



Projet de Réserve de biosphère

# Mirette UNESCO Biosphère

SEPTEMBRE 2019

## PRÉFACES

Le Luxembourg est riche d'une économie dynamique et d'une qualité de vie reconnue. Petit par sa taille (2 586 km<sup>2</sup> dont 200 km<sup>2</sup> pour notre réserve de biosphère), situé au cœur de l'Europe, habité par des citoyens originaires de plus de 150 pays, notre Grand-Duché est unique en son genre.

Cependant, notre réserve de biosphère englobe les communes du bassin minier, à l'indice socioéconomique le plus faible par rapport aux communes périphériques de la capitale. Les inégalités ont augmenté depuis l'ère industrielle et nos paysages font face à de nombreux défis liés à la croissance économique et au changement climatique. Notre réserve de biosphère doit entreprendre beaucoup d'efforts dans différents domaines, parmi lesquels le tourisme, la culture, l'éducation ou la conservation de notre patrimoine industriel et naturel, afin de renforcer l'intégration d'une population en pleine croissance et de préserver la biodiversité du bassin minier.

### **Pourquoi avons-nous choisi ce label ?**

Notre région est un lieu formidable pour tester les relations entre l'homme et la nature. Elle peut aussi devenir un site d'apprentissage où disciplines et générations coopèreraient en vue d'une meilleure gestion des ressources naturelles. Donc contribuer localement au changement de paradigme mondial pour une écologie durable. Ce label a la force de devenir une source d'inspiration pour la région, le pays, mais aussi les contrées qui nous entourent.

### **Notre vision**

Le territoire est attaché à son identité post-industrielle mais se cherche aussi une nouvelle image. Celle-ci serait tournée vers une économie du savoir – car notre région compte d'importants pôles de recherche – mais aussi vers une mise en valeur des traditions importées par l'immigration dont est issue la moitié de nos habitants.

Les onze communes englobées dans le projet s'engagent à œuvrer pour une réserve de biosphère à vocation régionale. Par ailleurs, de nombreuses initiatives locales (citoyennes, associatives ou émanant des pouvoirs publics) travaillent déjà avec engagement sur le terrain, que ce soit dans le domaine de la restauration, de la protection de la biodiversité, de la mise en réseau des acteurs travaillant sur la conservation de notre patrimoine historique et culturel, de la promotion de nos produits du terroir ou du développement d'un tourisme durable. Ces initiatives profiteront certainement d'un rattachement au *Réseau mondial des Réserves de Biosphère*, ce qui faciliterait l'échange de bonnes pratiques et la valorisation de notre territoire.

Porteur de ce dossier de candidature et lien entre les onze communes de la réserve de biosphère, le syndicat intercommunal PRO-SUD soutient ce projet via une gestion efficace et un modèle économique solide, destinés à renforcer la mise en place de projets concrets. Nous veillerons à ce que la qualité de vie et la participation citoyenne restent au cœur de nos actions.

Notre vision commune est une réserve de biosphère dynamique, portée vers l'avenir et les nouvelles générations, dans le respect de l'environnement, de notre diversité culturelle, historique et sociale.

**Roberto TRAVERSINI**  
**Président du syndicat PRO-SUD**

De Lima à Luxembourg...

Quatre années se sont écoulées depuis le 4e Congrès mondial du Réseau mondial des Réserves de Biosphère à Lima, lors duquel est née l'idée – totalement utopique à l'époque – de créer une réserve de biosphère au Luxembourg. Très vite, cette idée a trotté dans les têtes – et les cœurs – d'un petit groupe d'enthousiastes qui s'est peu à peu élargi. Discussions animées, rencontres enrichissantes, réunions de groupes de travail scientifiques, culturels et politiques, consultations citoyennes, échanges avec des enfants et des adolescents, entretiens avec les diverses parties prenantes... De fil en aiguille, tout cela a finalement abouti à la candidature de onze communes du sud du Luxembourg au programme « L'Homme et la biosphère » (*Man and the Biosphere*, MAB) de l'UNESCO.

Ces quatre années de travaux et de rencontres n'auraient pas été possibles sans le soutien sans faille des autorités nationales et communales. Dès le début, nous avons pu compter sur l'aide efficace des ministères concernés qui ont mis les compétences et le dévouement de leurs collaborateurs au service de ce projet. Celui-ci a véritablement pris son envol lorsque le syndicat intercommunal PRO-SUD a décidé – unanimement – de porter la candidature afin d'établir la première réserve de biosphère luxembourgeoise dans les onze communes qui y sont fédérées.

L'engagement et l'intérêt des autorités et des habitants des communes concernées ont prouvé l'importance et l'attrait du programme « L'Homme et la biosphère ». Sa nécessité et son importance ne cessent d'ailleurs de nous être rappelées par une évolution climatique dramatique. Les différents groupes de travail – constitués selon les thèmes du programme MAB – ont déclenché dans toute la région une dynamique mobilisatrice pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

À une époque où la disparition des espèces et le changement climatique menacent le futur de notre planète et l'existence de millions d'êtres humains, nous nous devons de lutter pour la protection de cet environnement que nous allons léguer aux futures générations.

Dans un contexte aussi incertain, les réserves de biosphère nous offrent, à nous, simples citoyens, une opportunité hors pair de s'engager pour la résilience et la durabilité. Le programme MAB de l'UNESCO nous permet en effet de prendre conscience de l'importance de la protection de l'environnement dans notre cadre de vie immédiat. Il nous incite à réfléchir au développement de notre économie dans le sens durable et solidaire. Qui dit développement pose aussi la question des origines. D'où sont venus – et viennent – les habitants d'une région ? À quelles infrastructures artisanales, industrielles ou rurales doit-elle son évolution ? Quels sont les changements économiques, culturels ou sociétaux auxquels elle a été soumise ? C'est à toutes ces questions que nous devons répondre afin de pouvoir construire – au sein de la réserve de biosphère – un modèle dont le développement durable est l'objectif.

Notre préparation de candidature à ce prestigieux programme de l'UNESCO a été bénéfique pour l'ensemble de la région concernée : des réseaux se sont formés, des échanges sont devenus possibles et de magnifiques projets sont nés en amont. Le tout sera rehaussé par le grand événement qui marquera la région en 2022, lorsque cette dernière deviendra « Capitale européenne de la Culture » sous la dénomination « Esch2022 ».

La Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO est fière d'avoir initié un projet qui profite déjà maintenant à toute la région.

**Simone Beck**

**Présidente de la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO**

## SOMMAIRE

<b>1. NOM PROPOSÉ POUR LA RÉSERVE DE BIOSPHERE</b>	10
<b>2. NOM DU PAYS</b>	10
<b>3. LES TROIS FONCTIONS DES RÉSERVES DE BIOSPHERE</b>	10
3.1 Conservation - contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique.....	11
3.2 Développement - encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique .....	13
3.3 Appui logistique - fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation environnementale et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable .....	15
<b>4. CRITÈRES DE DÉSIGNATION EN TANT QUE RÉSERVE DE BIOSPHERE</b>	17
4.1 Englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série de formes d'interventions humaines .....	17
4.2 Être importante pour la conservation de la diversité biologique .....	19
4.3 Offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional ...	20
4.4 Avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère .....	21
4.5 Grâce à un zonage approprié .....	22
4.6 Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié, notamment, de pouvoirs publics, communautés locales et intérêts privés à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère .....	24
4.7 Mécanismes de mise en œuvre .....	27
<b>5. APPROBATIONS</b>	29
5.1 Signé par l'autorité ou les autorités chargées de la gestion de l'aire (ou des aires) centrale(s) tampon(s) ...	29
5.2 Signé, selon le cas, par l'administration responsable à l'échelle nationale (ou de l'état ou de la province) de la gestion de l'aire (ou des aires) centrale(s) et de la (ou des) zone(s) tampon(s) .....	29
5.3 Signé par les élus ou les porte-parole des communautés vivant dans l'aire de transition .....	30
5.4 Signé au nom du comité national ou du point focal du MAB .....	30
<b>6. SITUATION [COORDONNÉES ET CARTE(S)]</b>	31
6.1 Les coordonnées géographiques standards de la réserve de biosphère .....	31
6.2 Fournir une (des) carte(s) sur fond topographique de l'emplacement exact et de la délimitation précise des trois zones de la réserve de biosphère .....	32
<b>7. SUPERFICIE (VOIR LA CARTE)</b>	33
7.1 Superficie des zones centrales .....	33
7.2 Superficie des zones tampons .....	33
7.3 Superficie de la zone de transition .....	33
7.4 Brève justification de ce découpage par rapport aux fonctions respectives de la réserve de biosphère dans le cas où un système de zonage différent existe également, veuillez indiquer comment il s'adapte au zonage d'une réserve de biosphère .....	33
<b>8. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE</b>	47
<b>9. UTILISATION DES TERRES</b>	48
9.1 Historique .....	49
9.2 Les utilisateurs principaux de la réserve de biosphère .....	57
9.3 Les règles (y compris les règles coutumières ou traditionnelles) d'usage des terres et d'accès pour chaque zone de la réserve de biosphère .....	60
9.4 Décrire les différences de niveau d'accès et de contrôle des ressources par les hommes et les femmes .....	60
<b>10. POPULATION HUMAINE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE PROPOSÉE</b>	60
10.1 Zones centrale(s) .....	61

10.2	Zone(s) tampon(s) .....	61
10.3	Zones de transition .....	61
10.4	Brève description des communautés vivant à l'intérieur ou à proximité de la réserve de biosphère proposée ....	62
10.5	Nom(s) de la (des) grande(s) ville(s) la (les) plus proche(s) et des zones habitées à l'intérieur et aux alentours de la réserve de biosphère, avec renvoi à une carte (section 6.2) .....	71
10.6	Intérêt culturel .....	72
10.7	Le nombre de langues parlées et écrites .....	76
<b>11.</b>	<b>CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES</b> .....	<b>79</b>
11.1	Description générale des caractéristiques du site et de la topographie de la région .....	79
11.2	Variation en altitude .....	82
11.3	Climat .....	83
11.4	Géologie, géomorphologie, sols .....	84
11.5	Zone bioclimatique .....	90
11.6	Caractéristiques biologiques .....	90
<b>12.</b>	<b>SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES</b> .....	<b>92</b>
12.1	Si possible, identifiez les services rendus par chaque écosystème de la réserve de biosphère et les bénéficiaires de ces services .....	92
12.2	Précisez si des indicateurs des services écosystémiques sont utilisés pour évaluer les trois fonctions (conservation, développement et logistique) des réserves de biosphère .....	96
12.3	Décrivez la biodiversité impliquée dans la fourniture des services écosystémiques de la réserve de biosphère (par ex. espèces ou groupes d'espèces impliqués) .....	96
12.4	Mentionnez si une évaluation de services écosystémiques a été faite pour la réserve de biosphère proposée ...	97
<b>13.</b>	<b>PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR LA CRÉATION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE</b> .....	<b>98</b>
13.1	Décrivez les principaux objectifs de la réserve de biosphère proposée, intégrant les trois fonctions (conservation, développement et support logistique) présentés ci-dessous (parties 14 à 16), y compris les éléments de la diversité biologique et culturelle. veuillez préciser les pressions indirectes et/ou les problèmes organisationnels .....	98
13.2	Décrivez les objectifs de développement durable de la réserve de biosphère .....	102
13.3	Indiquez quels sont les principaux acteurs impliqués dans la gestion de la réserve de biosphère .....	104
13.4	Quelle procédure consultative a été utilisée pour la désignation de la réserve de biosphère ? .....	106
13.5	Comment l'implication des acteurs dans la mise en œuvre et la gestion de la réserve de biosphère est-elle encouragée ? .....	118
13.6	Quelles sont les principales ressources attendues (financières, matérielles et humaines) pour mettre en œuvre les objectifs de la réserve de biosphère ainsi que les projets .....	120
<b>14.</b>	<b>FONCTION DE CONSERVATION</b> .....	<b>122</b>
14.1	À l'échelle des paysages et des écosystèmes (y compris les sols, l'eau et le climat) .....	122
14.2	À l'échelle de la diversité des espèces .....	141
14.3	À l'échelle de la diversité génétique .....	158
<b>15.</b>	<b>FONCTION DE DÉVELOPPEMENT</b> .....	<b>161</b>
15.1	Potentiel s'agissant de promouvoir un développement économique et humain durable des points de vues socioculturel et écologique .....	161
15.2	Le tourisme .....	172
15.3	Agriculture .....	192
15.4	Autres types d'activités contribuant positivement ou négativement au développement durable local, y compris l'impact/l'influence de la réserve de biosphère en dehors de ses limites .....	197
15.5	Bénéfices des activités économiques pour la population locale .....	203
15.6	Valeurs culturelles et spirituelles ; pratiques coutumières .....	203

<b>16. FONCTION D'APPUI LOGISTIQUE</b> .....	206
16.1 Recherche et surveillance .....	206
16.2 Éducation au développement durable et sensibilisation du public .....	214
16.3 Contribution au réseau mondial des réserves de biosphère .....	218
16.4 Canaux de communication interne et externe et médias utilisés dans la réserve de biosphère .....	220
<b>17. GOUVERNANCE, GESTION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE ET COORDINATION</b> .....	222
17.1 Structure de gestion et de coordination .....	222
17.2 Conflits au sein de la réserve de biosphère .....	235
17.3 Représentation, participation et consultation de la population .....	235
17.4 Le plan/la politique de gestion/coopération .....	240
17.5 Conclusions .....	251
<b>18. AUTRES CLASSEMENTS DU SITE</b> .....	252
<b>19. PIÈCES JUSTIFICATIVES (À JOINDRE AU FORMULAIRE DE PROPOSITION)</b> .....	252
<b>20. ADRESSES</b> .....	253
Annexe I au formulaire de nomination de réserve de biosphère janvier 2013 .....	255
Variables spécifiques (veuillez remplir le tableau ci-dessous et cocher les paramètres pertinents) .....	258
Annexe 1 : carte de l'emplacement et de la zonation avec les coordonnées .....	261
Annexe 2 : carte de la végétation ou de la couverture des sols .....	261
Annexe 3 : liste de documents juridiques .....	262
Annexe 4 : liste des plans d'occupation des sols et de gestion/coopération .....	267
Annexe 5 : liste des espèces .....	268
Annexe 6 : liste des principales références bibliographiques .....	306
Annexe 7 : lettres originales d'approbation conformément au paragraphe 5 .....	311
Annexe 8 : autres documents - Communication & Revue de presse .....	365
Annexe II au formulaire de nomination de la réserve de biosphère janvier 2013 .....	408

## Abréviations

ADEM	Agence pour le Développement de l'Emploi
AGE	Administration de la Gestion de l'Eau
AMAP	Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
ANF	Administration de la Nature et des Forêts
A.S.B.L	Association sans but lucratif
ASTA	Administration des Services Techniques de l'Agriculture
CCCI	Commission Consultative Communale d'Intégration
CCPHVA	Communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette
CDA	Centre de Développement d'Attraction
CDMH	Centre de Documentation sur les Migrations Humaines
CELL	Center for Ecological Learning
CIGL	Centre d'Initiative et de Gestion Local
CNA	Centre National de l'Audiovisuel
CNCI	Centre National de la Culture Industrielle
CSDD	Conseil Supérieur pour un Développement Durable
DATer	Département de l'Aménagement du Territoire
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FSE	Fonds Social Européen
GECT	Groupement Européen de Coopération Territoriale
IMS	Inspiring More Sustainability
LISER	Luxembourg Institute of Socio-Economic Research
LIST	Luxembourg Institute of Science and Technology
MAB	Man and Biosphere
MEA	Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du Territoire
MECDD	Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable
MNHNL	Musée National d'Histoire Naturelle du Luxembourg
ODD	Objectif Développement Durable
ORT	Office Régional du Tourisme
PNPN	Plan National de la Protection de la Nature
PRO-SUD	Syndicat Intercommunal PRO-SUD
SICONA	Syndicat Intercommunal pour la Conservation de la Nature
SIG	Système d'Information Géographique
SIGI	Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique
STATEC	Institut National de la Statistique et des Études Économiques du Grand-Duché de Luxembourg
TNT	Territoire Naturel Transfrontalier
TICE	Syndicat pour le Transport Intercommunal dans le Canton d'Esch-Sur-Alzette
ZPIN	Zone Protégée d'Intérêt National

## TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Superficie de la réserve de biosphère .....	21
Figure 2 : Le zonage de la réserve de biosphère .....	22
Figure 3 : Les acteurs impliqués dans la gestion de la réserve de biosphère .....	25
Figure 4 : Mindmap des grands axes du plan de gestion .....	27
Figure 5 : Coordonnées géographiques de localisation de la réserve de biosphère.....	31
Figure 6 : Localisation de la réserve de biosphère.....	31
Figure 7 : Le zonage de la réserve de biosphère .....	32
Figure 8 : Régions biogéographiques .....	47
Figure 9 : Couverture du sol (2015) .....	48
Figure 10 : Distribution de la couverture du sol dans les zones centrales .....	48
Figure 11 : Localisation de la minette .....	50
Figure 12 : Extrait du panorama des bassins industriels de Thionville, de Briey et du Luxembourg .....	55
Figure 13 : L'évolution paysagère de la commune de Differdange.....	56
Figures 14 : Utilisation des sols dans la réserve de biosphère (2015) .....	58
Figure 15 : Population humaine de la réserve de biosphère .....	61
Figure 16 : Densité de population en 2018 .....	62
Figure 17 : Évolution démographique de 1871 à 2018 .....	65
Figure 18 : Nombre d'habitants en 2018 .....	66
Figure 19 : Répartition de la population par nationalité en 2018 .....	67
Figure 20 : Évolution du nombre de Luxembourgeois et de non-nationaux de 2001 à 2018 .....	67
Figure 21 : Part de la population étrangère en 2001 et 2018 .....	68
Figure 22 : Origine des nationalités des résidents en 2001 et 2018 .....	69
Figure 23 : Emploi au lieu de travail en 2018 .....	70
Figure 24 : Estimation de la population des autres villes environnantes à l'étranger.....	71
Figure 25 : Les langues utilisées dans la réserve de biosphère .....	78
Figure 26 : Carte des reliefs (en mètres) .....	82
Figures 27 : Carte des températures et des précipitations .....	83
Figure 28 : Carte géologique de la région Sud .....	84
Figure 29 : Coupes géologiques de la région Sud .....	84
Figure 30 : Indice d'aridité résultant de l'utilisation du rapport P/ETP .....	90
Figure 31 : Les habitats de la zone centrale .....	90
Figure 32 : Les habitats de la zone tampon .....	91
Figure 33 : Liste des services écosystémiques cartographiés et des indicateurs associés .....	93
Figure 34 : Les principaux services d'information sur les écosystèmes forestiers .....	94
Figure 35 : Évaluation de la qualité de l'habitat combinant des informations sur l'habitat (de la végétation) et la richesse des taxons (oiseaux) .....	97
Figure 36 : Les objectifs de la réserve de biosphère .....	102
Figure 37 : Les principaux acteurs impliqués dans la gestion de la réserve de biosphère .....	105
Figure 38 : Zone d'Activité Économique Robert Steichen à Bascharage .....	108
Figure 39 : Le processus des consultations citoyennes .....	111
Figure 40 : Les intervenants à l'ANF .....	121
Figure 41 : Milieux associés aux forêts alluviales .....	126
Figure 42 : L'état et les tendances des écosystèmes .....	130
Figure 43 : Liste des zones de protection des aires centrales .....	138
Figure 44 : Liste des zones de protection d'intérêt national (déclarées & à déclarer) et Natura 2000 qui constituent les zones tampons .....	140



Figure 45 : Indice de richesse en espèces basé sur la directive européenne « Habitats » .....	145
Figure 46 : Indices de richesses des papillons .....	149
Figure 47 : Localisation des 431 premières zones de papillons d'Europe, identifiées pour les 34 espèces cibles .....	150
Figure 48 : Liste des espèces de papillons fortement dépendantes de la réserve de biosphère, à maintenir au Luxembourg .....	150
Figure 49 : Présence du lézard des souches .....	152
Figure 50 : Données de biodiversité .....	159
Figure 51 : Les zones calmes .....	162
Figure 52 : Stratégie « Produits du terroir » .....	170
Figure 53 : Accessibilité de la réserve de biosphère .....	172
Figure 54 : Les grandes festivités .....	178
Figure 55 : Principaux centres culturels de la réserve de biosphère .....	180
Figure 56 : Principaux musées de la réserve de biosphère .....	180
Figures 57 : Principaux lieux à visiter de la réserve de biosphère .....	181
Figure 58 : Les sentiers touristiques et culturels .....	183
Figure 59 : L'hébergement dans la région Sud .....	184
Figure 60 : Les produits du terroir .....	184
Figure 61 : Les partenaires « Gastronomie » .....	185
Figure 62 : Labels luxembourgeois .....	186
Figure 63 : Chiffres clés du tourisme .....	187
Figures 64 : Nuitées par région touristique au Luxembourg .....	187
Figure 65 : Durée moyenne de séjour par région touristique et selon le pays de résidence des hôtes .....	188
Figure 66 : Données mensuelles sur l'hébergement touristique .....	188
Figure 67 : Arrivée pour la région du Sud .....	189
Figure 68 : Impacts positifs et négatifs du tourisme .....	190
Figure 69 : Impacts positifs attendus du tourisme .....	191
Figure 70 : Localisation des villes frontalières proches de la réserve de biosphère .....	198
Figure 71 : Le territoire du GECT Esch-Belval .....	199
Figure 72 : Projets de monitoring/recherche gérés par l'ANF .....	211
Figure 73 : Compétences des autorités .....	224
Figure 74 : Répartition de la propriété foncière dans les trois zones de la biosphère .....	227
Figure 75 : Organes consultatifs .....	229
Figure 76 : Mécanisme de consultation .....	239
Figure 77 : Schéma provisoire de la gouvernance .....	241
Figure 78 : Ébauche du plan de gestion .....	243
Figure 79 : Source de financement .....	251

## **PARTIE I : RÉSUMÉ**

### **1. NOM PROPOSÉ POUR LA RÉSERVE DE BIOSPHERE**

#### **Minett UNESCO Biosphère**

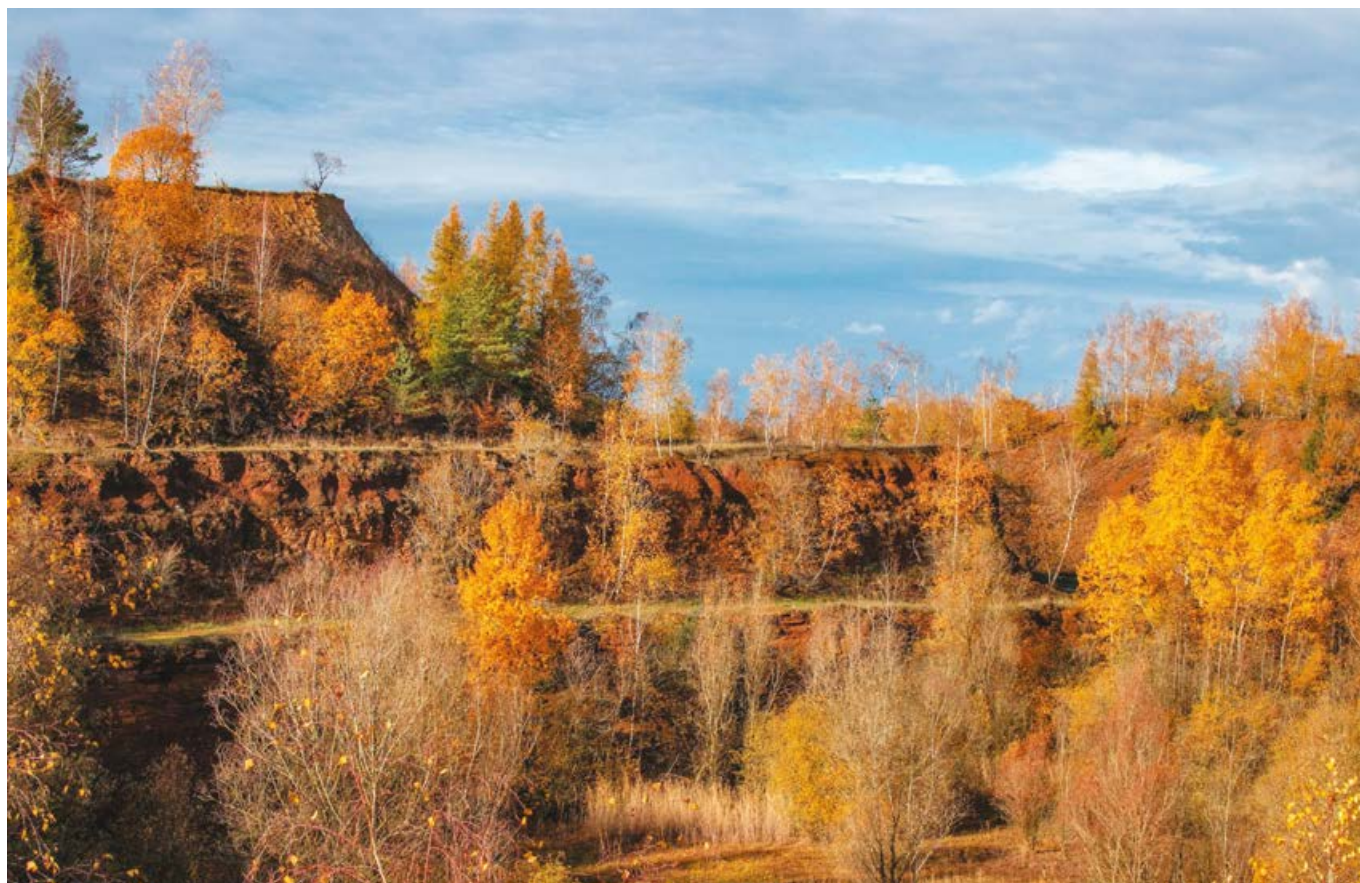
La « Minett » est le nom luxembourgeois qui désigne le minerai de fer présent en abondance dans le paysage. Son extraction et son traitement, puis l'abandon de son exploitation, ont façonné le territoire qui porte en lui l'empreinte de l'activité humaine.

### **2. NOM DU PAYS**

LUXEMBOURG

### **3. LES TROIS FONCTIONS DES RÉSERVES DE BIOSPHERE**

La région sud du Luxembourg réunit les atouts permettant la création d'une réserve de biosphère de par son caractère post-industriel, la densité de sa population multiculturelle en pleine croissance et la formidable reprise de possession de la nature sur les anciens sites miniers. Elle présente les attraits pour une biosphère tournée vers l'innovation, l'expérimentation et la mise en place de solutions pour renforcer les liens entre l'homme et la nature de manière à apporter des solutions à nos grands défis environnementaux.



*Giele Botter © Jan Herr*

### 3.1 « Conservation - contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique »

#### PATRIMOINE NATUREL EN ZONES CENTRALES ET ZONES TAMPONS

Le relief du bassin minier se caractérise par une alternance de couches tendres et de couches dures, ces dernières formant des éléments géomorphologiques remarquables, les *cuestas*. Les *cuestas* (plateau Dogger) s'étendent du Sud-Ouest vers le Sud et participent à la formation d'une grande diversité de paysages. Vergers, pelouses calcaires, prairies sèches et humides, mares, forêts alluviales et ravins abritent une faune et flore importantes à conserver.

Une part majeure de cette richesse en biodiversité est liée aux anciennes activités minières. Une fois abandonnées, celles-ci ont créé des milieux très intéressants pour une série d'espèces parmi lesquelles les chauves-souris (logées dans les anciennes galeries), les orchidées et les papillons qui s'épanouissent plus particulièrement dans les pelouses sèches qui se sont développées sur les roches à nu des anciennes exploitations à ciel ouvert. Les zones centrales strictement protégées offrent aussi un nid aux oiseaux essentiels à protéger, comme la *Lullula arborea*.

Aussi, la conservation de la biodiversité est fortement liée à la protection des pollinisateurs, en déclin sur toute la planète.

Des plans de protection sont en place et passent par un plan d'action national, associant les pouvoirs publics, les centres de recherche et les particuliers.

Nos objectifs en tant que réserve de biosphère sont de **rassembler les données en matière de patrimoine naturel de la biosphère**. Nous envisageons en particulier de suivre l'évolution des espèces. La réserve de biosphère permettra d'harmoniser les actions en lien avec le plan de gestion des réserves naturelles et des zones Natura 2000 tout en renforçant les liens entre les acteurs sur le terrain, plus particulièrement avec l'observatoire national de l'environnement naturel.

#### PATRIMOINE CULTUREL

Les **caractéristiques sociales et économiques** de notre région sont particulières du fait de l'économie dynamique du pays et de sa croissance démographique importante par rapport à sa petite taille et à sa situation géographique.

Notre réserve de biosphère concentre près de 171 000 personnes (1/01/2018) sur 200 km<sup>2</sup>. L'espace urbain est dense. Le Sud est en effet le second noyau de peuplement du Luxembourg, après celui de la région de Luxembourg-Ville, et la deuxième zone d'emploi du pays. Ses habitants représentent près d'un tiers de la population nationale (28,43 %). Notre région compte une extraordinaire diversité au sein de sa population, 146 nationalités sont recensées dans la région, 46 % des résidents sont de nationalité étrangère. De nombreux frontaliers en provenance de France, de Belgique et d'Allemagne traversent chaque jour notre frontière pour venir travailler. Dans le cadre de notre réserve de biosphère, 51 % des offres sont occupées par des frontaliers contre près de 43 % à l'échelle nationale.

La région Sud s'est urbanisée aux rythmes de l'industrialisation. Ce territoire, dont l'économie a été longtemps tournée vers l'agriculture, connaît la révolution industrielle avec l'extraction intensive du minerai de fer (la Minette) vers 1840. L'industrie sidérurgique a fait du Luxembourg l'un des principaux producteurs d'acier au monde. Cet essor industriel s'est accompagné de flux migratoires en réponse aux besoins de main-d'œuvre des hauts fourneaux. La dernière mine a été fermée en 1981 et le dernier haut-fourneau en 1997. La diversification économique menée par le gouvernement luxembourgeois s'est développée autour du secteur tertiaire, conduisant ainsi le Sud à devenir une région post-industrielle, riche en patrimoine.

Conséquence d'un changement économique (perte d'emplois dans le secteur secondaire), l'indice socio-économique des communes du bassin minier y est devenu plus faible que pour le reste du pays. Le risque d'inégalité sociale est présent et les communes de la réserve de biosphère ont de fait beaucoup à faire pour harmoniser le niveau de vie de ses habitants. Très attaché à son identité, le territoire cherche néanmoins à se faire désormais une nouvelle image rattachée à une « économie du savoir ». Le Sud mise particulièrement sur la recherche, l'éducation et l'innovation pour cela.

Les **coutumes et traditions multiculturelles**, locales et importées par l’immigration, sont d’une grande richesse. Inventorier ces pratiques et les mettre en évidence représentera une valeur ajoutée pour la région, notamment au niveau de sa visibilité. Dans le cadre de la conservation du patrimoine culturel de notre région, nos objectifs sont d’inventorier, de sauvegarder et d’assurer la conversion du **patrimoine industriel**, dans le respect de ses origines et de son intégration dans le milieu naturel, pour en premier lieu élaborer un inventaire de ce patrimoine dans les zones tampons et de transition.

En vue de la création d’un **Centre national de la culture industrielle** (CNCI), un comité de pilotage a constitué l’association sans but lucratif « Industriekultur (culture industrielle en français) – CNCI » afin de promouvoir la préfiguration et la création d’une structure faîtière regroupant les organismes muséaux et autres, consacrés à titre

principal ou accessoire à la valorisation du patrimoine industriel au Luxembourg. L’association aura notamment pour mission de proposer un concept pour le futur CNCI. Des réunions seront organisées par l’association à la rentrée 2019, afin de réunir les différents acteurs de la culture industrielle de la région Sud et de concevoir un concept de réseau.

En 2022, la réserve de biosphère sera **Capitale européenne de la Culture** : nous travaillons main dans la main avec la coordination Esch2022 afin de mener une réflexion autour de la pérennisation de cet événement, catalyseur d’importants financements pour des projets qui valoriseront la région, et surtout d’exploiter le développement du tourisme, des nouvelles infrastructures culturelles et d’un dynamisme local et européen.



Musée des Mines © Pulsa Pictures ORT-SUD

### 3.2 « Développement - encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique »

Une réserve de biosphère doit tenir compte de toutes les parties prenantes et construire ses fondements sur le **processus participatif**. Les citoyens ont ainsi été sensibilisés et leurs idées de projet ont été collectées suite aux consultations citoyennes organisées dans les onze communes de la réserve de biosphère, mais aussi dans des lycées en vue de sensibiliser les jeunes. Les élus de la région ont été réunis et invités à participer au développement de la gouvernance, afin de les impliquer dans le concept de la réserve.

Soulignons par ailleurs que l'intérêt spécifique de notre région pour l'obtention du label de réserve de biosphère du programme UNESCO Man and the Biosphere (MAB) est basé sur :

- **son passé industriel et la reprise de possession de la nature sur les anciens sites miniers ;**
- **la forte densité démographique et le multiculturalisme du sud du Luxembourg ;**
- **son caractère urbain particulier pour cette dénomination.**

Ces éléments représentent un potentiel et un laboratoire vivant destinés à **concilier développement urbain et activités humaines à la mise en valeur et à la conservation de notre patrimoine environnemental et culturel.**

En ce qui concerne la fonction de développement, voici les objectifs de notre réserve de biosphère :

1. Développer un concept régional et une vision partagée de l'évolution territoriale de la réserve de biosphère : veiller, dans le cadre de son territoire, à la coordination des politiques sectorielles communales, intercommunales, nationales, transfrontalières et internationales ayant une répercussion sur le développement de la réserve de biosphère.
2. Développer et mettre en réseau les programmes scientifiques, de recherche et d'éducation au développement durable en lien avec les activités et les buts de la réserve de biosphère.
3. Développer des partenariats avec l'Université du Luxembourg, les centres de recherche et le monde économique.
4. Promouvoir l'éducation au service du développement durable.
5. Renforcer les capacités spécifiques des parties prenantes de la réserve.
6. Développer la citizen science (science participative).
7. Assurer à l'ensemble de la population des conditions de vie optimales par une mise en valeur et un développement durable de toutes les parties du territoire de la réserve de biosphère, via la promotion de la cohésion sociale, la participation active des parties prenantes et la sensibilisation des différents groupes sociaux.
8. Promouvoir un développement économique durable et équitable basé sur un aménagement du territoire équilibré : veiller à une utilisation rationnelle du sol ainsi qu'à un développement urbanistique concentrique et cohérent tout en incitant les communes à développer ensemble des stratégies dans le respect de l'Agenda 2030.
9. Développer et promouvoir un tourisme durable mettant en valeur le patrimoine industriel et historique, l'offre culturelle et l'environnement naturel de la région.
10. Mettre en valeur le patrimoine industriel et son utilisation future.
11. Encourager la production locale (agricole, maraîchère, artisanale et culturelle) et concevoir les cycles de distribution.
12. Développer la participation transfrontalière et européenne, et ce via des projets concrets.
13. Augmenter les chances de régénération de la biodiversité.
14. Favoriser la biodiversité en milieu urbain en préservant, restaurant et améliorant la trame écologique et paysagère inter- et intra-urbaine.

Le **Comité MAB** (*Man and the Biosphere*) se réunit régulièrement depuis deux ans sur l’initiative de la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l’UNESCO. Ce collectif intersectoriel de professionnels est issu des secteurs associatifs et publics (communes, PRO-SUD, ministères), d’acteurs dans le domaine des sciences naturelles, de la protection de la nature, de l’éducation au développement durable, de la recherche scientifique, du tourisme et de la culture.

Afin de lancer les premiers grands travaux de développement de la réserve de biosphère, ce groupe d’experts s’est sous-divisé en groupes de projets pilotes ayant chacun élargi ses effectifs selon les besoins en compétences des projets.

## LES PREMIERS GRANDS PROJETS

### Les « zones calmes » :

- Une préservation et une amélioration du « calme » par une réduction du bruit (calme objectif) ou par des mesures ayant pour but de « cacher » les sources de bruit (calme subjectif).
- Des mesures structurantes dans le paysage ouvert (plantations, mesures dans le cadre de l’exploitation agricole...).
- Une mise en valeur de la qualité récréative des zones calmes (aménagement de sentiers thématiques, d’un parcours « calme »...), tout en évitant la création de nouvelles sources de bruit dans les zones concernées.
- Une augmentation du potentiel de récréation des zones calmes intra-urbaines.
- Une sensibilisation des différents acteurs à la thématique et à la localisation des zones calmes, afin d’identifier et d’éviter des sources de bruit potentielles / futures.
- Mise en place d’un guidage actif des visiteurs (*Besucherleitsystem*).

### Tourisme durable :

Il s’agit de développer un nouveau sentier touristique phare pour la région Sud. L’objectif du *Red Rock Trail* consiste à mettre en place une infrastructure performante et variée d’itinéraires et d’hébergements destinée à fonctionner au-delà de l’année 2022 (année de la Capitale européenne de la Culture).

### Produits du terroir :

- Créer une vitrine des produits de la région.
- Valoriser les productions de la réserve de biosphère par le biais de l’éducation, de l’identité culturelle, de l’économie locale et circulaire.

### Collaboration avec la Capitale européenne de la Culture Esch2022

Pérenniser les actions de Esch2022 en lien avec les objectifs de la réserve de biosphère.

### YouthMab :

Impliquer les jeunes citoyens dans la gouvernance du projet et la mise en œuvre de projets concrets.

### Promouvoir une économie verte et durable :

Travailler avec le secteur privé et les start-ups pour encourager les écotecnologies et la création d’emplois verts.



Consultation citoyenne © Ville de Dudelange

### 3.3 « Appui logistique - fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation environnementale et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable »

La gouvernance de la réserve de biosphère sera portée par une structure de coordination qui fera le lien entre les onze communes et le conseil scientifique.

Les objectifs de l'appui logistique sont :

1. Encourager la formation de réseaux interdisciplinaires.
2. Soutenir ces réseaux par des contacts, des partenariats régionaux, nationaux, transfrontaliers et internationaux.
3. Soutenir la participation citoyenne et inclure la société civile dans des projets concrets.
4. Développer, en partenariat avec les instances concernées, des programmes scolaires, des projets de recherche et des cycles de conférences et de publications sur les sujets concernant l'évolution de la réserve.
5. Collaborer activement au sein du Réseau mondial des Réserves de Biosphère, favoriser les échanges, notamment entre les réserves de biosphère à forte urbanité et d'origine industrielle, et concevoir des projets communs.
6. Mettre en place une gestion financière durable.

#### ACTIVITÉS EXISTANTES PRÉVUES :

##### Projets de recherche sur la biodiversité et les services écosystémiques

Concernent la faune et la flore, la génétique des populations, l'étude de l'évolution, le changement climatique, la dynamique des populations et l'étude de l'évolution. Ces projets sont menés par l'administration de l'environnement.

##### Projet de recherche en géologie et géomorphologie

Projet mené par le Musée national d'Histoire naturelle en collaboration avec le Service géologique du Luxembourg. Ce projet prévoit la mise en place d'un inventaire du patrimoine géologique de la région, notamment des sites présentant un intérêt scientifique, éducatif ou patrimonial important, en vue de leur mise en valeur et de leur protection.

##### Projet de surveillance des zones centrales et zones tampons

Les services régionaux de l'Administration de la Nature et des Forêts sont en charge de la mise en œuvre sur le terrain des missions de l'administration. Ils couvrent la totalité du territoire national et sont composés de cinq arrondissements dont l'arrondissement sud de notre réserve de biosphère.

Les principales attributions des services régionaux sont :

- la contribution à la mise en œuvre du Plan national concernant la protection de la nature ;
- la contribution à la mise en œuvre du Programme forestier national ;

- la mise en œuvre des concepts et des plans d'action élaborés par les services centraux ;
- la gestion des zones protégées ;
- la protection, l'entretien et la restauration des habitats ;
- la gestion durable des forêts soumises au régime forestier ;
- la gestion des pépinières domaniales et communales ;
- la promotion des connaissances en matière de techniques de sylviculture et d'écologie forestière ainsi que d'entretien des espaces naturels et des paysages.

Chaque commune a un garde forestier qui s'occupe de mettre en place ces services régionaux au niveau local.

Le Syndicat Intercommunal pour la Protection de la Nature (SICONA) et les services écologiques des communes et l'A.S.B.L. *NaturËmwelt* jouent également un rôle important dans ce volet.

##### Potentiel de partenariat avec Belval centre de recherche et d'innovation

Les principaux centres de recherche du pays et l'Université du Luxembourg sont situés au cœur de notre réserve de biosphère.

##### Projet de sensibilisation au développement durable du public

Le partenariat via le certificat en développement durable et innovation sociale de l'Université du Luxembourg s'adresse aux étudiants et professionnels en provenance de tout secteurs.

### **Le mouvement de la Transition dans le Sud : ancrage territorial d'une démarche citoyenne post-carbone**

Transition Minett est un acteur de terrain sur le développement durable et les territoires résilients dans le sud du Luxembourg. Le mouvement de la Transition, présent dans plus de 50 pays du monde entier, agit en vue de rendre la société moins dépendante du pétrole, plus heureuse, plus solidaire et surtout plus résiliente. Au Luxembourg, cette démarche a pris racine avec la création du *Centre for Ecological Learning Luxembourg* (CELL), une A.S.B.L. porteuse de projets autour de la transition énergétique, des jardins citoyens, de l'éducation et de l'économie circulaire.

### **Le centre nature et forêt d'Ellergronn**

Au cœur de la réserve naturelle, ce centre, géré par l'Administration de la Nature et des Forêts, offre des activités pédagogiques en lien avec la nature pour les adultes, les enfants et les classes scolaires.

### **L'éducation des jeunes en âge préscolaire et scolaire**

Les « écoles des bois » qui proposent un système en immersion dans la forêt rencontrent de plus en plus de succès. Nous comptons trois écoles préscolaires dans le cadre de la réserve de biosphère.

PRO-SUD, via les ateliers SUDTEC, proposent de tels ateliers à de nombreux élèves de classe primaire afin de les initier aux thématiques scientifiques.

Le comité MAB réfléchit également au développement d'un projet spécifique « youthMab », destiné cette fois aux lycéens.

### **Partenariat avec les réserves de biosphères internationales**

Afin de bénéficier de l'expérience des autres réserves de biosphère, nous envisageons d'être actifs dans le cadre de partenariats internationaux.

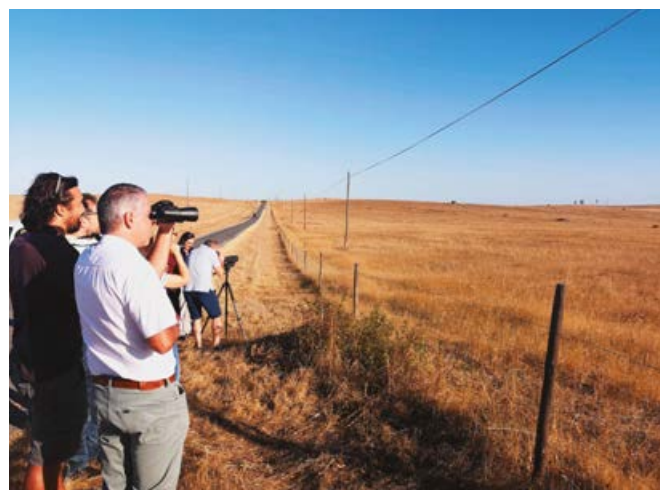
Il est évident que la situation géographique de notre réserve de biosphère incite à une collaboration avec les régions françaises et belges au-delà des frontières nationales.

Nous avons établi une coopération avec nos voisins allemands, du *Biosphaerenzweckverband Bliesgau*.

Les échanges transfrontaliers, dans ce cas précis avec la région limitrophe lorraine, seront également poursuivis en vue de renforcer la coopération existante et de dévelop-

per de nouvelles pistes de collaboration en la matière. Aussi, les porteurs de la candidature échangeront et se concerteront en ce sens avec leurs partenaires français, notamment au sein du GECT AlzetteBelval suite à la démarche de Plan Guide Paysage porté par les partenaires lorrains.

Compte tenu des relations sociales étroites entre le Luxembourg et le Portugal, nous envisageons également des contacts avec la réserve de biosphère portugaise de Castro Verde, située dans le sud du Portugal. Une délégation luxembourgeoise du comité MAB a visité cette réserve et rencontré son équipe afin d'entamer des discussions pour créer des liens.



*Observation d'oiseaux - Castro Verde © Gaëlle Tavernier*

Nous réfléchissons également à un réseau de réserves de biosphères implantées dans des régions industrielles.

Le Luxembourg est un des seuls pays à investir 1 % de son RNB dans l'aide au développement. Il est parfaitement envisageable de créer des projets avec les réserves de biosphère qui se trouvent dans les pays cibles de l'aide humanitaire luxembourgeoise.



## 4. CRITÈRES DE DÉSIGNATION EN TANT QUE RÉSERVE DE BIOSPHÈRE



Alouette Lulu © Roland Felten

### 4.1 « Englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série de formes d'interventions humaines »

Voici, listés ci-dessous, les systèmes représentatifs de notre région.

#### Les forêts naturelles

Ces dernières sont des écosystèmes complexes abritant de nombreux animaux et plantes qui s'en servent comme refuge dans un paysage fragmenté par les activités humaines. Une importance particulière revient aux hêtraies. Malgré une forte densité industrielle et urbaine dans les vallées, quelques surfaces forestières d'une certaine envergure ont pu se maintenir sur les hauteurs. Celles-ci contribuent à rééquilibrer le climat local par l'épuration de l'air et constituent un espace de récréation pour les habitants.

#### Les zones humides

Espaces de transition entre la terre et l'eau, les zones humides constituent un patrimoine naturel exceptionnel,

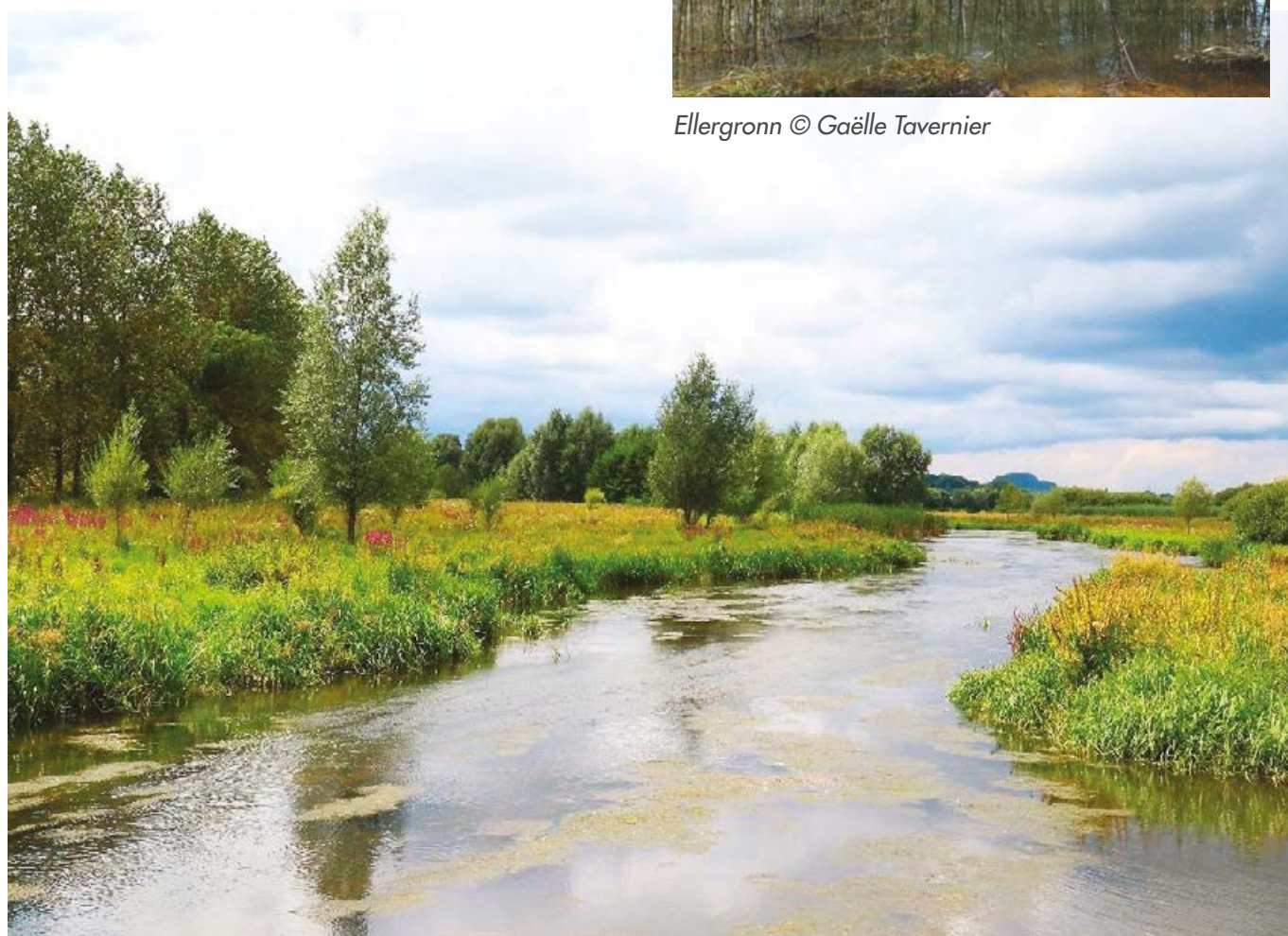
en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. Ces milieux de vie sont remarquables par leur diversité biologique. Pourtant, elles sont de plus en plus rares et la biodiversité propre à ces écosystèmes tend à disparaître.

Si l'on prend pour exemple la zone humide Ellergronn, la présence de l'eau est due, d'une part, à la capacité emmagasinant des calcaires poreux et, d'autre part, aux marnes micacées sous-jacentes. L'eau circulant en surface a érodé les marnes grises et les a répandues en surface comme une nappe faisant fonction de couche imperméable. La collecte des eaux a ainsi donné naissance à un terrain marécageux d'aspect très caractéristiques. À ce phénomène sont venus se superposer les effets de l'intervention de l'homme. L'exploitation en galeries du minerai de fer a laissé des vides qui, au cours des années, depuis l'arrêt de l'exploitation minière, commencent à

s'affaisser. Ces éboulements souterrains donnent lieu à des formations de crevasses. Le revêtement marneux facilite la formation d'étangs avec leur flore et leur faune remarquables.



Ellergronn © Gaëlle Tavernier



Réserve naturelle Dumontshaff, Schiffflange, cours d'eau de l'Alzette © Commune de Schiffflange

### Les cours d'eau

Les cours d'eau ainsi que leur environnement immédiat (berges, prairies humides, roselières, forêts alluviales) forment des couloirs de liaison entre des biotopes éloignés les uns des autres et offrent un habitat diversifié à de nombreuses espèces animales et végétales. Pourtant, la qualité chimique et morphologique des cours d'eau est perturbée par de nombreuses interventions humaines. Pour exemple, la plaine alluviale de l'Alzette supérieur, entre Esch-sur-Alzette et Luxembourg, passant par Schiff-

flange, Mondercange et Bettembourg, est caractérisée par son cours d'eau en grande partie canalisé. La plaine est périodiquement inondée et en partie drainée par des fossés ouverts ou par des tuyaux souterrains. Des vestiges de formations semi-naturelles (forêt alluviale, prairies humides extensives, roselières...) subsistent ponctuellement. La plaine est exploitée par l'agriculture. Les prés et le pâturage prédominent. Malgré tous les aménagements qu'a subi cette plaine alluviale, elle reste un habitat important pour de nombreuses espèces de l'avifaune.

### Les vergers

Il y a encore 100 ans, le pays comptait quatre arbres fruitiers pour un habitant, contre un arbre pour un peu moins de deux habitants aujourd'hui. Bien souvent, ces arbres sont en mauvais état car leur entretien et leur exploitation ne sont plus rentables. L'impact écologique est sensible malgré les efforts des communes qui tentent de redonner vie aux vergers dans la réserve de biosphère. La diversité biologique est mise à mal car les différentes sortes de fruits tendent à disparaître à l'image des insectes, oiseaux et chauve-souris qui constituent les hôtes des vergers. Pourtant, à Bettembourg, la gestion du verger Altenhoven, le plus grand du Luxembourg (12,5 hectares), est à souligner. Il comprend plus de 1 200 arbres fruitiers à haute tige et héberge un grand nombre d'espèces animales, en particulier des oiseaux et de rares arbres centenaires.



Ellergronn © Gaëlle Tavernier

### Pelouses sèches

Elles sont présentes dans les anciennes minières et abritent aujourd'hui une faune et une flore rares. Après la fermeture des mines et la cessation de l'exploitation à ciel ouvert, les terrains ont été livrés à eux-mêmes, c'est-à-dire au développement naturel de la végétation (succes-

sion). Les pelouses pionnières et les pelouses sèches se sont transformées en paradis pour des plantes et animaux rares. Les pelouses sont caractérisées par des sols à fond plat et à faible rétention d'humidité, ainsi que par des stations chaudes à forte luminosité. On n'y retrouve que des plantes qui se sont adaptées à ces conditions extrêmes.

## 4.2 « Être importante pour la conservation de la diversité biologique »

La préservation de la diversité biologique est reconnue aux niveaux régional et national. Jusqu'à présent, la diversité génétique de quelques espèces seulement a été étudiée et n'est connue que dans une mesure limitée. Dans le cadre de la réserve de biosphère, un accent particulier sera mis sur la biodiversité des pollinisateurs. Au cours des dernières années, dans notre région comme dans de nombreuses autres régions du monde, un fort déclin a été observé chez les insectes, en particulier chez les pollinisateurs.

De manière générale, on peut dire que la zone centrale identifiée pour le projet de réserve de biosphère connaît au Luxembourg la plus grande densité d'espèces qui se trouvent sur les annexes de la directive européenne « Habitats ». Une part importante de cette richesse en biodiversité est liée aux anciennes activités minières, qui une fois abandonnées ont créé des milieux très intéressants pour une série d'espèces, notamment pour les oiseaux (l'alouette Lulu), les chauves-souris (anciennes galeries),

les orchidées et les papillons (pelouses sèches qui se sont développées sur les roches à nu dans les anciennes exploitations à ciel ouvert). À l'époque de l'extraction du minerai, le site était dépourvu de végétation, le rouge dominait le paysage. En effet, suite à l'arrêt de l'exploitation minière et à la création des réserves naturelles, la nature et la végétation ont repris leur droit et de nouveaux milieux se sont développés.

La région de la Minette est l'un des sites d'hivernage les plus importants pour les chauves-souris au Luxembourg, en raison du vaste réseau de puits de mine et de tunnels qui subsiste de l'époque de l'exploitation minière et qui a façonné le paysage au cours de son exploitation. Ces sites se prêtent parfaitement à l'essaimage et à l'hivernage et sont non seulement d'importance nationale, mais aussi régionale, car la proximité de la région de la Minette, proche de la frontière du pays, permet des déplacements transrégionaux entre les populations de chauves-souris.

En résumé, et en ce qui concerne les zones de protection d'intérêt national et de Natura 2000, un programme de suivi a été élaboré afin de contrôler et de documenter l'efficacité des mesures de gestion. Ces suivis se concentrent en particulier sur les habitats et les espèces prioritaires de cette région. Sont relevés, suivant les zones :

- la végétation (des plantes vasculaires, mousses et lichens),
- les oiseaux,
- les mammifères (chauves-souris, gliridés, sorcidés, chat sauvage),
- les reptiles,
- les amphibiens,
- les hyménoptères (abeilles sauvages, guêpes),
- les papillons (diurnes et nocturnes).

### 4.3 « Offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional »

Suite à la crise de l'acier, la région de notre réserve de biosphère a dû se trouver un changement structurel – une nouvelle identité alliant histoire ancienne et nouvelles technologies – tout en se réappropriant les espaces naturels et en développant son offre culturelle. La recherche et l'innovation sont des maillons importants pour le développement du Luxembourg à l'heure où de nombreux défis sociétaux sont aux portes de notre pays. Que ce soit sur le plan économique, environnemental, démographique ou identitaire.

Nous fonctionnons en harmonie avec les différents plans nationaux luxembourgeois, par exemple l'accord de coalition du gouvernement ou le plan national de développement durable élaboré sur base des objectifs de développement durable.

Aussi, il est important de ne pas être redondant dans les actions déjà présentes sur le terrain mais bien de mettre en réseau et de fédérer les acteurs qui œuvrent pour les objectifs de la réserve de biosphère. D'ailleurs, ces objectifs sont alignés aux différents plans nationaux, par exemple de protection de la nature, ceux-ci en lien avec les directives européennes.

Notre région est riche en initiatives publiques, privées et associatives, qui ne sont pas nécessairement reliées ou connues du grand public. Les acteurs communaux travaillent plus dans l'individualité de leur territoire : un grand défi sera de concrétiser une approche au niveau régional sous une gouvernance active et agile.

Nous concevons la réserve de biosphère dans le cadre théorique de **laboratoire vivant** où prennent forme différents éléments clés tels que :

- un processus de cocréation impliquant des acteurs multidisciplinaires (comité MAB),
- des citoyens-usagers au centre de la démarche,
- une méthode gérée par une gouvernance ouverte et transparente,
- une compréhension de la dimension socioculturelle et environnementale du terrain,
- la mise en place de projets concrets, locaux, pour répondre à des problèmes globaux.

Il est important de structurer notre approche en deux temps. Dans un premier temps, le développement de projets menés par les groupes de travaux issus du comité MAB qui bénéficient de financement inhérent à leurs structures (par exemple un sentier touristique, des zones calmes, la réflexion autour des produits du terroir, etc.) et dans un deuxième temps, des projets pilotes portés par les onze communes en lien avec les idées recueillies lors des consultations citoyennes. Ces projets seront centrés sur l'être humain et encourageront les communes à se concentrer sur les personnes pour lesquelles elles créent, ce qui mène à de meilleurs services. Si ces projets sont un succès, alors ils pourront être répliqués ou développés à plus grande échelle.

Cela revient à user d'une méthode d'*acupuncture territoriale* : apporter une solution locale à un défi, pour créer

une résonance positive dans un rayon plus large, espérons au-delà de la réserve de biosphère proprement dite.

Soulignons encore l'énorme potentiel transfrontalier de la réserve de biosphère. Dans un rayon de 30 km se trouvent de nombreuses villes allemandes, belges et françaises, qui attirent bon nombre de travailleurs mais qui ont également le potentiel d'attirer des visiteurs dans la réserve de biosphère.

La réserve de la biosphère se trouve au cœur de la *Grande Région*, un espace de coopération transfrontalière regroupant le Luxembourg, les *Länder* allemands de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, la Lorraine, la Région wallonne et la Communauté germanophone de Belgique. Trouvant son origine au début des années 1970, cette coopération transfrontalière au cœur même de l'Europe s'est fortement développée dans tous les domaines au cours des deux décennies suivantes. En 1995, le Sommet

des Chefs des Exécutifs de la Grande Région a été institué, lui conférant une assise politique renforcée. En 2013, le GECT Secrétariat du Sommet de la Grande Région a été créé afin de répondre à la constante intensification de la coopération.

Les potentiels de financements européens comme les programmes FEDER, INTERREG, FSE ou URBACT sont des sources de financement permettant le renforcement et le développement de coopérations transfrontalières / internationales, afin de mettre en réseau et de développer un catalogue de bonnes pratiques de la réserve avec les pays voisins, mais aussi d'envisager une future réserve transfrontalière.

Aussi, nous pouvons compter sur le soutien d'instituts de recherche et sur celui de l'université pour assurer le suivi et l'évaluation de nos activités.

## 4.4 « Avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère »

**Figure 1 : Superficie de la réserve de biosphère**

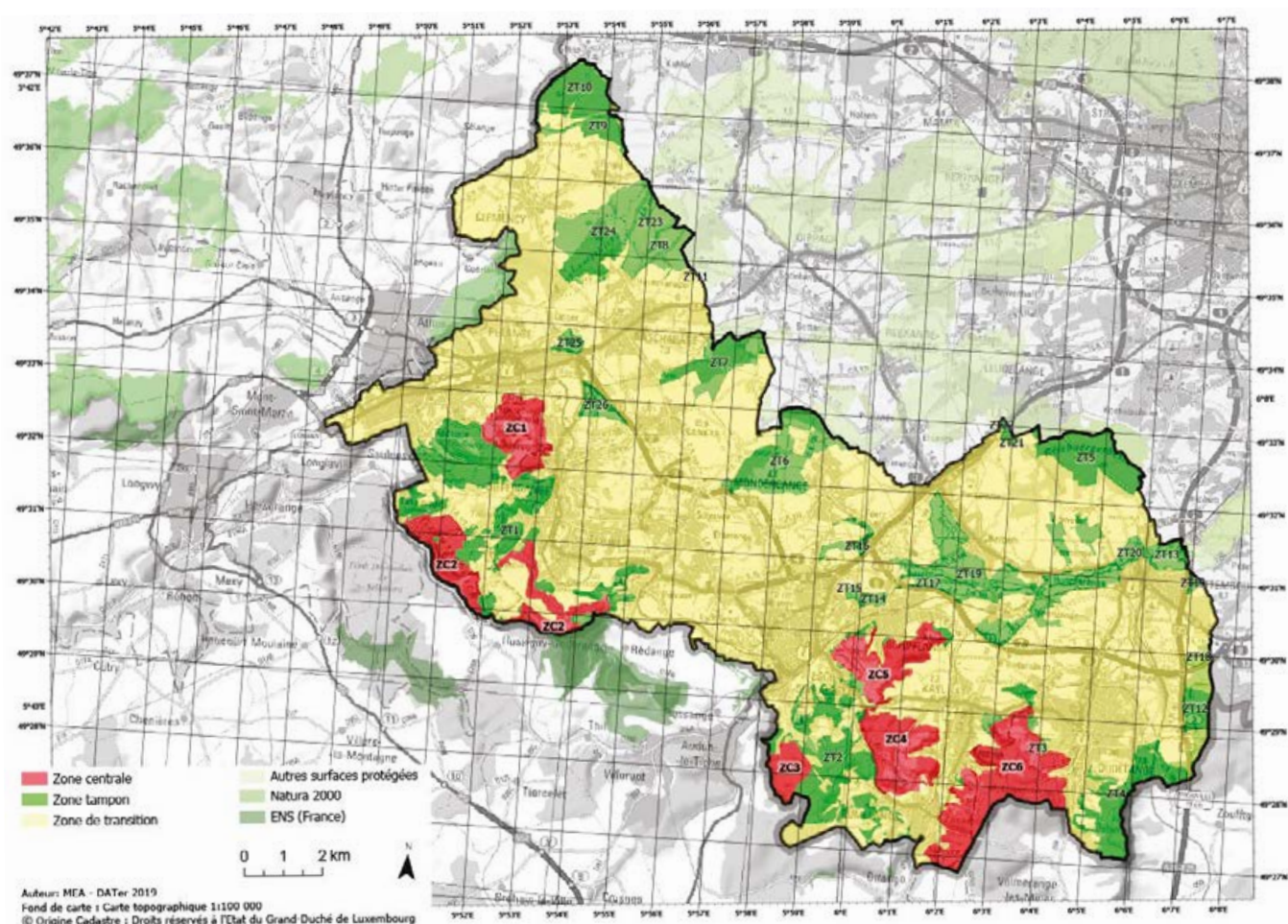
Total : (ha)	Terrestre (en hectares)	En pourcentage du territoire
7.1 Superficie de (des) zones centrale(s) :	1 932 ha	9,66 %
7.2 Superficie de la (des) zone(s) tampon(s) :	4 213 ha	20,56 %
7.3 Superficie de la (des) zone(s) de transition :	13 920 ha	69,77 %
<b>TOTAL :</b>	<b>20 065 ha</b>	<b>100 %</b>

Source : Ministère de l'Aménagement du territoire

Lien geoportail :

[https://map.geoportail.lu/theme/emwelt?lang=en&version=3&zoom=12&X=662846&Y=6364879&layers=&opacities=&bgLayer=orthogr\\_2013\\_global&map\\_id=aa4a8eb776004d57ae67ce23858fef36](https://map.geoportail.lu/theme/emwelt?lang=en&version=3&zoom=12&X=662846&Y=6364879&layers=&opacities=&bgLayer=orthogr_2013_global&map_id=aa4a8eb776004d57ae67ce23858fef36)

Figure 2 : Le zonage de la réserve de biosphère.



Source : DATer, Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire

## 4.5 Grâce à un zonage approprié

« (a) une (ou plusieurs) aire(s) centrale(s) constituée(s) aux termes de dispositions légales, consacrée(s) à la protection à long terme conformément aux objectifs de conservation de la réserve de biosphère et d'une taille suffisante pour remplir ces objectifs. »

### LES ZONES CENTRALES

Les zones sélectionnées se caractérisent toutes par leur **origine commune que sont des sites d'anciennes mines à ciel ouvert** que la nature a recolonisés après leur fermeture définitive à la fin de l'exploitation de minerai de fer en fin des années 1970.

Cette évolution naturelle a créé une mosaïque d'habitats uniques au Luxembourg, se composant d'une multitude de biotopes dont des habitats rocheux, des éboulis et des

pelouses sèches à différents stades de développement. Ces habitats abritent aujourd'hui un grand nombre d'animaux et de plantes rares, dont de nombreuses orchidées, plusieurs espèces de chauves-souris qui utilisent les anciennes galeries comme sites d'hibernation, d'amphibiens et de reptiles, de papillons et d'oiseaux. Ces biotopes n'existeraient pas sans l'intervention de l'homme sur le terrain en première place, et sont entièrement créés par lui.

Vu cet intérêt écologique énorme, les anciennes mines ont été classées comme zones de protection d'intérêt

national et profitent donc du plus haut statut de protection au niveau national. En effet, la protection de certains sites par classement en tant que zone protégée d'intérêt national est considérée comme étant un moyen essentiel garantissant la protection de zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité et de différents services fournis.

La topographie de la région avec ses falaises très raides (notamment la frontière australe avec la France) ainsi que la délimitation des agglomérations forment une protection naturelle des zones centrales contre un avancement de l'homme dans ces biotopes. La surface totale des zones centrales s'élève à 1 932 ha.

« (b) une (ou plusieurs) zone(s) tampon(s) clairement identifiée(s) entourant l'aire ou les aires centrale(s) ou contiguë(s) à celles-ci, où seules des activités compatibles avec les objectifs de conservation peuvent avoir lieu. »

### LES ZONES TAMPONS

Le cas du Luxembourg est particulier, par rapport à sa taille et ses frontières. Les zones sélectionnées se constituent de diverses zones Natura 2000, mais également de zones protégées d'intérêt national autres que les anciennes mines à ciel ouvert et **forment un ensemble de biotopes des plus divers : vergers, prairies, zones humides ou encore forêts.**

La fonction écologique de ces zones est tout aussi importante que celle des zones centrales. Les zones tampons abritent également un nombre d'espèces rares et profitent d'une protection au niveau national. Cependant, il faut préciser que la plupart des zones tampons n'entourent pas les zones centrales et n'offrent pas cette protection qui, d'ailleurs, est souvent garantie par la topographie, notamment par des falaises assez raides. Ainsi, elles agissent plutôt comme un tampon contre les diverses pressions humaines et tamponnent leurs espèces et leurs habitats. La surface totale des zones tampons s'élève à 4 213 ha.

Ces sites bénéficient **des plans de gestion Natura 2000** d'une durée de dix ans (2017-2027) afin de permettre la mise en œuvre réaliste d'objectifs opérationnels. Le cas échéant, leur portée sera prolongée d'une durée de cinq ans, et pourront, en cas de besoin, être révisés anticipativement si l'évolution de l'état de conservation des habitats et espèces l'exige.

Un **Comité de pilotage Natura 2000** « anciens sites miniers » s'est formé en 2018. Les missions principales du comité de pilotage sont les suivantes :

- l'information et la sensibilisation des principaux acteurs tels que les communes, les exploitants agricoles ou le grand public sur les enjeux et les objectifs du site,
- la responsabilisation des acteurs locaux et la coordination de leurs actions avec celles des administrations,
- la promotion de filières de production soutenant les objectifs des plans de gestion,
- la facilitation de la mise en œuvre de mesures contractuelles,
- la formulation de recommandations au ministre sur la base d'expériences régionales.

« (c) une aire de transition extérieure où des pratiques d'exploitation durable des ressources sont favorisées et développées. »

### LA ZONE DE TRANSITION

Elle englobe les surfaces restantes et les espaces d'influence de la réserve hors zones centrales et zones tampons, par exemple les ensembles villageois où se trouve le développement humain et économique de la région. Elle s'étend sur 13 920 ha, soit près de 70 % de la réserve de biosphère. On y trouve l'ensemble des communes et des localités, qu'elles soient des pôles économiques importants ou des secteurs agricoles.

C'est donc au sein de cet espace de transition que les acteurs du territoire, publics ou privés, devront promouvoir des actions en faveur d'un développement urbain plus équilibré et d'un développement durable et économique respectueux de l'environnement.

Ces zones sont régies, au point de vue administratif, par l'état et les communes. Les onze communes de la réserve de biosphère forment une collectivité territoriale autonome, possédant la personnalité juridique. Une commune gère son patrimoine et ses intérêts par l'intermédiaire de représentants locaux, sous le contrôle du pouvoir central.

## 4.6 « Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié, notamment, de pouvoirs publics, communautés locales et intérêts privés à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère. »

Les acteurs impliqués dans la gestion de la réserve de biosphère :

### LE COMITÉ MAB ÉLARGI

Ce comité compte une vingtaine de personnes qui se réunissent régulièrement pour développer les grands axes et projets de la réserve de biosphère. Ce comité est composé de la Présidente et Secrétaire de la Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO, du Président du syndicat PRO-SUD et des employés en charge de la coordination du dossier de candidature, des chargés de groupe de travail qui développent les premiers projets, des fonctionnaires en provenance des administrations du tourisme, de l'environnement et de l'aménagement du territoire, des chercheurs, volontaires et employés communaux.

### LES CONSULTATIONS CITOYENNES

Lors de l'élaboration du dossier de candidature, PRO-SUD et les administrations communales ont organisé des séances d'information pour les citoyens afin de garantir une approche participative et inclusive et de coconstruire le projet de réserve de biosphère.

En 2019, des séances d'information se sont tenues dans chacune des onze communes de la réserve de biosphère. Ces événements ont réuni plus de **400 citoyens**. Aussi, nous avons consulté **125 jeunes** dans trois lycées du pays.

104 propositions de projets ont émané de plus de 1000 idées, représentant une base solide à hiérarchiser pour alimenter le plan de gestion.

Parmi la grande diversité de projets proposées par les citoyens, les pistes les plus importantes sont un besoin de connexion entre des lieux multifonctionnels et des infrastructures qui utilisent les ressources naturelles de manière durable. Aussi, la préservation de la qualité de vie est une thématique récurrente. Le tourisme « doux » est privilégié. De nombreux citoyens sont alarmés par l'augmentation du scellement des sols.

Les modes d'éducation au développement durable privilégiés sont l'apprentissage par l'action et l'expérimentation.

Concernant les lycéens, le label MAB représente la possibilité de répondre aux menaces (pollution et déchets, urbanisation rapide, déforestation, problématique de la mobilité) de manière positive, d'engager l'humain par la sensibilisation et l'action envers la sauvegarde de la nature, des animaux et du patrimoine. Ces derniers sont particulièrement concernés par le besoin de développer la nature en ville, de lutter contre le plastique et les déchets, de promouvoir la mobilité douce.

### LES ÉLUS LOCAUX ET LE GOUVERNEMENT

Afin d'engager les **élus locaux** sur le programme *Man and the Biosphere*, nous avons organisé une séance d'information en juin 2018, des réunions individuelles avec les onze conseils échevinaux en 2018 également, ainsi qu'une réunion élargie en 2019, invitant tous les élus de la réserve de biosphère. L'objectif était de leur présenter les grandes lignes du dossier de candidature et les résultats des consultations citoyennes afin de les sensibiliser en amont des délibérations des conseils communaux pour la signature des lettres d'approbation.

En février 2019, une réunion consultative avec les quatre **ministres** concernés par le programme (Aménagement du territoire, Environnement, Culture et Tourisme) a été organisée par le bureau PRO-SUD et les représentants de la Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO. Cela a donné lieu à une première discussion au sujet du dossier de candidature et des besoins nécessaires pour la pérennisation du programme.

### LE SECTEUR PRIVÉ

Dans le cadre des activités avec le secteur privé installé dans la réserve de biosphère, nous planifions de développer une démarche en automne 2019 en lien avec la fonction de conservation et la préservation de la biodiversité.



**Figure 3 : Les acteurs impliqués dans la gestion de la réserve de biosphère**

Organisations	Participants
<p><b>Représentation politique nationale et communale</b></p>	<p>Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Énergie et Aménagement du territoire,</li> <li>· Culture,</li> <li>· Environnement, Climat et Développement durable,</li> <li>· Tourisme.</li> </ul> <p>Administrations communales                      Syndicats intercommunaux                      Les Commissions du conseil communal                      Commission luxembourgeoise pour la Coopération avec l'UNESCO</p>
<p><b>Protection de la nature et forêts</b></p>	<p>Administration de la Nature et des Forêts (ANF)                      Administration de la gestion de l'eau (AGE)                      Syndicat intercommunal pour la conservation de la nature (SICONA)                      Natur&amp;ëmwelt a.s.b.l.                      Umweltberodung Lëtzebuerg a.s.b.l                      Musée national d'histoire naturelle                      Instituts de recherche, Université du Luxembourg, Écoles                      Les citoyens</p>
<p><b>Promotion touristique et culturelle</b></p>	<p>Office Régional du Tourisme (ORT)                      Animation culturelle du Sud                      Fondation Bassin Minier                      Institutions culturelles (musées)                      Esch2022 Capitale européenne de la Culture                      Les citoyens</p>
<p><b>Promotion sociale, éducative et écologique</b></p>	<p>CELL Center for Ecological Learning                      Transition Minett                      Les écoles, Lycées, Université de Luxembourg et centres de recherches                      Les clubs et associations                      Les mouvements de jeunesse et maison de jeunes                      Centre d'Initiative et de Gestion Local (CIGL)                      Les citoyens</p>
<p><b>Promotion économique</b></p>	<p>Chambre de commerce et chambre des métiers                      Artisans et agriculteurs                      Secteur privé et start-up</p>

#### 4.6.1 Décrivez les dispositions mises en place ou envisagées

Une convention quinquennale de coopération territoriale a été signée avec le syndicat PRO-SUD en 2015. À travers cet engagement, les communes concernées ainsi que l'État luxembourgeois représenté par le ministère ayant l'aménagement du territoire dans ses compétences s'engagent à mener un processus de planification et de développement intercommunal intégratif et durable.

##### PROJET DE FINANCEMENT

Le projet est soutenu par le département Aménagement du territoire du ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire dans le cadre d'une convention de coopération territoriale avec PRO-SUD.

Les communes de la réserve de biosphère seront amenées à réfléchir sur le développement de projets dans la zone de transition et sur leurs financements (via PRO-SUD). Par ce biais, il s'agit de renforcer les actions communales et les projets augmentant la qualité de vie des citoyens.

Les autres ministères concernés par les projets phares sont : le ministère de la Culture, le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et le ministère du Tourisme.

Le label MAB ouvrira des possibilités de recherche de financements européens et de partenariats inter-régionaux et transfrontaliers et aussi des partenariats publics-privés.

Les zones centrales et les zones tampons sont des secteurs déjà protégés, conformément à la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles. Elles se constituent à la fois des **réserves naturelles et des zones du réseau Natura 2000**.

Ces zones sont principalement gérées par l'Administration de la nature et des forêts, qui est l'autorité chargée de la mise en œuvre du plan de gestion des zones centrales et tampons.

Dans la zone de transition, les populations sont représentées par les élus communaux. Les onze communes ont délibéré en conseil communal le projet de réserve de biosphère et nous ont fait parvenir les lettres d'approbation pour soutenir le projet. Sur les 173 conseillers communaux de la région, le projet a obtenu 171 votes positifs et deux abstentions.

#### 4.6.2 Une (des) évaluation(s) d'impact culturel et social a(ont)-t-elle(s) été conduite(s) ou d'autres outils et lignes directrices équivalents mis en place ?

Il n'existe plus de règles *coutumières* ou *traditionnelles* d'usage des terres et d'accès pour la population. Les objectifs de notre réserve de biosphère prennent en compte l'importance de la participation de toutes les couches sociales et culturelles et leur mise en valeur. La transformation du patrimoine industriel et son utilisation est aussi un outil d'évaluation du développement de la région en lien avec son passé historique.

Notre réserve de biosphère a une vocation régionale qui mettra en valeur sa richesse multiculturelle.

### 4.7 Mécanismes de mise en œuvre

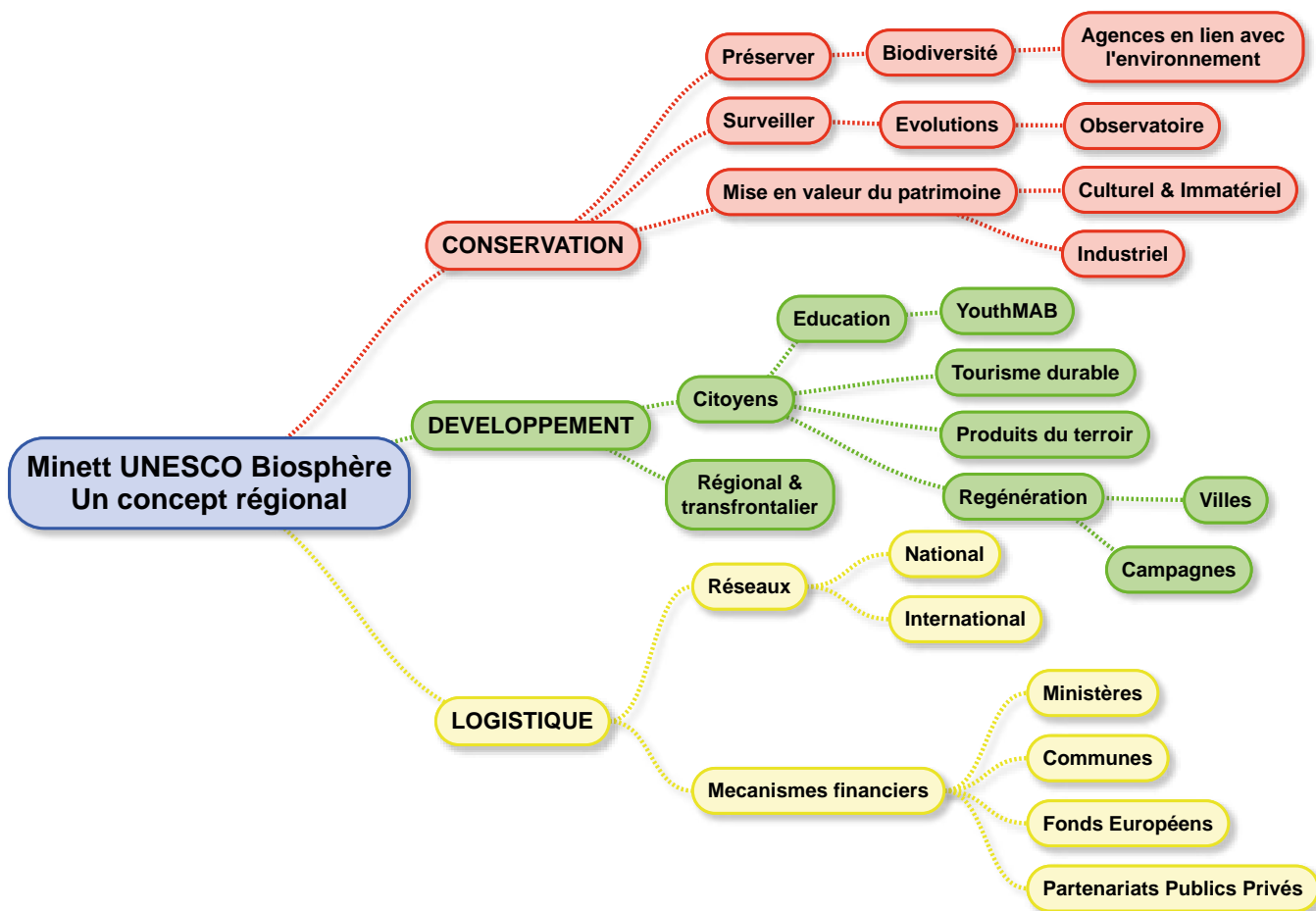
Il existe un comité de pilotage Natura 2000 qui agit comme plateforme régionale, dynamique et proactive. Ce dernier permet une meilleure implication des acteurs locaux, communaux et régionaux tout en favorisant le maintien de la biodiversité et en tenant compte des exigences écologiques, économiques, sociales, culturelles et régionales.

Une première formulation de plusieurs objectifs du plan de gestion a été élaborée. Ce plan est coordonné par le

syndicat intercommunal PRO-SUD et relève à la fois des programmes de gestion existants au sein des partenaires de projets (ORT Sud, ANF, Esch2022, etc.) mais aussi des nouvelles activités qui émergent au sein de la réserve de biosphère.

Un plan de gestion pour la réserve de biosphère dans sa totalité n'existe pas pour le moment. Par contre, il est envisagé de préparer ce plan sur base des consultations multiples avec toutes les parties prenantes de la réserve de biosphère. Une structure pour l'élaboration du plan de gestion a déjà été formulée.

Figure 4 : Mindmap des grands axes du plan de gestion



## STRUCTURE DE COORDINATION POUR METTRE EN ŒUVRE CE PLAN

### Le syndicat intercommunal PRO-SUD

PRO-SUD porte le dossier de candidature, assure le lien entre les parties prenantes de la réserve de biosphère, supervise les consultations citoyennes dans les onze communes de la réserve de biosphère. PRO-SUD est un instrument intercommunal stable, soutenu par l'État depuis sa création et dont les statuts et l'expérience lui permettent d'évoluer en vue de s'adapter efficacement à cette mission.

PRO-SUD assurera la promotion de la réserve de la biosphère et sa vision régionale, veillera à ce que les volontés des onze communes soient représentées dans le cadre de son développement et réalisera le suivi et l'évaluation des projets menés par les acteurs du territoire.

### Un Conseil scientifique

L'objectif du Conseil scientifique est de supporter des projets de recherche et l'intégration de la population locale, mais aussi de donner son avis sur l'orientation des projets. Ce conseil est composé des acteurs du comité *Man and the Biosphere* et de la Commission nationale luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO.

La commission UNESCO assure aussi le suivi des rapports avec le siège de l'UNESCO à Paris et favorise l'échange avec les autres réserves de biosphère.

## LES PROJETS DE RECHERCHE

En ce qui concerne les projets de conservation du patrimoine naturel au sein des zones centrales et zones tampons, les services régionaux de l'Administration de la Nature et des Forêts et le ministère de l'Environnement travaillent sur les projets de surveillance entomologique, ornithologique, des amphibiens, des reptiles, des mammifères, des biotopes, des faunes, des flores et des habitats sous des programmes nationaux en lien avec les exigences du programme Natura 2000. Pour notre réserve de biosphère, il est à prévoir un programme de surveillance standardisé des espèces exotiques envahissantes et des caractéristiques phytosociologiques propres aux anciens sites miniers.

Notre réserve de biosphère mettra en place un accent particulier sur les projets d'éducation et de formation en développement durable pour les jeunes. Nous travaillerons en partenariat avec les programmes existants comme :

- le certificat en développement durable et innovation sociale de l'Université du Luxembourg qui s'adresse à un public professionnel et étudiant en provenance de toutes les disciplines,
- l'incubateur de start-up afin d'encourager l'entrepreneuriat pour les technologies vertes,
- les lycées et projets d'éducation pour les plus jeunes,
- le mouvement de la transition écologique qui anime des groupes de citoyens pour une société post-carbone.

## 5. APPROBATIONS

Les différentes administrations ont apporté leur soutien via une lettre ou une délibération communale. Celles-ci se trouvent dans l'**annexe n°7**.

### 5.1 Signé par l'autorité ou les autorités chargées de la gestion de l'aire (ou des aires) centrale(s) tampon(s)

Administration de la nature et des forêts

Date : 13/06/2019

81, rue de la Gare

L-9233 Diekirch

### 5.2 Signé, selon le cas, par l'Administration responsable à l'échelle nationale (ou de l'État ou de la province) de la gestion de l'aire (ou des aires) centrale(s) et de la (ou des) zone(s) tampon(s)

Une copie des lettres originales signées se trouve dans l'annexe n°7.

Monsieur Turmes Claude

Ministre de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire

Date : 5/07/2019

4, Place de l'Europe

L-1499 Luxembourg

247 - 86812

Madame Carole Dieschbourg

Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Date : 4/06/2019

4, Place de l'Europe

L-1499 Luxembourg

247 - 86824

Monsieur Lex Delles

Ministre du Tourisme

Date : 19/06/2019

19-21, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

247 - 84137

Madame Sam Tanson

Ministre de la Culture

Date : 24/05/2019

4, Boulevard Roosevelt

L-2450 Luxembourg

247 - 86600

## 5.3 Signé par les élus ou les porte-parole des communautés vivant dans l'aire de transition

Commune de Differdange  
Monsieur Roberto Traversini  
Bourgmestre  
Date : 05/06/2019  
B.P. 12  
L-4501 Differdange  
58 77 101

Commune de Käerjeng  
Monsieur Michel Wolter  
Bourgmestre  
Date : 12/07/2019  
B.P. 50  
L-4901 Bascharage  
500 552 - 1

Commune de Rumelange  
Monsieur Henri Haine  
Bourgmestre  
Date : 12/06/2019  
2, Place Grande Duchesse Charlotte  
L-3710 Rumelange  
56 31 21 - 1

Commune de Bettembourg  
Monsieur Laurent Zeimet  
Bourgmestre  
Date : 07/06/2019  
B.P. 29  
L-3201 Bettembourg  
51 80 80 - 1

Commune de Kayl  
Monsieur John Lorent  
Bourgmestre  
Date : 07/06/2019  
4, rue de l'Hôtel de Ville  
L-3674 Kayl  
56 66 66 - 1

Commune de Sanem  
Monsieur Georges Engel  
Bourgmestre  
Date : 14/06/2019  
B.P. 74  
L-4401 Belvaux  
59 30 75 - 1

Commune de Dudelange  
Monsieur Dan Biancalana  
Bourgmestre  
Date : 8/08/2019  
L-3401 Dudelange  
51 61 21 - 1

Commune de Mondercange  
Monsieur Jeannot Fürpass  
Bourgmestre  
Date : 19/06/2019  
B.P. 50  
L-3901 Mondercange  
55 05 74 - 1

Commune de Schifflange  
Monsieur Paul Weimerskirch  
Bourgmestre  
Date : 07/06/2019  
B.P. 11  
L-3811 Schifflange  
54 50 61 - 1

Commune d'Esch-sur-Alzette  
Monsieur Georges Mischo  
Bourgmestre  
Date : 14/06/2019  
B.P. 145  
L-4002 Esch-sur-Alzette  
27 54 -1

Commune de Pétange  
Monsieur Pierre Mellina  
Bourgmestre  
Date : 17/06/2019  
B.P. 23  
L-4701 Pétange  
50 12 51 - 1000

## 5.4 Signé au nom du comité national ou du point focal du MAB

Commission nationale du Luxembourg  
pour la coopération avec l'UNESCO  
Madame Simone Beck  
Présidente  
c/o Ministère de la Culture  
4, boulevard Roosevelt  
L-2450 Luxembourg

## 6. SITUATION [COORDONNÉES ET CARTE(S)] :

### 6.1 Les coordonnées géographiques standards de la réserve de biosphère

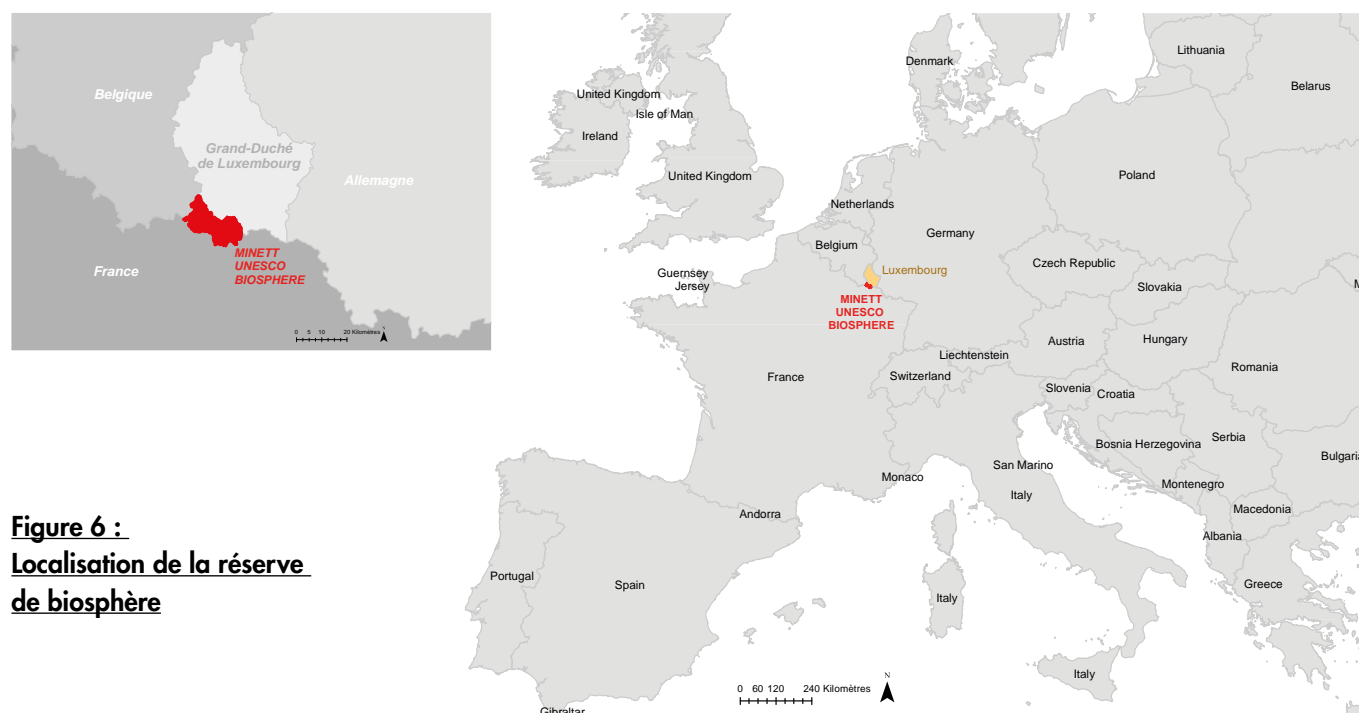
La région Sud est située au sud-ouest du Grand-Duché de Luxembourg, sur la frontière avec la France et la Belgique. Le territoire s'étend sur environ 25 km d'est en ouest et 10 km du nord au sud.

**Figure 5 : Coordonnées géographiques de localisation de la réserve de biosphère**

Points cardinaux :	Latitude	Longitude
Point central	49°31'31.27" N	5°58'31" E
Point le plus septentrional (Käerjeng)	49°37'45" N	5°53'28" E
Point le plus méridional (Rumelange)	49°26'52" N	6°02'30" E
Point le plus oriental (Bettembourg/Dudelange)	49°30'33" N	6°07'41" E
Point le plus occidental (Pétange)	49°32'33" N	5°48'29" E



Ellergronn © Claude ASSEL



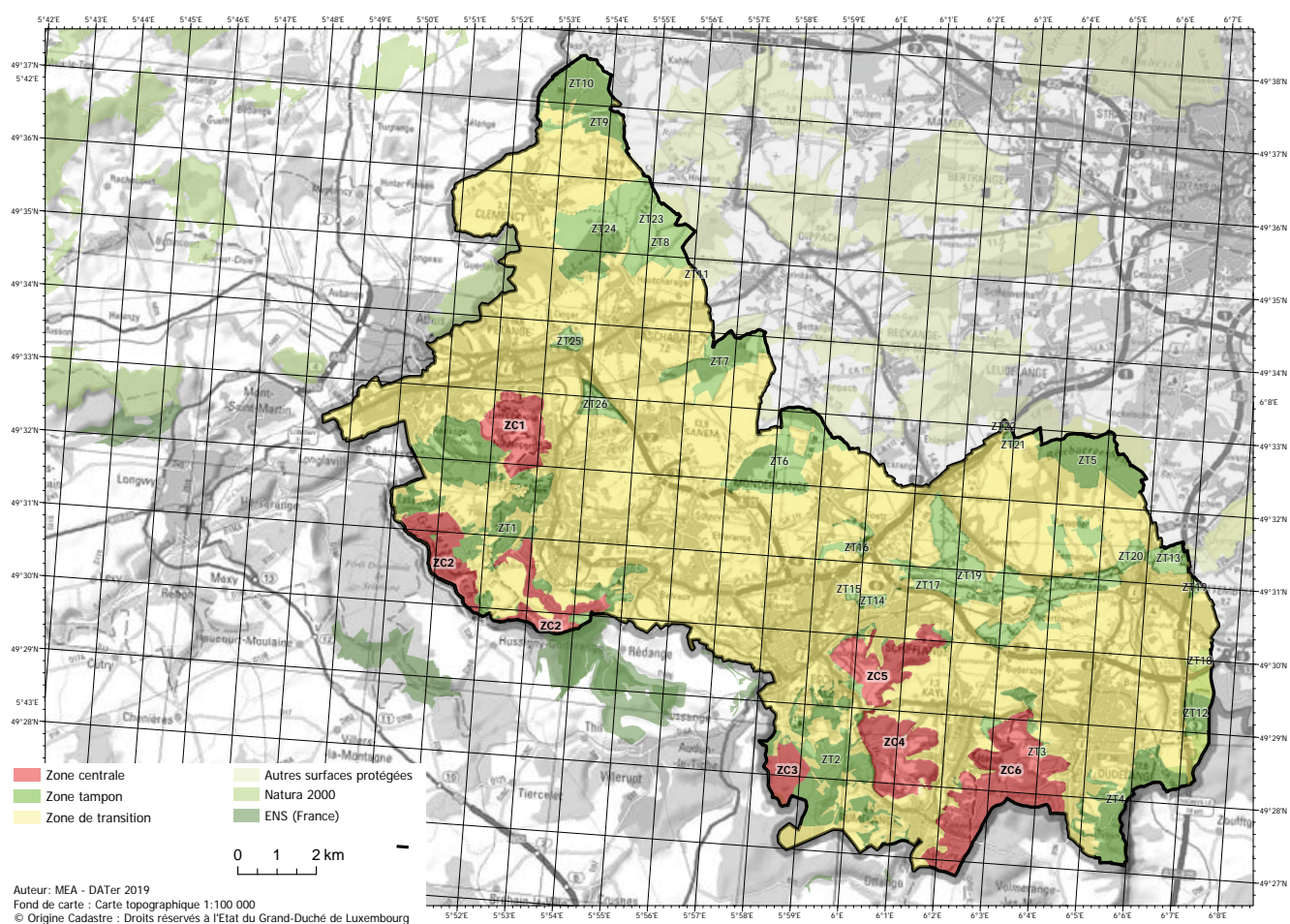
**Figure 6 : Localisation de la réserve de biosphère**

## 6.2 Fournir une (des) carte(s) sur fond topographique de l'emplacement exact et de la délimitation précise des trois zones de la réserve de biosphère

Lien geoportail :

[https://map.geoportail.lu/theme/emwelt?lang=en&version=3&zoom=12&X=662846&Y=6364879&layers=&opacities=&bgLayer=orthogr\\_2013\\_global&map\\_id=aa4a8eb776004d57ae67ce23858fef36](https://map.geoportail.lu/theme/emwelt?lang=en&version=3&zoom=12&X=662846&Y=6364879&layers=&opacities=&bgLayer=orthogr_2013_global&map_id=aa4a8eb776004d57ae67ce23858fef36)

**Figure 7 : Le zonage de la réserve de biosphère**



Source : DATer, ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire  
L'annexe 1 présente la carte en format A3.



## 7. SUPERFICIE (VOIR LA CARTE) :

### 7.1 Superficie des zones centrales :

1 932 ha

En pourcentage du territoire : 10 %

### 7.2 Superficie des zones tampons :

4 213 ha

En pourcentage du territoire : 21 %

### 7.3 Superficie de la zone de transition :

13 920 ha

En pourcentage du territoire : 69 %

**Total : 20 065 ha**

## 7.4 Brève justification de ce découpage par rapport aux fonctions respectives de la réserve de biosphère. Dans le cas où un système de zonage différent existe également, veuillez indiquer comment il s'adapte au zonage d'une réserve de biosphère.

Depuis plusieurs décennies, le site prévu pour la réserve de biosphère, fortement marqué par l'activité industrielle lourde et caractéristique des anciens sites miniers, a évolué vers un espace multifonctionnel. La protection de la nature, la préservation du patrimoine industriel, les activités récréatives et sportives, ainsi que l'exploitation agricole et sylvicole y sont représentées, de même que des activités industrielles et artisanales.

*Les zones centrales sélectionnées se caractérisent toutes par leur **origine commune que sont des sites d'anciennes mines à ciel ouvert** que la nature a recolonisées après leur fermeture définitive à la fin de l'exploitation de minerai de fer en fin des années 1970.*

Cette évolution naturelle a créé une mosaïque d'habitats uniques au Luxembourg, se composant d'une multitude de biotopes parmi lesquels des habitats rocheux, des éboulis et des pelouses sèches à différents stades de développement. Ces habitats abritent aujourd'hui un grand nombre d'animaux et de plantes rares, dont de nombreuses orchidées, plusieurs espèces de chauves-souris qui utilisent les anciennes galeries comme sites d'hibernation, d'amphibiens et de reptiles, de papillons et d'oiseaux. Ces biotopes n'existeraient pas sans l'intervention de l'homme sur le terrain en première place, et sont entièrement créés par lui.

Vu cet intérêt écologique énorme, les anciennes mines ont été classées zones de protection d'intérêt national et profitent donc du plus haut statut de protection au niveau national. En effet, la protection de certains sites par classement en tant que zone protégée d'intérêt national est considérée comme étant un moyen essentiel garantissant la protection de zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité et de différents services fournis.

La plus-value de la désignation en tant que zone protégée réside ainsi dans la réglementation voire l'interdiction de certaines pressions exercées sur les zones. Les zones centrales et notamment leurs milieux ouverts sont gérés depuis plusieurs années par l'Administration de la nature et des forêts selon un plan de gestion visant le maintien de l'état de

conservation favorable des pelouses calcaires et pionnières par débroussaillage et par pâturage itinérant. À défaut d'une gestion de la réserve, les milieux maigres se transformeraient par succession naturelle en forêt climacique. La haute valeur écologique demeure pourtant dans la conservation de la mosaïque paysagère des différents types de biotopes. À titre d'exemple, l'obligation de rester sur les nombreux chemins balisés permet de diriger les visiteurs à travers l'entièreté de la réserve, tout en préservant des zones de tranquillité pour la diversité biologique.

La topographie de la région ainsi que la délimitation des agglomérations forment une protection naturelle des zones centrales contre un avancement de l'homme dans ces biotopes. La surface totale des zones centrales s'élève à 1 932 ha.

Pour les zones centrales présentées ci-dessous, la carte de la couverture du sol (2015, source : MEA) complète la carte topographique.

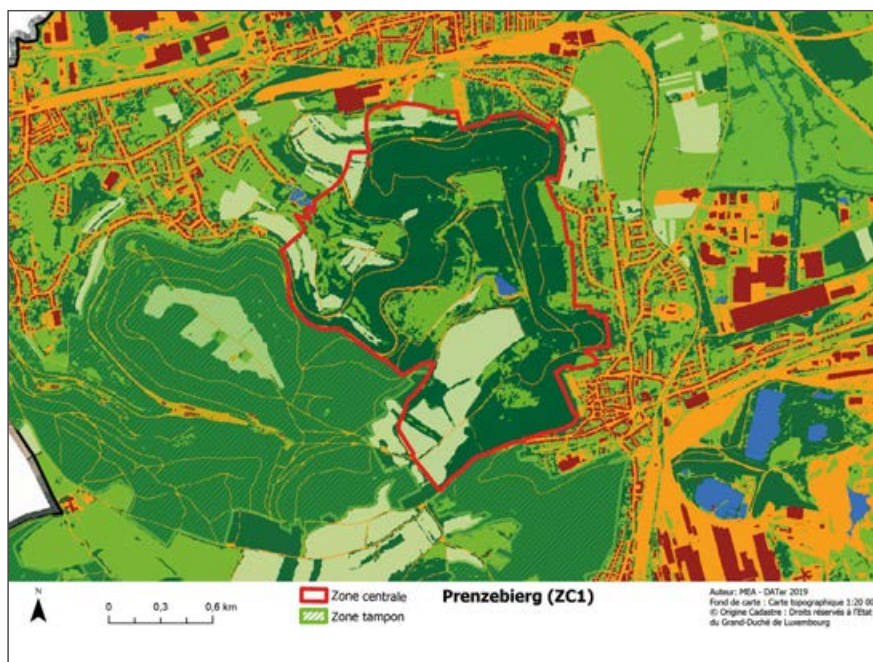
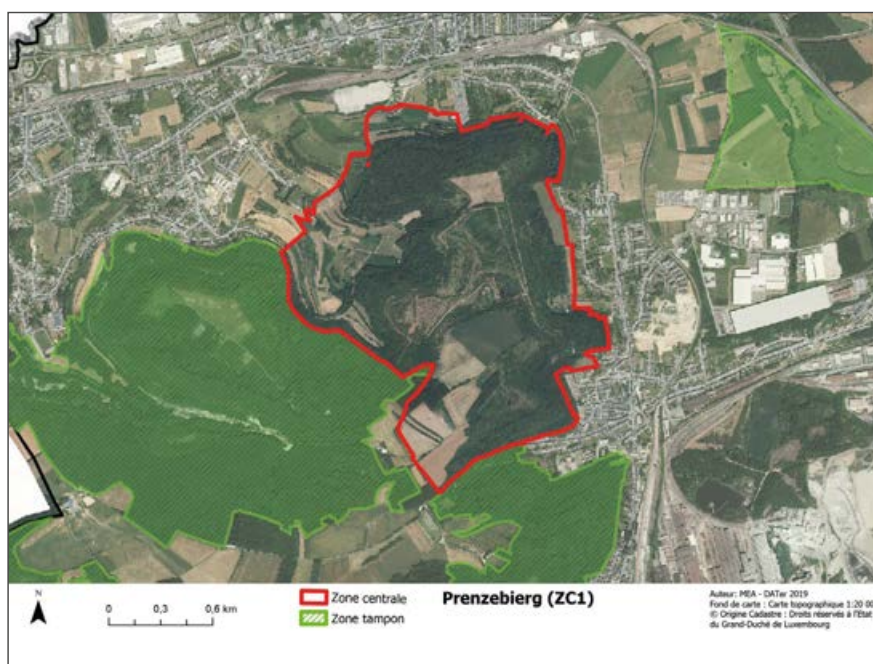
### ZC1 Prenzebiërg

254,13 ha (source : données SIG)  
 Zone protégée d'intérêt national (réserve naturelle) englobant des fonds sis sur le territoire des communes de Differdange et Pétange.

Partie des zones d'intérêt communautaire (réseau Natura 2000) suivantes :

- LU0001028 / LU0002008 « Differdange Est - Prënzebiërg/Giele Botter »

- Bâtiments
- Autres surfaces bâties
- Sol nu
- Eau
- Arbres et buissons
- Cultures permanentes
- Cultures annuelles



### ZC2 Kiemerchen/ Scheiergronn/ Groussebësch

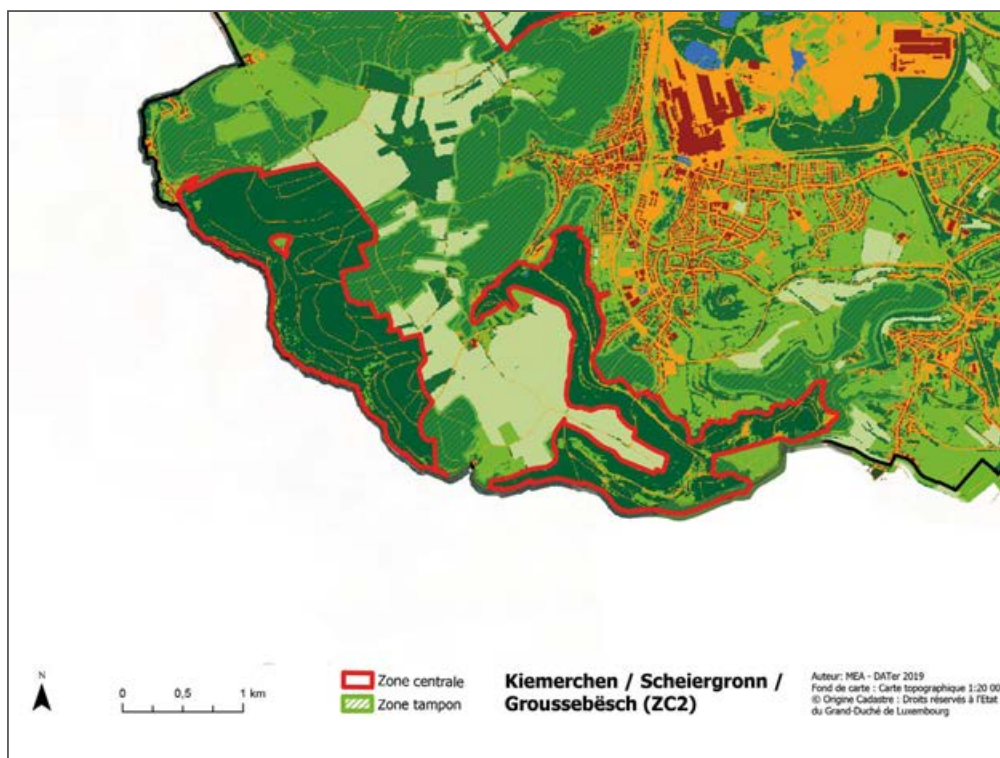
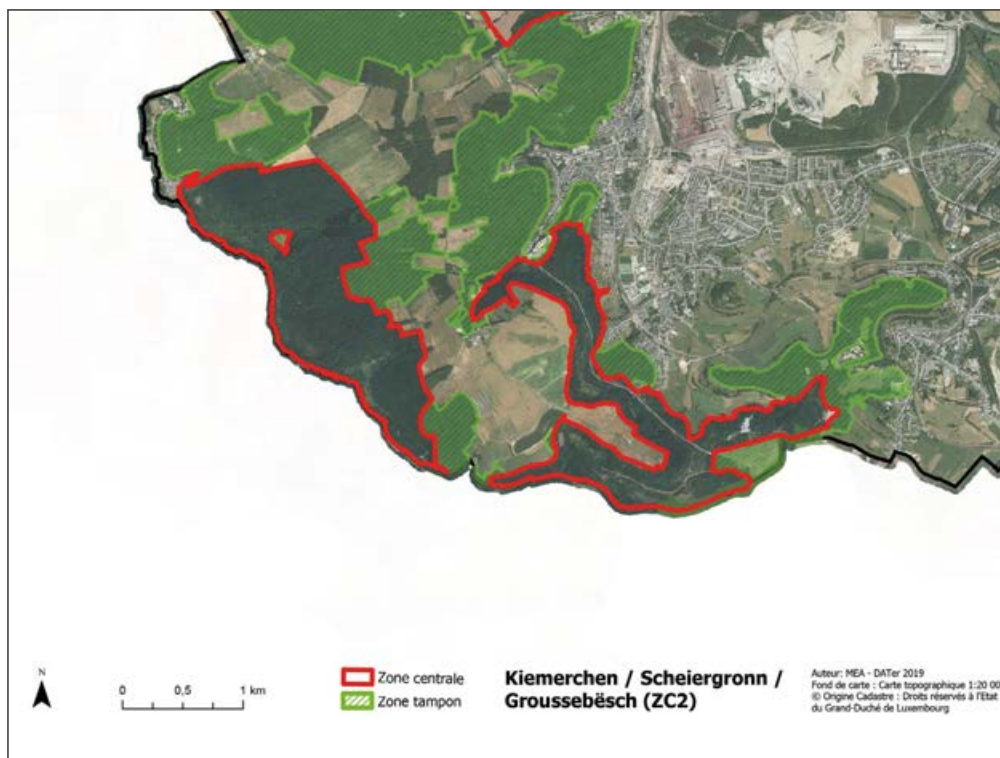
391,94 ha (source :  
données SIG)

Future zone protégée  
d'intérêt national (réserve  
naturelle), [https://www.differdange.lu/files/6015/2880/7765/kiemerschen\\_projet-reglement-grand-ducal.pdf](https://www.differdange.lu/files/6015/2880/7765/kiemerschen_projet-reglement-grand-ducal.pdf),  
englobant des fonds sis  
sur le territoire  
des communes de  
Differdange et Sanem.

Partie des zones d'intérêt  
communautaire (réseau  
Natura 2000) suivantes :

- LU0001028 /  
LU0002008  
«Differdange Est -  
Prënzebiërg/Giele Botter»

- Bâtiments
- Autres surfaces bâties
- Sol nu
- Eau
- Arbres et buissons
- Cultures permanentes
- Cultures annuelles



### ZC3 Ellergronn

112,34 ha (source : données SIG)

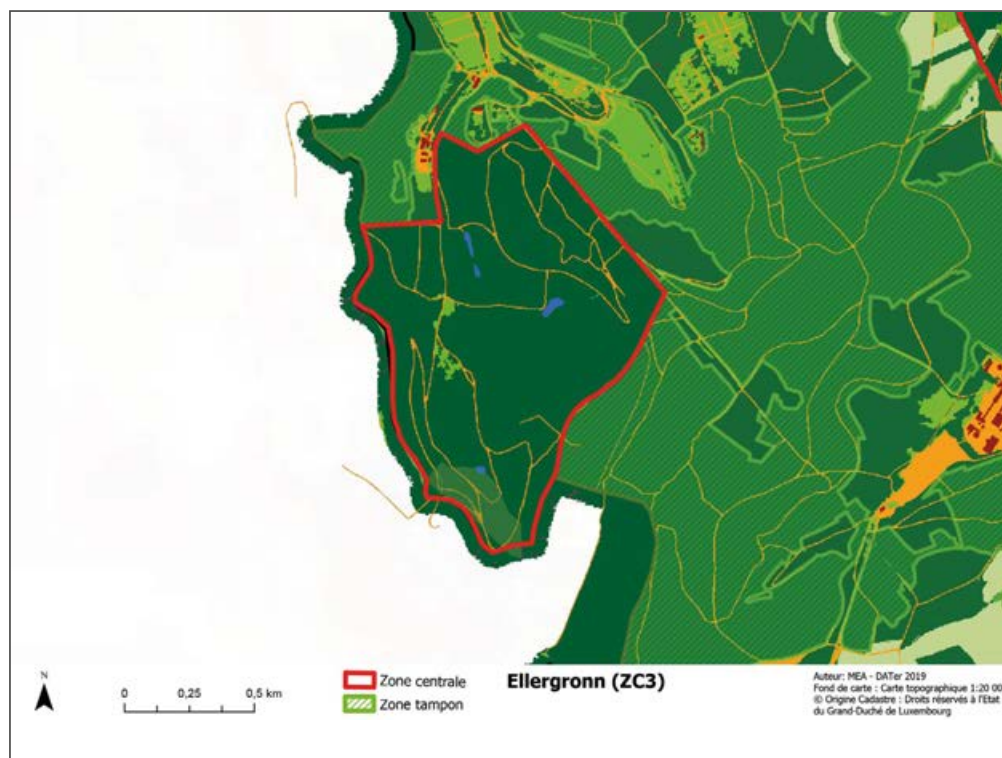
Zone protégée d'intérêt national

(réserve naturelle). Zone humide englobant des fonds sis sur le territoire de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Partie des zones d'intérêt communautaire (réseau Natura 2000) suivantes :

- LU0001030 / LU0002009
- « Esch-sur-Alzette Sud-Est »

- Bâtiments
- Autres surfaces bâties
- Sol nu
- Eau
- Arbres et buissons
- Cultures permanentes
- Cultures annuelles



### ZC4 Léiffrächen

306,74 ha

(source : données SIG)

Zone protégée d'intérêt national

(réserve naturelle) englobant des fonds sis

sur le territoire des communes de Kayl

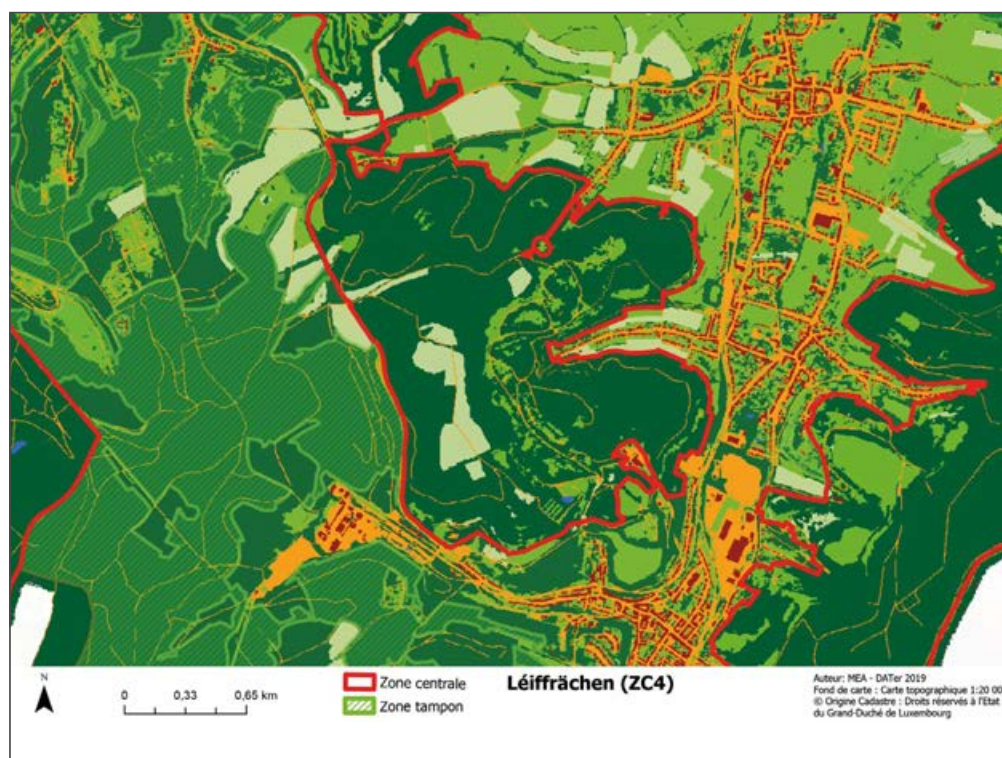
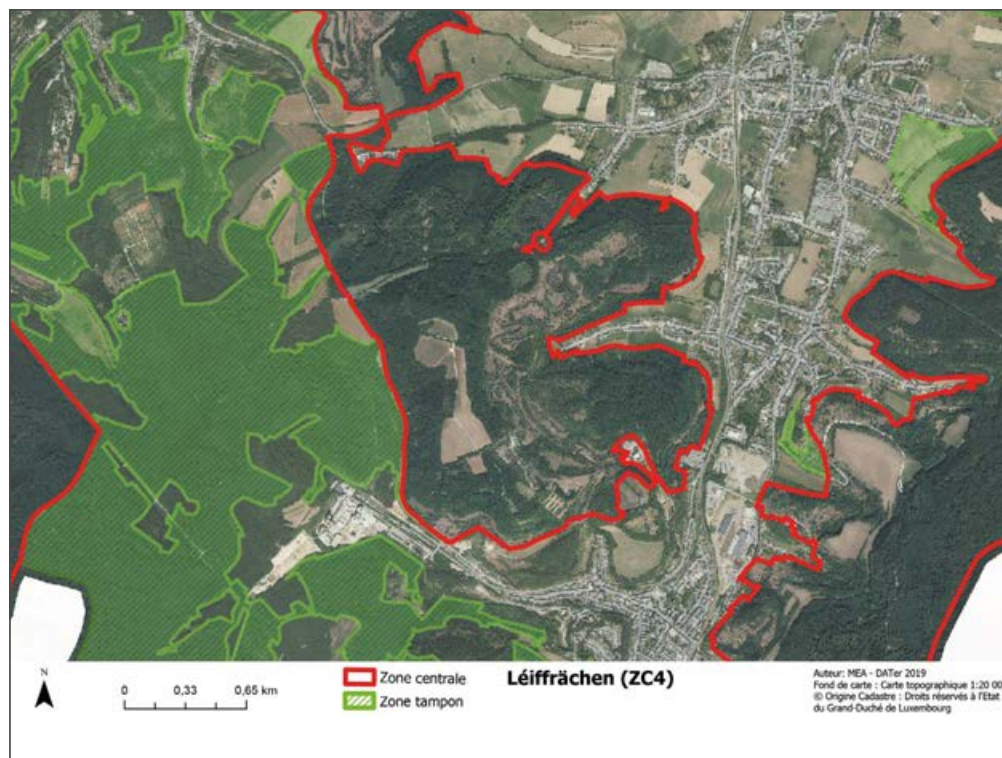
et de la Ville de Rumelange.

Partie des zones d'intérêt communautaire (réseau Natura 2000) suivantes :

- LU0001030 / LU0002009

« Esch-sur-Alzette Sud-Est »

- Bâtiments
- Autres surfaces bâties
- Sol nu
- Eau
- Arbres et buissons
- Cultures permanentes
- Cultures annuelles



### ZC5 Brucher- biérg-Lalléngérbérg

267,024 ha

(source : règlement grand-ducal du 29 mars 2016)

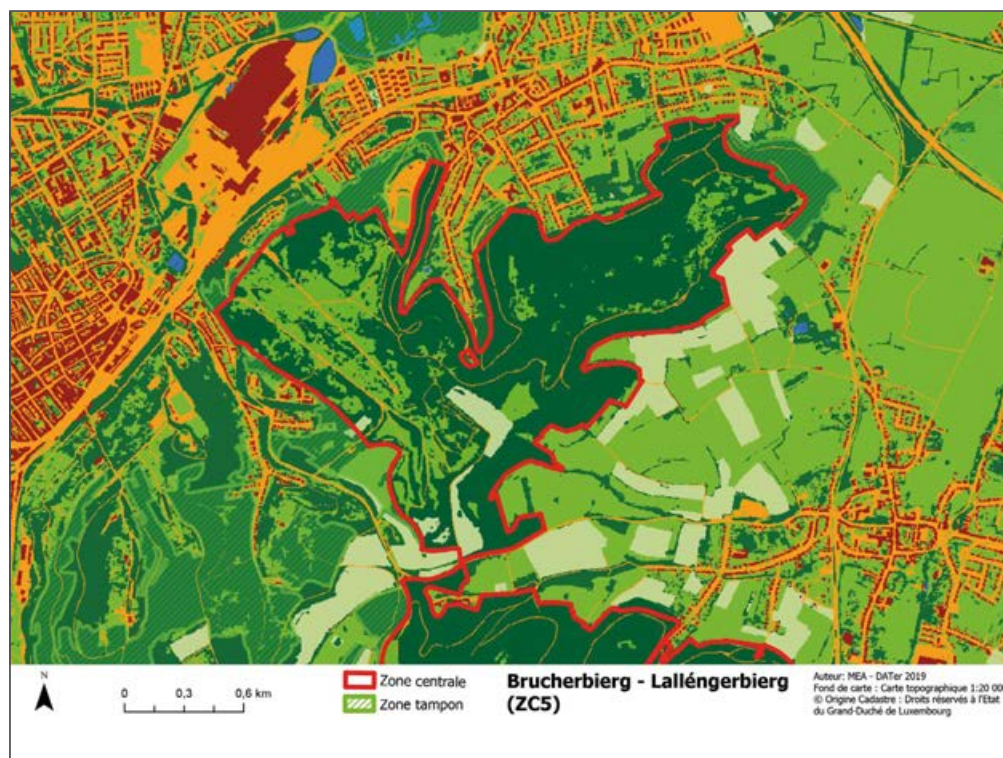
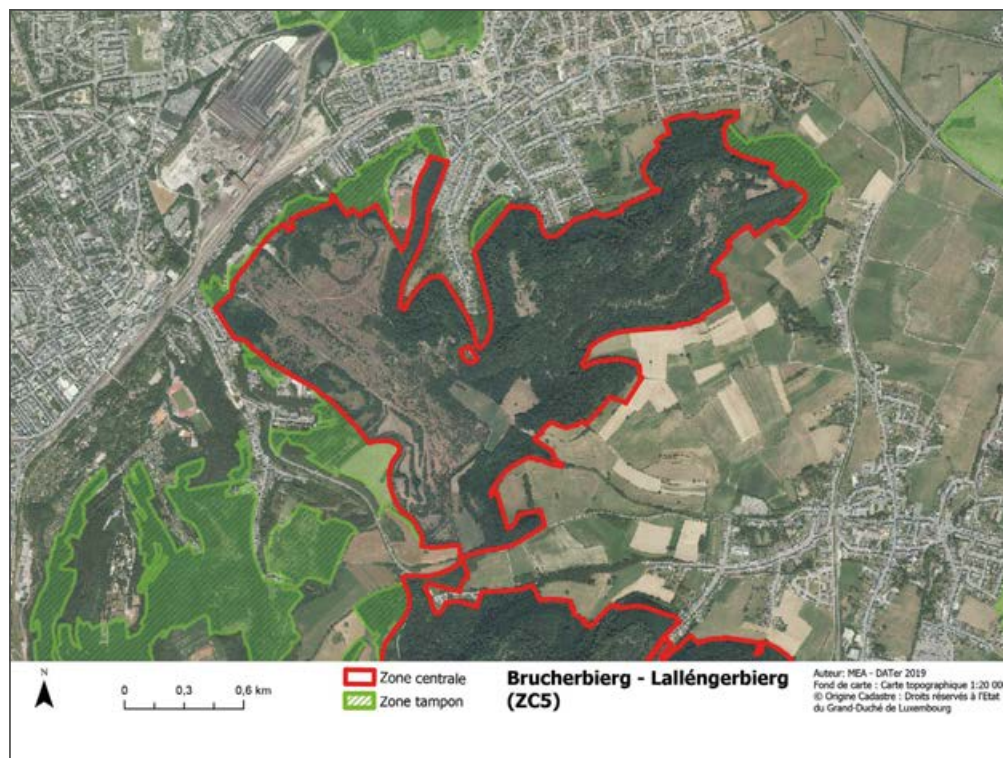
Zone protégée d'intérêt national (réserve naturelle) englobant des fonds sis sur le territoire des communes de Schifflange, Kayl et Esch-sur-Alzette.

Partie des zones d'intérêt communautaire (réseau Natura 2000) suivantes :

- LU0001030 / LU0002009

« Esch-sur-Alzette Sud-Est »

- Bâtiments
- Autres surfaces bâties
- Sol nu
- Eau
- Arbres et buissons
- Cultures permanentes
- Cultures annuelles



### ZC6 Haard-Hesselsbi- bi-erg-Staeb- bi-erg

600,98 ha

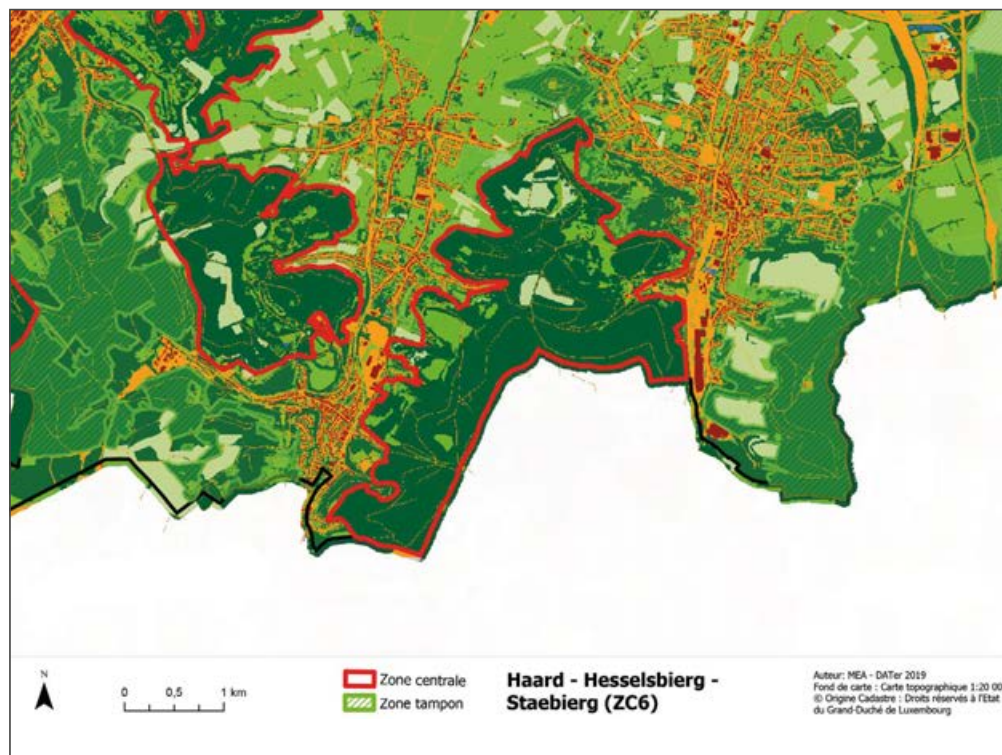
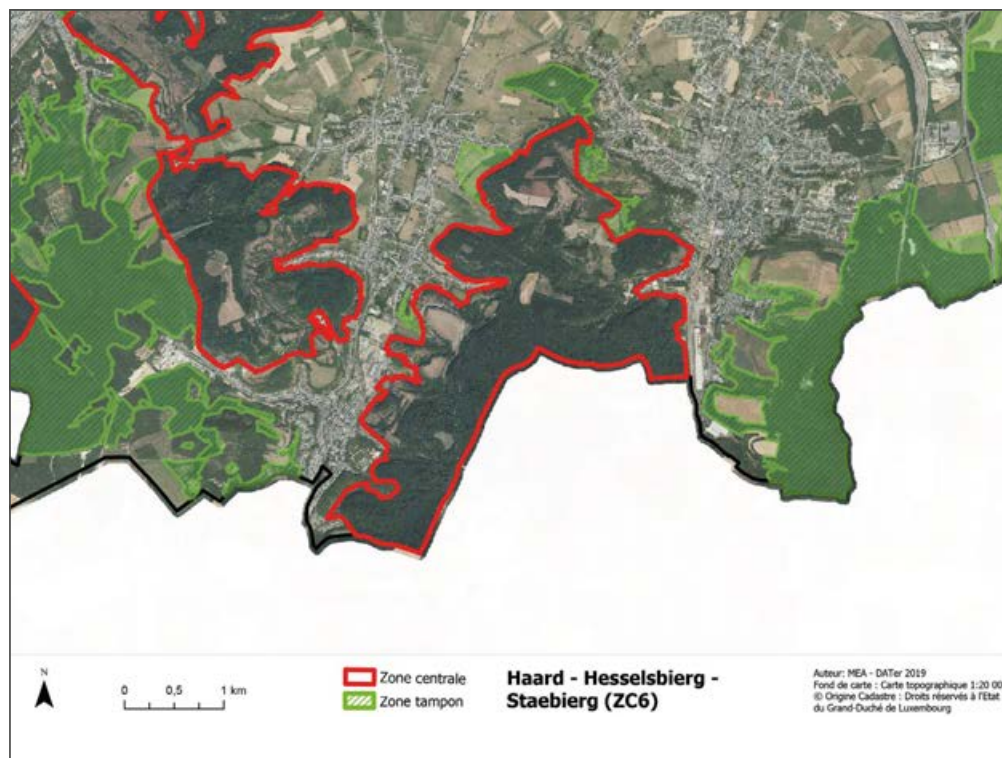
(source : données SIG)

Zone protégée englobant  
des fonds sis  
sur le territoire  
des communes de  
Dudelange, Kayl  
et Rumelange.

Partie des zones d'intérêt  
communautaire (réseau  
Natura 2000) suivantes :

- LU0001031/LU0002010  
« Dudelange Haard »

- Bâtiments
- Autres surfaces bâties
- Sol nu
- Eau
- Arbres et buissons
- Cultures permanentes
- Cultures annuelles



*Les zones tampons sélectionnées se constituent de diverses zones Natura 2000, mais également de zones protégées d'intérêt national autres que les anciennes mines à ciel ouvert. Ces zones forment un ensemble de biotopes des plus divers : vergers, prairies, zones humides ou encore forêts.*

Le cas du Luxembourg est particulier du fait que les zones tampons n'entourent pas les zones centrales. Les raisons à la base de cette spécificité sont les suivantes :

- d'une part, les zones centrales sont traversées par les frontières nationales et ne permettent donc pas la désignation d'une zone tampon entourant la zone centrale à l'intérieur des frontières nationales
- d'autre part, les zones centrales sont des sites d'anciennes mines à ciel ouvert et les travailleurs des mines ont construit leurs habitations aussi près que possible des mines. Ce qui explique pourquoi l'urbanisation est souvent directement adjacente aux zones centrales et qu'il n'est pas possible de désigner une zone tampon entre la zone centrale et l'urbanisation.

Il faut noter que la topographie des lieux reprend en partie cette fonction tampon en présentant un saut de niveau assez marqué entre les zones centrales et les zones urbanisées, notamment par des falaises assez raides.

La fonction écologique de ces zones est tout aussi importante que celle des zones centrales. Les zones tampons abritent également un nombre d'espèces rares et profitent d'une protection au niveau national. La surface totale des zones tampons s'élève à 4 213 ha.

Un **Comité de pilotage Natura 2000** « anciens sites miniers » s'est formé en 2018. Les missions principales du comité de pilotage sont les suivantes :

- l'information et la sensibilisation des principaux acteurs tels que les communes, les exploitants agricoles ou le grand public sur les enjeux et les objectifs du site,
- la responsabilisation des acteurs locaux et la coordination de leurs actions avec celles des administrations,
- la promotion de filières de production soutenant les objectifs des plans de gestion,
- la facilitation de la mise en œuvre de mesures contractuelles,
- la formulation de recommandations au ministre sur la base d'expériences régionales.

Pour les sites décrits ci-dessous ZT1- ZT13, il existe **des plans de gestion Natura 2000** d'une durée de dix ans (2017-2027, respectivement jusqu'en 2026 pour le site ZT2) afin de permettre la mise en œuvre réaliste d'objectifs opérationnels. Le cas échéant, leur portée sera prolongée d'une durée de cinq ans et pourront, en cas de besoin, être révisés anticipativement si l'évolution de l'état de conservation des habitats et espèces l'exige.



<p><b>ZT1 Differdange Est – Prënzebiërg/Giele Botter</b>          687,80 ha (source : données SIG)          Sites Natura 2000 LU0001028 et LU0002008</p>
<p><b>ZT2 Esch-sur-Alzette Sud-Est</b>          1076,01 ha (source : données SIG)          Sites Natura 2000 LU0001030 et LU0002009</p>
<p><b>ZT3 Dudelange Haard</b>          659,82 ha (source : données SIG)          Sites Natura 2000 LU0002010 et LU0001031</p>
<p>L'intérêt majeur des sites ZT1 à ZT3 est la présence de pelouses calcaires sèches abritant un grand nombre d'espèces rares et menacées.          La présence de ces pelouses s'explique par l'existence d'anciennes minières aujourd'hui abandonnées. La végétation pionnière présente fait partie d'un cycle naturel de recolonisation.          Parmi les oiseaux présents dans la zone, l'Alouette lulu est l'espèce phare de ces milieux. Ce nicheur très localisé trouve dans les minières abandonnées un biotope tout à fait adapté à sa nidification, notamment aux endroits semi-ouverts, non colonisés par la végétation arbustive, respectivement entretenues par une gestion adaptée. Les mesures importantes de gestion du site sont le défrichement et le pâturage itinérant avec des moutons des zones des anciennes minières qui risquent de se boiser, pour permettre notamment de préserver les biotopes favorables à l'Alouette lulu.          En forêt, une sylviculture proche de la nature, avec le maintien d'arbres morts et de vieux arbres, est un objectif dans la gestion des hêtraies, mesures notamment bénéfiques pour le Pic noir. Ces forêts sont également d'une grande importance comme poumon vert, lieu de détente et de récréation pour la population du sud du Luxembourg. Les anciennes mines constituent également des sites d'hibernation très importants pour au moins quatre espèces de chauves-souris de l'annexe II. Les fronts de taille accueillent le Grand-Duc d'Europe et d'autres nicheurs des falaises. Quelques mares sont colonisées par le Triton crêté, espèce cible et hautement prioritaire des sites Natura 2000.</p>
<p><b>ZT4 Dudelange-Ginzebiërg</b>          272,11 ha (source : données SIG)          Site Natura 2000 LU0001032</p>
<p>La majeure partie du site est occupée par la forêt. Les forêts sont surtout constituées par la hêtraie à mélisse. La majorité des terres agricoles sont exploitées en tant que prairies permanentes. Les pelouses calcaires ainsi que les habitats forestiers, tels que la forêt alluviale résiduelle ainsi que la chênaie extraordinaire du « Därebësch » où se trouvent des espèces thermophiles comme l'Alisier torminal, constituent l'intérêt majeur du site. Le Sonneur à ventre jaune compte parmi les espèces principales visées par ce plan. D'autre part, les pelouses calcaires abritent un grand nombre d'espèces rares et menacées, dont le papillon Argus bleu à bandes brunes et l'Écaille chinée.</p>
<p><b>ZT5 Bois de Bettembourg</b>          138,47 ha (source : données SIG)          Site Natura 2000 LU0001077</p>
<p><b>ZT6 Massif forestier de l'Aësing</b>          58,94 ha          Site Natura 2000 LU0001075</p>
<p><b>ZT7 Sanem – Groussebesch/Schouweiler – Bitchenheck</b>          196,28 ha (source : données SIG)          Site Natura 2000 LU0001027</p>

**ZT8 Hautscharage/Dahlem – Asselborner et Boufferdanger Muer**

118,74 ha (source : données SIG)

Site Natura 2000 LU0001025

**ZT9 Fingig – Reifelswenkel**

83,58 ha (source : données SIG)

Site Natura 2000 LU0001054

**ZT10 Grass – Moukebrill**

194,50 ha (source : données SIG)

Site Natura 2000 LU0001070

**ZT11 Région de Lias moyen**

1518,71 ha (source : données SIG)

Site Natura 2000 LU0002017

Les zones ZT5 à ZT11 jouent un rôle important dans la préservation des corridors verts entre les grandes agglomérations du sud du Luxembourg (Esch, Differdange, Dudelange et Bettembourg) et de Luxembourg-Ville avec sa périphérie. Le maintien de certains corridors ouverts est également important pour permettre la bonne circulation des vents vers Luxembourg-Ville. Le territoire couvert par l'ensemble des zones a été densément peuplé depuis des temps immémoriaux, grâce aux sols fertiles, reliefs facilitant l'exploitation et ressources en eau abondantes. La prise en compte de la richesse en vestiges des fréquentations humaines et de leurs évolutions rend leur protection d'autant plus nécessaire que la région est en voie d'urbanisation intense.

**ZT12 Massif forestier du Waal**

66,02 ha

Site Natura 2000 LU0001076

L'intérêt principal de cette zone est la chênaie-charmaie âgée d'environ 140 années. La forêt abrite au moins une espèce de chauves-souris figurant sur l'annexe II (*Myotis myotis*). La proximité des surfaces de la ZH LU0001031, ensemble avec le massif forestier de la Forêt domaniale de Zoufftgen (ZNIEFF 410030474 surface 793 ha) sur le territoire français, fait que le site forestier du Waal appartient à un des grands complexes forestiers au sud du Luxembourg. Ce dernier présente une valeur écologique et assure la connectivité génétique d'un grand nombre d'espèces menacées avec le bassin supérieur de la Moselle, au sud-est de la frontière franco-luxembourgeoise (Thionville-Sierck-les-Bains).

**ZT13 Vallée supérieure de l'Alzette**

817,24 ha (source : données SIG)

Site Natura 2000 LU0002007

La région environnante est très peuplée. Une zone industrielle voisine a une influence directe sur la région comme sur le crassier. Les routes, autoroutes, lignes ferroviaires et pistes cyclables qui entourent le site, touché par une importante circulation, le morcellent fortement et rendent toute véritables zones de quiétude difficiles à réaliser. La zone forme un cordon vert dans un réseau urbain dense. Le rôle du site est important pour lutter contre les inondations en amont des villes situées le long de la rivière de l'Alzette et a par conséquent une valeur économique certaine pour la région. Aujourd'hui, le but de la zone est la préservation, le maintien et le rétablissement des populations des espèces d'oiseaux sauvages mentionnées à l'annexe I de la directive « Oiseaux » et de leurs habitats. Le projet Life-Nature (1999-2004) « Revalorisation écologique de la vallée supérieure de l'Alzette » avait pour but de revaloriser la plaine alluviale en lui redonnant un caractère semi-naturel. La renaturation a pour objectif d'aménager un lit beaucoup plus large et moins profond avec des berges étalées au niveau le plus bas de la plaine alluviale. De plus, l'établissement d'un réseau de surfaces exploitées selon les conditions des contrats d'extensification est très important afin de pouvoir garantir des conditions écologiques propices aux oiseaux protégés.

**ZT14 Brill**

20,12 ha (source : données SIG)

Zone protégée d'intérêt national par règlement grand-ducal du 20 décembre 1988 et modifié par règlement grand-ducal du 5 février 2007.

Zone humide englobant des fonds sis sur le territoire de la commune de Schifflange.

Partie des zones d'intérêt communautaire (réseau Natura 2000) suivante :

LU0002007 « Vallée supérieure de l'Alzette »

Il y a 60 ans, le site du Brill était une prairie humide, devenu un crassier de l'ARBED 30 ans plus tard. Entouré par une autoroute, une zone commerciale et une zone industrielle, le site héberge aujourd'hui une zone humide avec des roselières et constitue une halte parfaite pour des milliers d'oiseaux migrateurs. Depuis 1997, le site héberge une station de baguage d'oiseaux. Les ornithologues ont pu constater une évolution positive en nombre d'espèces présentes grâce à la renaturation de l'Alzette au niveau du Dumontshaff.

**ZT15 Am Pudel**

15,96 ha (source : données SIG)

Zone protégée d'intérêt national par règlement grand-ducal du 5 février 2007.

Zone humide englobant des fonds sis sur les territoires des communes d'Esch-sur-Alzette et de Schifflange.

Partie des zones d'intérêt communautaire (réseau Natura 2000) suivante :

LU0002007 « Vallée supérieure de l'Alzette »

**ZT16 Am Bauch**

30,52 ha (source : données SIG)

Zone protégée d'intérêt national par règlement grand-ducal du 14 avril 1999.

Zone humide englobant des fonds sis sur le territoire de la commune de Mondercange.

Partie des zones d'intérêt communautaire (réseau Natura 2000) suivante :

LU0002007 « Vallée supérieure de l'Alzette »

**ZT17 Dumontshaff**

119,56 ha (source : données SIG)

En procédure

Zone humide englobant des fonds sis sur le territoire de la commune de Schifflange et de Mondercange.

La revalorisation écologique de la plaine alluviale de l'Alzette consistait en la renaturation du cours d'eau et de sa plaine alluviale, en la mise en œuvre d'une exploitation agricole extensive et en l'installation d'un système de récréation et de pédagogie écologique.

**ZT18 Däerebësch**

255,09 ha (source : données SIG)

En procédure

Zone protégée d'intérêt national en procédure, englobant des fonds sis sur le territoire de la commune de Dudelange, Bettembourg et Frisange.

Intérêts principaux : zone forestière et agricole, corridor écologique et goulot d'étranglement.

**ZT19 Um Bierg**

13,29 ha (source : données SIG)

Zone protégée d'intérêt national par règlement grand-ducal du 3 août 1998, englobant des fonds sis sur le territoire des communes de Bettembourg et de Roeser.

La zone abrite le verger Altenhoven, un des vergers les plus grands du Grand-Duché avec plus de 80 variétés d'arbres fruitiers. Certaines parties fortement embroussaillées ont été débroussaillées. L'exploitation extensive (pâturage, sans épandage d'engrais, sans biocides) déjà en place depuis des années maintiendra le caractère ouvert du verger et surtout des parties récemment débroussaillées.

**ZT20 Streissel**

36,67 ha (source : données SIG)

Zone protégée d'intérêt national (réserve naturelle) par règlement grand-ducal du 8 mai 1999. Zone humide englobant des fonds sis sur le territoire de la commune de Bettembourg.

Partie des zones d'intérêt communautaire (réseau Natura 2000) suivante :

LU0002007 « Vallée supérieure de l'Alzette »

**ZT21 Betebuenger Bësch**

248,08 ha (source : données SIG)

Zone protégée d'intérêt national (réserve naturelle) par règlement grand-ducal du 20 septembre 2005.

Réserve forestière englobant des fonds sis sur le territoire des communes de Bettembourg, Leudelage et Roeser.

**ZT22 Leideléngerbësch / Goelle Weiher**

181,22 ha (source : données SIG)

En procédure

Zone protégée d'intérêt national (réserve naturelle) en procédure englobant des fonds sis sur le territoire des communes de Leudelage et Reckange/Mess.

Intérêts principaux : zone forestière et humide, corridor écologique et goulot.

**ZT23 Griechten**

204,79 ha (source : règlement grand-ducal du 20 juillet 2017)

Zone protégée d'intérêt national (réserve naturelle) par règlement grand-ducal du 20 juillet 2017.

Réserve forestière englobant des fonds sis sur le territoire des communes de Käerjeng et de Garnich.

Partie des zones d'intérêt communautaire (réseau Natura 2000) suivantes :

LU0001025 « Hautscharage / Dahlem – Asselborner et Boufferdanger Muer »

LU0002017 « Région du Lias moyen »

**ZT24 Boufferdanger Muer**

23,59 ha (source : données SIG)

Zone protégée d'intérêt national (réserve naturelle) par règlement grand-ducal du 19 mars 1988.

Zone humide englobant des fonds sis sur le territoire des communes de Käerjeng et de Clemency.

**ZT25 Linger Wiesen**

33,88 ha (source : données SIG)

Zone protégée d'intérêt national par règlement grand-ducal du 1er juillet 1997.

Zone humide englobant des fonds sis sur le territoire de la commune de Käerjeng.

**ZT26 Dreckswis**

60,90 ha (source : données SIG)

Zone protégée d'intérêt national (réserve naturelle) par règlement grand-ducal du 22 mars 2002.

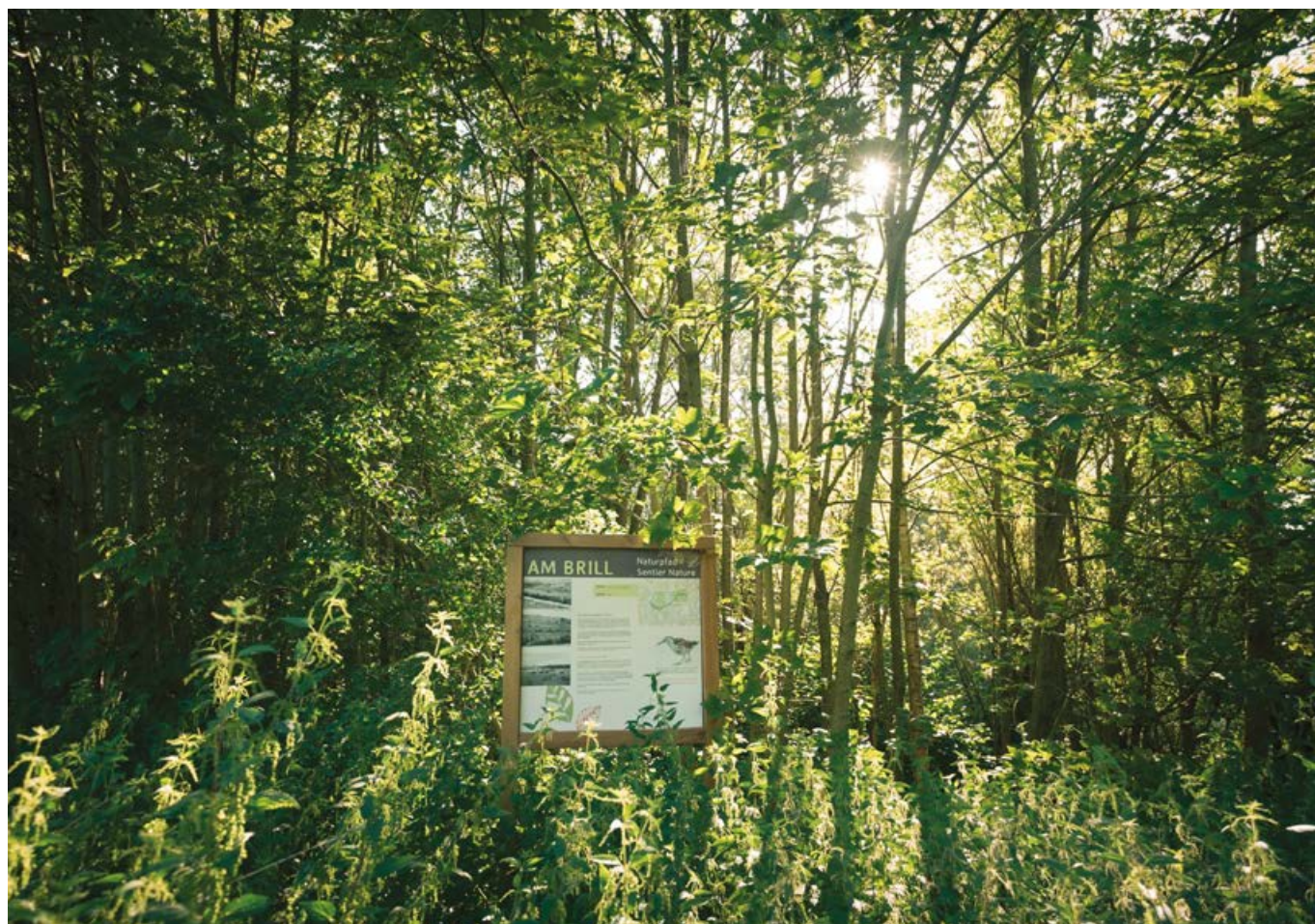
Zone humide englobant des fonds sis sur le territoire de la commune de Käerjeng et Sanem.

À titre d'information, les superficies des zones proviennent du fichier SIG officiel du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, sauf si un règlement grand-ducal récent spécifie une surface exacte. Nous nous sommes décidés d'honorer le chiffre officiel du règlement grand-ducal, même si la superficie aurait légèrement changé depuis la proclamation du règlement en question. Par contre, les surfaces des règlements grand-ducaux plus anciens se composent d'une énumération de parcelles et ne sont pas spécifiés en ha. Ainsi, soucieux de travailler avec des chiffres d'actualité, nous avons utilisé les chiffres issus des données SIG, d'une actualité plus récente et précise. Il se peut qu'une zone protégée d'intérêt national super-

pose une zone Natura 2000 et qu'une zone Natura 2000 directive « Habitats » superpose une zone Natura 2000 directive « Oiseaux ». Nous avons considéré ces duplications lors du calcul des superficies.

Notons que la superficie des zones tampons de notre réserve de biosphère du tableau ci-dessus ne représente que la délimitation territoriale de notre réserve de biosphère. En effet, les superficies totales dépassent souvent les limites du zonage et peuvent être visualisées sur la carte de l'annexe 1.

Tous les règlements portant désignation des zones centrales et zones tampons se trouvent également en annexe 3.



*Le site du Brill à Schiffflange. Ancien crassier d'usine, le site héberge aujourd'hui une zone humide qui constitue une halte parfaite pour des milliers d'oiseaux migrateurs. © Commune de Schiffflange*

**La zone de transition** : elle se compose des surfaces restantes et d'espace d'influence de la réserve hors zones centrales et zones tampons, par exemple les ensembles villageois où se trouve le développement humain et économique de la région.

Elle s'étend sur 13 920 ha, soit près de 70 % de la réserve de biosphère.

On y trouve l'ensemble des communes et des localités, qu'elles soient des pôles économiques importants ou des secteurs agricoles.

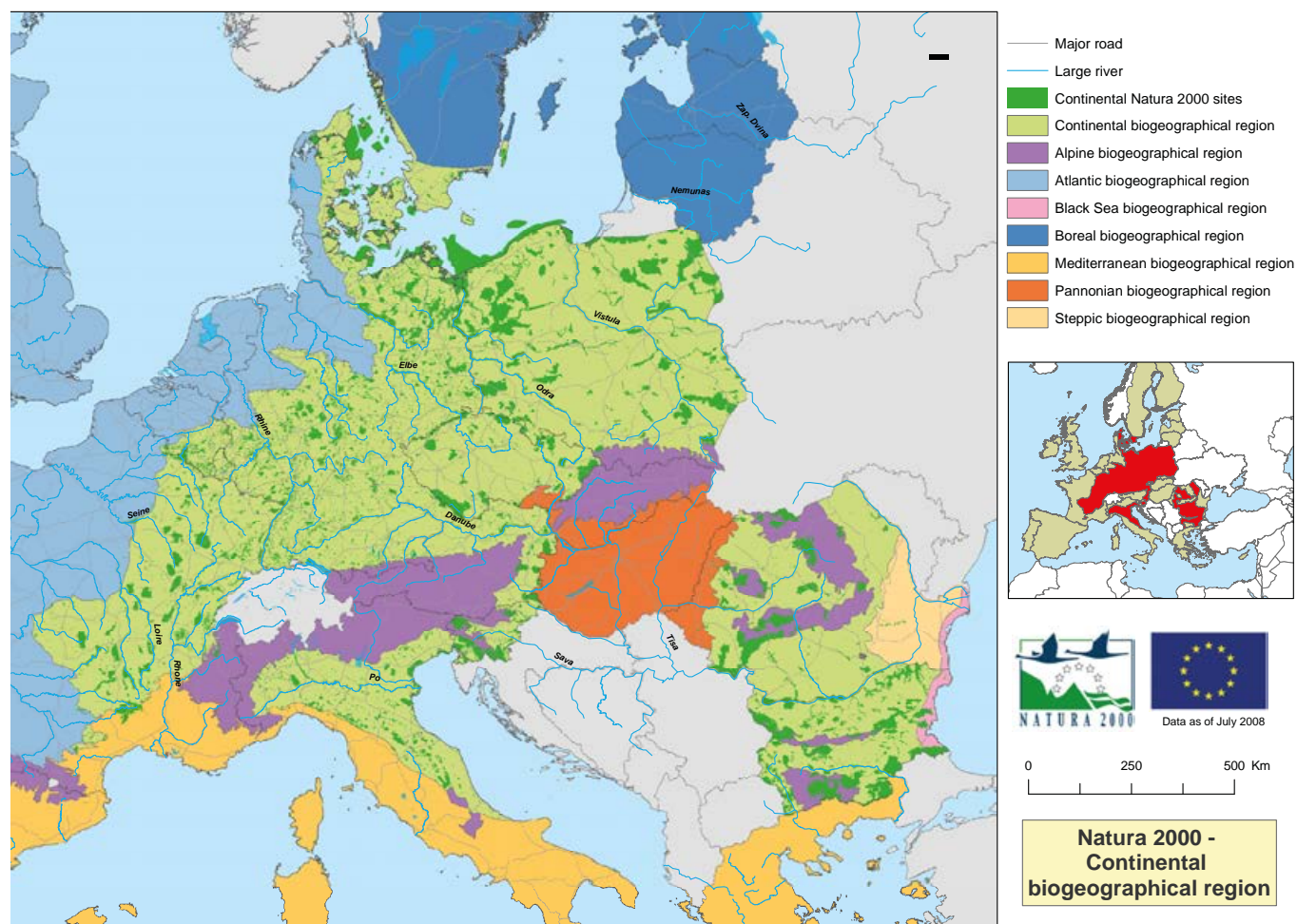
C'est donc au sein de cet espace de transition que les acteurs du territoire, publics ou privés, devront promouvoir des actions en faveur d'un développement urbain plus équilibré et d'un développement durable et économique respectueux de l'environnement.

Ces zones sont régies, au point de vue administratif, par l'état et les communes. Les onze communes de la réserve de biosphère forment une collectivité territoriale autonome, possédant la personnalité juridique. Une commune gère son patrimoine et ses intérêts par l'intermédiaire de représentants locaux, sous le contrôle du pouvoir central.

## 8. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Selon la classification Udvardy, la réserve de biosphère se situe dans la province biogéographique 2.9.5 (atlantique). En revanche, selon les classifications plus récentes, le site se trouve dans la région biogéographique continentale (voir carte ci-dessous). En effet, la réserve de biosphère est limitrophe des deux régions biogéographiques.

**Figure 8 : Régions biogéographiques**

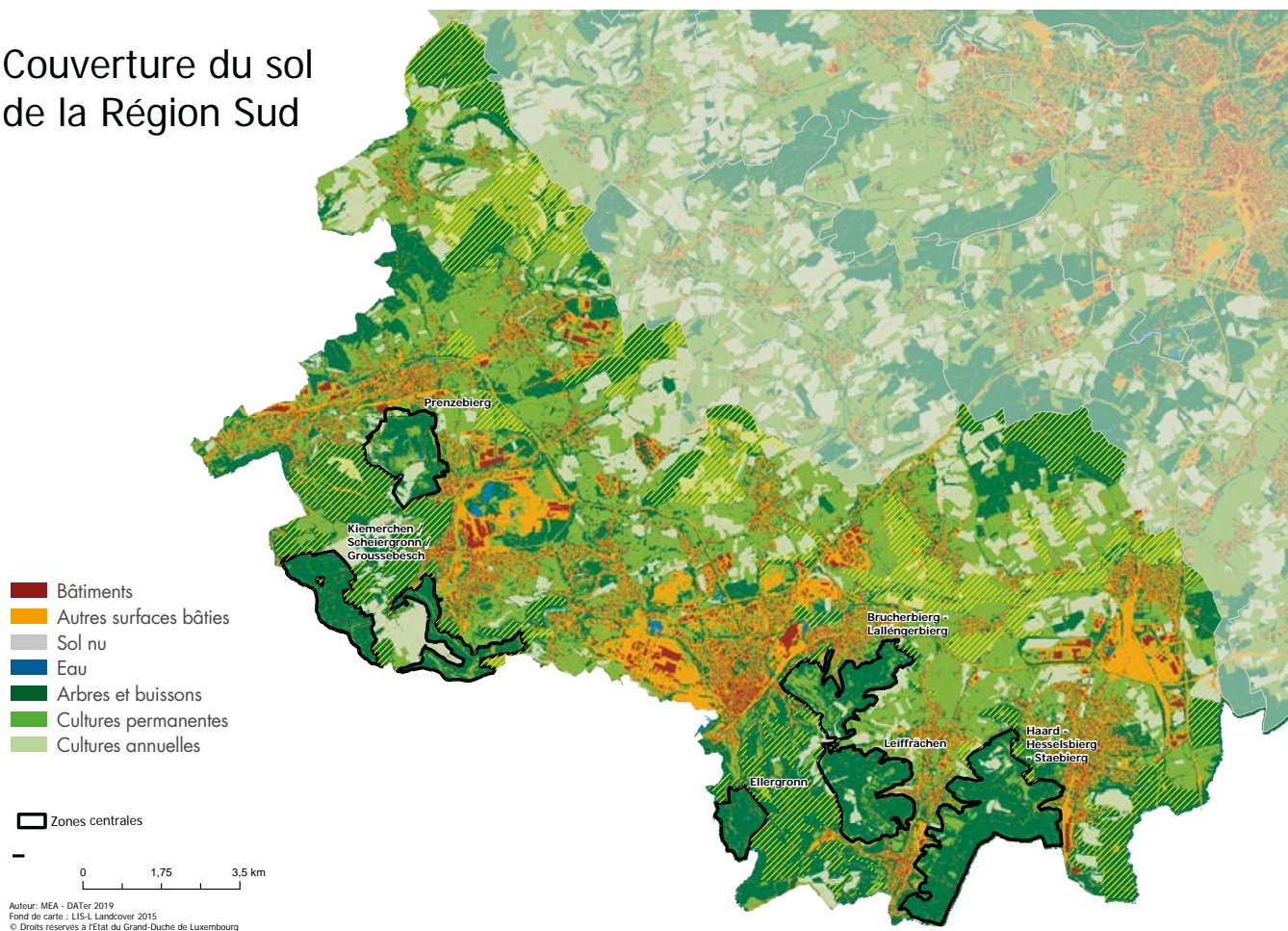


[http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/biogeog\\_regions/maps/continental.pdf](http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/biogeog_regions/maps/continental.pdf)

## 9. UTILISATION DES TERRES

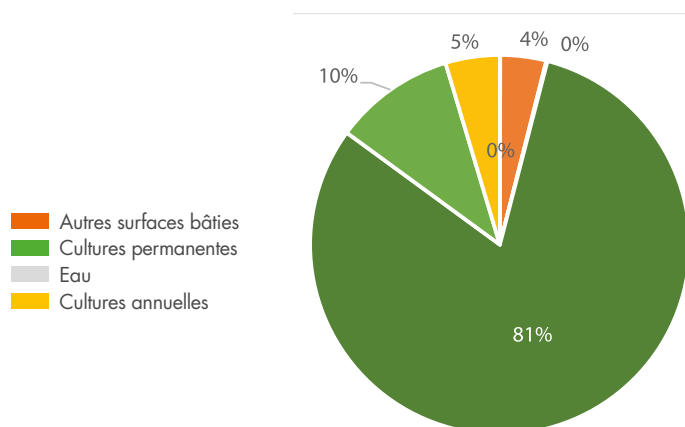
**Figure 9 : Couverture du sol (2015)**

Couverture du sol  
de la Région Sud



Source : MEA – DATer - Annexe 2

**Figure 10 : Distribution de la couverture du sol dans les zones centrales**



Source : MEA – DATer



## 9.1 Historique

### L'UTILISATION DU FER DANS LE SUD LUXEMBOURGEOIS

#### Deux richesses régionales : fer fort et minette

L'histoire du Luxembourg méridional est étroitement liée à la présence de ressources minérales abondantes et accessibles que sont les gisements ferrifères. Chez nous, le minerai de fer abonde : il suffit donc littéralement de se baisser pour l'exploiter... De surcroît, il se rencontre sous deux formes distinctes, le fer fort de surface et la minette de profondeur.

Les gisements superficiels aussi qualifiés de *minerai de gazon* ou de *minerai des prés* se sont accumulés dans les crevasses calcaires du plateau. Ils possèdent le double avantage d'être accessibles et riches en fer. On parle d'ailleurs de *fer fort* à propos de ces dépôts dont la teneur excède 50 %. Le plateau de Rumelange fournit ainsi un minerai renfermant des grains et des nodules ressemblant à des pois. Les géologues se sont inspirés de cette particularité pour les qualifier de minerai pisolithique, du grec *pisos* et *lithos*, signifiant pois et pierre. Quant au *mine-*

*rai de profondeur* ou *minette*, il porte le nom scientifique de *minerai oolithique*. Il s'agit d'une roche sédimentaire formée de petits corps sphériques ressemblant à des œufs de poisson, (*ôon* en grec). Sa teneur ne dépasse guère 30 à 35 %, raison pour laquelle on parle de *petite mine* ou de *minette*.

#### Une tradition très ancienne

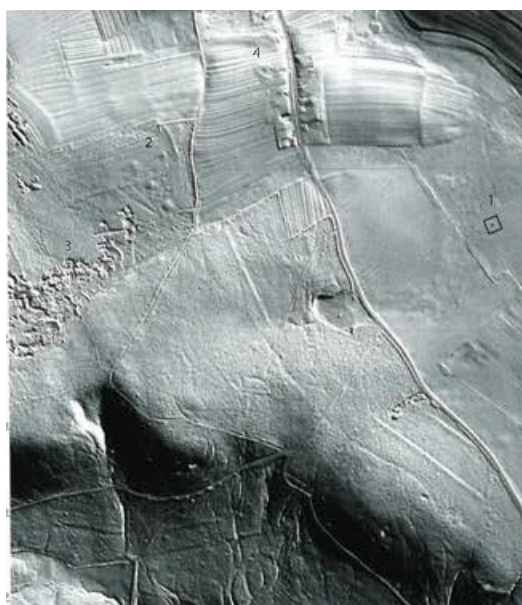
L'existence de telles richesses naturelles suffit à expliquer la création et le développement de certaines agglomérations protohistoriques comme les oppidums, ces fameux sites fortifiés celtes. À l'évidence, l'existence de tels gisements, sous terre et en surface, dans le sud du Luxembourg actuel, a largement contribué à l'essor du site implanté sur les hauteurs du Titelberg. Cet éperon rocheux, proche de la vallée de la Chiers, dans une région riche en dépôts oolithiques et pisolithiques, est fortifié dès la première moitié du 1er siècle avant Jésus-Christ. Selon les archéologues, les nombreux artisans établis sur place exploitent les ressources locales et contribuent à la prospérité de ce qui devient rapidement un site majeur en territoire trévire, ce peuple celtique implanté entre la Meuse et le Rhin.



L'oppidum Celte du Titelberg (Pétange) est le seul oppidum du territoire du Luxembourg © Gaëlle Tavernier

La recherche de minerai a laissé son empreinte dans le paysage régional. On retrouve par exemple à Clemency le tracé des anciennes extractions à ciel ouvert sur les scannages aériens. Les stigmates de l'exploitation souterraine sont également visibles en surface comme ces crevasses cartographiées sur l'oppidum par levé géomagnétique. Car l'extraction minière s'est poursuivie durant des siècles, de l'Empire romain au Moyen Âge et jusqu'au XXe siècle !

Lors de l'époque féodale, de véritables districts sidérurgiques apparaissent au pied des côtes et dans les vallées où affleure la Minette. On y pratique à la fois l'extraction et la transformation du minerai à des fins commerciales.



*Sondages dans une nécropole tumulaire à Clemency, Jeannot Metzler et Catherine Gaeng.*

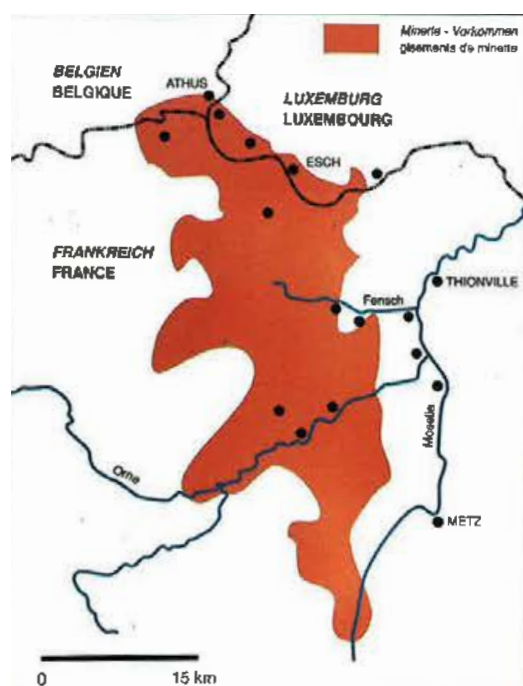
*Empreinte annuelle du Musée national d'histoire et d'art, pp. 38-39, MNHA, Luxembourg, 1/2008.*

*(Aéroskan du plateau de Clemency :*

*1 Chambre funéraire aristocratique, 2 Nécropole tumulaire,*

*3 Anciennes extractions à ciel ouvert,*

*4 Agglomération moderne de Clemency) © MNHA*



### Une découverte capitale

À partir de 1879, le procédé anglais *Thomas-Gilchrist* permet d'utiliser séparément la minette et le phosphore. Cette découverte révolutionnaire est capitale pour nos régions.

Avec une superficie de 100 000 ha, notre site se classe en tête des sites européens et parmi les principaux gisements du monde. La quasi-totalité du minerai se trouve en Lorraine (France), le reste se partage entre le Luxembourg et la Belgique. Débute alors la grande aventure industrielle qui va bouleverser la vie de centaines de milliers de personnes et transformer toute l'économie de notre région, pendant plusieurs décennies.

### ◀ **Figure 11 : Localisation de la minette**

Source : « *Esch-sur-Alzette du village à la ville industrielle, 1989 - Catalogue de l'exposition organisée par la Ville d'Esch-sur-Alzette* »

## L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES NATURELS

« Le bassin minier pourrait être dans une étude de géographie humaine un exemple modèle pour documenter l'influence du paysage naturel sur l'homme habitant et l'homme producteur à travers le temps. La grande variété du substrat géologique offrait à toute société qu'elle fut purement agraire ou à composante préindustrielle ou même à dominante industrielle des ressources importantes qui ont engendré tant dans la protohistoire qu'à l'époque contemporaine la richesse de cette région »

(Jeannot Metzler, historien, 1986)

### L'époque préhistorique

La métallurgie du fer, liée à la présence d'hématite dans les terres rouges et attestée dès le Néolithique connaît un développement important à l'époque celte (oppidum du Titelberg). À la fin de l'indépendance gauloise, nos contrées sont déjà couvertes par un réseau très dense d'établissements et de villages ruraux. Par la situation stratégique qui est la sienne, cette région occupe une place importante dans l'organisation provinciale romaine.

### Le monde rural

Des siècles durant, le monde rural a fonctionné selon une organisation immuable, le système dit d'*openfield*. Ce mode d'exploitation agraire se caractérise par un habitat groupé et des champs ouverts (non clôturés). La caractéristique la plus évidente tient à l'absence de clôture permanente entre les parcelles. Il existe bien quelques haies, le long des chemins ou en limite des quartiers de culture, mais elles demeurent rares. De même, les champs, les jardins ou les vignes sont entourés de barrières provisoires lors de la croissance des plantes. En dehors de ces périodes, il faut que le bétail puisse circuler librement d'un endroit à l'autre. Les terres arables se divisent en trois parties appelées saisons ou soles afin d'organiser la rotation des plantes sur une période de trois ans. On sème des blés d'hiver (froment et seigle) à l'automne et les blés de printemps (orge et avoine) au printemps. Le système d'*openfield* disparaîtra progressivement des campagnes à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

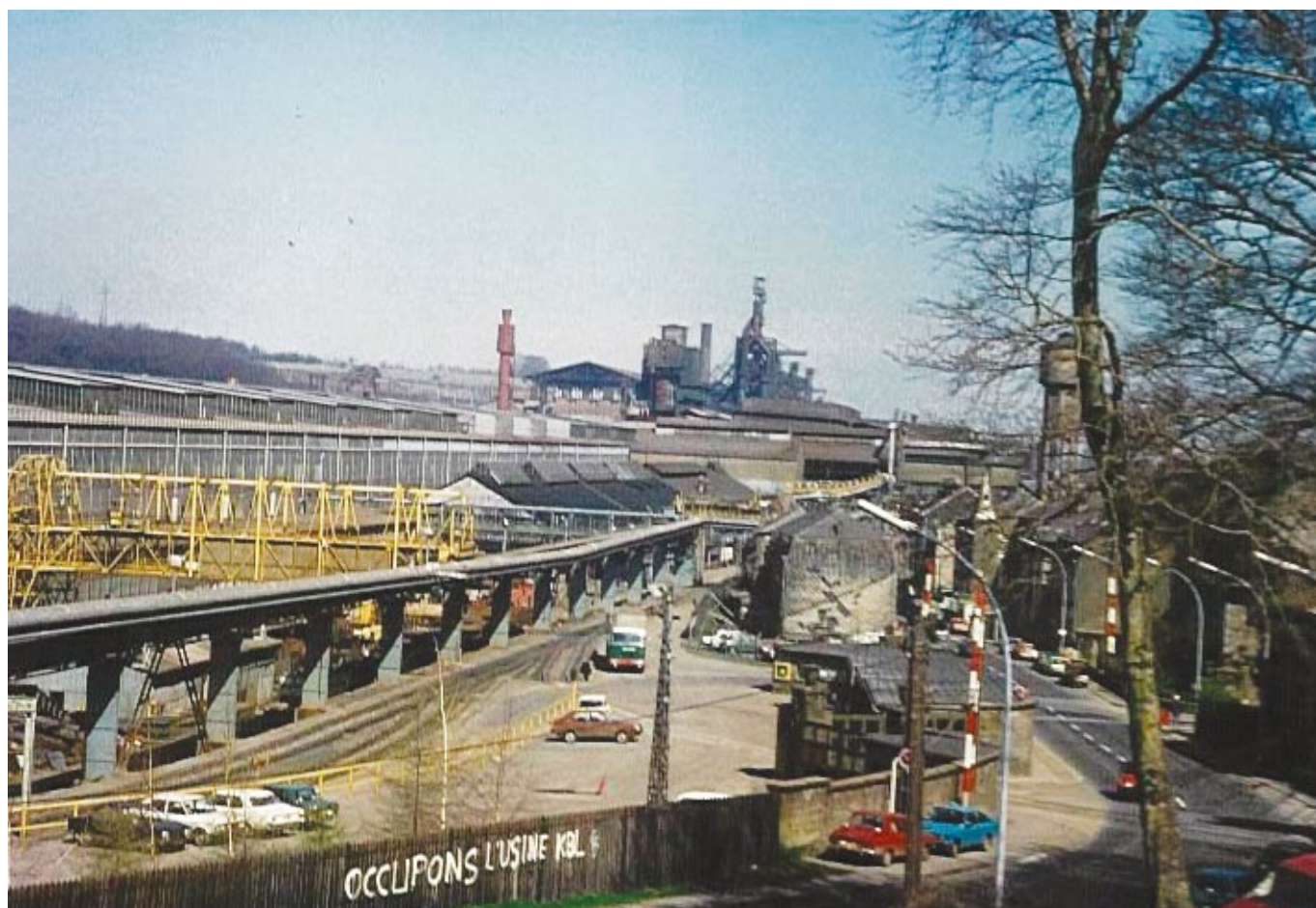


Photographie aérienne de la villa gallo-romaine de Sanem - Gruweleck\_A-164 - © Carte archéologique du GDL feuille 25 Bettembourg-Musée d'histoire de l'art 1982

### Bouleversements industriels

L'industrialisation du bassin minier s'effectue rapidement et massivement. Elle s'accompagne d'une urbanisation très dense. En quelques décennies, la physionomie du Sud change radicalement. L'expansion du réseau ferroviaire initiée dès 1859 permet de relier les différents pôles sidérurgiques créés à Dudelange (1886), Differdange (1900), Rodange (1905), Esch-Belval (1912) et Schifflange (1913). Un nouveau type de paysage, entièrement façonné par l'industrie métallurgique, se développe selon un schéma répétitif. Les maîtres de forge exploitent les concessions minières à partir des galeries creusées dans les versants des vallées ou en décaissant le sol, créant ainsi de gigantesques minières à ciel ouvert. Pour mémoire, le Sud luxembourgeois peut s'enorgueillir de posséder le plus long front de taille minier d'Europe ! Cette falaise s'étend sur près de 2,5 km entre Dudelange et Rumelange. L'acheminement s'effectue par voie ferrée ou par transporteur aérien (wagonnets suspendus) entre les carreaux miniers et les haut-fourneaux. La fonte est ensuite traitée dans les aciéries et les laminoirs voisins. Des usines complètes ont ainsi accaparé l'espace nécessaire, souvent à proximité d'un cours d'eau afin de satisfaire les besoins considérables de l'industrie sidérurgique. À côté des cheminées et des hauts-fourneaux, les tours de châteaux d'eau et de refroidissement ponctuent alors les paysages du Sud. L'autre phénomène indissociable de l'industrialisation est la croissance démographique spectaculaire. Le fonctionnement de toutes ces entreprises génère un nombre considérable d'emplois que la population locale ne peut occuper. Il faut donc recourir à une immigration massive d'origine étrangère (surtout italienne) et par conséquent, construire un nombre considérable de logements.

La crise des années 1970 aura donc des conséquences dramatiques pour l'ensemble de l'économie. Les fermetures de mines se succèdent jusqu'en 1981. Les derniers hauts-fourneaux s'éteignent en 1997. La production d'acier se poursuit cependant dans les fours électriques de Differdange et d'Esch-Belval des deux sites d'ArcelorMittal.



Arbed Dudelange © Philippe Stachowski

### Évolution et renaturation des paysages naturels

Les paysages miniers créés à la fin du XXe siècle par l'extraction minière sont progressivement retournés à l'état naturel. Cette évolution résulte d'une volonté politique qui a été favorisée par l'adoption de dispositions législatives nationales adaptées et conformes aux directives européennes. Il s'agit notamment de développer, protéger et sauvegarder des espaces vitaux menacés et des espèces animales et végétales particulièrement menacées en créant un réseau de zones protégées s'étendant sur toute l'Union européenne. À titre d'exemple, rappelons que les mesures relatives à la création de la réserve naturelle du *Pränzebiurg-Giele Botter*, en novembre 1991, illustrent parfaitement cette volonté. Ce n'est pas le seul dossier de ce type dans le Sud puisque d'autres réglementations tout aussi favorables à la protection et à la conservation de l'environnement, des paysages et des biotopes ont vu le jour sur l'ensemble du bassin industriel. On évoquera ainsi la constitution de la réserve de la *Haard-Hesselsbiurg-Staeburg*, entre Dudelange, Kayl et Rumelange en 1994 ou encore la renaturation de l'Alzette à Bettembourg, Fennange, Huncherange, Lameschermillen à Bergem, Pontpierre, Dumontshaff à Schiffflange, et Foetz à Mondercange.

Fort de son réseau Natura 2000, la région s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

### ÉVOLUTION DES PAYSAGES URBAINS

#### L'habitat rural traditionnel

À la fin du Moyen Âge, l'habitat se groupe autour de l'église ou du château mais sans plan rigoureux. Toutes les églises sont entourées d'un cimetière clos. Quelques autres constructions sont faciles à identifier, les moulins ainsi que les tavernes signalées par des enseignes particulières. Quant à la physionomie de l'ensemble, elle n'est pas sans évoquer d'architecture flamande ou rhénane avec ses toitures à forte pente et ses murs à colombage.

Le style classique de l'habitat rural se développe à partir du XVIIIe siècle. La ferme typique donne sur la rue. Le Sud conserve ce caractère agricole jusqu'aux bouleversements du XIXe siècle.

#### L'impact démographique de l'industrialisation

Dans le bassin minier, les communes possédant de la minette voient leur population croître de plus de 100 %, entre 1871 et 1907. Cette hausse phénoménale concerne toute la zone frontalière. À Differdange par exemple, la population augmente de 72 % entre 1871 et 1890. L'essentiel des nouveaux quartiers créés alors servent à loger la population ouvrière. En bas de l'échelle sociale, les célibataires résident dans un baraquement, le dortoir. Les ménages se partagent des logements en immeubles collectifs ou jumelés. Viennent ensuite les maisons d'employés ou de cadres, plus grandes et plus confortables. Enfin, la propriété du directeur de l'exploitation, qui domine souvent l'ensemble, s'apparente à un manoir.

L'un des aspects du modèle de vie sociale ouvrière est toujours visible dans le paysage ; c'est le jardin ouvrier. Ces lopins de terre, cultivés dans le prolongement de l'habitat ou à sa périphérie, permettent de varier l'approvisionnement du foyer à moindre coût.



*Jardin ouvrier © CTF - Gaart am Heem*

### **Friches industrielles**

En disparaissant, la sidérurgie a laissé d'innombrables et gigantesques friches industrielles. Quelques-uns des bâtiments les plus symboliques ont très tôt bénéficié de mesures de restauration et de conservation, puis de reconversion en centres culturels, musées ou zones d'activités urbaines. Parmi les nombreux immeubles valorisés, citons la « Kulturfabrik » d'Esch-sur-Alzette, la « Maison du Livre » à Belval ou encore le centre culturel de la « Schungfabrik » à Kayl, ainsi que le château d'eau de l'usine de Dudelange. D'autres opérations bien plus importantes, portant sur des centaines d'hectares, ont conduit les concepteurs à inclure l'héritage industriel dans des projets d'urbanisme novateurs.

Figure 12 : Extrait du panorama des bassins industriels de Thionville, de Briey et du Luxembourg

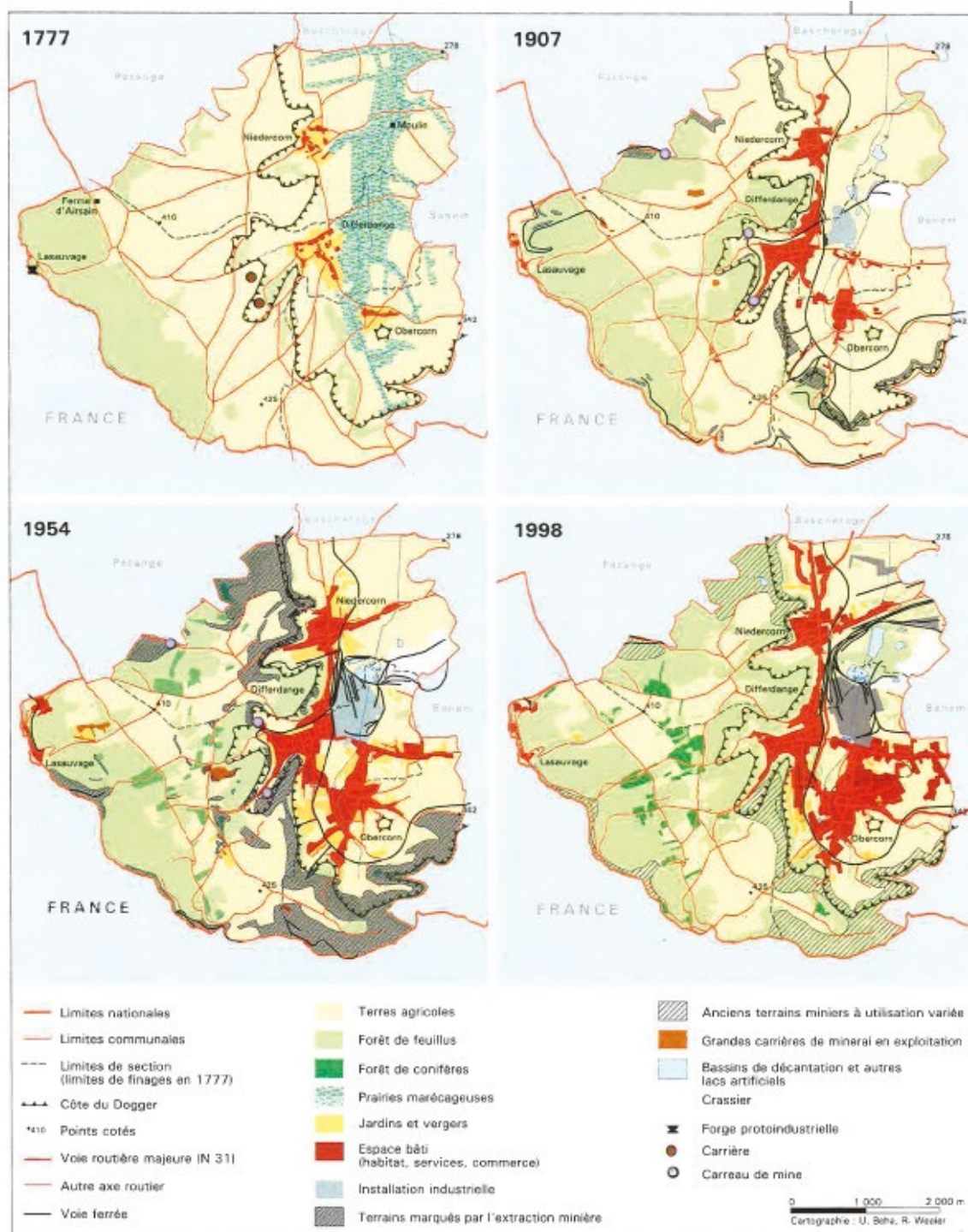


Dessiné par G. Peltier 1927

99 Mine d'Ottange I	Acieries de Differdange	113 H <sup>es</sup> Fourn <sup>e</sup> de Villerupt (Senelle-Maubeuge)	128 Faïenceries de Longwy
100 Mine d'Ottange III	Rumelange	114 Mines, H <sup>es</sup> Fourn <sup>e</sup> et Fonderies Aobrices-Villerupt	129 H <sup>es</sup> F <sup>er</sup> et Acier <sup>es</sup> de Rehon (Providence)
101 H <sup>es</sup> Fourn <sup>e</sup> d'Ottange	S <sup>te</sup> Ingbert	115 Mines de Brehain (Acieries de Micheville)	130 Fabr. de Produits Refract <sup>es</sup> (Longwy)
102 H <sup>es</sup> Fourn <sup>e</sup> de Rumelange (Lux) <sup>93</sup>	Acieries Réunies (A.R.B.E.D.)	116 Mine du Syndicat de Tiercelet	131 Ateliers de Constr <sup>uc</sup> J. Munier (Longwy)
103 H <sup>es</sup> F <sup>er</sup> et Acieries de Dudelange		117 H <sup>es</sup> Fourn <sup>e</sup> de Redange (S <sup>te</sup> de Redange-Dilling)	132 H <sup>es</sup> Fourn <sup>e</sup> et Forges, S <sup>te</sup> Metall <sup>ur</sup> de Gancy
104 H <sup>es</sup> F <sup>er</sup> et Acieries d'Esch		118 Mines de Redange, Heidt	133 S <sup>te</sup> Franc <sup>ois</sup> Metall <sup>ur</sup> , Fonderies de Gancy
105 Moulins à scories d'Esch		119 Mines d'Hussigny, Côte Rouge	134 H <sup>es</sup> Fourn <sup>e</sup> et Acieries de la Chiers, à Longwy
105 Cimetierie d'Esch		120 Mine de Godbrange	135 H <sup>es</sup> Fourn <sup>e</sup> de Gouraincourt, à Longwy
106 H <sup>es</sup> Fourneaux d'Esch	S <sup>te</sup> Metall <sup>ur</sup> des Terres-Rouges	121 H <sup>es</sup> Fourn <sup>e</sup> Lorraine Industrielle, à Hussigny	136 H <sup>es</sup> Fourneaux de Musson
107 H <sup>es</sup> F <sup>er</sup> et Acieries de Belval		122 Mine de la Sauvage	137 H <sup>es</sup> Fourneaux d'Halanzey
108 H <sup>es</sup> F <sup>er</sup> d'Audun-le-Tiche	S <sup>te</sup> Miniere des Terres-Rouges	123 Mine de Saulnes	138 H <sup>es</sup> Fourn <sup>e</sup> et Acieries d'Athus-Grivegnée
109 Mine St Michel		124 H <sup>es</sup> Fourn <sup>e</sup> de Saulnes (S <sup>te</sup> Marc Raty & C <sup>ie</sup> )	139 H <sup>es</sup> Fourn <sup>e</sup> et Acieries de Rodange (S <sup>te</sup> d'Ougrée)
110 Mine de Butte, (S <sup>te</sup> M <sup>arie</sup> d'Aubrices-Villerupt)		125 H <sup>es</sup> Fourn <sup>e</sup> et Acieries de M <sup>ons</sup> St Martin	140 H <sup>es</sup> Fourn <sup>e</sup> et Acieries de Differdange
111 Acieries de Micheville		126 H <sup>es</sup> Fourn <sup>e</sup> et Mines de Moulaine	
112 Mines de Micheville		127 H <sup>es</sup> Fourn <sup>e</sup> et Acieries de Senelle-Maubeuge	

**Figure 13 : L'évolution paysagère de la commune de Differdange**

Un exemple par Robert Wealer dans l'ATLAS LUXEMBOURG :



Evolution paysagère de la commune de Differdange



## 9.2 Les utilisateurs principaux de la réserve de biosphère

### Les utilisateurs principaux dans la zone centrale :

- les fonctionnaires de l'administration de la nature et des forêts pour les activités de surveillance, de protection et de gestion des habitats naturels,
- les scientifiques (pour les activités de recherche et de conservation),
- les promeneurs, randonneurs et sportifs sur les chemins balisés (pour les activités spécifiques et encadrées ou récréatives),
- les écoles (promenades éducatives et ateliers nature et découverte),
- un berger pratiquant le pâturage itinérant ovin et caprin dans le contexte de la gestion de la zone,
- des exploitants agricoles pratiquant une agriculture extensive.

### Les utilisateurs principaux dans la zone tampon :

- des exploitants agricoles (dont une partie pratique une agriculture extensive en collaboration avec des acteurs publics tels que sicona ou l'administration de la nature et des forêts),
- les randonneurs, les sportifs et les touristes,
- les chasseurs (en période limitée),
- la population locale,
- les administrations publiques (Administration de la nature et des forêts).

### Les utilisateurs principaux dans la zone de transition :

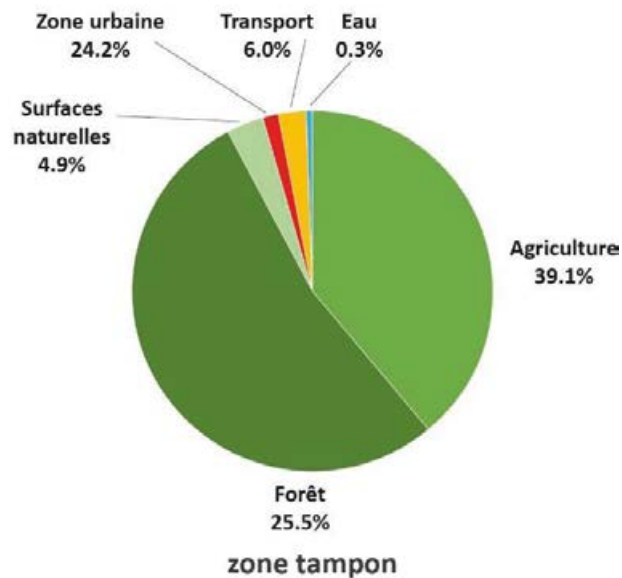
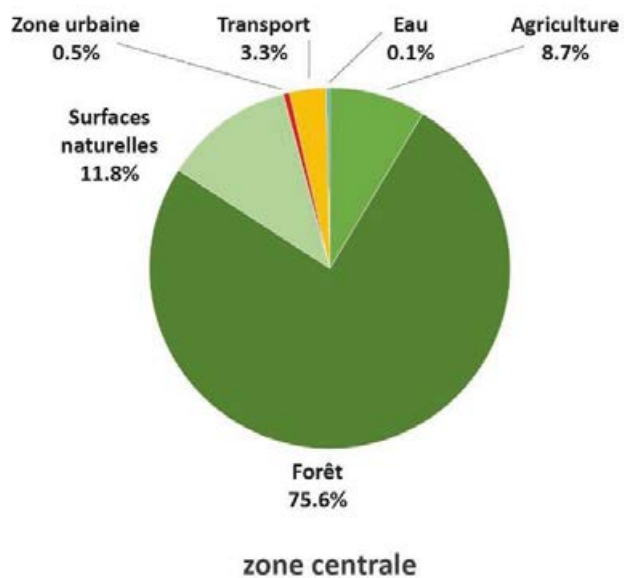
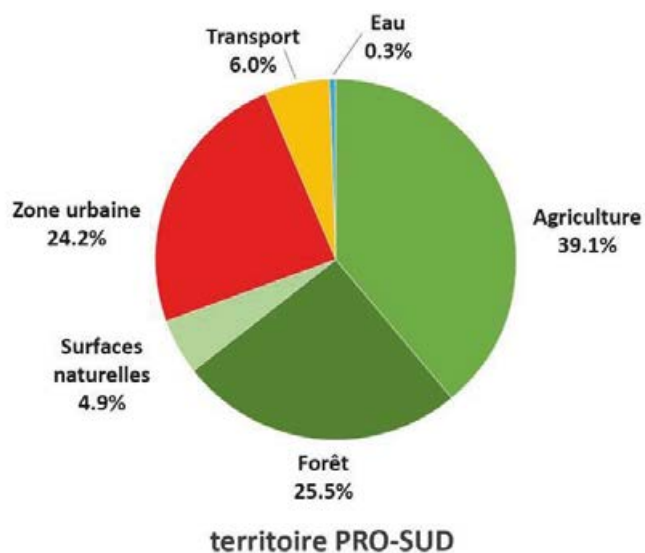
- la population résidente urbaine et périurbaine,
- les activités économiques en villes et dans les zones d'activités économiques (ZAE) communales et nationales (industries, petites et moyennes entreprises, bureaux de services, commerces, secteur de la restauration),
- les exploitants agricoles,
- les administrations publiques,
- les frontaliers en provenance de Belgique, de France et d'Allemagne principalement durant la journée.

**Figures 14 : Utilisation des sols dans la réserve de biosphère (2015)**

Source : MEA

Utilisation du sol	(ha)	%
<b>Agriculture</b>	<b>7841</b>	<b>39,10%</b>
Terres agricoles, cultures annuelles	2578	12,90%
Prairie/Pâturage permanent	5139	25,60%
Autres	124	0,60%
<b>Forêt</b>	<b>5116</b>	<b>25,50%</b>
Forêt de conifères	310	1,50%
Forêt feuillue	4546	22,70%
Forêt mixte	163	0,80%
Forêt jeune	85	0,40%
<b>Surfaces naturelles</b>	<b>980</b>	<b>4,90%</b>
Buissons	695	3,50%
Prairie	223	1,10%
Autres	62	0,30%
<b>Zone urbaine</b>	<b>4852</b>	<b>24,20%</b>
<b>Transport</b>	<b>1200</b>	<b>6,00%</b>
Zones de stationnement	92	0,50%
Infrastructure ferroviaire	216	1,10%
Routes importantes	683	3,40%
Routes Rurales	208	1,00%
<b>Eau</b>	<b>52</b>	<b>0,30%</b>

## UTILISATION DU SOL



### **9.3 Les règles (y compris les règles coutumières ou traditionnelles) d'usage des terres et d'accès pour chaque zone de la réserve de biosphère**

Il n'existe plus de règles *coutumières* ou *traditionnelles* d'usage des terres et d'accès. Les différentes réglementations sont décrites au chapitre 7 ci-dessus.

### **9.4 Décrire les différences de niveau d'accès et de contrôle des ressources par les hommes et les femmes**

En droit luxembourgeois, le principe de l'égalité des femmes et des hommes est ancré dans la Constitution à l'article 11§2 qui stipule : « Les femmes et les hommes sont égaux en droits et en devoirs. L'État veille à promouvoir activement l'élimination des entraves pouvant exister en matière d'égalité entre femmes et hommes. »

<http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-leg-recueil-constitution-20161020-fr-pdf.pdf>

Depuis 1995, le Grand-Duché de Luxembourg dispose d'un ministère consacré à l'égalité entre les hommes et les femmes : le ministère de l'Égalité des chances. En outre, beaucoup de communes du Sud disposent d'un service communal dédié à l'égalité des chances qui travaille essentiellement sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes.

## **10. POPULATION HUMAINE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE PROPOSÉE**

Notre région concentre près de 171 000 personnes sur 200 km<sup>2</sup> au 1er janvier 2018. L'espace urbain est dense. Le Sud est en effet le second noyau de peuplement du Luxembourg après celui de la région de Luxembourg-Ville et la deuxième zone d'emploi du pays. Ses habitants représentent près du tiers de la population nationale (28,43 %).

La zone de transition concentre l'essentiel des résidents et des utilisateurs du territoire.

**Figure 15 : Population humaine de la réserve de biosphère**

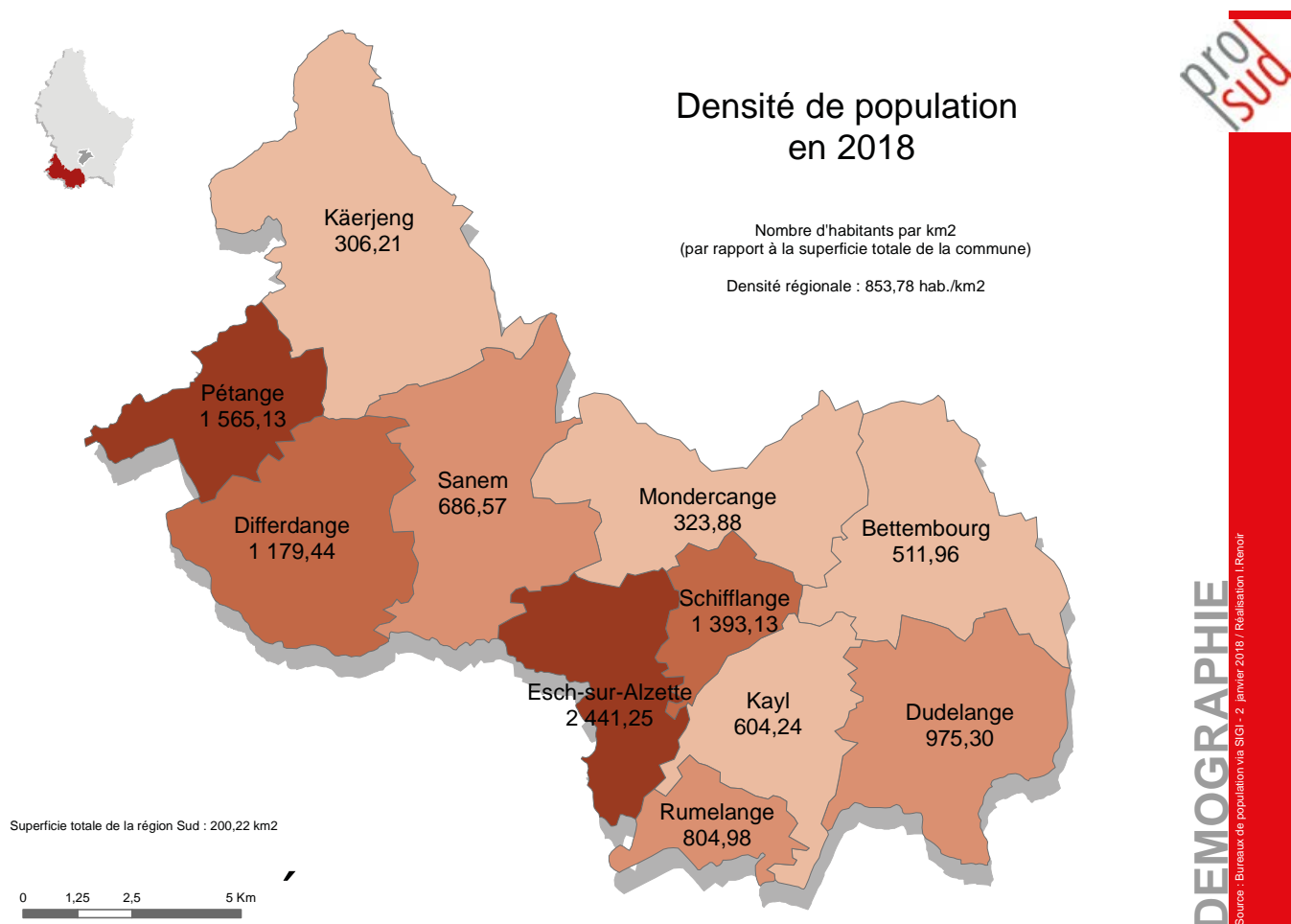
	Permanente	Saisonnière
<b>10.1 Zones centrale(s)</b>	<b>0</b>	Des utilisateurs peuvent occasionnellement fréquenter l'aire centrale : <ul style="list-style-type: none"> <li>. Un berger pour le pâturage itinérant.</li> <li>. Exploitants agricoles</li> <li>. Les fonctionnaires de l'administration de la nature et des forêts pour les activités de surveillance et protection.</li> <li>. Les scientifiques (pour les activités de recherche et conservation).</li> <li>. Les promeneurs, randonneurs sur les chemins balisés (pour les activités spécifiques et encadrées ou récréatives).</li> <li>. Les écoles (promenades et ateliers nature et découverte).</li> </ul>
<b>10.2 Zone(s) tampon(s)</b>	<b>46</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Les administrations publiques (Administration de la nature et des forêts)</li> <li>. Les exploitants agricoles</li> </ul> <u>Plusieurs fermes sont répertoriées :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Ancienne maison de barrière de l'ancienne ligne d'Attert entre Hautcharage et Clemency</li> <li>. Vesquenhaff entre Differdange et Hussigny</li> <li>. Baache Jang entre Differdange et Hussigny</li> <li>. Une ferme au Sud de Bergem, au lieu-dit « Virum Duerf »</li> <li>. Jardins communautaires au Sud du Gaalgebierg à Esch</li> <li>. Maison isolée au Sud d'Abweiler</li> <li>. Près du pylône au Ginzeberg à Dudelange</li> </ul>	Des utilisateurs occasionnels sont également présents : <ul style="list-style-type: none"> <li>. Les randonneurs, les sportifs, les touristes sur les sentiers balisés.</li> <li>. Les chasseurs (en période limitée)</li> </ul>
<b>10.3 Zones de transition</b>	<b>170 897</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Les frontaliers : les déplacements pendulaires sont quotidiens. La région offre 95 788 emplois au lieu de travail dont 51 % sont pourvus par des frontaliers et 13,5 % par des résidents habitant hors de la région Sud.</li> <li>. Les visiteurs</li> </ul>
<b>Total:</b>	<b>170 943</b>	

Source : SIGI 2018

Le Sud présente une densité de population largement supérieure à la moyenne nationale (855 habitants/km<sup>2</sup> contre 229 habitants/ km<sup>2</sup>) et supérieure aux régions environnantes (99 habitants/km<sup>2</sup> en Lorraine, 388 habitants/km<sup>2</sup> en Sarre ou encore 288,5 habitants/km<sup>2</sup> dans la province de Liège – Source EUROSTAT 2017). La répartition des résidents au sein de la zone tampon est inégale. La carte des densités met en évidence une forte concentration des habitants dans la partie méridionale, qui constituait jadis le bassin minier luxembourgeois.

## 10.4 Brève description des communautés vivant à l’intérieur ou à proximité de la réserve de biosphère proposée

**Figure 16 : Densité de population en 2018**



Source SIGI : Réalisation Observatoire de PRO-SUD

## UN PEUPEMENT MARQUÉ PAR L'INDUSTRIALISATION

La région Sud s'est urbanisée aux rythmes de l'industrialisation. Ce territoire, dont l'économie était longtemps tournée vers l'agriculture, connaît une révolution industrielle avec l'extraction intensive du minerai de fer, communément appelé la Minette, vers 1840.

L'industrie sidérurgique fait alors du Luxembourg l'un des principaux producteurs d'acier du monde. Et pour répondre à un besoin croissant de main-d'œuvre au sein des hauts-fourneaux, cet essor industriel s'est tout naturellement accompagné de flux migratoires.

En effet, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, de nombreux Luxembourgeois quittent leur région natale pour venir travailler dans les mines et usines du sud du pays. Mais cela ne suffit pas : on décide alors de recourir à l'immigration. Allemands, Belges et Français affluent de par les frontières, bientôt rejoints par des Polonais et des Italiens. Tous finirent par élire domicile dans le bassin minier. L'industrialisation et ses conséquences vont ainsi complètement transformer la localisation et la composition de la population du Sud. Des villes et des cités ouvrières et multiculturelles voient le jour. Leur organisation spécifique, géométrique, et leurs maisons si typiques, reconnaissables entre mille, subsistent encore aujourd'hui dans l'architecture.

Entre 1871 et 1930, la population passera de 19 000 à 104 000 habitants, soit un gain de 85 000 personnes en moins de 60 ans. Le Sud, qui englobait 9 % de la population nationale en 1871, représente 26 % du pays en 1910 et 34,5 % en 1930. Mais gains et pertes sont inégalement répartis : les communes situées en périphérie du bassin minier connaissent un taux annuel de variation négatif.

L'essor de la sidérurgie aura un impact direct sur l'évolution de la population jusque dans les années 1930.

## PHASES DE RÉCESSION : LA GUERRE PUIS LE DÉCLIN DE LA SIDÉRURGIE

Les conséquences de la Seconde Guerre mondiale finissent par toucher la région. Globalement, le Sud est plus durement touché que le Grand-Duché. Il perd près de 10 % de ses habitants entre 1930 et 1947, contre 3 % pour l'ensemble du pays. Sur cette période, quasiment toutes les communes du Sud sont concernées par des pertes au sein de leur population. À Differdange, Dudelange, Esch-sur-Alzette et Rumelange, cette part se chiffre de 9 % à 23 %.

La croissance reprend à partir de 1947 et jusque dans les années 1970 : la région gagnera même plus de 20 000 habitants durant cette période. Mais cette dernière décennie sera marquée par la crise de la sidérurgie. En effet, entre 1970 et 1986, la région perd à nouveau 3 500 habitants alors que le pays en gagne près de 27 000. Le taux annuel de variation est négatif dans les années 70 (-0,90 %) et faible dans les années 80 (0,14 %). Ces taux sont les plus bas de l'histoire du Sud, après ceux de la Seconde Guerre mondiale.

Mais les communes sont inégalement touchées par le phénomène, ce qui permet un rééquilibrage des habitants entre le nord et le sud de la région. En effet, les localités septentrionales continuent à bénéficier d'un apport de population alors que les communes du sud du bassin minier, et surtout les grandes villes, perdent des habitants ou stagnent. Les centres-villes sont confrontés à l'exode urbain. La crise de la sidérurgie, l'attrait des communes périurbaines offrant une qualité de vie différente des villes minières, sans oublier l'attractivité de la capitale expliquent cette redistribution de la population.

Jusque dans les années 1980, la vocation première de notre région reste néanmoins l'industrie lourde et plus précisément la sidérurgie et l'exploitation du minerai de fer. La dernière mine finira par fermer en 1981.

De cette histoire est né un fort sentiment d'appartenance territoriale au sein de l'ensemble des populations. Chaque « Minettsdapp », comme on les appelait, restait fier d'avoir participé à la construction de cette région et à cette économie qui a permis à tant de familles, d'ici et d'ailleurs, de vivre de leur travail.

### **VERS LA TERTIARISATION ET « L'ÉCONOMIE DU SAVOIR »**

Le dernier haut-fourneau s'éteint en 1997. La diversification économique, menée par le gouvernement luxembourgeois et développée autour du secteur tertiaire, conduit le Sud à devenir une région post-industrielle. En effet, le déploiement des services et les disponibilités foncières – gigantesques – offrent des possibilités d'aménagement considérables : plus de 600 hectares en plein cœur urbain. Le territoire est très attaché à son identité, mais il cherche cependant à la conforter en s'appuyant sur une nouvelle image tournée vers une « économie du savoir ».

Le Sud mise sur la recherche, l'éducation et l'innovation. L'Université du Luxembourg ouvre sur le site Belval en 2014. Centres de recherche et start-ups s'installent aux côtés de la « Cité des Sciences ». L'arrivée d'environ 7 000 étudiants et de 3 000 chercheurs stimule une nouvelle dynamique urbaine, tandis que s'estompe l'image traditionnelle du Sud industriel. Par ailleurs, l'arrêt de la production ferrifère favorise la renaturation des anciennes minières. Le classement des premiers espaces en réserves naturelles s'opère en 1987.

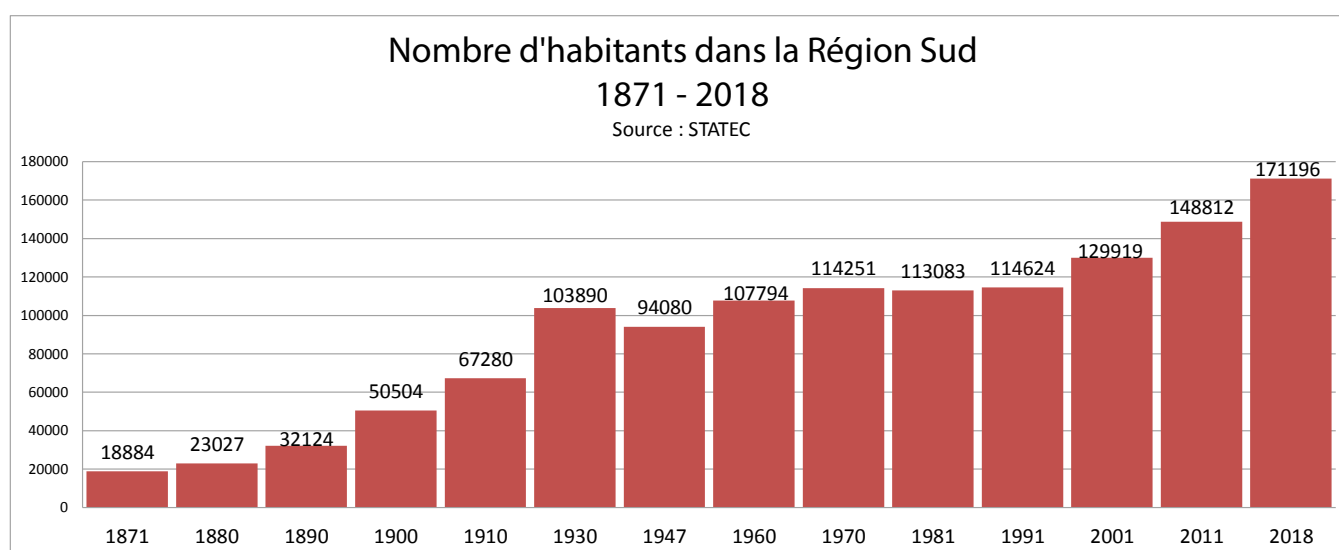


## ESSOR DÉMOGRAPHIQUE DES ANNÉES 1990 JUSQU'À NOS JOURS

À la fin des années 1980, une phase de renouveau démographique s'amorce. Mais il faudra attendre 1990 pour que la population du Sud atteigne globalement celle de 1970, avant la crise de la sidérurgie. Cependant, Esch-sur-Alzette, la métropole du fer, ne retrouve l'équivalent de sa population de 1930 qu'en 2010 (soit plus de 30 000 habitants).

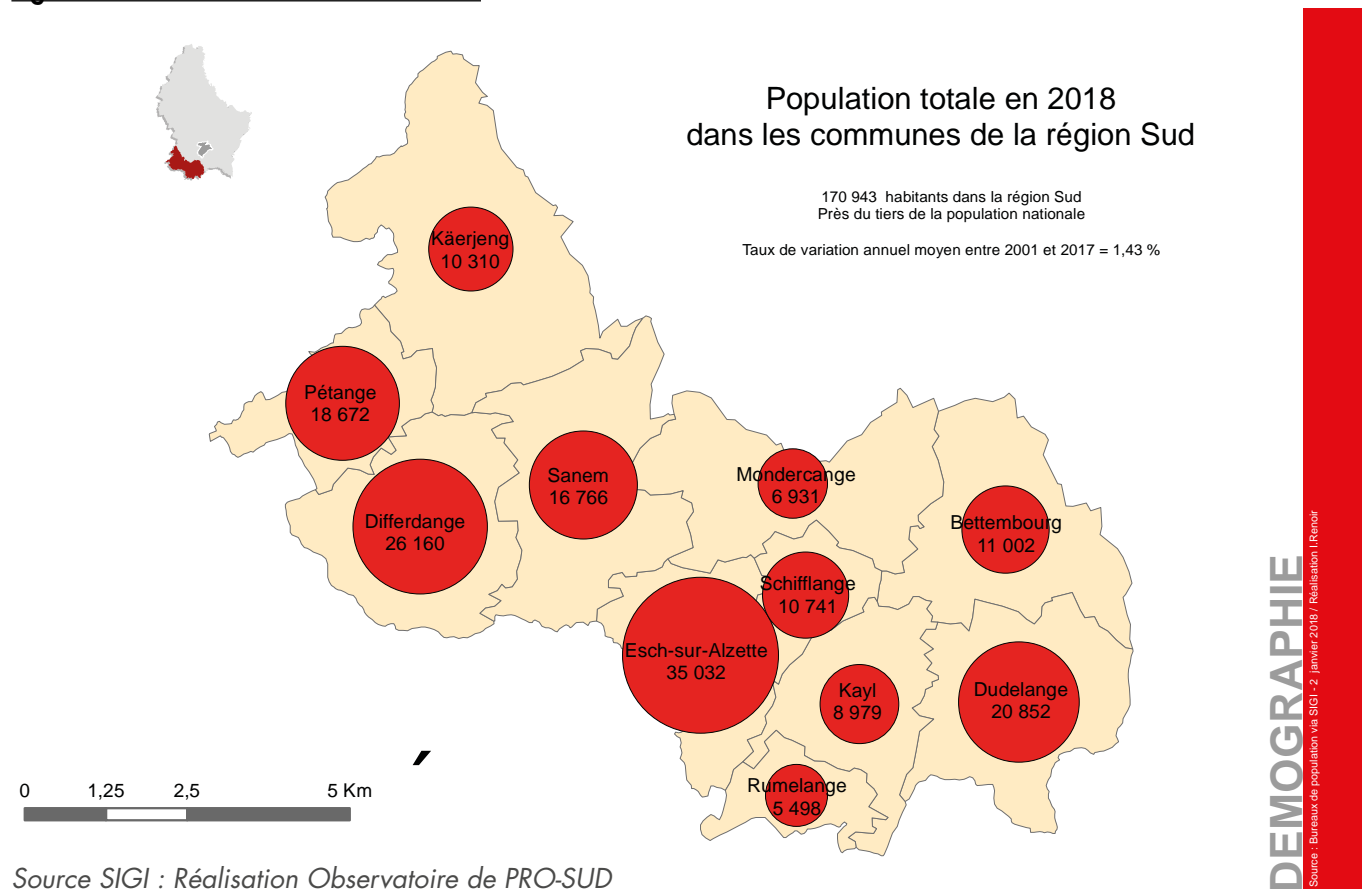
À partir des années 1990, l'ensemble des communes du Sud connaît une évolution positive qui perdurera jusqu'à aujourd'hui. C'est un phénomène qui touche la grande majorité du Grand-Duché. En moins de trente ans, le Sud se renforce de près de 56 600 habitants, représentant 26 % des gains de population que connaît le Grand-Duché. Les potentialités spécifiques du Sud devraient permettre d'accélérer encore cette évolution pour répondre à la demande en logement. Citons par exemple l'importance du domaine foncier, soit plusieurs centaines d'hectares situés à proximité immédiate des centres-villes : Belval à Esch-sur-Alzette et Sanem (5 000 à 7 000 habitants, 120 hectares), Arboria à Differdange (+/- 1600 habitants, 8,5 hectares), Neischmelz à Dudelange (+/- 2250 habitants, + de 40 hectares), la réhabilitation de l'ancien site sidérurgique d'Esch-Schifflange (+/- 10 000 habitants, 62 hectares).

**Figure 17 : Évolution démographique de 1871 à 2018**



Source : STATEC

**Figure 18 : Nombre d'habitants en 2018**



Source SIGI : Réalisation Observatoire de PRO-SUD

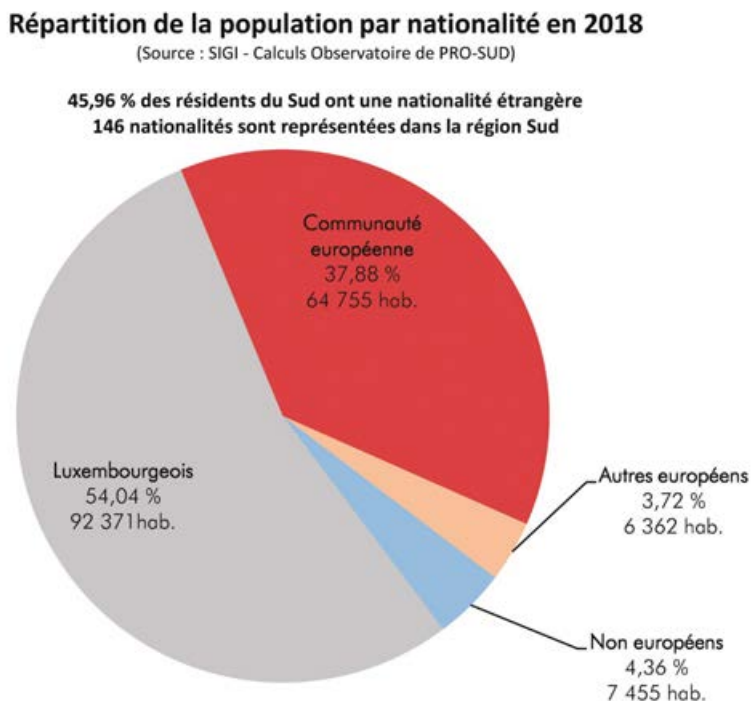
## LES NON-NATIONAUX, ACTEURS DÉCISIFS DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Région d'accueil depuis plus d'un siècle, le Sud continue à attirer des populations étrangères. En effet, un fait caractérise l'évolution démographique : l'importance de l'immigration (70 % de la progression totale). L'apport démographique des étrangers passe d'environ 47 000 à 78 500 entre 2001 et 2018 (+ 67,5 %). Quant aux résidents luxembourgeois, ils progressent de près de 87 500 à 92 500, soit une augmentation de 6 %. Avec près de 150 nationalités représentées, la population de la région Sud est multiculturelle et cosmopolite.

Vu le phénomène migratoire soutenu et la croissance naturelle dynamique de la population étrangère, cette dernière pourrait dépasser la population autochtone dès la décennie 2020. Autrement dit, le Sud comptera bientôt moins de Luxembourgeois que de non-nationaux. En moyenne, aujourd'hui, leur part s'établit à 46 % des résidents sauf à Esch-sur-Alzette et Differdange où elle dépasse déjà les 55 %. D'autre part, avec l'entrée en vigueur de la loi du 1er janvier 2009 permettant d'acquérir la double nationalité, près de 8 500 Luxembourgeois ont opté pour cette possibilité. (Source : SIGI – Observatoire de PRO-SUD.)

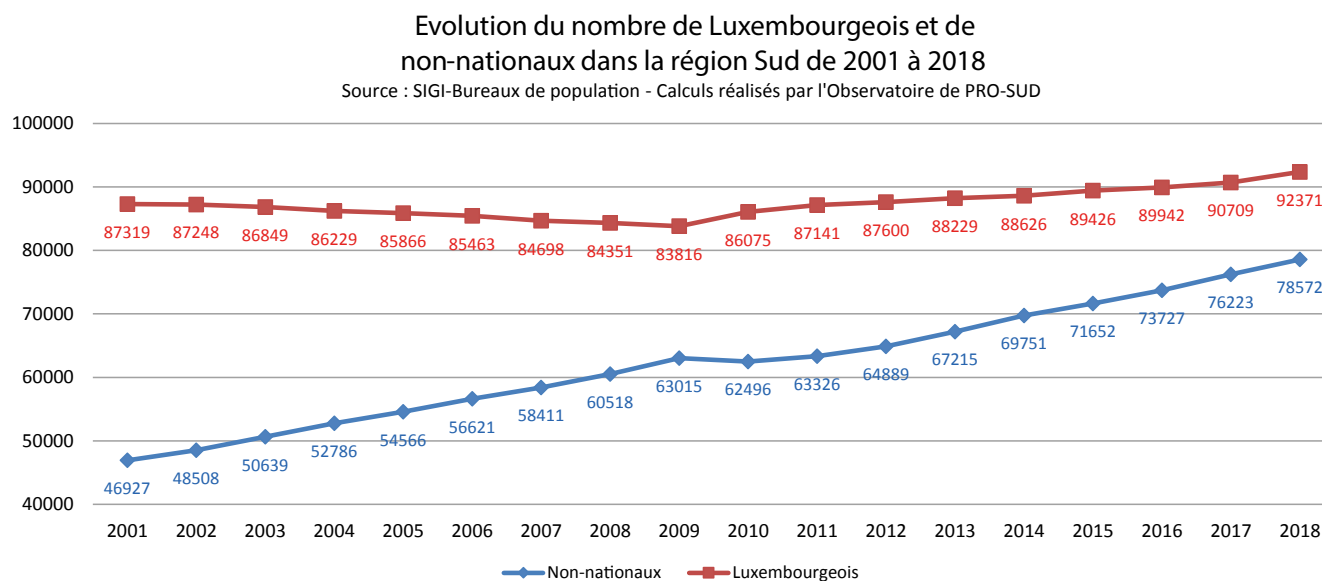
Parmi les étrangers résidents, la part des Européens est considérable. Ils représentent 83 % des non-nationaux. Les Portugais constituent de loin la plus importante des nationalités étrangères, devant les Français et les Italiens, soit respectivement 25 %, 5 % et 3,5 % de la population du Sud. Fait notable, la structure par âge des non-nationaux est plus jeune que celle des Luxembourgeois : leur âge médian est de 37,5 ans et la part des plus de 60 ans de 6 % contre 40,5 ans et 14 % pour les Luxembourgeois. Le vieillissement concerne cependant l'ensemble des populations.

**Figure 19 : Répartition de la population par nationalité en 2018**

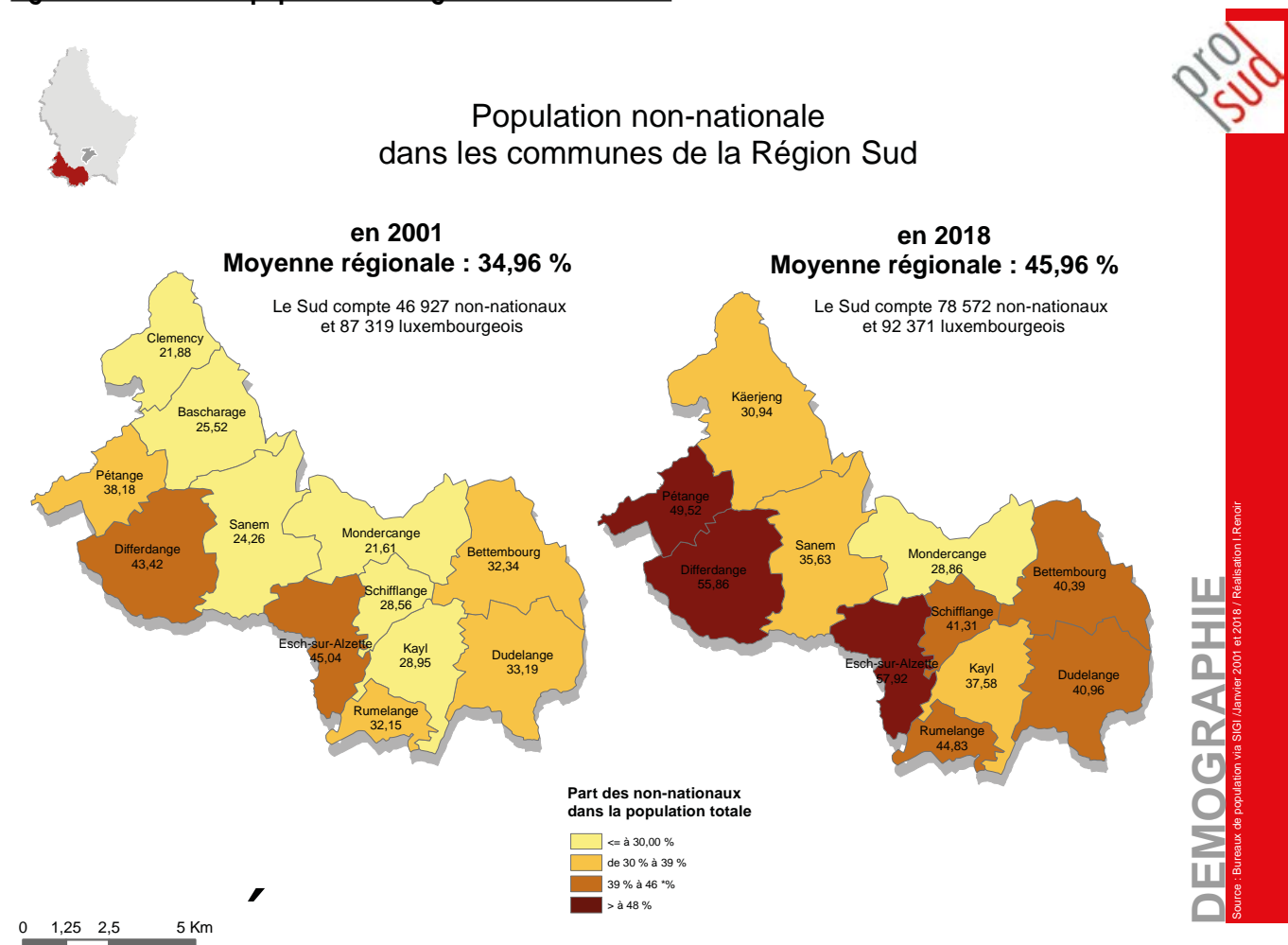


Source SIGI : Réalisation Observatoire de PRO-SUD

**Figure 20 : Évolution du nombre de Luxembourgeois et de non-nationaux de 2001 à 2018**



**Figure 21 : Part de la population étrangère en 2001 et 2018**



Source SIGI : Réalisation Observatoire de PRO-SUD

### UNE POLITIQUE AU SERVICE DU « VIVRE ENSEMBLE »

De nombreux moyens sont mis en œuvre au Luxembourg pour favoriser l'intégration. Par exemple, l'article 23 de la loi du 16 décembre 2008 prévoit la constitution obligatoire dans chaque commune d'une Commission Consultative Communale d'Intégration (CCCI). En 2015, le syndicat PRO-SUD a recensé les activités des CCCI du Sud, chargées notamment des intérêts des étrangers. Cela a démontré l'engagement des onze communes pour intégrer les nouveaux arrivants.

Le pays dispose également d'un Plan d'Action National d'Intégration, d'un Conseil National pour Étrangers et d'un Office Luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration. De plus, des cours d'apprentissage du luxembourgeois sont organisés pour les enfants étrangers arrivant au Grand-Duché et scolarisés dans le système scolaire fondamental luxembourgeois.

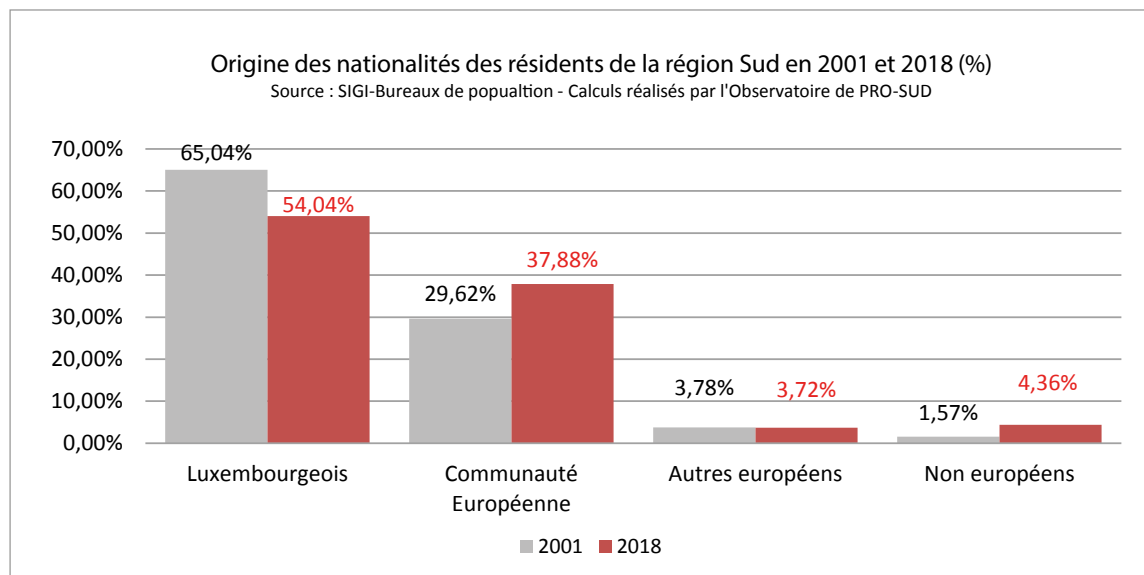
Ils bénéficient d'un dispositif spécifique leur permettant de s'intégrer rapidement et facilement grâce à un accompagnement personnalisé. L'ensemble de ces outils s'avère nécessaire car il participe à la cohésion sociale du pays.



Fête des voisins organisée par la communauté portugaise, Differdange © Gaëlle Tavernier

Aussi, cette politique a permis – sans trop de difficulté – d’accueillir entre 2014 et 2017 près de 8 000 demandeurs d’asile et plus de 2 000 réfugiés (Syriens, Irakiens, Afghans...). De plus, entre 2015 et 2017, le Grand-Duché a reçu 577 réfugiés dans le cadre du programme de la relocalisation et 234 dans le cadre de la réinstallation. Ce qui en fait l’un des rares pays de l’Union européenne à avoir respecté ses quotas. Plusieurs centres d’accueil existent dans la région Sud.

**Figure 22 : Origine des nationalités des résidents en 2001 et 2018**



Source SIGI :  
 Réalisation  
 Observatoire  
 de PRO-SUD

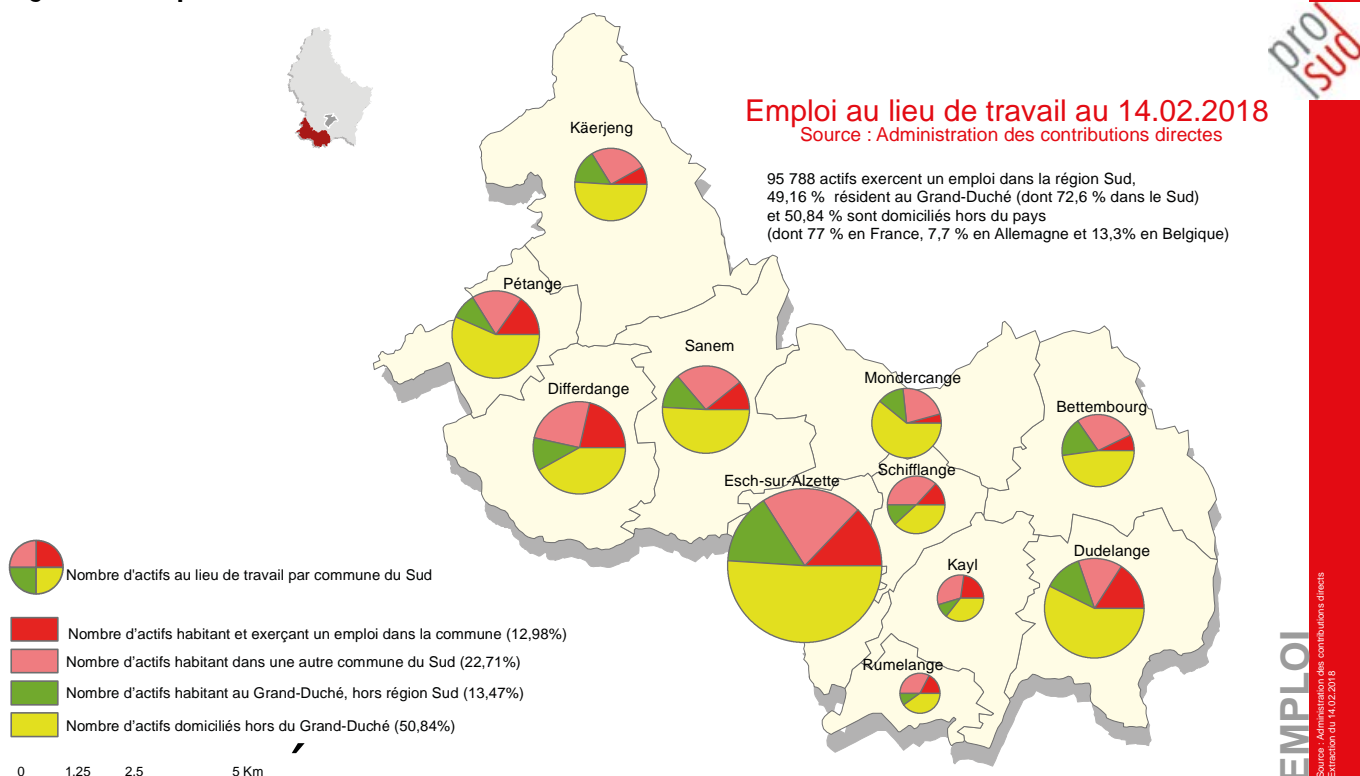
## LES FRONTALIERS : DES UTILISATEURS QUOTIDIENS DU TERRITOIRE

Comment ne pas évoquer les frontaliers qui sont des dizaines de milliers chaque jour à passer la frontière pour travailler au Luxembourg et en particulier dans le Sud.

L'économie est très dynamique et le pays offre près de 450 000 emplois pour une population totale de plus de 600 000 habitants. Une croissance à 3,8 % est attendue en 2020, si bien que la population résidente s'avère insuffisante pour répondre aux besoins. Le pays fait donc appel à la main-d'œuvre frontalière. Ce phénomène touche particulièrement le Sud. En 2018, la région offre près de 96 000 postes (soit 1/5e du pays) dont 70 % se concentrent dans les cinq principales villes de la région (33,5 % rien qu'à Esch-sur-Alzette). Aussi, 51 % des offres sont occupées par des frontaliers contre près de 43 % à l'échelle nationale. (Source : Administration des contributions directes – Février 2018.) Les résidents français sont les plus nombreux : ils représentent 77 % des frontaliers.

Les Luxembourgeois représentent ¼ des actifs. Certaines branches sont aujourd'hui quasiment dépourvues de travailleurs luxembourgeois comme la construction, les activités immobilières et le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés. Les secteurs où les Luxembourgeois sont les plus nombreux sont notamment le secteur public et d'autres secteurs spécifiques. La réserve de biosphère compte plus de 6 700 sièges sociaux réparties sur 200 km<sup>2</sup> (soit 19 % de ceux du pays). Plus de 78 % sont issus du secteur tertiaire, 21 % de l'industrie et moins de 1 % du secteur primaire.

**Figure 23 : Emploi au lieu de travail en 2018**



Source : Administration des contributions directes. Carte réalisée par l'Observatoire de PRO-SUD

## 10.5 Nom(s) de la (des) grande(s) ville(s) la (les) plus proche(s) et des zones habitées à l'intérieur et aux alentours de la réserve de biosphère, avec renvoi à une carte (section 6.2)

À l'exception de la capitale Luxembourg-Ville avec plus de 116 000 habitants, les plus grandes villes du pays se trouvent dans le Sud. Huit communes sur 11 figurent parmi les dix principales villes du Grand-Duché.

Les trois autres se classent dans les 26 premières communes les plus peuplées du pays.

Les principales villes sont :

- Esch-sur-Alzette (la métropole du fer) : 35 040 habitants, deuxième ville du pays et classée centre de développement et d'attraction d'ordre moyen<sup>1</sup> dans le programme directeur d'aménagement du territoire,
- Differdange (la cité du fer) : 26 193 habitants, troisième ville du Luxembourg, centre régional,
- Dudelange (la forge du Sud) : 20 869 habitants, quatrième ville du Luxembourg, centre régional<sup>2</sup>.

La population du Sud est donc concentrée en trois points du territoire régional : 47,5 % des habitants résident à Esch-sur-Alzette, Differdange et Dudelange. Le reste se répartit à Pétange et Sanem et moins d'un tiers dans les sept autres communes.

**Figure 24 : Estimation de la population des autres villes environnantes à l'étranger**

Communes	Nombre d'habitants
Thionville (France)	40 000 habitants
Longwy (France)	14 000 habitants
Arlon (Belgique)	30 000 habitants
Trier (Allemagne)	117 000 habitants
Saarbrücken (Allemagne)	178 000 habitants
Metz (France)	117 000 habitants
Liège (Belgique)	200 000 habitants

<sup>1</sup> **CDA d'ordre moyen** : les centres de développement et d'attraction d'ordre moyen sont constitués de centres urbains dotés d'équipements de bon niveau dans les domaines administratifs, économiques, sociaux et culturels. Ils permettent de satisfaire les besoins occasionnés d'une population de plusieurs milliers d'habitants.

<sup>2</sup> **CDA régionaux** : il s'agit de centres urbains ou de localités dans lesquels se concentrent les équipements et les services destinés à couvrir les besoins courants. Ils prennent en charge les populations de plusieurs milliers d'habitants. Ils jouent un rôle de stabilisateur des CDA qui doit être renforcé par leur développement.

## 10.6 Intérêt culturel :

La plupart des us et coutumes luxembourgeois remontent aux traditions religieuses du pays. Toutefois, un grand nombre de fêtes, de cérémonies et de rituels ont également des racines ancrées dans la vie rurale qui, pendant une grande partie du XXe siècle, a continué à marquer la vie de larges couches de la population. De plus, l'évolution rapide vers une société multiculturelle où se côtoient les nationalités les plus diverses a enrichi de nouvelles facettes l'éventail des traditions établies au Grand-Duché. Par conséquent, dans un passé plus récent, quelques traditions issues de cultures étrangères sont venues s'ajouter aux coutumes festivo-folkloriques des Luxembourgeois.

Ci-dessous un bref descriptif des coutumes locales les plus connues au sein de notre réserve de biosphère.

### **Dräikinnedag, journée des trois rois**

Tous les ans, les Luxembourgeois fêtent le 6 janvier le *Dräikinnedag* ou Épiphanie. Cette fête chrétienne célèbre l'arrivée des rois mages auprès de l'enfant Jésus. À l'origine, l'Épiphanie était une célébration païenne de la lumière. C'est en effet autour du 6 janvier que les jours commencent à s'allonger de façon sensible. Il est coutume au Luxembourg de déguster une galette des rois, gâteau à la frangipane contenant une fève ou une figurine et accompagné d'une couronne en carton doré.

### **Liichtmessedag (Chandeleur), 3 février : Saint-Blaise.**

À la lumière des lampions

Patron d'un grand nombre de professions artisanales, Saint-Blaise protégerait non seulement le bétail, mais aussi les gens contre les maux de gorge, les ulcères et la peste. C'est en son honneur que le soir de sa fête, on procède dans les églises à la « bénédiction des gorges ». La veille, les enfants luxembourgeois vont, munis de simples *Liichtebengelcher* (bâtons en bois auxquels sont accrochées des petites bougies ou des lampes à pile), de porte en porte en chantant une vieille chanson avec laquelle ils mendiaient autrefois des vivres qui ont entre-temps fait place aux sucreries et à de la monnaie sonnante et rébuchante : « Léiwer Här-gottsblieschen, géff ons Speck an Ierbessen, ee Pond, zwee Pond, dat anert Joer, da gi der gesond... » (texte que l'on pourrait traduire par : Ô Saint-Blaise, donne-nous du lard et des petits pois, une livre, deux livres, l'année prochaine, vous serez guéris...).

### **Le Buergebrennen (1er dimanche après le Carnaval)**

La coutume païenne consistant à allumer un grand feu pour chasser symboliquement l'hiver et ses esprits malfaisants tout en accueillant le printemps était déjà pratiquée dans la Rome antique. Si, à l'époque, ce sont de gigantesques amas de bois qui partaient en fumée, on allume de nos jours des croix de bois de plusieurs mètres de haut garnies de paille, de brindilles et d'autres matières inflammables et appelées *Buergen*.



*Liichtmessedag* © Lisa Hengen



*Buergebrennen* © Gaëlle Tavernier



### Bretzelsonndeg

Tous les ans, les Luxembourgeois célèbrent le quatrième dimanche de Carême le *Bretzelsonndeg* (dimanche des bretzels). Le bretzel est une spécialité de pâtisserie luxembourgeoise, faite de pâte levée feuilletée recouverte d'une couche de sucre fondant et d'amandes et qui représente les bras entrelacés de deux amoureux. La tradition veut que l'homme offre cette fameuse pâtisserie à l'élue de son cœur le dimanche des bretzels. Si la fille l'accepte, le garçon peut lui rendre visite le jour de Pâques, afin de recevoir des œufs en retour.

### Carnaval : Fuessonndeg (dimanche de Carnaval) et Fuesméindeg (lundi gras)

Au Luxembourg, le *Fuessonndeg* est traditionnellement célébré par des fêtes et des bals (*Fuesbaler*), tout comme le *Fuesméindeg* l'est par des cavalcades (*Kavalkaden*) organisées dans de nombreuses localités du pays. Un grand nombre de fêtards, les *Fuesgecken*, profitent des bals masqués et des cavalcades pour se déguiser et s'adonner, sous le couvert de l'anonymat, à des moments de gaieté des plus débordants.

### Ouschtersonndeg (dimanche de Pâques) - À la chasse aux œufs !

Le contexte religieux s'est largement estompé, la tradition la plus populaire est celle des œufs colorés et cachés dans le jardin, que les enfants cherchent sous le regard amusé des membres de la famille. Autre coutume très divertissante : le jeu consistant à entrechoquer (*técken*) deux œufs durs de Pâques. La personne dont l'œuf reste intact est déclarée vainqueur.

### Fête des Saints populaires

Le 10 juin, la communauté lusophone, très importante dans notre région, célèbre via différentes manifestations culturelles ce « Jour du Portugal » dans leurs lieux de résidence. Les trois villes participent à une grande marche festive.



Cavalcade à Pétange © Commune de Pétange



Fête Santos Populares © Claude Piscitelli

### 23 juin : Nationalfeierdag (fête nationale)

Depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la coutume veut qu'au Luxembourg soit célébré l'anniversaire du souverain. Sous le règne de la Grande-Duchesse Charlotte, la fête nationale, appelée désormais *Groussherzoginsgeburtsdag* (anniversaire de la Grande-Duchesse), est devenue une fête patriotique au sens propre du terme, célébrée le jour de son anniversaire, soit le 23 janvier. Or, compte tenu des conditions météorologiques défavorables, il fut décidé en 1961 de la déplacer au 23 juin – date qui restera inchangée sous le règne du Grand-Duc Jean, époque à laquelle le terme de *Nationalfeierdag* (fête nationale) passa dans l'usage courant.

### Fête des Hauts-Fourneaux

Il s'agit d'un événement populaire récent, qui marque le début de l'été à Belval. Dans l'ambiance inédite des vestiges industriels de ce site d'exception, les familles peuvent découvrir de nombreuses activités. L'organisateur, le Fonds-Belval, a pour ambition de mêler mémoire industrielle et performances artistiques sur un weekend. Une occasion de mettre en lumière les deux derniers hauts-fourneaux du Grand-Duché, inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Sites et Monuments Nationaux, qui ont fait l'objet d'un concept de conservation et de restauration.



Fête des Hauts Fourneaux © Dominique Linel

### **Trauliicht, 1<sup>er</sup> novembre où la fête des Saints**

La bénédiction des tombes ornées de bougies, qui est liée à cette fête, a lieu dès l'après-midi de la Toussaint dans de nombreuses localités.

### **Fête de la Saint-Eloi**

Saint-Eloi est le patron de tous ceux qui travaillent les métaux. Sa fête se célèbre le 1<sup>er</sup> décembre. Dans notre réserve de biosphère, ce sont les métallurgistes qui lui rendent hommage. En effet, l'amicale des hauts-fourneaux et la délégation des salariés du site ArcelorMittal de Esch/Belval organisent depuis plusieurs années la fête de la Saint-Eloi. Rassemblement, cortège, dépôt de gerbes devant la sculpture *Als Erinnerung un d'Leit vun der Schmelz*, sonnerie aux morts et allocutions égrainent la cérémonie.

### **Bärbelendag (la Sainte-Barbe) - Protectrice des mineurs, 4 décembre**

Selon la légende, Sainte-Barbe vécut au Proche-Orient au III<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ. Elle aurait été décapitée par son propre père parce qu'elle refusait d'abandonner la foi chrétienne et son dévouement virginal à Dieu. Ce comportement face à la persécution et à la mort est considéré comme le symbole d'une foi inébranlable et de la détermination à la défendre, attitude qui a valu à Sainte-Barbe d'être invoquée comme sainte auxiliaire contre les orages, les risques d'incendie, la fièvre, la peste et, d'une manière générale, la mort subite et imprévisible. C'est ainsi qu'elle devint notamment la patronne des charpentiers, des couvreurs, des électriciens ainsi que des sapeurs-pompiers et des mineurs. Ces derniers l'ont également choisie parce que, selon la légende, elle fut protégée par un rocher qui, s'étant ouvert, lui permit de rester au moins pour un certain temps à l'abri de ses persécuteurs.

Toutes les localités minières du Grand-Duché, y compris les anciens sites, où les dernières exploitations de minerai de fer ont été fermées en 1981, organisent le jour de la Sainte-Barbe des processions lors desquelles mineurs et pompiers, souvent encore en uniforme, portent une statue de leur patronne. Outre des services religieux, d'autres cérémonies commémoratives sont organisées en l'honneur des mineurs qui, aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, travaillaient dans des conditions extrêmement pénibles et parmi lesquels près de 1 500 hommes âgés entre 13 et 78 ans ont perdu la vie dans les mines souterraines luxembourgeoises de 1845 à 1981.

### **Neklosdag (la Saint-Nicolas) - L'aimable évêque et son sombre acolyte, 6 décembre**

Avant que Noël ne devienne la fête des cadeaux également au Luxembourg, le *Neklosdag* était sans nul doute le jour de l'année que les enfants attendaient avec le plus d'impatience. Les petits Luxembourgeois font ce qu'on appelle de *Schung setzen*, c'est-à-dire que le soir du 5 décembre, ils placent dans l'entrée leur chaussure ou leur pantoufle dans l'espoir que le *Kleeschen* (Saint-Nicolas) y dépose un petit présent. Toutefois, les enfants mal élevés, les élèves peu appliqués et ceux qui, au cours des mois précédents, n'ont pas toujours obéi à leurs parents doivent s'attendre à ce que le père Fouettard, que les Luxembourgeois appellent *Housecker*, les punisse en leur apportant une *Rutt*, un petit bâton en bois flexible.



Saint-Nicolas © Nathalie Flenghi

## 10.7 Le nombre de langues parlées et écrites

Le luxembourgeois (*Lëtzebuergesch*) a le statut de « langue nationale » depuis la loi du 24 février 1984. Son orthographe a été officiellement standardisée en 1976 et le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a présenté une nouvelle grammaire en 2005.

Le luxembourgeois, l'allemand et le français sont les trois langues administratives et les plus utilisées dans le pays. Plus précisément, concernant la langue de la législation, « *les actes législatifs et leurs règlements d'exécution sont rédigés en français. Lorsque les actes législatifs et réglementaires sont accompagnés d'une traduction, seul le texte français fait foi* », et « *en matière administrative, contentieuse ou non contentieuse, et en matière judiciaire, il peut être fait usage des langues française, allemande ou luxembourgeoise, sans préjudice des dispositions spéciales concernant certaines matières.* »

L'école maternelle se fait en luxembourgeois. L'alphabétisation se fait en allemand. Le français est enseigné à l'école dès l'âge de sept ans.

Les différentes langues doivent permettre plusieurs angles d'intégration, avec la langue luxembourgeoise constituant un vecteur d'intégration et de cohésion important sans pour autant former un obstacle insurmontable qui exclurait une partie de la population.

Dans le périmètre de la réserve de biosphère, à l'exception des Luxembourgeois, les populations les plus représentées sont les Portugais, les Français, les Italiens, les Monténégrins, les Belges et les Allemands mais aussi les Cap-Verdiens et les Chinois. La région se caractérise donc par une grande hétérogénéité culturelle et linguistique. De ce fait, la langue maternelle parlée à la maison peut être différentes des trois langues officielles. Le luxembourgeois est la langue principale (55,8 %), le portugais vient en deuxième place (15,7 %) devant le français (12,1 %).

En moyenne, les personnes qui habitent au Luxembourg parlent 2,2 langues. Le luxembourgeois est la *lingua franca* du pays : sept personnes sur dix le parlent avec leurs proches, au travail et à l'école. Un peu plus de la moitié des résidents le considèrent comme leur langue principale. Parmi les étrangers, le portugais est la première langue principale, selon les données du dernier recensement de la population, réalisé en 2011 par le STATEC.

Plus les personnes sont âgées, plus la part des personnes considérant le luxembourgeois comme langue principale augmente.

### Promotion de la langue luxembourgeoise

Le gouvernement luxembourgeois a mis en œuvre une stratégie avec quatre objectifs d'envergure et les engagements concrets suivants :

- renforcer l'importance de la langue luxembourgeoise,
- faire progresser la normalisation, l'utilisation et l'étude de la langue luxembourgeoise,
- promouvoir l'apprentissage de la langue et de la culture luxembourgeoises,
- promouvoir la culture en langue luxembourgeoise.

Étant donné que ces objectifs touchent quasiment tous les domaines de la vie publique, un plan d'action sur 20 ans vise à mettre en place une stratégie concertée fédérant tous les efforts, ceci en vue de réaliser une politique linguistique et culturelle en accord avec tous les acteurs de la société.

Afin d'atteindre les objectifs et en vue de garantir la promotion de la langue et de la culture luxembourgeoise à long terme et de façon cohérente, le gouvernement a pris une série d'initiatives ciblant des publics différents en vue de renforcer le rôle du luxembourgeois dans la société luxembourgeoise, toujours dans un contexte multilingue.

Ainsi, un poste de commissaire à la langue luxembourgeoise sera créé pour coordonner les efforts dans ce domaine. Il sera accompagné par un comité interministériel ainsi que par un *Zentrum fir d'Lëtzebuergesch* (Centre pour le luxembourgeois) qui aura pour missions, entre autres, l'étude et la normalisation de la langue luxembourgeoise.

En outre, deux démarches au niveau institutionnel sont prévues : d'une part, l'inscription de la langue luxembourgeoise et du multilinguisme dans la Constitution luxembourgeoise, d'autre part, la reconnaissance de la langue luxembourgeoise comme langue officielle de l'Union européenne. Chaque citoyen devrait ainsi pouvoir s'adresser aux institutions européennes en langue luxembourgeoise et recevoir une réponse dans cette même langue.

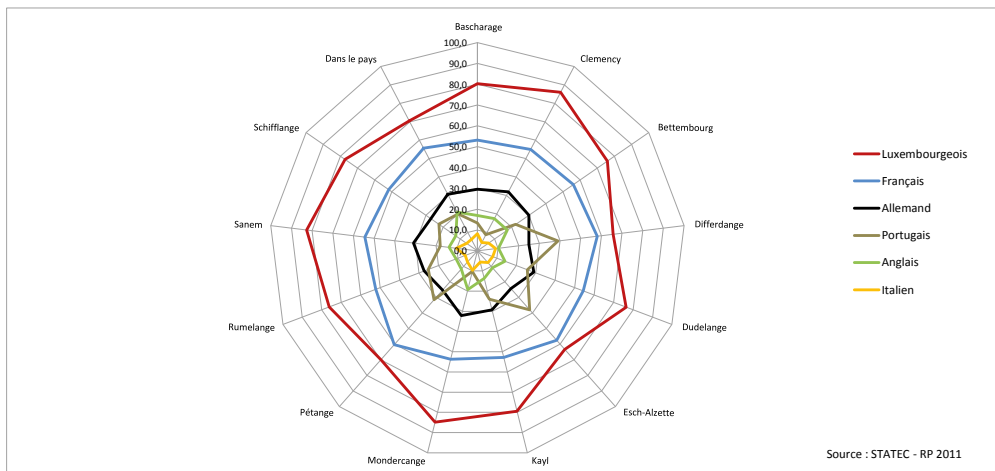
Parmi les autres mesures envisagées figurent, entre autres, la normalisation de la langue luxembourgeoise, la mise à disposition de contenus officiels en langue luxembourgeoise et la promotion de l'utilisation du luxembourgeois au quotidien.

Un rôle particulier reviendra d'ailleurs à l'enseignement de la langue par le biais d'un éventail de mesures de formation pour enfants, jeunes et adultes. Différentes initiatives académiques et scientifiques devront étudier l'histoire de la langue ainsi que le contexte multilingue spécifiquement luxembourgeois.

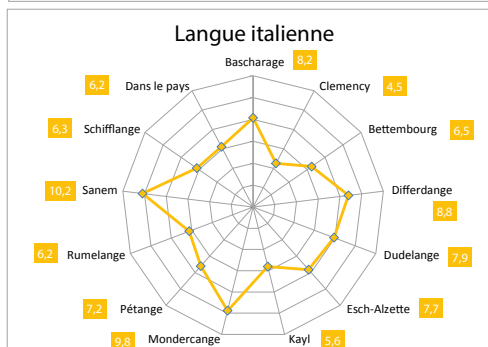
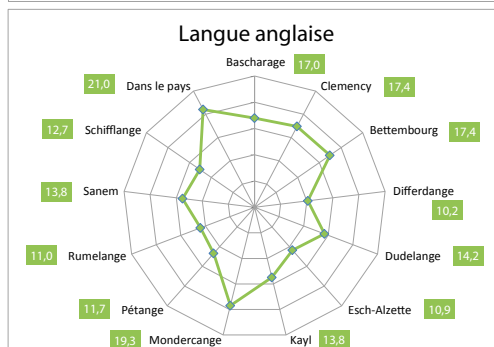
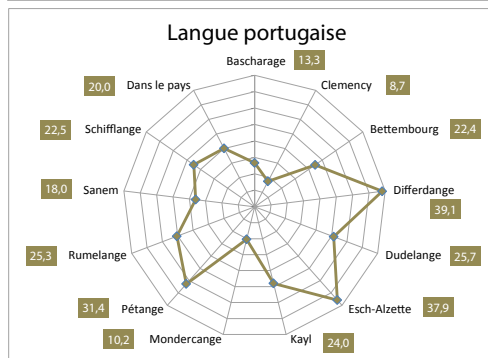
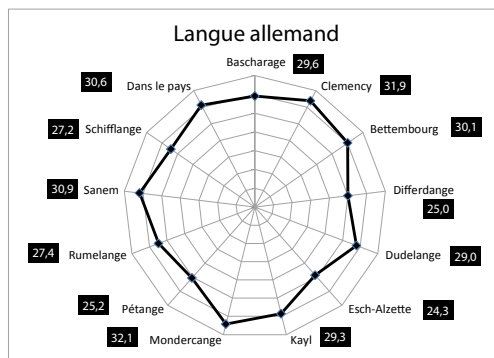
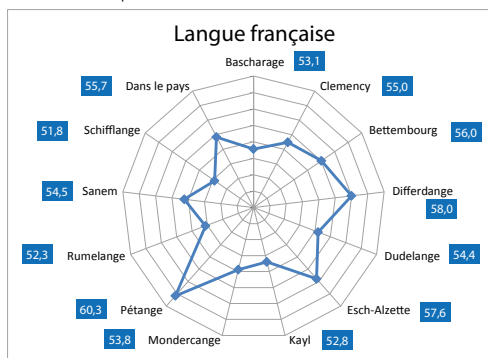
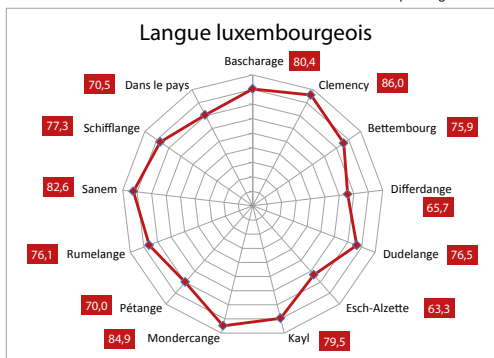
**Figure 25 : Les langues utilisées dans la réserve de biosphère**

Source STATEC : Recensement de la population 2011- Réalisé par l’Observatoire de PRO-SUD

Proportion de la population résidente selon la langue utilisée par commune (%)  
au travail, à l’école et/ou à la maison (réponses multiples possibles)



Les échelles des radars par langue diffèrent les unes des autres pour une meilleure visibilité



## 11. CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES

### 11.1 Description générale des caractéristiques du site et de la topographie de la région

#### Des transformations millénaires

Dans cette partie de l'Europe occidentale, l'évolution des paysages débute avec la densification du peuplement, notamment à l'époque néolithique. Notre région n'échappe pas au phénomène qui s'accélère avec le développement de l'agriculture, le long des axes fluviaux majeurs que sont le Danube, le Rhin et, pour ce qui nous concerne plus spécialement, la Moselle et ses affluents (Alzette). Il va de soi que les composantes géologiques, pédologiques et hydrographiques du milieu restent déterminantes. On pense ici à la plaine faiblement ondulée drainée par l'Alzette et la Chiers ainsi qu'à la côte qui la borde dans la partie méridionale. Il en va de même pour la topographie qui a encouragé le déboisement important des zones forestières sur les plateaux calcaires où l'horizontalité du terrain facilitait l'exploitation agricole. En revanche, les pentes à forte déclivité restent boisées car peu accessibles. La plaine est ici constituée de terres fertiles mais lourdes, à la différence des fonds de vallée où la couverture alluvionnaire favorise les pâturages. Le front de côtes possède un replat structural marneux imperméable qui bloque les eaux d'infiltration venues des horizons supérieurs et favorise la constitution d'une réserve aquifère importante. Les nombreuses sources locales facilitent donc l'implantation humaine.

#### Une spécificité paysagère : les minières

La région a été fortement influencée par l'activité de l'industrie minière. Des paysages et des biotopes ont vu le jour sur l'ensemble du bassin industriel. Par leur extension et leur diversité, les minières du Sud méritent un développement spécifique. Ces zones illustrent parfaitement les interactions entre l'homme et la biosphère. Il s'agit d'excavations totalement artificielles créées par l'extraction du minerai de fer à ciel ouvert qui ont connu plusieurs cycles. L'exploitation à grande échelle a débuté par le décapage des couches recouvrant les niveaux ferrifères. Cette première phase a produit les paysages actuels en terrasse et une multitude de terrils, avec apparition de milieux spécifiques du type montagnard sur les sols pauvres en humus, à forte pente et très humides. Les terrils recouverts de mousse, de fougères et d'orchidées caractérisent ce paysage unique au Luxembourg. L'arrêt de l'activité a influencé le développement des associations végétales et les stades de succession des divers cortèges végétaux.



*Vue de la mine Kirchberg –  
Rumelange en 1870 © Archives  
Arbed Esch-Belval*



*Forêt mixte à la Lèifrechen à Kayl © Guy Conrady*

Dans le passé, **la forêt** fournissait des produits absolument indispensables aux communautés villageoises de notre région : bois de chauffage, d'œuvre et de construction bien sûr mais aussi les matériaux nécessaires aux tanneurs, menuisiers ou charbonniers. Selon un usage très répandu, les animaux paissent aussi dans les bois où ils consomment feuilles et herbes. Avec l'industrialisation, l'augmentation des besoins en combustibles devient exponentielle et accélère la déforestation. Ce problème, dénoncé dès la fin du XVIIIe siècle, sera résolu par le recours à d'autres sources d'énergie.

L'action de l'homme est notamment marquée par le reboisement des terres remblayées et déblayées : 168 000 arbres entre 1973 et 1979. Aujourd'hui, la végétation a recolonisé la quasi-totalité des minières, selon des processus très divers en lien avec la grande variété et l'alternance des habitats naturels. On citera par exemple les pelouses calcaires sèches et pionnières ou encore la forêt pionnière ou la hêtraie calcicole. Il va de soi que le maintien de ces biotopes nécessite un entretien strict et planifié régulant le débroussaillage, le pâturage ovin itinérant, le fauchage, etc.

Les forêts alluviales, étroitement associées à une grande variété d'autres habitats d'intérêts biologiques et écologiques, et les forêts de ravin font parties des caractéristiques des sites de la réserve de biosphère.



Les **prairies humides du Calthion** se trouvent dans les sols bien alimentés en eau et sont souvent riches en espèces et en fleurs, de même pour les **prairies maigres de fauche**, qui sont des prairies d'avoine naturelle et les prairies semi-sèches calcaires, pauvres en nutriment, ou les plantes basses dominant.

En ce qui concerne nos **vergers**, le stock de grands arbres fruitiers a grandement diminué, les services écologiques des communes et le SICONA mènent des campagnes pour favoriser le développement urbain d'arbres fruitiers.

Les **eaux calmes** (mares) fournissent des habitats à un grand nombre d'espèces animales et végétales mais sont aussi des structures spéciales du paysage culturel. Dans le sud du Luxembourg, les mares sont surtout répandues dans les basses terres. Pour plus de détails, veuillez vous référer au chapitre 14.1.

Prairie maigre de fauche © Jan Herr



Forêt alluviale – Waal à Dudelange © Guy Conrady



Pelouse sèche du Lallengerbiérg © Jan Herr



## 11.2 Variation en altitude

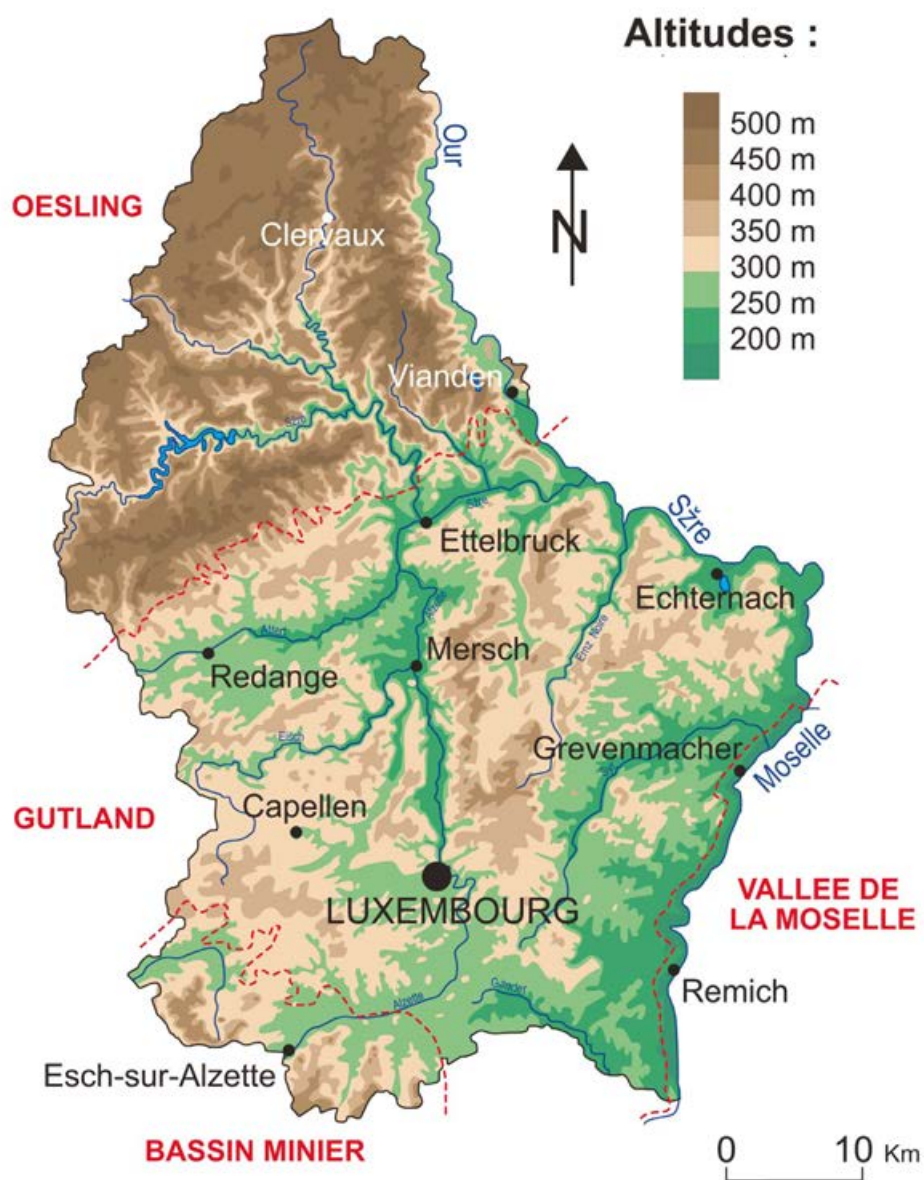
**Altitude maximale au-dessus du niveau de la mer :**

435 mètres (Dudelange)

**Altitude minimale au-dessus du niveau de la mer :**

256 mètres (Dudelange)

**Figure 26 : Carte des reliefs (en mètres)**



### 11.3 Climat

En référence à la classification régionale du climat de Köppen, le climat de la réserve de biosphère oscille entre le climat océanique de la zone atlantique (écarts saisonniers faibles, hivers doux et pluvieux) et le climat continental des plaines de l’Europe orientale (écarts saisonniers marqués, hivers rudes et étés pluvieux).

**Température moyenne du mois le plus chaud :**

17,5 °C

**Température moyenne du mois le plus froid :**

0,9 °C

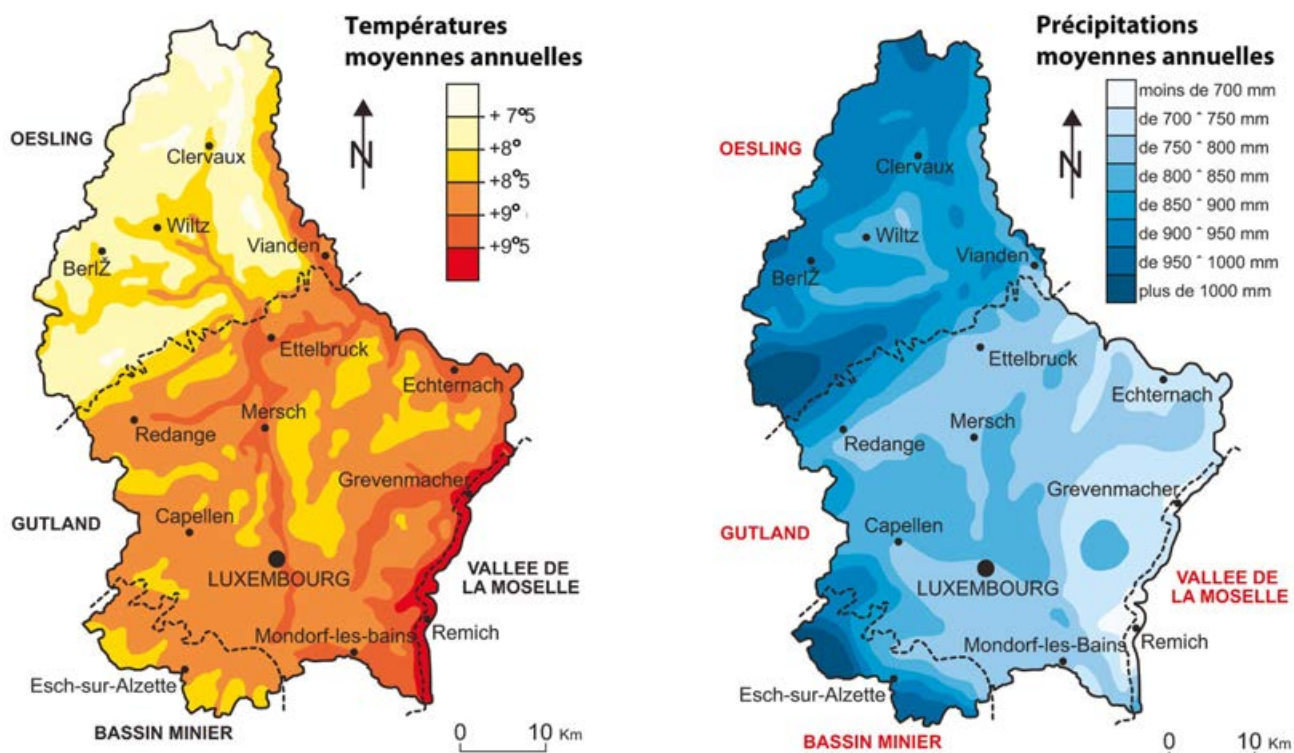
**Pluviométrie annuelle moyenne :**

841 mm, mesurée à une altitude entre 279 et 426 mètres.

**Stations météorologiques :**

La station météorologique (et pluviométrique) de Clemency (en service depuis 1971) et la station pluviométrique de Belvaux (en service depuis 1971).

**Figures 27 : Carte des températures et des précipitations**



## 11.4 Géologie, géomorphologie, sols

### GÉOLOGIE

Figure 28 : Carte géologique de la région Sud

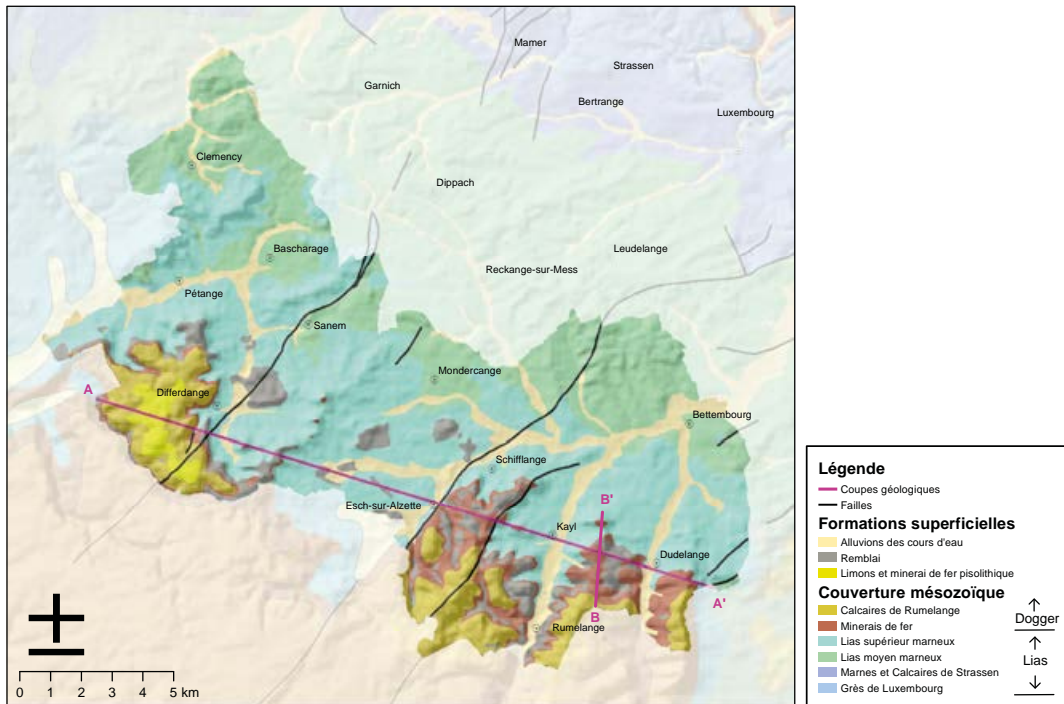
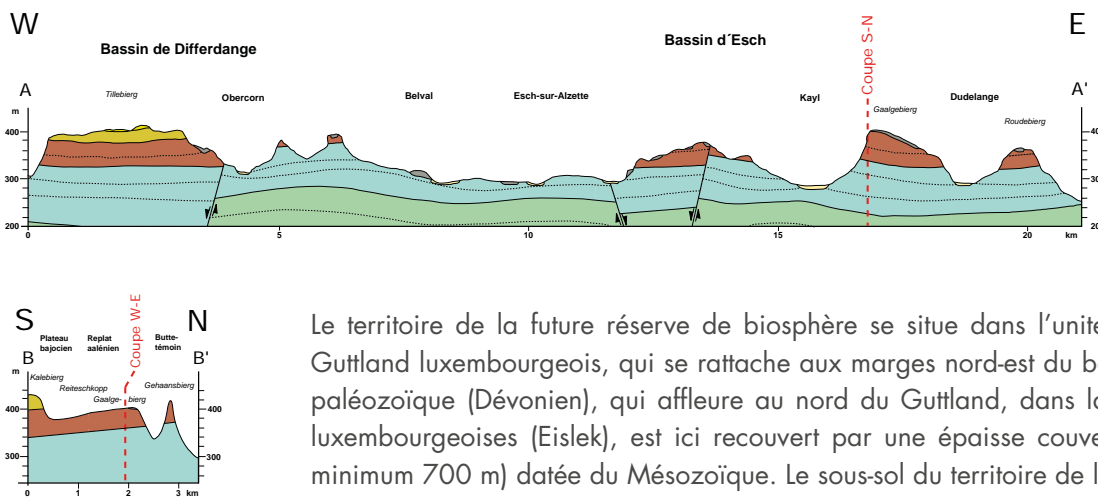


Figure 29 : Coupes géologiques de la région Sud



Le territoire de la future réserve de biosphère se situe dans l'unité morphostructurale du Guttländ luxembourgeois, qui se rattache aux marges nord-est du bassin de Paris. Le socle paléozoïque (Dévonien), qui affleure au nord du Guttländ, dans la région des Ardennes luxembourgeoises (Eislek), est ici recouvert par une épaisse couverture sédimentaire (au minimum 700 m) datée du Mésozoïque. Le sous-sol du territoire de la réserve de biosphère est ainsi constitué de roches du Jurassique inférieur et moyen (âge entre 190-168 millions d'années). Les unités géologiques principales qui y affleurent sont dans la partie périphérique (zone tampon).

L'unité du **grès médioliasique** (bien représentée dans la commune de Kärjéng). Il s'agit d'un faciès particulier du Lias moyen, habituellement composé de sédiments marneux et tendres : un grès calcaireux et en partie ferrugineux ne dépassant pas 35-52 m d'épaisseur. Cette unité est datée du Pliensbachien supérieur (env. 185 millions d'années) et ne contient que de rares fossiles, qui en revanche sont parfois parfaitement conservés comme certains échinodermes.



Grès médioliasique au nord de Hautcharage © Service géologique de l'État, Administration des ponts et chaussées

L'unité des « **schistes bitumineux** » : il s'agit d'argilites et de marnes feuilletées à haute teneur en matière organique (sous forme de kérogène), qui étaient exploités pour leurs propriétés énergétiques à échelle locale au 19<sup>e</sup> siècle. La formation, datée du Toarcien inférieur (env. 182 millions d'années) ne dépasse pas les 60 m d'épaisseur. Les sédiments contiennent des signatures chimiques indiquant des changements d'environnements majeurs comme un réchauffement climatique sur les mers épicontinentales de la Téthys (p.ex. le *Toarcien Oceanic Anoxic Event*). Les fossiles y sont fréquents dans les marnes argileuses et dans des nodules calcaires (« pains pétrifiés »). Les nodules en particulier contiennent une faune diversifiée de vertébrés (reptiles marins, poissons) et d'invertébrés (céphalopodes, et restes d'insectes terrestres) remarquablement bien conservés au point qu'il est justifié de parler d'une *Konservat-Lagerstätte*. Il n'y a pas d'affleurements permanents au niveau des schistes bitumineux, mais de nombreux chantiers dans la région permettent de les observer, notamment sur le territoire des communes de Kärjéng, Sanem, Mondercange, Bettembourg et Dudelange.



Schistes bitumineux Ammonite  
© Musée national d'histoire naturelle

## DANS LA ZONE CENTRALE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE

### L'unité de la Minette

Le minerai de fer est daté du Dogger (transition Jura inférieur/moyen) (env. 175-170 millions d'années), avec une épaisseur variant entre 35 et 68 m. Cette unité, affleurant au Luxembourg mais s'étendant largement sous la Lorraine, compte parmi les plus gros gisements de fer du monde. Du point de vue géochimique, cette formation est caractérisée par le fer et des métaux similaires tels que vanadium, nickel, cobalt, manganèse et phosphore. La forte teneur en phosphore explique pourquoi la formation ne pouvait pas être utilisée industriellement avant la fin du 19<sup>e</sup> siècle. La formation connaît des variations latérales de dépôt importantes, notamment avec des différences dans la sédimentation entre les sous-bassins de Differdange et d'Esch-sur-Alzette qui sont séparés par deux failles d'orientation Nord-Est – Sud-Ouest. Le minerai de fer de la Minette est concentré sous forme d'oolithes ferrugineuses : les couches exploitables sont séparées par des couches intermédiaires gréseuses dites stériles (*Buch* en termes miniers) et par des bancs calcaires durs (*Bengelëck*) composés de coquilles brisées. La succession des couches intermédiaires, de minerai et des lumachelles est organisée suivant un cycle sédimentaire représentant une évolution d'un milieu de dépôt à basse énergie vers un milieu de dépôt à haute énergie. Dans la Minette, jusqu'à 12 de ces cycles peuvent être reconnus pour le sous-bassin d'Esch contre huit pour le sous-bassin de Differdange. L'exploitation de la Minette en galeries souterraines et en ciel ouvert est documentée à partir de l'époque gallo-romaine et a pris son développement majeur entre le milieu du 19<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1981, année de la fermeture de la dernière exploitation sur le territoire luxembourgeois. Des collections historiques de fossiles récoltées lors de l'activité minière sont conservées par le Musée national d'histoire naturelle. Des sites naturels permettant l'étude de la formation de la Minette sont accessibles sur le territoire des communes de Pétange, Differdange, Sanem, Esch-sur-Alzette, Schiffflange, Rumelange, Kayl et Dudelange.



Front de taille de minerai de fer  
© Musée national d'histoire naturelle



*Paysage des anciennes minières © Pulsa Pictures – ORT SUD*

### **L'unité des calcaires de Rumelange**

Ces calcaires sont bien représentés dans les communes de Differdange et Rumelange. Datés du Bajocien inférieur (env. 179 millions d'années), avec une épaisseur d'environ 35 m, ces derniers sont formés d'une alternance de marnes sableuses et de calcaires comprenant des corps récifaux. Ils constituent les sédiments marins les plus jeunes du pays. Les calcaires ont été exploités depuis l'époque gallo-romaine comme pierre de taille et de construction, les marnes et les calcaires récifaux entrent aujourd'hui encore dans la production de chaux et de ciment.

L'histoire géologique du territoire est étroitement liée à la présence et à l'exploitation des différents minerais de fer. Avant la « redécouverte » du minerai oolithique (« Minette »), qui a donné l'essor au développement industriel à grande échelle, on exploitait également d'autres types de minerais, à échelle plus locale.



*Calcaire de Rumelange © Robert Weis Musée national d'histoire naturelle-Luxembourg*

### Le minerai de fer des alluvions

Également appelé minerai de fer des prés, il peut constituer des gisements formés en place par la circulation des eaux minérales. Son origine est d'âge tertiaire, probablement miocène. Il résulterait de l'altération mécanique et chimique de l'argile secondaire sous des conditions climatiques humides.

### Le minerai de fer fort

Il constitue des gisements au niveau des plateaux des calcaires de Rumelange, accumulés dans des poches karstiques et des crevasses (diaclasses) qui ont été intensément exploités au 19<sup>e</sup> siècle dans la région de Rumelange et Differdange. Ces crevasses sont remplies de nodules de minerai de fer hydroxydé (« hématite brune » à texture compacte enrobée de quartz) intercalés de fragments de calcaire et dans une gangue d'argile (« bolus »). Le minerai pouvait se présenter en couches horizontales mesurant jusqu'à 1 m d'épaisseur.

## GÉOMORPHOLOGIE

Le relief du Gutland est caractérisé par une alternance de couches tendres et couches dures, les dernières forment des structures géomorphologiques marquantes dans le paysage, les cuestas. Ce paysage en cuestas est caractérisé par un relief dissymétrique formé d'alternance de replats à faible pente (vallée) et de pentes raides (versants).

La partie nord de la réserve (zone tampon) s'apparente ainsi principalement à une plaine ondulée constituée de marnes tendres du Lias, dans la partie nord-ouest (région de Clemency-Fingig) se développe la cuesta du grès médioliasique avec présence de vallons encaissés (*Griechten* en luxembourgeois).

Plus imposante et déterminante pour la géomorphologie de la partie sud de la réserve de biosphère et des zones centrales, la cuesta des calcaires du Dogger, ou cuesta bajocienne, est composée par deux niveaux calcaires superposés, et séparée par un niveau de marnes pouvant former un petit plateau intermédiaire. La base de cette cuesta est formée par les calcaires ferrifères de la Minette (10-60 m), et au sommet se trouvent les calcaires récifaux du Bajocien ou Calcaire de Rumelange (110-120 m).

L'action de l'érosion a entaillé le plateau du Dogger, comme à Lasauvage p. ex., et produit des buttes-témoins, dont le Zolwerknapp près de Soleuvre et le Gehaansbiërg près de Dudelange sont les plus marquantes. L'aspect de cette cuesta a par endroits été fortement modifiée par l'action de l'homme et notamment l'extraction minière à ciel ouvert.

Les calcaires de la Minette et de Rumelange comportent de nombreuses fissures et leurs bases respectives, reposant sur des marnes peu perméables, constituent des niveaux aquifères. Suite à l'exploitation minière, les nappes ont été réunies et l'eau descend dans les galeries d'exploitation.



Front de taille de minerai de fer  
© Jan Herr



Le paysage actuel avec son manteau d'altération, sa couverture de sol et sa végétation s'est formé à partir de la dernière glaciation il y a 10 000 ans.



Vue sur le val de Kayl depuis le sommet de la butte-témoin du Gehaansbiërg (Mont Saint-Jean) à Dudelange  
© Isabelle Renoir

## SOLS

### Calcaires du Bajocien

La zone noyau (zone centrale) dans les communes de Differdange, Kayl, Rumelange et Dudelange s'étend sur les versants de la cuesta bajocienne, entaillés dans les calcaires du Bajocien inférieur (dom2, dom3) et les plateaux des marnes sableuses du Bajocien moyen (dom4).

Sur les pentes se sont développés des sols superficiels, argilo-caillouteux à charge calcaire, secs, filtrants et reposant à faible ou très faible profondeur sur le calcaire généralement fissuré.

La majorité de ces sols se classent dans le groupe du « sol brun calcaire ». Le drainage naturel de ces sols est bon et parfois même légèrement excessif. Certains sols sont cultivés, et notamment tout le versant nord de la cuesta. S'ils sont suffisamment profonds, ils peuvent donner d'excellents rendements en cultures annuelles. Sinon, ils sont presque exclusivement couverts par la forêt.

Sur les plateaux se sont développés des sols dans les argiles de dissolution du calcaire, plus ou moins profonds. Du point de vue pédogénèse, ces sols peuvent être classés dans le groupe des « sols bruns méditerranéens » ou « terra fusca ». La texture sablo-argileuse de surface devient souvent sablo-argileuse lourde en profondeur. Parfois, elle est du type argile lourde dès la surface. Ces argiles reposent souvent à profondeur variable sur le calcaire compact ou fissuré du Bajocien. Ces sols sont totalement

décalcifiés jusqu'à la zone de contact avec la roche. Le drainage naturel de ces sols est bon et ils peuvent être avantageusement voués à la culture.

### Argiles lourdes du Toarcien

La bordure sud des communes de Käerjeng, Differdange, Sanem et Mondercange se situe sur des sols argileux lourds qui se sont développés dans les argilites marneuses du Toarcien inférieur (I1 – schistes bitumineux) et moyen (I02).

La fraction argileuse varie souvent entre 50 et 75 %. Très localement, l'horizon de surface a une texture un peu plus légère, mais la fraction argileuse reste très élevée. La couleur de ces matériaux est grisâtre, gris bleuâtre et parfois gris noirâtre. Ces matériaux adhésifs et très plastiques à l'état humide, mais fermes et très durs à l'état sec, ont généralement un statut acido-basique alcalin. Les phénomènes de gleyification d'intensité variable sont bien marqués et, en position topographique assez plane, peuvent affecter l'horizon superficiel. Par temps sec, ces sols se crevassent rapidement et les fentes de dessiccation peuvent atteindre plusieurs centimètres (propriétés verticales).

## 11.5 Zone bioclimatique

**Figure 30 : Indice d'aridité résultant de l'utilisation du rapport P/ETP**

Précipitation moyenne par an (P)/évapotranspiration potentielle moyenne par an (ETP)

Zones	Pluviométrie moyenne annuelle/mm	Indice d'aridité		Aire(s) centrale(s)	Zone(s) tampon(s)	Aire(s) de transition
		Penman	(Indice du PNUÉ)			
Hyper-arides	P<100	<0.05	<0.05			
Arides	100-400	0.05-0.28	0.05-0.20			
Semi-arides	400-600	0.28-0.43	0.21-0.50			
Subhumides sèches	600-800	0.43-0.60	0.51-0.65			
Subhumides et humides	800-1200	0.60-0.90	>0.65			
Hyper-humides	P>1200	>0.90				

## 11.6 Caractéristiques biologiques

Ci-dessous les tableaux des principaux types d'habitat de la réserve de biosphère. En ce qui concerne la couverture des sols, voir carte chapitre 9 concernant l'utilisation des terres.

**Figure 31 : Les habitats de la zone centrale**

Code	Habitat/Biotopie protégé	Somme (ha)	Importance pour zone centrale	Espèces caractéristiques	Processus naturels	Influences humaines positives / gestion
8210	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	2,2	régionale	Grand-duc d'Europe, Lézard des murailles, Rougequeue à front blanc	éboulements, érosion, embroussaillage	dégagement de végétation ligneuse
BK01	Complexe de roches (secteur mines à ciel ouvert)	25,3				
8160	Eboulis médio-européens calcaires	20,3	régionale	Lézard des murailles, Coronelle lisse	érosion, embroussaillage	dégagement de végétation ligneuse
BK02	Talus d'éboulis (secteur mines à ciel ouvert)	57,1				
8310	Orifices miniers / grottes non exploitées par tourisme	86 n	régionale	Chauves-souris	éboulement	Sécurisation des entrées
6210	Pelouses calcaires sèches semi-naturelles (Festuco-Brometalia)	3,5	régionale	Orchidées, Alouette lulu, Pipit des arbres, Rougequeue à front blanc, papillons de jour, Lézard des souches, Mante religieuse, Insectes	enrichissement, emboussonnement	pâturage itinérant, débroussaillages
BK03	Complexe de prairies maigres (secteur mines à ciel ouvert)	144,1	régionale			
BK07	Prairie maigre sur sols sableux ou siliceux	0,2	locale			
6510	Prairies maigres de fauche	4,3	locale	papillons de jour, pollinisateurs	enrichissement	fauche après 15 juin (pâturage)
BK10	Prairie humide du Cathion	0,7	locale	Grand cuivré, Populage des marais	enrichissement	fauche
BK04	Magnocariçale	0,5	locale	laiches	enrichissement	débroussaillage non régulier, débroussaillage, pâturage
BK11	Marécage ou bas marais	1,8	locale			
BK06	Roseaux	0,6	locale		emboussonnement	
BK08	Plan d'eau	1,1	locale	Triton crêté, Sonneur à ventre jaune, Pelodyte ponctué	ensablement, emboussonnement	désensablement, débroussaillages
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires	0,8	locale			
BK12	Cours d'eau permanent	1,6	locale		inondation, érosion, sédimentation	
6430	Mégaphorbiaies	0,1	locale	papillons	emboussonnement	bordures
BK05	Source naturelle	13 n	locale			clôture (hors forêt)
9130	Hêtraie à Aspérule et Mélique uniflore	435,2	régionale	Pic noir, pic mar, chauves-souris	Vieillessement / rajeunissement, chablis	Sylviculture proche de la nature
BK13	Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues	608,2	régionale			
9150	Hêtraies calcicoles (Cephalanthero-Fagion)	30,4	locale	orchidées, dont Céphalanthère rouge	Evolution libre, chablis, vieillissement, rajeunissement	/
BK16	Bosquet	0,5	locale	Pic vert		
BK17	Broussailles	1,5	locale			
	<b>Total</b>	<b>1339,88</b>				

**Figure 32 : Les habitats de la zone tampon**

Code	Nom	Somme (ha)	Importance pour zone tampon	Espèces caractéristiques	processus naturels	influences humaines positives / gestion
8210	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	1,5	locale	Grand-duc d'Europe, Lézard des murailles, Rougequeue à front blanc	éboulements, érosion, embroussaillage	dégagement de végétation ligneuse
BK01	Complexe de roches (secteur mines à ciel ouvert)	4,7				
8160	Eboulis médio-européens calcaires	0,4	locale	Lézard des murailles, Coronelle lisse	érosion, embroussaillage	dégagement de végétation ligneuse
BK02	Talus d'éboulis (secteur mines à ciel ouvert)	12,7				
8310	Orifices miniers / grottes non explorées par touristes	75 n	locale	Chauves-souris	éboulement	sécurisation des entrées
6210	Pelouses calcaires sèches semi-naturelles (Festuco-Brometalia)	6,7	locale	Orchidées, Alouette lulu, Pipit des arbres, Rougequeue à front blanc, papillons de jour, Lézard des souches, Mante religieuse, Insectes	enfrichement, embouissement	pâturage itinérant, débroussaillages
BK03	Complexe de prairies maigres (secteur mines à ciel ouvert)	22,0	locale			
6510	Prairies maigres de fauche	156,2	régionale			
BK10	Prairie humide du Calthion	46,8		Cigogne blanche, Grand cuivré, Populage des marais	enfrichement	fauche après 15 juin
BK09	Verger	10,1	régionale	Pic vert	vieillessement/ disparition d'arbres	pâturage, entretien/plantation arbres
BK04	Magnocariçaie	3,7	locale		enfrichement	débroussaillage
BK11	Marécage ou bas marais	12,8	régionale			débroussaillage, pâturage
BK06	Roseaux	7,7	locale	Bruant des roseaux, Rousserolle effarvate	embouissement	débroussaillage non-régulier
BK08	Plan d'eau	7,2	régionale	Triton crêté, Grenouille verte	envasement, embouissement	désenvasement, débroussaillages
3150	Eaux eutrophes	1,4	locale			
BK12	Cours d'eau permanent	8,3	régionale	Martin pêcheur	inondation, érosion, déposition sédiments	renaturations
6430	Mégaphorbiaies	0,5	locale	papillons	embouissement	bordures
BK05	Source naturelle	55 n	régionale			clôture (hors forêt)
91E0	Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae)	14,2	locale			
9130	Hêtraie à Aspérule et Mélisque uniflore	1171,0	régionale	Pic noir, pic mar, chauves-souris	Vieillessement/ rajeunissement, chablis	Sylviculture proche de la nature
9160	Chênaies du Stellario-Carpinetum	206,5	locale		Vieillessement / rajeunissement, chablis, remplacement du chêne par hêtre	Sylviculture proche de la nature, rajeunissement du chêne
BK13	Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues	740,7	régionale		Vieillessement/ rajeunissement, chablis	Sylviculture proche de la nature
9150	Hêtraies calcicoles (Cephalanthero-Fagion)	1,5	locale	orchidées, dont Céphalanthère rouge	Evolution libre, chablis, vieillessement, rajeunissement	/
BK15	Lisière structurée	1,4	locale	Chat sauvage		Structuration de lisières non-structurées
BK16	Bosquet	4,0	locale	Pic vert		
BK17	Broussailles	10,4	locale			
	<b>Total</b>	<b>2452,1</b>				

Pour une description détaillée de ces habitats, il faut se reporter au chapitre 14.

## 12. SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

### 12.1 Si possible, identifiez les services rendus par chaque écosystème de la réserve de biosphère et les bénéficiaires de ces services.

Le cadre du *Millennium Ecosystem Assessment* identifie 4 groupes de services écosystémiques, notamment :

1. Services d’approvisionnement
2. Services de régulation
3. Services culturels
4. Services de soutien

Une analyse de 2015 sur l’évaluation des services écosystémiques au niveau national démontre que la fonction écologique et la capacité des forêts de la réserve de biosphère de délivrer les services écosystémiques est généralement très haute. Les indicateurs qui ont été intégrés pour mesurer cette fonction écologique sont les suivants :

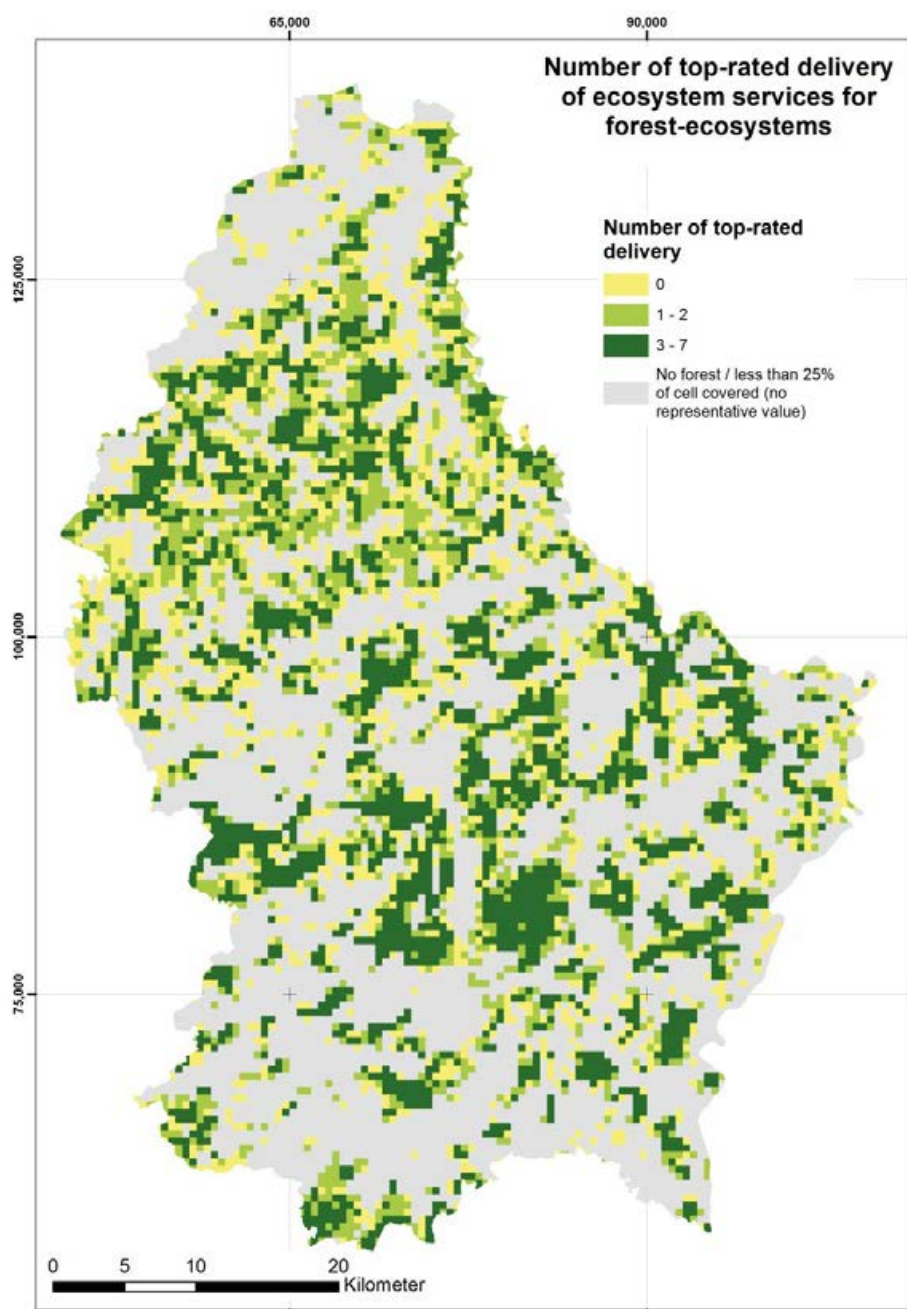
- Provision de nourriture à travers cultures et élevage
- Provision d’eau
- Provision d’énergie biotique (bois et cultures énergétiques)
- Contrôle contre la pollution des eaux, de l’air, et des sols
- Filtrage contre les influences physicochimiques (réduction de bruit)
- Prévention de l’érosion et des écoulements massifs
- Régulation des inondations et des débits d’eau
- Pédogenèse et maintien de la qualité du sol
- Maintenance du cycle de vie (qualité des habitats)
- Régulation du climat
- Occasions de loisir

Cette analyse met en évidence l’importance des forêts dans la réserve de biosphère. L’évaluation de la fourniture de services écosystémiques en forêt dans la réserve de biosphère est très bonne. L’analyse des autres types d’habitat est limitée par la disponibilité de données.

**Figure 33 : Liste des services écosystémiques cartographiés et des indicateurs associés**

Service écosystémique	Indicateur de capacité	Indicateur de flux	Indicateur d'utilité
l'approvisionnement alimentaire par les cultures	proportion de l'utilisation agricole (terres arables et cultures permanentes) dans les cellules	production moyenne de produits alimentaires agricoles pour les terres arables et d'orchardées par cellule (t)	valeur monétaire pour la production de colza par canton (EUR)
l'approvisionnement alimentaire l'élevage d'animaux	proportion de pâturages / prairies dans la cellule (%)	densité du cheptel (bovins et ovins) par commune (LSU/ha)	
l'approvisionnement d'eau	recharge en eau par cellule de réseau (litres/s)	prélèvement moyen d'eau par plan d'eau (m3/an)	consommation d'eau par commune (M3/habitant/an)
l'approvisionnement d'énergie biotique	volume d'énergie biotique (en t) (bois de feu et cultures énergétiques)	potentiel énergétique total par cellule (bois de chauffage et cultures énergétiques) (G)	valeur du bois de hêtre et de chêne utilisé pour la combustion (en supposant 100 EUR / corde)
Contrôle de la pollution dans l'eau, l'air et le sol	superficie occupée par les forêts, les zones humides et les prairies naturelles (en %)	indice de qualité des eaux par sous-bassin versant)	
dépistage physico-chimique	indice de réduction du bruit (basé sur la superficie forestière et la longueur des lignes d'arbres / haies)	surface par cellule affectée par le bruit (%)	l'avantage potentiel des zones de peuplement par l'amélioration des niveaux de bruit
prévention de l'érosion et du débit massique	la prévention de l'érosion par une couverture terrestre non artificielle	différence entre le pire des cas et un scénario d'érosion réaliste (%)	l'amélioration de la production alimentaire grâce à la réduction de l'érosion
régulation des crues et des débits d'eau	proportion de la superficie occupée par les forêts, les terres humides et les prairies à l'intérieur des cellules	indice d'inondation (hauteur et étendue des crues)	
Pollinisation	probabilité de pollinisation (estimée par la densité des ruches)	proportion de la superficie agricole pollinisée par cellule (%)	perte de production due à l'absence de pollinisation (%)
maintien du cycle de vie	qualité de l'écosystème et de l'habitat	indices de biodiversité (indice de directive oiseaux pondéré par cellule)	non prévu
pédogenèse et maintien de la qualité du sol	volume de bois mort (m3/ha)	Teneur moyenne en carbone du sol de surface (t/ha)	
régulation climatique	stock de carbone modélisé par cellule, basé sur OBS 2007	séquestration du carbone modélisée par cellule (t) 1999-2007	valeur de la séquestration du carbone par cellule (en supposant 7 USD/t)
possibilité de loisirs	infrastructures de loisirs (longueur des sentiers pédestres et cyclables)	nombre moyen de jours avec photo par an (internet)	écart de la durée moyenne de séjour par rapport à la moyenne nationale pour les zones urbaines touristiques (sur la base de 6 régions touristiques)

**Figure 34 : Les principaux services d’information sur les écosystèmes forestiers**



### Services d’approvisionnement

Il s’agit d’approvisionnements qui proviennent de l’extraction directe de ressources des écosystèmes. Ces services comprennent beaucoup plus d’éléments que ceux analysés dans l’analyse de 2015. Après les années de l’industrie, la réserve de biosphère proposée est aujourd’hui caractérisée par une forte tertiarisation de l’économie. L’économie extractive joue un rôle subordonné. L’agriculture joue un rôle important pour l’aspect du paysage et le maintien des biotopes dans la région mais sa part dans l’économie est minime. Les forêts de la région de la Minett sont gérées de façon durable pour qu’elles puissent assurer leurs fonctions et fournir les services écosystémiques pour le bien-être de la population. Cette nécessité de gestion durable des forêts est renforcée par le changement climatique qui exige des forêts résilientes.

### Services de régulation

Il s'agit des bénéfices issus de la régulation des processus des écosystèmes. Ces services comprennent beaucoup plus d'éléments que ceux analysés dans l'analyse de 2015.

Épuration des eaux : les forêts jouent un rôle important pour la filtration de la pluie de polluants et de nutriments.

Régulation des eaux : les forêts et les zones humides ont un rôle important pour la régulation des eaux et pour limiter les inondations. Dans cette région fortement urbanisée comprenant un taux important de surfaces imperméables, l'importance de régulation des eaux par les habitats naturels est accrue.

Régulation du climat : les forêts de la région jouent un rôle important dans la fourniture d'air frais pour les centres urbains. Le changement climatique met en évidence l'importance du maintien de ces poumons verts.

### Services culturels

Les anciennes minières ont une valeur culturelle importante pour la région. Les pelouses sèches et la végétation de succession de ces friches est l'espace central de récréation de la région. L'analyse de 2015 sur les services écosystémiques au niveau national (Géoville, 2015) démontre à travers deux indicateurs (infrastructure de loisir et taux de visites) l'attractivité de la région de la Minett pour la récréation de courte durée.

Les anciens sites miniers sont des destinations importantes pour les randonnées à pied mais aussi en vélo tout terrain.

La valeur esthétique de ces sites est la combinaison entre la valeur naturelle et le patrimoine industriel de la région. Les anciennes minières fournissent l'exemple de la recolonisation de la nature à travers tous les stades de la succession naturelle. Les visiteurs sont spectateurs de la complexité et de la multitude d'habitats sur ces sites et peuvent admirer les différents stades d'évolution naturelle : de la recolonisation par les pelouses sèches jusqu'au stade climatique des futaies pérennes, tous les stades de la succession écologique sont retrouvables ici. Dans ce contexte, cette région fournit aussi un service éducatif important. La région étant un espace densément peuplé, les anciens sites miniers, les autres habitats à milieu ouvert ainsi que les forêts jouent un rôle important pour la reconnexion des habitants avec la nature.



© Gaëlle Tavernier

### Services de soutien

Il s'agit de services nécessaires à l'octroi de tous les autres services fournis par les écosystèmes tels que la constitution des sols, le développement du cycle nutritionnel et la production primaire.

## 12.2 Précisez si des indicateurs des services écosystémiques sont utilisés pour évaluer les trois fonctions (conservation, développement et logistique) des réserves de biosphère.

Comme déjà mentionné sous le point 12.1, une étude nationale sur les services écosystémiques a été élaborée en 2015 (GeoVille2015), basée sur des indicateurs pour l'évaluation des fonctions écosystémiques. Cependant, il s'avère difficile d'appliquer ces indicateurs de l'étude sur une résolution spatiale de haut niveau.

## 12.3 Décrivez la biodiversité impliquée dans la fourniture des services écosystémiques de la réserve de biosphère (par ex. espèces ou groupes d'espèces impliqués).

La biodiversité faunistique et floristique des anciens sites miniers est parmi la plus importante de tout le pays. La complexité structurelle de la région est un facteur important de cette biodiversité. L'importance de la biodiversité pour la fourniture des services écosystémiques n'est pas chiffrable, mais il est évident que la biodiversité joue un rôle important pour le bien-être humain ainsi que pour les services culturels – surtout le potentiel de récréation.

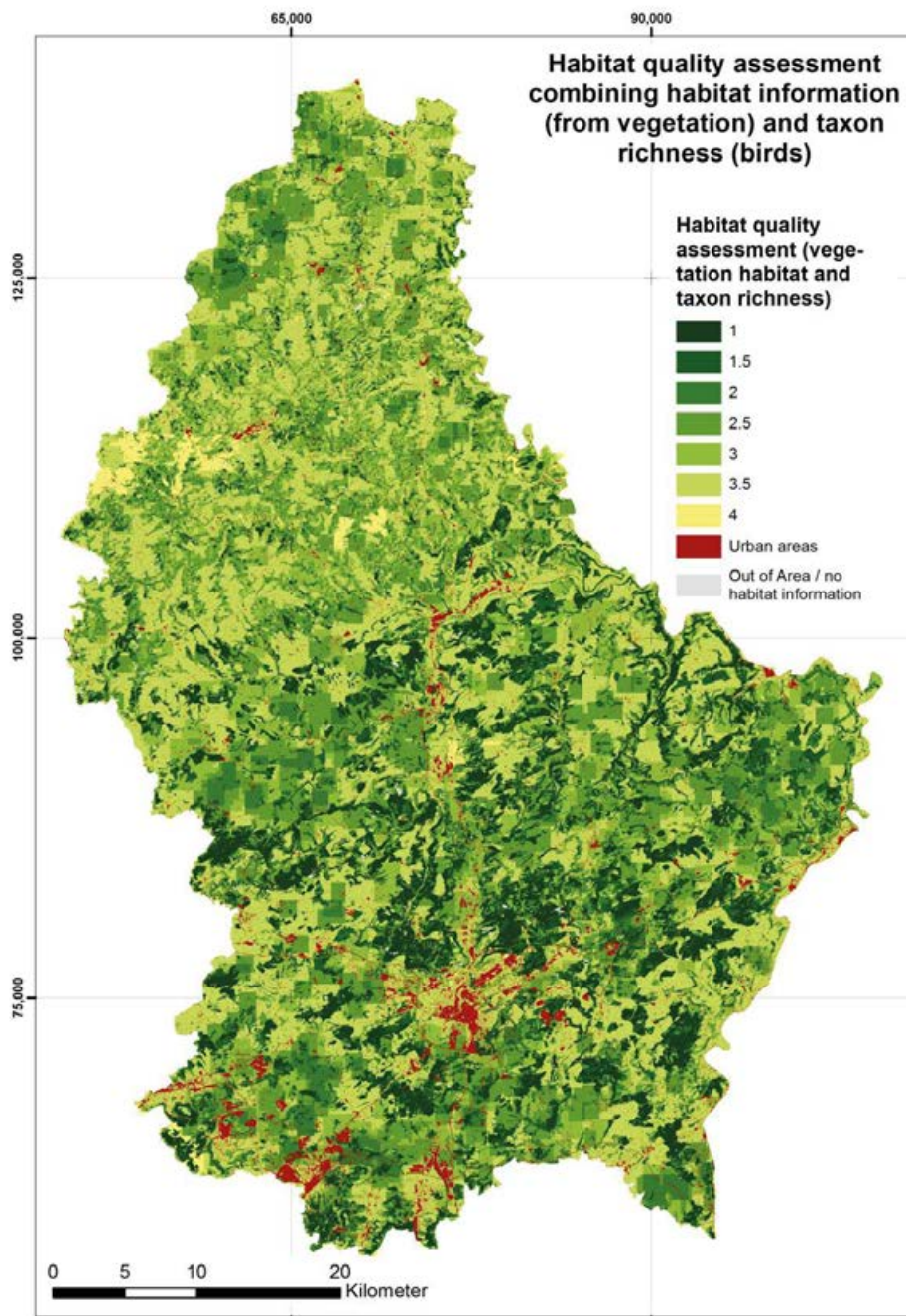


© Ann-Kathrin Wirth

L'analyse sur les services écosystémiques de 2015 (Géoville, 2015) et l'indice de qualité des habitats développé (pondération entre données phytosociologiques et avifaunistiques) mettent en évidence l'importance dans le domaine de la biodiversité de la région.



**Figure 35 : Évaluation de la qualité de l'habitat combinant des informations sur l'habitat (de la végétation) et la richesse des taxons (oiseaux)**



## 12.4 Mentionnez si une évaluation de services écosystémiques a été faite pour la réserve de biosphère proposée.

Aucune évaluation détaillée des services écosystémiques de la réserve n'a été faite pour l'instant.

## 13. PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR LA CRÉATION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE :

Pour définir ses objectifs et ses actions, le programme Minett Unesco Biosphere s'appuie sur deux textes fondamentaux :

- une nouvelle feuille de route pour le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) et son Réseau mondial de réserves de biosphère – Stratégie du MAB (2015-2025),
- le Plan d'action de Lima (2016-2025).

### 13.1 Décrivez les principaux objectifs de la réserve de biosphère proposée, intégrant les trois fonctions (conservation, développement et support logistique) présentées ci-dessous (parties 14 à 16), y compris les éléments de la diversité biologique et culturelle. Veuillez préciser les pressions indirectes et/ou les problèmes organisationnels.

#### MINETT UNESCO BIOSPHERE : UN LABORATOIRE VIVANT POUR UN TERRITOIRE INNOVANT

La réserve de biosphère proposée est un projet à vocation régionale, permettant – en partenariat avec toutes les parties prenantes – de gérer une dynamique spatiale afin de garantir la qualité de vie des habitants, et ceci dans le respect de l'environnement et l'application des ODDs de l'Agenda 2030. L'objectif de la *Minett UNESCO Biosphère* est de développer la protection et l'étude de la biodiversité, la cohésion sociale et l'identité du Sud afin de répondre de manière transversale aux principaux défis sociaux, économiques et environnementaux.

Les projets de développement de la réserve de biosphère sont inspirés par des initiatives existantes, mais ils mettent un accent particulier sur une collaboration multidisciplinaire et des processus participatifs « bottom-up ». La mise en place de projets pilotes et multidisciplinaires dans un territoire de taille moyenne, mais à forte densité démographique (étant caractéristique pour l'Europe centrale), ne manquera pas d'avoir un effet d'acupuncture territoriale. Le potentiel d'apporter une solution locale à un défi dépassant le territoire de la réserve proposée permettra de créer une résonance positive dans un rayon plus large. Ainsi, la préservation des ressources, des modes de vie davantage ancrés dans la durabilité, des méthodes de production industrielles, artisanales ou agricoles repensées, ne manqueront pas d'avoir des effets positifs au-delà de la réserve de biosphère proprement dite.

#### Conservation. Les objectifs de la réserve de biosphère :

1. Préserver et surveiller la biodiversité
2. Surveiller régulièrement les évolutions
3. Restaurer et améliorer les services écosystémiques
4. Conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel, immatériel, industriel et historique

### Développement. Les objectifs de la réserve de biosphère :

1. Développer un **concept régional** et une vision partagée de l'évolution territoriale de la réserve de biosphère, et veiller, dans le cadre de son territoire, à la coordination des politiques sectorielles communales, intercommunales, nationales, transfrontalières et internationales, ayant une répercussion sur le développement de la réserve de biosphère.
2. Développer et mettre en réseau les programmes scientifiques, de recherche et d'éducation au développement durable, en lien avec les activités et les buts de la réserve de biosphère.
3. Développer des partenariats avec l'Université du Luxembourg, les centres de recherche et le monde économique.
4. Promouvoir l'éducation au service du développement durable.
5. Renforcer les capacités spécifiques des parties prenantes de la réserve de biosphère.
6. Développer la *citizen science* (**science participative**).
7. Assurer à l'ensemble de la population des conditions de vie optimales par une mise en valeur et un développement durable de toutes les parties du territoire de la réserve de biosphère via la promotion de la cohésion sociale, la participation active des parties prenantes, la sensibilisation des différents groupes sociaux.
8. Promouvoir un **développement économique durable** et équitable basé sur **un aménagement du territoire équilibré**, et veiller à une utilisation rationnelle du sol ainsi qu'à un développement urbanistique concentrique et cohérent en incitant les communes à développer des stratégies communes, et ce dans le respect de l'Agenda 2030.
9. Développer et promouvoir un **tourisme durable** mettant en valeur le patrimoine industriel et historique, l'offre culturelle et l'environnement naturel de la région.
10. Mettre en valeur le **patrimoine industriel** et son utilisation future.
11. Encourager la production locale (agricole, maraîchère, artisanale et culturelle) et concevoir les cycles de distribution.
12. Développer la participation transfrontalière et européenne, et ce, via des projets concrets.
13. Augmenter les chances de **régénération** de la biodiversité.
14. Favoriser la biodiversité en milieu urbain en préservant, restaurant et améliorant la trame écologique et paysagère inter- et intra-urbaine.

### Support logistique. Les objectifs de la réserve :

1. Encourager la formation de **réseaux scientifiques et interdisciplinaires**.
2. Soutenir ces réseaux par des contacts, des partenariats régionaux, nationaux et internationaux.
3. Soutenir les approches économiques novatrices dans le domaine du développement durable.
4. Développer en partenariat avec les instances concernées des programmes scolaires, des projets de recherche et des cycles de conférences et de publications sur les sujets concernant l'évolution de la réserve.
5. Collaborer activement au sein du *Réseau mondial des Réserves de Biosphère*, favoriser les échanges, notamment entre les réserves de biosphère à forte urbanité et d'origine industrielle, et concevoir des projets communs.
6. Mettre en place une gestion financière durable.

### Les défis sociétaux et environnementaux de notre région

Notre biodiversité fait face à quatre pressions majeures :

- la destruction et la fragmentation de milieux naturels,
- la pollution,
- le risque de surexploitation des ressources naturelles,
- et le changement climatique.

Le Luxembourg a connu une forte croissance démographique entre 1991 et 2014 (de 384 000 à 550 000 citoyens). Plus de la moitié de la population du Grand-Duché est concentrée dans les zones urbaines et périurbaines du Centre (Ville de Luxembourg) et du Sud (Esch-sur-Alzette, Differdange et Dudelange). 45,3% de la population totale du Luxembourg sont des étrangers (contre 29,4 % en 1991). Dans la ville de Luxembourg, leur part s'élève même à plus de 60 % (Statec, 2014).

Le logement constitue aujourd'hui l'un des plus grands défis du Luxembourg. La pénurie de logements, conjuguée à la demande croissante de biens immobiliers, a fait grimper les prix des logements depuis les années 90. En raison de l'accroissement des écarts de revenus, le besoin de logements sociaux augmente. Une grande partie des nouveaux logements sont construits dans des zones périurbaines et rurales, ce qui entraîne **l'étalement urbain, des déséquilibres régionaux dans l'utilisation des sols** et une **diminution de l'attractivité des villes**. En outre, en raison de l'insuffisance de l'offre et de la répartition inégale des logements abordables, le Luxembourg est confronté au risque d'une **ségrégation sociale et spatiale accrue** des groupes défavorisés.



Belval © Isabelle Renoir

La **question de la mobilité** est un gros point noir dans la politique luxembourgeoise depuis des décennies, malgré tous les efforts consentis. 69 % des déplacements se font aujourd'hui encore en voiture, causant d'innombrables problèmes de congestion, de pollution et de santé publique, sans même parler des pertes économiques considérables. Le Grand-Duché est le 2e pays le plus motorisé au monde. Malgré les récentes tentatives d'amélioration et de promotion des transports publics et de la mobilité douce, la croissance continue du nombre de travailleurs frontaliers (plus de 150 000 par jour) et l'augmentation des distances entre le lieu de résidence et lieu de travail causent les problèmes de circulation majeurs au Luxembourg.

La **surconsommation foncière** (autour de 174 ha par an, soit 0,5 ha par jour directement amputé de la zone verte) fragmente non seulement le paysage mais menace encore davantage la biodiversité. 66 % des espèces de la directive « Oiseaux » ne sont pas dans un état de conservation stabilisé. 75 % des habitats naturels de la directive « Habitats » sont dans un état non favorable, en particulier les habitats aquatiques et des paysages ouverts.

Vu la splendeur de ses forêts et ses paysages bucoliques, il est difficile pour un habitant du Luxembourg ou pour un visiteur de s'imaginer que la nature y soit particulièrement menacée. Et pourtant, **l'état sanitaire des forêts** se dégrade continuellement sous l'effet combiné de la pollution de l'air et du changement climatique. Seul un tiers des arbres est réellement en bonne santé (comme dans les autres pays de l'Europe centrale).

Sur les 102 masses d'eau naturelles du pays, trois sont en bon état écologique, les deux tiers des masses d'eau souterraines sont dans un mauvais état chimique (présence de nitrates et de pesticides notamment) et **la sécurité d'alimentation en eau potable** pourrait, à moyen terme, ne plus être assurée aux moments de forte consommation.

Le Luxembourg, pour maintenir la part de **production alimentaire** par rapport à sa population, devrait disposer de deux fois plus de surfaces agricoles. Aujourd'hui, seuls 3 % de ces surfaces sont en culture biologique. Le sol est une ressource essentiellement non renouvelable et une révision de la politique des subsides, favorisant la production durable, est de mise.



*Epicéa commun (Picea Abies) qui a subi une attaque de scolytes © Michel Drouard*



*Chêne pédonculé (Quercus Pedunculata) malade dû à un dessèchement lié à la présence d'un champignon lignivore © Michel Drouard*

Un plan de gestion pour la réserve de biosphère proposée est en préparation. Ce plan adressera les défis mentionnés ci-dessous afin de mettre en place des solutions pour la mise en œuvre de projets concrets pour un développement durable de la région.

## 13.2 Décrivez les objectifs de développement durable de la réserve de biosphère.

### LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) ET LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE

Dans le cadre de l’agenda adopté par l’ONU en septembre 2015 et des dix-sept objectifs établis par les États membres des Nations unies et rassemblés dans l’Agenda 2030, le Luxembourg a développé en 2018 un projet de Plan National pour un Développement Durable. Les acteurs de la société civile et du secteur privé ont participé aux ateliers de cotravail pour la mise en œuvre de ce document. La réserve de biosphère s’inscrit dans la continuité de cette stratégie nationale permettant d’inscrire le Luxembourg dans la voie d’un développement qualifié de « durable ». Le document précise et détaille les domaines d’actions prioritaires, formule des objectifs concrets et propose des actions et instruments nécessaires à leur mise en œuvre, le tout dans le contexte « classique » des trois piliers du développement durable : équité socio-économique et protection sociale, économie performante et durable, protection de l’environnement naturel et humain ainsi que des ressources naturelles.

Figure 36 : Les objectifs de la réserve de biosphère



En relation avec les ODD, les objectifs de la réserve de biosphère en lien avec les dix champs d'action prioritaires la stratégie nationale sont :

ODD	Stratégie nationale	Réserve de biosphère
1, 4, 5, 10, 11	1. Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous	Promotion des programmes de l'éducation au développement durable à tout âge et des activités qui favorisent l'insertion et la formation continue.  Promotion de la cohésion sociale.
2, 3, 5, 10	2. Assurer les conditions d'une population en bonne santé	Assurer la sauvegarde d'un bon niveau de qualité de vie des citoyens.  Encourager la participation active des citoyens.
2, 3, 6, 10, 12, 15	3. Promouvoir une consommation et une production durables	Mettre en valeur les circuits courts de production et la consommation locale responsable.
8, 9, 12, 13	4. Diversifier et assurer une économie inclusive et porteuse d'avenir	Promouvoir un développement économique et une gestion de la réserve durable et équitable basés sur la préservation des ressources naturelles.
3, 9, 10, 11, 13, 15	5. Planifier et coordonner l'utilisation du territoire	Veiller à une utilisation rationnelle du sol ainsi qu'à un développement urbanistique concentrique et cohérent et planifier la valorisation régionale du territoire, mettre en valeur le patrimoine historique et culturel.
3, 9, 11, 12, 13, 15	6. Assurer une mobilité durable	Participer à la promotion de la mobilité douce.
2, 6, 11, 14, 15	7. Arrêter la dégradation de notre environnement et respecter les capacités des ressources naturelles	Préserver et surveiller la biodiversité.
7, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 17	8. Protéger le climat, s'adapter au changement climatique et assurer une énergie durable	Etudier l'évolution climatique.
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 13, 15, 16, 17	9. Contribuer, sur le plan global, à l'éradication de la pauvreté et à la cohérence des politiques pour un développement durable	Adopter une structure dite en réseau, basé sur un travail collaboratif dans le but de la création d'emplois et d'activités.
7, 8, 10, 13, 15	10. Garantir des finances durables	Pérenniser les activités de la réserve via des partenariats durables et innovants.

### 13.3 Indiquez quels sont les principaux acteurs impliqués dans la gestion de la réserve de biosphère

Le leitmotiv de notre réserve de biosphère est « l'interconnectivité ». Les consultations citoyennes démontrent le besoin de renforcer des connexions entre les lieux, les activités et aussi les groupes de personnes. Si le principe de gouvernance descendante (*top-down*) a souvent poussé le développement passé de la région en îlots isolés et fermés vers l'extérieur, nous considérons l'approche ascendante (*bottom-up*) essentielle pour décloisonner les champs d'action et placer l'humain (les citoyens des onze communes) au cœur de la réserve de biosphère et pérenniser les actions de conservation et de développement.

Les jeunes sont un pilier essentiel car ils portent la transformation sociétale et la future gouvernance de notre site. Les impliquer via les lycées est une première étape. Dans un second temps, il sera important de renforcer les liens avec les différents mouvements (maison de jeunes, scouts, etc.) et de leur donner les moyens de concrétiser leurs actions et la parole au sein de la gouvernance.

Les élus des onze communes sont en charge de soutenir la vision et les objectifs de la réserve de biosphère et de les intégrer au sein de leur programme politique pour créer une approche régionale. Ainsi, il sera plus aisé d'accéder aux mécanismes de financement nationaux et européens.

Des piliers se sont formés de manière organique autour de la naissance des groupes de travail du comité MAB national. Fonctionnaires, volontaires, experts et professionnels en provenance des organisations en lien avec l'environnement, la politique, la recherche, le tourisme et la culture contribuent à la mise en place des objectifs de la réserve de biosphère. Ils sont impliqués dans le cadre du conseil scientifique qui accompagne et conseille l'organe de gestion.

Le syndicat intercommunal PRO-SUD est en charge de maintenir cette interconnectivité entre les différentes parties prenantes, de suivre la gestion quotidienne, d'ouvrir des pistes supplémentaires selon la demande du terrain, mais aussi d'évaluer et d'assurer le suivi des indicateurs.



**Figure 37 : Les principaux acteurs impliqués dans la gestion de la réserve de biosphère**

Organisations	Participants
<p><b>Représentation politique nationale et communale</b></p>	<p>Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Énergie et Aménagement du territoire,</li> <li>· Culture,</li> <li>· Environnement, Climat et Développement durable,</li> <li>· Tourisme.</li> </ul> <p>Administrations communales                      Syndicats intercommunaux                      Les Commissions du conseil communal                      Commission luxembourgeoise pour la Coopération avec l'UNESCO</p>
<p><b>Protection de la nature et forêts</b></p>	<p>Administration de la Nature et des Forêts (ANF)                      Administration de la gestion de l'eau (AGE)                      Syndicat intercommunal pour la conservation de la nature (SICONA)                      Natur&amp;ëmwelt a.s.b.l.                      Umweltberodung Lëtzebuerg a.s.b.l.                      Musée national d'histoire naturelle                      Instituts de recherche, Université du Luxembourg, Écoles                      Les citoyens</p>
<p><b>Promotion touristique et culturelle</b></p>	<p>Office Régional du Tourisme (ORT)                      Animation culturelle du Sud                      Fondation Bassin Minier                      Institutions culturelles (musées)                      Esch2022 Capitale européenne de la Culture                      Les citoyens</p>
<p><b>Promotion sociale, éducative et écologique</b></p>	<p>CELL Center for Ecological Learning                      Transition Minett</p> <p>Les écoles, Lycées, Université de Luxembourg et centres de recherches                      Les clubs et associations                      Les mouvements de jeunesse et maison de jeunes                      Centre d'Initiative et de Gestion Local (CIGL)                      Les citoyens</p>
<p><b>Promotion économique</b></p>	<p>Chambre de commerce et chambre des métiers                      Artisans et agriculteurs                      Secteur privé et start-up</p>

## 13.4 Quelle procédure consultative à été utilisée pour la designation de la réserve de biosphère ?

La procédure consultative s'est déroulée en plusieurs étapes afin de sensibiliser les différentes parties prenantes et de les engager.

### LE COMITÉ MAB ÉLARGI

Ce comité compte une vingtaine de personnes qui se sont réunies neuf fois dans le courant de l'année 2018-2019. Ce comité est composé de la Présidente et Secrétaire de la Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO, du Président du syndicat PRO-SUD et des employés en charge de la coordination du dossier de candidature, des chargés de groupe de travail qui développent les premiers projets, des fonctionnaires en provenance des administrations du tourisme, de l'environnement et de l'aménagement du territoire, des chercheurs, volontaires et employés communaux.



Le Comité MAB réuni à l'Ellergronn en novembre 2018 © PRO-SUD

### LES ÉLUS LOCAUX ET LE GOUVERNEMENT

Afin d'engager les **élus locaux** sur le programme *Man and Biosphere*, nous avons organisé une séance d'information en juin 2018, des réunions individuelles avec les onze conseils échevinaux du 27 novembre 2018 au 21 janvier 2019 ([www.prosud.lu](http://www.prosud.lu)) ainsi qu'une réunion élargie le 21 mai 2019. Tous les élus de la réserve de biosphère ont été invités et se sont vus présenter les résultats des consultations citoyennes, la cartographie de pistes de projets et les objectifs pour validation.

En février 2019, une réunion consultative avec les quatre **ministres** concernés par le programme (Aménagement du territoire, Environnement, Culture et Tourisme) a été organisée par le bureau PRO-SUD et les représentantes de la Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO dans le cadre d'une première discussion concernant le dossier de candidature et les besoins nécessaires pour la pérennisation du programme.

Le 21 mai 2019, nous avons organisé une deuxième réunion avec les élus des onze communes afin de présenter les grandes lignes du dossier de candidature et les résultats des consultations citoyennes. Ceci afin de les sensibiliser en amont des délibérations des conseils communaux pour la signature des lettres d'approbation.



Séance d'information à la Schungfabrik le 5 juin 2018 à Tétange en présence du Docteur Schaaf, consultant international pour les réserves de biosphère © PRO-SUD



Rencontre avec quatre ministres le 13 février 2019 : ministre de l'Aménagement du territoire (C. Turmes), ministre de l'Environnement (C. Dischbourg), ministre de la Culture (S. Tanson), ministre du Tourisme (L. Delles) © PRO-SUD



Soirée avec les élus du 21 mai 2019 © PRO-SUD

## LE SECTEUR PRIVÉ

La réserve de biosphère compte au sein du comité MAB la représentation de IMS (*Inspiring more Sustainability*) Luxembourg. IMS est une A.S.B.L. indépendante, apolitique et reconnue d'utilité publique qui représente le réseau leader des entreprises luxembourgeoises engagées en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Ce réseau représente 15 % de la masse salariale luxembourgeoise. IMS est l'antenne nationale de l'organisation CSR Europe, le leader européen pour la responsabilité sociétale des entreprises. Véritable plate-forme de 48 entreprises membres et 42 organisations nationales pour la RSE, il regroupe plus de 10 000 entreprises.

L'approche « territoires durables » d'IMS consiste à mettre en œuvre des synergies collaboratives entre entreprises pouvant concerner :

- la création de nouvelles activités afin de développer un esprit de cohésion entre les entreprises installées sur un même territoire (ateliers cocreatif, organisation de conférences, plateformes de communication, etc.),
- la mutualisation de services aux entreprises (gestion collective des déchets, mobilité responsable, campagne anti-gaspillage, etc.),
- la valorisation / l'échange de flux industriels (soutien dans les démarches d'économie circulaire).

IMS est actif depuis 2016 dans les zones d'activités économiques et industrielles de la réserve de biosphère, notamment dans trois communes : Bascharage, Bettembourg et Dudelange, plus spécifiquement dans le cadre de la mobilité durable, de l'Urban farming en entreprise et de l'économie circulaire.

Figure 38 : Zone d'Activité Économique Robert Steichen à Bascharage



Source : IMS

Les démarches d'IMS trouvent en particulier leur pertinence au sein des parcs d'activités, où la proximité des acteurs économiques favorise la collaboration. Leurs actions s'inscrivent dans le cadre du projet national **Pacte Climat** au sein duquel IMS est actif sur le volet collaboration et communication entre communes et entreprises.

Les acteurs économiques ne perçoivent pas toujours l'influence de leurs activités sur le territoire et en particulier sur la biodiversité, compromettant, de façon directe ou indirecte, la résilience naturelle des écosystèmes et leur capacité à fournir des services vitaux à la collectivité. Les entreprises participent à travers leurs activités, leurs produits mais aussi leurs approvisionnements, aux pressions exercées sur la biodiversité. L'intégration du capital naturel dans le processus décisionnel et dans la stratégie RSE est la garantie d'une démarche innovante, compétitive et rentable.

## LES CONSULTATIONS CITOYENNES

### LES JEUNES

Nous avons consulté **125 jeunes dans trois lycées** de notre réserve de biosphère afin de les sensibiliser au programme MAB et de travailler avec eux des pistes de projets. Nous avons utilisé la même méthodologie que lors des ateliers citoyens dans les onze communes.

La **diversité culturelle, la sidérurgie et les terres rouges** sont les principales caractéristiques de notre région remarquées par les jeunes.

La nature est menacée par la **pollution et les déchets, l'urbanisation rapide, la déforestation, la mobilité**. Les jeunes sont inquiets pour le futur, avec les menaces grandissantes d'extension de la ville qui prend petit à petit possession de la nature.

Le label MAB représente pour eux la possibilité de **répondre aux menaces** de manière positive, d'engager l'humain par la sensibilisation et l'action à la sauvegarde de la nature, des animaux et du patrimoine.

Nous avons demandé aux jeunes d'établir des priorités dans les thématiques discutées et de développer en groupe des idées de projets. Ils sont particulièrement concernés par le besoin de :

- **développer la nature en ville,**
- **lutter contre le plastique et les déchets,**
- **promouvoir la mobilité douce.**



Consultation au Lycée des garçons Esch, Avril 2019 © Gaëlle Tavernier



Consultation au lycée technique Guillaume Kroll d'Esch-sur-Alzette en mars 2019 © Isabelle Renoir

## LES COMMUNES

Pour garantir une approche participative et inclusive, un dispositif d'information et de concertation pour coconstruire le projet de réserve de biosphère a été organisé par PRO-SUD en coopération avec les communes. Les entretiens individuels avec des membres du conseil communal et des fonctionnaires issus la plupart du temps des services écologiques ou services de relations publiques ont facilité la mise en place des consultations.

Les ateliers se sont tenus de février à mai 2019 dans chacune des onze communes membres du syndicat PRO-SUD. Ils ont réuni plus de 400 citoyens. Bourgmestres, échevins et conseillers communaux ont honoré de leur présence ces soirées.

Pour informer et mobiliser la population à participer à ces consultations citoyennes, une campagne de communication a été menée via une conférence de presse, des spots radio et TV, flyers et réseaux sociaux.



Consultation citoyenne © Service de communication de la Ville d'Esch-sur-Alzette

L'ensemble de la démarche a nécessité d'importants moyens humains, financiers et logistiques. Mais elle était indispensable pour mobiliser les acteurs, les citoyens et créer une véritable dynamique collective afin d'aboutir à une vision partagée. 104 propositions de projets ont émané de plus de 1 000 idées constituant ainsi une base solide à hiérarchiser pour alimenter le plan de gestion. Le syndicat PRO-SUD a mandaté l'agence Yellow Ball pour l'accompagner dans ce processus participatif dans le but :

- de collecter des données des citoyens apportant une valeur ajoutée au territoire proposé par les communes de PRO-SUD pour le dossier MAB,
- de sensibiliser au potentiel de développement (durable) de la région, aux dynamiques en jeu et à la valeur ajoutée,
- de détecter et répertorier les parties prenantes (*Stakeholder mapping*),
- de générer les idées de projets et/ou activités potentielles pour le MAB,
- d'initier des engagements et des actions,
- d'analyser, de classifier et de prioriser les idées/suggestions.

## Le déroulement

**Figure 39 : Le processus des consultations citoyennes**

Basée sur la méthodologie « Design thinking »

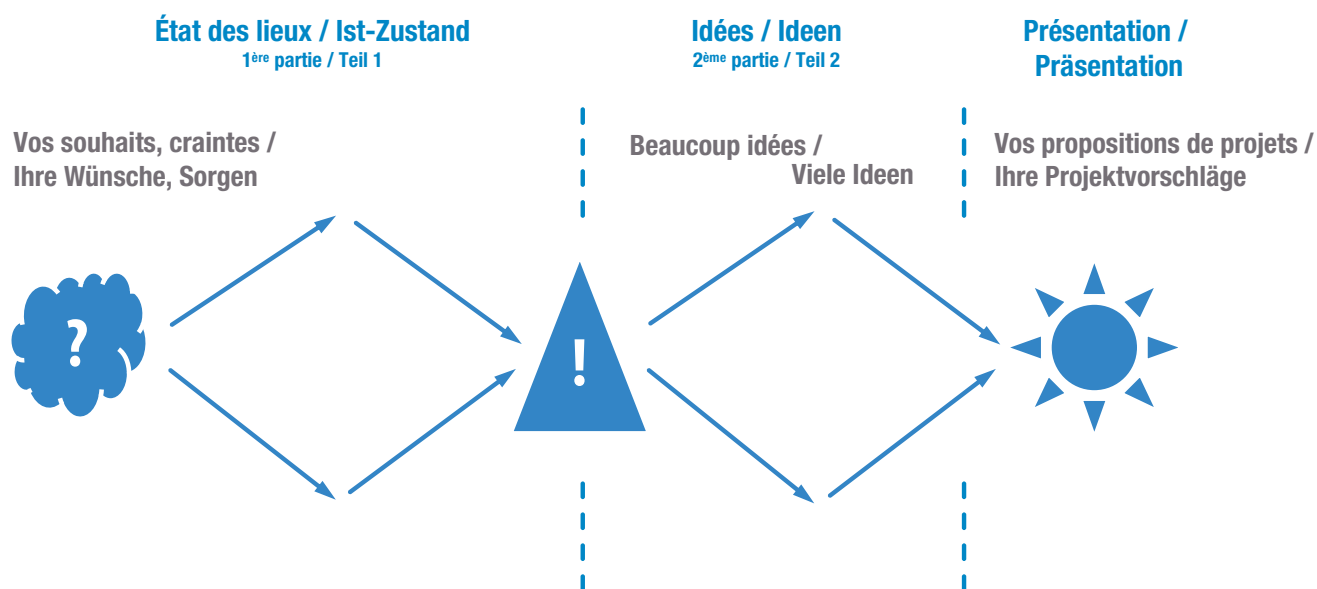


Figure 2 Le processus

Les ateliers de consultation ont permis de réaliser un état des lieux du territoire. Lors de la première partie, nous avons abordé *cinq thématiques* :

1. Quelles sont les particularités de notre région ?
2. Qu'est-ce que la nature apporte à notre région ?
3. Où et comment la nature est-elle négligée dans notre région ?
4. Comment imaginons-nous notre région dans 20 ans (Meilleur et pire des cas) ?
5. Qu'attendons-nous d'un label UNESCO ?

Durant la deuxième partie de soirée, les citoyens se sont répartis dans plusieurs groupes de travail. Il s'agissait d'imaginer des idées et des solutions répondant aux thématiques phares de la réserve de biosphère : identité, tourisme et loisirs, économie locale, produits et services, ressources, culture, agriculture et alimentation, éducation et savoir, économie de partage.

Afin de mettre leurs idées en pratique, les citoyens ont élaboré par groupes thématiques des fiches projets et les ont présentées en plénière.



Consultation citoyenne organisée à Dudelange © Ville de Dudelange

## Résumé des résultats

### Quelles sont les particularités de notre région ?

La population est décrite comme une classe ouvrière multilingue, multiculturelle, honnête et ouverte. La région possède également un vocabulaire et un « accent » luxembourgeois qui lui sont propres.

L'histoire (industrielle), les friches industrielles, le caractère rural et la terre rouge caractérisent la région. Ces éléments identitaires sont importants pour les participants.

La géographie se rapproche en général du thème « nature » et « histoire » et contribue ainsi à renforcer l'importance de l'identité de la région.

Il est intéressant de noter que les participants associent peu leur région à l'agriculture et aux produits locaux. Par ailleurs, l'estime de soi (la reconnaissance) par rapport à la région est peu développée. Il serait intéressant d'en connaître les raisons.



### **Qu'est-ce que la nature apporte à notre région ?**

Pour la plupart des participants, la nature offre la possibilité de pratiquer des activités de loisirs localement. Ils apprécient aussi la paix et la qualité de vie que cela apporte. La biodiversité a également été souvent évoquée. Cependant, le thème « ressources » n'a que peu été mentionné : eau propre, air pur, sols fertiles, climat régulé, etc. Une occasion de sensibiliser davantage les citoyens sur cet aspect de la nature pour élargir la prise de conscience publique.

### **Où et comment la nature est-elle négligée dans notre région ?**

La pollution est le problème le plus fréquemment mentionné dans toutes les communes. Il s'agit notamment des gaz d'échappement, de la pollution lumineuse et, surtout, des déchets.

Le deuxième thème qui retient l'attention des participants est « l'Habitat » et les problématiques qui en découlent, comme le scellement des sols et l'étalement urbain. La protection de l'environnement, la mobilité, les industries et les zones d'activités sont d'autres domaines problématiques. Le tourisme n'est pas perçu comme un inconvénient pour la population, mais pourra jouer un rôle important à l'avenir.

### **Comment imaginons-nous notre région dans 20 ans ?**

Pour de nombreux participants, ce sera une dystopie si la macadamisation du territoire se poursuit à l'avenir sans contrôle. D'autre part, de grands espoirs sont placés dans les questions de la mobilité. Ils aspirent à ce que plus d'espace et un plus grand respect soient accordés à la nature. Ils espèrent que la région représente une zone de loisirs locale et soit un lieu où se développe l'économie circulaire. Une amélioration de la cohésion sociale est attendue : plus de « vivre ensemble » mais aussi de cohérence et de cohésion vibrantes et multiculturelles sont attendus.

### **Qu'attendons-nous d'un label UNESCO ?**

Les participants espèrent que le label conduise à une plus grande reconnaissance de la région et place la conservation de la nature parmi les priorités régionales. Là encore, il convient de nuancer les résultats car beaucoup de participants sont connus pour être déjà sensibilisés à l'environnement.

Le tourisme doux et la préservation de la qualité de vie sont d'autres souhaits exprimés.

Il est intéressant de noter que la politique a souvent été mentionnée : les citoyens veulent être informés et impliqués dans les décisions politiques.

### Idées & solutions par thématiques

Par rapport aux thématiques proposées, on constate que les participants se sont volontiers intéressés aux thèmes **tourisme & loisirs** et **agriculture & nutrition** pour lesquels beaucoup d'idées ont jailli. **Éducation & savoir** ont également été très sollicités, ce qui a débouché sur de nombreuses idées constructives. La **culture** et **l'économie locale** ont plus ou moins capté l'intérêt du public. En revanche, les thèmes identité et culture ont amené peu de citoyens à réfléchir à des solutions. Tout comme **l'économie de partage** et les **friches industrielles**.

En général, beaucoup d'idées originales et créatives sont ressorties, ce qui laisse penser que poursuivre des ateliers portant sur certains sujets serait un outil pertinent pour développer davantage de solutions.

### LES TENDANCES

Des viviers d'idées ont émergé des groupes de travail. Environ 1 000 idées ont été produites dans la phase 2. Les idées et les demandes les plus courantes concernent des infrastructures touristiques telles que les sentiers de randonnée, l'hébergement et les musées.

Un nombre relativement important d'idées autour d'activités en lien avec la sensibilisation et la communication de la réserve de biosphère ont été proposées dans presque tous les groupes thématiques.

De nombreuses idées sont fondées sur une coopération au sein de la commune ; cependant, certaines pourraient être développées à l'échelle régionale.



Consultation citoyenne © PRO-SUD



Consultation citoyenne © Lisa Bildgen

## LES PRODUITS LOCAUX

Afin d'encourager le développement régional, la nourriture est une thématique redondante dans les idées émises, à savoir l'organisation d'événements autour des légumes, des fruits ou de la viande (biologique et local) afin de renforcer l'esprit communautaire et la sensibilisation.

Aussi, on constate une demande de points de vente et de distribution, en combinaison avec la consommation (restaurant), géographiquement liée à un trail et localisée près de la nature, ce qui serait une constellation idéale dans le contexte du projet « L'Homme et la biosphère ». De même en ce qui concerne la valorisation des produits locaux dans les écoles.

Quelques suggestions de produits locaux :

- Saubohne (des fèves)
- *Monnerecher Kraitchen* (des herbes de Mondercange)
- Jus de pomme
- Miel
- Bière Bofferding
- Pâtes Maxim
- *DudelMagic*
- Champignons d'Esch



Consultation citoyenne © Yellow Ball

## LE TOURISME ET LES LOISIRS

Cette thématique a intéressé de nombreux participants, principalement en lien avec l'aspect éducatif. La plupart des propositions comprennent des sentiers éducatifs reliant et abordant les thématiques de la nature et de l'histoire. Les sentiers éducatifs et les pistes cyclables sont mentionnés à plusieurs reprises afin de mieux connecter les onze communes via la mobilité douce.

Les citoyens désirent des points de ralliement le long de ces sentiers, sous forme d'aires de repos, de restaurants, d'hébergements, de réparation de vélos ou de produits locaux... avec des informations (guide), un aspect historique et de belles vues, le tout dans la nature et le calme.



Espace de loisirs © Commune de Mondercange

## LA CULTURE

Tous les projets recueillis lors des consultations avec les citoyens ont pour but de sensibiliser le public et sont soucieux d'impliquer les jeunes. Par exemple :

- des festivals culturels valorisant les caractéristiques et les différences de la région,
- la préservation des friches industrielles en combinaison avec des sentiers éducatifs sur l'histoire (industrielle) et la nature,
- la réouverture des cafés typiques dans les noyaux villageois,
- un festival régional des cultures,
- le transfert des connaissances de l'histoire industrielle.

## L'ÉDUCATION ET LE SAVOIR

Presque toutes les propositions de projets se concentrent autour de la jeunesse et de la transmission par l'expérience et via la pratique : apprendre sur le terrain, dans la nature, en expérimentant et en observant. Par exemple : un laboratoire « nature » mobile, des événements sans plastique, un avenir sans gaspillage.

## L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Les projets proposent des solutions pour partager ou échanger des produits, par exemple via une plateforme ou une application en ligne. Les communes pourraient offrir des locaux communs pour la location ou l'échange de matériel. Il s'agit le plus souvent d'outils de jardinage ou d'outils de réparation. Ces lieux pourraient également contribuer à l'information et à la sensibilisation sur le thème de l'économie circulaire ou « économie solidaire ».

## L'IDENTITÉ

Des projets intéressants, en lien avec l'identité de la région, seraient notamment la création d'un balisage des sentiers pédestres en lien avec la future identité visuelle de notre réserve de biosphère, ou la création d'un jardin botanique pour la région Sud, projet phare qui se différencierait des régions limitrophes.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES CONSULTATIONS

« AGIR LOCAL, PENSER RÉGIONAL »

### Les participants

Les citoyens ont évoqué avoir confiance en l'élan positif du projet de réserve de biosphère. Il faudra continuer à communiquer et à engager la participation citoyenne, via les communes et sur base de la liste de contact élaborée lors des consultations.

### Les projets, idées & craintes

Parmi la grande diversité de projets, les idées clés sont :

- la sauvegarde des zones calmes et plus de respect pour la nature dans la région,
- un tourisme doux et la préservation de la qualité de vie,
- la problématique du scellement des sols par le béton,
- une visibilité régionale,
- des trails combinés avec des pôles multifonctionnels qui répondent efficacement aux différents besoins des visiteurs (touristes, résidents, passants),
- l'éducation : participation et transmission via un laboratoire vivant. Objectifs ? Apprendre sur le terrain, dans la nature, en expérimentant et en observant, et organiser des événements pédagogiques,
- les jardins urbains,
- l'échange d'outils, de services ou d'aides,
- un « projet phare » qui valorise la région,
- un label régional synonyme de qualité des produits, des services locaux et de la région elle-même,
- l'année culturelle européenne en 2022 dans la région représente une grande chance et une réelle opportunité pour renforcer les idées et projets et continuer le développement positif de la région.

### La suite



Consultation citoyenne ©Patrick Hurt

À travers cette expérience, les parties prenantes mesurent l'importance de la participation citoyenne. Une bonne communication avec le citoyen est cruciale pour le succès durable de la région « MINETT Unesco Biosphère ». PRO-SUD envisage de garder contact avec les participants de ces consultations citoyennes, notamment dans le cadre d'une future newsletter.

## 13.5 Comment l'implication des acteurs dans la mise en œuvre et la gestion de la réserve de biosphère est-elle encouragée ?

L'implication des acteurs dans la mise en œuvre de la réserve de biosphère prend sa source au sein des groupes de travail du comité MAB. En parallèle à la collecte d'informations essentielles pour le montage du dossier, il était important de démontrer le bien-fondé de la réserve de biosphère via la mise en œuvre de projets concrets. Sous l'impulsion de volontaires et de professionnels motivés, ces premiers projets permettent aux élus politiques et associations de comprendre la mise en pratique de la réserve de biosphère (cf. Section 15).

Les consultations citoyennes ont joué un rôle important pour valoriser le potentiel de développement de la réserve de biosphère. Une fiche de projet a été élaborée afin de permettre aux citoyens et parties prenantes de soumettre des idées de projet en lien avec les objectifs du site proposé. La fiche permet au porteur de projet d'y indiquer les activités, les indicateurs d'impacts et son idée de budget tout en encourageant le partenariat et l'innovation sociale.

L'écriture du dossier, en partenariat avec les experts nationaux dans le domaine de la biodiversité, la géologie, l'agronomie, l'histoire, la culture et le développement durable en général, joue aussi un rôle prépondérant dans la motivation de ces acteurs à développer des projets et à participer à la gestion de la réserve de biosphère.

La mise en réseau des acteurs des différentes associations culturelles, des services écologiques de la région ou les réunions d'information menées au sein des collèges échevinaux des onze communes et des quatre ministères concernés ont encouragé l'implication des acteurs du terrain et des pouvoirs politiques à s'engager positivement en faveur d'une vision de la réserve de biosphère et de sa pérennisation économique.

### PROJETS AVEC LES JEUNES

Il sera important de développer des projets concrets en partenariat avec les écoles, par exemple autour du gaspillage alimentaire ou de l'utilisation du plastique, dans le cadre d'une consommation soutenable.

Il sera également judicieux d'examiner les bourses disponibles pour envoyer un groupe à des conférences et sommets en lien avec les problématiques environnementales.

Qu'attendons-nous d'un label UNESCO ?  
Question posée aux lycéens © Gaëlle Tavernier



## SÉMINAIRE EISE'STOL

Un des groupes de travail qui ont préparé la candidature au label de « Man and Biosphere » s'est plus particulièrement penché sur le volet man, ou humain. En effet, si 40 ans après le début du démantèlement d'une grande partie de l'industrie sidérurgique, le tissu du patrimoine historique bâti est devenu quelque peu diaphane, il n'en reste pas moins que des témoins importants subsistent et qu'il serait très important de les sauvegarder pour la postérité. Pas forcément à l'état original, mais plutôt en les utilisant de manières diverses et créatives au service du développement économique et social durable.

Le nom du groupe « Eise'Stol » est un jeu de mots avec « Eisen & Stol / Fer et Acier », mais aussi « eise Stol » ou « notre acier ».

Entre octobre 2018 et mai 2019, le groupe, composé d'anciens professionnels de la sidérurgie, mais aussi d'un bon nombre de jeunes issus du milieu créatif et artistique, a organisé pas moins de **cinq séminaires** importants sous le sigle « HallzWeNeed », en référence à l'exposition emblématique « All We Need » qui avait lieu en la Halle

des Soufflantes de Belval au moment de la Capitale européenne de la Culture 2007. La fréquentation de ces séminaires était importante – entre 50 et 120 personnes par séminaire – avec une assistance très mélangée d'acteurs économiques, sociaux et culturels.

Ces activités ont par ailleurs débouché en juin 2019 sur la création d'une association « **Industriekultur – Centre national de la Culture industrielle** » qui a été invitée pour être l'interlocutrice de la ministre de la Culture dans le contexte de la création, en pleine mouvance « MAB », d'un réseau d'une douzaine de musées et d'autres institutions culturelles dédiés de près ou de loin à l'histoire industrielle de la région (voir point 15.6 Valeur culturelle).

Ces mêmes personnes sont par ailleurs engagées dans les activités autour du « RedRockTrail », le sentier de randonnée censé être la colonne vertébrale de la future réserve de biosphère. Ainsi, les randonneurs et autres visiteurs, endogènes et exogènes, pourront découvrir, au gré de leurs périples, non seulement les richesses du patrimoine naturel, mais également les témoins, parfois impressionnants, parfois modestes, de l'activité humaine dans cet espace naturel.



Figure : Hallz We Need © ORT SUD

## CONSULTATION CITOYENNE

Le syndicat PRO-SUD, porteur du dossier et des consultations, a invité le 21 mai 2019 les élus de la réserve de biosphère à une réunion d'information sur le dossier de candidature et les aboutissants des onze consultations citoyennes. Un résumé détaillé des tendances et suggestions de projets (voir point 13.4) a été communiqué aux administrations communales, afin d'établir une base de discussion suite aux idées des citoyens et au potentiel de projets à développer au sein de la réserve de biosphère.

## LE SECTEUR PRIVÉ

Dans le cadre des activités avec le secteur privé installé dans la réserve de biosphère, nous planifions de **développer une démarche** en automne 2019 **en lien avec la fonction de conservation et la préservation de la biodiversité.**

Organisé lors d'un atelier avec les entreprises, le premier focus de sensibilisation aura pour objectif de :

- souligner le rôle de la biodiversité (du global au local, services écosystémiques, la biodiversité au Luxembourg), les impacts des entreprises sur la biodiversité et les liens d'interdépendances entre biodiversité et entreprise,
- d'intégrer la biodiversité dans les stratégies RSE,
- de définir quelles actions menées pour quels enjeux (espaces verts, cycle de vie des produits, indicateurs).

## 13.6 Quelles sont les principales ressources attendues (financières, matérielles et humaines) pour mettre en œuvre les objectifs de la réserve de biosphère ainsi que les projets ?

Les principales ressources financières pour mettre en œuvre le projet proviendra de l'engagement des ministères et des communes.

La coordination de la réserve de biosphère sera orchestrée par le syndicat PRO-SUD qui mettra sur pied une équipe professionnelle composée en premier lieu de deux temps-plein et deux mi-temps.

Aussi, nous examinerons la piste de financement européen (INTERREG, FSE, etc.).

L'Administration de la nature et des forêts est l'autorité chargée de la mise en œuvre du plan de gestion des zones centrales et tampons.

Durant l'atelier de gouvernance avec le comité MAB élargi et les élus locaux, les ressources attendues afin de mettre en place des financements et une gouvernance durable ont été examinées.



**Figure 40 : Les intervenants à l'ANF**

Intervenants ANF et associés	Nombre	Observation
<b>Toute réserve de biosphère</b>		
Chef (adjoint) d'arrondissement	2	Coordination des travaux de l'ANF en matière de protection de la nature et de gestion des forêts au niveau de toute la zone de la réserve de biosphère
<b>Zone centrale</b>		
Gestionnaire / Animateur Natura 2000	1	Coordination de la gestion des anciens sites miniers, animation du Comité de Pilotage « anciens sites miniers »
Préposés de la nature et des forêts	5	Triages Differdange, Esch-Alzette, Kayl, Dudelange, Sanem
Ouvriers ANF	3	Équipe spécialisée en gestion des anciens sites miniers
	2 - 4	Ouvriers par triage qui effectuent périodiquement des travaux en relation avec la gestion des zones protégées
Entreprises privées	2 - 3	Entreprises qui travaillent régulièrement pour ANF dans la zone centrale
Entreprise de réinsertion	1	Colabor, deux ouvriers chef d'équipe et plusieurs chômeurs qui travaillent régulièrement dans la gestion des anciens sites miniers
Berger/Exploitant agricole	1/1	Un berger qui accompagne le troupeau sur terrain, un exploitant agricole qui est propriétaire des moutons et qui est employeur du berger
Centre nature et forêts Ellergonn	2	Sensibilisation environnementale, coordination de visites guidées, activités scolaires etc.
<b>Zone tampon</b>		
Préposés de la nature et des forêts	2	Triages Clemency, Bettembourg, (Sanem en partie aussi)
Ouvriers ANF	2 - 4	Ouvriers par triage qui effectuent périodiquement des travaux en relation avec la gestion des zones protégées

Source : ANF

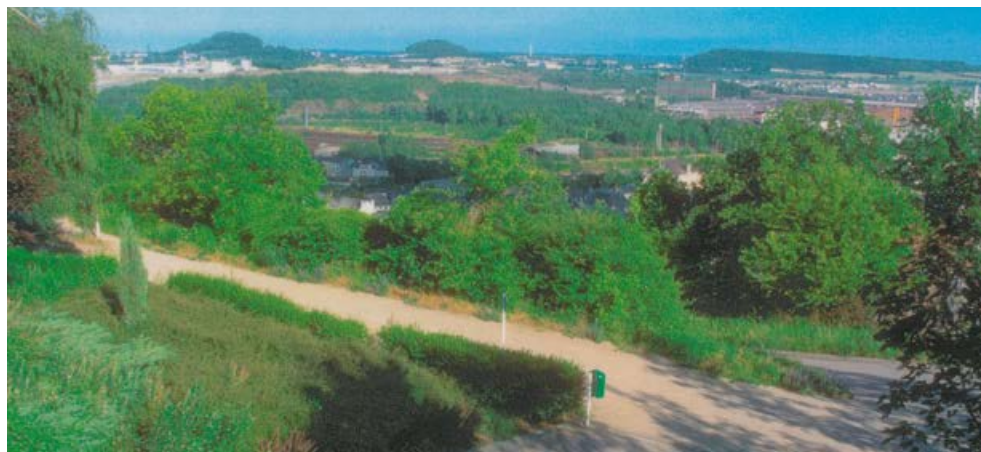
## 14. FONCTION DE CONSERVATION :

### 14.1 À l'échelle des paysages et des écosystèmes (y compris les sols, l'eau et le climat) :

#### 14.1.1 Décrivez et situez les paysages, écosystèmes, habitats et/ou types de couverture terrestre de la réserve de biosphère.

La réserve de biosphère est située au sud-ouest du Luxembourg. Le relief du bassin minier se caractérise par une alternance de couches tendres et de couches dures, les dernières formant des éléments géomorphologiques remarquables, les cuestas. Les cuestas (plateau du Dogger) s'étendent du Sud-Ouest vers le Sud. L'érosion a creusé le plateau du Dogger, comme à Lasauvage, par exemple, et a formé des aberrations topographiques de l'escarpement.

Les buttes-témoins du Zolwerknapp près de Soleuvre et de Gehaansbiérg près de Dudelange sont les plus remarquables. La base de cette cuesta est formée par les calcaires de fer de minette (10-60 m). Elle a été fortement modifiée par l'action de l'industrie minière (exploitation à ciel ouvert). Aujourd'hui, le plateau du Dogger est caractérisé par la forêt et les îles de prairie.



*Exemples de buttes-témoins de la minette (Zolwerknapp, Loetschet).  
Vue prise du réservoir d'eau de Niederkorn © Alain Faber/MNHN*

La région légèrement vallonnée du Nord-Est se caractérise par une mosaïque variée de terres ouvertes, de zones de peuplement et de petits îlots de forêts. Le terrain ouvert est surtout utilisé comme prairie.

Les différences de relief prononcées entre les cuestas abruptes conduisent à une grande diversité d'emplacement réel du paysage. Cette diversité a conduit à la formation d'écosystèmes naturels adaptés à leurs emplacements et à leurs microclimats respectifs, avec de nombreuses espèces animales et végétales rares et menacées, dont celles énumérées dans la directive « Habitats ». Les écosystèmes ont une grande importance dans la conservation de la nature, non seulement au niveau national, mais aussi au niveau européen (par exemple, le réseau Natura 2000). Dans ce qui suit, chaque écosystème sera décrit individuellement.

## VERGERS

Les vergers sont des peuplements d'arbres fruitiers à haut tronc, où a lieu à la fois l'utilisation du fruit (utilisation supérieure) et l'utilisation des surfaces sous et entre les arbres fruitiers (sous-utilisation). La sous-utilisation est généralement constituée de prairies. L'expression « prairie verdoyante », couramment utilisée à cet effet dans les pays germanophones, couvre non seulement la sous-utilisation de la fauche, mais aussi les pâturages et les pâturages fauchés. La sous-utilisation des terres arables et de l'horticulture ne se produit que localement. Dans la plupart des cas, ces peuplements sont des rangées simples ou très espacées d'arbres fruitiers dans le champ ou le jardin.



Verger Altenhoven à Bettembourg © Céline Salcher

## PELOUSES CALCAIRES

Les prairies semi-sèches calcaires (prairies sèches à chaux de Trespen-wingel) sont des prairies très riches en espèces, en herbes et en fleurs, situées sur des sites secs ou en changement, riches en bases, généralement calcaires, peu profonds et pauvres en nutriments. Les plantes basses dominent, surtout les rosettes et les plantes grimpantes. Elles se caractérisent également par la présence de nombreuses espèces, de mauvaises herbes et de légumineuses dont la compétitivité est faible. Les compagnons typiques sont les espèces de prairies mésophiles ainsi que la maigreur et les pointes de base. Les prairies semi-sèches de Trespen présentent des aspects de floraison variés et visibles pendant la période de végétation.

Les prairies de tilleul maigre ont été créées par le pâturage ou le fauchage. Cependant, l'ancienne différenciation entre les peuplements fauchés et les peuplements pâturés ne peut plus être faite en raison du changement des méthodes de gestion et de la fréquence des jachères. Les prairies semi-sèches sont caractérisées par des indicateurs de pâturage ainsi que par des espèces sensibles au pâturage. Cependant, on peut supposer que la plupart des prairies négligées du Luxembourg ont été pâturées plus tôt.

L'extrême pauvreté en éléments nutritifs et la sécheresse temporaire des sols pendant l'été sont déterminantes pour l'apparition de cette société herbagère. C'est pourquoi on la trouve généralement sur des pentes inclinées, exposées au sud et favorisées par la chaleur, mais qui ne sont pas nécessairement liées à elle. Les espèces peu compétitives sont adaptées à ces conditions extrêmes (Ellenberg 1996). La composition par espèce des prairies semi-sèches luxembourgeoises est assez uniforme en raison de la grande uniformité du substrat géologique. Ils peuvent être différenciés, par exemple, en fonction de l'apport en nutriments. Ainsi, sur des sols plus profonds avec un meilleur apport en nutriments, des indicateurs de fraîcheur et de nutriments de la prairie cultivée sont ajoutés. Les prairies semi-sèches avec des espèces rares d'orchidées et de gentianes sont particulièrement précieuses sur le plan floristique (Schneider 2011). Les prairies semi-sèches comptent parmi les écosystèmes de prairies les plus précieux dans le cadre de la conservation, mais aussi les plus menacés du Luxembourg avec leur énorme diversité d'espèces et leur multitude d'espèces rares et menacées (Schneider 2011). Elles sont le plus souvent intercalées avec des prairies d'avoine lisses et maigres (prairies d'avoine lisses de Trespen), des communautés frangeantes et des pâturages accidentés.

Sont également incluses les prairies semi-sèches des anciennes zones minières à ciel ouvert du sud-ouest du Luxembourg. Elles ont été cartographiées comme biotopes complexes de prairies maigres (BK03, végétation pionnière sur les rochers calcaires et siliceux, prairies maigres de sable et silicate et prairies calcaires semi-sèches). Ce type de biotope complexe est composé des biotopes FFH 6110 (prairie pionnière calcaire sur roche), 6210 (prairie sèche calcaire Trespen trespino-fétuque et 8230 (prairie pionnière silicate sur roche) ainsi que le biotope Art.17 de type BK07 (herbe silicate à faible teneur en nutriments).

Les vastes prairies semi-arides des anciennes zones minières à ciel ouvert du sud du Luxembourg occupent une position particulière. Les strates géologiques ont été enlevées et en partie superposées de façon à ce que les prairies de silicate et de calcaire brutes s'imbriquent comme une mosaïque. Les caractéristiques de leur végétation diffèrent de celles des prairies semi-calcaires et calcaires agricoles. Les biotopes complexes de prairies maigres (BK03), dans les anciennes zones d'exploitation à ciel ouvert, couvrent une superficie d'environ 173 ha. Cependant, comme il s'agit d'un complexe de biotopes composé de plusieurs types de biotopes, la superficie totale des prairies semi-sèches (FFH6210) ne peut être déduite.

## PRAIRIES MAIGRES DE FAUCHE

Les prairies d'avoine naturelle sont des prairies fraîches (très) riches en espèces et en fleurs, à croissance faible à élevée, dans des endroits secs à (alternativement) humides, principalement frais. Elles se caractérisent par un grand nombre d'herbes à floraison colorée (par ex. le pippin des prés, la marguerite, la fleur de prairie en paillettes, la grande pimpinelle, la fleur de veuve des champs) et de nombreuses herbes inférieures, moyennes et supérieures comme l'avoine douce et l'avoine duveteuse. Ces dernières donnent aux prairies d'avoine naturelle un aspect varié et coloré. La composition par espèce des prairies lisses d'avoine est influencée non seulement par les espèces de l'association (*Arrhenatherion*) mais aussi par un grand nombre d'espèces des prairies fraîches (*Arrhenatheretalia*) et des prairies agricoles (*Molinio-Arrhenatheretea*). Les prairies à avoine lisse maigres, pauvres en nutriments et largement utilisées, se caractérisent par un grand nombre d'indicateurs de maigreur (par ex. petit bouton de prairie, herbe à trembler, primevère des prés) (cf. Schneider 2011).

Les prairies d'avoine lisse ont un spectre de site relativement large en fonction des conditions du sol (base, eau et apport en nutriments). Elles se rencontrent sur des sols secs à alternativement humides, le plus souvent frais, et sur des sols à faible ou forte teneur en bases, parfois sur des sites à forte teneur en bases. En fonction des conditions du site (apport en nutriments et en bases) et de la méthode de gestion, il existe une grande variété de formations pour les prairies d'avoine lisses. Par exemple, sur les sites de Keuper et de Muschelkalk à l'est, on trouve souvent des prairies d'avoine lisses, sèches et humides. Sur les sols lourds et argileux de la marne et de l'argile de Lias, dans le Sud-Ouest, on observe une alternance d'humidité et d'humidité dans les prairies de fauche modérément humides. Les prairies d'avoine lisses de Trespen sur des sites extrêmement riches en bases, chauds et secs représentent l'aile des prairies d'avoine lisses les plus rares et les plus riches en espèces.

L'utilisation extensive nécessaire à la diversité de la flore et de la faune est traditionnellement une tonte à une ou deux portes sans engrais ou avec une faible quantité d'engrais. En raison de la diversité des espèces et des nombreuses espèces rares et menacées d'extinction que l'on trouve dans les pâturages accidentés, elles méritent absolument d'être protégées. Dans la pratique, il convient certainement d'établir une distinction entre les prairies d'avoine lisses et maigres particulièrement riches en espèces (FFH6510, évaluation A) et les prairies fourragères riches en éléments nutritifs et précieuses (dont la plupart abritent des espèces moins rares) sur des sites plus productifs (FFH6510 B évaluation). Le besoin de protection et l'état de conservation sont les mêmes pour toutes les prairies d'avoine lisses. Cependant, le type de biotope comprend également le fauchage de prairies avec pâturage après pâturage (les pâturages dits de fauchage) ou de pâturages permanents gérés de manière très extensive avec les espèces correspondantes (TR-Engineering, EFOR & ERSA 2004, Ssymank et al. 1998).

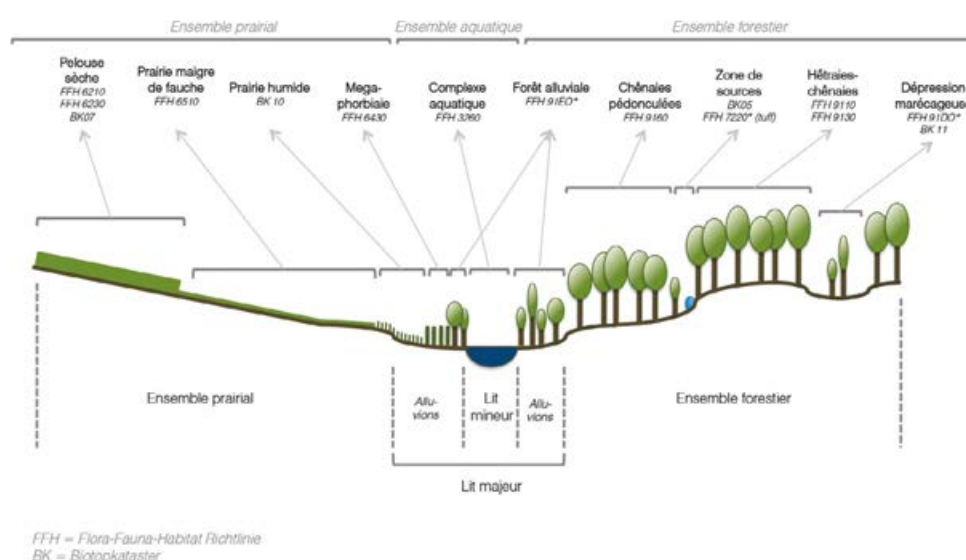
Les prairies de tonte typiques à une ou deux portes se trouvent principalement dans le sud-ouest et le sud-est du Luxembourg, où le paysage est plus plat et moins vallonné, avec moins d'ondulations. L'énergie de secours favorise l'utilisation de la tonte. Les prairies de fauchage les plus étendues se trouvent dans le Sud-Ouest, où les prairies sont principalement fraîches, alternativement humides à modérément humides en raison des sols argileux et alcalins de la Liasmergel. Ils montrent une alternance d'humidité et d'indicateurs d'humidité (par ex. *Silaum silaus*, *Lychnis flos-cuculi*). Vous y trouverez également des formes spéciales et rares des prairies rugueuses, par exemple avec la boule de campanules (*Campanula glomerata*). La présence de prairies sauvages riches en espèces dans le Sud-Ouest, qui méritent d'être protégées, s'est donc reflétée très tôt dans la protection des prairies. De nombreux projets de cartographie des prairies brutes ont déjà été réalisés dans les années 1990. De nombreuses autres cartographies des prairies ont suivi dans les années post-1999 (cf. Station biologique SICONA 1999-2005).

## FORÊTS ALLUVIALES

Les forêts alluviales sont souvent étroitement associées à une grande variété d'autres habitats de très haut intérêt biologique et écologique, et constituant des habitats protégés (directive CE et article 17) :

- habitats aquatiques et zones de résurgence des sources,
- habitats herbacés (prairies humides et mégaphorbiaies),
- forêts des sols humides et frais des bas de versants (chênaies-charmaies, hêtraies-chênaies mélangées), constituant de véritables mosaïques de complexes riverains. Les forêts alluviales jouent un rôle important dans les équilibres fonctionnels entre ces divers milieux. Grand nombre de ces habitats « associés » sont également protégés, soit au niveau national dans le cadre de l'article 17 sur la protection des biotopes, renseignés sur la figure sous « BK », soit au niveau européen dans le cadre de la directive « Habitats », renseignés sur la figure ci-dessous par « FFH ».

**Figure 41 : Milieux associés aux forêts alluviales**



## FORÊT DE RAVIN

Les forêts mixtes de gorges et de coteaux (Tilio-Acerion, érablaies de ravin) font partie, avec les forêts de landes (Habitat 91D0) et les forêts de plaines inondables (Habitat 91E0), des « habitats naturels prioritaires » en Europe dont la conservation incombe à la Communauté européenne (Directive 92/43/CEE, annexe I). Les États membres de l'UE se sont engagés à maintenir ou à restaurer un état de conservation favorable pour ces habitats. Au Luxembourg, ils sont en outre protégés par l'art. 17 de la Loi luxembourgeoise sur la protection de la nature (Mémorial 2004).

Les forêts mixtes de canyon et de pente sont des forêts mixtes avec des arbres à feuilles caduques dans lesquelles le hêtre rouge recule très fortement ou est complètement absent en raison des conditions locales (Oberdorfer 1992). Ce n'est que dans les endroits où la compétitivité du hêtre rouge est réduite que les essences à feuilles caduques comme l'érable, le tilleul, l'orme de montagne ou le frêne peuvent dominer la forêt. Sur les éboulis et les blocs d'éboulis abrupts et instables, qui se caractérisent par des éboulis et des glissements de terrain et qui ont souvent un climat frais et humide, ils sont plus compétitifs que le hêtre rouge, de sorte que les forêts d'habitat 9180 peuvent se développer.

## PRAIRIES HUMIDES DU CALTHION

Les prairies humides et les prairies humides de type marécageuses (Verband Calthion palustris Tüxen 1937) se trouvent sur des sols bien alimentés en eau, humides à très humides, moyennement à bien nourris. Le spectre s'étend des sols influencés par l'eau souterraine, ou l'eau de source, aux sols affectés par l'engorgement, en passant par les sols des landes. Les prairies marécageuses sont composées de prairies fourragères à une ou deux dents, de peuplements pâturés et de stades de jachère de prairies humides autrefois utilisées. On peut les diviser en prairies humides herbacées sur des sols riches en graminées basiques et en prairies à plus forte teneur en herbes acides sur des sites pauvres en graminées basiques (Schneider 2011, Dierschke et al. 2004, Dierschke & Briemle 2002). Les prairies humides et mouillées sont typiquement caractérisées par des carex, des joncs et d'autres plantes de prairie humide qui tolèrent l'humidité.

Le Calthion palustris est subdivisé en de nombreuses communautés végétales et de nombreuses sous-unités en fonction de l'humidité du sol, des teneurs en nutriments et en bases, ainsi que des différents modes et intensités d'utilisation (voir Schneider 2011 p. 55 et suivantes). Il s'agit en particulier des prairies gris eau (*Bromo-Senecionetum aquatici*), de l'association des prairies humides (association Calthion), des prairies de carex (association *Carex disticha*) et des prairies de chardon des champs (*Angelico-Cirsietum oleracei*) en Guttland ainsi que des prairies forestières marais-pipau (*Crepidio-Juncetum acutiflori*) et de friches (stades à dominante) principalement dans les Ösling. Parmi les sociétés des stades en jachère au Luxembourg se trouvent surtout la société *Scirpus sylvaticus* (Scirpe des bois), la société *Bistorta officinalis* (la renouée bistorte), la société *Deschampsia cespitosa* (la canche cespiteuse) ainsi que la société *Juncus effusus* (le jonc spiralé).

Les communautés de prairies humides du Calthion s'imbriquent souvent les unes dans les autres, ainsi qu'avec les petits et les grands carex, les vestiges de lande basse, les prairies inondées ou même les prairies d'avoine lisse (Schneider 2011). Ce plan de protection du biotope comprend donc à la fois les biotopes enregistrés comme BK10 (taille minimale de 1 000 m<sup>2</sup>) et les zones humides riches en espèces (anciennes prairies humides, en particulier les peuplements les plus précieux présentant des espèces végétales rares et menacées) de BK11 (taille minimale de 100 m<sup>2</sup>).

Les prairies humides du Calthion sont souvent riches en espèces et en fleurs. Elles abritent un grand nombre d'espèces végétales rares et menacées. En raison de l'importance exceptionnelle des prairies humides pour la protection des espèces et des biotopes dans le paysage agricole, elles doivent être protégées en tant que type d'habitat. Avec les prairies mésophiles maigres et les prairies négligées, elles apportent une contribution considérable à la biodiversité au Luxembourg (Schneider 2011).

## SOURCES NON EXPLOITÉES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les sources, avec leurs cours d'eau de source associés, sont des décharges d'eau souterraine localement limitées dans lesquelles l'eau s'écoule au moins périodiquement et sur une courte distance dans un canal (cours d'eau de source). Une distinction est faite entre trois types principaux conditionnés par la structure. Dans la pratique, la plupart des sources luxembourgeoises sont des sources d'infiltration/de puisard (*Helokrene*), des sources de chute/d'écoulement (*Rheokrene*) ou un mélange des deux types de sources. Les sources d'eau ou sources souterraines (*Limnokrene*) sont un troisième type de source et sont très rares par nature. Les fuites d'eau souterraine sont naturellement caractérisées par une eau froide à faible teneur en nutriments et à température relativement constante au fil des saisons (Pott 2000). En fonction de la zone géographique (géologie, gradient), de l'environnement et de son utilisation (forêt, terrain découvert, changements anthropiques), différents habitats sources avec des espèces animales et végétales spécialement adaptées sont créés (Gereke et al. 2005). Surtout, les premiers mètres dans la zone de l'embouchure du printemps représentent un habitat très petit et donc sensible avec des espèces animales et végétales hautement spécialisées. Ici, la faune des eaux souterraines et des eaux de surface se mélangent. Le cours d'eau de source suivant présente également des biocénoses adaptées à ces conditions, qui diffèrent considérablement des grandes eaux courantes.

Dans le passé, les sources étaient très répandues sous forme de fuites punctiformes ou de fuites d'eau souterraine à grande échelle, dont certaines étaient des landes. Elles étaient en partie utilisées comme abreuvoirs pour le bétail ou comme points de prise d'eau, et de grandes surfaces de sources étaient souvent fauchées pour produire du foin ou de la litière. En particulier, les sources puissantes et coulant constamment ont été utilisées très tôt pour l'eau potable. Les établissements humains se sont souvent développés à la source, car il y avait un accès facile à de l'eau douce et propre (Hutter et al. 1996). C'est dans les couches dévoniennes de schistes et de quartzites de l'Ösling et dans la zone des incisions de la vallée du grès de Luxembourg, qui se trouve en grande partie dans le Guttländ, que l'on observe la plus grande accumulation d'eaux souterraines rejetées. Mais aussi dans le Muschelkalk (calcaire coquillier), le Buntsandstein (*grès bigarré*) et dans le faciès sablonneux du Lias moyen, on trouve de vastes horizons d'eaux souterraines avec de nombreuses sources (Lucius 1948). L'accumulation de sources à ciel ouvert dans la zone des couches de *Spirinatus* et de *Margaritatus* (les deux Lias moyennes) entre Frisange - Reckange/Mess et Garnich est ici particulièrement remarquable. Alors que les sources de l'Ösling se caractérisent par un faible rendement, des débits fortement fluctuants et des amplitudes de température élevées, les sources d'écoulement dans le grès du Luxembourg se caractérisent par un coulage fort et constant.

Dans les vastes paysages essentiellement plats du Keuper moyen (avant-pays d'Ösling et arrière-pays de la Moselle) ainsi que dans le Lias supérieur (avant-pays de Minette), les couches de roches argileuses loameuses prédominent. Quelques fuites d'eaux souterraines du passé s'y sont surtout manifestées sous forme de zones humides plates. Dans le Guttländ, de nombreuses sources ont été détruites, en particulier dans les zones agricoles, par des mesures d'amélioration (drainage, canalisations, abreuvement du bétail), l'expansion des colonies et l'approvisionnement en eau potable (principalement des sources forestières).

Dans l'Ösling, outre les influences agricoles, l'endiguement de nombreuses sources en étangs pour la pisciculture et l'irrigation des prairies de coteaux et de vallées jusqu'au milieu du siècle dernier sont responsables de leur dégradation ou destruction.



## MARES EN MILIEUX OUVERTS

Les eaux calmes, quasi naturelles, en pleine campagne, sont des structures spéciales du paysage culturel qui fournissent des habitats à un grand nombre d'espèces animales et végétales spécialement adaptées. Il s'agit de zones qui sont endiguées par l'eau, mais qui peuvent aussi s'assécher à certains moments de l'année. La végétation qui accompagne les plans d'eau est généralement constituée de plantes poussant directement dans l'eau (feuilles flottantes ou végétation sous-marine), de plantes des fonds vaseux des plans d'eau qui tombent temporairement à sec et d'espèces de roseaux d'eau calme. On trouve aussi fréquemment des roseaux de carex dans la zone de sédimentation (ministère de l'Environnement de Luxembourg 2009).

Au Luxembourg, les eaux stagnantes naturelles, c'est-à-dire géologiquement ou par la dynamique fluviale, (mares d'inondation, eaux anciennes) étaient surtout répandues dans les vastes basses terres du Gutland et sur les roches Keuper et Liasmergel (formation Mardellen), tandis que les eaux dormantes naturelles étaient rares dans l'Ösling (ProESS 2003). Depuis le Moyen Âge, les étangs artificiels ont eu une grande importance économique en tant qu'étangs à poissons, étangs à radeaux, étangs de minerai, étangs d'irrigation, étangs d'extinction, etc. Cependant, ils étaient souvent utilisés de manière intensive et ne devenaient des habitats riches en espèces qu'après leur abandon : une utilisation extensive n'était généralement possible que dans les milieux ruraux (Müller 2005).



Mare à Bettembourg © Sicon

## 14.1.2 Décrire l'état et les tendances des écosystèmes décrits ci-dessus et les facteurs humains et naturels qui interviennent.

**Figure 42 : L'état et les tendances des écosystèmes**

Code IUCN-CMP[1]	Pressions, risques et menaces	Peisues sèches	Stades de succession	Prairies mésophiles	Eau / plaine alluviale/zones humides	Falaises, Roches et Eboulis	Galeries souterraines / Chauves-souris	Forêts	Labours
A02.01.	Intensification des pratiques agricoles (engrais, pesticides, réensemencement, etc)	x	x	x	x				x
A02.03	Retournement de prairies	x		x	x				
A03.01 A04.01	Fauchage intensif ou intensification Pâturage intensif			X	x				X
A03.03	Abandon / manque de fauchage	X	X	x					
A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, manque de pâturage Embroussaillage	X	X	x	x	X	X		
A07	Utilisation de pesticides (herbicides, rodenticides, insecticides, fongicides), d'hormones et de produits chimiques			X	X				X
A08	Fertilisation (Engrais, amendements)			X	X				X
A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		X	X	X		X		X
B02.01	Plantation de résineux à moins de 30 m des cours d'eau				X				
D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables Divagation de chiens sans laisse en période de nidification Fréquentation du site hors sentiers balisés Activités récréatives/sportives/ de loisir en dehors de chemins balisés (VTT, Spéléologie) Camping sauvage / feux de camp	X	X	X	X	X	X	X	
D01.02	Routes, autoroutes			X	X			X	
D01.01.01	Lignes électriques			X	X				
E1/E2/E04.01	Constructions (sauf abris légers agricoles ou forestiers)	X	X	X	X	X	X	X	X
E01.01	Urbanisation continue/ zone de loisirs de proximité	X	X	X	X	X	X	X	X
E02.03	Autres zones industrielles / commerciales	X	X	X	X	X	X	X	X
G05.08	Fermeture non conforme des anciennes galeries						X		
G05.10	Drones	X	X	X	X	X		X	
G01.04	Fréquentation des anciennes galeries						X		
H06.02	Pollution lumineuse	X	X	X	X		X	X	
I01	Espèces exotiques invasives	X	X	X	X	X		X	X
J02.06.01	Drainages				X				

[1] [http://biodiversity.eionet.europa.eu/activities/Natura\\_2000/Folder\\_Reference\\_Portal/list\\_threats\\_pressures.xls](http://biodiversity.eionet.europa.eu/activities/Natura_2000/Folder_Reference_Portal/list_threats_pressures.xls)

## VERGERS

Au cours des cent dernières années, le stock de grands arbres fruitiers a probablement diminué de plus de 80 %. Selon un recensement de 1902 (Commission permanente de statistiques 1904), il y avait encore plus de 1,1 million de grands arbres au Luxembourg, mais en 1992, il n’y en avait que 245 000 environ (Aendekerck 1993). Jusqu’à présent, la population a continué de décliner jusqu’à bien en deçà de 200 000 arbres. La cartographie actuelle des biotopes de l’Administration de la Nature ne fournira malheureusement pas de chiffres comparables, car seuls les peuplements de plus de 25 arbres ayant un âge minimum de 30 ans et une densité de population minimum de 50 arbres par hectare sont répertoriés. Un total de 932 ha de superficie a été cartographié, ce qui correspond à une population d’arbres fruitiers d’environ 50 000 arbres. Les principales zones de distribution de vergers au Luxembourg sont les vallées de l’Alzette, de la Sauer et de la Syr, ainsi que l’arrière-pays mosellan.

L’augmentation constante de la population et l’extension des zones d’habitation et de circulation qui en résulte, ainsi que l’intensification et la spécialisation de l’agriculture en faveur de l’élevage bovin, ont entraîné un net déclin des vergers au cours des dernières décennies. En particulier, les facteurs suivants, par ordre d’importance, sont déterminants :

- l’élimination totale par les activités de construction (construction résidentielle, commerce, industrie, routes, autres infrastructures),
- l’intensification de la gestion des terres,
- le vieillissement des stocks dû au manque de soins et au manque de replantation,
- l’utilisation récréative de Bongerten,
- le remplacement par des vergers intensifs et globalisation du marché.

## PELOUSES CALCAIRES

Les espèces peu compétitives de chaux et de prairies semi-sèches ne peuvent s’affirmer dans la structure végétale que si aucune fertilisation ou alimentation supplémentaire (dans le cas des pâturages) n’a lieu. L’une des principales causes du déclin de ce type de biotope est donc l’évolution de l’utilisation des prairies agricoles au cours des dernières décennies, où les zones rentables ont été intensifiées et fertilisées, tandis que les zones non rentables sont tombées en jachère. Une autre cause du déclin est la forte pression de la construction à la périphérie des colonies qui, dans le passé, a détruit des zones dans plusieurs régions. Concrètement, les facteurs suivants sont déterminants :

- la fertilisation, l’eutrophisation (favorisant les espèces concurrentes, dont beaucoup sont des graminées),
- l’utilisation d’herbicides (élimination de toutes les espèces herbacées),
- le pâturage avec une densité de peuplement trop élevée et une alimentation supplémentaire (appauvrissement des espèces),
- la transformation en prairies ou pâturages à usage intensif,
- l’abandon de l’utilisation et des pièges à jachère (succession, dispersion, favoriser les plantes et les graminées qui chassent les coureurs, feutrage),
- l’ourlage et les arbustes (changements dans les conditions de concurrence, déplacement des graminées à faible teneur en nutriments par des plantes ligneuses et ombrage),
- le sous-pâturage (pâturage avec trop peu de moutons dans un court laps de temps, arbustes progressifs),
- la destruction par l’implantation d’établissements humains et la construction d’infrastructures.

## PRAIRIES MAIGRES DE FAUCHE

Les prairies de fauche de plaines sont encore relativement répandues au Luxembourg, mais sont encore fortement affectées par ce déclin. Dans le cadre de la cartographie du biotope (ministère de l'Environnement de Luxembourg 2013), environ 2 900 hectares de l'habitat FFH européen « Prairies de fauchage maigres de plaine » ont pu encore être enregistrés, dont plus de la moitié dans la catégorie d'évaluation « B ». Les prairies de Glatthafer sont communes dans tout le pays, dans toutes les zones naturelles. Il convient toutefois de noter que nombre de ces prairies riches en espèces n'existent que sous forme de petites zones individuelles, ce qui rend leur protection plus difficile.

Les prairies de fauchage maigres de plaine dépendent d'une utilisation extensive avec une faible fréquence d'utilisation (fauchage à une ou deux dents, faible densité de peuplement jusqu'à 1 UGB/ha pour le pâturage) avec peu ou pas d'apport en nutriments (pas de fertilisation ou alimentation complémentaire). L'une des principales causes du déclin de ce type de biotope est donc l'évolution de l'utilisation des prairies agricoles, en particulier l'intensification de leur utilisation au cours des dernières décennies. En raison de l'augmentation de la fertilisation, les indicateurs de maigreur ne sont plus compétitifs avec les espèces vigoureuses favorisées par la fertilisation. Le bouleversement des prairies et leur conversion en terres arables continuent également d'être une cause de danger. Une autre cause principale de ce déclin drastique est la forte pression de la construction sur les marges de peuplement qui, dans le passé, a détruit de nombreuses prairies accidentées. Outre la perte directe de terres, l'intensification et le changement d'usage se traduisent également par l'appauvrissement de la biodiversité des prairies et enfin par le déclin des prairies bien développées. Les facteurs suivants sont concrets :

- la fertilisation (complémentaire) et la fertilisation intensive (favorisant les espèces compétitives, dont beaucoup sont des graminées ; appauvrissement des espèces)
- l'utilisation de cultures multiples, les dates de tonte plus précoces et plus fréquentes (favorisant les graminées et les herbes germinatives en raison du manque de maturité des semences)
- l'absence de semence semée lors de l'ensilage (même en cas de tonte tardive, car l'herbe coupée n'est pas retournée, mais le matériel est enlevé très rapidement de la zone)
- le réensemencement avec des espèces de graminées productives
- l'utilisation d'herbicides
- la conversion de prairies permanentes en terres arables (en particulier les champs de maïs) ou ensemencement de trèfle
- la conversion en pâturages de fauchage et pâturages permanents (changement dans la composition et la structure des espèces)
- les dates de pâturage plus précoces et plus fréquentes et les densités de peuplement plus élevées du bétail, souvent des densités de peuplement trop élevées
- l'abandon de l'utilisation, la jachère des zones à rendement marginal (développement d'espèces pauvres, peuplements riches en graminées, parcelles de vivaces hautes)
- la consolidation des zones
- la destruction par la colonisation et la construction d'infrastructures (perte directe de terres et, entre autres, interventions dans le bilan hydrique).

## FORÊTS ALLUVIALES

Aujourd'hui, les milieux alluviaux naturels sont fortement menacés car soumis depuis plusieurs décennies à de multiples pressions, principalement liées aux activités humaines. Au cours du dernier siècle, on a pu constater une très forte régression de ces types d'habitats, du fait notamment des déforestations le long des cours d'eau en faveur d'utilisations agricoles, ou suite à des aménagements hydrauliques des cours d'eau et de contrôle des crues (e.a. drainage des banquettes alluviales), ainsi qu'en raison de transformations forestières (plantation de résineux dans les fonds de vallons) non adaptées. Ces interventions ont en outre fortement bouleversé le fonctionnement écologique de ces zones riches en biodiversité. Les forêts alluviales en bon état de conservation sont devenues rares et présentent aujourd'hui des habitats à forte valeur écologique. L'habitat en question ne subsiste majoritairement au niveau du pays plus que sous forme de forêts galeries relictuelles ou ripisylves : bandes linéaires étroites voire discontinues, de très faible étendue. Il existe aujourd'hui un réel risque de disparition régionale voire nationale de certains types de l'habitat en l'absence d'un plan de gestion ou de restauration concerté.

Au niveau des menaces, certaines plantes invasives, comme la Renouée du Japon ou la Balsamine de l'Himalaya, peuvent poser une réelle menace pour la biodiversité indigène le long des cours d'eau. Aujourd'hui la situation est très alarmante dans certaines zones alluviales en bordure de champs, en raison de l'absence d'une couverture arborescente ou arbustive et par conséquent du fort ensoleillement. Les zones alluviales situées en forêt sont moins touchées puisque le couvert est plus fermé. Ceci n'exclut pas une surveillance accrue et des actions rapides et coordonnées pour éradiquer ces plantes invasives.

Ci-dessous se trouve la liste générale des menaces - directes et indirectes - telles que reprises dans le Cahier Habitat concernant les Forêts alluviales résiduelles (91E0) :

(\*\*\* : menace majeure ; \*\* : m. importante ; \* : m. secondaire)

### Menaces directes :

- \*\*\* défrichements et mises en pâture des parties relictuelles le long des cours d'eau
- \*\* passage d'engins lourds de débardage des bois dans le lit majeur ou sur les terrasses alluviales
- \*\*\* extension de zones de loisirs (campings, terrains de sport), zonings industriels et passage d'infrastructures civiles et routières (y compris chemins forestiers) dans les zones alluviales
- exploitation de gravières

### Menaces indirectes :

- \*\*\* aménagements hydrauliques des cours d'eau (curages, redressements des cours d'eau, consolidation des berges, dénudation des rives, endiguements, barrages...) impliquant une modification de la dynamique d'écoulement du cours d'eau
- \*\*\* modifications dans la dynamique naturelle d'inondation : drainages, barrages, abaissements ou rehaussements de la nappe phréatique, édification de bassins de rétention...
- \*\* modifications du cortège des essences caractéristiques de l'habitat par une gestion forestière non adaptée et par une propagation naturelle et incontrôlée d'essences adventices non originaires de la région
- \*\* destructions, perturbations et modifications de l'habitat engendrées par des activités de loisirs, de tourisme...
- \*\* pollutions de tous types de la qualité de l'eau (agricoles, domestiques, utilisation de produits agropharmaceutiques, huiles, carburants, décharges sauvages, matières inertes...)

## FORÊTS DE RAVIN

On sait peu de choses sur la répartition historique du type d'habitat « forêts mixtes de canyons et de pentes » au Luxembourg. En outre, les anciennes formes d'utilisation de la forêt, en particulier la gestion des taillis, ont tellement influencé la composition originale des espèces d'arbres que les anciennes forêts mixtes de canyon et de pente peuvent aujourd'hui prendre le caractère de communautés de charmes de chêne (Oberdorfer 1992, Niemeyer et al. 2010). On suppose que les forêts mixtes de gorges et de pentes, en raison des exigences très particulières de leur emplacement, étaient historiquement limitées à de petites occurrences individuelles et n'étaient pas présentes dans des peuplements étendus. Les principales zones de distribution étaient les régions du Luxembourg Dogger et des Dolomites au sud du Luxembourg et les pentes abruptes et ombragées des vallées fluviales de l'Our, de la Clerve, de la Sûre moyenne et basse, de l'Alzette et de l'Eisch à Ösling (ministère de l'Environnement 2000). Le foyer de distribution pour les forêts de type d'habitat 9180 est le nord du Luxembourg, et seulement légèrement la Minette.

Les principaux facteurs de risque sont l'introduction d'éléments nutritifs et de polluants atmosphériques, les changements dans le bilan hydrique, les populations excessives de gibier, la foresterie intensive, la promotion d'une seule essence d'arbre, le reboisement des conifères et la construction de routes.

## PRAIRIES HUMIDES DE CALTHION

Autrefois, les prairies marécageuses et les prairies d'avoine lisses faisaient partie, avec les prairies d'avoine, des prairies fourragères les plus importantes. Elles étaient particulièrement répandues dans les basses terres du ruisseau et des prairies fluviales. Là-bas, au fond des vallées profondes, elles étaient naturellement productives (Müller 2005). Elles ont également joué un rôle dans l'extraction de la litière. Les prairies de soucis des marais étaient certainement beaucoup plus fréquentes au Luxembourg qu'elles ne le sont aujourd'hui, comme dans les pays voisins. Cependant, elles ont fortement diminué dans l'ensemble du pays au cours des dernières décennies. Dans le passé, de nombreuses prairies humides ont été drainées et une fertilisation plus forte a permis une utilisation plus intensive. Ces changements de gestion ont entraîné le déclin des prairies du Calthion au profit de prairies fraîches avec peu d'espèces, de prairies de sétaire des prés avec peu d'espèces, d'ensemencement intensif ou d'autres prairies intensives (voir Schneider 2011, Dierschke et al. 2004). Cette tendance au développement de prairies humides riches en espèces vers des prairies pauvres en espèces a pu être observée en Europe centrale (Dierschke 1997). Certaines études luxembourgeoises font également état de la fertilisation de maigres prairies humides (par ex. Colling et al. 1994). D'autre part, le déclin des prairies humides peut être observé dans les nombreuses vallées de ruisseaux en jachère de l'Ösling.

Aujourd'hui encore, les prairies marécageuses sont très répandues, mais souvent seulement dans le cadre d'une formation dégradée et pauvre en espèces. Les prairies humides du Calthion sont répandues dans tout le pays. Alors que certaines communautés végétales du Calthion ont leur distribution principale dans le Guttländ, d'autres ne se forment que sur les sols acides de l'Ösling. Les prairies humides, en particulier les prairies gris-eau et l'association de prairies humides, se concentrent sur les sols Lias du Guttländ argileux, riches en bases, influencés par les eaux souterraines ou influencés par les remous. En règle générale, ces prairies humides sont fauchées une ou deux fois et rarement pâturées à nouveau. Les communautés en jachère se forment principalement sur les sols acides du nord du pays, où elles sont caractéristiques des vallées en jachère. La prairie de tilleuls est l'une des communautés de prairies humides les plus répandues dans l'Ösling et y forme de vastes peuplements. Les prairies de tilleuls forestiers prédominent sur les sols humides, squelchy, partiellement marécageux et sont donc souvent pâturées ou en jachère : elles sont parfois cultivées par un fauchage tardif unique (Schneider 2011).

Les prairies humides riches en espèces sont devenues rares et se concentrent sur les sols argileux du sud-ouest et de l'ouest du Luxembourg, dans diverses vallées de l'avant-pays de l'Ösling et de l'Ösling ainsi que dans le centre-est du pays. En dehors de ces grands centres d'intérêt, il y a des phénomènes locaux dans les vallées de l'Alzette et de l'Eisch, par exemple.

Dans le cadre de l'*Openland Biotope Cadastre*, environ 800 prairies marécageuses (BK10 avec les notes « A » et « B ») d'une superficie de seulement 375 ha ont été cartographiées à l'échelle nationale. En outre, il y a environ 620 ha de marais et de tourbières (stock total cartographié BK11), qui ne peuvent être inclus que partiellement ici (ministère de l'Environnement 2013). La séparation des populations de *Calthion* (zones humides riches en espèces) des autres types de biotopes humides enregistrés dans le BK11 (petits carex, fens) ne peut être terminée qu'après l'achèvement du registre des biotopes et des évaluations complémentaires. En outre, les biotopes du complexe BK10 et du complexe BK11 ont été inscrits au registre des biotopes (ministère de l'Environnement 2013).

Les prairies marécageuses riches en espèces dépendent d'une utilisation extensive avec une faible fréquence d'utilisation (tonte à une ou deux portes, faible densité de peuplement jusqu'à 1 UGB/ha pour le pâturage) et un apport en nutriments faible à modéré. L'une des principales raisons du déclin de ce type de biotope réside dans le drainage de nombreuses prairies et prairies humides, et dans l'évolution des méthodes de gestion au cours des dernières décennies, avec une intensification de l'utilisation des prairies. L'intensité accrue de la gestion (intensification) a entraîné une diminution de la diversité des espèces et donc du nombre de prairies bien développées, surtout dans les prairies peu humides. Plus précisément, les facteurs suivants sont déterminants :

- drainage
- fertilisation (complémentaire) et fertilisation intensive (favorisant les espèces compétitives, appauvrissement des espèces)
- usage multiple de la coupe, dates de coupe plus fréquentes et plus précoces (favorisant les graminées et les herbes germinatives en raison du manque de maturité des graines)
- dates de tonte et de pâturage plus précoces et plus fréquentes et densités d'empoisonnement plus élevées
- absence de semence semée lors de l'ensilage (même en cas de tonte tardive, car l'herbe coupée n'est pas retournée, mais le matériel est enlevé très rapidement de la zone)
- abandon de l'utilisation, jachère des zones à rendement marginal (zones humides, immigration d'arbres et d'arbustes, succession de champs d'arbustes ou de saules de faible densité et de grande taille)
- utilisation d'herbicides
- conversion de prairies permanentes en terres arables ou en graminées de trèfle
- conversion en pâturages permanents avec densité de peuplement trop élevée
- consolidation des zones
- destruction par la colonisation et la construction d'infrastructures (perte directe de terres et, entre autres, interventions sur le bilan hydrique avec effet de drainage)

## SOURCES NON EXPLOITÉES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La disparition massive des sources de terres libres est principalement due à l'intensification de l'agriculture au cours des dernières décennies. Cependant, les sources forestières sont également soumises à de fortes influences anthropiques. Des sources plus puissantes, en particulier dans la région du grès de Luxembourg, du Buntsandstein (grès bigarrés) et du Muschelkalk (calcaire coquillier), ont été détruites principalement par le captage de l'eau potable. La pression exercée par les colonies de peuplement, et la construction de routes et de chemins, ont également contribué considérablement à la destruction de nombreuses sources.

Les facteurs déterminants :

- tuyauterie, revêtement et redressement (agriculture, construction de routes et de sentiers, colonisation et foresterie, nombreux sentiers forestiers directement dans la zone de l'horizon source)
- drainage par les fossés de drainage et pose du lit de drainage
- conversion en abreuvoirs fixes pour le bétail
- prise d'eau de source pour la production d'eau potable
- prélèvement d'eau (eau potable, abreuvoir, étang) et donc réduction jusqu'à la vidange du lit d'eau
- dépôts (cime des arbres, ordures, débris de construction, etc.)
- plantes ligneuses non locales (acidification par les forêts de conifères, peupliers hybrides)
- pâturage trop intensif (prairies : apports de nutriments, dommages causés par les chutes de pas)
- les rejets directs et diffus ainsi que l'eutrophisation et la pollution chimique due aux apports d'engrais et de pesticides dans le bassin versant
- le rejet artificiel de grandes quantités d'eaux de surface (imperméabilisation, agriculture)
- barrages pour les loisirs et l'irrigation (les étangs de barrage se trouvaient autrefois principalement dans l'Ösling).

Pour les sources forestières, il n'existe que des données de projet individuelles. Ces dernières années, les sources ont également été systématiquement incluses dans les dossiers de désignation des réserves naturelles. En règle générale, le plan d'aménagement forestier ne comprend que les grandes étendues de sources avec les arbustes et les arbres correspondants, ainsi que les sources avec leurs zones de protection qui ont été désignées pour l'eau potable (communication orale de Danièle Murat - service de l'aménagement des bois/administration de la nature et des forêts). L'administration de la gestion de l'eau (AGE) gère une base de données SIG contenant toutes les sources collectées et celles pour lesquelles un permis de gestion de l'eau a été délivré. De plus, les lignes directrices pour la désignation des zones de protection des eaux souterraines (AGE 2010) exigent que tous les rejets à la source soient cartographiés. Même si seuls le débit et la composition chimique de l'eau sont pris en compte dans cet enregistrement, ces données complèteront celles sur le nombre de sources et leur localisation exacte (communication orale de Tom Schaul - AGE). La cartographie nationale du biotope réalisée dans les années 90 contient en partie d'autres informations sur la répartition de ce type d'habitat. NATUR & ËMWELT cartographie actuellement environ 250 sources dans le futur parc naturel du Mullerthal, dans le cadre de la protection de la nature pour le compte de l'administration de la nature.



## MARES DES MILIEUX OUVERTS

On trouve des eaux dormantes dans toutes les municipalités du pays. Cependant, il existe des points locaux de distribution clairs, en particulier dans l'extrême nord, l'ouest et le sud-ouest du pays. Vers l'est, la densité de l'eau s'amenuise quelque peu, bien qu'il y ait aussi des accumulations dans certaines communes (par ex. Consdorf, Baggerweiher-Remerschen). Les eaux calmes relevant de la directive « Habitats » [lacs à feuilles flottantes et végétation sous-marine (3150), eaux oligomésotrophes avec vasières (3130) et eaux de Characeen (3140)] sont moins uniformément réparties. Pour le type d'habitat 3150, on peut supposer que toutes les eaux ont fait l'objet d'un relevé, mais pour les TLR 3130 et 3140, on doute que le relevé soit complet. Les algues pauvres (*Chara* sp.) sont difficiles à identifier et à déterminer et peuvent avoir été négligées plus souvent. Dans les régions où les substrats sont riches en bases, ce type de biotope devrait être rare, mais régulièrement trouvé. Les vasières, par contre, ne sont que temporairement prononcées et ne se développent généralement que les années sèches (les deux étangs étudiés ont été cartographiés en 2007, après un printemps sec). On peut supposer que ce type de biotope est généralement rare en raison de sa dépendance aux conditions pauvres en nutriments, mais au Luxembourg, il y en a probablement encore plus que les deux sites étudiés.

Le déclin des étangs naturels a été causé principalement par la régularisation des cours d'eau et le remblayage des étangs temporaires dans les plaines inondables et les marais dans les zones agricoles. Les étangs artificiels étaient souvent remplis lorsqu'ils avaient perdu leur fonction économique ou s'ensavaient avec le temps. Concrètement, les facteurs suivants sont déterminants :

- prévention de la dynamique des cours d'eau avec leur potentiel pour la création d'eaux calmes
- drainage afin de pouvoir utiliser la zone à des fins agricoles.
- drainage par modification du bilan hydrique pendant les travaux de construction
- sédimentation
- accélération de la sédimentation due à l'apport excessif de nutriments provenant de l'agriculture et des eaux usées
- diminution dans les eaux oligo-mésotrophes due à l'apport d'éléments nutritifs
- intensification de la pisciculture
- ajouts avec des gravats de construction, de la terre, etc.

### 14.1.3 Les régimes de protection existent-il pour les aires centrales et les zones tampons ?

#### AIRES CENTRALES

Les réserves naturelles luxembourgeoises dites « zone de protection d'intérêt national » de la région de la Minette constituent les zones centrales de la réserve de biosphère proposée, dont quatre sont florissantes sous leur appellation depuis un certain temps et dont deux seront déclarées dans un avenir proche. Après l'arrêt de l'exploitation à ciel ouvert dans ces carrières, la nature a rapidement récupéré une grande partie de la roche nue. Il n'a pas fallu longtemps pour reconnaître que cela a donné naissance à des écosystèmes uniques, abritant un large éventail d'espèces, et peu après, au déploiement d'efforts pour protéger ces zones. La première « protection de zone » désignée dans cette région fut Ellergronn en 1988, avec respectivement Prënzebiërg et Haard en 1991 et 1994. Brucherbiërg-Lallengerbiërg a suivi en 2016. Les deux autres zones (Kiëmerchen & Léiffrächen) sont en cours de désignation et seront désignées sur recommandation du deuxième Plan National concernant la Protection de la Nature (PNPN). Les désignations et détails spécifiques sont énumérés ci-dessous :

**Figure 43 : Liste des zones de protection des aires centrales**

Code°	Nom de la réserve	Statut/Code	Intérêts principaux	Date du règlement	Surface (ha)
Aires Centrales					
RD 15	Prënzebiërg	ZPIN déclarées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espèces rares</li> <li>• Anciennes minières et stades de succession</li> <li>• Zone forestière et pelouses sèches</li> </ul>	20.11.1991	255,30
RD 16	Haard - Hesselsbiërg - Staëbiërg	ZPIN déclarées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espèces rares</li> <li>• Anciennes minières et stades de succession</li> <li>• Zone forestière et pelouses sèches</li> </ul>	30.07.1994	594,34
RD 35	Brucherbiërg - Lallengerbiërg	ZPIN déclarées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espèces rares</li> <li>• Anciennes minières et stades de succession</li> <li>• Zone forestière et pelouses sèches</li> </ul>	29.03.2016	267,02
ZH 46	Ellergronn	ZPIN déclarées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espèces rares</li> <li>• Anciennes minières et stades de succession</li> <li>• Zone forestière et zone humide</li> </ul>	19.03.1988	110,4
—	Kiëmerchen/Scheiergronn/Grousebësch	ZPIN à déclarer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espèces rares</li> <li>• Anciennes minières et stades de succession</li> <li>• Zone forestière et humide</li> </ul>	à déclarer	à déclarer
—	Léiffrächen	ZPIN à déclarer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espèces rares</li> <li>• Anciennes minières et stades de succession</li> <li>• Zone forestière</li> </ul>	à déclarer	à déclarer

**RD 15** : Règlement grand-ducal du 20 novembre 1991 déclarant zone protégée la réserve naturelle Prënzebiërg englobant des fonds sis sur le territoire des communes de Differdange et de Pétange.

**RD 16** : Règlement grand-ducal du 30 juillet 1994 déclarant zone protégée les sites Haard-Hesselsbiërg-Staëbiërg englobant des fonds sis sur le territoire des communes de Dudelange, Kayl et Rumelange.

**RD 35** : Règlement grand-ducal du 29 mars 2016 déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle, la zone Brucherbiërg-Lallengerbiërg sise sur les territoires de Schifflange, Kayl et Esch-sur-Alzette.

**ZH 46** : Règlement grand-ducal du 19 mars 1988 déclarant zone protégée la zone humide Ellergronn englobant des fonds sis sur le territoire de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Au Luxembourg, la conservation de la nature et de ses ressources est régie par la législation nationale et internationale. Un recueil régulièrement mis à jour de cette législation nationale sous forme d'un Code de l'environnement est publié sur le portail juridique du Grand-Duché. En plus de ces législations et mesures qui contribuent à la conservation de la biodiversité, des biotopes et des écosystèmes, les zones centrales sont soumises à une protection supplémentaire rigoureuse, en raison de leur désignation « zone de protection d'intérêt national ». En outre, elles bénéficient de lois spécifiques à la gestion de l'eau, à la protection des biotopes d'intérêt commun et national, ainsi qu'aux régimes de protection des espèces. Au niveau européen, ces zones font également partie des zones Natura 2000, ce qui signifie qu'elles sont également protégées par les directives communautaires « Habitats » et « Oiseaux ». Ces dernières constituent la pierre angulaire de la politique de conservation de l'UE et sont également adoptées dans la législation nationale. À ce même niveau régional, il existe également la « Directive-Cadre sur l'Eau » pour une politique communautaire durable de l'eau, ainsi que la « Convention Européenne du Paysage » (également connue sous le nom de Convention de Florence), qui ont également été transposées en droit national.

Outre les désignations susmentionnées, il existe également le « Plan National pour un Développement Durable » dont relève le PNPN, qui souligne, entre autres, l'importance de la durabilité écologique et de la conservation de la biodiversité par des mesures de protection. Certaines espèces et certains habitats font également l'objet d'une protection internationale comme la « Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage », également connue sous le nom de Convention de Bonn de 1979 pour la protection des espèces migratrices au niveau transrégional et la « Convention de Ramsar de 1971 pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides », adoptées par le Luxembourg respectivement en 1982 et 1998.

## ZONES TAMPONS

Les zones tampons de la réserve de biosphère comprennent à la fois des zones Natura 2000 et d'autres ZPIN (déclarées et à déclarer) qui sont situées à proximité des zones centrales et dans toute la zone de transition afin de promouvoir la connectivité écologique, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable. De ce fait, leur protection par la législation ne diffère pas des domaines essentiels et les mêmes réglementations nationales et internationales s'appliquent. Dans la plupart des régions, les zones Natura 2000 chevauchent les ZPIN et ces zones (noyau et tampon) sont donc protégées au niveau national et européen, à l'exception des ZH 66 Linger Wiesen, ZH 85 Drecksweis et ZPIN à déclarer Däerebësch, qui ne font actuellement partie que partiellement ou pas du réseau Natura 2000 des aires protégées. Sur l'ensemble des zones qui composent la zone tampon, neuf sont des ZPIN déclarées, cinq sont des ZPIN à déclarer et 7 sont des zones Natura 2000 des directives « Habitats » et « Oiseaux ».

Un résumé des principales lois et conventions de conservation qui contribuent à la protection de ces zones, tant au niveau national qu'international, se trouve dans l'annexe 3.

Les désignations et détails spécifiques sont énumérés ci-dessous :

**Figure 44 : Liste des zones de protection d'intérêt national (déclarées & à déclarer) et Natura 2000 qui constituent les zones tampons**

Code <sup>o</sup>	Nom de la réserve	Statut/Code	Intérêts principaux	Date du règlement	Surface (ha)
Zones Tampons					
LU0001028/LU0002008	Differdange Est - Prënzebiërg Giele Botter/Tillebiërg/ Rollesbiërg/Ronnebiërg Metzerbiërg/Galgebierg	Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espèces rares</li> <li>• Anciennes minières et stades de succession</li> <li>• Zone forestière et pelouses sèches</li> </ul>	11.2009/01.2004	1159,61/688,01
LU0001030/LU0002009	Esch-sur-Alzette Sud-Est/Ellergronn	Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espèces rares</li> <li>• Anciennes minières et stades de succession</li> <li>• Zone forestière et zone humide</li> </ul>	11.2009/01.2004	1007,61/1076,6500
LU0001031/LU0002010	Dudelange-Haard	Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espèces rares</li> <li>• Anciennes minières et stades de succession</li> <li>• Zone forestière et pelouses sèches</li> </ul>	11.2009/01.2004	660,45
LU0001032	Dudelange-Ginzebiërg	Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espèces rares</li> <li>• Zone forestière</li> </ul>	11.2009	272,78
RD 29	Um Bierg	ZPIN déclarées		03.08.1998	12,32
RFI 31	Betebuerger Bësch	ZPIN déclarées		20.09.2005	237,32
ZH 39	Boufferdanger Muer	ZPIN déclarées		19.03.1988	21,50
ZH 42	Am Bauch	ZPIN déclarées		14.04.1999	31,30
ZH 43	Am Pudel	ZPIN déclarées		05.02.2007	15,49
ZH 44	Brill	ZPIN déclarées		05.02.2007	19,70
ZH 63	Stréissel	ZPIN déclarées		08.05.1999	35,62
ZH 66	Linger Wiesen	ZPIN déclarées		01.07.1997	31,80
ZH 85	Dreckswis	ZPIN déclarées		22.03.2002	71,03
—	Däerebësch / Waal /Hellegerbësch	ZPIN à déclarer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corridor écologique et goulot d'étranglement</li> <li>• Zone forestière et agricole</li> </ul>	à déclarer	à déclarer
—	Dumontshaff	ZPIN à déclarer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espèces rares</li> <li>• Zone humide en milieu agricole</li> </ul>	à déclarer	à déclarer
—	Hautcharage - Griichten	ZPIN à déclarer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espèces rares</li> <li>• Zone humide en milieu forestière et agricole</li> <li>• Paysage</li> </ul>	à déclarer	à déclarer
—	Leideléngerbësch / Goelle Weiher	ZPIN à déclarer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone forestière et humide</li> <li>• Corridor écologique et goulot d'étranglement</li> </ul>	à déclarer	à déclarer
—	Schouweiler - Bitschenheck	ZPIN à déclarer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone forestière et humide</li> <li>• Praries mésophiles et humides</li> </ul>	à déclarer	à déclarer

#### 14.1.4 Quel(le)s indicateurs ou données pourraient être utilisé(e)s pour évaluer l'efficacité des actions/stratégie(s) mise(s) en œuvre ?

En matière de suivi de la biodiversité, un accord de coopération a été signé en 2009 entre le Musée national d'histoire naturelle et l'Institut luxembourgeois des sciences et technologies (LIST), suivi de la création d'une plate-forme commune de recherche sur la biodiversité et la biologie de conservation, qui regroupe les ressources intellectuelles et matérielles. L'élaboration d'un système national de suivi a été finalisée en 2009 et mise en œuvre en 2010. En outre, un programme de recherche pluriannuel intitulé « Comprendre les écosystèmes et la biodiversité » a été lancé par le Fonds national de recherche, avec des recherches axées sur l'évaluation et la surveillance de la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes (y compris la population, les changements climatiques, les interactions homme/nature), la gestion et la conservation (écologie de restauration, gestion durable des ressources, gestion des interactions humaines, sensibilisation du public).

Conformément à l'article 17 de la directive « Habitats », tous les six ans, les États membres de l'Union européenne font rapport des dispositions prises concernant l'implémentation générale de la directive au niveau national, ainsi que l'évaluation détaillée de chaque habitat et espèce visés par la directive. Le système strict de l'évaluation prévoit plusieurs paramètres et quatre critères clés à analyser en détails. Ils servent à l'évaluation générale de l'état de conservation à qualifier en tant que « favorable », « défavorable », « mauvais » ou « inconnu », ainsi qu'à indiquer la tendance de l'évolution. Les pressions et menaces principales exercées sur les espèces et habitats sont également évaluées et font partie intégrante du rapportage.

#### Pelouses calcaires

Il s'agit d'un inventaire quinquennal, dans le cadre duquel la structure, la composition et l'évolution des zones protégées et précieuses ainsi que des zones de développement et de renaturation doivent être vérifiées tous les cinq ans. Le contrôle de zone doit être réparti sur cinq ans, c'est-à-dire que chaque année, les autres zones sont contrôlées selon un plan fixe, de sorte qu'après cinq ans, toutes les zones ont été examinées une fois. De plus, des carrés permanents devraient être créés pour documenter l'évolution des zones au fil du temps. Au début (p. ex. après le débroussaillage ou sur des zones particulièrement précieuses), il est judicieux de vérifier, par une étude de la végétation, leur état de conservation au moins tous les deux ans. Plus tard, après l'optimisation et la stabilisation des surfaces, un contrôle tous les cinq ans est suffisant. En outre, les mesures d'entretien doivent être accompagnées de manière intensive et adaptées si nécessaire.

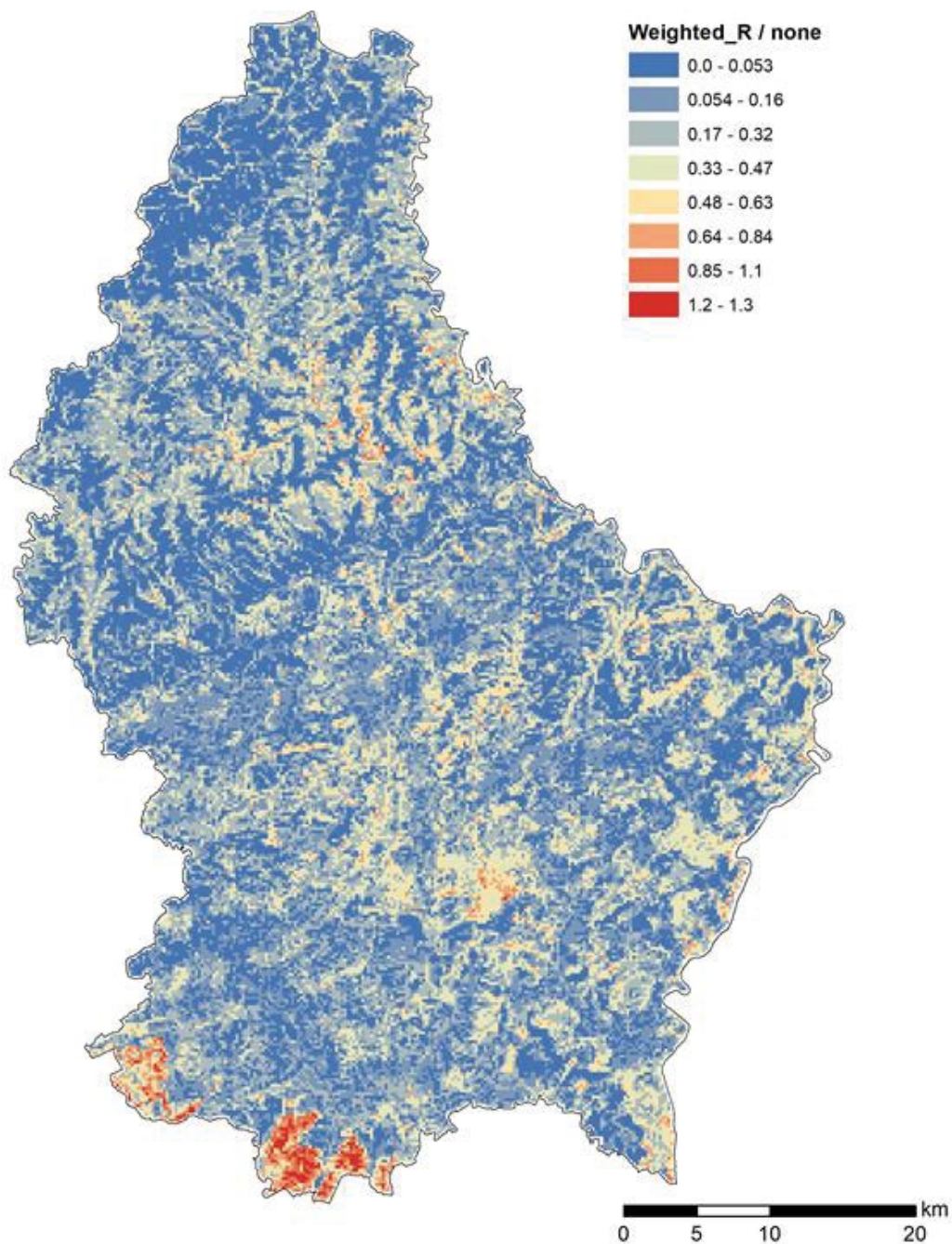
## 14.2 À l'échelle de la diversité des espèces

### 14.2.1 Identifier les principaux groupes d'espèces ou les espèces d'intérêt particulier pour l'objectif de conservation de la biodiversité du milieu, en particulier les espèces endémiques de cette réserve de biosphère et fournir une brève description des communautés végétales et animales auxquelles elles appartiennent.

De manière générale, on peut dire que la zone centrale identifiée pour le projet de réserve de biosphère connaît au Luxembourg la plus grande densité d'espèces qui se trouvent sur les annexes de la directive européenne « Habitats ». Elle est donc d'une importance primordiale pour la conservation de la biodiversité au niveau de la réserve de biosphère, mais aussi bien au-delà, pour tout le Luxembourg et l'Europe. Une part importante de cette richesse en biodiversité est liée aux anciennes activités minières qui, une fois abandonnées, ont créé des milieux très intéressants pour une série d'espèces, notamment pour les chauves-souris (anciennes galeries), les orchidées et les papillons (pelouses sèches qui se sont développées sur les roches à nu dans les anciennes exploitations à ciel ouvert). À l'époque de l'extraction du minerai, le site était dépourvu de végétation, le rouge dominait le paysage. En effet, suite à l'arrêt de l'exploitation minière et à la création de la réserve naturelle, la nature et la végétation ont repris leur droit et de nouveaux milieux se sont développés.

**Figure 45 : Indice de richesse en espèces basé sur la directive européenne « Habitats »**

Species richness index by 200m grid cell based on SDM  
(species of the habitat directive)



## ORCHIDÉES

Les pelouses sèches et autres habitats maigres qui se sont développés dans les anciennes mines à ciel ouvert de la zone centrale de la réserve proposée sont particulièrement propices à la présence des orchidées. Les orchidées peuplent les milieux les plus divers, comme les pelouses sèches, les prairies humides, les lisières forestières, les bois de feuillus. Aussi différents qu'ils soient, ces milieux ont un point commun : ils sont pauvres en substances nutritives assimilables par les plantes. Les anciennes minières présentent divers types de milieux, hébergeant chacun différentes espèces d'orchidées. Elles rencontrent là des conditions idéales pour leur plein développement. La réserve proposée héberge en son sein plus de 20 espèces d'orchidées. Parmi elles, on retrouve *Anacamptis pyramidalis*, *Cephalanthera damasonium*, *Cephalanthera longifolia*, *Cephalanthera rubra*, *Dactylorhiza incarnata*, *Dactylorhiza praetermissa*, *Epipactis helleborine*, *Gymnadenia conopsea*, *Himantoglossum hircinum*, *Listera ovata*, *Neottia nidus-avis*, *Ophrys apifera*, *Ophrys insectifera*, *Ophrys sphegodes*, *Orchis anthropophora*, *Orchis mascula*, *Orchis militaris*, *Platanthera bifolia*, et *Platanthera chlorantha*. Parmi celles-ci, on peut citer *Dactylorhiza incarnata subsp. cungsii*, qui a été décrite en 2015 dans la zone de protection d'intérêt national « Kiemerchen ».



*Orchis anthropophora* Lallengerbiere © Jan Herr

*Orchis pyramidalis* avec *Gazé Aporia crataegi* © Jan Herr

*Ophrys apifera* © Jan Herr



*Cephalanthera rubra* © Jan Herr

*Orchis pyramidalis* © Jeannot Braquet

*Dactylorhiza incarnata* subsp. *cungsii* © Jan Herr

## CHAUVE-SOURIS

Notre réserve de biosphère est l'un des sites d'hivernage les plus importants pour les chauves-souris au Luxembourg, en raison du vaste réseau de puits de mine et de tunnels qui subsiste de l'époque de l'exploitation minière et qui a façonné le paysage au cours de son exploitation. Ces sites se prêtent parfaitement à l'essaimage et à l'hivernage et sont non seulement d'importance nationale, mais aussi régionale, car la proximité de la région de la Minette, proche de la frontière du pays, permet des déplacements transrégionaux entre les populations de chauves-souris. De plus, les terrains de chasse se trouvent non loin des habitations en raison de la présence de forêts de feuillus, ainsi que de paysages de structures avec des haies, des étangs et des rangées d'arbres. Sur les 19 chauves-souris connues au Luxembourg, 15 y sont présentes, dont des espèces rares et menacées. Quatre d'entre elles figurent à l'annexe II de l'initiative de conservation de la directive « Habitats » de la Commission européenne, tandis que toutes figurent à l'annexe IV.

Ces espèces utilisent tout le réseau de tunnels de la région de la Minette pour l'hivernation, et en fonction de leurs besoins en température et des points d'accrochage, il est possible de les trouver dans les différentes zones de ce réseau. Les chauves-souris sont très sensibles aux perturbations (telles la lumière, le bruit ou la chaleur) pendant l'hivernation, c'est pourquoi ces tunnels abandonnés représentent une source d'habitat vitale pour elles. En tant que tels, les perchoirs d'hivernage sont également protégés par la directive FFH et par la législation nationale. Toute modification éventuelle doit faire l'objet d'une évaluation d'impact. Les espèces et leurs habitats préférés, ainsi que l'état de leur liste rouge nationale, sont brièvement décrits ci-dessous.



#### **Eptesicus nilssonii (DD) :**

À première vue, la Sérotine de Nilsson ressemble beaucoup à *E. serotinus*. L'animal préfère les emplacements de type crevasse dans les bâtiments où il vit pendant l'été, recherchant des pépinières derrière des matériaux qui sont susceptibles de se réchauffer au soleil, comme les toitures de tôle. Les mâles célibataires recherchent aussi des cavités dans les arbres ou des tas de bois. Pour l'hiver, l'animal aime les grottes et les tunnels, et on peut le trouver pendu ou caché dans des crevasses, généralement près des entrées. Il chasse le long des lisières des forêts, des prairies et des zones plus humides qui ont des ruisseaux ou des étangs. Parfois, on peut aussi l'observer en train de chasser autour des réverbères.

#### **Eptesicus serotinus (DD) :**

La commune de Sérotine compte parmi les plus grandes chauves-souris résidant au Luxembourg et on sait qu'elle se trouve parmi les populations humaines, passant ses mois d'été dans les greniers et les lofts, ainsi que dans les crevasses des murs et derrière les fermes. Elle aime également tout particulièrement les endroits plus chauds. Pour l'hiver, elle se cache en profondeur, dans les crevasses, que ce soit dans les fissures rocheuses, les grottes, les tunnels ou les bâtiments. Après le coucher du soleil, on peut la voir chasser le long des prairies, à côté des forêts de feuillus, des clairières, des vergers et des structures paysagères linéaires.

#### **Myotis bechsteinii (EN) :**

Le Vespertilion de Bechstein est une espèce rare au Luxembourg, qui utilise des sites souterrains ainsi que des cavités d'arbres pour hiberner, une fois la saison d'essaimage terminée, en novembre. L'animal peut être vu à la recherche de crevasses profondes pour passer l'hiver en fonction du climat. Au cours de l'été, cette espèce est tributaire de sites forestiers à feuilles caduques structurés et abondants dans les cavités des arbres.

#### **Myotis brandtii (CR) :**

Le Vespertilion de Brandt est une autre espèce plutôt rare que l'on trouve le plus souvent dans les régions du Gutland et de la Minette. Durant l'hivernage, on le trouve aussi dans les tunnels, les grottes et les caves, souvent suspendu librement plutôt que dans les crevasses. En été, il recherche des cavités dans les arbres et préfère les forêts étendues plus anciennes, humides et contenant des plans d'eau. On peut aussi le trouver dans des zones plus ouvertes, structurées et proéminentes, ou encore dans les haies et les rangées d'arbres qu'il utilise pour s'orienter.

#### **Myotis daubentonii (VU) :**

Le Vespertilion de Daubenton est une espèce qui aime les plans d'eau, comme les ruisseaux ou les étangs, où il aime chasser en été. On peut le trouver vivant alors dans les cavités des arbres, mais aussi dans des endroits plus frais comme les ponts et les crevasses des bâtiments. Pendant l'hiver, l'animal recherche les confins des grottes et des tunnels ainsi que les vieux puits, ou hiberne dans des poches profondes, souvent près des entrées. Cette espèce est présente dans tout le Luxembourg, en particulier dans la région du Gutland et de la Minette.

#### **Myotis emarginatus (CR) :**

Pendant la phase d'essaimage automnal, les Vespertilion à oreilles échancrées peuvent être régulièrement observés à l'extérieur des entrées des tunnels, dans la région de la Minette, où ils ont également été trouvés en hiver. Ils sont cependant particulièrement susceptibles d'être dérangés car ils aiment bien s'accrocher librement aux plafonds et aux murs. Au cours de l'été, ils préfèrent généralement les endroits où les températures sont constantes, chaudes et lumineuses, comme les greniers ou les lofts, où ils s'accrochent librement aux structures disponibles. Leurs territoires de chasse se trouvent près de la lisière des forêts et dans des paysages richement structurés tels que les parcs, les jardins ou les ruisseaux.

### **Myotis (EN) :**

Le Grand Murin fourmille à l'extérieur des tunnels et des grottes à partir du mois d'août, où il hibernera également en novembre. L'animal s'accroche surtout aux murs, à moins que les températures froides ne le poussent à se retirer dans les crevasses. Il y est alors sensible aux perturbations, mais on a constaté qu'il s'habitue aux sons (comme les cloches ou les voitures) dans ses quartiers d'accouplement pendant l'été. Comme son nom l'indique, c'est l'une des chauves-souris les plus grandes de la région. Pendant l'été, elle a besoin de grands greniers et de lofts stables en température et peut être trouvée dans les toits des églises par exemple. Pour chasser, elle recherche les forêts de feuillus avec des sous-bois ouverts, ainsi que d'autres paysages structurés.

### **Myotis mystacinus (EN) :**

Le Murin à moustaches est la plus petite chauve-souris du genre *Myotis* que l'on trouve en Europe. Pendant l'été, cette chauve-souris n'est pas du tout difficile à trouver : elle s'abrite dans les fissures des bâtiments, mais aussi derrière les couvre-fenêtres, dans les cavités des arbres ou derrière l'écorce. Comme les autres, elle hiberne dans des tunnels et des grottes ou est soit suspendue librement, soit cachée dans des crevasses. Elle chasse dans des paysages culturels richement structurés, souvent en bordure de forêts ou de petits ruisseaux. Lorsqu'elle se cache dans les crevasses, cette espèce peut être difficile à différencier de *M. brandtii*.

### **Myotis nattereri (EN) :**

Le Vespertilion de Natter est une autre espèce rare qui préfère résider dans les cavités des arbres pendant l'été, mais on peut aussi la trouver dans des nichoirs ou des fermes de toit où elle recherche les crevasses. De là, la chauve-souris s'envole vers ses territoires de chasse, le long de structures linéaires, vers les forêts de feuillus, les ruisseaux et les prairies. En raison de sa plus grande tolérance au froid, elle reste active plus longtemps que les autres espèces, mais trouve aussi des sites d'hibernation dans les grottes et les tunnels.

### **Nyctalus leisleri (EN) :**

Le Noctule de Leisler peut être décrit comme une chauve-souris typiquement forestière. On peut le trouver dans les cavités des arbres pendant les mois d'été et d'hiver, mais aussi dans les nichoirs ou les crevasses des bâtiments, au cas où les cavités ne seraient pas abondantes. Les recherches ont montré que l'animal est particulièrement friand des chênes et des cendres, mais aussi des cavités spacieuses. Pour chasser, il préfère les étangs, les lisières de forêt ainsi qu'un sous-bois ouvert.



*Nyctalus leisleri* © Christine Harbusch

### **Nyctalus noctula (VU) :**

La commune de Noctule est l'une des plus grandes espèces indigènes du Luxembourg. Comme *N. leisleri*, cette chauve-souris préfère aussi les cavités des arbres pour les sites d'été et d'hiver, souvent situées en hauteur. Cependant, lorsque celles-ci ne sont pas assez abondantes, elle trouve aussi des endroits dans les immeubles de grande hauteur ou les ponts. C'est une espèce qui passe fréquemment d'un site à l'autre, et on peut même la voir le faire en hiver si le temps est assez doux. Pour la chasse, la commune de Noctule préfère les espaces ouverts dans les forêts ou les prairies, libres d'obstacles, en raison de ses ailes étroites qui ne lui permettent pas d'effectuer des virages serrés.

### **Pipistrellus nathusii (DD) :**

La petite Pipistrelle de Nathusii n'aime généralement pas les grottes ou les tunnels et se trouve surtout dans les poches d'écorces saillantes ou de larmes en été. Lorsque celles-ci ne sont pas disponibles, des nichoirs ou des pieux de bois sont recherchés. En hiver, à côté des cavités des arbres, les crevasses des parois rocheuses ou des murs des maisons conviennent également à l'hibernation. Ses habitats de chasse sont constitués de forêts à moitié ouvertes, riches en ruisseaux et en étangs.

### **Pipistrellus (NT) :**

La commune de Pipistrelle est la plus petite chauve-souris originaire d'Europe parmi tous les genres que l'on trouve ici. Elle peut être généralement décrites comme étant une chauve-souris domestique, vivant dans des espaces sous les toits et dans les fermes ou dans les fissures des murs. Mais parfois aussi sous l'écorce exposée ou dans des nichoirs. En hiver, cette chauve-souris recherche des espaces similaires dans les bâtiments aux murs plus épais comme les châteaux ou les caves. Dans la région de la Minette, on la trouve rarement dans les tunnels souterrains, même en période d'essaimage.

### **Plecotus auritus (VU) :**

L'Oreillard roux est avant tout une espèce vivant en été, mais il recherche aussi les nichoirs ou les greniers, souvent à proximité des forêts de feuillus. Au cours de l'hiver, on le trouve dans les cavités d'arbres et les grottes/tunnels et on peut le voir essaimer à l'extérieur avant l'hibernation, notamment dans la région de la Minette. Il chasse dans les forêts clairsemées, riches en conifères et en feuillus, ainsi qu'en lisières, le long des haies, dans les parcs et les vergers.

### **Rhinolophus ferrumequinum (CR) :**

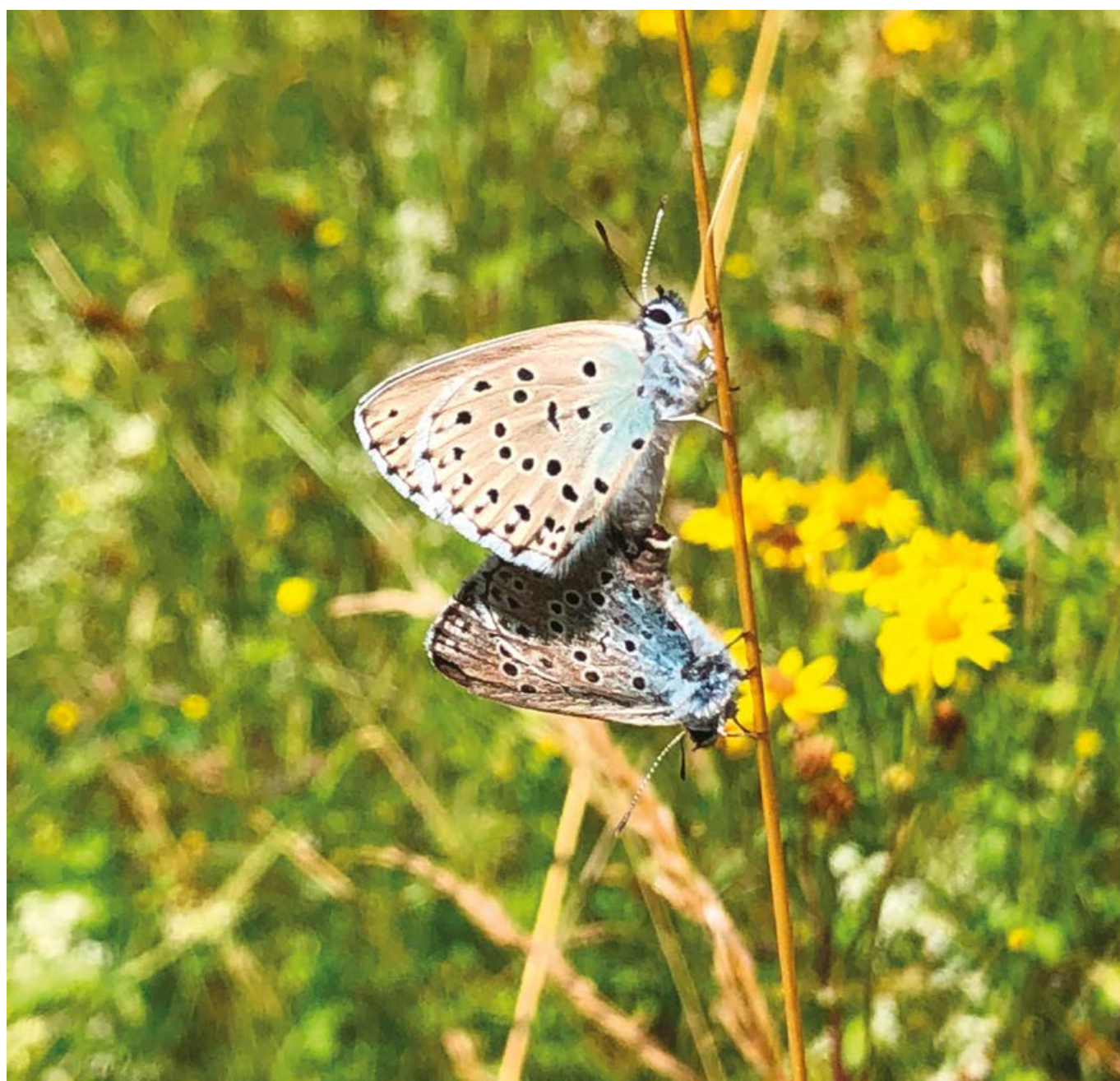
Le Grand rhinolophe est une espèce rare au Luxembourg et aussi très menacée, mais que l'on trouve régulièrement dans le système minier de la Minette. Il est sensible aux températures et aux perturbations et recherche donc les greniers ou les lofts calmes, plébiscitant ainsi les églises, les châteaux ou les granges en été. Pendant l'hiver, cette chauve-souris s'accroche librement aux parois profondes des grottes et des tunnels, qui sont silencieuses et pas sujettes aux fluctuations de température. La chasse a lieu dans les forêts de feuillus, le long des lisières et dans les vergers. L'animal préfère les paysages aux structures linéaires, telles que les haies ou les bordures qui relient les terrains de chasse aux sites de perchoirs.



## PAPILLONS

La zone centrale de la réserve de biosphère se caractérise en particulier par des écosystèmes uniques, qui se sont développés dans ces carrières, après l'arrêt de l'exploitation à ciel ouvert, et qui regroupent une grande partie de la roche nue. Les pelouses sèches qui s'y sont développées sont en particulier très propices aux insectes, notamment aux papillons. Ainsi, ces zones sont parmi les plus riches en espèces de papillons au Luxembourg (voir figures ci-dessous).

Plus des deux tiers des espèces retrouvées dans la réserve de biosphère proposée se retrouvent sur la liste rouge des papillons menacés du Luxembourg. Plus d'un quart d'entre eux est considéré comme très fortement menacé.

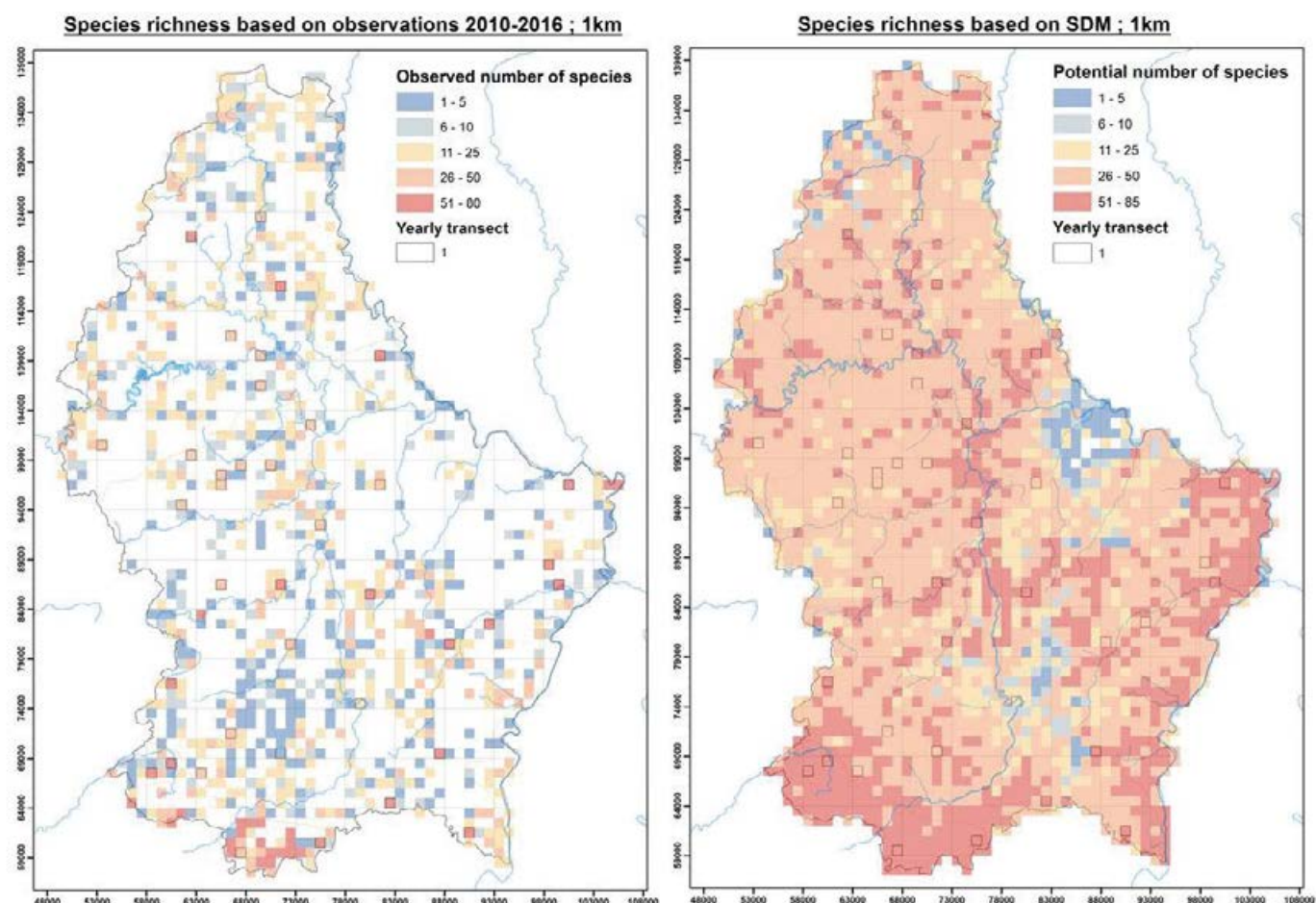


*Phengaris arion* © Jan Herr

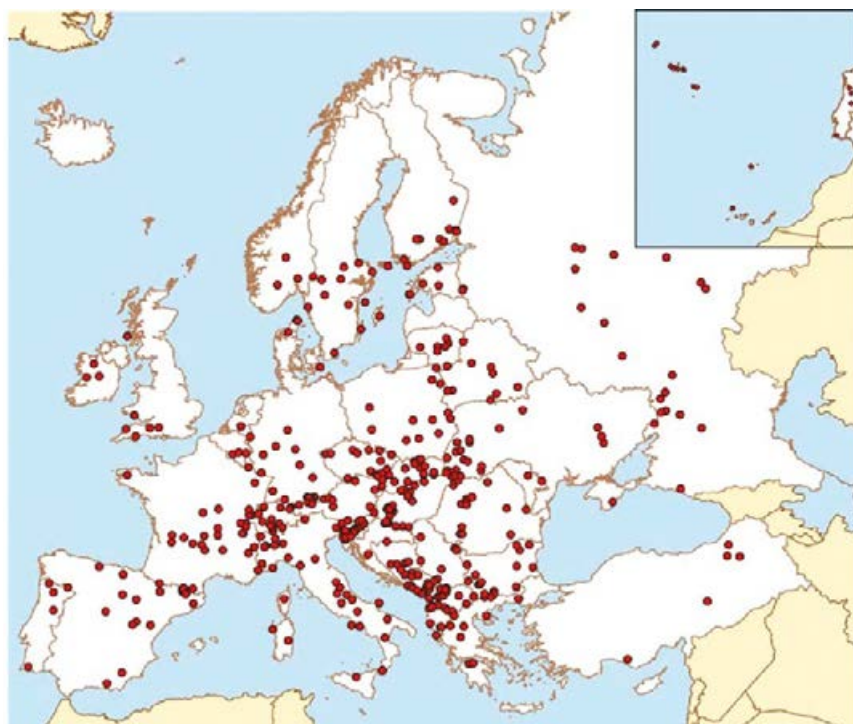
Plusieurs espèces de papillons ont subi une très forte contraction de leur aire de distribution et ne se retrouvent désormais plus que dans la Minette. Pour cette raison, la Minette a été identifiée comme une aire d'importance européenne pour la conservation des papillons (*Prime Butterfly Area*). À l'échelle de la Grande Région, ce site se retrouve très isolé des quelques autres sites identifiés.

L'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*) est une espèce très peu mobile et spécialisée dans les pelouses maigres, abondantes en thym et en origan. Après quelques semaines, la chenille se laisse tomber sur le sol en attente de la rencontre avec une espèce spécifique de fourmi (*Myrmica sabuleti*). Elle tentera ensuite de se faire passer comme l'un des membres de la fourmilière. Si la phase d'acceptation se déroule correctement, la chenille sera transportée par la fourmi jusqu'à la fourmilière et s'y nourrira de couvain jusqu'à la chrysalide. À l'échelle de la Grande Région, la Minette est un noyau indispensable pour la survie de cette espèce très peu mobile et extrêmement spécialisée.

**Figure 46 : Indices de richesses des papillons**



**Figure 47 : Localisation des 431 premières zones de papillons d'Europe, identifiées pour les 34 espèces cibles.**



Source : van Swaay & Warren 2006 dans *Journal of Insect Conservation*

**Figure 48 : Liste des espèces de papillons fortement dépendantes de la réserve de biosphère, à maintenir au Luxembourg**

Nom Latin	Nom anglaise	Liste rouge UE	Liste rouge LU	% de la population nationale dans la RB
Phengaris arion	Large blue	EN	LC	0,95
Euphydryas aurinia	Marsh fritillary	LC	CR	0,95
Hipparchia Semele	Grayling	LC	VU	1
Hesperia comma	Silver-spotted skipper	LC	CR	1
Argynnis adippe	High brown fritillary	LC	CR	1
Erebia medusa	Woodland ringlet	LC	LC	0,75
Erynnis tages	Dingy skipper	LC	EN	0,9
Lasiommata maera	Large wall brown	LC	CR	1
Melitaea cinxia	Glanville fritillary	LC	LC	0,6
Polyommatus coridon	Chalkhill blue	LC	LC	0,5
Pyrgus serratulae	Olive skipper	LC	CR	1
Spialia sertorius	Red-underwing skipper	LC	VU	0,9

## BUFO CALAMITA

Habitat terrestre : milieux ensoleillés avec végétation ouverte et assez basse, un substrat meuble (favorable pour s'enfouir), des abris superficiels (p. ex. pierres, souches, bois mort) et des flaques d'eau temporaires (lieux de ponte).

Habitat naturel : plaines alluviales où la dynamique des crues génère constamment des habitats neufs favorables au crapaud calamite, landes, zones littorales. Aujourd'hui, le crapaud calamite est surtout présent dans des milieux créés par l'homme : carrières, gravières, terrains vagues, friches minières et industrielles, terrils, etc.

Habitat aquatique : petites mares temporaires, flaques d'eau, ornières inondées, dépressions créées par la circulation d'engins, etc.

Habitat aquatique caractérisé par :

- une forte exposition au soleil
- une faible profondeur d'eau (souvent < 20 cm) et par conséquent un réchauffement rapide
- une végétation aquatique absente ou peu développée
- un assèchement périodique qui limite le nombre de prédateurs des têtards (insectes aquatiques, poissons) et la présence d'autres espèces d'amphibiens (la présence de larves d'autres espèces d'amphibiens provoque une inhibition de la croissance des têtards de *Bufo calamita*)

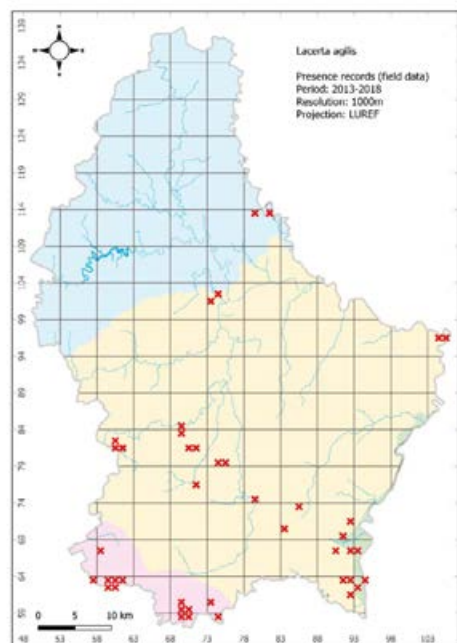


*Bufo calamita* ©Roland PROESS

## LACERTA AGILIS

Le lézard des souches présente une distribution relativement discontinue au Luxembourg. La Minette regroupe près de 30 % des sites connus au Luxembourg, et ce, dans des densités supérieures au reste du pays.

**Figure 49 : Présence du lézard des souches**



Écaille chinée - *Euplagia quadripunctaria* © Jan Herr  
Sonneur ventre jaune - *Bombina variegata* © Jan Herr  
Lézard des murailles - *Podarcis muralis* © Jan Herr



Alouette lulu - Haard © Roland Felten  
Triton crêté © Roland Proess  
Coronelle lisse © Roland Proess





Bleuet © Jan Herr

*Lacerta agilis* mâle © Roland Proess

Grand Rhinolophe dans la Haard © Christine Harbusch



*Pelodyte ponctué* à Kiemerchen © Jan Herr

*Euphydryas aurinia* © Josy Cungs

### 14.2.2 Quelles sont les pressions sur les espèces clés ?

#### Orchidées

Pour les orchidées, notamment pour celles qui vivent dans les pelouses sèches des anciennes exploitations à ciel ouvert, la principale menace consiste dans l'évolution naturelle de ces milieux ouverts vers un milieu fermé. Il est ainsi primordial de mettre en place des plans de gestion adaptés pour la sauvegarde de ces espèces.

#### Chauves-souris

La zone centrale de la réserve de biosphère se caractérise en particulier par des écosystèmes uniques qui se sont

développés après l'arrêt de l'exploitation à ciel ouvert des carrières qui récupèrent une grande partie de la roche nue.

Les pressions et menaces auxquelles les chauves-souris font face peuvent être divisées en quelques catégories succinctes qui se rapportent aux sites de nidification et d'habitat pour les mois d'été, aux sites de repos en pouponnière et aux sites d'hibernation. Ces différents sites font face à diverses pressions qui ont des conséquences sur les espèces de chauves-souris qui les fréquentent, comme l'altération par les humains, la prédation d'autres espèces ou une mauvaise gestion forestière. La plupart se résument cependant à la destruction de l'habitat.

En termes d'habitats d'été, les toits des églises représentent une grande partie des sites de perchoirs, surtout comme pouponnières pour les femelles. Ici, par exemple, vous pouvez souvent trouver *M. myotis* et *Pl. auritus*. Cependant, les chauves-souris ne sont pas les seules espèces volantes qui aiment les toits des églises. On a souvent vu que ces sites sont la résidence de pigeons (*Columba livia*) qui y nichent. Il en résulte une accumulation d'excréments qui rongent la pierre et causent des dégâts, ainsi que du matériel de nidification et des pigeons morts. Cela a conduit la plupart des églises à prendre des mesures contre ces ravageurs, à fermer les fenêtres et les ouvertures, ainsi qu'à installer du fil et des grillages pour boucher les ouvertures des clochers. Les espèces plus grosses, comme *M. myotis* et *R. ferumequinum*, préfèrent voler à travers ces grandes brèches et doivent donc se faufiler à travers les petites crevasses. Cela conduit éventuellement à de plus grandes colonies qui évitent ces espaces. De plus, les chauves-souris peuvent être piégées à l'intérieur ou à l'extérieur des ouvertures du toit, ce qui a d'énormes conséquences négatives, dont la mort.

L'intrusion et la prédation d'autres espèces ont également un impact négatif sur ces sites de nidification en toiture. Par exemple, on sait que la chouette des clochers (*Tyto alba*) vit aussi dans ce type d'environnement, et des études ont montré que même si *T. alba* ne se nourrit que rarement de chauves-souris, sa seule présence les fait fuir de leurs nids et les rend peu enclines à revenir, ou alors seulement en petit nombre. Elles résident rarement ensemble, et une fois que *T. alba* apparaît, les chauves-souris abandonnent généralement le site au bout d'un certain temps. On connaît également le cas d'une martre d'Amérique (*Martes foina*) qui a pu entrer dans un clocher pour attraper et manger une partie d'une colonie de chauves-souris suspendues, présente depuis des décennies. Les chauves-souris ne sont revenues qu'après plusieurs semaines d'absence, en petit nombre.

Pour les espèces forestières et celles qui y chassent, les principales pressions sont doubles : disponibilité réduite d'arbres appropriés avec des cavités et de l'écorce exposées, ainsi que des sources de nutriments réduites. Les deux sont dues aux pressions humaines liées soit à une gestion non durable des forêts (coupes à blanc ou enlèvement d'arbres de l'habitat), soit à des changements dans l'utilisation des terres, ce qui réduit l'habitat et les sites de chasse potentiels. Et cela a un impact à la fois sur la présence et sur la taille de

la population. De plus, les structures linéaires de paysages comme les haies, les rangées d'arbres et les lisières de forêt par exemple sont un élément vital qui relie la nidification aux sites de chasse et qui aide à l'orientation et à éviter les prédateurs. La destruction ou l'enlèvement de ces structures et corridors, par le changement d'affectation des terres ou l'agriculture, a également un impact négatif et conduit à des parcelles de forêt fragmentées et isolées. Cela peut également entraîner des goulets d'étranglement génétiques et limiter les échanges entre les différentes populations. De plus, l'utilisation de pesticides et d'insecticides (ex : l'ivermectine) par l'industrie agricole réduit également l'approvisionnement alimentaire de plusieurs de ces espèces.

En ce qui concerne leurs sites d'hivernage, beaucoup d'anciens tunnels et d'entrées de mines ont été fermés au fil des décennies pour empêcher l'entrée non autorisée de personnes, mais souvent de manière à permettre aux chauves-souris d'entrer via des ouvertures en hauteur ou l'installation de barres horizontales par lesquelles elles peuvent passer. En raison du statut de protection de ces sites d'hivernage, les pressions proviennent de l'entrée humaine dans les quartiers d'hibernation et de l'importance de préserver ces sites. Les chauves-souris sont très sensibles aux perturbations et si elles se réveillent, elles dépensent une énergie substantielle de leurs réserves de graisse, nécessaire à une hibernation réussie. Cela peut mener à une mort prématurée par la famine. La spéléologie ou la transformation d'une mine en attraction avec des lumières ou des haut-parleurs peuvent donc avoir de graves conséquences sur ces habitats vitaux.

### Papillons

Facteurs de déclin pour les papillons :

- les modifications rapides et profondes dans l'utilisation des prairies sont les principales causes de déclin : fertilisation, destruction de prairies permanentes, fréquence et précocité des récoltes d'herbes (principalement ensilage), implantation d'espèce herbacées productives, pertes d'éléments du paysage (principalement haies, bordures de parcelles, talus, remembrements)
- l'abandon des prairies
- la perte de structure dans les lisières forestières
- dans les milieux forestiers, les futaies pures équiennes et l'utilisation d'espèces exotiques et résineuses ainsi que la réduction de la lumière traversant la canopée.

### Bufo calamita

Facteurs de déclin :

- canalisation, rectifications et endiguement des cours d'eau (exemple : canalisation de la Moselle),
- intensification de l'agriculture (exemple : transformation des landes de l'Ösling en terres de cultures fertiles suite à l'utilisation des scories Thomas),
- reboisement et/ou boisement spontané (succession naturelle) des milieux ouverts favorables à l'espèce,
- comblement (p. ex. avec des matériaux inertes) et reboisement des anciennes carrières,
- destruction et fragmentation des habitats par une urbanisation croissante (routes, zones d'activité, zones industrielles, habitations),
- destruction directe par la circulation routière,
- pollution de l'atmosphère, des sols et des eaux (pluies acides, polluants industriels, composés azotés).

### 14.2.3 Quel type de mesures et d'indicateurs sont actuellement utilisés, ou prévus de l'être, pour évaluer à la fois les groupes d'espèces et les pressions qui pèsent sur eux ? Qui entreprend ou va entreprendre ce travail ?

Différentes entités contribuent actuellement au monitoring de la biodiversité générale de la réserve de la biosphère. Il s'agit d'A.S.B.L. (p. ex. natur&emwelt), d'administrations publiques, de chercheurs et de collaborateurs scientifiques du Musée national d'histoire naturelle, ainsi que de centres de recherche comme le *Luxembourg Institute of Science and Technology* (LIST). Ce dernier étudie de manière permanente une série d'espèces, notamment protégées et d'intérêt européen, qui figurent sur les annexes de la directive européenne « Habitats ». Par exemple, une série de papillons dans les zones ouvertes agricoles.

En ce qui concerne les zones de protection d'intérêt national et Natura 2000, un programme de suivi a été élaboré afin de contrôler et de documenter l'efficacité des mesures de gestion. Par ce fait, des rapports réguliers soutenus par un programme de surveillance sont produits par les gestionnaires des zones protégées. Ces suivis se concentrent en particulier sur les habitats et les espèces prioritaires de cette région. Sont relevés, suivant les zones :

- la végétation (des plantes vasculaires, mousses et lichens),
- les oiseaux,
- les mammifères (chauves-souris, gliridés, soricidés, chat sauvage),
- les reptiles,
- les amphibiens,
- les hyménoptères (abeilles sauvages, guêpes),
- les papillons (diurnes et nocturnes).

En ce qui concerne la réserve de biosphère, il est proposé de mettre en place un Observatoire de l'Environnement et de la Biodiversité en partenariat avec l'Observatoire national. Cet observatoire suivrait l'état général de l'environnement et des pressions non seulement dans les zones protégées, mais aussi dans toute la zone. Il suivrait en particulier la biodiversité, tant des espèces protégées que de la biodiversité dite « banale ».

L'inventaire de la faune et de la flore se fera à l'aide de méthodes de relevés répétés et de pièges à caméra. Cela permettra la préparation d'un guide dédié à la biodiversité du site, comprenant mammifères, oiseaux, papillons, amphibiens, reptiles et plantes. Les outils d'observation comprendront la production médiatique et les observations en temps réel (vidéos, photos) qui seront rendues publiques sur le site Internet. Les résultats seront intégrés en tant que plateforme sur le site Internet de la biosphère réservée et seront également ouverts aux contributions des citoyens, pour soutenir le suivi dynamique de l'espèce.

#### 14.2.4 Quelles actions sont actuellement menées pour réduire ces pressions ?

Dans les zones protégées, des plans de gestion ont été établis. Ces plans spécifient la mise en œuvre des mesures de gestion nécessaires à la préservation et à l'amélioration des habitats et des espèces présentes. Ces mesures comprennent, entre autres, suivant la zone :

- la tonte et le débroussaillage (avant tout pour les sites à pelouse sèche),
- le pâturage avec des moutons,
- l'élimination de la couche d'humus,
- la lutte contre les plantes invasives,
- la création de friches,
- la conservation et la restauration des fronts de taille,
- des mesures de protection spéciales pour les espèces rares/protégées/menacées,
- la mise en place de zones de repos,
- des mesures visant à sensibiliser le public.

### Mesures de protection pour des espèces menacées : exemple des chauves-souris

Les mesures prises pour réduire les pressions qui s'exercent sur les espèces mentionnées précédemment visent à maintenir l'habitat tant pour les sites d'été, d'hiver et de nidification que pour la chasse et la connectivité entre ces sites. En raison de leur importance et de leur statut de protection tant au niveau national qu'europpéen, des mesures importantes sont prises pour assurer l'état de conservation de ces animaux. En tant que telle, cette importance est soulignée dans les plans de gestion forestière, les plans de gestion Natura 2000, ainsi que dans les plans d'action spécifiques aux espèces les plus menacées telles que *R. ferrumequinum* et *M. emarginatus*, qui comprennent des stratégies de gestion pour leur conservation. De plus, des stratégies de gestion de l'habitat existent pour maintenir certains écosystèmes utilisés par les chauves-souris, comme l'ancien réseau de tunnels miniers qui est sous protection désignée à de nombreuses entrées, spécifiquement pour s'assurer que les colonies de chauves-souris ont un accès non perturbé à ces sites vitaux d'hibernation. Certaines des mesures qui ont été prises et qui le sont actuellement peuvent être résumées comme suit.

Le premier site d'hivernage, protégé par la mise en place de barres, a vu le jour en 1978 et ce réseau s'est étendu au Luxembourg avec la découverte et la désignation de sites d'hibernation plus importants, notamment dans la région de la Minette. Dans certains cas, ils ont été achetés alors qu'ils n'appartenaient pas encore à l'État et ont été fermés au public. Des entrées spéciales ont été construites pour assurer la conservation de ces sites, en particulier pour les chauves-souris, par des ouvertures dans les portes métalliques ou les barres mentionnées précédemment. Ce réseau est en constante expansion.

Étant donné qu'un nombre important d'espèces utilisent les bâtiments pendant l'été (et même l'hiver), la collaboration avec les propriétaires privés est l'une des priorités lorsqu'il s'agit de réussir la conservation de ces animaux. Elle met l'accent sur l'éducation et la sensibilisation dans les communautés, en encourageant les propriétaires à rendre leurs maisons plus accueillantes pour les chauves-souris. Ceci peut se faire à travers différents types de nichoirs ou par la création d'ouvertures dans les toits et les murs pour permettre aux chauves-souris d'accéder aux greniers et aux lofts (action « Combles & Clochers »). Pour ceux qui ont des jardins ou des vergers plus étendus, des suggestions sont également faites pour rendre ces espaces attrayants pour la chasse.

Dans certains sites de nidification et pouponnières connus sur les toits des églises, les propriétaires ont été informés (grâce aux travaux du MNHN) de l'importance des résidents vivant avec eux, et une aide a été fournie pour éduquer et rénover ces sites afin d'assurer leur conservation et leur protection, afin de les rendre accessibles aux chauves-souris.

La loi protège les chauves-souris et leur habitat et prévoit des mesures de compensation qui, selon le Règlement grand-ducal du 22 mars 2002 instituant un ensemble de régimes d'aides pour la sauvegarde de la diversité biologique, peuvent couvrir jusqu'à 90 % des coûts de rénovation et de conservation de ces sites de nidification en fonction de la rareté des espèces en cause.

## 14.3 À l'échelle de la diversité génétique

### 14.3.1 Indiquez les espèces ou variétés d'importance (i.e. pour la médecine, la production alimentaire, l'agrobiodiversité, les pratiques culturelles, etc.).

La préservation de la diversité biologique est reconnue aux niveaux régional et national. Jusqu'à présent, la diversité génétique de quelques espèces seulement a été étudiée et n'est connue que dans une mesure limitée. Dans le cadre de la réserve de biosphère, un accent particulier sera mis sur la biodiversité des pollinisateurs. Au cours des dernières années, dans la région comme dans de nombreuses autres régions du monde, un fort déclin a été observé chez les insectes, en particulier au sein des populations de pollinisateurs.

La pollinisation est l'un des processus clés de la nature par lequel les végétaux peuvent se reproduire. En Europe, environ quatre espèces cultivées et de fleurs sauvages sur cinq dépendent, au moins en partie, d'animaux pour leur pollinisation. Les populations de pollinisateurs ont cependant fortement décliné en nombre et en diversité en Europe, et beaucoup d'entre elles sont menacés d'extinction. Le fonctionnement des écosystèmes et, par conséquent, le bien-être humain qui en dépend se trouvent de ce fait mis en péril. Les services rendus par les pollinisateurs sont particulièrement visibles dans la production alimentaire. Près de 15 milliards d'euros de la production agricole annuelle de l'UE sont directement attribués aux insectes pollinisateurs. Pour de nombreuses cultures, la contribution des pollinisateurs peut représenter jusqu'à la moitié de la valeur marchande du produit. De plus, en favorisant la diversité des cultures, ces derniers soutiennent un large éventail de sources de nutriments vitaux, indispensables à une alimentation saine.

### 14.3.2 Quels changements ou pressions écologiques, économiques ou sociaux peuvent menacer ces espèces ou variétés ?

Les connaissances scientifiques actuelles indiquent qu'il n'y a pas qu'un seul facteur de déclin des pollinisateurs. Le rapport sur les pollinisateurs publié par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) désigne pour principales menaces pesant sur les pollinisateurs les changements d'affectation des terres, l'agriculture intensive et l'utilisation de pesticides, la pollution de l'environnement, les espèces exotiques envahissantes, les agents pathogènes et les changements climatiques. Souvent, ces facteurs se combinent pour produire des effets de synergie qui exercent une forte pression sur les pollinisateurs. Dans la région de la réserve de biosphère, l'agriculture intensive (avec une disparition de beaucoup de fleurs sauvages) et l'utilisation de pesticides, non seulement par les agriculteurs mais aussi par les particuliers, ainsi que la pollution générale de l'environnement jouent certainement un rôle prépondérant.

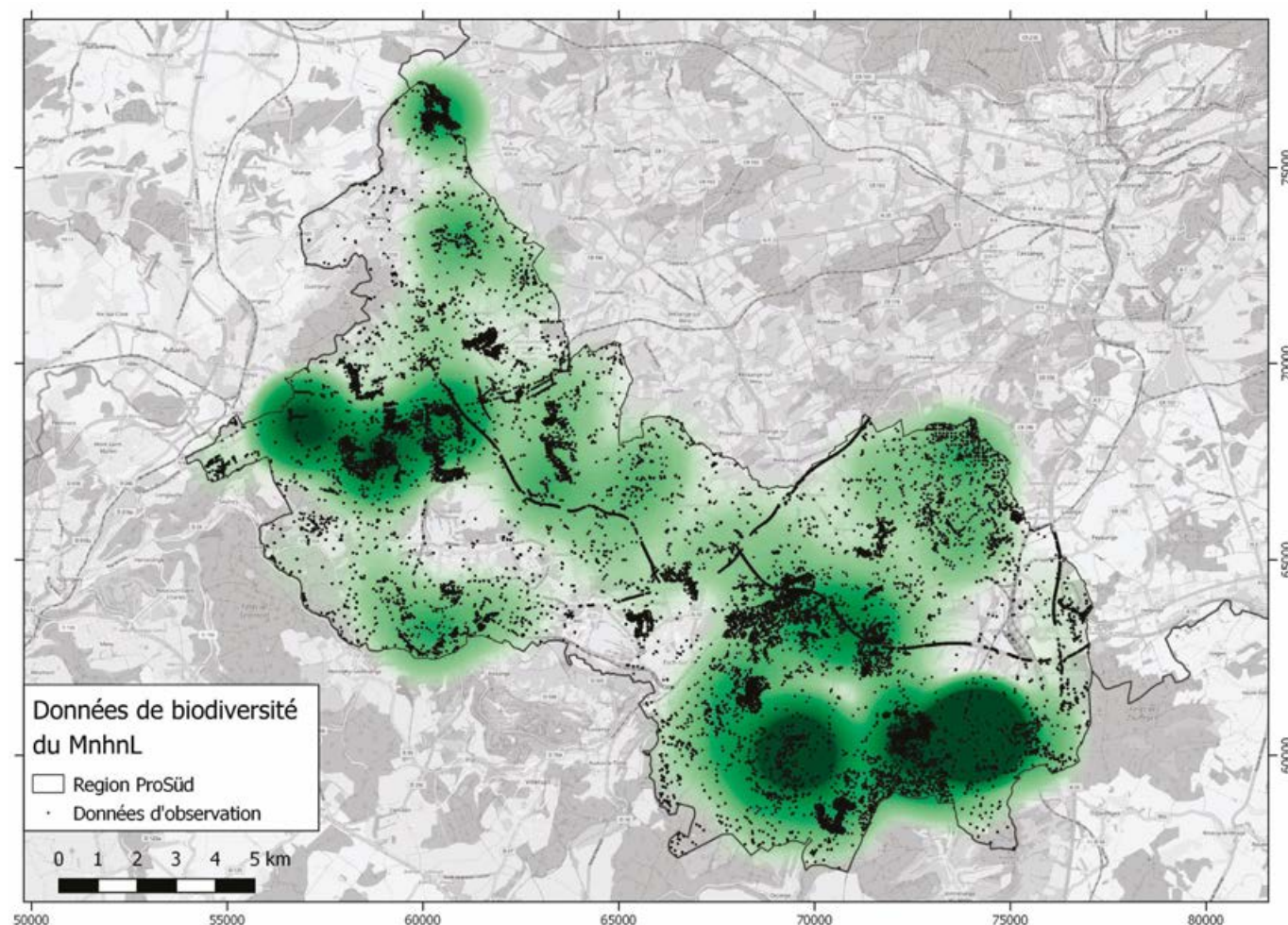


© Gaëlle Tavernier

### 14.3.3 Quels indicateurs au niveau des espèces sont utilisés ou prévus de l'être pour évaluer l'évolution à la fois de l'état de la population et des pratiques associées ?

Bien que les preuves actuelles montrent clairement un déclin alarmant des pollinisateurs et exigent une réaction immédiate, l'ampleur du problème n'est pas encore entièrement connue en raison d'importantes lacunes dans les connaissances sur le sujet. Les meilleures données sont disponibles pour les abeilles et les papillons et montrent qu'un grand nombre d'espèces sont menacées d'extinction. Toutefois, pour plus de la moitié des espèces d'abeilles, nous ne disposons pas des données suffisantes pour permettre d'évaluer leur statut ou les tendances de leur évolution. En ce qui concerne les insectes pollinisateurs autres que les abeilles et les papillons, les données sont insuffisantes pour fournir des informations sur le statut et les tendances. Un suivi à long terme des pollinisateurs sera mis en place pour mieux comprendre l'étendue réelle du problème. En établissant un processus de suivi des pollinisateurs dans les différents habitats et les différentes zones au statut de protection variable au niveau de la réserve de biosphère, l'initiative permettra d'assurer la collecte des données nécessaires pour évaluer le statut et les tendances des pollinisateurs. Il sera alors possible de dégager une vue d'ensemble du problème et d'obtenir des informations sur la manière dont il évolue, ainsi que sur l'efficacité des mesures d'atténuation.

**Figure 50 : Données de biodiversité**



Source : Musée national d'histoire naturelle

### 14.3.4 Quelles actions vont être menées pour conserver la diversité génétique et les pratiques liées à sa conservation ?

La conservation de la biodiversité des pollinisateurs passera par un plan d’action associant les pouvoirs publics, les centres de recherche et les particuliers. Il comprendra les volets suivants :

#### Diminution de l’utilisation des pesticides et agrobiodiversité

Dans le cadre du plan national « pesticides », des plans de réduction de l’utilisation des pesticides seront mis en application avec les agriculteurs, les pouvoirs publics et les particuliers. Cela devrait favoriser une agriculture moins intensive et préserver une agrobiodiversité en plantes sauvages plus élevée, afin de fournir assez de nourriture aux pollinisateurs.

#### Mise en place d’un monitoring de la biodiversité des pollinisateurs

Un suivi à long terme des pollinisateurs sera mis en place pour mieux comprendre l’étendue réelle du problème. En établissant un processus de suivi des pollinisateurs dans les différents habitats et les différentes zones dotées d’un statut de protection variable au niveau de la réserve de biosphère, l’initiative permettra d’assurer la collecte des données nécessaires pour évaluer le statut et les tendances des pollinisateurs (voir 14.3.3.).

#### Sciences participatives

Toute personne intéressée par les insectes pourra contribuer à l’apport de nouvelles informations sur les pollinisateurs sauvages. Beaucoup d’espèces peuvent être identifiées sans devoir les capturer. Les particuliers pourront prendre des photos et renseigner leurs observations via un portail d’encodage en ligne qui sera mis en place dans le cadre de l’Observatoire de l’Environnement et de la Biodiversité (voir sous 14.2.3).



Atelier de construction d’hôtels à insectes, juillet 2019 © Ville de Differdange



### Actions de sensibilisation et actions au niveau des particuliers

Des actions grand public seront entreprises pour inciter les particuliers à bannir l'utilisation de pesticides et à créer des refuges pour les pollinisateurs. N'importe quel terrain (jardin, balcon, terrain d'entreprise, cour d'école...) peut en effet devenir un refuge pour les pollinisateurs à condition de respecter certaines règles de base et de faire quelques aménagements favorables.



Atelier de construction d'hôtels à insectes, juillet 2019 © Anne Bénédicte Culot, TNT

## 15. FONCTION DE DÉVELOPPEMENT

### 15.1 Potentiel s'agissant de promouvoir un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique

#### UNE RÉGION MODÈLE POUR LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Suite à la crise de l'acier, la région de notre réserve de biosphère a dû se trouver un changement structurel – une nouvelle identité alliant l'histoire ancienne et nouvelles technologies – tout en se réappropriant les espaces naturels et en développant son offre culturelle. La recherche et l'innovation sont des maillons importants pour le développement du Luxembourg à l'heure où de nombreux défis sociétaux sont aux portes de notre pays, que ce soit sur le plan économique, environnemental, démographique ou identitaire.

#### Les zones calmes

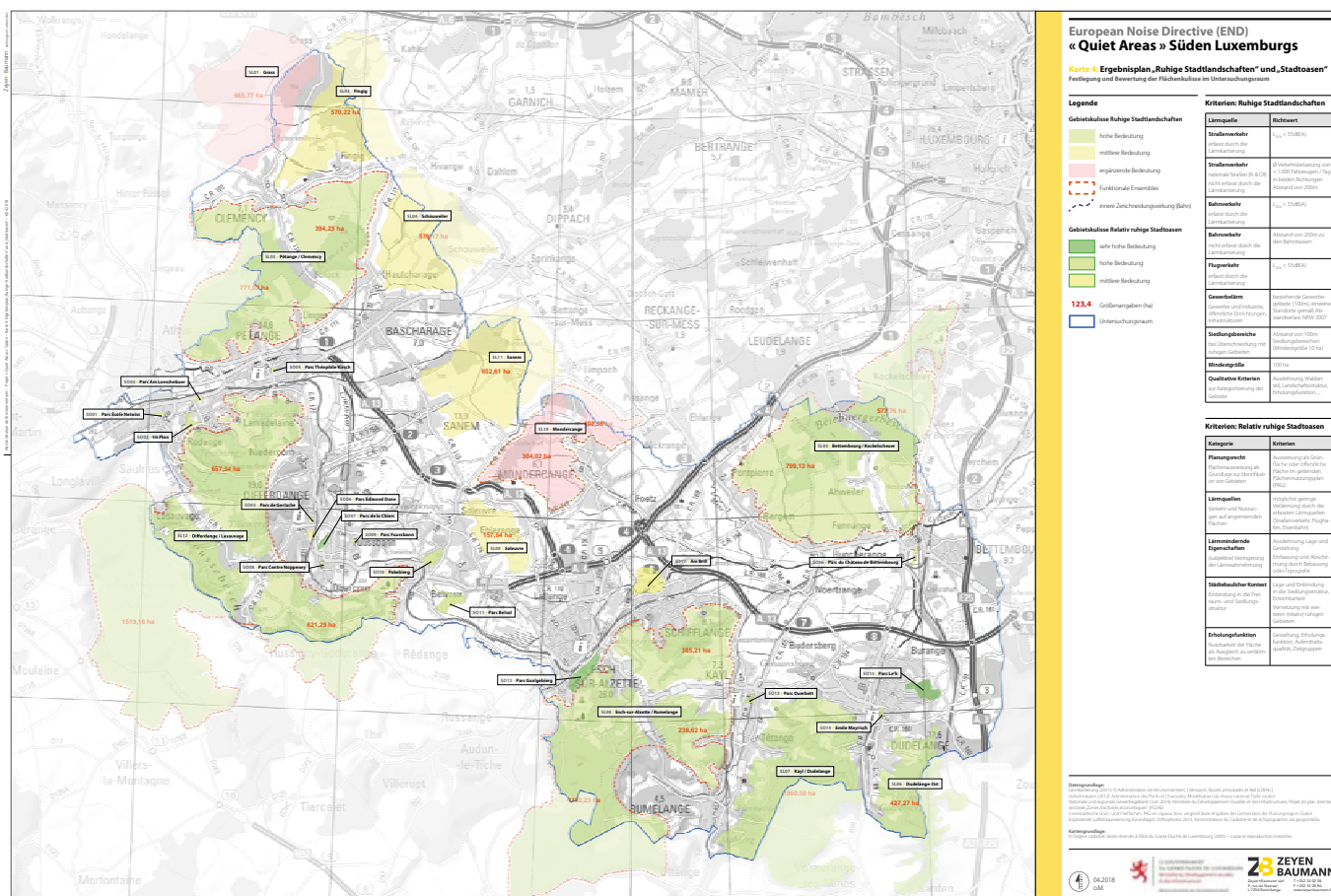
Dans le cadre de la Directive relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement (2002/49/CE, dite END), l'Administration de l'Environnement a mené plusieurs études de cartographie du bruit et d'identification des zones calmes potentielles au niveau national et régional, notamment dans la région Sud. L'objectif de l'END est de déterminer les zones particulièrement touchées par le bruit environnemental (axes routiers au-dessus d'un certain seuil, axes ferroviaires et aéroport) et d'établir des plans d'action. De plus, l'identification des zones calmes cherche à relever les parties du territoire qui ont une certaine importance pour la population, dans une idée de « compenser » les lieux touchés le plus fortement par différentes sources de bruit.

Dans le cadre des limites de notre réserve de biosphère, il faut tenir compte du contexte particulier de notre territoire et de la forte dynamique de développement. La croissance démographique dispersée, l'augmentation de l'activité immobilière dans les zones rurales ainsi que l'augmentation des zones d'habitat et de transport conduisent à une utilisation progressive d'espaces naturels de qualité.

Pour le sud du Luxembourg, il existe d'autres restrictions en raison de sa situation dans la zone frontalière avec la Belgique et la France, ainsi que de sa dynamique résultant d'une concentration des activités économiques, d'une forte population et d'un fort caractère urbain :

- forte pollution sonore due à la fragmentation de la zone par les différents axes de circulation et lignes ferroviaires,
- trafic de transit sur les autoroutes, les routes nationales et les chemins repris,
- concentration de zones industrielles d'importance nationale voire internationale avec les flux de trafic correspondants,
- tendance d'une forte demande économique et croissance démographique.

Figure 51 : Les zones calmes



Source : Administration de l'Environnement

L'identification des « zones calmes » dans le sud du Luxembourg doit donc non seulement satisfaire les exigences de la directive européenne sur l'environnement (bruit routier, ferroviaire et aérien) mais doit également inclure les bruits environnementaux émanant des zones urbanisées, des zones industrielles ainsi que des routes présentant un trafic inférieur au seuil défini par la cartographie du bruit, établie dans le cadre de l'END.

Le résultat de cette étude identifie deux types de zones calmes dans la région Sud :

les **zones calmes urbaines** (*ruhige Stadtlandschaft*) qui englobent de grands espaces ouverts contigus et intacts d'une importance suprarégionale, avec une fonction récréative élevée et un développement correspondant pour les loisirs,

les **oasis urbaines** (*Stadtoasen*) qui englobent les espaces verts intra-urbains et les parcs, au potentiel de développement récréatif et propices à la tranquillité. Celles-ci sont caractérisées en tant qu'espace relativement / subjectivement calmes et doivent présenter des aspects contribuant à une perception de calme (aménagement, topographie, contexte urbanistique, tourisme).

#### Approche proposée :

Il est proposé de développer un projet préliminaire dans un groupe de travail. Pour l'instant, deux pistes sont envisagées pour une mise au point d'un projet relatif aux « zones calmes » dans le cadre de l'approche « MAB ».

**Au niveau des zones calmes urbaines :** en comparaison des résultats de l'étude avec la situation sur le terrain, il devient apparent que les zones centrales et les zones tampons septentrionales de la réserve de biosphère sont sous pression. Une réflexion sera mise en œuvre pour réfléchir au développement du tourisme dans la nature des zones tampons du nord de la réserve de biosphère, où il n'y a pas d'aire centrale, pour ainsi permettre à la zone des aires centrales de décompresser.

**Au niveau des oasis urbaines :** les résultats de l'étude susmentionnée sont d'ordre théorique et n'ont pas fait l'objet de consultation des usagers des zones ni d'études approfondies sur le terrain. Afin de qualifier ces zones, de les mettre en valeur et de réduire le bruit environnemental, différents types de mesures sont envisageables.

Dans le cadre de ces deux pistes, les mesures suivantes seront discutées avec les membres du groupe de travail :

1. Une **amélioration du « calme »**, par une réduction du bruit (calme objectif) ou par des mesures ayant pour but de « cacher » les sources de bruit (calme subjectif).
2. Des **mesures structurantes dans le paysage ouvert** (plantations, mesures dans le cadre de l'exploitation agricole...).
3. Une **mise en valeur de la qualité récréative des zones calmes** (aménagement de sentiers thématiques, d'un parcours « calme »...), tout en évitant la création de nouvelles sources de bruit dans les zones concernées.
4. Une augmentation du potentiel des zones calmes intra-urbaines.
5. Une **sensibilisation** des différents acteurs à la thématique et à la localisation des zones calmes, afin d'identifier et d'éviter des sources de bruit potentielles / futures.
6. Un guidage actif des visiteurs (*Besucherleitsystem*).

Indicateur : nombre de projets et mesures mis en place dans les zones calmes et évaluation de leurs impacts sur les habitants et la biodiversité.



Pâturage itinérant © Jan Herr

### La reconversion des sites industriels et la valorisation du patrimoine

La reconversion des sites industriels présente une opportunité unique pour le développement de la région. Elle permet de rééquilibrer l'organisation territoriale du pays et d'améliorer la qualité de vie de la population. Les lieux industriels sont en train d'obtenir une nouvelle reconnaissance et le tissu industriel est réaffecté afin de servir la société moderne.

La reconversion du site de **Belval** en un nouveau quartier de ville, par exemple, compte parmi les projets de développement urbanistiques les plus ambitieux en Europe. Un lieu où se fondent la recherche, l'innovation, l'enseignement, la culture, le travail, le commerce et les loisirs, pour en former un mélange extraordinaire.

### Les grands projets de développement des sites post-industriels

L'accent est mis sur l'aspect écologique et social, incluant les valeurs telles que la durabilité, la conservation du patrimoine, un urbanisme novateur, la mobilité douce, les énergies durables et une participation citoyenne pour définir les futurs écoquartiers. Ceux-ci ont pour objectifs d'offrir une grande mixité d'activités économiques (artisanat, commerce et services, start-ups) et de loisirs.

**Projet NeiSchmelz** : un écoquartier sur 40 ha de terrain, à émissions neutres en CO<sub>2</sub>. Environ 1 000 unités d'habitation seront créées pour accueillir environ 2 400 habitants supplémentaires. Le quartier pourrait être apprécié dans son intégralité en 2032-2033.



Projet NeiSchmelz © Christian Bauer ASSOCIÉS

**Projet Agora Esch/Schifflange** : projet national de réhabilitation sur plus de 60 ha des friches industrielles d’Arcelor Mittal à Esch-Schifflange.



*Un exemple de friche à Esch-Schifflange en 2019 © Isabelle Renoir*

**Projet Rout Lëns** : au sud-ouest d’Esch-sur-Alzette, le site « Lentille Terres-Rouges » d’une superficie de 10,5 ha, n’est plus exploité depuis 1977.

### **Le groupe de travail Eise’Stol**

L’objectif du groupe de travail est d’inviter un public d’experts et de citoyens à se pencher sur trois sujets importants lors d’ateliers participatifs concernant :

- le sort de la Halle des Soufflantes à Belval, colosse emblématique de la région au fort potentiel d’innovation sociale et culturelle,
- la mise en réseau des initiatives publiques et privées de la région sous une même enseigne de promotion sociétale, culturelle et touristique,
- une stratégie cohérente pour la mise en valeur innovante des friches industrielles dans le respect du patrimoine.

Le groupe de travail a organisé différents séminaires participatifs, invitant experts et citoyens à discuter du patrimoine industriel et de la mise en réseau des institutions culturelles de notre région. Le projet crée des ponts entre la réserve de biosphère et la pérennité des projets qui seront mis en place lors de la Capitale européenne de la Culture 2022.

*Indicateur de suivi* : la transformation et la conservation du patrimoine industriel en lieu multifonctionnel est documenté comme bonne pratique d’une réserve de biosphère sur un territoire post-industriel.



*Les Hauts fourneaux à Belval © Le Fonds Belval*

### **Potentiel de partenariat innovant avec les incubateurs de start-ups et les entreprises privées des zones de transition**

Dans le cadre de sa gestion des projets de développement, la réserve de biosphère explorera les potentiels de partenariats avec les entreprises privées afin de soutenir les projets.

Par exemple :

**L'incubateur de l'Université du Luxembourg :** un lieu dédié à l'acquisition de compétences professionnelles pertinentes, qui ouvriront de nouvelles perspectives de carrière. Tous les étudiants inscrits à l'Université du Luxembourg, quel que soit leur niveau (Bachelor, Master, Doctorat) ou leur domaine d'études, sont invités à bénéficier des initiatives de l'incubateur sur le campus Belval. La participation des employés de l'Université est elle aussi encouragée. L'objectif est de développer l'esprit d'entrepreneuriat et une plateforme pour start-ups.

**L'Innovation Hub Dudelange** est un incubateur qui signe la volonté commune de la Ville de Dudelange, du ministère de l'Économie, de Technoport S.A. et de GIE Luxinnovation de contribuer au développement local, régional et national à travers le soutien au développement d'entreprises technologiques et innovantes.



*Innovation Hub © Ville de Dudelange*

Le partenariat avec **IMS (Inspiring More Sustainability) Luxembourg** tend quant à lui à encourager le secteur privé à réfléchir à la protection de la biodiversité (voir point 13.4).

*Indicateur* : nombre de partenariats publics-privés dans les projets de développement

### Capitale européenne de la Culture Esch2022

Esch-sur-Alzette porte le titre de « Capitale européenne de la Culture 2022 ». La région concernée se compose de l’alliance PRO-SUD, (qui comprend l’ensemble de onze municipalités de la réserve de biosphère), et de la CCPHVA française voisine (Communauté de Communes Pays Haut Val d’Alzette).

Cette opportunité transfrontalière mettra en évidence le potentiel multiculturel et artistique et aura un impact positif sur la région. Les projets artistiques appellent à la participation locale et s’articuleront autour de quatre axes :

- Remix Europe : contrer les montées du nationalisme pour revenir aux valeurs d’intégration et d’inclusion de l’Europe.
- Remix Nature : l’articulation de la territorialité, de la diversité des paysages avec l’espace culturel.
- Remix Yourself : une culture participative pour créer des rencontres réelles dans un monde contre les risques de l’isolement virtuel.
- Remix Art : transformer le paysage culturel en utilisant les infrastructures existantes.

La question de la durabilité est au cœur de la stratégie de ce projet participatif et une réflexion est en place avec la coordination d’Esch2022 pour pérenniser les projets pertinents (plus de 70 millions d’euros vont être investis dans le cadre de cette année culturelle) au sein de la future coordination de la réserve de biosphère.

*Indicateurs de suivi* : le nombre de projets, réalisés lors de l’année culturelle 2022 et en lien avec les objectifs de la réserve de biosphère, seront pérennisés au sein du territoire.

### Tourisme durable

Le cadre stratégique du tourisme durable a été élaborée par le ministère de l’Économie – Direction générale du tourisme en 2017, en collaboration avec *Luxembourg for Tourism*, les Offices Régionaux du Tourisme et le *Luxembourg City Tourist Office*<sup>3</sup>.

La démarche s’appuie sur huit piliers qui constituent les fondements du développement du secteur sur lesquels chaque acteur pourra construire son action et sa propre stratégie.

#### Pilier 6 :

##### Placer le tourisme dans une optique qualitative et durable

- Promouvoir les démarches écoresponsables et la sensibilisation à l’écologie
- Construire une tradition d’innovation continue
- Valoriser l’économie locale et circulaire dans le tourisme
- Fédérer les habitants du Luxembourg autour de l’idée que leur pays est une destination authentique de rencontres et de découvertes



<sup>3</sup><http://www.inspiringluxembourg.public.lu/fr/outils/publications/tourisme/Vision-2022-pour-le-tourisme/index.html>

## Deux projets clés dans la stratégie touristique nationale 2022 :

### Destination zéro émissions (long terme)

Le Luxembourg a une forêt qui couvre un tiers de son territoire. Le processus de la 3<sup>e</sup> révolution industrielle a amorcé la transition vers un nouveau modèle économique, durable sur le long terme, dont l'objectif est notamment la neutralité carbone et une agriculture à 100 % biologique. Le Luxembourg mise déjà aujourd'hui sur les énergies renouvelables, l'économie circulaire et les produits locaux. Autant d'atouts pour positionner concrètement la destination Luxembourg et son offre touristique dans une optique de développement durable et d'écologie.

### Sentiers pédestres et pistes cyclables inspirants (moyen terme)

Afin d'anticiper les besoins des promeneurs et randonneurs de demain, le réseau national de sentiers pédestres et de pistes cyclables sera entièrement restructuré et connecté avec l'offre de services dans les régions.

### Red Rock Trail

Un groupe de travail multidisciplinaire s'est formé en 2017 avec pour but de développer un nouveau sentier touristique phare pour le Luxembourg et la région du Sud. L'objectif du *Red Rock Trail* est la mise en place d'un chemin de randonnée qui traverse les onze communes de la réserve de biosphère et qui combine attraits naturels, témoins de l'histoire industrielle et activités tournées vers le futur. Tout au long de ce trail, une infrastructure performante et variée d'itinéraires et d'hébergements sera mise en place et destinée à fonctionner au-delà de l'année culturelle 2022.



© Gaëlle Tavernier



Les visiteurs pourront réserver leurs hébergements autour du sentier, de l'offre d'hébergement multiple de l'épicentre Esch/Alzette (hôtels, auberge de jeunesse, Bamhäiser, Maison Rosati, B&B) jusqu'aux offres dans les autres communes, et notamment le réseau de gîtes insolites et artistiques, via un portail touristique-culturel unique.

Les gîtes d'hébergement pourront soit être installés dans des bâtiments existants (anciens bâtiments industriels ou miniers), soit être des constructions nouvelles, censées être éphémères ou durables.

Avec l'Ordre des Architectes et Ingénieurs OAI, qui a donné son accord au début de l'année 2018 et qui participe à l'identification des sites, il s'agira dès septembre 2019 de lancer un concours d'architectes pour la réalisation des différents gîtes.

L'accent est mis sur le respect de l'environnement naturel et bâti, sur le caractère innovateur et l'originalité de l'art architectural ainsi que sur la fonctionnalité pour les

groupes d'utilisateurs ciblés par le projet.

Le type d'hébergement peut être conçu tant comme hébergement sommaire (dortoir pour randonneurs), que comme hébergement pour des groupes cibles, qui s'éloigne du style « scouts » (chambres d'hôtes individuelles). La proximité d'une possibilité de ravitaillement ou de gastronomie sera essentielle pour la majorité des sites.

L'archipel de telles constructions à caractère innovant complètera le réseau de sentiers de randonnée et de VTT de façon à en faire un véritable trail que les usagers pourront parcourir à des rythmes différents, tout en étant libres d'emprunter des chemins de traverse ou d'explorer des sites culturels et des espaces urbains.

*Indicateur de suivi* : la mise en place de 11 gîtes (un par commune), le nombre de nuitées vendues, le compteur du nombre d'usagers du trail.



Randonneurs à travers la réserve de biosphère © Pulsa Pictures ORT SUD

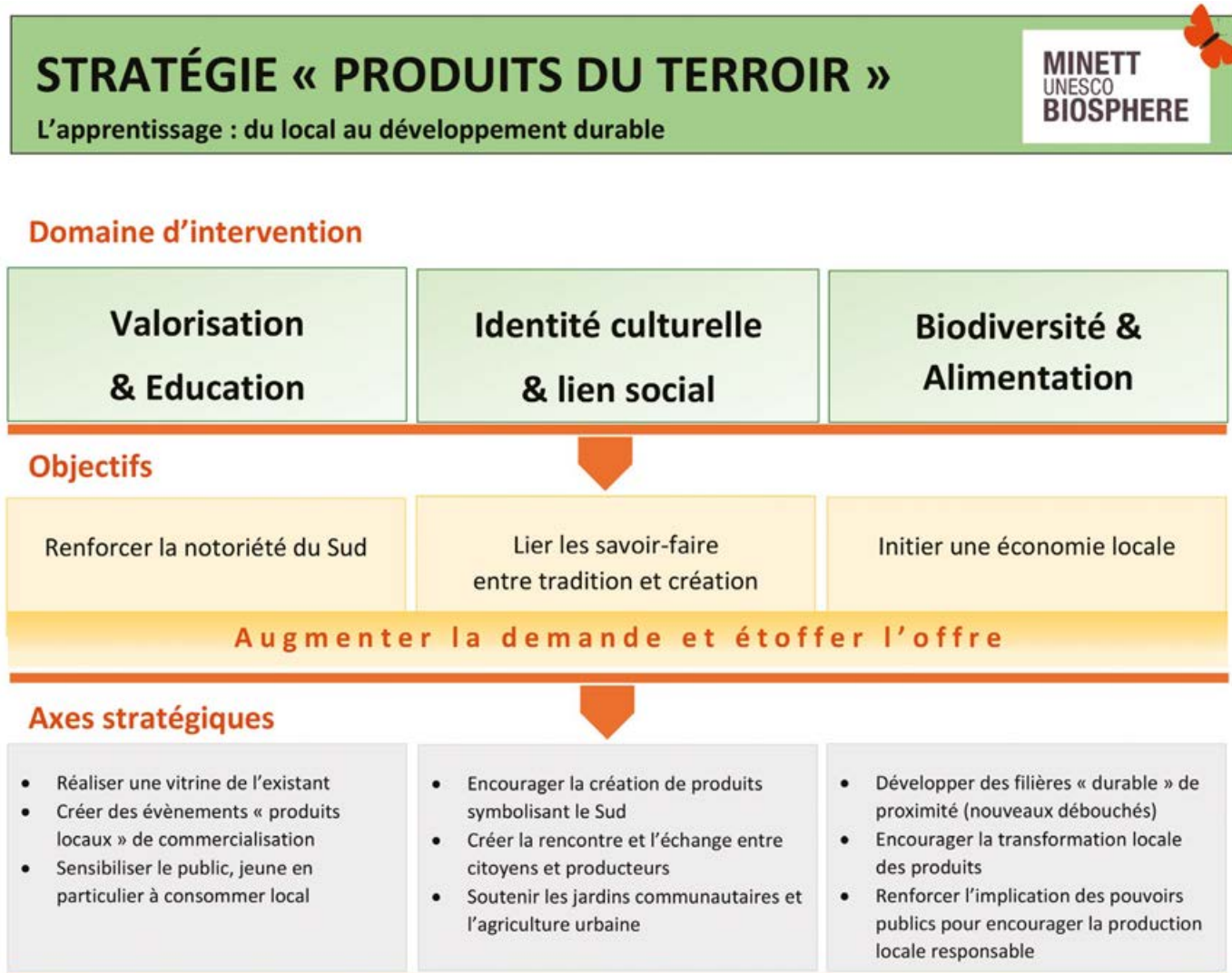
## Les produits du terroir

Le groupe de travail « Produits du terroir » s’est constitué en décembre 2018. Sa mission est de valoriser les aliments, les boissons et l’artisanat produits ou transformés dans la réserve de biosphère, respectueux de l’environnement. Au-delà de créer une vitrine pour faire connaître les savoir-faire existants, il s’agit également de favoriser l’augmentation de l’offre et de la demande de ces produits par le biais :

- de l’éducation et de la sensibilisation (aiguiser la conscience du consommateur sur les produits locaux, saisonniers et sains, pour encourager la population à consommer différemment),
- de l’identité culturelle (réinventer la région autour de nouveaux produits identitaires suscitant la fierté des habitants et développant le lien social),
- d’une économie locale (mise en réseaux des acteurs pour consolider des filières régionales).

Une stratégie a été proposée et une rencontre avec les producteurs et les métiers de bouche de la réserve de biosphère est envisagée pour élaborer avec eux un plan d’actions pluriannuel. Par exemple, l’idée d’organiser un concours pâtisier pour 2020 suit son cours, dans l’objectif de créer des liens entre producteurs et transformateurs de la réserve, de valoriser le potentiel culinaire et d’augmenter l’offre symbolisant ce territoire.

Figure 52 : Stratégie « Produits du terroir »



### **Le Pacte Climat**

Le gouvernement luxembourgeois a instauré en 2013 le **Pacte Climat**, un accord inspiré de l'*European Energy Award* par lequel les communes s'engagent à développer des projets en faveur de l'environnement, en contrepartie d'une assistance technique et d'un soutien financier de la part de l'État.

La totalité des 102 communes du pays a en effet signé ce pacte, et 86 % d'entre elles ont obtenu une certification (40, 50 ou 75 %). L'objectif est de faire baisser ces émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport à 2000 en 2030.

Pour obtenir une certification, les communes s'engagent à mettre en place des mesures qui peuvent concerner l'aménagement du territoire, les bâtiments, la mobilité, la formation des agents communaux, la sensibilisation du public ou des privés.

Le rayon d'action du Pacte Climat a été étendu avec l'intégration de mesures en faveur d'une meilleure qualité de l'air et du concept d'économie circulaire. L'instrument « Pacte Climat » ayant fait ses preuves, le gouvernement a l'intention de le développer à l'avenir.

*Indicateur* : un catalogue complet de mesures est mis en place et un audit indépendant est effectué au sein de chaque commune participante afin d'évaluer leur niveau de certification.

### **Partenariat avec l'observatoire de l'environnement naturel**

Le développement d'une politique de protection de la nature efficace doit être basé sur des données scientifiques fiables, dont l'interprétation permettra d'évaluer les mesures et projets mis en œuvre et d'orienter les stratégies futures à développer.

La réserve de biosphère étudie les possibilités de coopération avec l'observatoire national de l'environnement naturel pour y intégrer le programme *Man and Biosphere*.

Le rôle de l'observatoire est d'aider le ministre de l'Environnement et ses partenaires, notamment les communes et les syndicats communaux, à définir les orientations et le contenu de la politique en matière de protection de la nature, mais aussi d'évaluer l'état de conservation du milieu naturel au Luxembourg.

L'observatoire est également responsable du suivi du Plan national concernant la protection de la nature, élaboré en vertu des articles 51 et 52 de la loi du 19 janvier concernant la protection de la nature.

Les principales missions de l'Observatoire, définies par la loi du 3 août 2005 sont :

- de constater l'état de conservation de la diversité biologique,
- de proposer des recherches et des études en matière d'environnement naturel,
- de proposer un programme d'actions concrètes à réaliser par l'État et les syndicats,
- d'évaluer les mesures réalisées par l'État et les syndicats,
- de rédiger, tous les deux ans, un rapport circonstancié sur la politique en matière d'environnement naturel et sur la mise en œuvre de cette politique au niveau étatique et communal,
- de suivre la mise en œuvre du plan national concernant la protection de la nature,
- de saisir le ministre avec des projets, actions ou mesures susceptibles de promouvoir la protection de l'environnement naturel.

## 15.2 Le tourisme

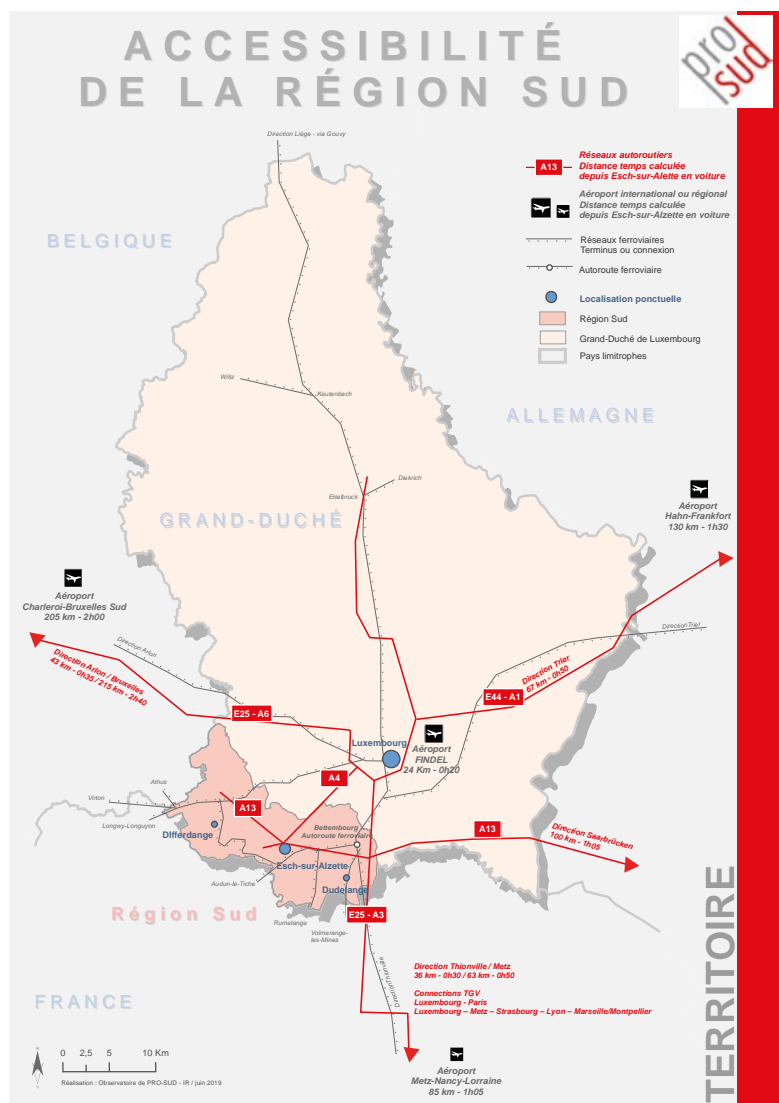
### LES PRINCIPALES ATTRACTIONS TOURISTIQUES

#### Un tourisme de proximité

Par rapport aux autres régions touristiques luxembourgeoises que sont le Mullerthal – Petite Suisse luxembourgeoise, les Ardennes ou bien la Moselle, la région du Sud est au début de son histoire touristique. De plus, les anciennes exploitations minières à ciel ouvert ont créé des paysages laissant par endroits l’impression de canyons en miniature. Le jeu de couleurs, mêlant vert éclatant et falaises en grès rouge feu, et les vues panoramiques magnifiques en font une zone potentielle de tourisme de proximité, au pas de la porte de ses citoyens et des résidents frontaliers.

Si le Luxembourg est avant tout connu pour sa capitale, la réserve de biosphère est très bien desservie par le réseau routier et les transports en commun (train, avion).

Figure 53 : Accessibilité de la réserve de biosphère



## Le patrimoine industriel et sa mise en valeur

En 2016, l'Office Régional du Tourisme Sud a fait réaliser une étude de faisabilité et un concept concernant la mise en valeur touristique des sites industriels, ceci en collaboration avec cinq partenaires régionaux. Une analyse de la situation réelle a été réalisée et les options et les recommandations pour un éventuel développement touristique et sa faisabilité ont été présentées.

L'étude et le concept avaient pour objectifs une mise en réseau des sites industriels touristiques et culturels, l'augmentation de la visibilité des sites industriels et leur développement des sites afin d'obtenir :

- un positionnement clair de chaque site dans le réseau, thématique claire par site,
- une optimisation de l'offre existante,
- le développement d'une nouvelle offre,
- la mise en œuvre de synergies entre les partenaires,
- l'augmentation du nombre de visiteurs,
- la création d'emplois,
- le renforcement des structures économiques régionales.

Les différents sites ont un positionnement et une thématique particulière :

Le **Minett Park Fond-de-Gras** pour le transport ferroviaire, l'histoire du fer, l'histoire et l'évolution des techniques.

**Belval** comme lieu central du réseau, les hauts fourneaux, la production du fer, l'innovation et la recherche.

Le **Musée Mine Cockerill** documente la vie et les conditions de travail des mineurs, la nature.

Le **Musée National des Mines de fer luxembourgeoises** met en évidence l'exploitation des mines de fer, la géologie, le transport et l'exploitation à ciel ouvert.

Le **Centre de Documentation sur les Migrations Humaines** est spécialisé dans l'histoire de la migration, l'histoire de chacun d'entre nous.

En 2017, *le Minett Tour*, un itinéraire touristique de 35 km, a été inauguré. L'itinéraire relie cinq sites avec des thématiques différentes et présente aux visiteurs l'histoire passée, actuelle et à venir, de l'industrie sidérurgique luxembourgeoise.

Le **Parc Industriel, Naturel et Ferroviaire Minett Park Fond-de-gras** comprend plusieurs aspects qui se regroupent sous un même thème, la culture industrielle. Grâce à l'implantation des sociétés sidérurgiques et minières favorisant l'urbanisation et la création d'emplois et de richesses, cette région fut un des principaux pôles de développement industriel et économique du pays. Dans un cadre tranquille et verdoyant, les visiteurs remontent aux origines de l'industrialisation du bassin minier à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Situés au cœur d'une zone verte, les objets exposés sont d'une part sur leur site d'origine ou ont été plus tard reconstruits sur place.

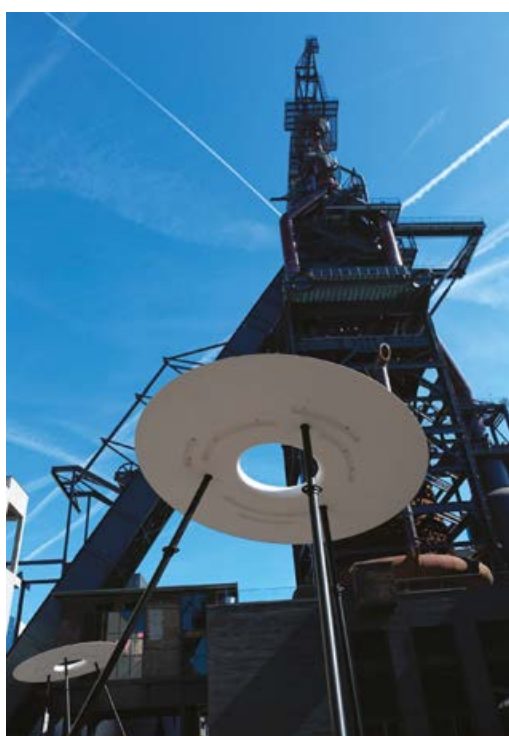
Au musée en plein air du Minett Park Fond-de-Gras, les visiteurs deviennent témoins d'une époque révolue. Parmi les attractions à voir, on retrouve une ancienne épicerie, le petit musée du mineur, le fameux *Café bei der Giedel*, le train de laminoirs, la centrale électrique Paul Wurth, la gare du Fond-de-Gras et le hall Paul Wurth servant de remise ferroviaire. Dans le cadre du Minett Park, notons l'espace muséologique de Lasauvage, petit village ouvrier en marge des grands axes de circulation, à la frontière française, qui a réussi à sauvegarder son aspect original du début du siècle. C'est un village qui se distingue par sa situation géographique et linguistique, son histoire et son architecture. Lasauvage a été créé en 1870 par le Comte de Saintignon, capitaine sidérurgique de Longwy. C'est aussi l'unique village francophone du Grand-Duché. L'espace muséologique comprend un centre de documentation et la « salle des pendus », ancien vestiaire des Mineurs qui sert comme scénographie ou salle d'exposition.

Nombre de visiteurs des musées en 2018 : 15 494

Nombre de visiteurs aux évènements en 2018 : 23 759



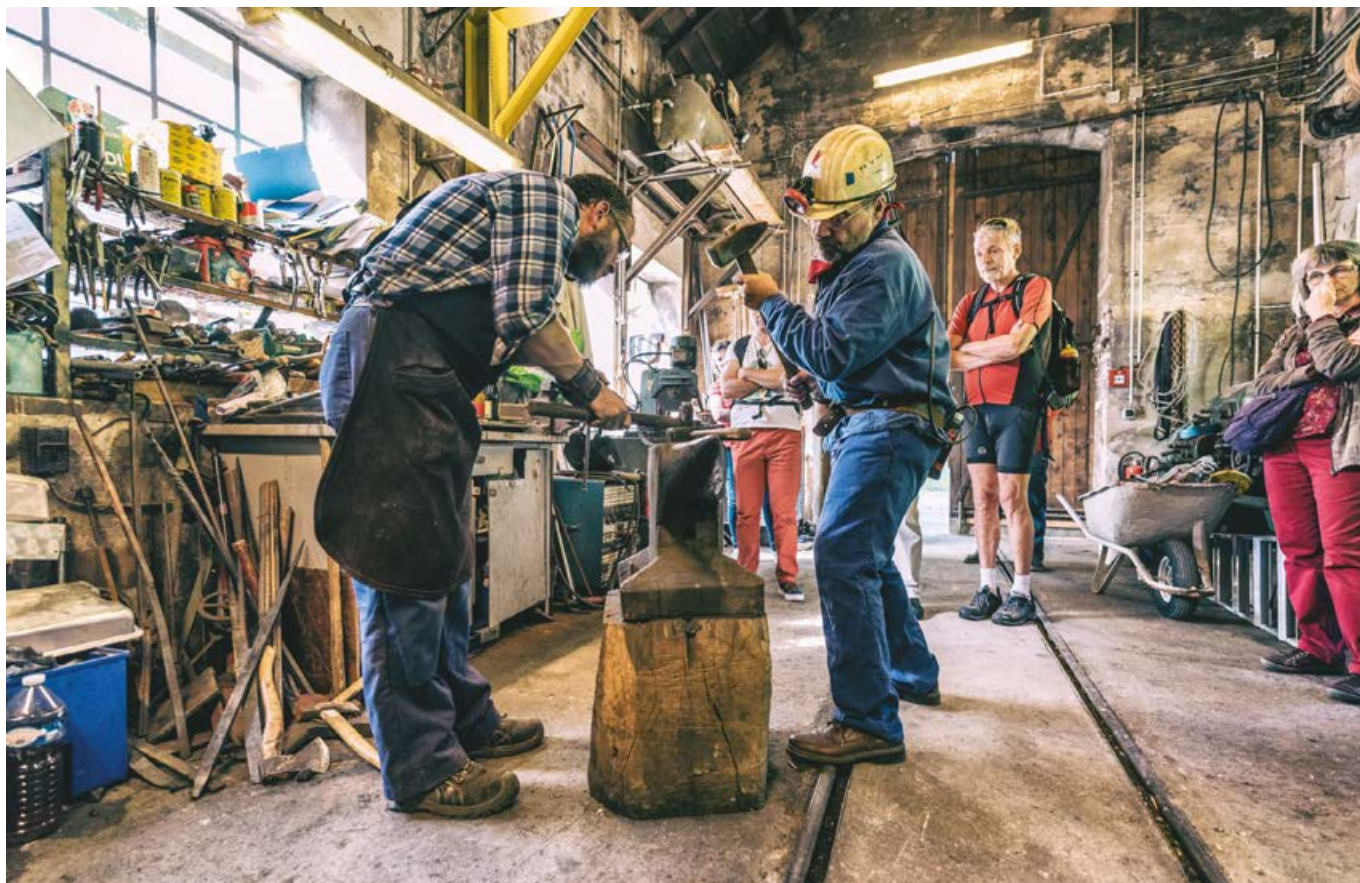
Fond-de-Gras-Train 1900 © Pulsa Pictures - ORT SUD



Le **Haut-Fourneau** (classé monument historique) et la **Cité des Sciences à Belval**, qui formaient l'un des plus grands sites sidérurgiques du Luxembourg, ont été transformés en projets de développement urbanistiques parmi les plus ambitieux d'Europe suite à la reconversion de la friche industrielle de Belval-Ouest. Rénovés et intégrés dans le nouveau quartier urbain, les vestiges industriels sont aujourd'hui le symbole du renouveau, le trait d'union entre le passé et l'avenir.

Les Hauts-fourneaux à Belval © Le Fonds Belval

Le **Musée de la Mine Cockerill** à Esch-sur-Alzette est un ancien site minier entièrement rénové par un groupe d'anciens mineurs motivés, situé au bord de la réserve naturelle Ellergronn. Il représente un véritable bijou et témoigne d'une très riche histoire. Aujourd'hui, les maisons rénovées hébergent un musée, une salle des pendus et une forge.



Musée Mine Cockerill © Pulsa Pictures - ORT SUD

Le **Musée National des Mines de Fer Luxembourgeoises** à Rumelange présente de façon spectaculaire ses galeries souterraines. Le visiteur peut prendre réellement conscience de la nature du travail du mineur, ceci à bord d'un train minier.



Musée National des Mines de Fer Luxembourgeoises  
© Pulsa Pictures - ORT SUD

Le **Centre de Documentation sur les Migrations Humaines** à Dudelange s'intéresse particulièrement au patrimoine lié aux migrations et le met en valeur en le présentant à travers des itinéraires spécifiques.

Le **1535° Creative Hub** illustre la transformation d'une friche industrielle en un lieu de production créative. Avec ce projet de reconversion d'un ancien site industriel, Differdange, 2<sup>e</sup> ville de la réserve de biosphère, est devenue le centre de l'économie créative au Luxembourg et même au-delà des frontières. L'ensemble du site comprend trois bâtiments, pour un ensemble de 16 000 m<sup>2</sup>. Depuis l'achèvement et l'ouverture de la première phase du 1535° Creative Hub en 2015, quelques 45 entreprises créatives, soit entre 150 et 180 personnes, y ont pris leurs quartiers.



1535° Hub © Carvalho - Ville de Differdange

### La promotion culturelle, associative et éducative

Les **services culturels**. Les onze communes de la réserve ont un programme riche en manifestations culturelles qui témoignent de la diversité de ses habitants et participent à la cohésion sociale des citoyens. En effet, les multiples nationalités ont apporté bagages et héritages culturels, traditions, fêtes, coutumes et langues, qui se sont enracinées au Luxembourg et sont devenues des composantes à part entière de la vie culturelle du bassin minier. Cette richesse se reflète aussi dans de nombreuses fêtes populaires, comme la Fête des Cultures à Dudelange et Differdange, qui célèbre cette diversité. Idem pour les célébrations des différentes associations communautaires qui ont lieu tout au long de l'année dans les cafés, parcs et rues des villes et hameaux.

De **Minettsdapp, Kultur am Südent, A.S.B.L.** Fondée en mai 1989, l'association De Minettsdapp, Kultur am Südent, a.s.b.l. regroupe les **commissions culturelles** des communes de la région Sud. Elle a pour but de promouvoir la vie culturelle dans le sud du Grand-Duché, de coordonner les initiatives dans le domaine culturel, tant pour le développement des infrastructures et des équipements que pour l'initiation, la programmation et la coordination des activités et projets d'intérêt régional.

Les **commissions consultatives communales d'intégration** organisent des actions de sensibilisation annuelles (rencontres interculturelles, musicales et citoyennes, conférences, stands, festivals, etc.).





Multikulti2018 © Nathalie Flenghi

**Les clubs et associations.** Faire partie d'un « club » ou d'une « association » concerne un grand nombre de résidents luxembourgeois et étrangers. Cela touche toutes les couches sociales et couvre les domaines d'activité les plus divers. Il s'agit d'un important facteur d'intégration, à tout âge. Souvent gérées par des volontaires, qu'il s'agisse du club de football local, de la fanfare des jeunes, des jardins citoyens, des scouts ou des pompiers, chaque commune compte de nombreuses associations qui permettent de renforcer un sentiment d'appartenance à une communauté . On compte 1 225 associations enregistrées au sein de la réserve de biosphère.

**Figure 54 : Les grandes festivités**

Les grandes festivités dans la région Sud			
Commune	Fête – Festival	Mois	Type
Esch-sur-Alzette	Cavalcade	Février / Mars	Fête traditionnelle
Schifflange	Cavalcade	Février / Mars	Fête traditionnelle
Pétange	<u>Grande cavalcade internationale</u>	Mars	Fête traditionnelle
Kayl	Cavalcade pour enfants	Mars	Fête traditionnelle
Dudelange	<u>Zeltik (Celtic celebration)</u>	Mars / Avril	Festival
Bettembourg	<u>LiteraTour</u>	Avril	Manifestation populaire
Bettembourg	Open-Air Expo „Konscht am Park“	Avril	Manifestation populaire
Esch-sur-Alzette	Afrika Avril	Avril	Festival
Esch-sur-Alzette	<u>Nuit de la Culture</u>	Mai	Manifestation populaire
Dudelange	<u>Like a Jazz Machine</u>	Mai	Festival
Région Sud	<u>La Flèche du Sud (Vélo)</u>	Mai	Manifestation sportive
Mondercange	«Monnercher Laf» (Nuit du sport)	Mai	Manifestation sportive
Région Sud	Festival de la Culture industrielle et de l'Innovation	Mai - juillet / tous les deux ans	Festival
Pétange	Wisi-Cup (Handball)	Juin	Manifestation sportive
Sanem	<u>Ambiance Jardins</u>	Juin	Manifestation populaire
Sanem	Festivités veille fête nationale	Juin	Manifestation populaire
Région Sud	Fête de la musique	Juin	Manifestation populaire
Région Sud	Fête nationale	Juin (23)	Fête traditionnelle
Bettembourg	Nuit des merveilles	Juillet	Manifestation populaire
Differdange	<u>Festival «Blues Express»</u>	Juillet	Festival
Differdange	Differdange international Festival For Winds	Juillet	Festival
Dudelange	Marché tiers monde, Summerstage openair	Juillet	Manifestation populaire
Dudelange	<u>Dudelange on wheels</u>	Juillet	Manifestation sportive
Esch-sur-Alzette	<u>Luxembourg Beach Open</u>	Juillet	Manifestation sportive
Pétange	ITF Roller Open (Tennis Pétange)	Juillet	Manifestation sportive
Kayl	Gummistiwelwäitschëssen	Août	Manifestation sportive
Schifflange	Ride'N'Roll Contest	Août	Manifestation sportive
Esch-sur-Alzette	<u>Escher Kulturlaf course à pied</u>	Septembre	Manifestation sportive
Dudelange	<u>Fête médiévale Butschebuerger Buerqfest</u>	Septembre	Manifestation populaire
Pétange	Rockabilly Deluxe	Septembre	Festival
Fond-de-Gras	Steampunk Festival	Septembre	Festival
Dudelange	Fête des cultures	Octobre	Manifestation populaire
Differdange	<u>Steel-Run Differdange</u>	Octobre	Manifestation sportive
Differdange	Hippches op Haapches	Octobre	Festival
Esch-sur-Alzette	Festival Terres Rouges open air Galgebiert	Octobre / tous les deux ans	Festival
Région Sud	<u>Red Rock Challenge</u>	Octobre	Manifestation sportive
Pétange	Rock the South concours musical	Novembre	Manifestation culturelle
Pétange	Ouverture du carnaval (festivités jusqu'en mars)	Novembre	Fête traditionnelle
Sanem	Wanterfeeling	Novembre	Manifestation populaire
Région Sud	Marchés de Noël	Nov. / Décembre	Fête traditionnelle



**La Kulturfabrik** (centre culturel installé dans un ancien abattoir de la ville d'Esch) et **la Rockhal** (salle de concert d'une capacité de 6 500 personnes installée dans le site industriel de Belval) organisent des concerts de qualité avec les mêmes têtes d'affiche que celles des circuits des festivals européens.

**Le Théâtre de la ville d'Esch** compte 517 places et propose une programmation axée sur la production de pièces contemporaines et classiques, le tout en français, allemand et luxembourgeois.

Le théâtre s'est doté en 2018 d'une nouvelle direction ayant pour mission d'attirer une plus grande mixité sociale au théâtre.

**Le CNA** (Centre National de l'Audiovisuel), à Dudelange, a pour but d'assurer la sauvegarde du patrimoine audiovisuel national et de le rendre accessible aux intéressés, tout en initiant le public à la connaissance et à l'usage des moyens de communications audiovisuelles à des fins culturelles et éducatives. Il organise également des manifestations publiques à caractère artistique, qui relèvent du domaine audiovisuel, et promeut la création audiovisuelle luxembourgeoise en général par une diffusion d'œuvres relatives au Luxembourg et à l'étranger.

**Le Luxembourg Sciences Center** de Differdange incarne le premier lieu d'exploration et de présentation des sciences et des diverses technologies au Luxembourg. Objectif : faire découvrir les sciences et les technologies au grand

public via des stations d'exploration ludiques, disponibles sur une surface de plus de 1 000 m<sup>2</sup> et via des shows spectaculaires, présentés par des experts scientifiques (sciences de la cuisine, fluides, matériaux, les maths autrement). Le Luxembourg Science Center reçoit des classes des écoles mais aussi des familles, des groupes d'amis, des entreprises, des associations et toute personne souhaitant découvrir le monde qui nous entoure et les technologies des métiers de l'avenir.

**Le Musée National de la Résistance** se situe au centre-ville d'Esch-sur-Alzette, dans un édifice monumental de 1956. Il retrace l'histoire du Luxembourg de 1940 à 1945. Un deuxième volet traite de la répression nazie et du système concentrationnaire, ainsi que le sort des Juifs du Luxembourg.

**La Fondation bassin minier** est un établissement d'utilité publique créé en 1989 qui a pour but de contribuer à la valorisation culturelle de la région du bassin minier en participant à l'organisation d'activités et en apportant son soutien à des projets dans les domaines du patrimoine industriel, de la culture, du tourisme et de l'innovation.

La région compte différents **centres culturels** qui bénéficient d'une convention avec le ministère de la Culture.

Figure 55 : Principaux centres culturels de la réserve de biosphère

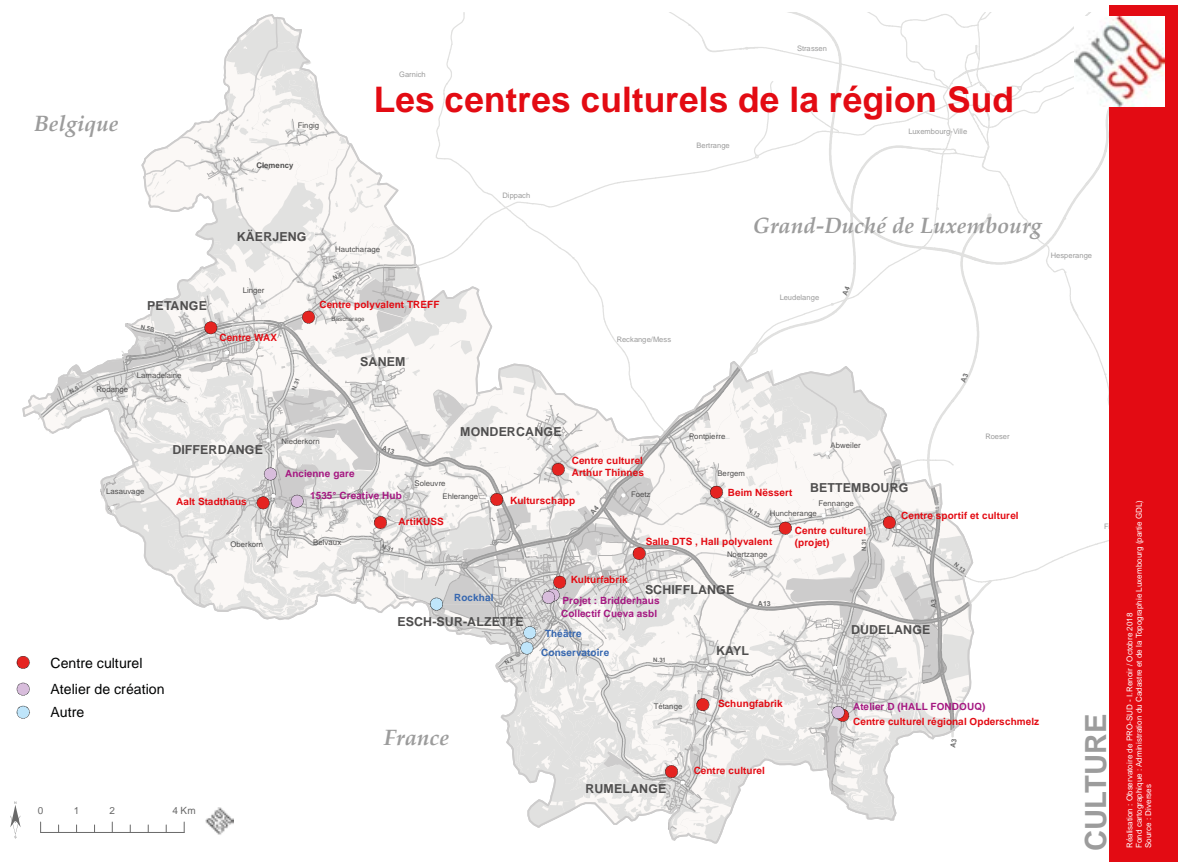
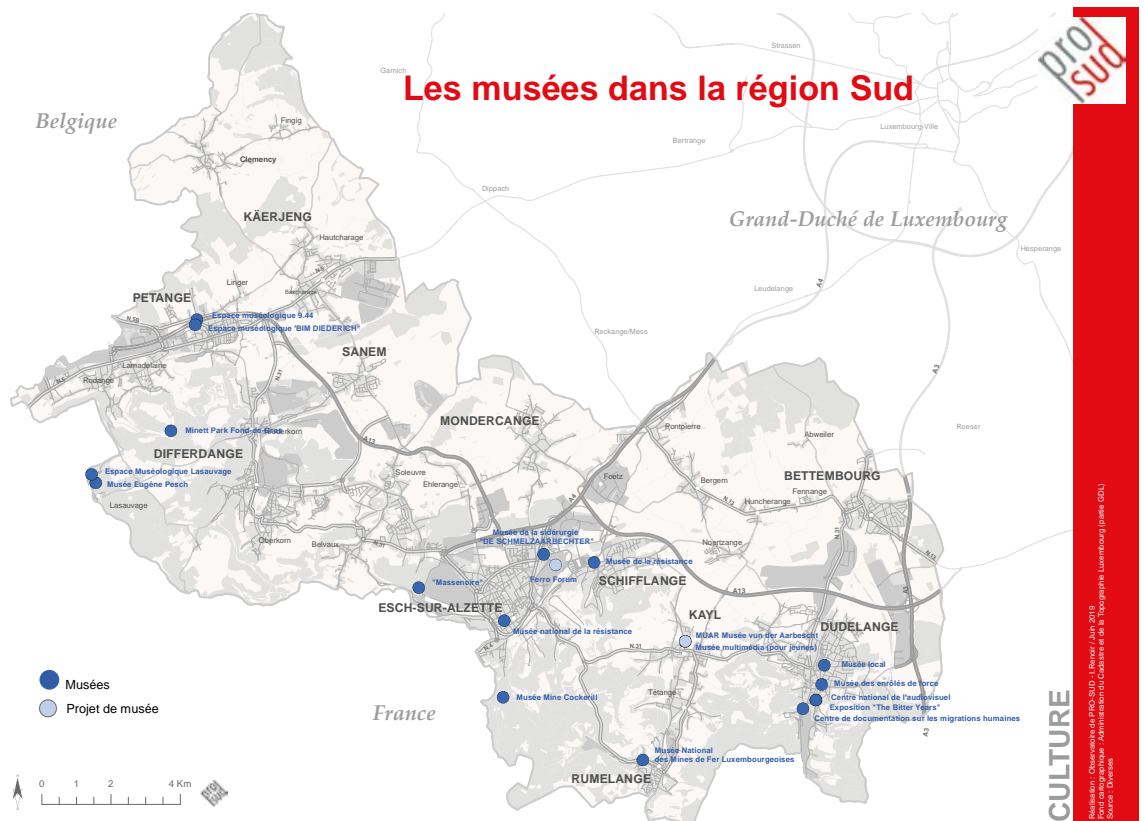
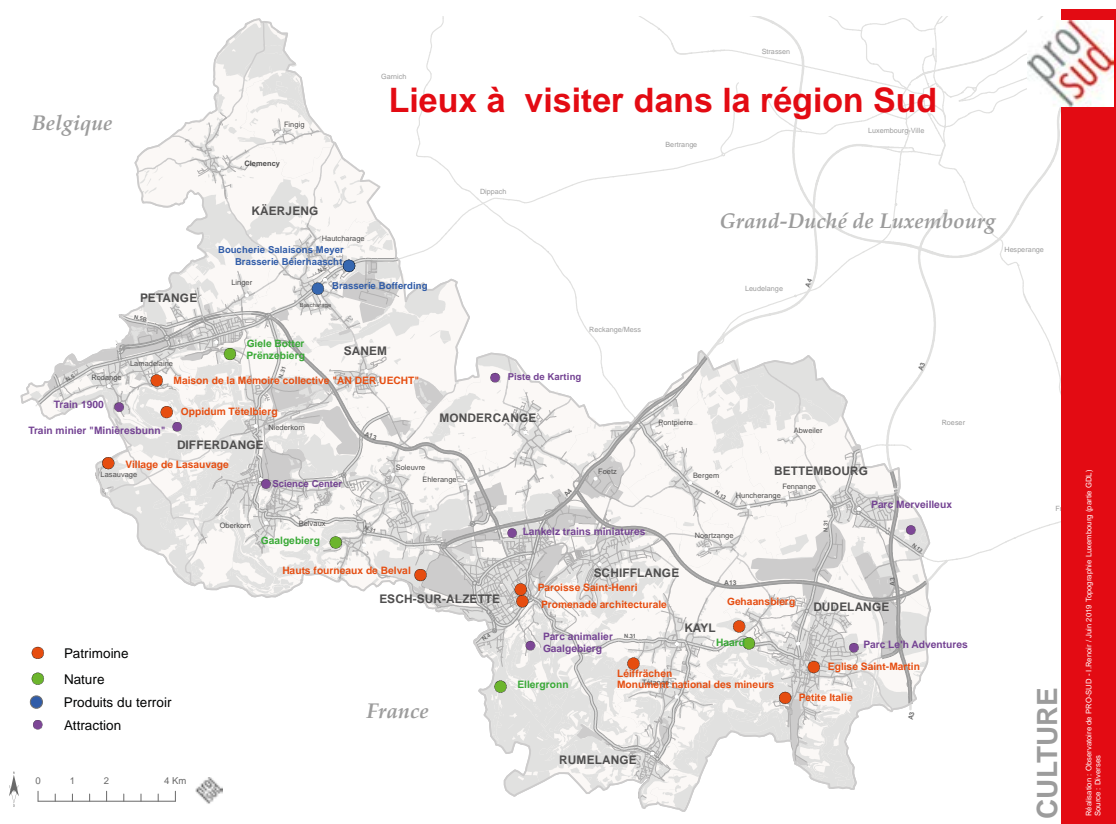


Figure 56 : Principaux musées de la réserve de biosphère



Figures 57 : Principaux lieux à visiter de la réserve de biosphère



Nom	Localité	Nombre de visiteurs en 2018
Parc Merveilleux	Bettembourg	267.000 (+12% par rapport à 2017)
Rockhal	Belval	230.824 (2016)
Kulturfabrik	Esch-sur-Alzette	79.972
Escher Déierepark	Esch-sur-Alzette	38.000 (estimation)
Hauts fourneaux Belval Exposition Massenoire	Belval	16.775 (haut-fourneau) 2.848 (exposition massenoire, hors visites guidées) 4.699 (visites guidées)
Centre d'Accueil Ellergronn	Esch-sur-Alzette	17.217
Luxembourg Science Center (Ouvert depuis octobre 2017, soft opening pour écoles début 2017)	Differdange	47.000
Musée National des Mines de fer luxembourgeoises	Rumelange	12.089
Minett Park Fond-de-Gras Train 1900 Minièresbunn	Nieder Korn/Differdange/ Pétange	15.494 visiteurs 23.759 visiteurs lors des événements
Espace muséologique Musée Eugène Pesch	Lasauvage	
Brasserie Bofferding	Bascharage	+/- 5000
Pomhouse & Waassertuerm Exposition « The Bitter Years » by Edward	Dudelange	3.957
Musée National de la Résistance	Esch-sur-Alzette	3.709
RedRock MTBike Trails		Compteurs en 2019 RedRock Mountain Bike Trail Ellergronn (1222 vététistes du 21.03 – 05.06.2019)

Source : ORT Sud

## Les espaces naturels

**Le Centre d'accueil nature et forêts** situé à l'entrée de la réserve naturelle Ellergronn est particulièrement important. Le centre d'accueil a compté 17 217 visiteurs en 2018. Le centre organise une multitude d'activités proposées tout au long de l'année :

134 activités scolaires avec 2 091 participants,  
83 activités thématiques avec 1 702 participants,  
46 activités loisirs avec 695 participants,  
76 visites et activités sur demande avec 1 415 participants.  
Des associations locales et régionales comme des syndicats d'initiative et de tourisme, l'association des auberges de jeunesse et l'Office Régional du Tourisme Sud y organisent également des sorties et des guidages thématiques contribuant à l'éducation en faveur de l'environnement.

**Le Parc Merveilleux à Bettembourg**, le plus grand parc animalier du Luxembourg. Le parc propose, sur une superficie de 25 ha, 2 000 animaux de presque 200 espèces issues des cinq continents, des aires de jeux pour les enfants avec un espace aquatique et une représentation par des poupées animées des principaux contes de fées. En 2018, le parc a accueilli 260 000 visiteurs en provenance de la Grande Région, une augmentation de 12 % de visiteurs par rapport à 2017.

**Le parc animalier Escher Déierepark** est un parc familial situé au Gaalgebierg, à quelques pas du centre-ville

d'Esch. Cerfs, chevreuils, chèvres, lapins et de nombreuses autres espèces se partagent une superficie de deux ha. Au total, 150 animaux, 25 espèces, deux aires de jeux et des lieux de détente s'y trouvent.

**Les chemins de randonnées.** Dans ces anciennes « zones industrielles », de nombreux sentiers de randonnée invitent à la promenade sur 675,5 km de chemins de randonnée balisés (nationaux et locaux). Des circuits thématiques expliquent aux visiteurs les particularités du paysage, attirant l'attention sur son passé industriel, sa structure géologique, la région du bassin minier ou la diversité de la faune et de la flore. Ces sentiers sont entretenus par les équipes de l'Administration de la Nature et des Forêts, des administrations communales et de nombreux bénévoles, membres d'associations sans but lucratif.

**Le vélo de randonnée sportive.** Depuis le printemps 2016, des parcours VTT à travers la nature et longeant les anciennes mines à ciel ouvert enthousiasment également les cyclistes. Les RedRock Mountain Bike Trails, 146 km en tout, passent à travers les réserves naturelles Haard, Ellergronn, Lalléngerbiérg, et Prénzebiérg. Les parcours de 25 à 36 km de long peuvent facilement être combinés l'un avec l'autre, que ce soit en une journée ou bien sur plusieurs jours. Les parcours ont été conçus dans le but de mieux pouvoir gérer le flux des vététistes au sein des réserves naturelles et de pouvoir davantage protéger les zones fragiles.



Cyclistes sportifs © Palsa Pictures ORT SUD

**Figure 58 : Les sentiers touristiques et culturels**

Type	Dénomination	Localité	KM
Chemins de randonnée nationaux	Sud 1		32.11
	Sud 2 (Sud 1 & 2 seront supprimés et remplacés par le RedRock Trail fin 2019)		72.18
	des Mineurs		29.08
Sentiers GR	des 3 Frontières		25.01
Auto-pédestres	Abweiler		10.7
	Bascharage		9.2
	Belvaux		9.5
	Bergem		7.1
	Clemency		11.4
	Clemency 2		8.5
	Differdange		10.7
	Dudelange		10.1
	Dudelange 2		8.2
	Esch		7.1
	Kayl		5.9
	Lamadelaine		10.7
	Mondercange		7.8
	Pétange		8.5
	Rodange		8.7
	Rumelange		8.9
Rumelange 2		8.6	
Schiffange		7.9	
Chemins ferroviaires (CFL)	Luxembourg	Bettembourg	32.3
	Bettembourg	Dudelange	14.8
	Dudelange	Rumelange	10.3
	Rumelange	Kayl	12.2
	Belvaux	Belval	4.2
	Kayl	Esch	18.9
	Esch	Belvaux	9
	Belvaux	Oberkorn	4.8
	Oberkorn	Nieder Korn	8.9
	Nieder Korn	Rodange	12
	Oberkorn	Rodange	17.7
	Nieder Korn	Bascharage	5.1
	Bascharage	Sanem	9.8
	Dippach	Leudelange	
Pétange	Kleinbettingen	15	
Sentiers Syndicats d'Initiative	Kierchepad	Pétange	6.6
	Sentiers locaux Sud : Fitness Titelberg	Nieder Korn/Pétange	6.79
	Sentier Albert Ungeheuer	Differdange	10.54
	Circuit du Parc Grouwen	Differdange	2.54
	Naturléierpad Bieles	Belvaux	1.34
	Promenade Architecturale	Esch-sur-Alzette	3.41
	De Kaweechelcherspad	Schiffange	1.36
	De Saturn	Schiffange	4.01
	G - Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	4.75
	B - Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	3
	Rumelange Fitness	Rumelange	57.1
	Transfrontalier Minette	Dudelange	9.65
	Gaalgebierg Dudelange	Dudelange	3.35
Kräizbiereg	Dudelange	3.31	
Sentiers Nature	Pränzebiereg	Nieder Korn/Pétange	6.88
	Norbert Theis	Esch-sur-Alzette	8.16
	Natura 2000	Esch-sur-Alzette	12
	Brill	Schiffange	3.07
	Dumontshaff	Schiffange	4.83
	Haard-Hesselbiereg-Staebiereg	Dudelange	1.22
	Um Biereg Bettembourg	Bettembourg	1.27
	Beetebuerger Besch	Bettembourg	3.79

**Figure 59 : L'hébergement dans la région Sud**

Type	Nombre	Chambres - Lits / Emplacements
Hôtels	26	919 chambres / 1787 places lits
Campings	1	120 emplacements

STATEC

### Les produits régionaux

Ci-dessous un tableau des produits les plus connus de la réserve de biosphère

**Figure 60 : Les produits du terroir**

Producteurs dans la réserve de biosphère		
	Produits	Contact
<b>Brasserie Bofferding</b>	Bières Bofferding: Pils Tradition, Hausbéier, Hop, Christmas  Bières Battin: Gambrinus, Brune, Extra, Blanche, Fruitée, Triple, Pils, Christmas	Brasserie Nationale 2, boulevard J-F Kennedy L-4930 Käerjeng Tél. : (+352) 23 63 64 – 1 www.bofferding.lu
<b>Salaison Meyer</b>	Porc & gibier	Salaisons Meyer 240-A, avenue de Luxembourg L-4940 Bascharage
<b>Jeekelshaff</b>	bœufs Angus bio	Guy Arend 70, rue d'Athus L-4710 Pétange T. (+352) 23 65 14 15 T. (+352) 621 325 325
<b>De Kuerbuttek (vente sur place)</b>	Légumes de saison	De Kuerbuttek 32, rue Pierre Hamer L-4737 Pétange
<b>Les petits choux Maraichage biologique</b>	Légumes et fruits (fraise, rhubarbe et physalis).	Les petits choux Rue Belair lieu -dit " Der Kondel" L-4630 Differdange
<b>Bare Brewing</b>	Bières (PLZNR, Black IPA, White IPA)	Bare Brewing 10, rue d'ltzig L-5852 Hesperange
<b>Beetebuenger Mëllechbankstell vente sur place – distributeur de lait)</b>	Lait frais	5, rue des Près L-3274 Bettembourg
<b>Jacquintsqaart JARDIN COMMUNAUTAIRE</b>	Légumes, marmelades Jus de légumes Glaces	100, rue Charles Jacquinot L-3241 Bettembourg
<b>Maxim</b>	Pâtes Produits tomatés Pâtes pour chien	23-25, rue du Canal L-4050 Esch/Alzette
<b>Den Escher Geméisguart (vente sur place – magasin)</b>	Légumes	rue Dieswee L-4080 Esch an der Alzette www.ciglesch.lu
<b>Hunneg aus dem Escher Déierepark</b>	Miel	Escher Déierepark Rue du Stade L-4142 Esch-sur-Alzette T. +352 27 54 37 50 www.deierepark.lu
<b>Nuddelfabrik</b>	Pâtes farcies, non farcies, pâtes longues et plats cuisinés à emporter.	Nuddelfabrik 1, rue de Noertzange L-3860 Schifflange
<b>Lëtzebuenger Hunneg (Marque Nationale)</b>	Miel	Koob Guy L-3781 Tétange



## « Sou schmaacht Lëtzebuerg »









Une campagne de sensibilisation et d'information visant à promouvoir les produits alimentaires luxembourgeois a été lancée en 2009 par la Chambre d'agriculture. L'objectif était de donner plus de visibilité aux produits issus du terroir et d'informer le consommateur sur la diversité des produits agricoles locaux et les avantages du locavorisme.

Hormis la grande distribution, la restauration est le plus grand client des produits agricoles. De plus en plus de restaurants, de cantines d'entreprise, de maisons relais ou d'hospices adhèrent à la campagne « Sou schmaacht Lëtzebuerg » et proposent régulièrement des plats à base de produits luxembourgeois. Ce partenariat entre la gastronomie et l'agriculture leur permet en plus d'afficher leur soutien actif à l'agriculture régionale, proche du consommateur final.

**Figure 61 : Les partenaires « Gastronomie »**

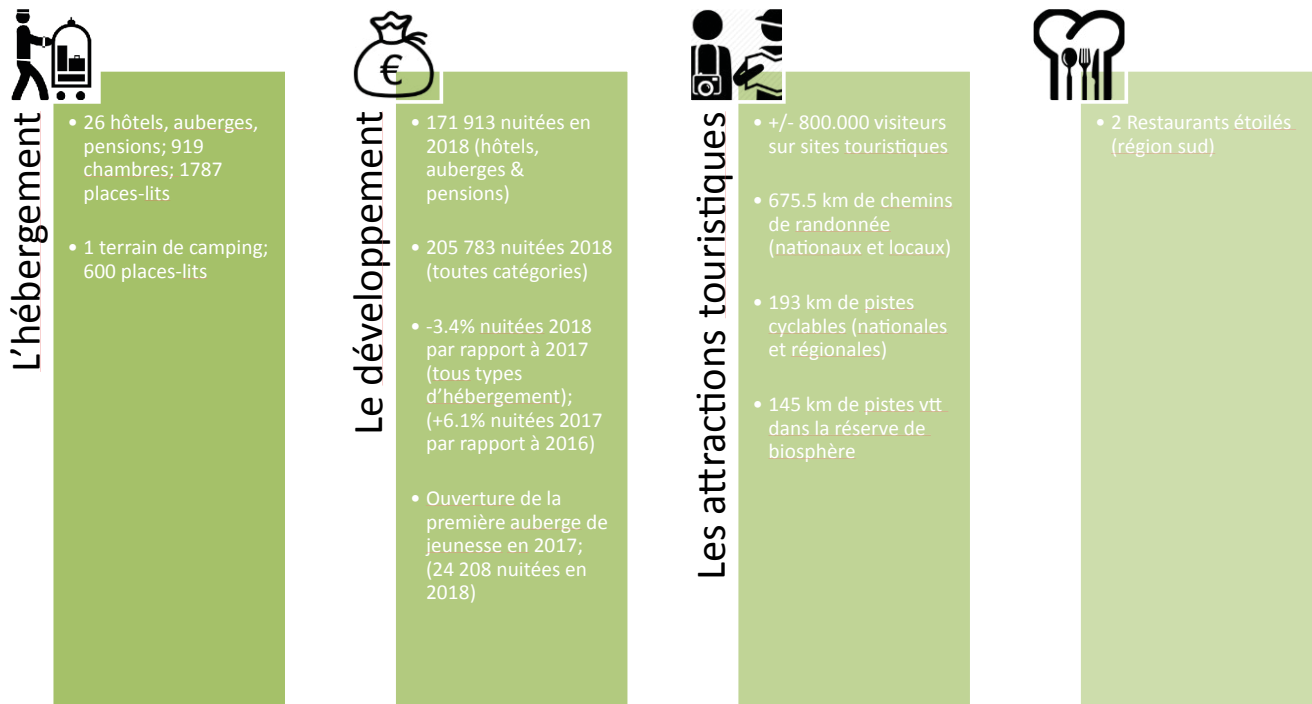
Partenaires qui ont signé la convention « Gastronomie »		
(Partenariat Agriculture – Gastronomie « Esou schmaacht Lëtzebuerg »)		
<b>Aux deux Gros</b> <b>Brasserie de Schifflange s.à r.l. 11-17, rue Basse L-3813 Schifflange</b> <b>T. (+352) 26 53 01 98</b> <b>E. <a href="mailto:contact@auxdeuxgros-restaurant.com">contact@auxdeuxgros-restaurant.com</a></b> <b>S. <a href="http://www.auxdeuxgros-restaurant.com">www.auxdeuxgros-restaurant.com</a></b>	Auberge de Jeunesse Esch-sur-Alzette 17, Boulevard John F. Kennedy L-4170 Esch-sur-Alzette T. (+352) 26 27 66 450 F. (+352) 26 27 66 480 E. <a href="mailto:esch@youthhostels.lu">esch@youthhostels.lu</a>	Maison de Soins "Thillebierg" by Servior 35, rue de l'Hôpital L-4581 Di erdange T. (+352) 58 47 58 - 1 F. (+352) 58 62 39 E. <a href="mailto:thillebierg@servior.lu">thillebierg@servior.lu</a>
<b>CIPA "Roude Fiels" by Servior</b> <b>7, rue Nic Pletschette L-3743 Rumelange</b> <b>T. (+352) 56 48 01 - 01</b> <b>F. (+352) 56 22 22</b> <b>E. <a href="mailto:roude-fiels@servior.lu">roude-fiels@servior.lu</a></b>	CIPA "Grand Duc Jean" by Servior 9, rue Pierre Dupong L-3449 Dudelange T. (+352) 51 87 87-1 F. (+352) 51 19 31 E. <a href="mailto:cipa.grand-duc-jean@servior.lu">cipa.grand-duc-jean@servior.lu</a>	CIPA "Um Lauterbann" by Serviorroute de Pétange L-4645 Niederkorn T. (+352) 58 36 21 - 1 F. (+352) 58 00 63 E. <a href="mailto:um-lauterbann@servior.lu">um-lauterbann@servior.lu</a>
<b>CIPA "Op der Léier" by Servior</b> <b>10, op der Léier L-4240 Esch-sur-Alzette</b> <b>T. (+352) 55 65 72 - 1</b> <b>F. (+352) 55 95 70</b> <b>E. <a href="mailto:op-der-leier@servior.lu">op-der-leier@servior.lu</a></b>	Restaurant de l'IFSB by Sodexo 5 ZAE Krakelshaff L-3290 Bettembourg	Ampacet-Restaurant d'entreprise by Sodexo Z.I. Riedgen L-3451 Dudelange
<b>LNS - Restaurant du personnel by Sodexo</b> <b>1, rue Louis Rech L-3555 Dudelange</b>		

**Figure 62 : Labels luxembourgeois**

<p>Les produits du terroir sont produits suivant un cahier des charges propre à la Chambre de l'Agriculture</p>		Lëtzebuurger Rëndeesch – viande bovine
		Lëtzebuurger Wees, Miel & Brout – blé, farine et pain
		Lëtzebuurger Gromperen – pommes de terre
		Rëndeesch vum Lëtzebuurger Bauer – viande bovine
		Natuschutzeesch – viande
		Biomaufel
		Biog
		Bio Lëtzebuerg
		Vum Séi
		Marque Nationale

## LE NOMBRE DE VISITEURS DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE PROPOSÉE CHAQUE ANNÉE

Figure 63 : Chiffres clés du tourisme



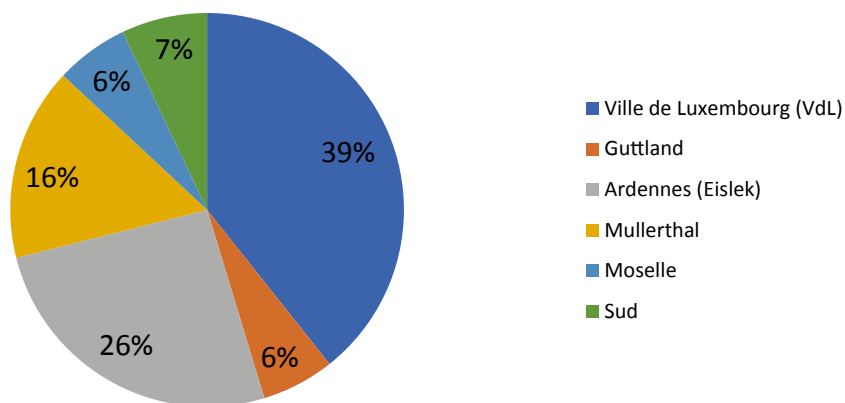
Source : ORT SUD 2018

Figures 64 : Nuitées par région touristique au Luxembourg

Année						
Région	Ville de Luxembourg	Guttland	Ardennes (Eislek)	Mullerthal	Moselle	Sud
<b>Total</b>	<b>1.148.135</b>	<b>174.943</b>	<b>752.943</b>	<b>463.416</b>	<b>175.243</b>	<b>205.783</b>

### Nuitées par région touristique 2018

(toutes catégories d'hébergement) Source STATEC

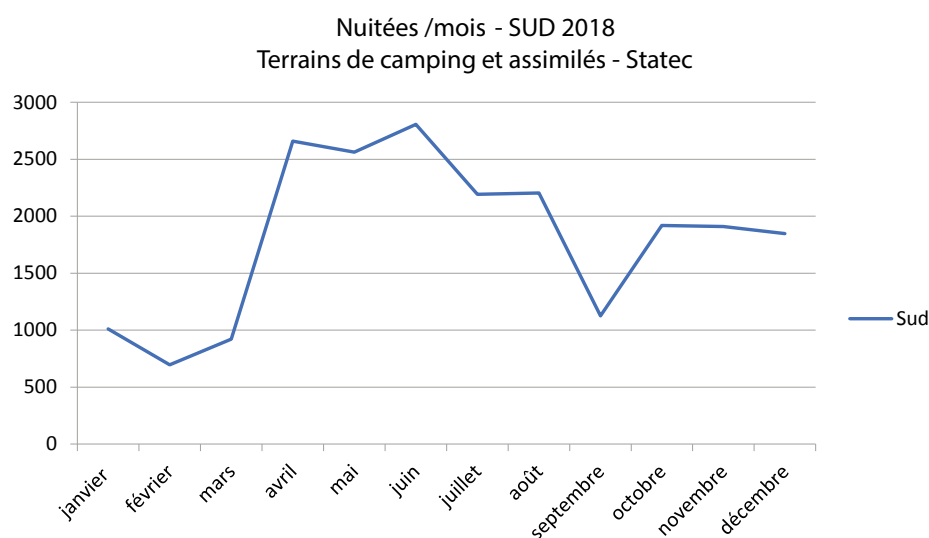
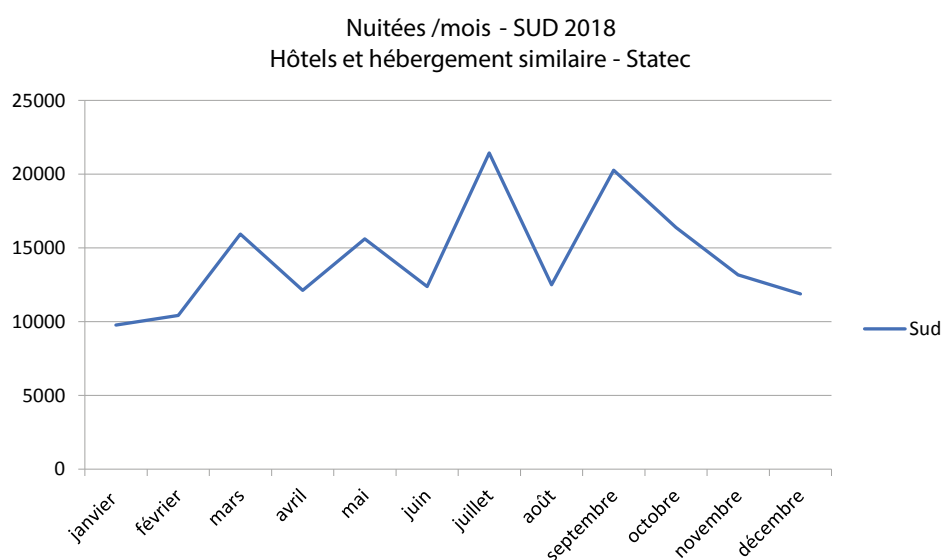


**Figure 65 : Durée moyenne de séjour par région touristique et selon le pays de résidence des hôtes**

Année							2018
Région	Total	Ville de Luxembourg	Guttland	Ardennes (Eislek)	Mullerthal	Moselle	Sud
Moyenne	2.56	1.87	2.05	4.54	4.81	2.41	1.97

(Toutes catégories d'hébergement) 2018 - STATEC

**Figure 66 : Données mensuelles sur l'hébergement touristique**



Taux d'occupation annuel (Sud) : +/- 70 %

Dépenses dans la région du Sud par personne/nuit : 116,58 €

Séjour avec au moins une nuit au Luxembourg (visiteurs loisirs)

Dépenses hors Luxembourg-Ville par personne/nuit : 116,58 €

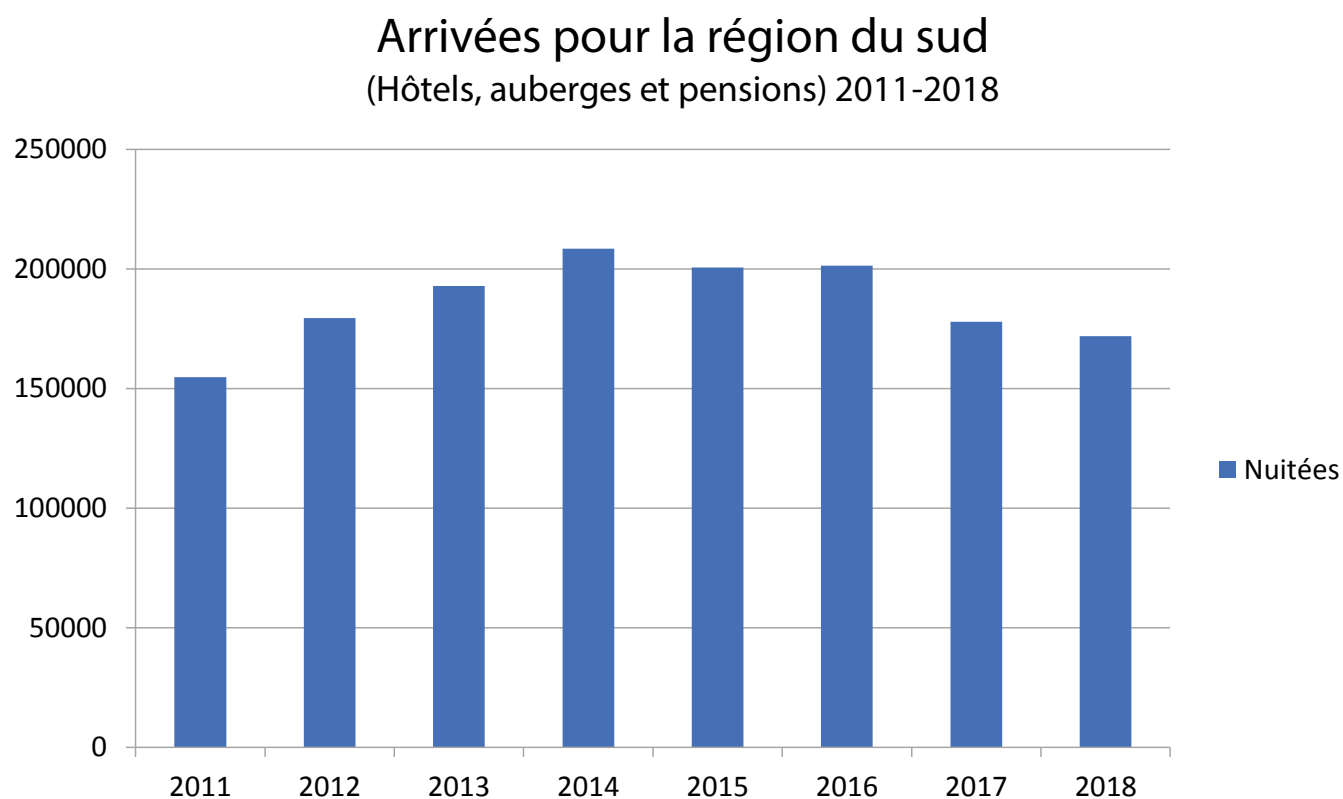
Séjour avec au moins une nuit au Luxembourg (visiteurs d'affaires) : 126,77 €

Bilan touristique annuel 2018

(Source : Enquête visiteurs 2018, TNS Ilres/LFT)

## La tendance et les objectifs

**Figure 67 : Arrivée pour la région du Sud**



La région du Sud peut s’attendre à une hausse des nuitées pour les années à venir. De nombreux projets hôteliers sont en cours de réalisation. Le nombre de chambres augmentera de 500 d’ici 2022, soit une augmentation de 36 %.

Un nouveau masterplan touristique pour la région a été élaboré en collaboration avec les acteurs du secteur depuis début 2019. Veuillez trouver la stratégie et le masterplan en annexe.

### COMMENT LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES SONT-ELLES ACTUELLEMENT GÉRÉES ?

L’ensemble du pays dispose de structures régionales professionnelles (sous forme d’associations sans but lucratif) en matière de tourisme - les Offices Régionaux du Tourisme (ORT). L’Office Régional du Tourisme pour la région du Sud est opérationnel depuis fin 2012. L’équipe se compose d’un gestionnaire et de deux coordinateurs touristiques.

L’Office Régional du Tourisme Sud compte les membres suivants : 15 communes des cantons d’Esch-sur-Alzette et de Capellen (l’ensemble des communes de la zone MUB sont membres fondateurs de l’ORT Sud), 5 syndicats d’Initiative et de Tourisme, 4 autres associations œuvrant dans le tourisme.

L’Office Régional du Tourisme Sud reçoit des fonds de la part du ministère du Tourisme, de la part de ses membres et de la part de la Chambre de Commerce.

### Les missions :

Au niveau général :

- développement de la région du Sud comme région d'attrait touristique en tant que réserve de biosphère,
- développement d'un concept touristique régional et création de nouveaux produits touristiques dans le respect de la logique de promotion nationale et de la stratégie « Tourisme 2022 »,
- sauvegarde et mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, industriel et historique de la région,
- préparation de l'offre touristique en vue de l'année de la Capitale européenne de la Culture 2022,
- collaboration entre les acteurs publics, privés et transfrontaliers,
- amélioration quantitative et qualitative de l'offre des guidances et de l'offre d'animation.

La vision de la région Sud est de créer des synergies avec les autres régions et la capitale, pour augmenter sa visibilité au niveau national et international.

Aussi, il sera important de créer des ponts et d'harmoniser la communication entre les sites bénéficiant d'une labellisation UNESCO au niveau national (comme les sites du patrimoine mondial et les geoparcs).

### LES ÉVENTUELS IMPACTS POSITIFS/NÉGATIFS DU TOURISME, ACTUELS ET ATTENDUS, ET COMMENT ILS SERONT ÉVALUÉS ?

Dans la Région du Sud, la fréquentation touristique actuelle est plutôt faible. Une augmentation du tourisme peut générer des emplois supplémentaires dans ce secteur en pleine transformation. Les impacts touristiques sur l'environnement sont actuellement négligeables mais seront suivis par un monitoring pour éviter les impacts négatifs.

**Figure 68 : Impacts positifs et négatifs du tourisme**

Impacts positifs actuels	Impacts négatifs actuels	Évaluation des impacts
<b>Hébergement – Tourisme d'aaires Effets positifs sur l'économie (apports en capitaux étrangers)</b>	Le tourisme d'aaires remplit bien les capacités hôtelières en semaine, de mars à fin juillet et de septembre à novembre ; Il n'existe pas vraiment de haute-saison touristique de loisirs en août. Taux d'occupation plus faible pendant la saison hivernale.	Statistiques Évaluation du secteur MICE pour la région du sud
<b>Sites touristiques – Augmentation du nombre de visiteurs depuis la création de l'Office Régional du Tourisme</b>		Statistiques touristiques pluriannuelles
<b>Création d'emplois avec l'ouverture de nouveaux établissements hôtel/restaurant/café</b>		Statistiques du secteur
<b>Conservation et mise en valeur de la faune et de la flore, et des sites industriels / historiques</b>		Investissements de la part de l'Etat et des Communes

**Figure 69 : Impacts positifs attendus du tourisme**

Impacts positifs attendus	Impacts négatifs attendus	Évaluation des impacts
<p><b>Hébergement –</b>  <b>Augmentation des nuitées pour le tourisme de loisirs</b></p> <p><b>Ouverture de nouvelles structures d'hébergement</b></p>		<p>Statistiques</p>
<p><b>Sites touristiques –</b>  <b>Augmentation du nombre de visiteurs ;</b>  <b>Répartition des visiteurs sur toute l'année ;</b>  <b>Adaptation des horaires d'ouverture sur toute l'année ; éviter la fermeture hivernale</b></p>		<p>Statistiques touristiques pluriannuelles</p>
<p><b>Mesures infrastructurelles (non seulement au bénéfice des visiteurs mais surtout aussi de la population locale) :</b></p> <p><b>Gestion uniforme des infrastructures (entretien des chemins de randonnée &amp; pistes cyclables)</b></p> <p><b>Aménagements pour visiteurs (points de vue avec lieux de repos et de pique-nique)</b></p>		<p>Mise en-place de compteurs sur pistes cyclables &amp; chemins de randonnée</p>
<p><b>E et positif en termes d'image pour la région ;</b></p> <p><b>Augmentation du degré de notoriété de la région</b></p>		<p>Attraction d'évènements d'envergure</p>
<p><b>Digitalisation de l'offre touristique &amp; mise-en-place de points infos</b></p>		
<p><b>Adaptation des liaisons des transports en commun</b>  <b>(Sites touristiques desservis directement selon les horaires d'ouverture)</b></p>		
<p><b>Création d'emplois dans le secteur touristique suite à une multiplication des activités touristiques (tourisme de randonnée, tourisme vert, tourisme culturel...)</b></p>		
<p><b>Produits régionaux</b></p>		<p>Promotion et vente directe de produits régionaux ; concept : produits régionaux dans les restaurants du MUB</p>

## COMMENT CES IMPACTS SERONT-ILS GÉRÉS ET PAR QUI ?

Les **impacts touristiques** sont mesurés et gérés par l'Institut national de la statistique et des études économiques « STATEC », l'agence de promotion touristique nationale « Luxembourg for Tourism GIE » et l'Office Régional du Tourisme Sud.

En matière de **conservation de la nature**, sur une initiative du ministère de l'Aménagement du territoire, un comité de pilotage Natura 2000 « Anciens sites miniers » a été mis en place en 2018, dans le but de faciliter la mise en œuvre des plans de gestion Natura 2000. Le principe est de créer des plateformes qui rassemblent les acteurs locaux et régionaux pour accompagner la transposition des objectifs des plans de gestion Natura 2000 et faciliter la mise en œuvre des mesures proposées. Les comités de pilotage facilitent les échanges au niveau régional en veillant à assurer l'information, la sensibilisation et la coordination des principaux acteurs. En plus d'une participation des communes et des administrations concernées, les différents acteurs locaux tels que les exploitants agricoles ou propriétaires forestiers, les propriétaires des fonds, les organismes locaux exerçant dans le domaine du tourisme ou dans le domaine du patrimoine naturel sont représentés au sein de ce comité de pilotage. Les données seront fournies à la future cellule de gouvernance de la réserve de biosphère.

## 15.3 Agriculture

### 15.3.1 Décrire le type d'agriculture

Deux régions naturelles constituent le Grand-Duché de Luxembourg : l'Ösling au Nord et le Gutland ou Bon pays au Sud (représentant respectivement 1/3 et 2/3 du pays).

Il faut préalablement souligner que l'importance de l'agriculture dans l'ensemble de l'économie du Grand-Duché de Luxembourg a fortement diminué depuis les années soixante. À cette époque, la part relative de l'agriculture dans la somme des valeurs ajoutées brutes de toutes les branches d'activité économiques du pays est de 7,4 %, y compris la viticulture et la sylviculture. De nos jours, elle ne représente plus que 0,3 %.

Plus particulièrement, l'agriculture est une activité marginale dans la réserve de biosphère. La surface agricole utilisée (SAU) représente 31 % de la superficie de la région alors que la moyenne nationale est de 50 %. L'agriculture se distingue du reste du Grand-Duché par son faible poids dans l'activité économique, mais aussi par une spécialisation dans l'élevage bovin et par de grandes exploitations. L'industrie a détourné une grande partie de la main-d'œuvre agricole et a utilisé les secteurs arables. Avant 1960, les communes du bassin minier ont connu une perte sensible de terres agricoles. Entre 1960 et 1981, ce fut ensuite au tour des localités du nord de la région, alors en pleine évolution urbaine. La ceinture verte séparant Luxembourg-Ville et la région Sud s'en trouva restreinte.

Cette activité reste néanmoins présente dans la réserve de biosphère. Aux dernières statistiques connues, elle compte 95 exploitations pour une main-d'œuvre de 245 personnes qui exploitent 62 km<sup>2</sup> de surface agricole utile (soit moins de 5 % du pays pour ces trois données).

Prairies, prés de fauche et cultures sont les trois principales affectations. 64 % des surfaces utilisées sont des prairies et pâturages. En outre, plus de 90 % de la part de la superficie agricole est consacrée directement ou indirectement à l'élevage. L'élevage est extensif et spécialisé dans les bovins. Cette activité est conforme aux potentialités du milieu naturel. Par ailleurs, les exploitations sont grandes (40 hectares en moyenne contre 34,2 hectares en 1986). Cependant, le morcellement des terres par la densification des réseaux de transports handicape la gestion des sols.

Si l'arrêt de l'extraction de la minette et la fermeture d'usines sidérurgiques offrent la possibilité d'étendre les terres cultivables, l'agriculture doit faire face à la pression foncière qui ne cesse de croître.





La race Limousine dans le Val de Kayl © Isabelle Renoir

### 15.3.2 Indiquez les éventuels impacts positifs et/ou négatifs de ces activités sur les objectifs de la réserve de biosphère.

De façon générale, l'impact des activités agricoles sur les objectifs de la réserve de biosphère paraît limité au regard de la situation actuelle.

Rappelons à ce propos quelques caractéristiques régionales propres à notre réserve de biosphère : faible taux d'agriculture organique, diminution des surfaces agraires et tendance au recul de la consommation carnée. Quant à la transmission patrimoniale, elle est parfois compromise par l'abandon des héritiers qui ne souhaitent plus continuer l'exploitation familiale.

On ne peut cependant exclure que la labellisation du territoire ne facilite de nouvelles pratiques culturelles comme le développement des jardins communautaires (<https://eisegaart.cell.lu/jardins/>), l'installation de nouveaux agriculteurs intéressés par la production « bio », ou l'extension de cultures traditionnelles mieux adaptées à la topographie des plateaux : choux et pommes de terre, par exemple.

*In fine*, le type d'économie rurale existant dans le Sud semble donc parfaitement compatible avec les objectifs poursuivis.

### 15.3.3 Quels indicateurs utilisez-vous ou utiliserez-vous pour évaluer la situation et son évolution ?

Les données éditées par le STATEC (Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg) permettront de suivre l'évolution de l'agriculture dans la réserve de biosphère. Cependant, développer un partenariat avec le Service d'économie rural du ministère de l'Agriculture (SER) offrirait des conditions optimales pour réaliser un suivi précis. Au Luxembourg, les statistiques sur la structure des exploitants sont établies annuellement sur la base d'une enquête auprès des exploitations agricoles et complétées par les données issues du SER qui réalise un recensement de l'occupation des sols tous les ans. Des statistiques sur les méthodes de production ont été également élaborées pour la première fois en 2010 afin de disposer d'indicateurs agroenvironnementaux supplémentaires. La Chambre des agriculteurs pourrait également être une source d'indicateurs importants.



© Ann-Kathrin Wirth

#### 15.3.4 Quelles actions sont actuellement entreprises et quelles mesures allez-vous appliquer pour améliorer les impacts positifs ou réduire les impacts négatifs sur les objectifs de la réserve de biosphère ?

Le projet MAB ne démarre pas à zéro en ce qui concerne la réflexion durable autour de l'alimentation et profite de l'expérience de nombreux acteurs du terrain, et ceci même dans une région qui n'est pas connue pour héberger de nombreux producteurs.

##### **Au niveau de la stratégie nationale**

Le gouvernement a inscrit dans son **Accord de coalition 2018-23** l'instauration d'un Conseil de politique alimentaire (ici « Conseil alimentaire »). La base est le modèle des Food Policy Councils qui sont nés en Amérique du Nord et qui se sont répandus un peu partout en Europe, surtout suite au Pacte de Milan. Ce modèle est fortement promu par des acteurs tels que le Prof. Olivier De Schutter de l'IPES-Food, ancien Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation.

Au vu de la croissance démographique impressionnante, parallèlement à la nécessité de renforcer la résilience pour faire face aux impacts du changement climatique, la question de la gestion des ressources et de la durabilité alimentaire est essentielle. En termes d'agriculture, les terres arables luxembourgeoises se composent principalement de céréales et de cultures fourragères. Seule une faible proportion d'exploitations (2,7 %) au Luxembourg pratiquaient l'agriculture biologique en 2010, couvrant 2,6 % de la surface agricole utilisée (SAU) du pays.

L'ambitieux objectif visé est d'atteindre au moins 20 % des surfaces agraires exploitées en agriculture biologique à l'horizon 2025.

Le Luxembourg est l'un des États membres de l'UE qui compte le plus petit nombre d'exploitations d'élevage bovin : le pays est fortement dépendant des importations alimentaires (plus de 95 %). D'où la question de la **souveraineté alimentaire** ou le droit de la population d'accéder une alimentation saine et culturellement appropriée, produite avec des méthodes durables.

### Conseil alimentaire

En Allemagne, il y a depuis peu de temps une effervescence de projets d'*Ernährungsräte*, surtout autour des grands centres urbains comme Cologne, Berlin, Munich, et leur développement est promu au sein d'une plateforme germanophone. L'objectif principal du Conseil alimentaire sera de développer une stratégie 2050 pour le système alimentaire du pays, tout en y intégrant un plan d'action concret et adapté pour faire face aux défis actuels à l'échelle territoriale.

Le Conseil alimentaire permettra :

- d'identifier et de proposer des solutions innovantes et transdisciplinaires en vue d'améliorer le système alimentaire à l'échelle territoriale du Grand-Duché,
- d'assurer un système durable du point de vue environnemental, social, et dans l'esprit de suivi des engagements des ODD (Objectifs pour un développement durable),
- d'intégrer des représentants des différents secteurs tout au long de la chaîne du système alimentaire : formation, administration, production, transformation, distribution, consommation et recyclage des déchets,
- de suivre un nouveau modèle de gouvernance intégrée, rassemblant à la fois tous les domaines de la politique alimentaire du pays (agriculture, environnement, santé, économie, travail, éducation, politiques européennes, etc.) et faisant office de plateforme multi-acteurs (secteur public, représentants des producteurs, secteur privé, recherche, acteurs sociaux de la société civile).

Pour l'instant, cet outil n'est pas encore créé et demandera une concertation d'acteurs clés du secteur alimentaire ainsi que des ministères en charge.

### Stratégie nationale d'Urban Farming

En date du 23 mai 2019, la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Carole Dieschbourg, a présenté lors d'une conférence de presse la stratégie nationale *Urban Farming*.

Ce projet emblématique porteur de valeurs circulaires et durables accompagne le Luxembourg dans sa volonté de se positionner comme un véritable *Living Lab* de la durabilité, un projet fédérateur, compréhensible et proche des préoccupations du citoyen et des générations futures.

Réalisée selon une approche participative basée sur les résultats de groupes de travail techniques et scientifiques, cette étude stratégique prospective a pour vocation de présenter une série de recommandations permettant de faciliter le développement, l'implémentation et la facilitation de l'Urban Farming au Grand-Duché du Luxembourg.

Dans le cadre de cette étude a également été développé un outil cartographique d'aide à la décision, en collaboration avec l'Administration du cadastre et de la topographie et disponible sur le site du Géoportail national du Grand-Duché de Luxembourg. Cet outil, intitulé *Smart Mapping Urban Farming Luxembourg*, a pour objectif d'offrir à des porteurs de projet une visualisation des parcelles pertinentes pour un projet d'agriculture urbaine. L'outil est étudié pour prendre en compte diverses typologies de projets allant des jardins sociaux low cost en pleine terre jusqu'aux fermes *high tech* en toiture, et comprend les pratiques amateurs et professionnelles. L'outil a d'abord été développé sur quatre agglomérations, dont deux communes de notre réserve de biosphère (Dudelange et Esch-sur-Alzette), et sera étendu sur l'ensemble du pays dans une deuxième phase.

### **Center for Ecological Learning Luxembourg (CELL) et la Transition alimentaire**

Les modes de consommation actuels sont incompatibles avec l'équilibre planétaire et le bien-être humain, c'est connu. Chaque année à partir de la mi-février, le Luxembourg dépasse son quota en ressources disponibles pour une année. Au-delà de cette date, nous entrons dans ce qu'il convient d'appeler un bilan déficitaire sur le plan écologique, c'est-à-dire que nous utilisons les ressources à un rythme supérieur de ce que la planète peut régénérer en une année calendaire. Ceci est particulièrement vrai pour l'alimentation, car sur le plan des fruits et légumes, le pays importe pratiquement tout ce qui est consommé. Les pratiques agraires provoquent un stress considérable sur la vie dans les sols et sur l'eau, les systèmes de distribution multiplient les emballages à utilisation unique et les habitants se nourrissent mal et deviennent malades. D'où le besoin de développer de vraies stratégies alimentaires à différents niveaux d'échelle : localement au sein des municipalités, dans les régions, au niveau national et dans la Grande Région.

L'étude stratégique « Troisième Révolution Industrielle » présentée fin 2016 met en exergue l'intérêt ou le caractère impératif d'une vision holistique et systémique au sein des secteurs et sous-secteurs économiques et s'est orientée entre autres sur le besoin d'une « transition vers une économie post-carbone (qui) pousse l'agriculture à établir une nouvelle ère de bonnes pratiques durables en optimisant l'ensemble des flux matériels et énergétiques sur chaque exploitation tout en réduisant considérablement les coûts écologiques et marginaux des opérations ».

En même temps, des initiatives ont émergé ces dernières années autour de la ville comestible (comme à Esch/Alzette, à Sanem et à Differdange), du jardinage urbain et des projets collectifs (très présents dans le mouvement de la Transition - voir [www.eisegaart.lu](http://www.eisegaart.lu)), de l'agroécologie (un champ expérimental à Roedgen) et de la culture bio (Pétange, etc.). On observe également un nouveau dynamisme professionnel autour de l'agriculture en ville, avec les projets d'agriculture périurbaine et la création d'AMAPs (associations pour le maintien de l'agriculture paysanne – un projet vient de démarrer dans le Sud, à Roeser), le développement de circuits courts et de proximité qui relie le producteur au consommateur. L'idée principale d'un geste d'une région en transition en faveur du système alimentaire est de développer une stratégie moyen/long terme pour la réserve de biosphère, tout en y intégrant un plan d'action concret et adapté pour faire face aux défis actuels à l'échelle territoriale.

### **Centre d'Initiative et de Gestion Local (CIGL) et le Geméisgaart**

Le Centre d'Initiative et de Gestion Local (CIGL) d'Esch-sur-Alzette est une association qui poursuit deux grands objectifs : aider des personnes sans emploi à retrouver un travail et à se réinsérer dans la vie sociale mais aussi développer des services qui répondent à des besoins non satisfaits de la population. L'association œuvre à un développement local durable dans de nombreux domaines de l'économie :

- services à la personne et à la collectivité,
- services d'éducation et d'accueil pour enfants,
- production maraîchère biologique,
- éducation à l'environnement et au développement durable,
- mise en valeur du patrimoine touristique.

Le Geméisgaart (jardin de légumes) a pour objectif de sensibiliser un vaste public aux enjeux du développement durable à travers la promotion d'une consommation locale et responsable. Mais aussi de sensibiliser le public cible à l'agriculture urbaine (communes, écoles, restauration, citoyens, etc.), à l'alimentation saine et responsable, tout en créant un lieu d'échange et d'expérimentation de techniques écologiques en matière de maraichage, de préservation de la biodiversité et de construction durable. Le jardin est divisé en trois zones d'activités : une partie consacrée à la production maraîchère, un espace pédagogique et une zone de pépinière.



Réinsertion professionnelle et sociale via le maraichage © CIGL

## 15.4. Autres types d'activités contribuant positivement ou négativement au développement durable local, y compris l'impact/l'influence de la réserve de biosphère en dehors de ses limites.

### 15.4.1 Décrire le type d'activités, l'aire concernée et les personnes impliquées (hommes et femmes).

#### POTENTIEL DE MISE EN RÉSEAU TRANSFRONTALIÈRE

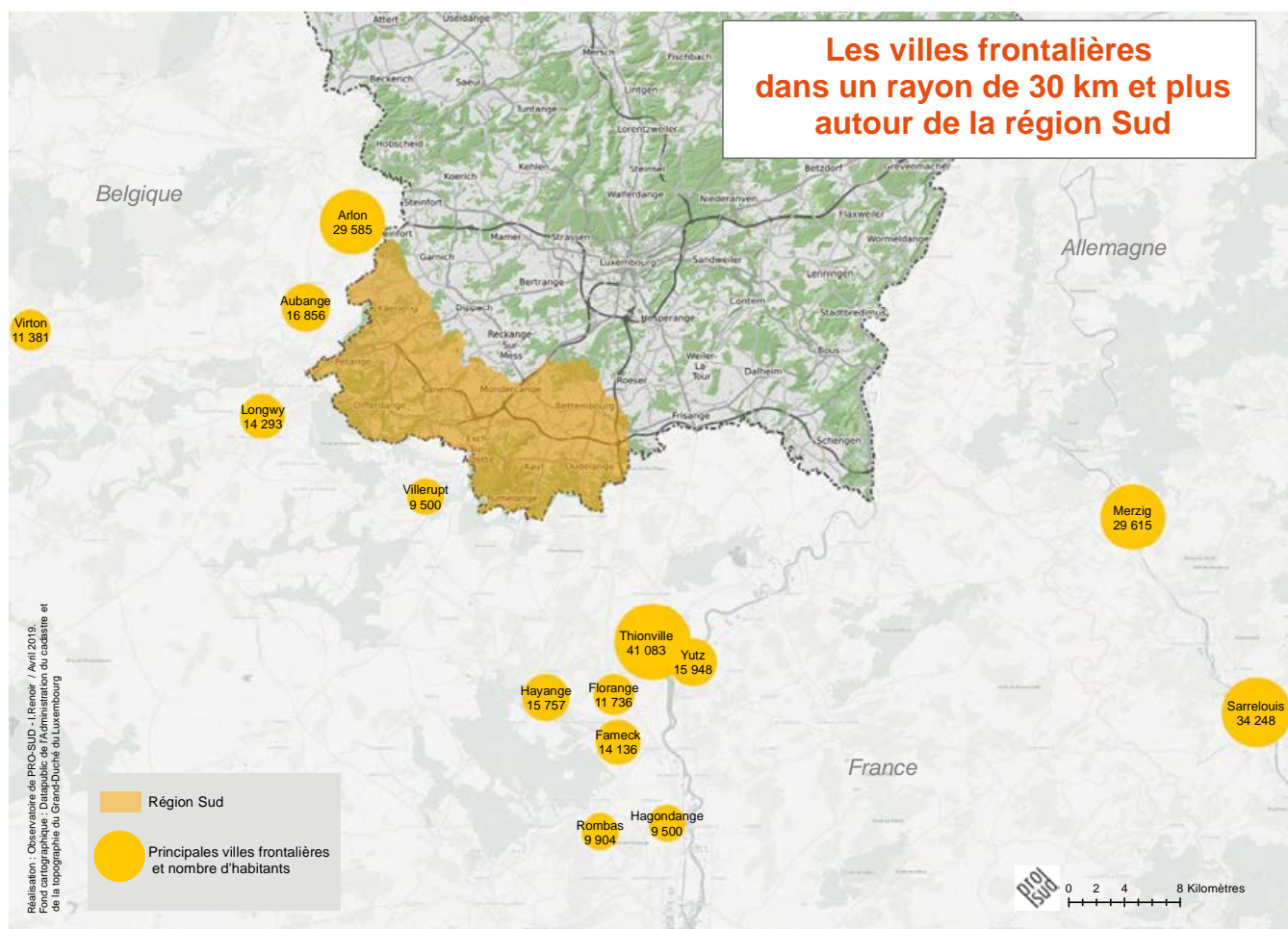
La réserve de la biosphère se trouve au cœur de la *Grande Région*, un espace de coopération transfrontalière regroupant le Luxembourg, les *Länder* allemands de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, la Lorraine, la Région wallonne et la Communauté germanophone de Belgique. Trouvant son origine au début des années 1970, cette coopération transfrontalière au cœur même de l'Europe s'est fortement développée dans tous les domaines au cours des deux décennies suivantes. En 1995, le Sommet des Chefs des Exécutifs de la Grande Région a été institué, lui conférant une assise politique renforcée. En 2013, le GECT Secrétariat du Sommet de la Grande Région a été créé afin de répondre à la constante intensification de la coopération.

Les potentiels de financements européens comme les programmes FEDER, INTERREG, FSE ou URBACT sont des sources de financement permettant le renforcement et le développement de coopérations transfrontalières / internationale afin de mettre en réseau, de développer un catalogue de bonnes pratiques de la réserve avec les pays voisins et d'envisager une future réserve transfrontalière.

Aussi, nous pouvons compter sur le soutien d'instituts de recherche et sur l'université pour assurer le suivi et l'évaluation de nos activités.

Dans un rayon de 30 km autour de la réserve de biosphère se trouvent de nombreuses villes allemandes, belges et françaises, qui attirent chaque jour de nombreux travailleurs mais qui représentent également un fort potentiel touristique et culturel qu'il s'agit d'attirer en tant que visiteurs de la réserve de biosphère.

**Figure 70 : Localisation des villes frontalières proches de la réserve de biosphère**

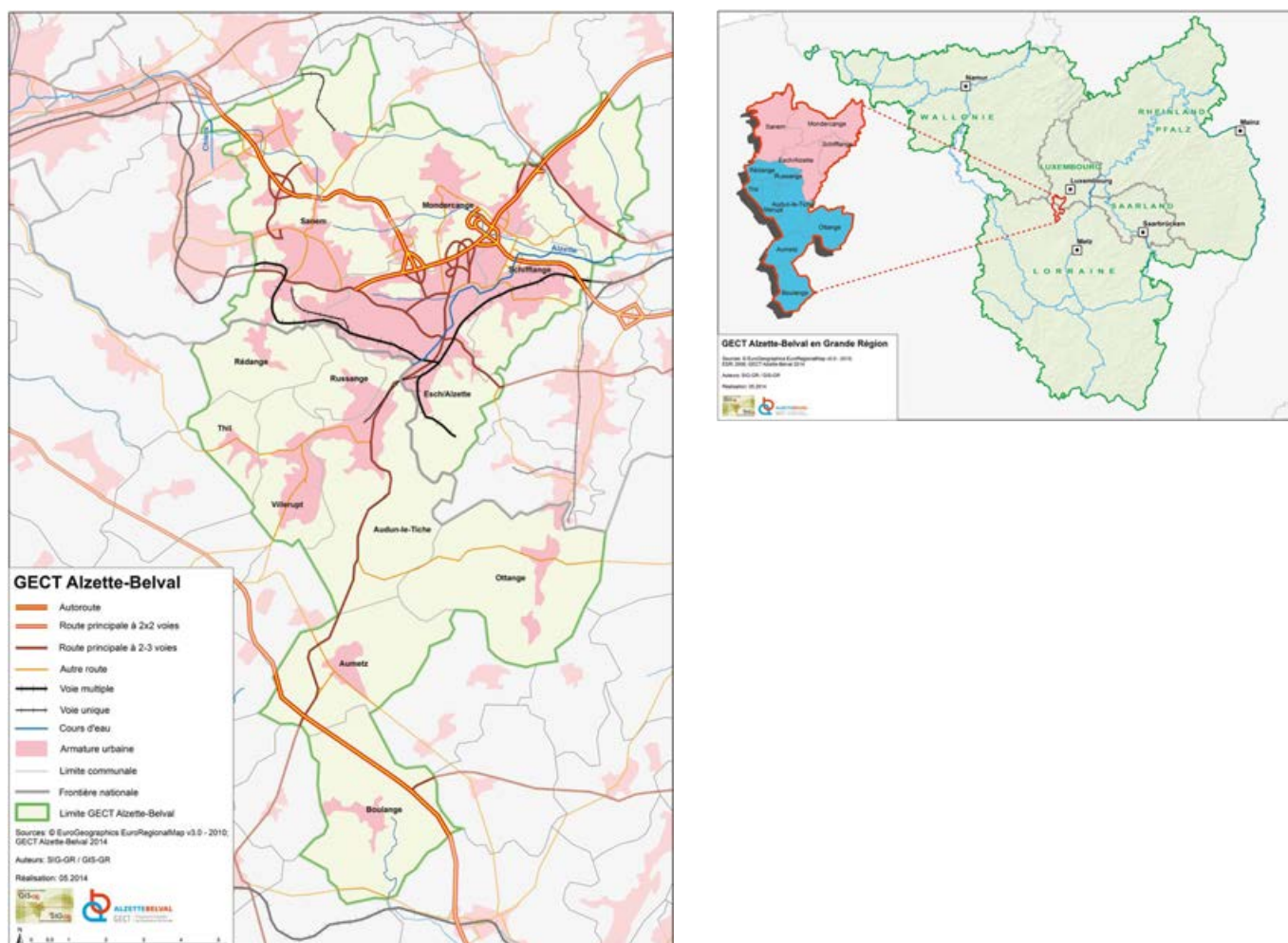


### GECT Alzette-Belval

**Le Groupement Européen de Coopération Territoriale** est un instrument de coopération mis en place par l'Union européenne. L'opportunité de créer un GECT a été saisie par les élus du territoire afin de stabiliser les relations, de mener durablement des projets communs et d'encourager véritablement l'émergence de services bénéfiques à tous. Cette structure, avec un regard global sur le secteur, doit permettre de rythmer les échanges entre les acteurs du territoire autour de thématiques communes.

En date du 8 mars 2013, l'État luxembourgeois, quatre communes du Grand-Duché du Luxembourg (Esch-sur Alzette, Mondercange, Sanem et Schifflange), l'État français et quatre collectivités françaises (la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette, la Région Lorraine ainsi que les Conseils Départementaux de Moselle et de Meurthe-et-Moselle) ont mis en place le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Alzette-Belval.

**Figure 71 : Le territoire du GECT Alzette-Belval**



Ainsi, quatre communes du Sud Luxembourg sont membres du GECT Alzette Belval. Ce groupement franco-luxembourgeois a pour objectif de promouvoir l’agglomération transfrontalière d’Alzette Belval, fondée sur les principes de développement durable. Il constitue un outil pour pérenniser la coopération de proximité et développer des rapprochements et des projets entre les deux versants. Le groupement encourage, suit et accompagne des projets visant la création d’une agglomération dont l’environnement gagnerait en qualité grâce à un développement plus soutenable.

Le territoire compte aujourd’hui 98 000 habitants. Les projets d’aménagement en place permettent d’envisager une forte croissance de la population. L’avantage de ces derniers est qu’ils se développent majoritairement sur d’anciennes friches industrielles. Ainsi, la ville se reconstruit sur la ville, permettant de conserver des espaces naturels et de gagner en qualité de vie.

Sur le versant français, différents projets de développement sont prévus et en cours : l’établissement publique Alzette-Belval conduit une opération d’intérêt national qui doit notamment répondre à la demande de logements sur le territoire par la construction de 8 300 logements neufs et la réhabilitation de 300 logements existants dont 25 % de logements sociaux.

Les différents projets sont adaptés aux spécificités du territoire afin de concevoir et de construire des ÉcoQuartiers conformes au caractère péri-urbain, post-industriel et transfrontalier de la région.

Parallèlement, la CCPHVA conduit différents projets / rapprochements transfrontaliers qui concourent à améliorer l'environnement et la qualité de vie :

- **Alzette objectif qualité** : Cette rivière transfrontalière naît en France et rejoint rapidement le Luxembourg, le traversant pour se jeter finalement dans la Moselle. Si modeste qu'elle puisse être à sa source, elle constitue un fil conducteur entre la France et le bassin minier du Luxembourg. Conduit par les communes de Bettembourg, d'Esch-sur-Alzette, de Kayl, de Mondercange, de Roeser, de Sanem, de Schifflange et par le SIVOM de l'Alzette (F) et Biomonitor (F), ce projet vise à conjuguer les efforts pour soulager la rivière des pollutions auxquelles elle est soumise, ainsi qu'à limiter le risque d'inondations sur son bassin.
- Une **stratégie mobilité active** de pistes cyclables et d'actions visant l'augmentation de l'utilisation des modes actifs dans le cadre des déplacements, notamment domicile/travail, plus respectueux.
- Des travaux menés en franco-luxembourgeois pour **stopper les transferts transfrontaliers illicites de déchets** qui conduisent encore trop souvent à des dépôts sauvages de déchets.
- La **cartographie des producteurs locaux** et vente directe.
- Des actions « **jardinage** » Rédange et Sanem.
- **Alzette Belval, « Vivons ensemble ! »**  
Ce projet aide les acteurs locaux, les associations, les nouveaux résidents et toute la population en général à mieux connaître le territoire, ses opportunités, ses services et ses équipements. L'idée est que chacun se sente intégré à cet espace de vie commun et transfrontalier.
- Esch2022, Capitale européenne de la Culture, pour lequel un partenariat opérationnel existe avec la CCPHVA / la Région Grand Est.

### **Le Territoire Naturel Transfrontalier (TNT) comme territoire innovant**

Le TNT de la Chiers et de l'Alzette est une A.S.B.L. lancée en 2017 et qui a pour mission de travailler à l'émergence d'une « écosphère » locale, soit un espace où l'homme respecte sa biosphère pour bénéficier de ses services. Les acteurs du TNT œuvrent à relier concrètement vie humaine et environnement pour générer une dynamique où nature et qualité du cadre de vie créent de la valeur économique, sociale et culturelle durable. L'A.S.B.L. couvre un périmètre géographique, historique et culturel cohérent à cheval sur le Luxembourg et la France. Il s'agit d'un concept inédit qui peut inspirer la création d'autres territoires naturels transfrontaliers en Europe.

Ce territoire concerne plus de 100 000 citoyens et couvre près de 16 000 hectares sur les deux versants d'une même frontière.

Les membres de cet espace transfrontalier naturel sont dans la réserve de biosphère la commune de Differdange avec ses entités : Niederkorn, Oberkorn, Lasauvage et, du côté français, la commune de Saulnes et celle de Hussigny-Godbrange.



Le TNT de la Chiers et de l'Alzette s'envisage comme un laboratoire de pratiques et de solutions partagées en faveur d'un mode de vie et d'une économie locale dynamisée par son environnement naturel. Un espace où la nature est vue comme un levier de développement et une contrainte stimulant la créativité, l'inventivité, l'excellence et l'innovation territoriale.

### Vocation & activités

La vocation du TNT est de faire fructifier, pour ses habitants, ses valeurs et ses atouts autour de quelques mots-clés : tisser des liens – innover durablement – créer de la valeur localement – restaurer son héritage – préserver la nature – mettre en valeur son patrimoine commun.

Les activités privilégiées sont :

- la découverte des mines et de leurs vestiges sous forme de parcours découvertes multi-facettes : patrimoine, histoire, architecture, faune & flore, artisanat local, gastronomie, etc.
- la promotion de la mobilité douce avec la réhabilitation de chemins et de passages (raccourcis),
- la mise en œuvre de programmes d'échanges scolaires, sportifs, festifs, associatifs, culturels et sociaux,
- le soutien aux entrepreneurs et aux porteurs d'idées avec une attention particulière pour l'éco-innovation, l'écodesign, l'efficacité énergétique et les nouveaux métiers verts,
- la mise en commun de structures d'hébergements, etc.
- la valorisation de l'héritage de nos cultures ancestrales (ex. Celtes, Trévires, Romains, etc.).

Ce territoire est la charnière entre une zone Natura 2000, des espaces à hautes valeurs environnementales (réserve naturelle) et des espaces non protégés, non inventoriés, présentant une parfaite continuité écologique, paysagère et un formidable potentiel de reconnexion environnementale.

Potentiel identifié de partenariat transfrontalier :

- continuité écologique, paysagère, reconnexion écosystémique,
- possibilité d'établissement et de migration d'espèces communautaires protégées,
- couloir écologique élargi,
- renforcement de la résilience écosystémique de la réserve de biosphère côté luxembourgeois par une zone tampon élargie à sa périphérie.



Balade transfrontalière © A-B Culot

### 15.4.2 Indiquez les éventuels impacts positifs et/ou négatifs sur les objectifs de la réserve de biosphère.

Les futurs impacts positifs de ces initiatives transfrontalières sont : le renforcement des activités en lien avec le développement durable de la région, notamment concernant la protection de la biodiversité et des zones centrales et tampons partagées avec la France. Le démarrage d'une réflexion sur la possibilité d'une réserve de biosphère transfrontalière et notamment l'augmentation des chances de financement européen (notamment les financements INTERREG).

#### **GECT Résultats :**

Il existe des bilans annuels des projets INTERREG ainsi que des rapports annuels. Le bilan de sa première stratégie est disponible sur le site internet du GECT.

#### **TNT Résultats :**

- mise en valeur pédagogique d'un ancien bassin de refroidissement industriel à cheval sur la frontière,
- préservation et reconnexion écologique des écosystèmes par-delà la frontière,
- développement et balisage de parcours pédestres transfrontaliers,
- valorisation de l'éducation à l'environnement des jeunes publics de notre territoire via des échanges entre classes et des rencontres à l'école nature de Lasauvage,
- mise sur pied d'un programme de formation transfrontalier pour jeunes en décrochage (fracture digitale),
- projet de rachat commun entre Differdange et Saulnes d'un ensemble de terrains présentant une haute valeur environnementale pour le territoire, une continuité avec la flore, la faune, les paysages et les écosystèmes répertoriés et protégés côté luxembourgeois.

### 15.4.3 Quels indicateurs utilisez-vous ou allez-vous utiliser pour évaluer la situation et son évolution ?

Le nombre de partenariats effectués avec les parties prenantes de la Grande Région.

La croissance du nombre de visiteurs en provenance de la Grande Région pour des activités touristiques.

La croissance des financements issus de l'UE ou des sources nationales.

### 15.4.4 Quelles actions sont actuellement entreprises et quelles mesures seront appliquées pour renforcer les impacts positifs ou pour réduire les impacts négatifs, relatifs aux objectifs de la réserve de biosphère ?

Un plan de mobilité durable pour améliorer la mobilité dans la région.

Une réflexion au niveau régional sur les impacts des activités touristiques dans les zones centrales et tampons.

Des réunions d'échange avec les organisations transfrontalières et entre les élus des communes transfrontalières.

## 15.5 Bénéfices des activités économiques pour la population locale

### 15.5.1 Pour les activités décrites ci-dessus, quels revenus ou avantages les communautés locales (hommes et femmes) tirent-elles directement du site proposé comme réserve de biosphère et comment ?

Notre réserve de biosphère renforcera non seulement l'identité régionale et culturelle au niveau régional, mais permettra aussi un rayonnement national et par-delà les frontières de notre pays. La valorisation culturelle du territoire sera partagée par la population locale et les élus. La mise en place de projets environnementaux, culturels et touristiques permettra de créer non seulement des emplois mais aussi de nouvelles vocations au sein d'un territoire qui jadis attirait principalement les métiers en rapport avec la sidérurgie.

Ces indicateurs seront mesurés et évalués par les porteurs de projets implémentés dans les 11 municipalités de la réserve de biosphère, par les institutions scientifiques et de recherche qui accompagnent la réserve de biosphère.

## 15.6. Valeurs culturelles et spirituelles ; pratiques coutumières

Les valeurs culturelles et spirituelles ne sont pas significativement différentes de celles que l'on trouve en Europe du Nord-Ouest. Elles se caractérisent par une prédominance de la religion chrétienne mais également par un respect de liberté de culte. Compte tenu de la très forte densité de nationalités étrangères sur un territoire restreint, la réserve de biosphère projetée constitue un creuset de cultures multiples.

Concernant la diversité culturelle, veuillez vous référer aux chapitres 10.4 et 10.6.

### 15.6.1 Décrivez les valeurs culturelles et spirituelles ainsi que les pratiques coutumières en prenant en compte notamment les langues et dialectes, les rituels et les modes de vie traditionnels. Certaines sont-elles en voie de disparition ou en déclin ?

Il n'y a plus de pratique coutumière ni de modes de vie dits « traditionnels » dans le pays.

Concernant les langues, veuillez vous référer au chapitre 10.7.

#### La culture agricole

Avant l'époque de l'essor industriel, la région était principalement agricole et vivait de ses méthodes traditionnelles. Celles-ci ont disparu à la veille de la Première Guerre mondiale pour laisser place à une culture industrielle.

#### La culture industrielle

L'industrialisation de l'Europe prend son départ au 18<sup>e</sup> siècle en Angleterre, pour faire son chemin sur le continent au cours du 19<sup>e</sup> siècle. Elle se caractérise par plusieurs facteurs déterminants, à savoir :

- le remplacement des forces humaines et animales par la machine,
- le recours à grande échelle à des ressources naturelles de charbon et de minerai de fer,
- les nouvelles formes d'exploitation dans les grandes usines,
- les nouveaux moyens de transport, notamment les chemins de fer,
- le système économique capitaliste et la création des sociétés anonymes.

L'industrialisation a forgé l'identité de notre société. Elle a bouleversé les modes de travail, les modes de vie et les mentalités comme aucun phénomène précédent. L'industrie a créé sa propre culture. Aucun domaine de la vie humaine n'a échappé à son emprise, l'économie évidemment, la politique bien sûr, mais également l'environnement et la vie sociale. L'industrie aussi a créé sa propre esthétique. L'industrialisation a changé le regard sur le monde et elle a révolutionné la production artistique et architecturale. Inventeur de technologies qui le dépassent, l'homme restera toutefois toujours à l'origine de tout acte créatif.

### 15.6.2 Indiquez les activités visant à identifier, à promouvoir et/ou à revitaliser ces pratiques et valeurs.

#### **Promotion des valeurs culturelles du patrimoine post-industriel**

Plusieurs institutions culturelles, comme le Musée des Mines de Fer Luxembourgeoises de Rumelange, le Minett Park Fond-de-Gras ou le Centre d'accueil Ellergronn, s'emploient à faire revivre le temps révolu des mineurs.

Des initiatives personnelles comme celle qui a abouti au Parc Industriel et Ferroviaire du Fond-de-Gras ne sont pas des cas isolés dans le sud du pays. À Rumelange, à quelques kilomètres, le même désir de préserver un passé industriel dont les témoignages disparaissent petit à petit a donné naissance au Musée national des mines.

La « Petite Italie » constitue un lieu de mémoire unique qui permet de comprendre l'inscription des migrations dans l'histoire nationale du Grand-Duché. Afin de préserver cette mémoire, un ensemble de bénévoles a créé le Centre de Documentation sur les Migrations Humaines (CDMH) qui s'est installé dans l'ancienne Gare-Usines du quartier. Situé en plein cœur de la Petite Italie, cette institution unique au Luxembourg et au-delà des frontières a été inaugurée en 1993. Depuis cette date, le CDMH a organisé des cycles de conférences, des visites guidées sur des sites de Dudelange liés à l'immigration et des expositions afin de replacer l'immigration et l'émigration au Luxembourg dans leurs contextes géographique, historique, économique et social.

Parmi les activités visant à identifier et promouvoir les pratiques et valeurs de la minette, on compte également des initiatives privées comme « l'Atelier D », qui est un projet mis en place par le DKollektiv, composé de quatre artistes luxembourgeois. Le collectif s'est installé sur les friches industrielles de Dudelange afin de mettre en place un espace de création en rapport au lieu, à son histoire, à ses habitants et à sa phase de mutation.

Le site industriel de Dudelange vit aujourd'hui une phase de transition. L'ancien site sidérurgique accueillera dans les prochaines années un nouveau quartier d'habitations.

Le projet de l'Atelier D a été initié en 2016 dans le cadre de la biennale de la culture industrielle et de l'innovation. Durant un mois, le DKollektiv s'est installé dans l'ancien atelier de locomotive sur le site du laminoir, invitant artistes, architectes, créateurs, historiens et citoyens à réfléchir et discuter ensemble sur le sujet de l'industrie, son passé et son avenir.

Le site des anciennes friches de Dudelange est le lieu idéal pour développer des projets artistiques qui soulèvent des questions sociétales et environnementales, qui sont nourris à la fois par les vestiges du passé et par les projets futurs pour la friche.

### 15.6.3 Comment envisagez-vous d'intégrer les valeurs culturelles dans le processus de développement : éléments d'identité, connaissances traditionnelles, organisations sociales, etc. ?

Intimement liée au projet de conservation des hauts-fourneaux de Belval, la création d'une nouvelle institution, le **Centre National de la Culture Industrielle**, aura pour rôle de :

- valoriser les structures existantes traitant de l'histoire industrielle,
- promouvoir la recherche et l'enseignement sur la culture industrielle nationale et régionale,
- mémoriser l'importance des usines sidérurgiques et du travail des sidérurgistes,
- transmettre au public des connaissances sur la culture industrielle luxembourgeoise,
- dans son contexte international : collecter et diffuser des informations et des documentations sur la culture industrielle.

Le Centre National de la Culture Industrielle se vouera à l'industrie, aux sciences et aux technologies depuis les débuts de l'industrialisation jusqu'au 21<sup>e</sup> siècle. Il est destiné à s'interroger sur les facteurs et paramètres qui ont influencé et qui continuent de déterminer l'histoire du Luxembourg, dans le contexte de la Grande Région et en tant que pays européen au sein d'un monde globalisé.

Le Centre National de la Culture Industrielle est appelé à mettre en évidence les valeurs créées par les hommes et les femmes dans le passé et le présent, à dévoiler les périples de l'aventure industrielle avec les répercussions économiques, sociales, culturelles et environnementales qu'elle implique et finalement, à thématiser les évolutions futures ainsi que les technologies du 21<sup>e</sup> siècle avec les défis qu'elles représentent.

Le Centre National de la Culture Industrielle devra aborder des thèmes controversés et stimuler les débats et les discussions plutôt que de présenter au public des opinions préconçues.

Le Centre National de la Culture Industrielle s'adressera à différents groupes cibles : le grand public, les enfants et les jeunes, les chercheurs et les étudiants et les adeptes de culture industrielle.

La nature de ses activités devra s'orienter sur les besoins et les demandes de ces différents groupes cibles.

Depuis quelques décennies, musées de l'industrie et des techniques anciennes, parcs industriels et centres de documentation sont nés à travers le pays. La plupart de ces structures, qui pourtant ont un thème commun, ne sont pas reliées entre elles et n'ont pas souvent l'occasion de faire des échanges d'expériences et d'informations. Souvent issues du travail assidu de bénévoles, une grande partie de ces structures ne dispose pas de moyens et de personnel suffisants pour assurer une communication permanente et professionnelle auprès du public, ni pour faire des recherches scientifiques nécessaires au développement de nouveaux projets.

L'absence d'un regroupement des institutions engagées dans la conservation du patrimoine industriel est aujourd'hui perçue par ces institutions mêmes comme un manque auquel il faut remédier. Or, pour initier et animer un réseau de coopération, il faut une structure appropriée. Pour que la coopération soit efficace, elle doit se baser sur un travail rigoureux et continu. Les petits musées et centres de documentation existants ne sont pas équipés pour accomplir cette tâche.

### Un réseau de coopération : renforcer les structures existantes

Le Centre National de la Culture Industrielle sera la structure adaptée à remplir cette mission. Il est destiné à devenir la tête d'un réseau de coopération des musées de l'industrie et des techniques au Luxembourg. Cette coopération a pour objectifs :

- de renforcer les structures existantes au sein d'un projet national,
- d'améliorer le flux d'information,
- de développer des stratégies communes de communication au public et de coordonner les relations publiques du réseau,
- de prêter conseil scientifique et technique,
- de développer et de coordonner des projets communs.

Les indicateurs mis en place pour évaluer ces activités sont : l'analyse de la mise en réseau des différents acteurs et structures existantes participant au projet, le nombre d'événements d'éducation et de sensibilisation à la conservation du patrimoine industriel mis en place et le nombre de projets communs mis en place au sein du réseau de coopération.

*Euphydryas aurinia* © Ann-Katherin Wirth



## 16. FONCTION D'APPUI LOGISTIQUE

### 16.1 Recherche et surveillance

16.1.1 Décrivez les projets de recherche actuels et envisagés ainsi que les activités de surveillance continue et la ou les zone(s) dans la(les)quelle(s) ils sont (seront) entrepris afin de répondre aux questions spécifiques liées à la gestion de la réserve de biosphère<sup>4</sup>

#### PROJETS DE RECHERCHE SUR LA FAUNE ET FLORE

Étude démographique d'*Anthyllis vulneraria* le long de gradients environnementaux (L. Daco, G. Colling & D. Matthies)

Dynamique des populations, étude de l'évolution, changement climatique.

Les chercheurs du Centre de recherche du Musée national d'histoire naturelle du Luxembourg (MNHNL) et de l'Université de Marburg (Allemagne) étudient dans ce projet si la stratégie de reproduction et de survie de la légumineuse *Anthyllis vulneraria* est influencée par différentes conditions environnementales. La population du Lallenger Berg sert de référence démographique au centre de l'aire de répartition de l'espèce et sera comparée à des populations arctiques et alpines aux extrêmes de l'aire de répartition.

---

<sup>4</sup> En référence aux variables de l'Annexe 1

### **Changement climatique, plasticité et variation génétique chez *Anthyllis vulneraria* (L. Daco, G. Colling & D. Matthies)**

Génétique/dynamique des populations, étude de l'évolution, changement climatique

Le but de ce projet, réalisé par les chercheurs du Centre de recherche du MNHNL et de l'Université de Marburg, est d'étudier l'impact présumé du changement climatique sur la légumineuse *Anthyllis vulneraria*. Pour cela, ils étudient une quarantaine de populations le long d'un gradient environnemental en altitude (2 000 m) et en latitude (2 000 km).

### **Biologie des populations d'espèces végétales menacées dans les habitats nouvellement disponibles (R. Mozek, G. Colling & D. Matthies)**

Espèces en danger/rares, génétique/dynamique des populations

Les chercheurs du Centre de recherche du MNHNL et de l'Université de Marburg étudient les processus biologiques influençant la colonisation des habitats de prairies calcaires anthropogènes dans les anciens sites miniers à ciel ouvert du sud du Luxembourg. Comme espèces modèles, ils ont choisi l'orchidée *Anacamptis pyramidalis* et la crucifère *Iberis amara*. Ils étudient la structure des populations, la démographie et la génétique des populations des deux espèces. Cette étude contribuera à une meilleure compréhension des processus impliqués dans la dispersion des graines à longue distance et les événements fondateurs, mais aura également des répercussions sur la conservation et la gestion des prairies calcaires nouvellement formées dans les anciennes mines à ciel ouvert.

### **Atlas des abeilles sauvages du Luxembourg**

Faune sauvage, inventaire des espèces, invertébrés, pollinisation.

Projet en phase de préparation, début en 2020, en collaboration avec le Musée national d'histoire naturelle, l'Université de Trèves (D), le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, et le LISER.

### **Projet de recherche sur la faune des cavités au Luxembourg (2007-2011) (D. Weber/Musée national d'histoire naturelle de Luxembourg)**

Faune sauvage, invertébrés, inventaire des espèces, espèces en danger/rares

Dans le cadre de ce projet, 14 mines de fer et deux tunnels de chemin de fer ont été examinés dans la région de la future réserve de biosphère. Référence : Weber D. (éd.) (2013). Die Höhlenfauna Luxemburgs. Ferrantia – Travaux scientifiques du Musée national d'histoire naturelle, Luxembourg, 69 : 1-408.

### **Atlas des moustiques du Luxembourg (MosquitolUX) (Musée national d'histoire naturelle)**

Invertébrés, inventaire des espèces, animaux nuisibles/maladies, faune sauvage, espèces étrangères et/ou envahissantes

MosquitolUX vise à compiler et à compléter les connaissances sur les moustiques (*Diptera* : *Culicidae*) du Luxembourg. Dans un contexte de changements climatiques et environnementaux, ce premier atlas des moustiques doit permettre de dresser l'état des lieux de la faune culicidienne, en termes de biodiversité en premier lieu, mais également en termes de risques sanitaires et vectoriels. Il nécessite non seulement la récolte de données de présence/absence, mais également d'abondance et de saisonnalité en fonction des milieux et environnements. Cet inventaire devrait également permettre de détecter des espèces exotiques envahissantes introduites, et des changements d'aires de distribution d'espèces natives.

### **Analyse de la présence d'espèces de plantes invasives dans les anciennes minières à ciel ouvert (2018-2019)**

Espèces étrangères et/ou envahissantes, écologie, flore

Dépistage d'espèces de plantes invasives dans les anciennes minières à ciel ouvert, notamment *Buddleja davidii*, *Solidago canadensis*, *Solidago gigantea*, *Ailanthus altissima*, *Rhus typhina*, *Senecio inaequidens*, *Prunus laurocerasus*, *Cotoneaster horizontalis* et renouées exotiques. Coordination : Musée national d'histoire naturelle, section Écologie.

Genetic monitoring of the pool frog and the edible frog in Luxembourg (2018-2019) (H. Weigand)

Amphibiens, aspects de la biodiversité, espèces en danger/rare, génétique/dynamique des populations, faune sauvage

En collaboration avec le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable Fondation Faune-Flore & Musée national d'histoire naturelle de Luxembourg.

### **Évaluation et conservation du patrimoine géologique de la région des Terres rouges (sud du Luxembourg) (R. Weis)**

#### **PROJET DE RECHERCHE EN GÉOLOGIE ET GÉOMORPHOLOGIE**

Projet mené par le Musée national d'histoire naturelle en collaboration avec le Service géologique du Luxembourg. Ce projet prévoit la mise en place d'un inventaire du patrimoine géologique de la région, notamment les sites présentant un intérêt scientifique, éducatif ou patrimonial important, en vue de leur mise en valeur et de leur protection.

Référence : Weis R. & Di Cencio A. (2018). Geohéritage in the Red Rock region, southern Luxembourg : towards an integrative view of natural diversity in a cultural landscape ? Dans : IX Symposium ProGeo – Geohéritage and Geoconservation: Modern Approaches and Applications Towards the 2030 Agenda. Checiny, Poland 25-28th June 2018, Programme and Abstract Book, pp. 84-85.

### **Vertébrés et insectes fossiles du Toarcien marin (Jurassique inférieur) de la région de Bascharage-Soleuvre (B. Thuy, R. Weis)**

#### **Géologie**

Études systématiques et paléoenvironnementales sur les fossiles exceptionnellement conservés issus des *Konservatlagerstätte* des « schistes carton » du Toarcien luxembourgeois. Publications sur les vertébrés (plésiosaure, crocodylomorphes et ichtyosaures) et les faunes d'insectes, en collaboration avec le Musée national d'histoire naturelle de Luxembourg et des chercheurs des universités de Liège (Belgique), d'Edinburgh (Royaume-Uni) et du Muséum national d'histoire naturelle de Paris (France).

### **Biostratigraphie et taxonomie des céphalopodes fossiles de la minette luxembourgeoise (Jurassique inférieur-moyen) (R. Weis, D. Sadki & A. Di Cencio)**

De nouvelles recherches sur les ammonites de la formation ferrifère (minette) du Luxembourg permettent une subdivision stratigraphique et chronologique plus fine des différentes couches de la minette. Musée national d'histoire naturelle de Luxembourg en collaboration avec l'Université de Meknès (Maroc).

### **Experiments of Applying Complete Combustion of Unburned CO/ HC Gas in Combustion Gas of Wood Stove using Limonite Catalyst - Study of Minette Iron Ore having an excellent Oxidation Catalytic Effect (T. Urabe & S. Mizuhara)**

Étude sur le minerai de fer de la minette (couches grises et jaunes de Rumelange) et son effet de catalyseur menée par l'Université Ryokoku, *Research Center for Satoyama studies* (Japon), en collaboration avec le Musée national des mines de fer, Luxembourg.



## Publications

### Flore & Faune

Cungs, J. (1991): Beitrag zur Faunistik und Ökologie der Schmetterlinge im ehemaligen Erzabbaugebiet « Haardt » bei Düdelingen. Travaux scientifiques du Musée national d'histoire naturelle, Luxembourg, vol. XVII.

Cungs, J., A. Jakubzik & K. Cölln (2007): Biotop- und Artenschutz im Erzbecken Luxemburgs. Bienen und Wespen (Hymenoptera Aculeata) im Naturschutzgebiet « Haardt » bei Düdelingen. Bestandserfassung und Pflegekonzept. Bembecia 1, 248 S., Lëtzebuerg.

Cungs, J. (2014): Pflegeerfolge im Luxemburger Erzbecken unter besonderer Berücksichtigung der Gottesanbeterin *Mantis religiosa*. Bembecia 2, 90 S., Lëtzebuerg.

Frankenberg T. & G. Colling (in press): Flora und Vegetation der ehemaligen Erzabbaugebiete im Süden Luxemburgs und der Baggerweiherlandschaft an der Obermosel. Tuexenia Beiheft 12: xx-xx. Osnabrück 2019.

Kreutz, C. A. J. (2015): Neue Typisierungen, zwei neue Kombinationen und eine neue Dactylorhiza-Sippe aus Luxemburg. Berichte aus den Arbeitskreisen Heimische Orchideen 32.2 (2015): 133-167.

Vitali F. (2014) : Les longicornes de la Réserve naturelle de la Haardt près de Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg) (*Coleoptera Cerambycidae*) - L'Entomologiste 70 (2):79-83.

### Géologie & Paléontologie

Bechly G. (2018) : First record and a new species of the fossil dragonfly genus Proinogomphus (Odonata: Liassogomphidae) from the Early Jurassic of Bascharage in the Grand Duchy of Luxembourg. Zootaxa 4450 (1).

Delsate D., Pereda-Suberbiola X., Felten R. & Felten G. (2018): First thyreophoran dinosaur from the Middle Jurassic (Bajocian) of Luxembourg, Geologica Belgica 21(1-2): 19-26.

Guérin-Franiette S. & Weis R. (2010): Le passage Aalénien-Bajocien près de Rumelange: la série biostratigraphique dans le Bassin d'Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg). Ferrantia – Travaux scientifiques du Musée national d'histoire naturelle, Luxembourg, 62 : 73-96.

Hermoso M., D. Delsate, F. Baudin, L. Le Callonnec, F. Minoletti, M. Renard & A. Faber (2014): Record of Early Toarcian carbon cycle perturbations in a nearshore environment: the Bascharage section (easternmost Paris Basin). Solid Earth, 5, 793-804.

Johnson M.M., Young M.T., Brusatte S.L., Thuy B. & Weis R. (2018): A catalogue of teleosauroids (Crocodylomorpha: Thalattosuchia) from the Toarcian and Bajocian (Jurassic) of southern Luxembourg. Historical Biology, DOI: 10.1080/08912963.2018.1427090

Nel A. & Weis R. (2017): A new Early Jurassic damselfly from the Grand Duchy of Luxembourg (Odonata: Campeterophlebiidae). Alcheringa, 41 (3), pp.378-382.

Song J., Littke R., Maquil R. & Weniger P. (2014): Organic facies variability in the Posidonia Black Shale from Luxembourg: Implications for thermal maturation and depositional environment. Palaeogeography, Palaeoclimatology, Palaeoecology 410: 316-336.

Taverne L. & Steurbaut E. (2017): Osteology and relationships of Luxembourgichthys ("Pholidophorus") friedeni gen. nov. (Teleostei, "Pholidophoriformes") from the Lower Jurassic of Belgium and the Grand Duchy of Luxembourg. Geologica Belgica 20 (1-2): 53-67.

Vincent P., Weis R., Kronz G. & Delsate D. (2017): Microcleidus melusinae, a new plesiosaurian (Reptilia, Plesiosauria) from the Toarcian of Luxembourg. Geological Magazine, 156 (1): 99-116.

Weis R. & Mariotti N. (2008): A belemnite fauna from the Aalenian-Bajocian boundary beds of the Grand Duchy of Luxembourg (NE Paris Basin). Bollettino della Società Paleontologica Italiana, 46 (2-3): 149-174.

### Archéologie

Gassmann G. & Schäfer A. (2017): Luxemburger Eisen. Montanarchäologische Untersuchungen zur frühen Eisenproduktion im Umland des Titelbergs in Südwestluxemburg. University of Bamberg Press, Forschungen des Instituts für Archäologie, Denkmalkunde und Kunstgeschichte, 6, 108 p.

A. Schäfer A. (2007). "Economic Archaeology" in Luxemburg. A Landscape-Related Approach to Early Iron Production in the Hinterland of the Titelberg Oppidum. In: P. Crew/ S. Crew (Hrsg.), Early Ironworking in Europe II. Archaeology, Technology and Experiment. Abstracts. Second International Conference Plas Tan y Bwlch 17th-21st September 2007. Plas Tan y Bwlch Occ. Paper 4 (Plas Tan y Bwlch 2007) 80.

## **PROJETS DE SURVEILLANCE DES ZONES CENTRALES ET ZONES TAMPONS**

### **Le Musée national d'histoire naturelle de Luxembourg (MNHNL)**

Voir les projets de recherche énumérés ci-dessus.

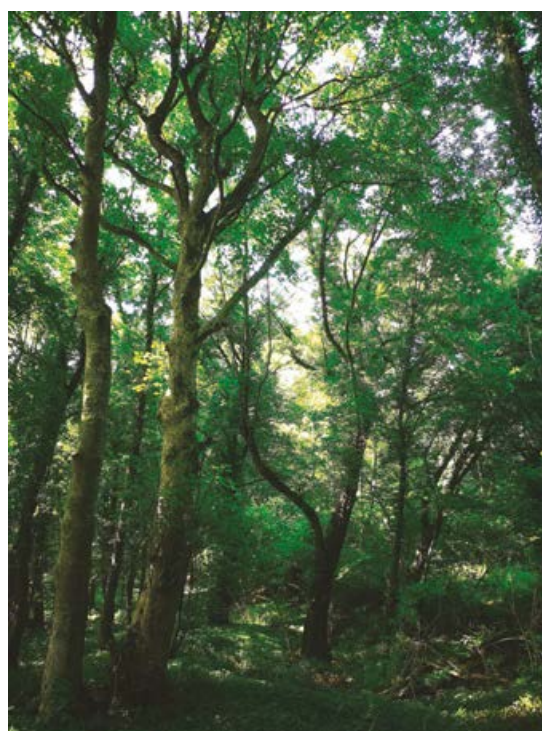
### **Les services régionaux de l'Administration de la nature et des forêts**

Les services régionaux de l'ANF sont en charge de la mise en œuvre sur le terrain des missions de l'administration. Ils couvrent la totalité du territoire national et sont composés de cinq arrondissements dont l'arrondissement Sud de notre réserve de biosphère. Les principales attributions des services régionaux sont :

- la contribution à la mise en œuvre du Plan national concernant la protection de la nature,
- la contribution à la mise en œuvre du Programme forestier national,
- la mise en œuvre des concepts et des plans d'action élaborés par les services centraux,
- la gestion des zones protégées,
- la protection, l'entretien et la restauration des habitats,
- la gestion durable des forêts soumises au régime forestier,
- la gestion des pépinières domaniales et communales,
- la promotion des connaissances en matière de techniques de sylviculture et d'écologie forestière, d'entretien des espaces naturels et des paysages.

Chaque commune a un garde forestier qui s'occupe de mettre en place ces services régionaux au niveau local.

Ci-dessous, une liste de projets de monitoring/recherche qui ont été mis en œuvre dans le passé, ou se font actuellement dans la zone centrale de notre région de réserve de biosphère, gérée par l'ANF. Certains de ces projets s'appliquent aussi sur d'autres zones, vu qu'il s'agit de programmes de monitoring nationaux. Il y a en effet très peu de projets qui sont spécifiques pour la réserve de biosphère en question et la plupart des études qui ont été faites au niveau des zones Natura 2000 de la zone centrale sont des inventaires plus ou moins isolés effectués par des bureaux d'études.



© Gaëlle Tavernier

**Figure 72 : Projets de monitoring/recherche gérés par l'ANF**

Biodiversité	Thème	Zone	Période	Acteur	Financement
<b>Monitoring</b>					
<b>Entomologique</b>	Hyménoptères	Zone centrale: Haard	irrégulièrement: 2007, 2018	ANF/bureau d'études	ANF
	Diptères	Zone centrale: Haard 2009	ponctuellement: 2009	ANF/bureau d'études	ANF
	Mante religieuse	Zone centrale	annuellement	Gestionnaire Natura 2000 - ANF	ANF
	Papillons de jour	Zone centrale	annuellement	Gestionnaire Natura 2000 - ANF	ANF
	Papillons de jour *	Toutes zones	annuellement	Biomonitoring: MECDD/LIST/bureau d'études	MECDD
	Papillons de nuit	Zone centrale	irrégulièrement	Ancien Gestionnaire Natura 2000 - ANF	ANF
<b>Ornithologique</b>	Alouette lulu	Zone centrale	2019-2020	ANF/bureau d'études	MECDD/Fonds pour la protection de l'environnement
	Espèces annexe I et Art. 4.3 directive oiseaux	zones natura 2000: centrale et tampon	récurrent tous les six ans	Centrale ornithologique	MECDD
<b>Amphibiens</b>	Sonneur à ventre jaune	Zone centrale	annuellement	Biomonitoring: MECDD/LIST/bureau d'études	MECDD
	Triton crêté *	Zone centrale / Zone tampon	récurrent	MECDD/LIST/bureau d'études/Sicona	MECDD/Fonds pour la protection de l'environnement/ Sicona
<b>Reptiles</b>	Lézard des murailles / lézard des souches *	Zone centrale / zone tampon / zone transition		Biomonitoring: MECDD/LIST/bureau d'études	MECDD/Fonds pour la protection de l'environnement
<b>Biotopes</b>	Cadastre des biotopes *	Zone centrale / zone tampon / zone transition	2009-2012; 2016- en cours	MECDD/bureaux d'études	MECDD/Fonds pour la protection de l'environnement
<b>Mammifères</b>	Chauves-souris / sites d'hibernation	Zone centrale	irrégulièrement, selon besoin	ANF / bureau d'étude	ANF/MECDD
<b>Faune/Flore/ Habitats</b>		RFI Haard	2005-2011	ANF	ANF
		RFI Beetebuerger Bësch	2011-2013	ANF	ANF
<b>programmes de monitoring nationaux</b>					

Source : ANF

### A prévoir

Plantes	Caractérisation phytosociologique détaillée des anciens sites miniers	Zone centrale	à prévoir	ANF/MNHN	à déterminer
	Cartographie des espèces exotiques envahissantes	Zone centrale	à prévoir	à déterminer	à déterminer
Entomologie	Programme de surveillance standardisé et régulier sur papillons de nuit et hyménoptères	Zone centrale	à déterminer	à déterminer (Université, MNHN, LIST...)	MECDD/Fonds à déterminer pour la protection de l'environnement

Source : ANF

## AUTRES ACTEURS ACTIFS DANS LE SECTEUR DE LA RECHERCHE

### Belval centre de recherche et d'innovation

Avec la fermeture du dernier haut-fourneau à Esch-Belval en juillet 1997, 120 ha sont devenus disponibles pour un processus de reconversion, offrant ainsi un potentiel fort de développement économique pour le pays et toute la région Sud. « Belval » est devenu le centre de recherche du pays en accueillant les acteurs clés pour le développement de l'innovation.

### Luxembourg Institute of Socio-economic Research (LISER)

Les travaux de recherche de l'Institut sont effectués par trois départements de recherche : « Marché du Travail », « Conditions de Vie » et « Développement Urbain et Mobilité ». En outre, l'équipe en charge des enquêtes et du centre de données collecte des données face-à-face et en ligne, réalise des recherches sur la méthodologie et les statistiques d'enquête, ainsi que sur la création et la gestion de bases de données en sciences sociales.

L'Institut compte 138 employés, dont 72 chercheurs et doctorants. L'équipe de recherche atteint un degré élevé d'interdisciplinarité car elle comprend des démographes, des économistes, des géographes, des juristes, des poli-

tologues, des psychologues, des sociologues et des statisticiens.

Actuellement, le LISER est impliqué dans un projet visant à mieux comprendre l'évolution de la structure sociale de la population vivant à Esch-sur-Alzette, dans un contexte de mutations fortes générées entre autres par l'arrivée de l'Université du Luxembourg. L'étude de ce volet social est utile pour mieux comprendre les enjeux liés à la relation entre la société et son environnement, car les nouvelles populations qui viennent s'installer dans le sud du pays développent une relation différente avec le milieu naturel que celles qui y habitent depuis longtemps.

<https://www.liser.lu>

### Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)

Organisation de recherche et de technologie qui compte 630 employés, le LIST a pour mission de développer des solutions à forte intensité de technologie, axées sur l'innovation environnementale, la digitalisation et les matériaux avancés. Le LIST transfère les technologies aux partenaires industriels issus des secteurs tels que l'industrie manufacturière, automobile, logistique, biotech, de l'énergie, de l'espace, de la construction, de l'eau, de l'agriculture, de la viticulture.

<https://www.list.lu>

### Luxinnovation

Luxinnovation est l'agence nationale pour le développement de l'innovation. Ce groupement d'intérêt économique piloté par le ministère de l'Économie contribue au développement économique du Luxembourg en stimulant l'innovation, en alimentant la croissance internationale et en attirant des investisseurs étrangers sur le territoire national. Cet organisme est un partenaire clé pour les entrepreneurs, les créateurs de start-ups et les investisseurs qui s'engagent à lancer des activités innovantes au Luxembourg et leur propose une large gamme de services gratuits aux entreprises de toutes tailles, tout en menant des projets de coopération majeurs en partenariat avec des organismes de recherche et de technologie.

<https://www.luxinnovation.lu/fr/>

### Université du Luxembourg

Une université internationale, avec des étudiants originaires de 113 pays, des membres du corps académique de 20 nationalités et 354 universités partenaires à travers le monde.

En 2017, l'Université du Luxembourg a récolté 51,9 millions d'euros de financements externes pour la recherche grâce à des fonds de l'Union européenne, au Fonds National de la Recherche, à des chaires ainsi qu'à d'autres partenaires. La même année, les chercheurs ont publié pas moins de 1 887 travaux scientifiques. Avec 692 doctorants, la recherche doctorale contribue aussi largement aux résultats de recherche.

L'interdisciplinarité devient progressivement un élément prédominant de ses activités : trois centres interdisciplinaires (SnT, LCSB et C<sup>2</sup>DH), la chaire financée par l'opérateur de satellites SES en droit de l'espace ainsi que les modules d'enseignement interdisciplinaires pour les étudiants.

Le comité MAB examine la possibilité de créer une chaire « Man and Biosphere » en lien avec l'enseignement du développement durable. Des premières réunions ont eu lieu avec l'Université pour une première prise de contact.

<https://www.en.uni.lu>



*La Maison du Savoir à Belval © PRO-SUD*

### 16.1.2 Résumez les recherches antérieures et les activités de surveillance continue relatives à la gestion de la réserve de biosphère.

Le LISER a été impliqué, par le passé, dans la coconception et la coproduction de grilles d'indicateurs permettant d'analyser la contribution des parcs naturels aux objectifs qui sont assignés à ces institutions par la loi luxembourgeoise. Ce travail a permis au LISER, en concertation avec les parcs naturels, de fournir la structure d'un véritable tableau de bord permettant de surveiller de manière continue dans le temps, l'évolution du milieu naturel et les interactions que les sociétés entretiennent avec celui-ci.

Les activités de surveillance de la biodiversité sont développées au point 16.1.1.

### 16.1.3 Indiquez les installations de recherche disponibles dans la réserve de biosphère proposée et quel rôle celle-ci jouera pour fournir de telles infrastructures.

Le LISER, et plus particulièrement le département « Développement urbain et mobilité », dispose de nombreuses bases de données spatialisées qui permettent d'apporter une bonne connaissance du territoire couvert par le projet. Ces données concernent la démographie, le tissu socio-économique, le niveau d'équipement du territoire en matière de commerces, d'infrastructures de transport, ou encore de logements. Le LISER peut également contribuer à monitorer les changements d'utilisation du sol sur le territoire d'étude grâce aux données d'occupation du sol et de changement d'occupation du sol qu'il a l'habitude d'utiliser.

Un projet de développement d'**observatoire de la biodiversité** spécifiquement développé pour la réserve de biosphère, en lien avec l'observatoire national, est en cours de développement.

## 16.2 Éducation au développement durable et sensibilisation du public

### 16.2.1 Décrivez les activités présentes et planifiées, en indiquant le(s) groupe(s) cible(s) et le nombre de personnes impliquées et l'aire concernée.

#### UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG : CERTIFICAT EN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EN INNOVATION SOCIALE

Le certificat vise à fournir une meilleure compréhension des défis complexes auxquels les sociétés, les organisations et les individus sont confrontés alors que nous approchons des limites de la capacité de charge biophysique de notre planète. La durabilité et l'innovation sociale sont indissociables : la participation active des citoyens et de la science est nécessaire pour guider et surveiller les innovations qui promettent de protéger ou d'améliorer nos normes de vie.

Le programme d'études offre des outils d'apprentissage social permettant d'exploiter l'intelligence collective des parties prenantes et des experts. Des questions telles que l'énergie, la production d'eau et d'aliments, les déchets et le recyclage, le logement et les transports durables sont abordées.

Dans le cadre du certificat, des travaux de groupe sont organisés afin que les étudiants se penchent activement sur une thématique durant une année ou plus. Des discussions sont entamées entre la future coordination de la réserve de biosphère et le professeur en charge du certificat, afin d'établir des connexions entre les groupes de travail des étudiants en lien avec les thématiques du programme MAB.

*Groupe cible* : les étudiants ou professionnels désirant s'engager dans des projets en lien avec le développement durable. Ils sont issus de secteurs multidisciplinaires et peuvent avoir un impact sur le développement des trois zones de la réserve de biosphère.

## COOPÉRATION AVEC L'INCUBATEUR DE START-UPS DE L'UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG

Forte de ses étudiants de plus de 125 pays, l'Université du Luxembourg recèle un haut potentiel entrepreneurial. Une coopération avec cette structure pourrait servir à développer davantage la région de la Minette, stimulée par le *Master in Entrepreneurship and Innovation*. L'incubateur a pour mission d'aider étudiants, doctorants, chercheurs, employés et alumnis à acquérir les compétences cruciales pour assumer un rôle d'entrepreneur au sein d'une entreprise ou de créateur d'une start-up, poursuivant son propre projet innovant. Outre cette mission, dans le cadre du MAB, l'incubateur pourrait assurer un rôle d'intermédiaire de deux façons :

Mettre en relation des porteurs de projet dont les idées entrepreneuriales correspondent aux objectifs poursuivis dans le cadre du développement de la biosphère.

Proposer des projets soumis par les responsables du projet « MAB » aux étudiants de l'Université, désireux d'acquérir des compétences professionnelles/en gestion de projet. Les responsables du cursus « Certificat en développement durable et innovation sociale » et du MEI pourraient être des partenaires potentiels, judicieux d'impliquer dans une telle approche.

## LE MOUVEMENT DE LA TRANSITION DANS LE SUD - ANCRAGE TERRITORIAL D'UNE DÉMARCHE CITOYENNE POST-CARBONE

Transition Minett est un acteur de terrain sur le développement durable et les territoires résilients dans le sud du Luxembourg. Le mouvement de la Transition, présent dans plus de 50 pays du monde entier, agit en vue de rendre la société moins dépendante du pétrole, plus heureuse, plus solidaire et surtout plus résiliente. Au Luxembourg, cette démarche a pris racine avec la création du Centre for Ecological Learning Luxembourg (CELL), une A.S.B.L. qui porte le mouvement au niveau national, avec des enracinements régionaux, notamment avec Transition Minett lancé en 2012 dans le sud du pays. Dans une vision post-carbone, il s'agit aussi de sensibiliser la population et les communes face au double défi pic pétrolier / dérèglement climatique, mais aussi et surtout de les faire participer à la transition énergétique et citoyenne et d'initier des projets innovants.

Transition Minett s'est développée sur la base de projets citoyens très concrets :

- jardin communautaire à Esch, puis accompagnement de jardins *Urban gardening* dans d'autres communes (Bettembourg, Dudelange, Differdange) depuis 2013
- coopérative énergétique TM EnerCoop (avec aujourd'hui neuf projets à Esch, Kayl, Bettembourg, Schifflange, Differdange et Bascharage), créée en 2013
- coopérative Kilominett 0 qui vise à une alimentation régionale durable (2015)
- maison de la Transition à Esch (2016)
- festivals *Do It Yourself* (DIY) depuis 2013 pour (re)découvrir les savoir-faire qui permettent à chacun de préserver des ressources, tout en s'amusant
- Repair Café, en collaboration avec toutes les communes du Sud
- projets REconomy quartiers à Esch qui visent à stimuler une économie locale résiliente sur la base d'initiatives citoyennes (2017)

Les festivals *Do It Yourself* et Repair Café donnent ponctuellement l'occasion aux citoyens d'entrer en contact avec une manière plus circulaire d'utiliser des ressources (naturelles) et d'acquérir des savoir-faire permettant d'allonger la durée de vie des objets usuels.

Le projet Facilitec propose un ancrage territorial plus stable dans le temps et permet de développer une vraie dynamique collaborative autour de l'économie circulaire. Facilitec, dont l'acronyme signifie « fabrique des alternatives collaboratives, des initiatives locales innovantes pour la transition & l'économie circulaire » est un espace dédié, situé en plein Esch dans une ancienne menuiserie qui est sur le point d'ouvrir ses portes avant la fin de l'année 2019. Ce sera un lieu permettant l'émergence et l'intercoopération entre projets innovants et durables, s'appuyant sur les ressources existantes du territoire et permettant la production, la capitalisation et l'échange de connaissances.

Le projet est donc coconstruit avec tous les acteurs concernés qui sont impliqués dans l'aménagement du lieu, la rédaction de sa charte de valeurs, l'établissement des règles de fonctionnement et la gestion quotidienne. D'ici fin 2019, des chantiers participatifs sont planifiés afin de donner vie au lieu, avec toutes les parties prenantes ensemble.

### LE CENTRE FORMIDA (ARCUS A.S.B.L)

Situé à Esch, le centre FORMIDA est un centre d'approvisionnement en idées et en matériaux inhabituels, par le biais de la convivialité, du partage via l'économie circulaire, de l'artisanat et de la créativité. Inspiré du concept ReMida en Italie, ForMida est un atelier de recyclage créatif et pédagogique qui stimule les enfants en combinant les nouvelles techniques multimédias avec des matériaux et des objets issus de la production artisanale ou industrielle, provenant soit d'excédents, soit de déchets de production, ou présentant simplement des défauts.

### LE CENTRE NATURE ET FORÊT D'ELLERGONN

Au cœur de la réserve naturelle, ce centre offre des activités pédagogiques en lien avec la nature pour les adultes, les enfants et les classes scolaires.

Groupe cible : les citoyens de la réserve de biosphère, principalement pour les projets dans la zone de transition

### LES PROJETS D'ÉDUCATION POUR LES PLUS JEUNES

#### École des bois

Certaines communes de la réserve de biosphère offrent aux enfants âgés de 2 à 6 ans la possibilité de rejoindre une *Bëschrèche* ou *Bëschspillschoule* (Differdange et Schifflange) et une *Waldschoule*, communément appelée école de forêt (Esch). Le programme de ces structures scolaires est similaire à l'enseignement traditionnel sauf que l'enfant le pratique en forêt, tous les jours, peu importe le temps. Ces écoles permettent un apprentissage du milieu naturel et une sensibilisation à l'environnement dès le plus jeune âge.



École des bois © Ville de Differdange



### École de la nature (Lasauvage) et Ellergronn

La *Naturschoule* de Lasauvage est une école de et dans la nature, s'adressant à des classes maternelles et primaires (4-12 ans) et dont l'objectif est l'apprentissage de la préservation de la nature. Des actions écologiques autour de thématiques telles que la connaissance des espèces, l'évolution, l'histoire, le développement durable et le Nature-art y sont proposées de manière ludique.

### Atelier SudTec

Organisé par PRO-SUD, le programme SUDTEC propose depuis plusieurs années de nombreux ateliers pour les enfants des écoles primaires de la région Sud, afin de les intéresser de manière ludique aux thèmes techniques et scientifiques. Ce programme est financé par le Fonds National de la Recherche luxembourgeois.

Entre janvier et juillet 2019, neuf ateliers différents pour les cycles 2 à 4 (de 7 à 12 ans) seront offerts et 210 classes intéressées de la région Sud se sont inscrites pour l'année scolaire 2018/2019.

Les thèmes ont jusqu'à présent été centrés sur les nouvelles technologies, la science et la recherche. Mais avec la perspective du label « Réserve de biosphère », le syndicat PRO-SUD envisage pour 2020 d'orienter des ateliers sur le « développement durable », notamment sur l'alimentation saine et la découverte de la nature. Une discussion a été entamée avec l'école du goût du parc naturel de l'OUR au Luxembourg et avec l'Administration de la Nature et des forêts au printemps 2019.

### Sensibilisation des jeunes

Lors des consultations effectuées dans les lycées (voir point 13.4), un premier contact a été pris avec des enseignants et des jeunes pour réfléchir à l'éducation au développement durable des adolescents et les impliquer concrètement dans des projets en lien avec le développement de la réserve de biosphère.



Atelier de cuisine anti-gaspi avec le lycée international de Differdange © Gaëlle Tavernier

## 16.2.2 Quels équipements et ressources financières sont (seront) prévus pour ces activités ?

Ces activités sont financées principalement par le secteur public, soit via des conventions ou alors par le biais des communes.

## 16.3 contribution au réseau mondial des réserves de biosphère

### 16.3.1 Comment la réserve de biosphère va-t-elle contribuer au Réseau mondial des réserves de biosphère, à ses réseaux régionaux et thématiques ?

Nous considérons à juste titre une réserve de biosphère comme une région modèle qui permet d'étudier, d'analyser et d'améliorer le développement durable. Or, ce développement ne s'arrête pas aux frontières. L'exiguïté du territoire luxembourgeois rend une collaboration étroite avec les régions limitrophes indispensable. C'est dans ce contexte que les responsables de la candidature luxembourgeoise au programme MAB ont grandement profité de la Conférence de Lima (2016) et des réunions EuroMAB en Dordogne en 2017 et à Dublin en 2019.



Visite de la Dublin Bay UNESCO Biosphère durant l'EuroMab 2019 © Gaëlle Tavernier

Ces forums d'échange sont des plus utiles, comme ils permettent de (re)nouer des contacts précieux, d'apprendre de l'expérience des autres et d'échanger de bonnes pratiques. **Des visites d'autres réserves de biosphère européennes** – comme Bliesgau (Allemagne), la vallée de la Dordogne (France) ou encore Entlebuch en Suisse – nous fournissent des informations précieuses et créent les bases de projets communs ultérieurs.

Ainsi, nous envisageons une collaboration étroite avec la réserve de biosphère Bliesgau en Allemagne, la plus proche de notre site luxembourgeois. Comme les deux réserves de biosphère sont différentes par leur nature, nous collaborons dans des domaines qui sont communs à toutes les réserves : la communication, la sensibilisation des jeunes ou encore les produits du terroir. Si la candidature luxembourgeoise est couronnée de succès en 2020, « Minett UNESCO Réserve de Biosphère » et le Bliesgau organiseront en 2023 la première réunion EuroMAB binational.



Une délégation luxembourgeoise visite la réserve de biosphère de Bliesgau © Ann-Kathrin.Wirth - MEA

Il est évident que la situation géographique de notre réserve de biosphère incite à une collaboration avec les régions françaises et belges au-delà des frontières nationales. Des collaborations étroites existent déjà dans les domaines du tourisme ou des échanges scolaires. L'intérêt suscité par la candidature luxembourgeoise au programme MAB de l'UNESCO nous encourage à prévoir ultérieurement la création d'une **réserve transfrontalière**.

La comparaison des techniques de gestion du milieu naturel employées dans les trois pays frontaliers peut d'ailleurs permettre de faire progresser, dans une démarche de partage, les connaissances en la matière. De nombreuses structures de coopération sont déjà en place à l'échelle transfrontalière, que ce soit dans le domaine de l'environnement, notamment au travers de projets INTERREG, ou de manière plus générale dans le cadre de la structure de coopération du Groupement européen de coopération territoriale « Alzette-Belval ».

Compte tenu des relations sociales étroites entre le Luxembourg et le Portugal, nous avons effectué une visite de la

**réserve de biosphère portugaise de Castro Verde**. Nommée Réserve de Biosphère en 2017, elle est située à une cinquantaine de kilomètres de Beja, site de la compagnie industrielle Neves Corvo qui y gère une mine de cuivre. Il était intéressant d'échanger avec les responsables et les scientifiques portugais sur des questions touchant la décontamination des sols, l'influence d'un environnement industriel et minier sur les écosystèmes et la structure sociale. La population portugaise étant importante au Luxembourg, une coopération entre les deux réserves favoriserait aussi l'implication de la communauté portugaise au Luxembourg pour des actions de terrain.

Nous réfléchissons également à un **réseau des réserves de biosphère implantées dans des régions industrielles** (à l'instar de « CaveMAB », un réseau des réserves de biosphères abritant des grottes naturelles). Des discussions menées à l'EuroMAB de Dublin, avec la délégation norvégienne et des représentants du Royaume-Uni, ont montré un grand intérêt pour un tel réseau qui permettrait alors de discuter et d'analyser les problèmes spécifiques aux régions industrielles.

Le Grand-Duché de Luxembourg est un des seuls pays à investir 1 % de son RNB dans l'aide au développement, une aide accordée à des pays cibles que sont le Burkina Faso, le Cap Vert, le Mali, le Nicaragua, le Niger et le Sénégal. Il est parfaitement envisageable de créer – avec l'aide du ministère de la Coopération et de l'Aide humanitaire – des projets avec les réserves de biosphère qui se trouvent dans les **pays cibles de l'aide humanitaire luxembourgeoise**. De tels projets seraient en effet judicieux, la politique luxembourgeoise en matière de développement se concentrant sur des aires d'expertise de l'UNESCO.

Ainsi, au Burkina Faso par exemple (qui abrite trois réserves de biosphère), la programmation stratégique pour la coopération se focalise sur la gestion durable des ressources naturelles, l'éducation, l'enseignement et la formation technique et professionnelle, et finalement, les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Au Niger (trois réserves de biosphère), les

interventions de la coopération luxembourgeoise ont été définies lors du dialogue stratégique participatif entre le Luxembourg et le Niger dans un souci de respect et d'alignement sur les priorités de la Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI-Niger 2035) et le plan de développement économique et social (PDES) 2017-2021. Ainsi, comme dans les réserves de biosphère, un accent particulier est mis sur la croissance inclusive, le développement social et la gestion durable des ressources naturelles dans un contexte de bonne gouvernance et de sécurité. Au Nicaragua, l'aide luxembourgeoise se concentre sur d'autres domaines importants pour les réserves de biosphère, comme le tourisme et la formation professionnelle.

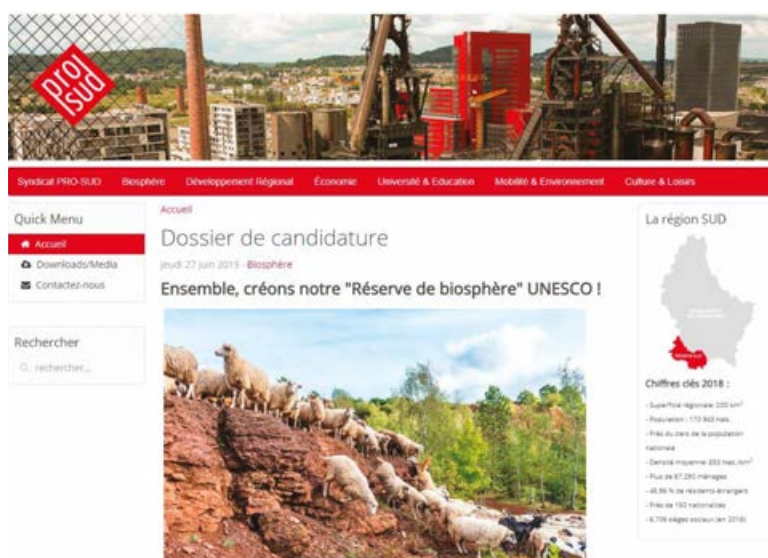
Des échanges avec les réserves de biosphère situées dans des pays cibles de la coopération et de l'aide humanitaire luxembourgeoises s'imposent donc dans la logique des deux programmes.

## 16.4 Canaux de communication interne et externe et médias utilisés dans la réserve de biosphère

### 16.4.1 Existe(r)-il un site Internet pour la réserve de biosphère ? Si oui, quel est son URL ?

<http://www.prosud.lu/>

Nous examinerons l'établissement d'un plan de communication, au niveau du contenu et de la charte graphique de Minett UNESCO Réserve de Biosphère.



### 16.4.2 Existe(r)-t-il un bulletin électronique ? Si oui, à quelle fréquence sera-t-il publié ?

PRO-SUD examine la possibilité d'éditer un bulletin qui aura pour vocation d'informer les citoyens et toute personne intéressée des activités de la réserve de biosphère, ainsi que la mise en évidence des projets phares et bonnes pratiques. Nous avons une liste des contacts des citoyens présents lors des séances de consultation citoyennes, ce qui constitue une première base. Aussi, nous pouvons communiquer via les canaux de communication des onze communes de la réserve de biosphère.

Cependant, il est à rappeler que PRO-SUD édite depuis de nombreuses années une newsletter deux fois par an pour présenter ses actions. Elles sont téléchargeables sur <http://www.prosud.lu/documents/10/newsletters>.

Celle de juillet 2019 a été consacrée au projet de réserve de biosphère et distribuée via emailing à plus de 230 personnes.

### 16.4.3 La réserve de biosphère appartient-elle (ou appartiendra-t-elle) à un réseau social ?

Une page Facebook a été activée afin de promouvoir les consultations citoyennes. Une page Facebook et un compte Instagram officiels seront créés dans le cadre de la stratégie de gestion des réseaux sociaux de la réserve.

<https://www.facebook.com/pg/Minett.UNESCO.Biosphere/about/>



## 17. GOUVERNANCE, GESTION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE ET COORDINATION

### 17.1 Structure de gestion et de coordination

#### 17.1.1 Quel est le statut juridique national de la réserve de biosphère ?

La réserve de biosphère ne possède pas de statut juridique à proprement dit. Cependant, elle se situe au sein d'un territoire intercommunal porté par le syndicat PRO-SUD (créé par arrêté grand-ducal en date du 3 décembre 2002). L'objectif principal de ce syndicat intercommunal régional consiste à revaloriser et à promouvoir l'identité et le développement durable de la région du sud du Grand-Duché de Luxembourg (tant sur le plan national que dans un contexte transfrontalier).

Par ailleurs, le 15 juillet 2015, une convention quinquennale de coopération territoriale a été signée entre l'État et PRO-SUD. À travers cet engagement, les onze communes concernées (Bettembourg, Differdange, Dudelange, Esch-sur-Alzette, Käerjeng, Kayl, Mondercange, Pétange, Rumelange, Sanem, Schiffflange) ainsi que l'État luxembourgeois, représenté par le ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses compétences, s'engagent à mener un processus de planification et de développement intercommunal intégratif et durable, afin d'optimiser les projets en matière de mobilité, de planification territoriale, de développement économique, de sensibilisation et d'information et enfin de promotion du développement durable et de la qualité de vie.

Les conventions de coopération territoriale État-communes sont définies par la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire : « Ces conventions ont pour objet d'inciter les communes à développer et à mettre en œuvre des stratégies intercommunales ou transfrontalières et de contribuer à la mise en œuvre des plans et programmes de l'aménagement du territoire. » (Art. 26.)

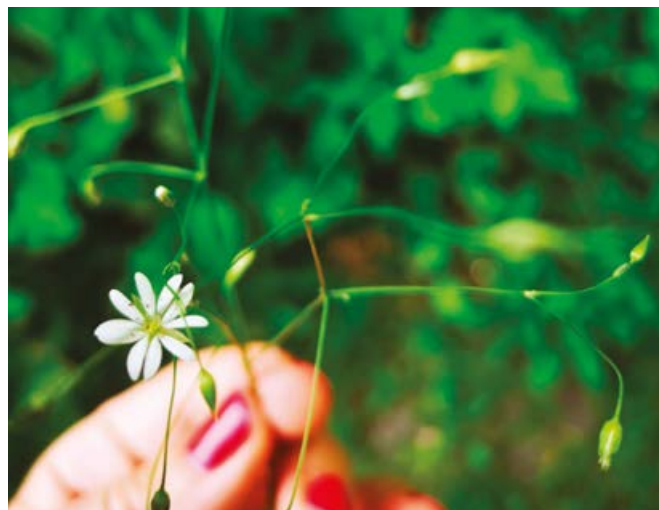
Le ministre de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, Claude Turmes, et PRO-SUD, ont signé le mercredi 13 février 2019 un avenant à la Convention modifiée relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud du 15 juillet 2015. En effet, afin de permettre un accompagnement du projet de candidature de la région Sud au titre de « Réserve de Biosphère », l'avenant permet, d'une part, une augmentation

de la participation étatique aux frais engendrés et d'autre part, un report du terme de la convention, initialement prévu pour le 15 juillet 2020, au 31 décembre 2020.

#### 17.1.2 Quels sont les statuts juridiques de l'aire (ou des aires) centrale(s) et de la (des) zone(s) tampon(s) ?

Les zones centrales et les zones tampons sont des secteurs déjà protégés conformément à la [loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles](#). Elles se constituent à la fois de :

- **réserves naturelles**, autrement dit des zones protégées d'intérêt national. Chaque réserve est grevée de servitudes qui sont définies par règlement grand-ducal.
- et de **zones du réseau Natura 2000**, c'est-à-dire des zones d'intérêt communautaire, qui font référence à la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, mais aussi à la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JO L 20 du 26.1.2010, p. 7-25) et à la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JO L 103 du 25.4.1979, p. 1-18).



© Gaëlle Tavernier

L'ensemble des zones centrales se distingue des zones tampons par le fait qu'il se compose exclusivement de minières, des anciennes mines à ciel ouvert dans lesquelles l'homme a jadis extrait le minerai de fer.

### 17.1.3 Quelles sont les autorités administratives compétentes sur les différentes zones de la réserve de biosphère [aire(s) centrale(s), zone(s) tampon(s) et aire(s) de transition] ?

Au Grand-Duché de Luxembourg, la seule subdivision politique du territoire se fait au niveau des communes. Aussi, en dehors de l'État et des autorités communales, la seule autre structure jouant un rôle à propos de la réserve de biosphère est le syndicat de communes régional PRO-SUD.

Les autorités administratives compétentes se présentent comme suit :

- le syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région Sud, PRO-SUD, regroupant les onze communes suivantes : Bettembourg, Differdange, Dudelange, Esch-sur-Alzette, Käerjeng, Kayl, Mondercange, Pétange, Rumelange, Sanem et Schifflange,
- le département de l'Aménagement du territoire, DATer, du ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire suite à la Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud du 15 juillet 2015 dans le cadre des conventions de coopération territoriale État-communes.

### 17.1.4 Explicitez les compétences respectives de ces différentes autorités en distinguant les différentes zones et en indiquant également si la zone concernée fait l'objet ou non d'une décentralisation de l'autorité.

**Figure 73 : Compétences des autorités**

Autorités	Zone centrale	Zone tampon	Zone de transition
<p><b><u>Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire</u></b></p> <p>Autorité compétente :</p> <p>Département de l'aménagement du territoire.</p>	<p>Garantir le respect de l'intérêt général en assurant à l'ensemble de la population des conditions de vie optimales par une mise en valeur et un développement durable de toutes les parties du territoire national.</p> <p>Veiller à une utilisation rationnelle du sol ainsi qu'à un développement urbanistique concentré et cohérent.</p> <p>Inciter les communes à développer et à mettre en œuvre des stratégies intercommunales ou transfrontalières et contribuer à la mise en œuvre des plans et programmes de l'aménagement du territoire.</p> <p>(Loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire)</p>	idem	idem
<p><b><u>Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable</u></b></p> <p>Autorité compétente :</p> <p>Administration de la nature et des forêts, ANF</p>	<p>Définir les orientations et le contenu de la politique en matière de protection de la nature et évaluer l'état de conservation du milieu naturel au Luxembourg.</p>	idem	idem
<p><b><u>Ministère de la Culture</u></b></p> <p>Autorité compétente :</p> <p>Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO</p>	<p>Promouvoir les objectifs, les programmes et les actions de la réserve de biosphère au Luxembourg et à l'international</p>	<p>Promouvoir les objectifs, les programmes et les actions de la réserve de biosphère au Luxembourg et à l'international</p>	<p>Promouvoir les objectifs, les programmes et les actions de la réserve de biosphère au Luxembourg et à l'international</p> <p>Gouvernance : encourager la formation de réseaux interdisciplinaire via un conseil scientifique</p> <p>Mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel de la réserve de biosphère</p> <p>Collaborer activement au sein du réseau mondial des réserves de biosphère</p>
<p><b><u>Ministère de l'Économie</u></b></p> <p>Direction générale du Tourisme</p> <p>Autorité compétente :</p> <p>Office du Tourisme région sud</p>	N/A	<p>Développer et promouvoir un tourisme durable mettant en valeur le patrimoine industriel et historique, l'ore culturelle et l'environnement naturel de la région</p>	idem
<p><b><u>Syndicat PRO-SUD</u></b></p>	<p>Gouvernance : développer un concept régional et une vision commune des différentes parties prenantes de la réserve de biosphère.</p> <p>Développer les partenariats entre le secteur public et privé</p> <p>Soutenir les onze communes dans l'application des objectifs de la réserve de biosphère</p> <p>Coordonner l'application du plan de gestion et de financement de la réserve de biosphère.</p>	idem	<p>Coordination entre l'Etat et les communes</p> <p>Collaborer activement au sein du réseau mondial des réserves de biosphère</p> <p>Veiller au modèle participatif de la gouvernance de la réserve de biosphère et l'implication des citoyens.</p>
<p><b><u>11 administrations communales de la réserve de biosphère (i.e. des onze communes membres du syndicat PRO-SUD)</u></b></p>	<p>Chaque administration communale veille , dans le cadre de son territoire, à la coordination des politiques sectorielles communales, intercommunales et nationales ayant une répercussion sur le développement de la réserve de biosphère</p>	idem	<p>Encourager la participation citoyenne dans le cadre des activités de la réserve de biosphère.</p>



## **MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Conformément à l'[arrêté grand-ducal du 28 mai 2019 portant constitution des Ministères](#), les attributions relevant des compétences du ministre de l'Aménagement du territoire se présentent comme suit :

### **La politique générale de l'aménagement du territoire**

- La coordination interministérielle des politiques sectorielles ayant trait au développement et à l'équilibre régionaux et à l'occupation du sol.
- Les friches industrielles et grands pôles de développement.
- L'élaboration et la mise en œuvre du programme directeur d'aménagement du territoire.
- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans directeurs sectoriels et des plans d'occupation du sol.
- Les conventions de coopération État-communes en matière de développement territorial.
- La politique urbaine nationale.
- L'adaptation des mesures d'incitation financière au développement territorial.
- La coordination de la définition des lieux d'implantation des projets d'envergure régionale, nationale ou transfrontalière dans le cadre des investissements publics.
- Les parcs naturels.
- L'élaboration, le suivi et la mise en œuvre de stratégies de développement territorial transfrontalières et les zones de codéveloppement.
- La politique internationale de l'aménagement du territoire et les programmes européens.

## **MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **Administration de la nature et des forêts**

Les principales attributions des services régionaux de l'Administration de la nature et des forêts sont :

- la contribution à la mise en œuvre du Plan national concernant la protection de la nature,
- la contribution à la mise en œuvre du Programme forestier national,
- la mise en œuvre des concepts et des plans d'action élaborés par les services centraux,
- la gestion des zones protégées,
- la protection, l'entretien et la restauration des habitats,
- la gestion durable des forêts soumises au régime forestier,
- la gestion des pépinières domaniales et communales,
- la promotion des connaissances en matière d'écologie forestière, de sylviculture.
- la sensibilisation et l'information du public en matière de forêts et de protection de la nature,
- la gestion des centres d'accueil,
- la surveillance des travaux exécutés dans les forêts privées avec l'aide de l'État,
- l'exécution des dispositions légales et réglementaires en matière de protection de la nature, de forêts et de la chasse.

### **L'Administration de la gestion de l'eau**

Sa tâche consiste en une gestion intégrée et durable et en une protection efficace des ressources d'eau et du milieu aquatique.

## MINISTÈRE DE LA CULTURE

Parmi ses attributions figurent la conservation et la mise en valeur du patrimoine industriel.

Le ministère soutient le projet Capitale européenne de la Culture Esch2022 qui se décline en plusieurs volets : stimulation de la création, encouragement des échanges, promotion du dialogue interdisciplinaire ou encore professionnalisation du secteur culturel. Une amélioration de l'accès à la culture et une mise en valeur des différentes communes participant au projet sont aussi prévues. Une importance est donnée à la sauvegarde de la Halle des soufflantes sur le site de Belval en tant qu'élément central pour la valorisation de la région Sud, en cours de discussion.

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

### Direction générale du Tourisme

Ce département œuvre au développement du tourisme de différentes manières : le soutien aux professionnels de l'hébergement, aux A.S.B.L. et aux administrations communales, le développement de labels touristiques, les agences de promotion de l'Office régional du Tourisme SUD, les relations internationales.

## LES COMMUNES DE LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE

L'action communale consiste à gérer les intérêts locaux, c'est-à-dire à gérer le patrimoine communal et à veiller au maintien de l'ordre public sur le territoire communal. Parmi les missions obligatoires des communes figure l'aménagement communal avec toutes les missions accessoires qui découlent de ce vaste domaine. D'autres missions obligatoires sont les suivantes :

- le pouvoir de prendre des règlements, et notamment des règlements de police pour assurer le territoire communal du maintien de l'ordre public, de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité publique,
- l'alimentation de leur population en eau potable et l'assainissement des eaux usées, y compris la construction et l'exploitation de stations d'épuration,
- la gestion des déchets ménagers et assimilés, des déchets organiques, des déchets inertes (cette compétence s'exerce selon la loi),
- la réalisation et l'entretien de la voirie communale et la réglementation de la circulation sur cette voirie, également de la manière définie par la loi,
- l'enseignement fondamental et l'encadrement périscolaire,
- l'état civil,
- l'assistance sociale,
- les inhumations et la gestion des cimetières.

Les communes ont la faculté d'offrir d'autres services à leurs habitants. Ces missions facultatives peuvent être par exemple la mise en place et l'exploitation d'infrastructures sportives, culturelles, touristiques, d'installations dans l'intérêt de certaines catégories de citoyens, comme la jeunesse ou les personnes âgées. Les choix s'orientent dans chaque commune en fonction des besoins et des intérêts de la population et forcément des moyens financiers de la commune.

## PRO-SUD

Il s'agit d'un syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région Sud.

Il est régi par la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes et l'arrêté grand-ducal du 3 décembre 2002 autorisant sa création et ses statuts. Il est mentionné que la structure « *peut initier, accompagner, coordonner et réaliser des initiatives, activités et projets, notamment à caractère innovateur, destinés à concrétiser l'approche régionale tant sur le plan national que dans un contexte transfrontalier, quel que soit le promoteur de ces initiatives, activités et projets* ».

### 17.1.5 Indiquez le régime foncier de chaque zone.

**Figure 74 : Répartition de la propriété foncière dans les trois zones de la biosphère**

Propriétaire foncier	Zone centrale (ha)	Zone tampon (ha)	Zone de transition (ha)
<b>Communes</b>	562 (29%)	1587 (38%)	1718 (12%)
<b>État</b>	895 (46%)	446 (11%)	2015 (14%)
<b>Fond</b>	0 (0%)	12 (0%)	97 (1%)
<b>Syndicat</b>	0 (0%)	2 (0%)	22 (0%)
<b>Privé</b>	476 (25%)	2165 (51%)	10068 (72%)

### 17.1.6 Y a-t-il un seul gestionnaire/coordonateur de la réserve de biosphère, ou plusieurs responsables ? Par qui est-il/sont-ils nommé(s) ?

#### Administration de la réserve de biosphère : le syndicat PRO-SUD

Le syndicat de communes régional PRO-SUD porte le dossier de candidature, assure le lien entre les parties prenantes de la réserve de biosphère, supervise les consultations citoyennes dans les onze communes de la réserve de biosphère.

PRO-SUD assurera la promotion de la réserve de biosphère et sa vision régionale, veillera à ce que les volontés des onze communes soient représentées dans le cadre de son développement et réalisera le suivi et l'évaluation des projets menés par les acteurs du territoire.

Soutenu par l'État depuis sa création, PRO-SUD est un instrument intercommunal stable dont les statuts et l'expérience lui permettent d'évoluer en vue de s'adapter efficacement à cette mission.

#### Administration des sites naturels (zones centrales et zones tampons)

Les zones centrales et zones tampons sont sous la surveillance de l'Administration de la nature et des forêts.

#### Conseil scientifique

L'objectif du Conseil scientifique est de porter des projets de recherche, de porter l'intégration de la population locale et de donner son avis sur l'orientation des projets. Ce conseil est composé des acteurs du comité « Man and the Biosphere et de la Commission nationale luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO ».

La commission UNESCO assure aussi le suivi des rapports avec le siège de l'UNESCO à Paris et favorise l'échange avec les autres réserves de biosphère.



© Gaëlle Tavernier

## PROJET DE FINANCEMENT

Le projet est soutenu par le département de l'Aménagement du territoire, DATer, dans le cadre de la convention de coopération territoriale État-communes (à savoir entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg représenté par le ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses compétences et le syndicat des communes régional PRO-SUD).

Les communes de la réserve de biosphère seront amenées à réfléchir à propos du développement de projets dans la zone de transition et de leurs financements (via PRO-SUD). Par ce biais, il s'agira de renforcer les actions communales et les projets augmentant la qualité de vie des citoyens.

Les autres ministères concernés par les projets phares sont le ministère de la Culture, le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et le ministère du Tourisme.

Le label MAB ouvrira des possibilités de recherche de financements européens et de partenariats inter-régionaux et transfrontaliers mais aussi des partenariats publics-privés.

**17.1.7 Y a-t-il des organes consultatifs ou décisionnels en place (par exemple conseil scientifique, conseil d'administration, d'orientation, assemblée générale des populations habitant dans la réserve) pour les différentes zones ou pour l'ensemble de la réserve de biosphère ? Si oui, décrivez leur composition, leur rôle et leur compétence, et indiquez la fréquence de leurs réunions.**

### **Structure de coordination : le comité de concertation**

Le comité de concertation, prévu par l'article 7 de la convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud signée le 15 juillet 2015 entre l'État et PRO-SUD, est composé du Bureau élargi de PRO-SUD et du ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions.

Le comité de concertation peut mettre en place des groupes de travail spécifiques, dont il définit au préalable les missions, la composition et l'organisation pratique.

Selon les besoins de l'ordre du jour, d'autres départements ministériels ou administrations étatiques seront invités à participer aux réunions du comité de concertation.

L'article 8 de la convention précitée retient que la définition des projets à réaliser se fait sur base d'un programme de travail annuel voire pluriannuel. Ce programme de travail, comprenant une description des objectifs et tâches, un échéancier et un budget prévisionnel, est établi par la cellule de management régional pour être validé par le comité PRO-SUD et approuvé par le comité de concertation.

Voir schéma de gouvernance au chapitre 17.4.1

**Figure 75 : Organes consultatifs**

	Composition	Rôle / Compétence	Fréquence des réunions	Zones concernées
<b>COMITE MAB</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Commission nationale Unesco</li> <li>2. DATer, MEA</li> <li>3. ANF</li> <li>4. Ministère de la Culture</li> <li>5. PRO-SUD</li> <li>6. ORT</li> <li>7. Université du Luxembourg</li> <li>8. LIST</li> <li>9. MNHN</li> <li>10. SICONA</li> <li>11. LISER</li> <li>12. Personnes à titre individuel</li> <li>13. Lycées</li> </ol>	Conseil scientifique, relations internationales, partenaire privilégié de PRO-SUD dans la rédaction du dossier de candidature	<p> <b>25.10.2017</b>  <b>07.12.2017</b>  <b>17.01.2018</b>  <b>28.02.2018</b>  <b>28.02.2018</b>  <b>03.07.2018</b>  <b>06.11.2018</b>  <b>26.02.2019</b>  <b>29.04.2019</b>  <b>26.06.2019</b> </p> <p>Des réunions sont programmées tous les deux mois. Au besoin, d'autres réunions peuvent être convoquées.</p>	Zones centrales, tampons et de transition
<b>Groupe Zoning</b>	DATer, MEA en partenariat avec des acteurs multidisciplinaires	Délimitation du zonage de la réserve de biosphère	<p> <b>07.03.2018</b>  <b>06.02.2019</b>  <b>17.04.2019</b>  <b>19.06.2019</b> </p> <p>Des réunions sont programmées tous les deux mois. Au besoin, d'autres réunions peuvent être convoquées.</p>	Zones centrales, tampons et de transition

<p><b>Groupe Red Rock Trail</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Responsables et garde-forestiers de l'Administration de la Nature et des Forêts (ANF),</li> <li>2. Représentants Comité MAB</li> <li>3. Office Régional du Tourisme</li> <li>4. PRO-SUD</li> <li>5. Ministères MEA, DATer et Culture</li> <li>6. Ordre des Architectes OAI</li> <li>7. Musée d'Histoire naturelle</li> <li>8. Personnes à titre individuelle</li> </ol>	<p>Identification de lieux les plus adaptés pour l'installation de gîtes (anciens bâtiments industriels ou miniers ou nouveau et éphémère). Concours d'architecte- En lien avec Esch 2022</p> <p>Entrevues avec les communes &amp; les administrations</p>	<p><b>2018</b></p> <p>18.04 Visite sites GT 08.05 Visite sites GT 12.03 Visite sites GT 13.06 Visite sites GT</p> <p>26.06 Présentation Francine Closener</p> <p>11.07. ANF 12.07 OAI 19.07 MinEco, ORT - Trail 02.10 MDDI 03.10 OAI 05.11 OAI 29.11 Kayl 10.12 Pétange 17.12 Schifflange 19.12 Differdange</p> <p><b>2019</b></p> <p>11.01 Käerjeng 15.01 Rumelange 17.01 OAI &amp; Beng – Concours d'architectes 21.01 Schifflange 23.01 Rumelange</p> <p>25.01 Ministre de la Culture, Sam Tanson 01.02 Differdange 13.02 Entrevue avec les Ministres : Carole Dieschbourg, Claude Turmes, Sam Tanson, Lex Delles</p> <p>18.02 Université 28.02 Dudelange 11.03 Sanem 19.03 Pétange 06.05 Bettembourg 08.05 Sanem 08.05 Mondercange 22.05 OAI &amp; Beng 22.05 Schifflange 22.05 Pétange 23.05 Kayl 24.05 Dudelange 06.06 Rumelange 07.06 Differdange 20.06 Pétange 25.06 Auberges de Jeunesse 02.07 OAI &amp; Beng</p>	<p>Zones centrales, tampons et de transition</p>
<p><b>Groupe Eise Stol</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Représentants Comité MAB</li> <li>2. Office Régional du Tourisme Sud</li> <li>3. Université de Luxembourg</li> <li>4. Fondation Bassin minier</li> <li>5. D'Kollektiv</li> <li>6. Personnes à titre individuel</li> </ol>	<p>Conservation et valorisation du patrimoine industriel</p>	<p><b>14.03.2018</b> <b>17.05.2018</b> <b>26.06.2018</b> <b>16.08.2018</b> <b>29.08.2018</b> <b>18.09.2018</b> <b>29.10.2018</b> <b>17.12.2018</b> <b>11.01.2019</b> <b>01.02.2019</b> <b>18.02.2019</b> <b>21.05.2019</b></p>	

<b>Groupe « Produits du terroir »</b>	1. Représentants Comité MAB 2. Ecotransfaire / Université 3. Milieu associatif 4. CELL (groupe d'actions citoyens) 5. Office Régional du Tourisme 6. Agriculteurs volontaires	Valorisation des produits et soutien à une économie locale	11.12.2018 22.01.2018 25.04.2019 02.07.2019	Principalement zone de transition
<b>Groupe Biodiversité</b>	1. LIST 2. Services Ecologiques des communes	Conservation et protection des espèces		Principalement zone centrale
<b>Autres</b>	Entrevue Commission Unesco, Thomas Schaaf & Francine Closener  Présentation MAB - Communes (Schungfabrik)  Conférence de presse Séminaire HZWN1  Session créative MAB - Jan Glas  Réunion communication MAB Yellow Ball  Réunion Processus Participatif MAB		05.06.2018  05.06.2018  24.09.2018  22.11.2018  29.01.2019  12.02.2019	

17.1.8 Y a-t-il une structure de coordination mise en place spécifiquement pour la réserve de biosphère ? Si oui, décrivez en détails son fonctionnement, sa composition et la part de chaque groupe au sein de la structure, son rôle et sa compétence. Indiquez également s'il s'agit d'une structure autonome ou si elle est placée sous l'autorité du gouvernement central, local, du gestionnaire/coordonateur de la réserve de biosphère ?

Le syndicat intercommunal PRO-SUD assure la coordination du dossier de candidature, le lien entre les parties prenantes de la réserve ainsi que la coordination des consultations citoyennes dans les onze communes de la réserve de biosphère. Il s'agit d'un instrument intercommunal stable, soutenu par l'État depuis sa création, et dont les statuts et l'expérience lui permettent d'évoluer en vue de s'adapter efficacement à cette mission.

Pour rappel, ci-dessous la genèse du syndicat PRO-SUD.

Au lendemain de la crise sidérurgique et de la disparition des repères traditionnels, il a fallu repenser l'économie de la région du sud du Luxembourg. Dès les années 80, la mise en valeur de l'histoire et la mémoire de la sidérurgie sont envisagées par des municipalités, des administrations nationales et le monde associatif. La Fondation Bassin Minier voit le jour en 1989 pour initier et accompagner des activités scientifiques, culturelles et socioculturelles en faveur de la région.

Cependant, la région Sud a besoin d'une approche globale pour améliorer sensiblement son cadre de vie économique, social et environnemental. Bâtir « une vision partagée » devient une préoccupation des acteurs publics. Le dossier du potentiel foncier laissé par les friches industrielles a lancé le débat sur l'avenir de la région Sud. D'autres atouts plaident en faveur de l'élaboration d'un plan de développement pour le Sud. La collaboration intercommunale et la dimension transfrontalière intéressent les acteurs locaux. De plus, la politique nationale ambitionne de favoriser une approche régionale de l'aménagement du territoire.

Plusieurs outils ont été créés à cet effet. La loi du 31 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire encourageait les communes à créer des syndicats intercommunaux pour un développement harmonieux et durable des régions d'aménagement définies dans le programme directeur d'aménagement du territoire. La volonté de prioriser le développement du Sud y était clairement énoncée. La loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire prévoit la conclusion de conventions de coopération territoriale État-communes ayant pour objet d'inciter les communes à développer et à mettre en œuvre des stratégies intercommunales ou transfrontalières et de contribuer à la mise en œuvre des plans et programmes de l'aménagement du territoire.

Le ministère en charge de l'Aménagement du territoire participe activement à la mise en place d'un « observatoire régional Sud ». Les communes de la région Sud et le ministère signent une convention et cofinancent « l'ORE-SUD » créé en juillet 1999. Cet instrument technique au service des communes doit faciliter la mise en œuvre concertée et le suivi de la politique régionale de l'État en matière statistique et cartographique. Il représente une avancée volontariste en matière de coopération intercommunale.

Née d'un partenariat public-privé entre l'État luxembourgeois et le groupe ArcelorMittal (ex Arbed), la société de développement Agora S.A R.L. & Cie a été fondée fin 2000 en vue de réhabiliter les anciens sites sidérurgiques du sud du Luxembourg. Sa mission est centrée sur la revitalisation d'anciens sites industriels en nouveaux quartiers urbains dynamiques. Outre l'aménagement du quartier urbain de Belval qui s'étend sur environ 120 hectares, Agora est actuellement chargée de l'étude de faisabilité pour le développement de l'ancien site d'Esch-Schifflange, situé également dans le sud du pays. Établissement public créé par la loi du 25 juillet 2002 pour la réalisation de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation, le Fonds Belval assume le rôle de maître d'ouvrage pour la construction des équipements de l'État sur la friche industrielle de Belval. Sa mission est de développer des projets, depuis l'établissement du programme de construction jusqu'à la mise en service des ouvrages. La mise en place de ces outils a amené l'ensemble des communes de la région Sud à se regrouper au sein d'un syndicat de communes dénommé PRO-SUD. En 2002, les statuts sont approuvés et le 19 mai 2003 le syndicat est constitué. Il devient un interlocuteur des pouvoirs publics pour faciliter la coordination nécessaire de la politique

régionale. Jusqu'à présent, cet exemple est un cas unique dans le Grand-Duché. En effet, les autres régions d'aménagement ne sont pas organisées en syndicat intercommunal.

PRO-SUD est administré par un comité composé de représentants des seules communes membres. Chaque conseil communal désigne un délégué, en général le bourgmestre ou un échevin, mais un conseiller communal peut également siéger à PRO-SUD. Le syndicat est financé par des contributions au prorata de la population de chaque commune et par le ministère en charge de l'Aménagement du territoire. En effet, cette coopération volontaire des onze communes qui composent la région Sud fait l'objet d'une convention pluriannuelle avec l'État. PRO-SUD présente un caractère exemplaire car il donne un aspect concret à la coopération intercommunale à l'échelle de la région Sud. Ses statuts lui permettent d'entreprendre des actions d'une portée plus large que la plupart des autres syndicats de communes aux objectifs très précis (ex. : TICE pour les transports, SIGI pour l'informatique...).

Durant 15 ans, PRO-SUD a mené différentes missions souhaitées par le comité syndical. Dans un premier temps, l'évènementiel et l'édition de matériel de sensibilisation et d'information ont été privilégiés. Il s'agissait entre autres de renforcer le sentiment d'appartenance de la population et l'image de la région ainsi que de sensibiliser les enfants aux sciences avec le soutien financier du Fonds National de la Recherche.

Trois salariés sont actuellement occupés au sein de PRO-SUD (un temps plein, deux mi-temps).

Le programme lié à la convention État-PRO-SUD est voté par le Bureau élargi du PRO-SUD et le ministre en charge de l'Aménagement du territoire lors de la première réunion semestrielle du comité de concertation. Le comité de concertation politique est prévu par l'article 7 de la convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud signée le 15 juillet 2015 entre l'État et PRO-SUD. Il est composé du Bureau élargi de PRO-SUD et du ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions. Le comité de concertation peut mettre en place des groupes de travail spécifiques, dont il définit au préalable les missions, la composition et l'organisation pratique. Selon les besoins



de l'ordre du jour, d'autres départements ministériels ou administrations étatiques seront invités à participer aux réunions du comité de concertation. L'article 8 de la convention précitée retient que la définition des projets à réaliser se fait sur base d'un programme de travail annuel voire pluriannuel. Ce programme de travail, comprenant une description des objectifs et tâches, un échéancier et un budget prévisionnel, est établi par la cellule de management régional pour être validé par le comité PRO-SUD et approuvé par le comité de concertation.

PRO-SUD a ainsi été amené à travailler notamment sur des actions d'études et de sensibilisation en matière par exemple :

- **de mobilité durable** (études d'un réseau cyclable régional et de cyclabilité - enquête de mobilité dans les zones d'activités - promotion de la semaine de la mobilité et des transports en commun de nuit dans les communes de la région Sud - Plateforme Pacte Climat...)
- **de planification régionale** (Plateforme « Plan d'aménagement général » - collecte, traitement et restitution statistiques et cartographiques - concept directeur...)
- **d'environnement** (le programme 2019 se concentre principalement sur des actions liées à la demande de candidature pour la demande du label « réserve de biosphère » : coordination des consultations citoyennes, rédaction du dossier, documents promotionnels à destination de la population). En revanche, on précisera que les actions de suivi et de surveillance des espèces vivantes et des zones protégées relèvent de la seule compétence de l'Administration de la nature et des forêts.

Depuis 2015, près de 320 000 euros ont été investis dans les activités de PRO-SUD par l'État représenté par le ministre ayant l'Aménagement dans ses attributions. Il reste une enveloppe de 330 000 euros jusqu'au 31 décembre 2020. Pour rappel, afin de permettre un accompagnement du projet de candidature, un avenant à la convention a été signé le 13 février 2019 permettant, d'une part, une augmentation de la participation étatique aux frais engendrés et d'autre part, un report du terme de la convention, initialement prévu pour le 15 juillet 2020, au 31 décembre 2020.

### 17.1.9 Comment la gestion/coordination s'adapte-t-elle à la situation locale ?

Les statuts du syndicat PRO-SUD, la politique environnementale menée par le ministère et son soutien depuis 2003 permettent à la structure de faire évoluer ses activités pour devenir coordinateur du plan de gestion de la réserve de biosphère. Deux facteurs nouveaux devraient venir accroître les financements du syndicat PRO-SUD pour assumer le rôle de coordinateur de la réserve de biosphère.

Sur proposition du Comité PRO-SUD le 30 avril 2019, le budget 2020 du syndicat sera préparé avec un apport communal de 3 euros par habitant au lieu de 2 euros. Ceci en vue d'augmenter le financement propre du syndicat. Par ailleurs, le Comité suggère qu'une modification des statuts soit de mise si la région Sud se voit attribuer le label UNESCO afin de soulever la question du principe de financement en vue de l'adapter aux missions de la gestion de la réserve de biosphère.

Par ailleurs, une démarche participative ouvrant les débats et offrant une liberté d'action ailleurs qu'au sein exclusif du Comité est possible. Ce point est important étant donné que, par exemple, la gestion des zones protégées relève de l'ANF et celle des futurs gîtes du Red Rock Trail respectueux de l'environnement de l'ORT SUD. Travailler de concert avec les organismes compétents rattachés à des ministères sera une nécessité.

- Article 6.4 – Le comité peut s'adjoindre un comité de suivi technique (CST). Sa composition et ses attributions peuvent intégrer des instances locales.
- Article 8.3 – Dans le cadre de son objet social et dans la limite de ses moyens financiers, le syndicat est autorisé à participer à des initiatives publiques locales ou régionales par le biais d'une convention réglant les relations entre les différents partenaires associés.
- Article 13 – Tout nouveau projet ne peut être décidé que sur base d'un dossier technique et financier complet. En principe, le financement est garanti par l'auteur initiant le projet, que ce soit une personne privée, un promoteur, une commune ou l'État. Une convention règlera les droits et les devoirs des différents partenaires associés à un objet ou projet précis.

Parallèlement, la définition d'une nouvelle convention quinquennale État-communes (2021 – 2025) est en cours de préparation avec le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire. L'État place la réserve de biosphère au cœur de ses priorités. Ainsi, le budget de 500 000 euros alloué de 2015 à 2020 a été augmenté de 150 000 euros pour mener à bien le projet de candidature au titre de label de « Réserve de biosphère ». Le ministère soutient en effet les travaux en relation avec le dossier MAB tant que les objectifs d'un aménagement du territoire durable conformément à la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire sont poursuivis.

Le syndicat a embauché une personne pour coordonner le dossier de candidature. D'ici la fin de l'année 2019,

il envisage d'embaucher un autre salarié pour compléter l'équipe.

Enfin, fin 2019, le syndicat va déménager les bureaux de PRO-SUD au centre d'accueil nature et forêt de l'Ellergronn, géré par l'Administration de la nature et des forêts, afin d'améliorer les synergies possibles en termes de gestion de la réserve de biosphère. Les démarches sont en cours, soutenues par le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.



Centre de l'Ellergronn, les bureaux de la future coordination de la réserve de biosphère © Ann-Kathrin Wirth

### 17.1.10 Existe-t-il une procédure d'évaluation ou de suivi de l'efficacité de la gestion ?

Le PRO-SUD et le département de l'Aménagement du territoire, qui donne une importance particulière à toute forme de monitoring, élaboreront une proposition de procédure qui sera discutée et finalisée dans le comité MAB pour ensuite être validée par les responsables politiques concernés. Dans ce contexte, il convient de noter que parmi les projets directeurs de la convention État-communes figure déjà le soutien en faveur d'une collecte, d'un traitement et d'une restitution d'indicateurs à définir en lien avec le plan de gestion.

Parallèlement aux outils d'évaluation développés par les différents ministères concernés, il conviendrait de mettre en place un partenariat spécifique pour créer un suivi scientifique de l'efficacité de la gestion de la réserve de biosphère, et ce, avec l'Université et les centres de recherche LIST par exemple, mais aussi l'Administration de la nature et des forêts et le Musée national d'histoire naturelle, qui travaillent déjà sur la biodiversité, ou encore avec le LISER, qui a l'expérience de mener des analyses territoriales.

## 17.2 Conflits au sein de la réserve de biosphère

Notre réserve de biosphère ne se trouve pas en zone de conflit et nous n'expérimentons pas de problématique pour l'accès ou l'usage des ressources.

## 17.3 Représentation, participation et consultation de la population

### 17.3.1 À quel stade de la vie de la réserve correspond l'implication des populations locales : création de la réserve, formulation du plan de gestion/coopération, mise en œuvre du plan, gestion au quotidien de la réserve ?

#### Création de la réserve

Des représentants du comité MAB et PRO-SUD ont tenu des réunions individuelles avec les collègues échevinaux des onze communes de la réserve de biosphère en novembre-décembre 2018 afin de les informer au sujet du projet de réserve de biosphère et de la coordination des consultations citoyennes.

Différents communiqués de presse et articles ont été publiés afin d'informer le grand public (voir annexe 8 communication et dossier de presse).

Les onze soirées de consultations citoyennes et des jeunes se sont déroulées durant le premier semestre 2019 (pour une analyse détaillée, veuillez vous référer aux points 13.4 et 13.5)

#### Formulation du plan de gestion

Les consultations citoyennes et des jeunes ont permis de toucher environ 530 participants lors de onze soirées et de trois ateliers dans des lycées. 1 000 idées et 104 propositions de projet ont été collectées en tout. Les grandes tendances de ces projets ont été communiquées aux onze administrations communales et permettent ainsi au comité MAB d'établir un fil rouge du développement du plan de gestion de la réserve de biosphère et de l'orienter par la suite.

### Mise en œuvre et gestion au quotidien de la réserve

Nous créons des partenariats avec les associations locales, les écoles et les administrations publiques afin de commencer des actions concrètes autour des recommandations de la population locale.

Par exemple : la visite de la réserve de biosphère de Bliesgau : nous avons invité les représentants des collèges échelonnés à une visite organisée des projets réalisés au sein d'une réserve de biosphère voisine, pour comprendre leur gouvernance et voir comment la population locale y est impliquée.

Dans le cadre de la valorisation des produits du terroir, nous planifions un concours de pâtisserie qui mettra en lien les artisans locaux et les consommateurs de la région.



*Les élus de la région Sud en visite à la réserve de biosphère de Bliesgau ©Gaëlle Tavernier*

### 17.3.2 Par quels moyens les populations locales (y compris les femmes et les communautés autochtones) sont-elles représentées dans la planification et la gestion de la réserve de biosphère ?

Les populations locales sont représentées par les élus des onze communes de la réserve de biosphère. PRO-SUD a organisé une réunion d'information le 21 mai 2019 et a invité les 160 élus locaux pour les informer des grandes lignes du dossier de candidature et des résultats des consultations citoyennes. Suite à cette réunion, un communiqué a été envoyé à la presse pour les informer de l'état d'avancement du projet de labellisation MAB.

À la suite de cette réunion, les onze administrations communales ont reçu un document résumant le dossier de candidature, son contenu, son objectif et son plan de gouvernance afin d'obtenir le soutien officiel des onze communes via une délibération en conseil communal.

Parmi les membres du comité MAB figurent des associations locales et des instituts de recherche, afin d'orienter au mieux nos objectifs pour atteindre les populations locales.

### 17.3.3 Description de la situation particulière des jeunes du territoire proposé (impacts potentiels de la réserve de biosphère sur la jeunesse, considération de leurs intérêts et besoins, moyens incitatifs en place pour encourager les jeunes à participer activement à la gouvernance de la réserve de biosphère).

Nous avons consulté 125 jeunes dans trois lycées de notre réserve de biosphère afin de les sensibiliser sur le programme MAB et de travailler avec eux sur des pistes de projets. Nous avons utilisé la même méthodologie que lors des ateliers citoyens dans les onze communes. La diversité culturelle, la sidérurgie et les terres rouges sont les caractéristiques principales remarquées par les jeunes de notre région. La nature est menacée par la pollution et les déchets, l'urbanisation rapide, la déforestation, la mobilité. Les jeunes sont inquiets pour la vision future, avec les menaces grandissantes d'extension de la ville qui prend petit à petit possession de la nature.

Le label MAB représente pour eux la possibilité de répondre aux menaces de manière positive, d'engager l'humain par la sensibilisation et l'action en faveur de la sauvegarde de la nature, des animaux et du patrimoine.



© Ville de Differdange

Nous avons demandé aux lycéens d'établir des priorités dans les thématiques discutées et de développer en groupe des idées de projets. Ils sont particulièrement concernés par le besoin de développer la **nature en ville**, de lutter contre l'usage du **plastique** à usage unique et de promouvoir la **mobilité** douce.

Nous travaillons sur différentes pistes pour engager les jeunes.

- Intégrer le sujet de la réserve de biosphère dans le cadre d'un *certificat en développement durable et innovation sociale* de l'Université du Luxembourg et collaborer avec un groupe de travail d'étudiants qui se pencherait sur une thématique particulière de la réserve de biosphère.
- Sensibiliser le jeune public via des activités en lien avec les lycées (cf. 16.2).
- Mener des séances d'information avec les étudiants de l'Université du Luxembourg via l'incubateur de start-ups pour encourager l'entrepreneuriat autour de thématiques en lien avec les objectifs de la réserve de biosphère.
- Réfléchir à l'engagement des jeunes au sein du conseil scientifique afin de garantir que leur opinion sera écoutée dans le cadre de l'orientation de la réserve de biosphère.

#### 17.3.4 Quels intervenants composent cette représentation : entreprises, associations, associations environnementales, syndicats, etc. ?

Les administrations communales et les élus des onze communes.  
Le syndicat intercommunal PRO-SUD.

#### 17.3.5 Quelles sont les modalités d'accès à l'organe de représentation de la population locale.

Les populations sont représentées par les élus communaux.  
Le fonctionnement d'une commune est régi par la [loi du 13 décembre 1988](#).

Les conseillers communaux sont élus directement, tous les six ans, par les électeurs de la commune. Chaque commune dispose d'un conseil communal, composé du collège des bourgmestre et échevins, organe exécutif de la commune. Les prochaines élections communales auront lieu en juin 2023.

#### 17.3.6 Quelle est la fréquence de cette consultation (assemblée permanente, simple consultation sur des projets spécifiques) ? Décrivez complètement cette consultation. Quels sont les rôles des parties prenantes concernées par rapport au rôle de coordination/gestion de la réserve de biosphère ?

Le processus de consultation citoyenne a commencé durant l'élaboration du dossier. Il est important de l'intégrer en continu dans le cadre de la gestion de la réserve de biosphère et du développement des groupes de travail. Le comité MAB doit encore définir la fréquence des futures consultations, via un partenariat avec les communes.

#### 17.3.7 Quels mécanismes de consultation ont été utilisés et qui a été impliqué ? Ces mécanismes de consultation sont-ils établis pour des objectifs précis ou pour le long terme ? Quel est l'impact de la représentation de la population sur le processus décisionnel : caractère décisionnel, consultatif ou simple information des populations ?

Notre objectif était – et il l'est toujours – de construire une vision commune, d'**actions locales pour penser régional**.

**Figure 76 : Mécanisme de consultation**

Mécanismes	Parties prenantes	Objectifs
<b>Consultations</b>	Citoyens Lycéens Conseils communaux	Sensibilisation  Préparation du dossier de candidature  Analyse des tendances pour le développement des projets
<b>Ateliers</b>	Comité MAB, Commission nationale UNESCO Comité PRO-SUD. Bourgmestres et collèges échevinaux. Représentant des Ministères de l'aménagement du territoire, de la culture. Office régional du tourisme. Administration de la nature et forêts A.S.B.L. travaillant dans le domaine du développement durable. Université du Luxembourg. Réseau national d'entreprises.	Préparation des objectifs de la réserve de biosphère.  Préparation du plan de gestion et de la gouvernance  Présentation des avancées des groupes de travail issu du comité MAB
<b>Réunions d'informations</b>	Ministres concernés par la réserve de biosphère. Conseils communaux Chambre des députés : commission culturelle.	Communiquer sur l'état d'avancement du dossier de candidature  Présenter les résultats des consultations citoyennes
<b>Conférences</b>	Politiciens locaux Associations. Experts du patrimoine industriel. Commission nationale UNESCO.	Sensibilisation et consultation sur la mise en réseau des acteurs travaillant dans le domaine de la conservation du patrimoine industriel
<b>Excursions</b>	Comité MAB Comité PRO-SUD Commission nationale UNESCO Bourgmestres des onze communes	Prise de connaissance du fonctionnement et des bonnes pratiques des réserves de biosphère régionale.  Participation à l'EuroMAB 2019
<b>Presse écrite, radio, TV</b>	Site internet PRO-SUD Réseaux sociaux PRO-SUD, communes, et commission nationale UNESCO Radio nationale Télévision nationale	Information

### 17.3.8 Les femmes participent-elles aux organisations et aux processus décisionnels communautaires ? Leurs intérêts et leurs besoins reçoivent-ils le même degré de considération au sein de la réserve de biosphère ? Quels programmes ou incitations sont en place pour encourager leur représentation et leur participation [p. ex. : une (des) évaluation(s) d'impact selon le genre a-t-elle (ont-elles) été menée(s) ?] ?

Dans le domaine de l'égalité des sexes, les femmes sont bien représentées au sein du comité MAB et du syndicat PRO-SUD. Nous n'avons pas de quota formel.

Nous développons une réflexion autour de la mise en évidence et de la coopération avec les femmes entrepreneurs. En effet, bien qu'il y ait plus de femmes que d'hommes en Europe, les femmes entrepreneurs ne représentent qu'un tiers des métiers indépendants dans l'UE. Au sein de l'incubateur d'entreprises de l'Université du Luxembourg, nous avons identifié des femmes entrepreneurs dont les start-ups répondent aux objectifs de notre réserve de biosphère comme :

Technoptiz : entreprise pour l'optimisation du biogaz par une approche innovante utilisant des capteurs.

<http://technoptiz.com/index.html>

Goldenme : une plateforme qui vise à garder les seniors actifs via une mise en réseau.

<https://www.goldenme.me/?lang=fr>

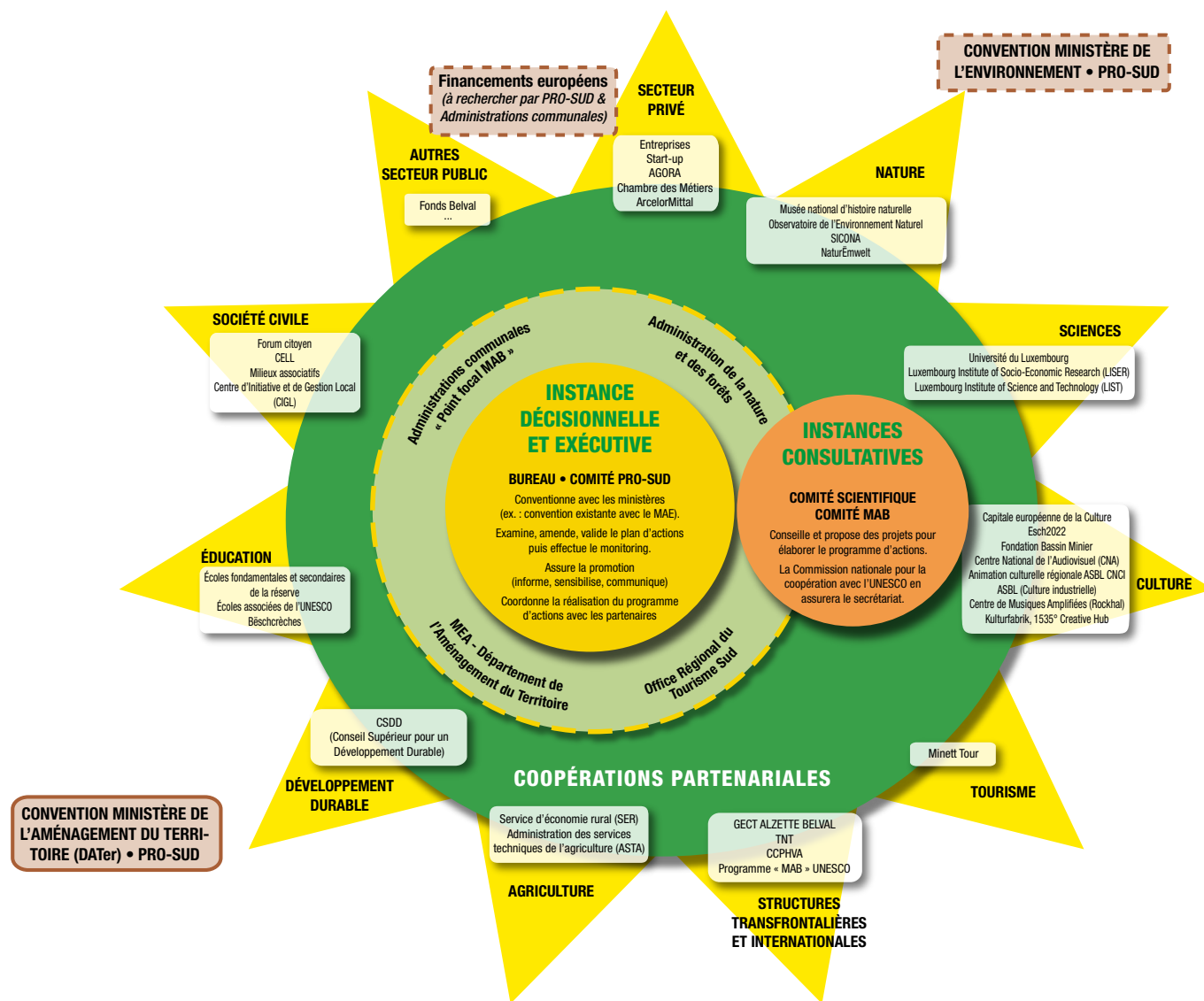
## 17.4 Le plan/la politique de gestion/coopération

### 17.4.1 Y a-t-il un plan/une politique de gestion/coopération pour la réserve de biosphère en tant que telle ?

Une première ébauche du plan de gestion a été rédigée et soumise aux charges de groupes du Comité MAB. Il fera office de cadre de travail évolutif pour tous les acteurs impliqués dans la gestion de la réserve de biosphère en fonction de leurs compétences. Il énonce entre autres les grands projets menés par les groupes de travail, les actions liées à la convention État-communes, les programmes de gestion existant au sein de l'Administration de la nature et des forêts. Par ailleurs, il devra être alimenté par le diagnostic territorial établi lors des démarches citoyennes afin de dresser une liste d'actions à conduire au cours des trois prochaines années.



Figure 77 : Schéma provisoire de la gouvernance



### 17.4.2 Quels sont les acteurs impliqués dans la préparation du plan de gestion/coopération ? De quelle manière sont-ils impliqués ?

La constitution du dossier de candidature a mobilisé de nombreux acteurs. Ceux-ci ont été consultés pour l'élaboration du plan de gestion. (Cf. : Tableau 17.1.7)

Le 26 juin 2019 a été organisé un atelier de gouvernance où les élus et les membres du Comité MAB ont été invités à réfléchir sur les rôles des acteurs impliqués dans la gouvernance.

Les communes à travers le syndicat PRO-SUD, le département de l'Aménagement du territoire, l'Administration de la nature et des forêts, l'ORT, les référents des groupes de travail et la Commission luxembourgeoise de coopération pour l'UNESCO constitueront le socle d'acteurs sur lequel pourront se développer les prémices du plan de gestion.



Atelier de gouvernance le 26 juin 2019 © PRO-SUD

### 17.4.3 Les autorités locales approuvent-elles formellement le plan/la politique de gestion/coopération ? Les autorités locales en font-elles mention dans d'autres plans ou politiques ?

Le dossier de candidature a été approuvé par le comité PRO-SUD en septembre 2019.

Les conseils communaux des onze communes de la réserve de biosphère ont délibéré entre juin et juillet 2019 pour soutenir la candidature de la région Sud au titre de réserve de biosphère du programme MAB.  
(Cf. : Annexe 7 - Lettres d'approbation)

Les délibérations ont été majoritairement positives : sur 173 conseillers des onze communes, il y a eu 171 votes positifs et deux abstentions.

### 17.4.4 Quelle est la durée du plan/de la politique de gestion/coopération ? À quelle fréquence est-il/elle révisé(e) ou renégocié(e) ?

Le plan de gestion sera amendé tous les cinq ans pour s'accorder avec le programme directeur de la convention État-communes. Il pourra ainsi être enrichi par de nouvelles actions qui émergeront des groupes de travail et de la population par exemple.

### 17.4.5 Décrivez le contenu du plan de gestion/coopération.

Un plan de gestion est en cours de préparation avec les différentes parties prenantes, ci-dessous une première formulation sur base de plusieurs objectifs.

**Figure 78 : Ébauche du plan de gestion**

Fonctions MAB	Interventions	Objectifs	Actions envisagées	Zones	Porteurs potentiels
<b>Conservation</b>	Patrimoine naturel	Rassembler les données en matière de patrimoine naturel de la biosphère	Relever les statistiques en matière de patrimoine naturel et évaluation de l'évolution des espèces	Zones centrales et tampons	MNHN
		Assurer la protection de la faune et la flore	Protéger un animal en particulier	Zones centrales et tampons	
			Protéger une plante en particulier	Zones centrales et tampons	
		Harmoniser des actions avec le plan de gestion des réserves naturelles et des zones NATURA 2000	en lien avec les plans de gestion ANF	Zones centrales et tampons	ANF COPII Natura 2000 DATer
		Développer un partenariat avec l'observatoire de l'environnement naturel (Ministère de l'Environnement)	Organiser une plateforme de visibilité des acteurs et de leurs actions dans la réserve de biosphère	Zones centrales et tampons	ANF, service écologique des communes MNHN - Musée national d'histoire naturelle LIST Ministère de l'Environnement  Autres (SICONA; natur&émwelt, Mouvement écologique...)
	Patrimoine culturel	Inventorier, sauvegarder et reconvertir du patrimoine industriel dans le respect de ses origines et de son intégration dans le milieu naturel	Encourager l'élaboration d'un inventaire du patrimoine industriel.  Soutenir la création d'un Centre national de la culture industrielle (CNCI)	Zone tampon et de transition	A.S.B.L. CNCI Service des sites et monuments nationaux  Fondation Bassin Minier  ORT Sud  Ministère de la Culture
		Inventorier des coutumes et traditions de la région. Informer, sensibiliser et promouvoir ces coutumes et traditions	Réaliser l'inventaire par le responsable du patrimoine culturel immatériel en collaboration avec l'animation culturelle du Sud et les différentes organisations locales	Zones centrales, tampons et de transition	Ministère de la Culture  Centre national de l'audiovisuel
		Mettre en valeur du patrimoine archéologique de la Biosphère	en lien avec le Centre national de la recherche archéologique	Zones centrales, tampons et de transition	Ministère de la Culture  Centre nationale de la recherche archéologique
					A.S.B.L. CNCI  ORT Sud

<b>Développement</b>		Mettre en réseau des acteurs travaillant dans la promotion culturelle du patrimoine industriel	Lancer un concours européen d'architecture en septembre 2019 dans le but de créer des gîtes touristiques durables dans les infrastructures industrielles reconverties.	Zone de transition	OAI - Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils  Fondation Bassin minier  Communes de la réserve de biosphère	
		Créer une visibilité régionale de communication en vue d'une plus grande sensibilisation au patrimoine culturel	en lien avec le plan de développement ORT SUD	Zone de transition	ORT Sud Ministère de la Culture  Centre national de l'audiovisuel	
	<b>Patrimoine naturel</b>	Soutenir la nature en ville	Soutenir des projets d'Urban farming au sein des villes de la réserve de biosphère	Zone de transition	CELL  CIGL et autres porteurs de projets	
	<b>Zones calmes</b>	Améliorer le « calme » :  - par des mesures ayant pour but de réduire les sources de bruit (calme subjectif).  - par une structuration du paysage ouvert, agricole ou urbain (plantations, mise en valeur de la qualité récréative des zones calmes par des aménagement de sentiers thématiques, de parcours « calmes », ...)	A définir avec le MEA dans le cadre de la convention Etat-Communes 2020 / 2021-2025	Zones centrales, tampons et de transition	Département de l'aménagement du territoire (DATer)  Communes  PRO-SUD	
	<b>Economie verte, durable et circulaire</b>		Encourager les écotecnologies et la création d'emplois verts	Diversifier les activités des entreprises luxembourgeoises afin de leur permettre d'acquérir et de développer de nouvelles compétences.  Contribuer au développement de nouvelles solutions environnementales dans le domaine des écotecnologies et de la construction durable.	Zone de transition	Ministère de l'Environnement  Incubateur Start-up  Luxembourg Eco Innovation Cluster
			Sensibiliser le public aux « technologies vertes »		Zone de (transition)	Luxembourg Eco Innovation Cluster

	<b>Produits du terroir</b>	Valoriser les productions de la réserve de biosphère par le biais de l'éducation, de la sensibilisation et du soutien aux initiatives locales	Développer un partenariat avec l'Ecole du Goût du parc naturel de l'OUR (L) pour sensibiliser les enfants à manger sain.  Organiser un concours de pâtisserie « "Minett Terroir »	Zone de transition	PRO-SUD  Chambre des Métiers	
		Créer une vitrine des produits de la région	Créer un réseau de producteurs et réunir les producteurs et les professionnels des métiers de bouche pour créer des synergies	Zone de transition	PRO-SUD	
	<b>Culture</b>	Pérenniser les réalisations de Esch 2022, Capitale européenne de la Culture	Initier une collaboration étroite avec les partenaires de Esch2022 en vue de projets communs	Zone de tampon et de transition	ORT Sud Ministère du Tourisme Communes	
			Développer un Red Rock Trail, nouveau sentier touristique phare.	Zone de tampon et de transition	ORT Sud  Ministère du Tourisme Communes Future A.S.B.L. Eise Stol	
			Mettre en place d'une infrastructure performante et variée d'itinéraires et d'hébergements destinée à fonctionner au-delà de l'année 2022			
	<b>Tourisme durable</b>	Etendre, consolider et suivre (monitoring) des infrastructures de tourisme durable	Consulter les acteurs du tourisme durable en vue d'une promotion harmonisée du tourisme durable dans la région	Zone de tampon et de transition	ORT Sud Ministère du Tourisme Communes	
	<b>Sensibilisation</b>	Renforcer l'éducation au développement durable chez les jeunes	Elaborer des Kits éducatifs  Collaborer avec les écoles UNESCO	Zone de transition	PRO-SUD	
	<b>Logistique</b>		Assurer la communication interne et externe de la Biosphère	Pérenniser le poste de coordinateur de la Biosphère. Embaucher un chargé de communication et de suivi de projets pour la mise en valeur des actions	Zone de transition	PRO-SUD
			Soutenir la création d'organismes œuvrant dans les domaines de la biosphère	Initier un conseil aux initiatives citoyennes	Zone de transition	PRO-SUD
				Créer un réseau de jeunes intéressés, participation au YouthMab		PRO-SUD

	<b>Gouvernance</b>	Impliquer les jeunes citoyens dans la gouvernance du projet et la mise en œuvre de projets concrets.	Renforcer l'éducation « développement durable » dans les écoles	Zone de transition	Lycées  Organisme travaillant avec les jeunes
		Rechercher des financements publics et privés		Zones centrales, tampons et de transition	PRO-SUD
		Assurer l'accompagnement scientifique	Créer un conseil scientifique	Zone de transition	Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO PRO-SUD
	<b>Participation citoyenne</b>	Inclure la société civile dans la gestion de la Biosphère	Organiser des fora thématiques	Zone de transition	CELL
		Instaurer l'innovation "science citoyenne"		Zone de transition	LIST MNHN - Musée national d'histoire naturelle Initiatives citoyennes PRO-SUD
	<b>Mise en réseau des partenaires</b>	Soutenir les plateformes d'échange d'informations des partenaires impliqués dans la réserve de biosphère	Evaluer, agencer des groupes de travail	Zone de transition	PROSUD
		Faciliter la collaboration transversale entre les acteurs impliqués	Organiser une journée dédiée à mise en réseau des acteurs de la biosphère	Zone de transition	PROSUD
	<b>Partenariat avec les réserves de biosphères internationales</b>	Organiser et participer à des événements internationaux pour la promotion de notre territoire et l'échange de bonnes pratiques.	Entretenir des échanges avec la réserve de biosphère de Bliesgau  Organiser un EURO MAB	Zone de transition	Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO PRO-SUD
		Assurer le lien avec le secrétariat à Paris		Zone de transition	Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO

#### 17.4.6 Indiquez comment ce plan de gestion/coopération répond aux objectifs de la réserve de biosphère proposée.

Une première ébauche de plan de gestion a été élaborée à partir des objectifs de la réserve de biosphère tels que décrit dans la section 13.1.

#### 17.4.7 Le plan est-il contraignant ? Est-il basé sur un consensus ?

Le plan de gestion ne sera pas contraignant juridiquement et n'imposera pas d'obligation pour les signataires dans le cadre de la politique de gestion de la réserve de biosphère. Proposer un cadre de travail basé sur une politique volontariste correspond aux pratiques de notre territoire.

Le plan de gestion est basé en consensus avec les porteurs de projet et est soutenu par les onze communes.

#### 17.4.8 Quelles sont les autorités chargées de sa mise en œuvre, en particulier dans la/les zone(s) tampon(s) et l'(les) aire(s) de transition ? Veuillez fournir la preuve du rôle de ces autorités.

Le Comité de concertation politique prévu dans la convention État-région Sud. Veuillez vous référer au point 13.6 pour les détails.

#### 17.4.9 Quels sont les facteurs favorisant ou défavorisant sa mise en œuvre (réticences ou pleine adhésion de la population locale, conflits entre les différents niveaux de décision) ?

Luxembourg compte sur deux niveaux de décisions : État et communes.

L'instrument de la convention État-région Sud peut faciliter l'échange multiniveaux en promouvant la coopération État-communes et la coopération intercommunale.

En effet, un objectif des conventions État-communes réside dans la mise en œuvre des principes de l'approche intégrée, qui se traduit par une prise en compte simultanée et équitable des impératifs essentiels au développement des villes, par une coopération entre l'État, les acteurs locaux, les habitants et les acteurs économiques ainsi que par

une approche multisectorielle, et qui constitue de ce fait un instrument permettant de développer des structures de gouvernance modernes, coopératives et efficaces.

Nous n'avons pas de facteurs défavorisant la mise en œuvre de la politique de gestion.

Notre réserve de biosphère dispose des facteurs favorisant du pays. Le Luxembourg est riche d'une économie dynamique et d'une qualité de vie reconnue. C'est aussi l'un des pays du monde où le sentiment de sécurité est le plus élevé. Le pays est petit par la taille (2 586 km<sup>2</sup> dont 200 km<sup>2</sup> pour notre réserve de biosphère) mais sa situation au cœur de l'Europe, la coexistence de ressortissants de 170 pays, le multilinguisme de sa population et son statut de Grand-Duché font du Luxembourg un pays unique en son genre.

Le Luxembourg affiche le **Produit Intérieur Brut (PIB)** réel par habitant le **plus élevé du monde**. Avec près de 3 % de croissance en 2018, l'économie du Luxembourg apparaît parmi les plus performantes de l'UE.

Le Luxembourg est systématiquement classé dans le **TOP 25** des comparatifs internationaux de compétitivité (WEF, IMD, Commission européenne...). La capitale du pays regroupe **12 institutions et organes européens**.

Le pays a développé un écosystème complet pour aider les porteurs de projets entrepreneuriaux. Désormais, un ensemble de structures publiques, privées ou de partenariats public/privé proposent d'héberger, d'accompagner, voire de financer les projets de création d'entreprises. Le Luxembourg ambitionne de devenir une véritable **start-up nation**.

**L'Université du Luxembourg**, implantée sur le site d'Esch-Belval, s'est rapidement hissée dans le top 20 mondial des universités de moins de 50 ans. Elle collabore avec de nombreuses institutions universitaires étrangères. Vingt d'entre elles se trouvent dans un rayon de moins de 200 km autour du Luxembourg.

« Minett UNESCO Réserve de Biosphère » bénéficie des avantages du pays pour être ouverte, dynamique et fiable.

### 17.4.10 La réserve de biosphère est-elle intégrée dans des stratégies nationales/régionales ? À l'inverse, comment s'intègrent les plans locaux/municipaux dans la planification de la réserve de biosphère ?

Au niveau de la **gouvernance locale**, le plan de gestion devra être débattu au sein des conseils communaux / conseils échevinaux afin que la stratégie MAB soit intégrée dans les plans de financement et d'action des communes.

#### Accord de coalition du gouvernement 2018-2023

Voici l'extrait concernant Esch2022 et « Man & Biosphere » Minett : pages 90-91 du chapitre Culture.

« Les deux projets phare(s) initiés sous la responsabilité du Ministère de la Culture, à savoir la Capitale européenne de la Culture Esch2022 et la labellisation de la région du Sud comme «Réserve de Biosphère» de l'UNESCO continueront d'être soutenus. Au-delà de l'attribution du label de l'UNESCO ou de la phase événementielle en 2022, il sera important de poursuivre ultérieurement les efforts pour faire de la région Sud un point d'attrait culturel et touristique basé sur le patrimoine naturel et industriel.

Dans le cadre de la pérennisation de cet engagement au-delà de 2022, les mesures mises en œuvre par les acteurs du terrain, notamment Esch2022 et le syndicat Pro-Sud, seront soutenues par des moyens logistiques et financiers pour assurer un suivi durable de la mise en valeur de la région en 2022. Il s'agira notamment de faire converger en un instrument de gestion et de promotion à taille efficiente la structure régionale touristique «Office régional du tourisme – Sud» (ORT-Sud), les futures structures de gestion du «Man&Biosphere» du Sud et la mise en réseau des institutions muséales et culturelles sur le terrain. Il s'agira de s'orienter vers un réseau performant entre tous les acteurs culturels.

Pour ce qui est de la mise en valeur et en réseau ainsi que de la promotion touristique endogène et exogène du patrimoine industriel de la région, les mesures entreprises pour une utilisation du patrimoine industriel seront soutenues suivant des formules plus diverses et souples, impliquant autant les acteurs culturels du terrain que les propriétaires et les utilisateurs potentiels de ce patrimoine bâti. Une attention particulière sera portée sur des bâtiments phare

de l'histoire industrielle (Halle des Soufflantes Belval, Centrale à gaz Differdange, sites des Terres Rouges, e.a.). Pour des témoins historiques de moindre envergure, des formules souples entre une conservation au sens strict et une réutilisation plus contemporaine seront étudiées dans le cadre d'une refonte de la loi sur la conservation du patrimoine. »

Les ministres de l'Aménagement du territoire et de la Culture, lors d'une conférence de presse commune le 5 février 2019, ont ainsi déclaré :

« Le projet *Man and Biosphere* constitue une grande chance pour la région du sud du pays afin que celle-ci puisse davantage développer ses multiples potentiels dans un processus de collaboration État-communes et de coopération intercommunale. Ce projet est un projet phare alliant le passé et le présent, ayant pour but de créer et de soutenir une relation durable entre l'homme et son environnement tout en favorisant une plus grande qualité de vie et en mettant l'accent sur l'identité propre à cette région », a souligné le ministre Claude Turmes. En outre, ce dernier souhaité que le projet puisse s'étendre plus tard au-delà des frontières et revêtir ainsi un caractère transfrontalier franco-luxembourgeois.

La ministre Sam Tanson a mis en évidence les avantages du label de l'UNESCO « qui permet de poser les jalons pour un développement durable de la région et de la valoriser notamment auprès des jeunes à travers des actions de sensibilisation et d'éducation » et a mis en avant la complémentarité entre ce projet et celui d'Esch-sur-Alzette, Capitale européenne de la Culture 2022, pouvant donner lieu à un enrichissement mutuel.



### Stratégie nationale de mobilité durable (MODU 2.0)

L'objectif est que, dans les sept ans qui viennent, 22 % des déplacements domicile-travail se fassent en transport en commun et 13 % à pied ou à vélo avec, comme ambition supplémentaire, un taux moyen de 1,5 personne par voiture sur ce type de trajets (ce taux est à l'heure actuelle de 1,16 par voiture pour les résidents et 1,24 pour les frontaliers). D'ici 2050, 100 % des véhicules seront électriques (800 stations de recharge publiques à deux prises sont déjà prévues d'ici 2020 sur le territoire). Dans cette optique, la stratégie Modu 2.0 comporte une cinquantaine de mesures que tous les acteurs de la mobilité (État, communes, employeurs, citoyens) doivent contribuer à mettre en œuvre. Les investissements seront massivement

concentrés à l'avenir sur les infrastructures de transports en commun. Et la politique fiscale doit continuer à aller dans le même sens pour encourager le changement des comportements.

En date du 21 janvier 2019, François Bausch, ministre des Transports, a présenté les dispositions relatives à l'introduction de la gratuité dans les transports publics à partir du premier semestre 2020.

La gratuité sera introduite en date du 1er mars 2020 sur tous les modes de transports publics nationaux financés par l'État sur le territoire luxembourgeois.



Shared space © Ville de Dudelange

### Plan sectoriel Paysages

Le plan directeur sectoriel « Paysages » a pour objectif de dresser un cadre en matière d'aménagement du territoire afin de préserver les paysages en définissant des zones de préservation des grands ensembles paysagers, des zones vertes interurbaines et des coupures vertes. Lorsqu'il entrera en vigueur, il aidera à réduire considérablement la fragmentation des écosystèmes à travers un aménagement du territoire stratégique à long terme.

### Plan national concernant la protection de la nature (PNPN)

À travers le PNPN (adopté en janvier 2017), le gouvernement se dote d'un cadre stratégique pour la préservation et la restauration de la biodiversité et des services écosystémiques associés. Bien que l'établissement du cadastre des services écosystémiques fasse encore défaut, l'engagement en faveur de la préservation des écosystèmes est à la fois d'ordre quantitatif et qualitatif (relatif à la superficie et à la qualité des écosystèmes). Parmi les 28 mesures du PNPN figurent, notamment, des actions précises qui visent la réduction de la fragmentation des paysages et de la perte de la biodiversité car celles-ci diminuent considérablement la qualité et la fonctionnalité des écosystèmes. Les objectifs stratégiques du PNPN sont :

- de mettre pleinement en œuvre la législation relative à la protection de la biodiversité,
- de préserver et rétablir les écosystèmes et leurs services,
- de réduire considérablement la consommation foncière et la fragmentation des paysages,
- de renforcer la contribution de l'agriculture et de la sylviculture au maintien et à l'amélioration de la biodiversité,
- de lutter contre les espèces exotiques envahissantes,
- d'assurer la sensibilisation de la population,
- de contribuer à enrayer la perte de la biodiversité au niveau mondial.

### Loi sur la protection des sols et la gestion des sites pollués

La future loi-cadre sur la protection des sols et la gestion des sites pollués vise une politique structurée dans ce domaine, qui permette de coordonner l'ensemble des aspects protégeant les sols. Ainsi, cette ressource sera élevée à un statut de protection d'un niveau analogue à celui dont jouissent d'autres éléments comme l'eau ou l'air.

### Étude stratégique « Troisième révolution industrielle Luxembourg »

La réduction considérable des émissions de CO<sub>2</sub> afin d'atténuer les effets du changement climatique, la décarbonisation, la réduction de la consommation et la dépendance aux combustibles fossiles comptent parmi les principaux sujets de l'étude stratégique « Troisième révolution industrielle Luxembourg ». Cette étude se caractérise par la transition vers un nouveau modèle économique défini notamment par le couplage des technologies de l'information, des énergies renouvelables et des réseaux de transports intelligents.

### Le Pacte Climat

La conclusion du contrat « Pacte Climat » entre la commune et l'État les engage mutuellement. La commune s'engage à mettre en œuvre le système européen de gestion de la qualité et de certification « European Energy Award® » (EEA) et un système de comptabilité énergétique. L'État garantit un soutien financier et une assistance technique à la commune. Ainsi, par la signature du Pacte Climat avec l'État, les communes engagées peuvent profiter d'un soutien technique et financier en vue de prendre un rôle actif en matière de lutte contre les changements climatiques.



### 17.4.11 Indiquez la principale source de financement et une estimation du budget annuel.

**Figure 79 : Source de financement**

Organismes	Projets		
	2019	2020	2021
Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire	209 777 €	120 200 €	Convention 2021-2025 À discuter selon obtention du label MAB
Communes PRO-SUD	297 624 €	446 436 €	À discuter selon obtention du label MAB
FNR (Fond National de la Recherche)	50 000 €	50 000 €	À planifier
ANF	250 000 €	250 000 €	
ORT	300 000 €	300 000 €	
Ministère de la Culture	25 000 €	25 000 €	

## 17.5 Conclusions

### 17.5.1 Selon vous, qu'est-ce qui assurera un fonctionnement satisfaisant de la réserve de biosphère et des structures en place ?

La réserve de biosphère proposée est **un projet à vocation régionale**, permettant – en partenariat avec toutes les parties prenantes – de gérer une dynamique spatiale afin de garantir la qualité de vie des habitants, et ceci dans le respect de l'environnement et l'application des Objectifs de Développement Durables de l'Agenda 2030.

Pour assurer un fonctionnement satisfaisant, cinq principes généraux peuvent être avancés :

Une **collaboration harmonieuse entre les communes du territoire** pour mener à bien une « vision partagée ».

Une **collaboration entre les institutions et les politiques** où chacun occupe une position clairement définie selon ses compétences.

Une **démarche citoyenne** pour collaborer étroitement avec les usagers (information, consultation, sensibilisation, animation).

La **mise en réseau des initiatives** issues de toutes les parties prenantes pour créer des synergies. Une communication

centralisée valorisant les efforts et le travail de chacun sera un élément essentiel pour fédérer l'ensemble des acteurs.

Une **identité régionale** de la région Sud dans le cadre de la promotion de la conservation de l'environnement et d'un développement durable.

Le succès dépendra de l'appropriation du label par les parties prenantes et par les citoyens ainsi que de la mise en évidence des impacts positifs des activités en lien avec la réserve de biosphère.

En outre, il est souhaité par les autorités que le projet puisse s'étendre plus tard au-delà des frontières et revêtir ainsi un caractère transfrontalier franco-luxembourgeois.



© Gaëlle Tavernier

## 18. AUTRES CLASSEMENTS DU SITE

Nom :

- ( ) Site du patrimoine mondial de l'UNESCO
- ( ) Site de la Convention de RAMSAR relative aux zones humides
- (X) Autres conventions ou directives internationales/régionales en matière de conservation (préciser)

Zones protégées d'intérêt communautaire (zones Natura 2000) en vertu des directives européennes 92/43/CEE « Habitats » et 2009/147/CE « Oiseaux » et de l'article 31 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

- ( ) Site de surveillance à long terme (préciser)
- ( ) Long Term Ecological Research (site LTER) Station de recherche en écologie sur le long terme / Zones ateliers
- (X) Autres (préciser)

Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles) en vertu de l'article 38 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

## 19. PIÈCES JUSTIFICATIVES (À JOINDRE AU FORMULAIRE DE PROPOSITION)

(1) Carte de l'emplacement et de la zonation avec les coordonnées

[Indiquer les coordonnées géographiques standard de la réserve de biosphère (projetées en WGS 84). Fournir une (des) carte(s) sur fond topographique de l'emplacement exact et de la délimitation précise des trois zones de la réserve de biosphère – la (les) carte(s) devra(ont) être fournie(s) dans les versions papier et électronique. Les fichiers de forme (également en système de projection WGS 84) utilisés pour créer la carte devront être joints à la version électronique du dossier de nomination. Si possible, fournir également un lien internet permettant d'accéder à la (aux) carte(s) en ligne (ex : Google map, site internet).]

### **Voir annexe 1**

Lien geoportail :

[https://map.geoportail.lu/theme/emwelt?lang=en&version=3&zoom=12&X=662846&Y=6364879&layers=&opacities=&b-gLayer=orthogr\\_2013\\_global&map\\_id=aa4a8eb776004d57ae67ce23858fef36](https://map.geoportail.lu/theme/emwelt?lang=en&version=3&zoom=12&X=662846&Y=6364879&layers=&opacities=&b-gLayer=orthogr_2013_global&map_id=aa4a8eb776004d57ae67ce23858fef36)

(2) Carte de la végétation ou de la couverture des sols

[Il conviendrait de communiquer, s'il en existe, une carte de la végétation ou de la couverture des sols indiquant les principaux types d'habitat et de couverture des sols rencontrés dans la réserve de biosphère proposée.]

### **Voir annexe 2**

(3) Liste de documents juridiques

### **Voir annexe 3**

(4) Liste des plans d'occupation des sols et de gestion/coopération

[Énumérer les plans d'occupation des sols et de gestion/coopération (avec date et numéro de référence) en vigueur pour la (les) zone(s) administrative(s) incluse(s) dans la réserve de biosphère proposée. Fournir une copie de ces documents. Il est recommandé de produire une synthèse en anglais, français ou espagnol de son contenu et une traduction des dispositions les plus pertinentes.]

Un plan de gestion pour la réserve de biosphère dans sa totalité n'existe pas pour le moment. Par contre, il est envisagé de préparer un tel plan qui sera basé sur des consultations multiples avec tous les intéressés et intervenants de la réserve de biosphère (voir chapitres 17.1.4, 17.1.7, 17.1.9, 17.3.1). Une structure pour l'élaboration du plan de gestion et plusieurs objectifs ont déjà été formulés (voir les chapitres 17.4.1 à 17.4.9).

(5) Liste des espèces (à annexer)

[Fournir la liste des espèces importantes dans la réserve de biosphère proposée en indiquant, chaque fois que c'est possible, leur nom vernaculaire.]

#### **Voir annexe 5**

(6) Liste des principales références bibliographiques (à annexer)

[Fournir la liste des principales publications et des principaux articles consacrés à la réserve de biosphère proposée au cours des cinq ou dix dernières années.]

#### **Voir annexe 6**

(7) Lettres originales d'approbation conformément au paragraphe 5

#### **Voir annexe 7**

(8) Autres documents

#### **Voir annexe 8, communication et dossier de presse**

## **20. ADRESSES**

### **20.1 Adresse contact de la réserve de biosphère proposée :**

Syndicat intercommunal PRO-SUD

12 Avenue du Rock'n'Roll

L-4361 Esch-sur-Alzette : Luxembourg

Téléphone : 00352 261797-1

Courrier électronique : prosud@prosud.lu / Site Internet : [www.prosud.lu](http://www.prosud.lu)

Coordinatrice dossier de candidature : Gaëlle Tavernier [tavernier@prosud.lu](mailto:tavernier@prosud.lu)

### **20.2 Organisme chargé de l'administration de l'aire (ou des aires) centrale(s) :**

Administration de la nature et des forêts

81, rue de la Gare

L- 9233 Diekirch Pays : Luxembourg

Téléphone : 00352 247-56600

Courrier électronique : [michel.leytem@anf.etat.lu](mailto:michel.leytem@anf.etat.lu) (chef d'arrondissement région Sud)

Site Internet : [www.environnement.public.lu](http://www.environnement.public.lu)

### **20.3 Organisme chargé de l'administration de la (des) zone(s) tampon(s) :**

Administration de la nature et des forêts

81, rue de la Gare

L- 9233 Diekirch Pays : Luxembourg

Téléphone : 00352 247-56600

Courrier électronique : [michel.leytem@anf.etat.lu](mailto:michel.leytem@anf.etat.lu) (chef d'arrondissement région Sud)

Site Internet : [www.environnement.public.lu](http://www.environnement.public.lu)

## 20.4 Organisme chargé de l'administration de(s) l'aire(s) de transition :

Syndicat intercommunal PRO-SUD  
12 Avenue du Rock'n'Roll  
Esch-sur-Alzette : Luxembourg  
Téléphone : 00352 261797-1  
Courrier électronique : [prosud@prosud.lu](mailto:prosud@prosud.lu)  
Site Internet : [www.prosud.lu](http://www.prosud.lu)



Participatory learning 1 © PeaceAdvocatePhotography

## ANNEXE I AU FORMULAIRE DE NOMINATION DE RÉSERVE DE BIOSPHÈRE JANVIER 2013

Annuaire des réserves de biosphère du MABnet  
Description des réserves de biosphère

### Détails administratifs

**Pays :** Luxembourg

**Nom de la RB :** « Minett UNESCO Biosphère »

**Année de la désignation :** (à compléter par le Secrétariat du MAB)

**Autorités administratives :** Syndicat de communes régional PRO-SUD

**Nom de la personne-contact :** Gaëlle Tavernier

**Adresse :** (dont le numéro de téléphone, adresse postale et adresse email) Autres liens : (sites internet)

12 Avenue du Rock'n'Roll

L-4361 Esch-sur-Alzette : Luxembourg

Téléphone : 00352 261797-1

Courrier électronique : prosud@prosud.lu

Coordinatrice du dossier de candidature : tavernier@prosud.lu

Site Internet : [www.prosud.lu](http://www.prosud.lu)

**Réseaux sociaux :** <https://www.facebook.com/pg/Minett.UNESCO.Biosphere/about/>

### Description

#### Description générale :

Notre réserve de biosphère est située dans la région Sud du Luxembourg. Elle est frontalière avec la France et la Belgique. Notre région concentre plus de 171 000 personnes sur 200 km<sup>2</sup>. Ses habitants représentent près du tiers de la population nationale. L'espace urbain est dense. Le Sud est le second noyau de peuplement du Luxembourg après la région de Luxembourg-Ville et la deuxième zone d'emploi du pays. Région d'accueil depuis plus d'un siècle, le Sud continue à attirer des populations étrangères. En moyenne, 46 % des résidents sont étrangers. Avec près de 150 nationalités représentées, la population de la région Sud est multiculturelle, dynamique et cosmopolite.

La région Sud s'est urbanisée aux rythmes de l'industrialisation. Ce territoire, dont l'économie était longtemps tournée vers l'agriculture, connaît une révolution industrielle avec l'extraction intensive du minerai de fer, communément appelé la minette, vers 1840.

A côté d'un paysage urbanisé plein de contrastes, des friches industrielles côtoient des paysages et des biotopes qui ont vu le jour sur l'ensemble du bassin industriel. Ces zones illustrent parfaitement les interactions entre l'homme et la biosphère. Il s'agit d'excavations totalement artificielles créées par l'extraction du minerai de fer à ciel ouvert qui ont connu plusieurs cycles. L'exploitation à grande échelle a débuté par le décapage des couches recouvrant les niveaux ferrifères. Cette première phase a produit les paysages actuels en terrasse et une multitude de terrils, avec apparition de milieux spécifiques du type montagnard sur les sols pauvres en humus, à forte pente et très humides. Les terrils recouverts de mousse, de fougères et d'orchidées caractérisent ce paysage unique au Luxembourg. L'arrêt de l'activité a influencé le développement des associations végétales et les stades de succession des divers cortèges végétaux. Aujourd'hui, la végétation a recolonisé la quasi-totalité des minières, selon des processus très divers en lien avec la grande variété et l'alternance des habitats naturels.

### **Principaux types d'écosystème :**

Après l'arrêt de l'exploitation à ciel ouvert dans ces carrières, la nature a rapidement récupéré une grande partie de la roche nue. Il n'a pas fallu longtemps pour reconnaître que cela a donné naissance à des écosystèmes uniques, abritant un large éventail d'espèces, et peu après, au déploiement d'efforts pour protéger ces zones. On retrouve comme habitat naturel les pelouses calcaires sèches, les forêts alluviales, étroitement associées à une grande variété d'autres habitats d'intérêts biologiques et écologiques, les forêts de ravin, les prairies humides du Calthion, les prairies maigres de fauche, les vergers et les eaux calmes, qui font partie des caractéristiques des sites de la réserve de biosphère. Ces habitats ont créé des milieux très intéressants pour une série d'espèces, notamment pour les chauves-souris (dans les anciennes galeries minières), les orchidées et les papillons.

**Principaux habitats & types d'occupation des sols :** La zone urbaine de notre réserve de biosphère s'étend approximativement sur 30%, l'agriculture 39%, les forêts et surfaces naturelles 31%.

**Zone bioclimatique :** subhumides sèches (zones tampon et de transition), subhumides et humides (zone centrale)

**Situation géographique (latitude & longitude) :** Point central 49°31'31.27» N 5°58'31» E

**Superficie totale (ha) :** 20 065 ha

**Aire(s) centrale(s) :** 1 932 ha

**Zone(s) tampon(s) :** 4 213 ha

**Aire(s) de transition :** 13 920 ha

**Zonage existant différent :**

Les zones centrales sélectionnées se caractérisent toutes par leur origine commune que sont des sites d'anciennes mines à ciel ouvert que la nature a recolonisées après leur fermeture définitive à la fin de l'exploitation de minerai de fer en fin des années 1970.

Les zones tampons sélectionnées se constituent de diverses zones Natura 2000, mais également de zones protégées d'intérêt national autres que les anciennes mines à ciel ouvert. Ces zones forment un ensemble de biotopes des plus divers : vergers, prairies, zones humides ou encore forêts.

La zone de transition : elle se compose des surfaces restantes et d'espace d'influence de la réserve hors zones centrales et zones tampons, par exemple les ensembles villageois où se trouve le développement humain et économique de la région. Soit près de 70 % de la réserve de biosphère.

### **Variation en altitude**

Altitude maximale au-dessus du niveau de la mer : 435 mètres

Altitude minimale au-dessus du niveau de la mer : 256 mètres

### **Carte(s) de zonation :**

[https://map.geoportail.lu/theme/emwelt?lang=en&version=3&zoom=12&X=662846&Y=6364879&layers=&opacities=&bgLayer=orthogr\\_2013\\_global&map\\_id=aa4a8eb776004d57ae67ce23858fef36](https://map.geoportail.lu/theme/emwelt?lang=en&version=3&zoom=12&X=662846&Y=6364879&layers=&opacities=&bgLayer=orthogr_2013_global&map_id=aa4a8eb776004d57ae67ce23858fef36)



### **Principaux objectifs de la réserve de biosphère**

Minett UNESCO réserve de biosphère a pour objectif principal d'établir un concept régional avec toutes les parties prenantes du territoire. Les objectifs de la fonction de conservation sont de préserver et surveiller la biodiversité et la mise en valeur du patrimoine industriel, culturel et immatériel. Les objectifs de la fonction de développement sont de travailler avec les citoyens sur des projets d'éducation au développement durable, du tourisme durable, de mise en valeur des produits du terroir et de régénération de la nature en ville et dans les campagnes. Un axe important et transversal est l'implication des jeunes. Les objectifs de la fonction logistique est la mise en réseau de la réserve de biosphère au niveau des acteurs nationaux, transfrontaliers et international via la participation au réseau MAB. Un autre objectif essentiel est la mise en place de mécanismes financiers durables en concertation avec les communes, ministères et l'exploration du potentiel de financement européen et de partenariat publics-privés.

### **Recherche**

Les projets de recherche actuels sur la faune et la flore concernent l'évolution de la dynamique de la population, les espèces rares et en danger, l'inventaire des espèces, les plantes invasives et le changement climatique.

### **Surveillance continue**

La réserve de biosphère prévoit la mise en place d'un inventaire du patrimoine géologique de la région, notamment les sites présentant un intérêt scientifique, éducatif ou patrimonial important, en vue de leur mise en valeur et de leur protection. Les acteurs principaux des projets de surveillance et de recherche sont l'Administration de la nature et des forêts et le Musée national d'histoire naturelle de Luxembourg.

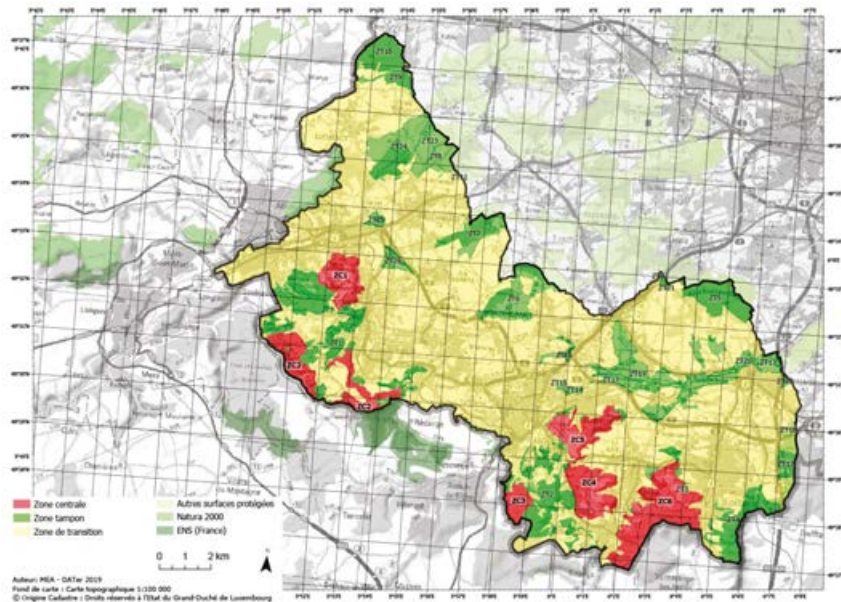
**Variables spécifiques (Veuillez remplir le tableau ci-dessous et cocher les paramètres pertinents)**

Abiotique		Biodiversité	
Changement climatique mondial	X	Algues	
Climat, climatologie		Amphibiens	X
Contaminants		Animaux nuisibles/Maladies	
Déposition d'acides/facteurs atmosphériques	X	Aspects de la biodiversité	X
Eau souterraine	X	Auto-écologie	
Erosion		Benthos	
Facteurs abiotiques		Biogéographie	X
Géologie	X	Biologie	X
Géomorphologie	X	Biotechnologie	
Géophysique		Boisement/Reboisement	X
Glaciologie		Champignons/fongus	
Hydrologie	X	Conservation	X
Indicateurs		Désertification	
Métaux lourds		Ecologie	X
Météorologie		Ecotones	
Modélisation		Elevage	X
Nutriments	X	Espèces en danger/rares	X
Océanographie physique		Espèces endémiques	
Pollution, polluants		Espèces étrangères et/ou envahissantes	X
Qualité de l'air	X	Ethologie	
Questions sur l'habitat		Etude de l'évolution/Paléoécologie	X
Radiation UV		Etudes de la végétation	
Sécheresse		Etudes sur les communautés (Zones calmes)	X
Siltation/sédimentation		Evaluation de l'écosystème/des écosystèmes	
Sol	X	Evapotranspiration	
Spéléologie	X	Faune	X
Surveillance continue/méthodologies		Faune sauvage	X
Température de l'air		Feux/écologie des feux	
Topographie	X	Flore	X
Toxicologie		Fonctionnement de l'écosystème/structure	X
		Génétique/dynamique des populations	X
		Indicateurs	X
		Inventaire des espèces	X
		Invertébrés	X
		Jardins domestiques	
		Lichens	X
		Mammifères	X
		Micro-organismes	
		Modélisation	
		Oiseaux	
		Organismes génétiquement modifiés	
		Perturbations et résilience	X
		Phénologie	
		Phytosociologie/Succession	X
		Plancton	
		Plantes	X
		Poissons	
		Pollinisation	X
		Populations migrantes (observatoire)	X

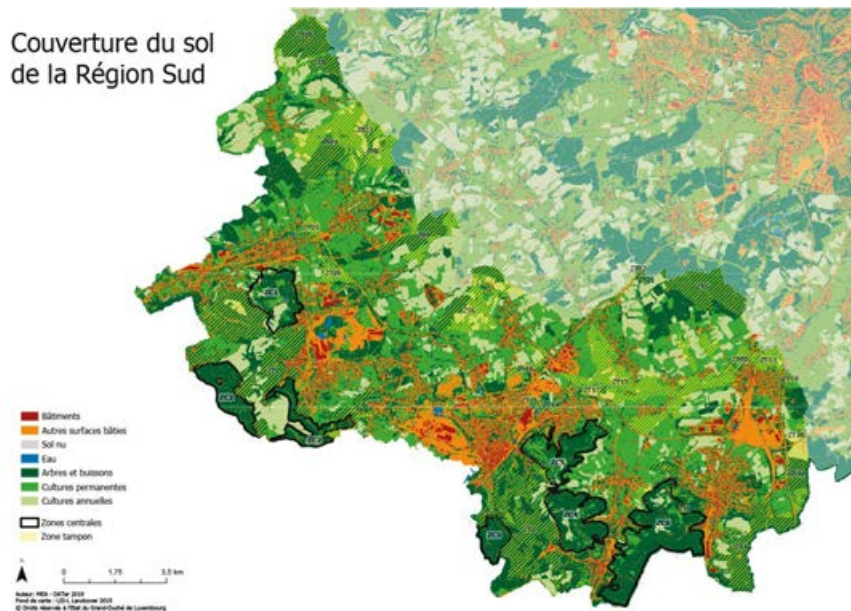
	Productivité	
	Produits médicinaux naturels	
	Récifs coralliens	
	(Ré) introduction des espèces	
	Reptiles	X
	Ressources génétiques	
	Ressources naturelles et autres	X
	Restauration/Réhabilitation	X
	Services écosystémiques	X
	Surveillance continue/méthodologies	
	Système de forêts boréales	
	Systèmes arides et semi-arides	
	Systèmes d'eau douce	X
	Systèmes d'îles/études	
	Systèmes de dunes	
	Systèmes de forêts	X
	Systèmes de forêts pluvieuses subtropicales et tempérées	
	Systèmes de forêts sèches tropicales	
	Systèmes de forêts tempérées	X
	Systèmes de forêts tropicales humides	
	Systèmes de lagunes	
	Systèmes de mangrove	
	Systèmes de pâturages et de savanes tropicales	
	Systèmes de pâturages tempérés	X
	Systèmes de plages/fonds mous	
	Systèmes de toundra	
	Systèmes de types méditerranéens	
	Systèmes de zones humides	X
	Systèmes marins/côtiers	
	Systèmes montagneux	
	Systèmes polaires	
	Systèmes volcaniques/géothermiques	
	Taxonomie	
	Zones dégradées	X

Socio-économique		Surveillance continue intégrée monitoring	
Agriculture/autres systèmes de production	X	Analyse/résolution des conflits	
Agroforesterie	X	Approche par écosystème	X
Animaux et impacts causés		Aspects institutionnels et légaux	
Aquaculture		Capacité de charge	
Archéologie	X	Cartographie	
Artisanats (à domicile)		Changements environnementaux	X
		Changement climatique	X
Aspects culturels	X	Développement des infrastructures	
Aspects sociaux/socio-économiques	X	Développement/utilisation durable	X
Bioprospective		Education et sensibilisation du public	X
Chasse	X	Etudes bio-géo-chimiques	
Coupe de bois de chauffe	X	Etudes des impacts et des risques	
Démographie	X	Etudes intégrées	
Economies de qualité/marketing		Etudes interdisciplinaires	X
Espèces économiquement importantes		Indicateurs	X
Ethnologie/savoirs/pratiques traditionnels practices/knowledge		Indicateurs de qualité environnementale	X
Etudes anthropologiques		Inventaire/surveillance continue des paysages	X
Etudes économiques		Ligne de partage des eaux : études et surveillance	
Exploitation minière	X	Mesures en matière de planification et de zonage	X
Indicateurs	X	Modélisation	
Indicateurs de durabilité	X	Questions sur la gestion	X
Industrie	X	Questions sur les actions (politiques)	X
Initiatives de petit commerce		Questions transfrontalières/mesures	X
Intérêts des parties prenantes	X	Surveillance continue/méthodologies	X
Loisirs	X	Système d'information géographique (SIG)	X
Micro-crédits		Systèmes ruraux	
Migration humaine		Systèmes urbains	X
Modélisation		Téledétection	
Moyens d'existence		Tenure foncière	
Participation locale	X	Utilisation des sols/occupation des sols	X
Pastoralisme	X		
Pauvreté			
Pêcheries			
Produits forestiers autres que le bois			
Questions sur les peuples indigènes			
Relations homme/nature	X		
Renforcement des capacités	X		
Risques naturels	X		
Rôle des femmes			
Santé humaine			
Sites sacrés			
Surveillance continue/méthodologies	X		
Sylviculture/foresterie	X		
Systèmes de production d'énergie			
Tourisme	X		
Transports	X		
Utilisation des ressources	X		

## ■ Annexe 1 : CARTE DE L'EMPLACEMENT ET DE LA ZONATION AVEC LES COORDONNÉES



## ■ Annexe 2 : CARTE DE LA VÉGÉTATION OU DE LA COUVERTURE DES SOLS



## ■ Annexe 3 :

### LISTE DE DOCUMENTS JURIDIQUES

#### CHAPITRE 7

##### Actes grand-ducaux portant désignation des zones de protection spéciale :

- Règlement grand-ducal du 6 novembre 2009 portant désignation des zones spéciales de conservation. (Mém. A - 220 du 17 novembre 2009, p. 3 834).  
<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2009/11/06/n6/jo>
- Loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles et modifiant :
  - 1° la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement ;
  - 2° la loi modifiée du 5 juin 2009 portant création de l'Administration de la nature et des forêts ;
  - 3° la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le partenariat entre les syndicats de communes et l'État et la restructuration de la démarche scientifique en matière de protection de la nature et des ressources naturelles.<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2018/07/18/a771/jo>

#### ZONES CENTRALES

##### **ZC1 Prenzebiert**

Règlement grand-ducal du 20 novembre 1991 déclarant zone protégée la réserve naturelle « Prenzebiert » englobant des fonds sis sur le territoire des communes de Differdange et de Pétange.

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/1991/11/20/n1/jo>

##### **ZC2 Kiemerchen/Scheiergronn/Grousebësch**

Projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle la zone « Kiemerchen/Scheiergronn/Grousebësch » sise sur le territoire des communes de Differdange et Sanem.

[https://www.differdange.lu/files/6015/2880/7765/kiemerschen\\_projet-reglement-grand-ducal.pdf](https://www.differdange.lu/files/6015/2880/7765/kiemerschen_projet-reglement-grand-ducal.pdf)

##### **ZC3 Ellergronn**

Règlement grand-ducal du 19 mars 1988 déclarant zone protégée la zone humide « Ellergronn » englobant des fonds sis sur le territoire de la commune d'Esch-sur-Alzette.

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/1988/03/19/n1/jo>

##### **ZC4 Léiffrächen**

Règlement grand-ducal du 29 mars 2019 déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle la zone « Léiffrächen » sise sur le territoire de la commune de Kayl et de la Ville de Rumelange.

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/03/29/a216/jo>

##### **ZC5 Brucherbiert-Lallengerbiert**

Règlement grand-ducal du 29 mars 2016 déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle la zone « Brucherbiert-Lallengerbiert » sise sur les territoires de Schiffflange, Kayl et Esch-sur-Alzette.

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2016/03/29/n7/jo>

##### **ZC6 Haard-Hesselsbiert-Staebiert**

Règlement grand-ducal du 30 juillet 1994 déclarant zone protégée les sites « Haard-Hesselsbiert-Staebiert » englobant des fonds sis sur le territoire des communes de Dudelange, Kayl et Rumelange.

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/1994/07/30/n11/jo>

## **ZONES TAMPONS**

### **ZT1 Differdange Est – Prënzebiërg/Giele Botter**

- *Natura 2000 Standard Data Forms*  
[https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site\\_LU0001028.pdf](https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site_LU0001028.pdf)  
[https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site\\_LU0002008.pdf](https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site_LU0002008.pdf)
- *Plan de gestion*  
<https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/lu0001028-lu0002008.pdf>

### **ZT2 Esch-sur-Alzette Sud-Est**

- *Natura 2000 Standard Data Forms*  
[https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site\\_LU0001030.pdf](https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site_LU0001030.pdf)  
[https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site\\_LU0002009.pdf](https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site_LU0002009.pdf)
- *Plan de gestion*  
<https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/lu0001030-lu0002009.pdf>

### **ZT3 Dudelange Haard**

- *Natura 2000 Standard Data Forms*  
[https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site\\_LU0002010.pdf](https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site_LU0002010.pdf)  
[https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site\\_LU0001031.pdf](https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site_LU0001031.pdf)
- *Plan de gestion*  
<https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/LU0001031-LU0002010.pdf>

### **ZT4 Dudelange-Ginzebiërg**

- *Natura 2000 Standard Data Forms*  
[https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site\\_LU0001032.pdf](https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site_LU0001032.pdf)
- *Plan de gestion*  
<http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-adm-amin-2018-10-11-b3528-jo-fr-pdf.pdf>

### **ZT5 Bois de Bettembourg**

- *Natura 2000 Standard Data Forms*  
[https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site\\_LU0001077.pdf](https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site_LU0001077.pdf)
- *Plan de gestion*  
<https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/lu0001025-lu0001026-lu0001027-lu0001054-lu0001070-lu0001075-lu0001077-lu0002017.pdf>

### **ZT6 Massif forestier du Aësing**

- *Natura 2000 Standard Data Forms*  
[https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site\\_LU0001075.pdf](https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site_LU0001075.pdf)
- *Plan de gestion*  
<https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/lu0001025-lu0001026-lu0001027-lu0001054-lu0001070-lu0001075-lu0001077-lu0002017.pdf>

#### **ZT7 Sanem – Groussebesch/Schouweiler – Bitchenheck**

- *Natura 2000 Standard Data Forms*  
[https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site\\_LU0001027.pdf](https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site_LU0001027.pdf)
- *Plan de gestion*  
<https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/lu0001025-lu0001026-lu0001027-lu0001054-lu0001070-lu0001075-lu0001077-lu0002017.pdf>

#### **ZT8 Hautcharage/Dahlem – Asselborner et Boufferdanger Muer**

- *Natura 2000 Standard Data Forms*  
[https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site\\_LU0001025.pdf](https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site_LU0001025.pdf)
- *Plan de gestion*  
<https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/lu0001025-lu0001026-lu0001027-lu0001054-lu0001070-lu0001075-lu0001077-lu0002017.pdf>

#### **ZT9 Fingig – Reifelswenkel**

- *Natura 2000 Standard Data Forms*  
[https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site\\_LU0001054.pdf](https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site_LU0001054.pdf)
- *Plan de gestion*  
<https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/lu0001025-lu0001026-lu0001027-lu0001054-lu0001070-lu0001075-lu0001077-lu0002017.pdf>

#### **ZT10 Grass – Moukebrill**

- *Natura 2000 Standard Data Forms*  
[https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site\\_LU0001070.pdf](https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site_LU0001070.pdf)
- *Plan de gestion*  
<https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/lu0001025-lu0001026-lu0001027-lu0001054-lu0001070-lu0001075-lu0001077-lu0002017.pdf>

#### **ZT11 Région de Lias moyen**

- *Natura 2000 Standard Data Forms*  
[https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site\\_LU0002017.pdf](https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site_LU0002017.pdf)
- *Plan de gestion*  
<https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/lu0001025-lu0001026-lu0001027-lu0001054-lu0001070-lu0001075-lu0001077-lu0002017.pdf>

#### **ZT12 Massif forestier du Waal**

- *Natura 2000 Standard Data Forms*  
[https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site\\_LU0001076.pdf](https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site_LU0001076.pdf)
- *Plan de gestion*  
<http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-adm-amin-2018-10-11-b3534-jo-fr-pdf.pdf>

#### **ZT13 Vallée supérieure de l'Alzette**

- *Natura 2000 Standard Data Forms*  
[https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site\\_LU0002007.pdf](https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/Site_LU0002007.pdf)
- *Plan de gestion*  
<https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/LU0002007.pdf>



#### **ZT14 Brill**

Règlement grand-ducal du 20 décembre 1988 déclarant zone protégée la zone humide « Brill » englobant des fonds sis sur le territoire de la commune de Schifflange.

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/1988/12/20/n5/jo>

Modifié par le :

Règlement grand-ducal du 5 février 2007 déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle la zone humide « Am Pudel » englobant des fonds sis sur les territoires des communes d'Esch-sur-Alzette et de Schifflange et modifiant le règlement grand-ducal du 20 décembre 1998 déclarant zone protégée la zone humide « Brill » englobant des fonds sis sur le territoire de la commune de Schifflange.

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2007/02/05/n3/jo>

#### **ZT15 Am Pudel**

Règlement grand-ducal du 5 février 2007 déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle la zone humide « Am Pudel » englobant des fonds sis sur les territoires des communes d'Esch-sur-Alzette et de Schifflange et modifiant le règlement grand-ducal du 20 décembre 1998 déclarant zone protégée la zone humide « Brill » englobant des fonds sis sur le territoire de la commune de Schifflange.

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2007/02/05/n3/jo>

#### **ZT16 Am Bauch**

Règlement grand-ducal du 14 avril 1999 déclarant zone protégée la réserve naturelle « am Bauch » englobant des fonds sis sur le territoire de la commune de Mondercange

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/1999/04/14/n7/jo>

#### **ZT17 Dumontshaff**

*En procédure*

#### **ZT18 Däerebësch**

*En procédure*

#### **ZT19 Um Bierg**

Règlement grand-ducal du 3 août 1998 déclarant zone protégée des fonds sis sur le territoire des communes de Bettembourg et de Roeser au lieu-dit « Um Bierg »

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/1998/08/03/n17/jo>

#### **ZT20 Streissel**

Règlement grand-ducal du 8 mai 1999 déclarant zone protégée la zone humide « Stréissel » englobant des fonds sis sur le territoire de la commune de Bettembourg

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/1999/05/08/n6/jo>

#### **ZT21 Betebuenger Bësch**

Règlement grand-ducal du 20 septembre 2005 déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle la zone forestière « Betebuenger Bësch » englobant des fonds sis sur le territoire des communes de Bettembourg, Leudelage et Roeser

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2005/09/20/n4/jo>

### **ZT22 Leideléngerbësch / Goelle Weiher**

*En procédure*

### **ZT23 Griechten**

*Règlement grand-ducal du 20 juillet 2017 déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle la zone « Griechten » sise sur le territoire des communes de Käerjeng et de Garnich.*

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/07/20/a676/jo>

### **ZT24 Boufferdanger Muer**

*Règlement grand-ducal du 19 mars 1988 déclarant zone protégée la zone humide « Boufferdanger Muer » englobant des fonds sis sur le territoire des communes de Bascharage et de Clemency.*

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/1988/03/19/n2/jo>

### **ZT25 Linger Wiesen**

*Règlement grand-ducal du 1er juillet 1997 déclarant zone protégée la zone humide « Linger Wiesen » englobant des fonds sis sur le territoire de la commune de Bascharage.*

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/1997/07/01/n3/jo>

### **ZT26 Dreckswis**

*Règlement grand-ducal du 22 mars 2002 déclarant zone protégée la zone humide « Dreckswis » englobant des fonds sis sur le territoire des communes de Bascharage et de Sanem.*

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2002/03/22/n3/jo>

## **CHAPITRE 9**

### 9.4. Texte de la Constitution

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/recueil/constitution/20171020>

## ■ ANNEXE 4 :

### LISTE DES PLANS D'OCCUPATION DES SOLS ET DE GESTION/COOPERATION

Les plans directeurs sectoriels (PDS) sont des règlements d'exécution de la [loi du 17 avril 2018](#) concernant l'aménagement du territoire qui ont pour objet de recouvrir la politique d'aménagement du territoire telle qu'elle a été définie dans le Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT). Ainsi, les PDS, tout comme les plans d'occupation du sol (POS) rendent le PDAT opérationnel, soit pour la totalité du territoire national, soit pour une partie déterminée du territoire national seulement.

Dans ce cadre, quatre PDS « primaires » ayant pour objet de cadrer le développement territorial de façon durable à l'échelle nationale ont été élaborés dans les domaines du logement, des zones d'activités économiques, des transports et des paysages. Ils correspondent ainsi aux quatre grands champs d'action de l'aménagement du territoire, à savoir : le développement urbain et rural, l'économie, les transports ainsi que l'environnement et les ressources naturelles.

Lien geoportail :

[https://map.geoportail.lu/theme/at?lang=fr&version=3&zoom=13&X=660980&Y=6363125&layers=403-402-407-1369-1370-1368-1367&opacities=0.75-0.75-0.75-1-1-1-1&bgLayer=topo\\_bw\\_jpeg](https://map.geoportail.lu/theme/at?lang=fr&version=3&zoom=13&X=660980&Y=6363125&layers=403-402-407-1369-1370-1368-1367&opacities=0.75-0.75-0.75-1-1-1-1&bgLayer=topo_bw_jpeg)

La liste suivante représente les plans d'aménagements partiels (PAP) en vigueur. Tous ces plans, à l'exception du POS « Lycée technique Mathias Adam », cessent d'exister au moment de l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal rendant obligatoire le PDS « Zones d'activités économiques ».

Le plan d'aménagement partiel portant création de zones industrielles à caractère national dans le sud du pays (déclaré obligatoire par règlement grand-ducal du 25 août 1978, [Mémorial A n°76 du 24 novembre 1978, p.1 726](#)) ;

Complété par :

a) Le complément de plan d'aménagement partiel portant création de zones industrielles à caractère national dans le sud du pays (déclaré obligatoire par règlement grand-ducal du 26 novembre 1979, [Mémorial A n° 78 du 28 décembre 1979, p. 2 142](#)), et :

b) Le deuxième complément du plan d'aménagement partiel portant création de zones industrielles à caractère national dans le sud du pays – aménagement du site « Haneboesch » à Differdange (déclaré obligatoire par règlement grand-ducal du 8 avril 1988, [Mémorial A n°22 du 7 mai 1988, p. 500](#)), modifié par :

Le règlement grand-ducal du 21 mai 2019 rendant obligatoire la modification du deuxième complément de plan d'aménagement partiel portant création d'une zone industrielle à caractère national « Haneboesch » à Differdange/Sanem déclaré obligatoire par le règlement grand-ducal du 8 avril 1988 déclarant obligatoire le plan d'aménagement partiel portant création de la zone industrielle à caractère national « Haneboesch » à Differdange/Sanem ([Mémorial A 387 de 2019](#)) ;

Et modifié par :

a) Le règlement grand-ducal du 22 juillet 2003 déclarant obligatoire le plan d'occupation du sol « Lycée technique Mathias Adam » ([Mémorial A n° 146 du 30 septembre 2003](#)) ;

b) Le règlement grand-ducal du 3 juillet 2015 déclarant obligatoire la modification ponctuelle du plan d'aménagement partiel arrêté par le Conseil de Gouvernement en date du 4 août 1978 et déclaré obligatoire par le règlement grand-ducal du 25 août 1978 déclarant obligatoire le plan d'aménagement partiel portant création de zones industrielles à caractère national dans le sud du pays ([Mémorial A n°126 du 14 juillet 2015, p.2697](#)).

c) Le règlement grand-ducal du 1er décembre 2017 déclarant obligatoire la modification ponctuelle du plan d'aménagement partiel (PAP) portant création de zones industrielles à caractère national dans le sud du pays déclaré obligatoire par règlement grand-ducal du 25 août 1978 ([Mémorial A n°1057 du 14 décembre 2017](#)).

■ Annexe 5 :  
**LISTE DES ESPECES**

## Table des matières

NOTIONS .....	
LISTE DES ESPÈCES INTEGRALEMENT PROTÉGÉES – FAUNE .....	
1 MAMMIFÈRES .....	
1.1 Chiroptères.....	
1.2 Insectivores.....	
1.3 Rongeurs .....	
1.4 Carnivores .....	
2 OISEAUX.....	
3 REPTILES.....	
3.1 Lacertiliens.....	
3.2 Ophidiens.....	
4 AMPHIBIENS.....	
4.1 Urodeles – salamandres et tritons .....	
4.2 Anoures – crapauds et grenouilles.....	
4.3 Discoglossidae – discoglossidés .....	
4.4 Ranidae – ranidés .....	
4.5 Pelodytidae – péléodytes.....	
5 POISSONS .....	
6 MOLLUSQUES.....	
7 ANELLIDA.....	
8 INSECTES .....	
8.1 Odonoptera – libellules.....	
8.2 Orthoptera - orthoptères.....	
8.3 Hemiptera - hémiptères .....	
8.4 Trichoptera - trichoptères .....	
8.5 Lepidoptera – papillons .....	
8.6 Coleoptera – coléoptères .....	
LISTE DES ESPÈCES INTÉGRALEMENT PROTÉGÉES - FLORE.....	
1 PLANTES .....	
1.1 Bryophyta – bryophytes .....	
1.2 Pteridophyta – ptéridophytes .....	
1.3 Magnoliophyta – angiosperms.....	
2 FUNGI LICHENISATI ET LICHENICOLA – LICHENS ET CHAMPIGNONS LICHÉNICOLES .....	
SOURCES .....	

## NOTIONS

Les listes suivantes représentent les espèces protégées au niveau communautaire (en vertu des directives 92/43/CEE et 2009/147/CE) et/ou intégralement protégées au niveau national (en vertu du règlement grand-ducal modifié du 9 janvier 2009 concernant la protection intégrale et partielle de certaines espèces animales de la faune sauvage) recensées dans la réserve de biosphère proposée entre 2001 et 2019.

Source : <https://mdata.mnhn.lu/>

### Listes rouges :

Avec le système de la Liste rouge de l'UICN, (Union internationale pour la conservation de la nature), chaque espèce ou sous-espèce peut être classée dans l'une des catégories suivantes :

<b>RE</b>	La catégorie <b>Disparue au niveau régional (RE)</b> s'applique à des espèces ayant disparu de la région considérée mais subsistant ailleurs.
<b>CR</b>	Les trois catégories <b>En danger critique (CR)</b> , <b>En danger (EN)</b> et <b>Vulnérable (VU)</b> rassemblent les espèces menacées de disparition. Ces espèces sont confrontées à un risque relativement élevé (VU), élevé (EN) ou très élevé (CR) de disparition. La classification d'une espèce ou d'une sous-espèce dans l'une des trois catégories d'espèces menacées d'extinction (CR, EN ou VU) s'effectue par le biais d'une série de cinq critères quantitatifs qui forment le cœur du système : taille de population, taux de déclin, aire de répartition géographique, degré de peuplement et de fragmentation de la répartition.
<b>EN</b>	
<b>VU</b>	
<b>NT</b>	La catégorie <b>Quasi menacée (NT)</b> regroupe les espèces proches de remplir les seuils quantitatifs propres aux espèces menacées, et qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation n'étaient pas prises.
<b>LC</b>	La catégorie <b>Préoccupation mineure (LC)</b> rassemble les espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée.
<b>R</b>	La catégorie <b>Extrêmement rare (R)</b> regroupe les espèces très rares d'une population inconnue ou stable.
<b>DD</b>	Lorsque les informations disponibles sont considérées comme insuffisantes pour pouvoir évaluer une espèce, celle-ci est classée dans la catégorie <b>Données insuffisantes (DD)</b> dans l'attente de l'acquisition de nouvelles connaissances.

Au Luxembourg, les listes rouges au niveau national sont établies par le musée national d'histoire naturelle de Luxembourg.

Les listes rouges des populations d'oiseaux sont établies par la Centrale Ornithologique de natur&ëmwelt. Les listes rouges nationales se basent sur le système de classification de l'UICN (2001).

### Directive 92/43/CEE « Habitats »

**Annexe II** : liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (« zones habitats » faisant partie du réseau Natura 2000) dans lesquels sont mis en œuvre les mesures nécessaires au maintien ou au rétablissement de l'état de conservation favorable des espèces visées.

**Annexe IV** : liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte au niveau de l'Union européenne. Les États membres doivent notamment interdire leur destruction, le dérangement des espèces animales durant les périodes de reproduction, de dépendance ou de migration, la détérioration de leurs habitats. Ces mesures de protection sont souvent assurées par les listes d'espèces protégées au niveau national ou régionale (comme au Luxembourg avec la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles).

**Annexe V** : liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion. Les États membres doivent s'assurer que les prélèvements effectués ne nuisent pas à un niveau satisfaisant de conservation, par exemple par la réglementation de l'accès à certains sites, la limitation dans le temps des récoltes, la mise en place d'un système d'autorisation de prélèvement, la réglementation de la vente ou l'achat, etc.

Les espèces d'intérêt communautaire figurant aux annexes II, IV et V de la directive « Habitats » et présentes sur le territoire du Luxembourg sont reprises dans les annexes 2, 4 et 5 respectives de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

## Directive 2009/147/CE « Oiseaux »

**Annexe I :** liste les espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution. Les États membres ont une obligation de classer en zone de protection spéciale (« zones oiseaux » faisant partie du réseau Natura 2000) les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie à la conservation des espèces visées.

**Annexe II:** liste les espèces d'oiseaux dont la chasse est autorisée en raison de leur niveau de population, de leur distribution géographique et de leur taux de reproductivité dans l'ensemble de l'Union européenne.

**Annexe III :** liste les espèces d'oiseaux dont le commerce est autorisé.

## Le Plan national concernant la Protection de la Nature (PNPN)

Le PNPN est l'instrument stratégique pour la mise en œuvre de la politique sur la protection de la nature. Il définit les priorités et axes stratégiques de cette politique. La loi concernant la protection de la nature et des ressources naturelles dispose qu'un PNPN soit établi et révisé tous les cinq ans.

Les espèces suivantes ne sont pas protégées au niveau national ou international mais figurent dans le PNPN.

Groupe d'espèces	Nom latin	Nom français	PNPN
Mammifères - insectivores	<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette	PNPN Priorité de conservation 2
	<i>Sorex araneus</i>	Musaraigne carrelet	PNPN Priorité de conservation 2
	<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronné	PNPN Priorité de conservation 2
	<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée	PNPN Priorité de conservation 2
Mammifères - lagomorpha	<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	PNPN Priorité de conservation 2
Poissons	<i>Esox lucius</i>	Brochet	PNPN Priorité de conservation 2
Insectes - orthoptères	<i>Euthystira brachyptera</i>	Criquet des Genévriers	PNPN Priorité de conservation 1
	<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	PNPN Priorité de conservation 1
Insectes - coléoptères	<i>Abax (Abacopercus) carinatus</i>	/	PNPN Priorité de conservation 1
	<i>Badister collaris</i>	/	PNPN Priorité de conservation 2
	<i>Aromia moschata</i>	Capricorne musqué	PNPN Priorité de conservation 1
	<i>Hydrochara caraboides</i>	/	PNPN Priorité de conservation 1
Lichens et champignons lichénicoles	<i>Ptychoverpa bohemica</i>	Verpe de Bohême	PNPN Priorité de conservation 1
	<i>Aphanobasidium bourdotii</i>	/	PNPN Priorité de conservation 1

# LISTE DES ESPÈCES INTEGRALEMENT PROTÉGÉES – FAUNE

## 1 MAMMIFIÈRES

### 1.1 Chiroptères

Toutes les espèces de chauves-souris sont intégralement protégées au Grand-Duché de Luxembourg.

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste nationale
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Intégralement protégé	Annexes II et IV	PNPN Priorité de conservation 1 PNPN2 Plan d'action «Espèce»	CR
<i>Eptesicus nilssonii</i>	Sérotine de Nilsson	Intégralement protégé	Annexe IV	PNPN Priorité de conservation 2	DD
<i>Eptesicus serotinus</i>	Grande sérotine	Intégralement protégé	Annexe IV	PNPN Priorité de conservation 2	VU
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	Intégralement protégé	Annexes II et IV	PNPN Priorité de conservation 2 PNPN2 Plan d'action en élaboration	EN
<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt	Intégralement protégé	Annexe IV	PNPN Priorité de conservation 2	CR
<i>Myotis daubentonii</i>	Vespertilion de Daubenton	Intégralement protégé	Annexe IV	PNPN Priorité de conservation 2	VU
<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées	Intégralement protégé	Annexes II et IV	PNPN Priorité de conservation 1 PNPN2 Plan d'action «Espèce»	CR
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	Intégralement protégé	Annexes II et IV	PNPN Priorité de conservation 2 PNPN2 Plan d'action en élaboration	EN
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Intégralement protégé	Annexe IV	PNPN Priorité de conservation 2	EN
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Intégralement protégé	Annexe IV	PNPN Priorité de conservation 2	EN
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Intégralement protégé	Annexe IV	PNPN Priorité de conservation 2	EN
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Intégralement protégé	Annexe IV	PNPN Priorité de conservation 2	VU
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	Intégralement protégé	Annexe IV	PNPN Priorité de conservation 2	DD

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Intégralement protégé	Annexe IV	PNPN Priorité de conservation 2	LC
Plecotus auritus	Oreillard brun	Intégralement protégé	Annexe IV	PNPN Priorité de conservation 2	VU
Plecotus austriacus	Oreillard gris	Intégralement protégé	Annexe IV	PNPN Priorité de conservation 2	EN
Vespertilio murinus	Sérotine bicoloré	Intégralement protégé	Annexe IV	PNPN Priorité de conservation 2	DD

## 1.2 Insectivores

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
Erinaceus europaeus	Hérisson	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	
Neomys fodiens	Crocodile aquatique	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	
Talpa europaea	Taupe	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	

## 1.3 Rongeurs

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
Castor fiber	Castor d'Eurasie	Intégralement protégé	Annexes II et IV		
Eliomys quercinus	Lérot	Intégralement protégé			
Glis glis	Loir gris	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	
Muscardinus avellanarius	Muscardin	Intégralement protégé	Annexe IV	PNPN Priorité de conservation 2	
Micromys minutus	Rat des moissons	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	



Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil	Intégralement protégé			

#### 1.4 Carnivores

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Felis silvestris</i>	Chat sauvage	Intégralement protégé	Annexe IV	PNPN Priorité de conservation 2 PNPN2 Plan d'action « Espèce »	
<i>Martes martes</i>	Martre des pins	Intégralement protégé	Annexe V	PNPN Priorité de conservation 2	
<i>Meles meles</i>	Blaireau	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	
<i>Mustela erminea</i>	Hermine	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	
<i>Mustela nivalis</i>	Belette	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	
<i>Mustela putorius</i>	Putois	Intégralement protégé	Annexe V	PNPN Priorité de conservation 2	

## 2 OISEAUX

Tous les oiseaux vivant à l'état sauvage en Europe sont intégralement protégés au Grand-Duché de Luxembourg, à l'exception

– des espèces non indigènes suivantes :

- *Branta canadensis*, Bernache du Canada,
- *Alopochen aegyptiacus*, Oulette d'Égypte,
- *Aix galericulata*, Canard mandarin,
- *Oxyura jamaicensis*, Erismature rousse,
- *Psittacula krameri*, Perruche à collier,

– du pigeon domestique retourné à l'état sauvage,

– des oiseaux classés comme gibier par la législation relative à la chasse pour lesquels le statut de protection intégrale fait abstraction des actes autorisés par la législation relative à la chasse.

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 2009/147/CE « Oiseaux »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1	VU
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	Intégralement protégé			
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Intégralement protégé			
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Intégralement protégé	Annexe I	PNPN Priorité de conservation 2	NT
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Intégralement protégé	Annexe I	PNPN Priorité de conservation 1 PNPN2 Plan d'action «Espèce»	VU
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Intégralement protégé	Annexe I	PNPN Priorité de conservation 2	
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	Intégralement protégé	Annexe III/B Annexe II/A		
<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	Intégralement protégé	Annexe II/A Annexe III/B		
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	Intégralement protégé	Annexe III/B Annexe II/A		

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 2009/147/CE « Oiseaux »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur	Intégralement protégé	Annexe III/B Annexe II/A		
<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	Intégralement protégé	Annexe II/A		
<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada		Annexe II/A		
<i>Apus apus</i>	Martin noir	Intégralement protégé			NT
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Intégralement protégé			NT
<i>Casmerodius albus</i>	Grande aigrette	Intégralement protégé			
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	Intégralement protégé			EN
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Intégralement protégé	Annexe II/B	PNPN Priorité de conservation 1 PNPN2 Plan d'action « Espèce »	
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	Intégralement protégé	Annexe II/B		
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guillette	Intégralement protégé			
<i>Callidris alpina</i>	Bécasseau variable	Intégralement protégé			
<i>Callidris melanotos</i>	Bécasseau tacheté	Intégralement protégé			
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	Intégralement protégé	Annexe II/A Annexe III/B		
<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde	Intégralement protégé	Annexe II/A Annexe III/B		
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	Intégralement protégé	Annexe II/A Annexe III/B	PNPN Priorité de conservation 2	DD

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 2009/147/CE « Oiseaux »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin	Intégralement protégé	Annexe II/B		
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	Intégralement protégé	Annexe I		
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	Intégralement protégé			
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	Intégralement protégé	Annexe II/B		
<i>Ciconia ciconia</i>	Cicogne blanche	Intégralement protégé	Annexe I		
<i>Ciconia nigra</i>	Cicogne noire	Intégralement protégé	Annexe I	PNPN Priorité de conservation 1	VU
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset		Annexe II/A		
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	Intégralement protégé	Annexe II/B		
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Intégralement protégé	Annexe II/B		
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	Intégralement protégé	Annexe II/B	PNPN Priorité de conservation 2	EN
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur	Intégralement protégé	Annexe I	PNPN Priorité de conservation 1	NT
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Intégralement protégé			EN
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Intégralement protégé	Annexe I	PNPN Priorité de conservation 1	
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	Intégralement protégé			NT
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerellette	Intégralement protégé			
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	Intégralement protégé	Annexe II/B	PNPN Priorité de conservation 2	EN
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	Intégralement protégé	Annexe II/A Annexe III/A	PNPN Priorité de conservation 1 PNPN2 Plan d'action « Espèce »	
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	Intégralement protégé	Annexe I		

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 2009/147/CE « Oiseaux »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Crex crex</i>	Râle des genêts	Intégralement protégé	Annexe I	PNPN Priorité de conservation 1	
<i>Fulica atra</i>	Fouleque macroule	Intégralement protégé	Annexe II/A Annexe III/B		
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	Intégralement protégé	Annexe II/B		
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	Intégralement protégé	Annexe II/B		NT
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	Intégralement protégé			R
<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	Intégralement protégé			
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	Intégralement protégé			
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	NT
<i>Hippolais icterina</i>	Hypolais icterine	Intégralement protégé			
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolais polyglotte	Intégralement protégé			
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Intégralement protégé			
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Intégralement protégé	Annexe II/B	PNPN Priorité de conservation 2	VU
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Intégralement protégé	Annexe I	PNPN Priorité de conservation 1 PNPN2 Plan d'action «Espèce»	EN
<i>Certhia brachyactyla</i>	Grimpereau des jardins	Intégralement protégé			
<i>Certhia familiaris</i>	Grimpereau des bois	Intégralement protégé			
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	Intégralement protégé			VU
<i>Corvus corone</i>	Cornelle noire	Intégralement protégé	Annexe II/B		
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	Intégralement protégé	Annexe II/B		

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 2009/147/CE « Oiseaux »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Intégralement protégé	Annexe II/B		
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Intégralement protégé	Annexe II/B		
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Intégralement protégé	Annexe II/B		
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	Intégralement protégé			NT
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	NT
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Intégralement protégé			
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Intégralement protégé			
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	Intégralement protégé			
<i>Carduelis flammea</i>	Sizerin flammé	Intégralement protégé			
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	Intégralement protégé			
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	Intégralement protégé			
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Intégralement protégé			
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	Intégralement protégé			
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	Intégralement protégé			
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Intégralement protégé			NT
<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre	Intégralement protégé			NT
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Intégralement protégé			NT
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Intégralement protégé	Annexe I	PNPN Priorité de conservation 2	NT

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 2009/147/CE « Oiseaux »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1 PNPN2 Plan d'action « Espèce »	
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	Intégralement protégé			
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	Intégralement protégé			
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	Intégralement protégé			NT
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Intégralement protégé			
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	Intégralement protégé			
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	EN
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Intégralement protégé			
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	Intégralement protégé			
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	Intégralement protégé			
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	Intégralement protégé			
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet moiteux	Intégralement protégé			
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Intégralement protégé			
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	Intégralement protégé			NT
<i>Saxicola rubetra</i>	Tanier des prés	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	
<i>Saxicola rubicola</i>	Tanier pâtre	Intégralement protégé			
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	Intégralement protégé			

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 2009/147/CE « Oiseaux »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Parus ater</i>	Mésange noire	Intégralement protégé			
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	Intégralement protégé			
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	Intégralement protégé			
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Intégralement protégé			
<i>Parus montanus</i>	Mésange boréale	Intégralement protégé			NT
<i>Parus palustris</i>	Mésange nonnette	Intégralement protégé			
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Intégralement protégé			NT
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	Intégralement protégé			NT
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Intégralement protégé			
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	Intégralement protégé			NT
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	Intégralement protégé			
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Intégralement protégé			
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	Intégralement protégé			
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	Intégralement protégé			
<i>Remiz pendulinus</i>	Rémiz penduline	Intégralement protégé			
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	Intégralement protégé			
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	Intégralement protégé	Annexe II/B		
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Intégralement protégé			
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	Intégralement protégé			



Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 2009/147/CE « Oiseaux »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	Intégralement protégé			
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	Intégralement protégé			
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Intégralement protégé			
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	Intégralement protégé	Annexe II/B		
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Intégralement protégé	Annexe II/B		
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	Intégralement protégé	Annexe II/B		
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	Intégralement protégé	Annexe II/B		
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	Intégralement protégé	Annexe II/B		
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	Intégralement protégé			
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Intégralement protégé			
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Intégralement protégé	Annexe I	PNPN Priorité de conservation 2	
<i>Dryobates minor</i>	Pic épeichette	Intégralement protégé			NT
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Intégralement protégé	Annexe I		
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	VU
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	Intégralement protégé	Annexe I	PNPN Priorité de conservation 2	NT
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1	
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	Intégralement protégé			R
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	Intégralement protégé			NT
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	Intégralement protégé			

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 2009/147/CE « Oiseaux »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1 PNPN2 Plan d'action «Espèce»	EN
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	Intégralement protégé			
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	Intégralement protégé			NT

### 3 REPTILES

#### 3.1 Lacertiliens

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	LC
<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches	Intégralement protégé	Annexe IV	PNPN Priorité de conservation 1 PNPN2 Plan d'action «Espèce»	VU
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Intégralement protégé	Annexe IV	PNPN Priorité de conservation 1 PNPN2 Plan d'action «Espèce»	LC
<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	LC

#### 3.2 Ophidiens

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	Intégralement protégé	Annexe IV	PNPN Priorité de conservation 1 PNPN2 Plan d'action «Espèce»	LC
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	LC

## 4 AMPHIBIENS

### 4.1 Urodeles – salamandres et tritons

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Ichthyosaura (Triturus) alpestris</i>	Triton alpestre	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	LC
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Intégralement protégé	Annexes II et IV	PNPN Priorité de conservation 1 PNPN2 Plan d'action «Espèce»	LC
<i>Lissotritron helveticus</i>	Triton palmé	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	LC
<i>Lissotritron vulgaris</i>	Triton ponctué	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	LC

### 4.2 Anoures – crapauds et grenouilles

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	LC
<i>Epidaleia (Bufo) calamita</i>	Crapaud calamite	Intégralement protégé	Annexe IV	PNPN Priorité de conservation 1 PNPN2 Plan d'action «Espèce»	EN

### 4.3 Discoglossidae – discoglossidés

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	Intégralement protégé	Annexes II et IV	PNPN Priorité de conservation 2 PNPN2 Plan d'action en élaboration	EN

#### 4.4 Ranidae – ranidés

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Pelophylax esculentus</i>	Grenouille verte	Intégralement protégé	Annexe V	PNPN Priorité de conservation 2	LC
<i>Pelophylax lessonae</i>	Petite grenouille verte	Intégralement protégé	Annexe IV	PNPN Priorité de conservation 2	LC
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	Intégralement protégé	Annexe V	PNPN Priorité de conservation 2	LC

#### 4.5 Pelodytidae – pélodytes

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Pelodytes punctatus</i> <sup>1</sup>	Pélodyte ponctué	Intégralement protégé			

### 5 POISSONS

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Phoxinus phoxinus</i>	Vairon	Intégralement protégé			

### 6 MOLLUSQUES

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale

<sup>1</sup> Espèce nouvellement apparue en 2019 sur le territoire du Luxembourg ; non-reprise dans liste rouge de 2018.

Helix pomatia	Escargot de Bourgogne	Partiellement protégé <sup>2</sup>	Annexe V
---------------	-----------------------	------------------------------------	----------

## 7 ANELLIDA

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
Hirudo medicinalis	Sangsue médicinale européenne		Annexe V	PNPN Priorité de conservation 1	

<sup>2</sup> Statut réglé par le Règlement grand-ducal du 15 mars 2016 portant modification du règlement grand-ducal du 9 janvier 2009 concernant la protection intégrale et partielle de certaines espèces animales de la faune sauvage.

## 8 INSECTES

### 8.1 Odonatoptera – libellules

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Aeshna isoceles</i>	Aeschne isocèle	Intégralement protégé			R
<i>Brachytron pratense</i>	Aeschne printanière	Intégralement protégé			R
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Intégralement protégé	Annexe II	PNPN Priorité de conservation 1 PNPN2 Plan d'action « Espèce »	CR
<i>Erythromma najas</i>	Naiade aux yeux rouges	Intégralement protégé			NT
<i>Lestes dryas</i>	Leste des bois	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	LC
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	Intégralement protégé			EN

### 8.2 Orthoptera - orthoptères

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Mantis religiosa</i> <sup>3</sup>	Mante religieuse	Intégralement protégé			

### 8.3 Hemiptera - hémiptères

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Cicadetta montana</i>	Petite cigale des montagnes	Intégralement protégé			

<sup>3</sup> Espèce nouvellement apparue en 2004 sur le territoire du Luxembourg ; non-reprise dans liste rouge de 2003

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
Ranatra linearis	Ranâtre	Intégralement protégé			

#### 8.4 Trichoptera - trichoptères

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
Apatania fimbriata	/	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	

#### 8.5 Lepidoptera – papillons

##### 8.5.1 Lepidoptera – papillons de jour

(Liste rouge datant de 2000, la liste rouge des papillons de jour est actuellement en révision.)

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
Carcharodus alceae	Hespérie de l'alcée	Intégralement protégé			EN
Carterocephalus palaemon	Hespérie à damier jaune	Intégralement protégé			EN
Erynnis tages	Point-de-Hongrie	Intégralement protégé			VU
Hesperia comma	Virgule	Intégralement protégé			EN
Ochlodes sylvanus	Sylvaine	Intégralement protégé			NT
Pyrgus malvae	Tacheté	Intégralement protégé			NT
Pyrgus serratalae	Plain-chant olivâtre	Intégralement protégé			CR
Spialia sertorius	Hespérie des sanguisorbes	Intégralement protégé			EN
Aricia agestis	Argus brun	Intégralement protégé			EN

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Celastrina angiolus</i>	Azuré des haies	Intégralement protégé			NT
<i>Cupido minimus</i>	Azuré frère	Intégralement protégé			VU
<i>Glaucopteryx alexis</i>	Azuré revers turquoise	Intégralement protégé			VU
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	Intégralement protégé	Annexes II et IV	PNPN Priorité de conservation 1 PNPN2 Plan d'action «Espèce»	EN
<i>Lycaena helle</i>	Cuivré de la bistorte	Intégralement protégé	Annexes II et IV	PNPN Priorité de conservation 1 PNPN2 Plan d'action «Espèce»	EN
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	Intégralement protégé			VU
<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux	Intégralement protégé			EN
<i>Maculinea arion</i>	Azuré du serpolet	Intégralement protégé	Annexe IV	PNPN Priorité de conservation 1	CR
<i>Neozephyrus quercus</i>	Thécla du chêne	Intégralement protégé			NT
<i>Plebejus (Plebejus) argus</i>	Azuré de l'ajonc	Intégralement protégé			EN
<i>Polyommatus bellargus</i>	Bel-argus	Intégralement protégé			EN
<i>Polyommatus coridon</i>	Argus bleu-nacré	Intégralement protégé			NT
<i>Polyommatus semiargus</i>	Azuré des anthyllides	Intégralement protégé			NT
<i>Satyrium ilicis</i>	Thécla de l'yeuse	Intégralement protégé			NT
<i>Satyrium pruni</i>	Thécla de l'épine-noire	Intégralement protégé			EN
<i>Satyrium w-album</i>	Thécla de l'orme	Intégralement protégé			CR
<i>Thecla betulae</i>	Thécla orangée	Intégralement protégé			VU
<i>Apatura illa</i>	Petit Mars changeant	Intégralement protégé			EN



Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Apatura iris</i>	Grand Mars changeant	Intégralement protégé			EN
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	Intégralement protégé			NT
<i>Argynnis adippe</i>	Moyen nacré	Intégralement protégé			EN
<i>Argynnis aglaja</i>	Grand nacré	Intégralement protégé			VU
<i>Boloria dia</i>	Petite violette	Intégralement protégé			VU
<i>Boloria euphrosyne</i>	Grand collier argenté	Intégralement protégé			EN
<i>Boloria selene</i>	Petit collier argenté	Intégralement protégé			VU
<i>Erebia medusa</i>	Moiré franconien	Intégralement protégé			EN
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	Intégralement protégé	Annexe II		EN
<i>Hipparchia semele</i>	Agreste	Intégralement protégé			CR
<i>Issoria lathonia</i>	Petit nacré	Intégralement protégé			EN
<i>Lasiommata maera</i>	Ariane	Intégralement protégé			CR
<i>Lasiommata megera</i>	Satyre	Intégralement protégé			VU
<i>Limenitis camilla</i>	Petit sylvain	Intégralement protégé			VU
<i>Limenitis populi</i>	Grand sylvain	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1	CR
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deui	Intégralement protégé			NT
<i>Melitaea athalia</i>	Damier athalie	Intégralement protégé			EN
<i>Melitaea aurelia</i>	Mélitée des digitales	Intégralement protégé			VU
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du plantain	Intégralement protégé			EN

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Melitaea diamina</i>	Damier noir	Intégralement protégé			EN
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande tortue	Intégralement protégé			VU
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	Intégralement protégé			NT
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	Intégralement protégé			VU
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	Intégralement protégé			NT
<i>Aporia crataegi</i>	Gazé	Intégralement protégé			VU
<i>Colias alfacariensis</i>	Soufré jumeau	Intégralement protégé			NT
<i>Colias hyale</i>	Soufré	Intégralement protégé			VU
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérde de la moutarde	Intégralement protégé			VU

### 8.5.2 Lepidoptera – papillons de nuit

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Atolmis rubricollis</i>	Veuve	Intégralement protégé			NT
<i>Callimorpha dominula</i>	Écaille marbrée	Intégralement protégé			VU
<i>Cybosia mesomella</i>	Eborine	Intégralement protégé			NT
<i>Diacrisia sannio</i>	Bordure ensanglantée	Intégralement protégé			NT
<i>Eilema pygmaeola</i>	Lithosie naine	Intégralement protégé			EN
<i>Euplagia (Callimorpha) quadripunctaria</i>	Écaille chinoise	Intégralement protégé	Annexe II, espèce prioritaire		VU
<i>Lithosia quadra</i>	Lithosie quadrille	Intégralement protégé			VU

Norm latin	Norm français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Miltochrista miniata</i>	Rosette	Intégralement protégé			VU
<i>Parasemia plantaginis</i>	Ecaillé du plantain	Intégralement protégé			NT
<i>Rhypania purpurata</i>	Ecaillé pourprée	Intégralement protégé			EN
<i>Setina irrorella</i>	Endrosie diaphane	Intégralement protégé			VU
<i>Lasiocampa quercus</i>	Bombyx du chêne	Intégralement protégé			NT
<i>Lasiocampa trifolii</i>	Bombyx du trèfle	Intégralement protégé			NT
<i>Malacosoma (Clisiocampa) castrense</i>	Livrée des prés	Intégralement protégé			VU
<i>Saturnia pavonia</i>	Petit paon de nuit	Intégralement protégé			VU
<i>Agnis convolvuli</i>	Sphinx du liseron	Intégralement protégé			
<i>Deilephila elpenor</i>	Grand sphinx de la vigne	Intégralement protégé			
<i>Deilephila porcellus</i>	Petit sphinx de la vigne	Intégralement protégé			
<i>Hemaris fuciformis</i>	Sphinx du chèvrefeuille	Intégralement protégé			VU
<i>Hemaris tityus</i>	Sphinx de la scabieuse	Intégralement protégé			EN
<i>Hyles euphorbiae</i>	Sphinx de l'euphorbe	Intégralement protégé			EN
<i>Laothoe populi</i>	Sphinx du peuplier	Intégralement protégé			
<i>Macroglossum stellatarum</i>	Sphinx du caille-lait	Intégralement protégé			
<i>Mimas tiliae</i>	Sphinx du tilleul	Intégralement protégé			
<i>Proserpinus proserpina</i>	Sphinx de l'épilobe	Intégralement protégé	Annexe IV		EN
<i>Smerinthus ocellata</i>	Sphinx demi-paon	Intégralement protégé			NT

## 8.6 Coleoptera – coléoptères

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Bembidion fumigatum</i>	/	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	
<i>Calosoma inquisitor</i>	/	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1	
<i>Carabus monilis</i>	Carabe bijoux	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1	
<i>Licinus depressus</i>	/	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1	
<i>Lamia textor</i>	Lamie tisserand	Intégralement protégé			
<i>Leptura aurulenta</i>	Lepture couleur d'or	Intégralement protégé			
<i>Plagionotus detritus</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Cassida murraea</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Longitarsus holsaticus</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Ennearthron pruinosulum</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Trichodes alvearius</i>	Trichode des ruches	Intégralement protégé			
<i>Pediacus dermestoides</i>	/	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1	
<i>Sphenophorus striatopunctatus</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Dryops griseus</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Dryops similis</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Agabus uliginosus</i>	/	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	
<i>Cybister lateralmarginalis</i>	Cybister à côtés bordés	Intégralement protégé			
<i>Ilybius guttiger</i>	/	Intégralement protégé			

Norm latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Helophorus asperatus</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Hydraena palustris</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Anisoxya fuscula</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Orchesia micans</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Mycetophagus multipunctatus</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Mycetophagus populi</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Triphyllus bicolor</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Lissodema denticolle</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Gnorimus nobilis</i>	/	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1	
<i>Prionocyphon serricornis</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Dochmonota clancula</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Oxypoda lentula</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Quedius brevicornis</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Velieus dilatatus</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Zyras haworthi</i>	/	Intégralement protégé			

# LISTE DES ESPÈCES INTÉGRALEMENT PROTÉGÉES - FLORE

## 1 PLANTES

### 1.1 Bryophyta – bryophytes

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Dicranum viride</i>	Dicrane arboricole	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	NT
<i>Riccia fluitans</i>	/	Intégralement protégé			CR
<i>Sphagnum fallax</i>	Sphaigne trompeuse	Intégralement protégé	Annexe V		NT
<i>Sphagnum fimbriatum</i>	Sphaigne frangée	Intégralement protégé	Annexe V		LC
<i>Sphagnum palustre</i>	Sphaigne des marécages	Intégralement protégé	Annexe V		LC
<i>Sphagnum squarrosum</i>	Sphaigne hérissée	Intégralement protégé	Annexe V		NT
<i>Sphagnum teres</i>	Sphaigne arrondie	Intégralement protégé	Annexe V		NT
<i>Zygodon conoideus</i>	/		Annexe V		VU

### 1.2 Pteridophyta – ptéridophytes

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Asplenium scolopendrium</i>	Langue de cerf	Intégralement protégé			LC
<i>Ceterach officinarum</i>	Cétérach	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	VU
<i>Polystichum aculeatum</i>	Polistic à aiguillons	Intégralement protégé			LC
<i>Polystichum lonchitis</i>	Polystic en lance	Intégralement protégé			EN
<i>Botrychium lunaria</i>	Botryche lunaire	Intégralement protégé			EN

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse vulgaire	Intégralement protégé			EN
<i>Equisetum sylvaticum</i>	Prêle des forêts	Intégralement protégé			LC
<i>Equisetum telmateia</i>	Grande prêle	Intégralement protégé			LC

### 1.3 Magnoliophyta – angiosperms

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Allisma lanceolatum</i>	Plantain d'eau lancéolé	Intégralement protégé			CR
<i>Apium nodiflorum</i>	Ache faux-cresson	Intégralement protégé			EN
<i>Oenanthe aquatica</i>	Oenanthe phellandrie	Intégralement protégé			VU
<i>Oenanthe fistulosa</i>	Oenanthe fistuleuse	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	CR
<i>Oenanthe peucedanifolia</i>	Oenanthe à feuilles de peucedan	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1	CR
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	Partiellement protégé, annexe B1 <sup>4</sup>			LC

#### <sup>4</sup> Règlement grand-ducal du 8 janvier 2010 concernant la protection intégrale et partielle de certaines espèces de la flore sauvage

- Annexes B1 et B2 :

Art. 3. Les plantes et champignons énumérés aux annexes B1 et B2 du présent règlement sont partiellement protégés. Il est interdit d'en arracher, d'en endommager ou d'en détruire les parties souterraines. De même il est interdit d'enlever avec motte de terre des plantes de ces espèces. Seules les parties aériennes de ces plantes et champignons peuvent être cueillies.

Art. 4. Les dimensions des bouquets des parties aériennes des plantes de l'annexe B1, cueillies dans un but non lucratif, devront être limitées de façon que les tiges ou les rameaux prélevés forment un faisceau ne dépassant pas deux centimètres de diamètre. Il ne pourra être cueilli plus d'un bouquet par personne et par espèce. Il est interdit de récolter les parties aériennes de ces plantes dans un but lucratif ; l'achat, la vente et le colportage en sont interdits.

Art. 5. Les lichens et champignons lichénicoles énumérés à l'annexe A du présent règlement sont intégralement protégés. Tous les autres champignons (Fungi) sont partiellement protégés. Il est interdit d'en arracher, d'en endommager ou d'en détruire les parties souterraines. A l'exception des espèces énumérées à l'annexe B2, il ne peut être prélevé que trois spécimens par espèce et par personne à des fins d'étude. La cueillette manuelle, dans un but non lucratif, des espèces énumérées à l'annexe B2 est autorisée à raison d'une quantité de 1 kg poids frais par personne et par jour, toutes espèces confondues. La cueillette en groupe de plus de 3 personnes, dans le cadre d'excursions familiales ou collectives à but didactique, est autorisée à raison d'une quantité maximale de 3 kg poids frais par groupe et par jour, toutes espèces confondues/ou à but commercial sont sujettes à autorisation du Ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions.

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Anthemis cotula</i>	Camomille puante	Intégralement protégé			CR
<i>Crepis foetida</i>	Barkhausie fétide	Intégralement protégé			EN
<i>Hieracium lactucella</i>	Epervière petite-laitue	Intégralement protégé			EN
<i>Lactuca perennis</i>	Laitue vivace	Intégralement protégé			R
<i>Scorzonera humilis</i>	Scorsonère des prés	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1 PNPN2 Plan d'action «Espèce»	EN
<i>Senecio aquaticus</i>	Séneçon aquatique	Intégralement protégé			EN
<i>Tragopogon pratensis orientalis</i>	Salsifis des prés	Intégralement protégé			CR
<i>Lithospermum arvense</i>	Grémil des champs	Intégralement protégé			EN
<i>Lithospermum officinale</i>	Grémil officinal	Intégralement protégé			EN
<i>Myosotis discolor</i>	Myosotis de deux couleurs	Intégralement protégé			EN
<i>Myosotis stricta</i>	Myosotis versicolore	Intégralement protégé			CR
<i>Coronopus squamatus</i>	Corne de cerf commune	Intégralement protégé			EN
<i>Draba muralis</i>	Drave des murailles	Intégralement protégé			EN
<i>Nasturtium officinale</i>	Cresson de fontaine	Intégralement protégé			EN
<i>Butomus umbellatus</i>	Jonc fleuri	Intégralement protégé			VU
<i>Callitriche obtusangula</i>	Callitriche à angles obtus	Intégralement protégé			R
<i>Callitriche palustris</i>	Callitriche des marais	Intégralement protégé			EN
<i>Campanula glomerata</i>	Campanule agglomérée	Intégralement protégé			EN



Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Legousia speculum-veneris</i>	Miroir de Vénus	Intégralement protégé			EN
<i>Dianthus armeria</i>	Oeillet velu	Intégralement protégé			VU
<i>Dianthus carthusianorum</i>	Oeillet des chartreux	Intégralement protégé			VU
<i>Dianthus deltoides</i>	Oeillet deltoïde	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	EN
<i>Gypsophila muralis</i>	Gypsophile des moissons	Intégralement protégé			CR
<i>Silene noctiflora</i>	Silène noctiflore	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1 PNPN2 Plan d'action « Espèce »	CR
<i>Ceratophyllum demersum</i>	Cératophylle épineux	Intégralement protégé			VU
<i>Chenopodium glaucum</i>	Chénopode glauque	Intégralement protégé			EN
<i>Sedum sexangulare</i>	Orpin de Bologne	Intégralement protégé			EN
<i>Carex elata</i>	Laïche raide	Intégralement protégé			CR
<i>Carex pilosa</i>	Laïche poilue	Intégralement protégé			EN
<i>Carex pseudocyperus</i>	Laïche faux-souchet	Intégralement protégé			EN
<i>Carex riparia</i>	Laïche des rives	Intégralement protégé			EN
<i>Eleocharis uniglumis</i>	Scripe à une écaille	Intégralement protégé			CR
<i>Schoenoplectus lacustris</i>	Jonc des chaisiers	Intégralement protégé			EN
<i>Lathyrus nissolia</i>	Gesse de Nissolle	Intégralement protégé			CR
<i>Medicago minima</i>	Luzerne naine	Intégralement protégé			EN
<i>Ononis spinosa</i>	Bugrane épineuse	Intégralement protégé			CR

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Trifolium aureum</i>	Trèfle doré	Intégralement protégé			EN
<i>Trifolium montanum</i>	Trèfle des montagnes	Intégralement protégé			VU
<i>Trifolium rubens</i>	Trèfle rougeâtre	Intégralement protégé			CR
<i>Trifolium striatum</i>	Trèfle strié	Intégralement protégé			EN
<i>Vicia tetrasperma gracilis</i>	Vesce à quatre graines	Intégralement protégé			CR
<i>Centaurium erythraea</i>	Petite-centaurée commune	Intégralement protégé			VU
<i>Centaurium pulchellum</i>	Petite centaurée délicate	Intégralement protégé			VU
<i>Gentiana ciliata</i>	Gentiane ciliée	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1 PNPN2 Plan d'action «Espèce»	VU
<i>Geranium pratense</i>	Géranium des prés	Intégralement protégé			EN
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes	Intégralement protégé			R
<i>Geranium sanguineum</i>	Géranium sanguin	Intégralement protégé			R
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris jaune	Intégralement protégé			VU
<i>Triglochin palustris</i>	Troscart des marais	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	CR
<i>Ajuga genevensis</i>	Bugle de Genève	Intégralement protégé			EN
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes	Intégralement protégé			R
<i>Salvia pratensis</i>	Sauge des prés	Intégralement protégé			EN
<i>Spirodela polyrhiza</i>	Lentille d'eau à plusieurs racines	Intégralement protégé			R
<i>Utricularia australis</i>	Utriculaire citrine	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	EN

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Convallaria majalis</i>	Muguet	Partiellement protégé, annexe B1			NT
<i>Scilla bifolia</i>	Scille à deux feuilles	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	VU
<i>Lythrum hyssopifolia</i>	Salicaire à feuilles d'hyssope	Intégralement protégé			CR
<i>Menyanthes trifoliata</i>	Trèfle d'eau	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	VU
<i>Nymphoides peltata</i>	Faux-nénuphar	Intégralement protégé			RE
<i>Nuphar lutea</i>	Nénuphar jaune commun	Intégralement protégé			R
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	Intégralement protégé			VU
<i>Cephalanthera damasonium</i>	Céphalanthère à grandes fleurs	Intégralement protégé			NT
<i>Cephalanthera longifolia</i>	Céphalanthère à feuilles en épée	Intégralement protégé			VU
<i>Cephalanthera rubra</i>	Céphalanthère rose	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1	VU
<i>Coeloglossum viride</i>	Orchis grenouille	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1	CR
<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	Orchis de Fuchs	Intégralement protégé			VU
<i>Dactylorhiza incarnata</i>	Orchis incarnat	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1	CR
<i>Dactylorhiza maculata</i>	Orchis tacheté	Intégralement protégé			EN
<i>Dactylorhiza majalis</i>	Orchis à larges feuilles	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1	VU
<i>Dactylorhiza praetermissa</i>	Orchis négligé	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1	CR
<i>Epipactis atrorubens</i>	Epipactis brun rouge	Intégralement protégé			VU
<i>Epipactis helleborine</i>	Epipactis à larges feuilles	Intégralement protégé			LC
<i>Epipactis muelleri</i>	Epipactis de Müller	Intégralement protégé			VU

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Epipactis purpurata</i>	Epipactis pourpre	Intégralement protégé			VU
<i>Gymnadenia conopsea</i>	Gymnadenie moucheron	Intégralement protégé			VU
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	EN
<i>Listera ovata</i>	Listère ovale	Intégralement protégé			LC
<i>Neottia nidus-avis</i>	Néottie	Intégralement protégé			LC
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	EN
<i>Ophrys insectifera</i>	Ophrys mouche	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	EN
<i>Ophrys sphegodes</i>	Ophrys araignée	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1	CR
<i>Orchis anthropophora</i>	Orchis homme pendu	Intégralement protégé			EN
<i>Orchis mascula</i>	Orchis mâle	Intégralement protégé			VU
<i>Orchis militaris</i>	Orchis militaire	Intégralement protégé			VU
<i>Orchis purpurea</i>	Orchis pourpre	Intégralement protégé			VU
<i>Platanthera bifolia</i>	Platanthère à deux feuilles	Intégralement protégé			VU
<i>Platanthera chlorantha</i>	Platanthère des montagnes	Intégralement protégé			VU
<i>Lathraea squamaria</i>	Lathrée écailleuse	Intégralement protégé			R
<i>Orobanchae alba</i>	Orobanche de thym	Intégralement protégé			EN
<i>Orobanchae caryophyllaceae</i>	Orobanche du gaillet	Intégralement protégé			CR
<i>Orobanchae hederaceae</i>	Orobanche du lierre	Intégralement protégé			R
<i>Orobanchae purpurea</i>	Orobanche pourpre	Intégralement protégé			EN

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Papaver argemone</i>	Coquelicot argémone	Intégralement protégé			EN
<i>Bromus secalinus</i>	Brome seigle	Intégralement protégé	PNPN	Priorité de conservation 2	CR
<i>Calamagrostis canescens</i>	Calamagrostis des marais	Intégralement protégé			EN
<i>Festuca longifolia pseudocostei</i>	Fétuque de Patzke	Intégralement protégé			EN
<i>Koeleria macrantha</i>	Koelérie grêle	Intégralement protégé			R
<i>Leersia oryzoides</i>	Faux-riz	Intégralement protégé			CR
<i>Nardurus maritimus</i>	Nardure unilatéral	Intégralement protégé			R
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue de rat	Intégralement protégé			EN
<i>Rumex hydrolapathum</i>	Patience des eaux	Intégralement protégé			EN
<i>Anemone ranunculoides</i>	Anémone fausse-renoncule	Intégralement protégé			LC
<i>Aquilegia vulgaris</i>	Ancolie vulgaire	Intégralement protégé			NT
<i>Pulsatilla vulgaris</i>	Anémone pulsatille	Intégralement protégé			EN
<i>Ranunculus circinatus</i>	Renoncule divariquée	Intégralement protégé			R
<i>Ranunculus sardous</i>	Renoncule sardonie	Intégralement protégé			EN
<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate	Intégralement protégé			EN
<i>Alchemilla monticola</i>	Alchémille des montagnes	Intégralement protégé			R
<i>Alchemilla vulgaris</i>	Alchémille à lobes aigus	Intégralement protégé			R
<i>Comarum palustre</i>	Comaret	Intégralement protégé			VU
<i>Filipendula vulgaris</i>	Spirée filipendule	Intégralement protégé		PNPN	Priorité de conservation 2

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Prunus mahaleb</i>	Prunier de Sainte-Lucie	Intégralement protégé			CR
<i>Rosa spinosissima</i>	Rosier pimprenelle	Intégralement protégé			EN
<i>Rosa villosa</i>	Rosier pomme	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	CR
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Sanguisorbe officinale	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 2	EN
<i>Sherardia arvensis</i>	Shéradie des champs	Intégralement protégé			EN
<i>Saxifraga rosacea sponhemica</i>	Saxifrage rhénan	Intégralement protégé			R
<i>Digitalis grandiflora</i>	Digitale à grandes fleurs	Intégralement protégé			VU
<i>Digitalis lutea</i>	Digitale jaune	Intégralement protégé			NT
<i>Euphrasia stricta</i>	Euphrase raide	Intégralement protégé			EN
<i>Kickxia elatine</i>	Linnaire élatine	Intégralement protégé			EN
<i>Kickxia spuria</i>	Linnaire bâtarde	Intégralement protégé			EN
<i>Linaria repens</i>	Linnaire striée	Intégralement protégé			EN
<i>Melampyrum arvense</i>	Mélampyre des champs	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1	EN
<i>Melampyrum cristatum</i>	Mélampyre à crêtes	Intégralement protégé			EN
<i>Misopates orontium</i>	Muflier des champs	Intégralement protégé			EN
<i>Odontites vernus</i>	Odontite rouge	Intégralement protégé			EN
<i>Pedicularis sylvatica</i>	Pédiculaire des bois	Intégralement protégé		PNPN Priorité de conservation 1	CR
<i>Rhinanthus alectorolophus</i>	Rhinanthe velu	Intégralement protégé			EN

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L. subsp. <i>anagallis-aquatica</i>	Véronique mouron d'eau	Intégralement protégé			CR
<i>Veronica polita</i>	Véronique à feuilles luisantes	Intégralement protégé			EN
<i>Veronica scutellata</i>	Véronique à écus	Intégralement protégé			EN
<i>Veronica teucrium</i>	Véronique germandrée	Intégralement protégé			CR
<i>Sparganium emersum</i>	Rubanier simple	Intégralement protégé			EN
<i>Daphne mezereum</i>	Bois-gentil	Intégralement protégé			NT
<i>Typha angustifolia</i>	Massette à feuilles étroites	Intégralement protégé			EN
<i>Urtica urens</i>	Ortie brûlante	Intégralement protégé			CR
<i>Valeriana dioica</i>	Valériane dioïque	Intégralement protégé			EN
<i>Valerianella dentata</i>	Valérianelle dentée	Intégralement protégé			EN
<i>Valerianella rimosa</i>	Valérianelle à oreillettes	Intégralement protégé			EN
<i>Viola palustris</i>	Violette des marais	Intégralement protégé			EN

## 2 FUNGI LICHENISATI ET LICHENICOLA – LICHENS ET CHAMPIGNONS LICHÉNICOLES

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Arthonia byssacea</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Cladonia cariosa</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Pyrenula nitida</i>	/	Intégralement protégé			

Nom latin	Nom français	Législation luxembourgeoise	Directive 92/43/CEE « Habitats »	PNPN	Liste rouge nationale
<i>Agonimia allobata</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Placidium squamulosum</i>	/	Intégralement protégé			
<i>Agaricus augustus</i>	Agaric auguste	Partiellement protégé, annexe B2			
<i>Boletus chrysenteron</i>	Bolet à chair jaune	Partiellement protégé, annexe B2			
<i>Boletus subtomentosus</i>	Bolet subtomenteux	Partiellement protégé, annexe B2			
<i>Coprinus comatus</i>	Coprin chevelu	Partiellement protégé, annexe B2			
<i>Psathyrella candolleana</i>	Psathyrelle de De Candolle	Partiellement protégé, annexe B2			
<i>Laccaria amethystina</i>	Laccaire améthyste	Partiellement protégé, annexe B2			
<i>Laccaria laccata</i>	Laccaire laqué	Partiellement protégé, annexe B2			
<i>Strobilurus esculentus</i>	Collybie comestible	Partiellement protégé, annexe B2			
<i>Pleurotus ostreatus</i>	Pleurote en forme d'huître	Partiellement protégé, annexe B2			
<i>Russula cyanoxantha</i>	Russule charbonnière	Partiellement protégé, annexe B2			
<i>Calocybe gambosa</i>	Tricholome de la St. Georges	Partiellement protégé, annexe B2			
<i>Lepista nuda</i>	Pied bleu	Partiellement protégé, annexe B2			



## SOURCES

### Directives européennes

Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. <http://data.europa.eu/eli/dir/1992/43/oj>

Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. <http://data.europa.eu/eli/dir/2009/147/oj>

### Législation luxembourgeoise et transposition des directives européennes au Luxembourg

Règlement grand-ducal du 9 janvier 2009 concernant la protection intégrale et partielle de certaines espèces animales de la faune sauvage. <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2009/01/09/n3/jo>

Règlement grand-ducal du 15 mars 2016 portant modification du règlement grand-ducal du 9 janvier 2009 concernant la protection intégrale et partielle de certaines espèces animales de la faune sauvage. <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2016/03/15/n4/jo>

Règlement grand-ducal du 8 janvier 2010 concernant la protection intégrale et partielle de certaines espèces de la flore sauvage. <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2010/01/08/n3/jo>

Loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles. <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2018/07/18/a771/jo>

Plan national concernant la protection de la nature 2007-2011 (PNPN). <https://www.ecolex.org/fr/details/literature/plan-national-protection-nature-pnbn-2007-2011-plan-daction-et-rapport-final-mon-083014/>

Plan national concernant la protection de la nature 2017-2021 (PNPN2). [https://environnement.public.lu/fr/natur/biodiversite/mesure\\_2\\_pnbn.html](https://environnement.public.lu/fr/natur/biodiversite/mesure_2_pnbn.html)

### Listes rouges nationales

Colling G. (2005). Red List of the Vascular Plants of Luxembourg. *Ferrantia 42*, musée national d'histoire naturelle, Luxembourg. <https://ps.mnhn.lu/ferrantia/publications/Ferrantia42.pdf>

Harbusch et al. (2002). Die Fledermäuse Luxemburgs (Mammalia: Chiroptera). *Ferrantia 33*, musée national d'histoire naturelle, Luxembourg. <https://ps.mnhn.lu/ferrantia/publications/Ferrantia33.pdf>

Krippel Y. (2019). Check-List and Red List of the Pteridophytes of Luxembourg. Consulté sur le site: <https://pteridophytes.lu>

Lorgé, P. et Melchior E. (2015). Die Rote Liste der Brutvögel Luxemburgs. Dans: Lorgé, P. & Melchior, E. *Vögel Luxemburgs*. natur&emwelt, Luxembourg.

Meyer M. (2000). Red list of butterflies and moths of Luxembourg (Rhopalocera et Heterocera). Consulté sur le site du musée national d'histoire naturelle: [https://ps.mnhn.lu/recherche/redbook/butterflies/rb\\_results.asp](https://ps.mnhn.lu/recherche/redbook/butterflies/rb_results.asp)

Proess, R. (2006). Rote Liste der Libellen Luxemburgs. 3. Fassung, 2006 (Insecta, Odonata). *Bulletin de la Société des naturalistes luxembourgeois* 107: 123-130. [https://www.snln.lu/publications/bulletin/SNL\\_2006\\_107\\_123\\_130.pdf](https://www.snln.lu/publications/bulletin/SNL_2006_107_123_130.pdf)

Proess, R. (éd.) (2016). Verbreitungsatlas der Amphibien des Großherzogtums Luxemburg. *Ferrantia 75*, musée national d'histoire naturelle, Luxembourg. <https://ps.mnhn.lu/ferrantia/publications/Ferrantia75.pdf>

Proess, R. (éd.) (2018). Verbreitungsatlas der Reptilien des Großherzogtums Luxemburg. *Ferrantia 78*, musée national d'histoire naturelle, Luxembourg. <https://ps.mnhn.lu/ferrantia/publications/Ferrantia78.pdf>

Proess, R. et Meyer M. (2003). Rote Liste der Heuschrecken Luxemburgs. *Bulletin de la Société des naturalistes luxembourgeois* 104: 57-66. [https://www.snln.lu/publications/bulletin/SNL\\_2003\\_104\\_57\\_66.pdf](https://www.snln.lu/publications/bulletin/SNL_2003_104_57_66.pdf)

Werner J. (2003). Liste rouge des bryophytes du Luxembourg. *Ferrantia 35*, musée national d'histoire naturelle, Luxembourg. <https://ps.mnhn.lu/ferrantia/publications/Ferrantia35.pdf>

## ■ Annexe 6 :

### LISTE DES PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

#### CHAPITRE 4.1 : Mosaïque de systèmes écologiques

[https://environnement.public.lu/fr/publications/conserv\\_nature/Dumontshaff\\_ZN.html](https://environnement.public.lu/fr/publications/conserv_nature/Dumontshaff_ZN.html)

Les forêts du Luxembourg – natur&emwelt

<https://www.naturemwelt.lu/publications/les-forets-du-luxembourg/>

Renaturation des cours d'eau, restauration des habitats humides – Ministère de l'Environnement

[https://eau.public.lu/pictures/photos/publications/Brochure\\_Bunusevac.pdf](https://eau.public.lu/pictures/photos/publications/Brochure_Bunusevac.pdf)

La réserve d'Ellergronn

[https://environnement.public.lu/fr/publications/conserv\\_nature/Ellergr\\_bro16.html](https://environnement.public.lu/fr/publications/conserv_nature/Ellergr_bro16.html)

Le verger Altenhoven

<http://bettembourg.lu/wp-content/uploads/2016/03/Bongert-Altenhoven.pdf>

Pelouses sèches

[https://www.differdange.lu/files/6914/3408/9624/brochure\\_prenzebiereg.pdf](https://www.differdange.lu/files/6914/3408/9624/brochure_prenzebiereg.pdf)

<https://www.dudelange.lu/fr/Documents/Reserve-naturelle-Haard.pdf>

Plan National concernant la Protection de la Nature 2017 - 2021

<https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/general/pnnp2.pdf>

#### CHAPITRE 9.1 : Historique

FOLMER Nic., KRIER Jean, THEIS Norbert et WAGNER Robert, *Carte Archéologique du Grand-Duché de Luxembourg*, Feuille 24 – Differdange, 1986. Feuille 25 – Bettembourg, 1982. Feuille 28 – Esch-sur-Alzette, 1981. Musée d'Histoire et d'Art, Luxembourg.

GAENG Catherine, METZLER Jeannot, GASPAR Nicolas, HOMAN Lydie, *L'oppidum gaulois du Titelberg*, CNRA, Luxembourg, 2014.

LEROY Marc, MERLUZZO Paul, LE CARLIER Cécile, *Archéologie du Fer en Lorraine, Minette et production du fer en bas fourneaux dans l'Antiquité et au Moyen-Âge*, Fensch Vallée Éditions, Knutange, 2015.

MNHA, *Préhistoire et Protohistoire au Luxembourg*, Les collections du Musée National d'Histoire et d'Art, n°1, Luxembourg, 2005.

OVERBECK Michael, BIS-WORCH Christiane, «Die mittelalterliche Eisenhütte im Genoeserbusch», dans: *Unter unseren Füßen / Sous nos pieds Archäologie in Luxemburg / Archéologie au Luxembourg 1995-2010*, pp. 77-80, MNHA CNRA, Luxembourg, 2011.

STACHOWSKI Philippe, *Le Temps des Mineurs au Pays du Fer*, S. Domini Editeur, 2004.

*Sur les traces du passé. Tourisme industriel au sud du Luxembourg*, Fondation Bassin Minier, 2013

*Esch-sur-Alzette, du village à la ville industrielle, art et révolution industrielle au pays de la terre rouge – 1989*

Guides Gallimard, Grand-Duché de Luxembourg, 1998.

KNEBELER Christophe, SCUTO Denis, *Belval Passé, présent et avenir d'un site luxembourgeois exceptionnel (1911-2011)*, Éditions Le Phare, Esch-sur-Alzette, 2010.

MOUSSET Jean-Luc, *L'industrialisation du Luxembourg de 1800 à 1914*, Musée National d'Histoire et d'Art, Luxembourg, 1994.

SCHENGEN PAUL, *Le développement urbain dans : Livre du Cinquantenaire de la Ville d'Esch-sur-Alzette*, Esch, 1956.

SPANG Paul, Bertels Abbas *Delineavit 1544-1607*, RTL-Édition, Luxembourg, 1984

## CHAPITRE 10 : Population humaine

*Le Luxembourg - OCDE. Sur les traces du passé. Tourisme industriel au sud du Luxembourg, Fondation Bassin Minier Indices Sud – PRO-SUD - Bureaux de population des communes - SIGI*

EUROSTAT : <https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=tgs00024&plugin=1>

STATEC

Actualité & tendances n°12 - Bulletin économique de la Chambre de Commerce – Mars 2012 *Le rayonnement trans-frontalier de l'économie luxembourgeoise : la diversité règne, l'intégration piétine*  
Informations statistiques récentes, n°02-2017.

ADEM : <https://adem.public.lu/fr/marche-emploi-luxembourg/faits-et-chiffres/statistiques/igss.html>

Recensement de la population de 2011 – SATEC

<https://gouvernement.lu/fr/dossiers/2018/langue-luxembourgeoise.html>

## CHAPITRE 10.6 : Intérêt culturel

<http://luxembourg.public.lu/fr/le-grand-duche-se-presente/fetes-traditions/>

Georges Hausemer, *À propos... des fêtes et traditions au Luxembourg*, Éditeur : Service information et presse du gouvernement, 2013

## CHAPITRE 11.3 : Climat

[https://www.prehistory.lu/vo\\_txt2.htm#La%20g%C3%A9ologie](https://www.prehistory.lu/vo_txt2.htm#La%20g%C3%A9ologie)

<http://www.meteozentral.lu/fr/meteo/stations-meteorologiques.html>,

<https://www.meteolux.lu/fr/meteo-aeronautique/observations-luxembourg/>,

[https://map.geoportail.lu/theme/main?zoom=11&X=688369&Y=6373079&layers=283&pk\\_campaign=geoseo\\_data&lang=fr&version=3&opacities=1&bgLayer=basemap\\_2015\\_global](https://map.geoportail.lu/theme/main?zoom=11&X=688369&Y=6373079&layers=283&pk_campaign=geoseo_data&lang=fr&version=3&opacities=1&bgLayer=basemap_2015_global)

## CHAPITRE 11.4 : Géologie

Portail luxembourgeois des Sciences de la Terre – [www.geologie.lu](http://www.geologie.lu)

Désiré-Marchand J. (1985) : Notice de la carte géomorphologique du Grand-Duché de Luxembourg. Publications du Service Géologique du Luxembourg, Bulletin 13 : 1-47 ;

Maquil R. (2010) : Le sous-sol de Belval. Magazine – le Périodique du Fonds Belval, 03/2010 :

[http://www.geologie.lu/downloads/Documents%20divers/le\\_sous\\_sol\\_de\\_belval\\_magazine\\_3\\_10.pdf](http://www.geologie.lu/downloads/Documents%20divers/le_sous_sol_de_belval_magazine_3_10.pdf)

Waterlot G., Beugnies A. & Bintz J. (1973) : Ardenne – Luxembourg. Guides géologiques régionaux. Masson, Paris.

Storoni A. (2010) : Les paysages géologiques du Luxembourg. Editions Schortgen

Bintz J. & Storoni A. (2009) : Les minerais de Fer luxembourgeois. Editions Schortgen.

(pour approfondir : Demoulin A., éd. (2018) : Landscapes and Landforms of Belgium and Luxembourg. Springer

ISBN 978-3-319-58239-9; Kooijman, A.M., Cammeraat, L.H., Seijmonsbergen, A.C. (Eds.)(2018) : The Luxembourg

Guttlund Landscape. Springer, ISBN 978-3-319-65543-7)

<https://www.prehistory.lu>

<http://www.geologie.lu/index.php/geologie-du-luxembourg/carte-geologique>

## CHAPITRE 11.6 : Caractéristiques biologiques

[https://environnement.public.lu/fr/publications/conserv\\_nature/Dumontshaff\\_ZN.html](https://environnement.public.lu/fr/publications/conserv_nature/Dumontshaff_ZN.html)

Les forêts du Luxembourg – natur&emwelt <https://www.naturemwelt.lu/publications/les-forets-du-luxembourg/>

Renaturation des cours d'eau, restauration des habitats humides – Ministère de l'environnement

[https://eau.public.lu/pictures/photos/publications/Brochure\\_Bunusevac.pdf](https://eau.public.lu/pictures/photos/publications/Brochure_Bunusevac.pdf)

La réserve d'Ellergronn

[https://environnement.public.lu/fr/publications/conserv\\_nature/Ellergr\\_bro16.html](https://environnement.public.lu/fr/publications/conserv_nature/Ellergr_bro16.html)

Le verger Altenhoven

<http://bettembourg.lu/wp-content/uploads/2016/03/Bongert-Altenhoven.pdf>

Pelouses sèches

[https://www.differdange.lu/files/6914/3408/9624/brochure\\_prenzebiereg.pdf](https://www.differdange.lu/files/6914/3408/9624/brochure_prenzebiereg.pdf)

<https://www.dudelange.lu/fr/Documents/Reserve-naturelle-Haard.pdf>

Plan National concernant la Protection de la Nature 2017 - 2021

<https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/general/pnpn2.pdf>

## CHAPITRE 12 : Services écosystémiques

Becerra-Jurado G., Philipsen C., Kleeschulte S. (2015). *Mapping and assessing ecosystems and their services in Luxembourg – Implementation report*. GeoVille Environmental Services Sàrl (Luxembourg).

[http://environnement.public.lu/content/dam/environnement/documents/natur/plan\\_action\\_especes/habitats-pelouses-calcaires.pdf](http://environnement.public.lu/content/dam/environnement/documents/natur/plan_action_especes/habitats-pelouses-calcaires.pdf)

[https://environnement.public.lu/content/dam/environnement/documents/natur/plan\\_action\\_especes/vergers.pdf](https://environnement.public.lu/content/dam/environnement/documents/natur/plan_action_especes/vergers.pdf)

[https://environnement.public.lu/fr/natur/biodiversite/plan\\_d\\_action\\_especes\\_et\\_habitats/plan\\_d\\_action\\_especes1.html](https://environnement.public.lu/fr/natur/biodiversite/plan_d_action_especes_et_habitats/plan_d_action_especes1.html)

[https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/plan\\_action\\_especes/foret-alluviale/plannataction-foralluv-fin.pdf](https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/plan_action_especes/foret-alluviale/plannataction-foralluv-fin.pdf)

[https://environnement.public.lu/fr/natur/biodiversite/plan\\_d\\_action\\_especes\\_et\\_habitats/plan\\_d\\_action\\_especes.html](https://environnement.public.lu/fr/natur/biodiversite/plan_d_action_especes_et_habitats/plan_d_action_especes.html)

### CHAPITRE 13 : Principaux objectifs

<https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/developpement-durable/3eme-plan-du-developpement-durable.pdf>

<https://urbact.eu/luxembourg>

[Agenda 2030 pour le Luxembourg. Plan National pour un Développement Durable. Sept. 2018](#)

### CHAPITRE 14.1 : Fonction de conservation à l'échelle des paysages

Hartmut Dierschke (Auteur), Gottfried Briemle (Auteur), Anselm Kratochwil (Mitwirkende) (2002)  
*Kulturgrasland: Wiesen, Weiden und verwandte Staudenfluren Gebundenen*

Heinz Ellenberg: *Vegetation Mitteleuropas mit den Alpen in ökologischer, dynamischer und historischer Sicht, stark veränderte und verbesserte Auflage* (1996). Eugen Ulmer, Stuttgart (Hohenheim).

Michel Lucius (1948). *Erläuterungen zur Geologischen Karte Luxemburgs. Das Gutland*. Publications du Service Géologique, Luxembourg, vol. V.

Erich Oberdorfer (1992) *Süddeutsche Pflanzengesellschaften, Band IV: Wälder und Gebüsche*.

Simone Schneider (2011) *Die Graslandgesellschaften Luxemburgs*. Ferrantia 66, Musée national d'histoire naturelle, Luxembourg.

### CHAPITRE 14.2 : Fonction de conversation à l'échelle de la diversité des espèces

Chris A.M. van Swaay and Martin S. Warren, 2006. *Prime Butterfly Areas of Europe: an initial selection of priority sites for conservation*. *Journal of Insect Conservation* (2006) 10: 5–11

### CHAPITRE 15.2 : Tourisme

CEPS, *Le secteur associatif au Luxembourg*, Rapport réalisé pour l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, 2010.

### CHAPITRE 15.3 : Agriculture

STATEC <http://www.statistiques.public.lu/en/news/population/population/2018/04/20180419/index.html>

Étude Stratégique Troisième Révolution Industrielle :

<https://www.troisiemerevolutionindustrielle.lu/etude-strategique/>

Accord de coalition 2018-2023 :

<https://gouvernement.lu/dam-assets/documents/actualites/2018/12-decembre/Accord-de-coalition-2018-2023.pdf>

Geoportail *Urban Farming* :

[https://map.geoportail.lu/theme/urban\\_farming?version=3&zoom=12&X=662846&Y=6363852&lang=en&crosshair=true&layers=&opacities=&bgLayer=orthogr\\_2013\\_global](https://map.geoportail.lu/theme/urban_farming?version=3&zoom=12&X=662846&Y=6363852&lang=en&crosshair=true&layers=&opacities=&bgLayer=orthogr_2013_global)

Stratégie nationale *Urban Farming* :

<https://www.urbanfarming.lu/la-strategie-nationale-urban-farming/>

<https://viacampesina.org/fr/pour-quoi-nous-luttons/souverainete-alimentaire-et-commerce/>

CELL : <https://cell.lu>

### CHAPITRE 16.3 : Contribution au réseau de RB

<http://www.cooperation.lu/2016/fr/660/Burkina-Faso>, consulté le 17.05.2019

<http://www.cooperation.lu/2016/fr/666/Niger>, consulté le 17.05.2019

### CHAPITRE 17 : Gouvernance

Loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire

Les institutions du Grand-Duché de Luxembourg – Ministère de l'Intérieur – 2018

Site du ministère de l'Aménagement du territoire (Développement urbain et régional)

Statuts de PRO-SUD

Convention État-communes de PRO-SUD et projets directeurs 2015-2020

<https://mint.gouvernement.lu/fr/directions/direction-conseil-juridique-secteur-communal/elections-communales.html>

[https://ec.europa.eu/growth/smes/promoting-entrepreneurship/we-work-for/women\\_en](https://ec.europa.eu/growth/smes/promoting-entrepreneurship/we-work-for/women_en)

Ariane König & al. *Sustainability Science: Key Issues*. Routledge. 2018.

[https://www.luxinnovation.lu/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/web\\_fr\\_brochure\\_eco\\_lux\\_0517\\_cdc.pdf](https://www.luxinnovation.lu/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/web_fr_brochure_eco_lux_0517_cdc.pdf)

<https://transports.public.lu/fr/contexte/strategie/modu2.html/>

<https://www.troisiemerevolutionindustrielle.lu/2017/11/09/presentation-du-rapport-intermediaire-de-suivi-2017/>

■ Annexe 7 :

**LETTRES ORIGINALES D'APPROBATION CONFORMEMENT AU PARAGRAPHE 5**

**Extrait du registre  
aux délibérations du conseil communal  
de la commune de Bettembourg**



<b>Séance publique du</b>	<b>7 juin 2019</b>
<b>Date de l'annonce publique:</b>	<b>29 mai 2019</b>
<b>Date de la convocation des conseillers:</b>	<b>29 mai 2019</b>

**Présents:** Monsieur Laurent ZEIMET, bourgmestre ; Mesdames Josée LORSCHÉ et Christine DOERNER, échevines ; Monsieur Gusty GRAAS, échevin ; Messieurs Guy FRANTZEN et Claude FOURNEL, conseillers ; Madame Sylvie JANSA, conseillère ; Messieurs Jeff GROSS, Alain GILLET, Patrick HUTMACHER, Marco ESTANQUEIRO, Jean Marie JANS, Patrick KOHN, Patrick ZECHES, conseillers ; Madame Jessica LOEVEN, secrétaire p.d.  
**Excusé :** Monsieur Roby BIWER, conseiller

<b>Point de l'ordre du jour N° 5.</b>	
<b>Objet</b>	<b>DECLARATION DE SOUTIEN AU PROJET UNESCO « MAN AND THE BIOSPHERE » SOUS LA GOUVERNANCE DU SYNDICAT PRO-SUD</b>

Le conseil communal,

Vu la doléance de la Commission Luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO envers le syndicat PRO-SUD pour qu'il prépare le projet de réserve de biosphère sur le territoire de ses 11 communes syndiquées ;

Considérant la décision du Comité PRO-SUD en date du 18 juin 2018 pour soutenir le projet et en assumer l'élaboration du dossier de candidature et de porter la gouvernance de la réserve de biosphère UNESCO-MAB en cas d'attribution du label par le Comité international UNESCO ;

Considérant l'avenant de convention du 13 février 2019 entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et le PRO-SUD accordant une rallonge financière pour soutenir adéquatement le PRO-SUD dans l'élaboration du dossier de candidature ;

Vu la décision du Comité PRO-SUD du 18 septembre 2018 de créer un poste sous le statut du salarié et à durée déterminée pour la durée de 24 mois

- pour rédiger la candidature finale du syndicat PRO-SUD aux termes du programme UNESCO « l'Homme et la Biosphère », MAB (man and the biosphere).
- pour accompagner, organiser et exploiter le processus participatif prévu dans le bid-book par l'UNESCO.
- pour préparer après décision du Comité UNESCO la mise en œuvre et la transposition du projet MAB.

Considérant la réunion préparatoire aux consultations citoyennes avec le collège échevinal en date du 27 novembre 2018 ;

Considérant la tenue d'une consultation citoyenne au sujet de la réserve de biosphère en date du 5 mars 2019 à 19.00 heures à Bettembourg ;

Vu la réunion du PRO-SUD du 21 mai 2019 à l'attention de l'ensemble des conseillers communaux des 11 communes syndiquées pour leur présenter les résultats des consultations citoyennes et les réflexions sur une vision partagée de la gestion de la réserve de biosphère ;

Considérant la lettre de demande de soutien à la candidature de la région Sud au label réserve de biosphère de l'UNESCO qui stipule : « La région Sud, à travers le syndicat PRO-SUD et la commission nationale du Luxembourg pour la coopération avec l'UNESCO, se portera candidate pour le label « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO le 30 septembre 2019. Bien plus qu'une reconnaissance internationale, ce label est un formidable défi pour la région et ses onze communes.

Il s'agit d'un projet-phare ayant pour but de créer et de soutenir une relation durable entre l'homme et son environnement tout en favorisant une plus grande qualité de vie et en mettant l'accent sur l'identité propre à la

région. Une vaste campagne de mobilisation auprès de la population locale a été lancée entre février et mai 2019. Afin de montrer l'implication des communes de la région Sud dans cette aventure collective, PRO-SUD a invité, à l'occasion de la soirée du 21 mai 2019, l'ensemble des élus communaux à prendre connaissance des grandes lignes du projet de candidature (Cf.: Document annexé faisant partie intégrante de la présente lettre de demande de soutien.)

La candidature de la région Sud au titre de « réserve de biosphère » est soumise à deux conditions pour être éligible :

- Elle doit être acceptée et soutenue par un maximum d'acteurs locaux et nationaux;
- La région doit présenter une haute valeur écologique et culturelle.

L'objectif des parties prenantes est de faire reconnaître internationalement la valeur de la région Sud et de concilier développement économique et respect de l'environnement. L'obtention de ce label contribuerait ainsi à :

- Valoriser la région Sud et ses communes sur le plan national et international;
- Augmenter le potentiel économique (nouveaux emplois liés à l'environnement, visibilité touristique, financements européens);
- Mettre en place une plateforme générant de nouveaux projets régionaux innovants et créer des synergies entre les différents acteurs;
- Offrir une vitrine pour les actions communales en faveur du développement durable.

Afin de donner toutes les chances à notre territoire d'obtenir cette reconnaissance de l'UNESCO, reconnaissant que la région Sud constitue un milieu naturel exceptionnel se révélant dans un paysage géologique qui a pris, dans l'histoire des hommes, une place incomparable ; conscient des impacts environnementaux que fait peser actuellement sur ce territoire un développement urbain et économique dense ;

notant que le département de l'Aménagement du territoire du Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire, soutient financièrement la demande de labellisation UNESCO à travers la convention de coopération territoriale « Etat-communes » ;

le syndicat PRO-SUD demande au conseil communal de soutenir la candidature de la région Sud au label « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO » ;

Considérant que selon les recommandations du bid-book les conseils communaux des communes visées par le projet sont appelées à s'exprimer sur le dossier ;

Vu les statuts et l'arrêté grand-ducal du 3 décembre 2002 autorisant la création du syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud », en abrégé PRO-SUD ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats des communes ;

Après délibération,

décide à l'unanimité des voix

de soutenir le syndicat PRO-SUD afin de proposer la candidature de la région Sud au titre de « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO ;

et de transmettre la présente délibération de soutien au syndicat, lequel se chargera d'envoyer le dossier complet aux autorités compétentes.

En séance à Bettembourg, date que dessus.

(suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Bettembourg, le 7 juin 2019

Jessica LOEVEN  
Secrétaire Communale p.d.



Laurent ZEIMET  
Bourgmestre



Date de l'annonce publique de la séance : 29 mai 2019  
Date de la convocation des conseillers : 29 mai 2019

*Conseillers présents: AGUIAR – ALTMEISCH – BERTINELLI – BRASSEL-RAUSCH – DIDERICH –  
GOFFINET - HARTUNG – LIESCH – MANGEN – RICHARTZ-NILLES – SAEUL –  
SCHWACHTGEN – TEMPEIS – TRAVERSINI - ULVELING*

Conseiller(s) absent(s) et excusé(s) : MEISCH – MULLER – PREGNO – RUCKERT

**POINT N°8 de l'ordre du jour : Syndicats intercommunaux : soutien au projet UNESCO  
« Man and the Biosphère » sous la gouvernance du syndicat PRO-SUD**

Le Conseil Communal ;

Revu sa décision du 12 juillet 2002 autorisant la création du « Syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud », en abrégé PRO-SUD ;

Vu les statuts et l'arrêté grand-ducal du 3 décembre 2002 autorisant la création du syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud », en abrégé PRO-SUD ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats des communes ;

Vu la résolution de la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO envers le syndicat PRO-SUD pour qu'il prépare le projet de réserve de biosphère sur le territoire de ses 11 communes syndiquées ;

Considérant la décision du Comité PRO-SUD en date du 18 juin 2018 pour soutenir le projet et en assumer l'élaboration du dossier de candidature et de porter la gouvernance de la réserve de biosphère UNESCO-MAB en cas d'attribution du label par le Comité international UNESCO ;

Considérant l'avenant de convention du 13 février 2019 entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et le PRO-SUD accordant une rallonge financière pour soutenir adéquatement le PRO-SUD dans l'élaboration du dossier de candidature ;

Vu la décision du comité PRO-SUD du 18 septembre 2018 de créer un poste sous le statut du salarié et à durée déterminée pour la durée de 24 mois

- pour rédiger la candidature finale du syndicat PRO-SUD aux termes du programme UNESCO « l'Homme et la Biosphère », MAB (man and the biosphère) ;
- pour accompagner, organiser et exploiter le processus participatif prévu dans le bid-book par l'UNESCO ;
- pour préparer après décision du Comité UNESCO la mise en œuvre et la transposition du projet MAB.

**Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal de la Ville de Differdange**  
Séance publique du mercredi, 5 juin 2019

Considérant la réunion préparatoire aux consultations citoyennes avec le collège échevinal en date du 19 décembre 2018 ;

Considérant la tenue d'une consultation citoyenne au sujet de la réserve de biosphère en date du mercredi 13 février 2019 à 19.00 heures ;

Vu la réunion du PRO-SUD du 21 mai 2019 à l'attention de l'ensemble des conseillers communaux des 11 communes syndiquées pour leur présenter les résultats des consultations citoyennes et les réflexions sur une vision partagée de la gestion de la réserve de biosphère ;

Considérant la lettre de demande de soutien à la candidature de la région Sud au label réserve de biosphère de l'UNESCO qui stipule :

*« La région Sud, à travers le syndicat PRO-SUD et la commission nationale du Luxembourg pour la coopération avec l'UNESCO, se portera candidate pour le label « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO le 30 septembre 2019. Bien plus qu'une reconnaissance internationale, ce label est un formidable défi pour la région et ses onze communes.*

*Il s'agit d'un projet-phare ayant pour but de créer et de soutenir une relation durable entre l'homme et son environnement tout en favorisant une plus grande qualité de vie et en mettant l'accent sur l'identité propre à la région.*

*Une vaste campagne de mobilisation auprès de la population locale a été lancée entre février et mai 2019. Afin de montrer l'implication des communes de la région Sud dans cette aventure collective, PRO-SUD a invité, à l'occasion de la soirée du 21 mai 2019, l'ensemble des élus communaux à prendre connaissance des grandes lignes du projet de candidature (cf.: Document annexé faisant partie intégrante de la présente lettre de demande de soutien.)*

*La candidature de la région Sud au titre de „réserve de biosphère“ est soumise à deux conditions pour être éligible :*

- *Elle doit être acceptée et soutenue par un maximum d'acteurs locaux et nationaux ;*
- *La région doit présenter une haute valeur écologique et culturelle.*

*L'objectif des parties prenantes est de faire reconnaître internationalement la valeur de la région Sud et de concilier développement économique et respect de l'environnement. L'obtention de ce label contribuerait ainsi à :*

- *Valoriser la région Sud et ses communes sur le plan national et international ;*
- *Augmenter le potentiel économique (nouveaux emplois liés à l'environnement, visibilité touristique, financements européens) ;*
- *Mettre en place une plateforme générant de nouveaux projets régionaux innovants et créer des synergies entre les différents acteurs ;*
- *Offrir une vitrine pour les actions communales en faveur du développement durable.*

*Afin de donner toutes les chances à notre territoire d'obtenir cette reconnaissance de l'UNESCO,*

*RECONNAISSANT que la région Sud constitue un milieu naturel exceptionnel se révélant dans un paysage géologique qui a pris, dans l'histoire des hommes, une place incomparable ;*

**Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal de la Ville de Differdange**  
Séance publique du mercredi, 5 juin 2019

---

*CONSCIENT des impacts environnementaux que fait peser actuellement sur ce territoire un développement urbain et économique dense ;*

*NOTANT que le département de l'Aménagement du territoire du Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire, soutient financièrement la demande de labellisation UNESCO à travers la convention de coopération territoriale „Etat-communes“ ;*

*le syndicat PRO-SUD demande au conseil communal de soutenir la candidature de la région Sud au label „réserve de biosphère“ du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO. »*

Considérant que selon les recommandations du bid-book les conseils communaux des communes visées par le projet sont appelées à s'exprimer sur le dossier ;

Sur proposition du collège échevinal et après avoir délibéré et voté conformément à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

décide à l'unanimité

de soutenir le syndicat PRO-SUD afin de proposer la candidature de la région Sud au titre de « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO

et de transmettre la présente délibération de soutien au syndicat, lequel se chargera d'envoyer le dossier complet aux autorités compétentes.

La présente délibération n'est pas sujette à l'approbation à l'autorité supérieure.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.


(Suivent les signatures)

pour extrait conforme

Le secrétaire,  
Henri Krecke



Le bourgmestre,  
Roberto Traversini





Extrait du registre aux délibérations  
du conseil communal

Séance publique du 8 juillet 2019

Date de la convocation des conseillers: 1<sup>er</sup> juillet 2019

Date de l'annonce publique de la séance: 1<sup>er</sup> juillet 2019

Présents: Messieurs Dan Biancalana, bourgmestre; Loris Spina, René Manderscheid; Mesdames Josiane Di Bartolomeo-Ries et Claudia Dall'Agnol, échevins.

Madame Martine Bodry-Kohn; Messieurs Bob Claude, Jean-Paul Friedrich, Jean-Paul Gangler, Robert Garcia, Henri Glesener; Madame Romaine Goergen; Messieurs Vic Haas, Yves Jadin; Madame Michèle Kayser-Wengler; Monsieur Claude Martini; Madame Emilia Oliveira et Monsieur Romain Zuang, conseillers.

Monsieur Patrick Bausch, secrétaire communal.

Absente: Mme Sylvie Andrich-Duval, conseillère.

Objet: Point 08 de l'ordre du jour - Soutien à apporter au projet UNESCO - «Man and the Biosphere» sous la gouvernance du syndicat PRO-SUD.

Le conseil communal,

Revu sa décision du 12 juillet 2002 par laquelle notre conseil communal a décidé de participer comme commune fondatrice à la création du syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du sud, en abrégé PRO-SUD, avec siège à Esch-sur-Alzette et d'en arrêter les statuts;

Vu les statuts et l'arrêté grand-ducal du 3 décembre 2002 autorisant la création du syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud, en abrégé PRO-SUD;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats des communes;

Vu la doléance de la Commission Luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO envers le syndicat PRO-SUD pour qu'il prépare le projet de réserve de biosphère sur le territoire de ses 11 communes syndiquées;

Considérant la décision du Comité PRO-SUD en date du 18 juin 2018 pour soutenir le projet et en assumer l'élaboration du dossier de candidature et de porter la gouvernance de la réserve de biosphère UNESCO-MAB en cas d'attribution du label par le Comité international UNESCO;

Considérant l'avenant de convention du 13 février 2019 entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et le PRO-SUD accordant une rallonge financière pour soutenir adéquatement le PRO-SUD dans l'élaboration du dossier de candidature;

Vu la décision du Comité PRO-SUD du 18 septembre 2018 de créer d'un poste sous le statut du salarié et à durée déterminée pour la durée de 24 mois

- pour rédiger la candidature finale du syndicat PRO-SUD aux termes du programme UNESCO «l'Homme et la Biosphère», MAB (man and the biosphere);
- pour accompagner, organiser et exploiter le processus participatif prévu dans le bid-book par l'UNESCO;
- pour préparer après décision du Comité UNESCO la mise en œuvre et la transposition du projet MAB;

Considérant la réunion préparatoire aux consultations citoyennes avec notre collègue des bourgmestre et échevins en date 18 décembre 2018;

Considérant la tenue d'une consultation citoyenne à Dudelange au sujet de la réserve de biosphère le jeudi 28 février 2019 à 19.00 heures;

Vu la réunion du PRO-SUD du 21 mai 2019 à l'attention de l'ensemble des conseillers communaux des 11 communes syndiquées pour leur présenter les résultats des consultations citoyennes et les réflexions sur une vision partagée de la gestion de la réserve de biosphère,

Considérant la lettre de demande de soutien à la candidature de la région Sud au label réserve de biosphère de l'UNESCO qui stipule:

*«La région Sud, à travers le syndicat PRO-SUD et la commission nationale du Luxembourg pour la coopération avec l'UNESCO, se portera candidate pour le label «réserve de biosphère» du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO le 30 septembre 2019. Bien plus qu'une reconnaissance internationale, ce label est un formidable défi pour la région et ses onze communes.*

*Il s'agit d'un projet-phare ayant pour but de créer et de soutenir une relation durable entre l'homme et son environnement tout en favorisant une plus grande qualité de vie et en mettant l'accent sur l'identité propre à la région*

*Une vaste campagne de mobilisation auprès de la population locale a été lancée entre février et mai 2019. Afin de montrer l'implication des communes de la région Sud dans cette aventure collective, PRO-SUD a invité, à l'occasion de la soirée du 21 mai 2019, l'ensemble des élus communaux à prendre connaissance des grandes lignes du projet de candidature (Cf.: Document annexé faisant partie intégrante de la présente lettre de demande de soutien.)*

*La candidature de la région Sud au titre de «réserve de biosphère» est soumise à deux conditions pour être éligible:*

- *elle doit être acceptée et soutenue par un maximum d'acteurs locaux et nationaux;*
- *la région doit présenter une haute valeur écologique et culturelle;*

*L'objectif des parties prenantes est de faire reconnaître internationalement la valeur de la région Sud et de concilier développement économique et respect de l'environnement. L'obtention de ce label contribuerait ainsi à:*

- *valoriser la région Sud et ses communes sur le plan national et international;*
- *augmenter le potentiel économique (nouveaux emplois liés à l'environnement;*
- *visibilité touristique, financements européens);*
- *mettre en place une plateforme générant de nouveaux projets régionaux innovants et créer des synergies entre les différents acteurs;*
- *offrir une vitrine pour les actions communales en faveur du développement durable;*

*Afin de donner toutes les chances à notre territoire d'obtenir cette reconnaissance de l'UNESCO;*

**RECONNAISSANT** que la région Sud constitue un milieu naturel exceptionnel se révélant dans un paysage géologique qui a pris, dans l'histoire des hommes, une place incomparable  
**CONSCIENT** des impacts environnementaux que fait peser actuellement sur ce territoire un développement urbain et économique dense;

**NOTANT** que le département de l'Aménagement du territoire du Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, soutient financièrement la demande de labellisation UNESCO à travers la convention de coopération territoriale «État-communes»;

*le syndicat PRO-SUD demande au conseil communal de soutenir la candidature de la région Sud au label „réserve de biosphère“ du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO.»*

Considérant que selon les recommandations du bid-book les conseils communaux des communes visées par le projet sont appelées à s'exprimer sur le dossier,

Après délibération conforme, le conseil communal,

décide, à l'unanimité,

de soutenir le syndicat PRO-SUD afin de proposer la candidature de la région Sud au titre de «réserve de biosphère» du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO,

et de transmettre la présente délibération de soutien au syndicat, lequel se chargera d'envoyer le dossier complet aux autorités compétentes.

En séance, date qu'en tête. Suivent les signatures.  
Pour expédition conforme,

Dudelange, le 8 juillet 2019

  
, bourgmestre

  
, secrétaire communal



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :  
le 7 juin 2019

Convocation des conseillers :  
le 7 juin 2019



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

**Séance du 14 juin 2019**

**Présents :** Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Fcheylins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Daniel Cadello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Dorian Schull, Line Wies, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

**Excusés :** Jean Tomiar, Tom Bleyer, Conseillers

### Le Conseil Communal;

**Objet : 5.1. UNESCO-Man and Biosphere ; soutien de la candidature des communes du ProSud ; décision**

Revu sa décision du (JOUR) (MOIS) 2002 autorisant la création du « Syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud », en abrégé PRO-SUD

Vu les statuts et l'arrêté grand-ducal du 3 décembre 2002 autorisant la création du syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud », en abrégé PRO-SUD;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats des communes;

Vu la doléance de la Commission Luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO envers le syndicat PRO-SUD pour qu'il prépare le projet de réserve de biosphère sur le territoire de ses 11 communes syndiquées;

Considérant la décision du Comité PRO-SUD en date du 18 juin 2018 pour soutenir le projet et en assumer l'élaboration du dossier de candidature et de porter la gouvernance de la réserve de biosphère UNESCO-MAB en cas d'attribution du label par le Comité international UNESCO;

Considérant l'avenant de convention du 13 février 2019 entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et le PRO-SUD accordant une rallonge financière pour soutenir adéquatement le PRO-SUD dans l'élaboration du dossier de candidature;

Vu la décision du Comité PRO-SUD du 18 septembre 2018 de créer d'un poste sous le statut du salarié et à durée déterminée pour la durée de 24 mois- pour rédiger la candidature finale du syndicat PRO-SUD aux termes du programme UNESCO « l'Homme et la Biosphère », MAB (man and the biosphere).- pour accompagner, organiser et exploiter le processus

participatif prévu dans le bid- book par l'UNESCO.- pour préparer après décision du Comité UNESCO la mise en œuvre et la transposition du projet MAB.

Considérant la réunion préparatoire aux consultations citoyennes avec le collège échevinal en date du 21.12.2018;

Considérant la tenue d'une consultation citoyenne au sujet de la réserve de biosphère le mardi 7.05.2019 à 19h;

Vu la réunion du PRO-SUD du 21 mai 2019 à l'attention de l'ensemble des conseillers communaux des 11 communes syndiquées pour leur présenter les résultats des consultations citoyennes et les réflexions sur une vision partagée de la gestion de la réserve de biosphère;

Considérant la lettre de demande de soutien à la candidature de la région Sud au label réserve de biosphère de l'UNESCO qui stipule :

*« La région Sud, à travers le syndicat PRO-SUD et la commission nationale du Luxembourg pour la coopération avec l'UNESCO, se portera candidate pour le label « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO le 30 septembre 2019. Bien plus qu'une reconnaissance internationale, ce label est un formidable défi pour la région et ses onze communes. Il s'agit d'un projet-phare ayant pour but de créer et de soutenir une relation durable entre l'homme et son environnement tout en favorisant une plus grande qualité de vie et en mettant l'accent sur l'identité propre à la région. Une vaste campagne de mobilisation auprès de la population locale a été lancée entre février et mai 2019. Afin de montrer l'implication des communes de la région Sud dans cette aventure collective, PRO-SUD a invité, à l'occasion de la soirée du 21 mai 2019, l'ensemble des élus communaux à prendre connaissance des grandes lignes du projet de candidature (Cf.: Document annexé faisant partie intégrante de la présente lettre de demande de soutien.) La candidature de la région Sud au titre de „réserve de biosphère“ est soumise à deux conditions pour être éligible : - Elle doit être acceptée et soutenue par un maximum d'acteurs locaux et nationaux;- La région doit présenter une haute valeur écologique et culturelle. L'objectif des parties prenantes est de faire reconnaître internationalement la valeur de la région Sud et de concilier développement économique et respect de l'environnement. L'obtention de ce label contribuerait ainsi à :- Valoriser la région Sud et ses communes sur le plan national et international;- Augmenter le potentiel économique (nouveaux emplois liés à l'environnement, visibilité touristique, financements européens);- Mettre en place une plateforme générant de nouveaux projets régionaux innovants et créer des synergies entre les différents acteurs;- Offrir une vitrine pour les actions communales en faveur du développement durable. Afin de donner toutes les chances à notre territoire d'obtenir cette reconnaissance de l'UNESCO, RECONNAISSANT que la région Sud constitue un milieu naturel exceptionnel se révélant dans un paysage géologique qui a pris, dans l'histoire des hommes, une place incomparable CONSCIENT des impacts environnementaux que fait peser actuellement sur ce territoire un développement urbain et économique dense ;NOTANT que le département de l'Aménagement du territoire du Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire, soutient financièrement la demande de labellisation UNESCO à travers la convention de coopération territoriale „Etat-communes“;le syndicat PRO-SUD demande au conseil communal de soutenir la candidature de la région Sud au label „réserve de biosphère“ du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO. »*



Considérant que selon les recommandations du bid-book les conseils communaux des communes visées par le projet sont appelées à s'exprimer sur le dossier;

Après délibération conforme, le conseil communal,

**décide  
à l'unanimité**

de soutenir le syndicat PRO-SUD afin de proposer la candidature de la région Sud au titre de « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO et de transmettre la présente délibération de soutien au syndicat, lequel se chargera d'envoyer le dossier complet aux autorités compétentes.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 21/06/19

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

Bourgmestre

## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

**Séance publique du 12 juillet 2019**

Annonce publique et convocation des conseillers: 5 juillet 2019

Présents: MM. Michel Wolter, bourgmestre, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Frank Pirrotte et Richard Sturm, échevins ; Yves Cruchten, Jos Thill, Danielle Schmit, Joseph Hames, Arsène Ruckert, Guy Scholler, Marc Hansen, Nico Funck, Mireille Duprel et Jean-Marie Bruch, conseillers ; Alain Schwarz, secrétaire.

Excusé: M. Lucien Fusulier, conseiller.

---

### **14) Administration générale - Vote de soutien à apporter au projet UNESCO « Man and the Biosphere » sous la gouvernance du syndicat PRO-SUD.**

---

#### **Le conseil communal,**

Revu sa décision autorisant la création du « Syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud », en abrégé PRO-SUD

Vu les statuts et l'arrêté grand-ducal du 3 décembre 2002 autorisant la création du syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud », en abrégé PRO-SUD;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats des communes;

Vu la doléance de la Commission Luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO envers le syndicat PRO-SUD pour qu'il prépare le projet de réserve de biosphère sur le territoire de ses 11 communes syndiquées,

Considérant la décision du Comité PRO-SUD en date du 18 juin 2018 pour soutenir le projet et en assumer l'élaboration du dossier de candidature et de porter la gouvernance de la réserve de biosphère UNESCO-MAB en cas d'attribution du label par le Comité international UNESCO,

Considérant l'avenant de convention du 13 février 2019 entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et le PRO-SUD accordant une rallonge financière pour soutenir adéquatement le PRO-SUD dans l'élaboration du dossier de candidature,

Vu la décision du Comité PRO-SUD du 18 septembre 2018 de créer d'un poste sous le statut du salarié et à durée déterminée pour la durée de 24 mois

- pour rédiger la candidature finale du syndicat PRO-SUD aux termes du programme UNESCO « l'Homme et la Biosphère », MAB (man and the biosphere).
- pour accompagner, organiser et exploiter le processus participatif prévu dans le bid-book par l'UNESCO.
- pour préparer après décision du Comité UNESCO la mise en œuvre et la transposition du projet MAB.

Considérant la réunion préparatoire aux consultations citoyennes avec le collège échevinal en date du 14 décembre 2018 ;

Vu la réunion du PRO-SUD du 21 mai 2019 à l'attention de l'ensemble des conseillers communaux des 11 communes syndiquées pour leur présenter les résultats des consultations citoyennes et les réflexions sur une vision partagée de la gestion de la réserve de biosphère,

Considérant la lettre de demande de soutien à la candidature de la région Sud au label réserve de biosphère de l'UNESCO qui stipule :

*« La région Sud, à travers le syndicat PRO-SUD et la commission nationale du Luxembourg pour la coopération avec l'UNESCO, se portera candidate pour le label « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO le 30 septembre 2019. Bien plus qu'une reconnaissance internationale, ce label est un formidable défi pour la région et ses onze communes.*

*Il s'agit d'un projet-phare ayant pour but de créer et de soutenir une relation durable entre l'homme et son environnement tout en favorisant une plus grande qualité de vie et en mettant l'accent sur l'identité propre à la région*

*Une vaste campagne de mobilisation auprès de la population locale a été lancée entre février et mai 2019. Afin de montrer l'implication des communes de la région Sud dans cette aventure collective, PRO-SUD a invité, à l'occasion de la soirée du 21 mai 2019, l'ensemble des élus communaux à prendre connaissance des grandes lignes du projet de candidature (Cf.: Document annexé faisant partie intégrante de la présente lettre de demande de soutien.)*

*La candidature de la région Sud au titre de „réserve de biosphère“ est soumise à deux conditions pour être éligible :*

- *Elle doit être acceptée et soutenue par un maximum d'acteurs locaux et nationaux;*
- *La région doit présenter une haute valeur écologique et culturelle.*

*L'objectif des parties prenantes est de faire reconnaître internationalement la valeur de la région Sud et de concilier développement économique et respect de l'environnement. L'obtention de ce label contribuerait ainsi à :*

- *Valoriser la région Sud et ses communes sur le plan national et international;*
- *Augmenter le potentiel économique (nouveaux emplois liés à l'environnement, visibilité touristique, financements européens);*
- *Mettre en place une plateforme générant de nouveaux projets régionaux innovants et créer des synergies entre les différents acteurs;*
- *Offrir une vitrine pour les actions communales en faveur du développement durable.*

*Afin de donner toutes les chances à notre territoire d'obtenir cette reconnaissance de l'UNESCO,*

*RECONNAISSANT que la région Sud constitue un milieu naturel exceptionnel se révélant dans un paysage géologique qui a pris, dans l'histoire des hommes, une place incomparable*

*CONSCIENT des impacts environnementaux que fait peser actuellement sur ce territoire un développement urbain et économique dense ;*

*NOTANT que le département de l'Aménagement du territoire du Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire, soutient financièrement la demande de labellisation UNESCO à travers la convention de coopération territoriale „Etat-communes“;*

*le syndicat PRO-SUD demande au conseil communal de soutenir la candidature de la région Sud au label „réserve de biosphère“ du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO. »*

Considérant que selon les recommandations du bid-book les conseils communaux des communes visées par le projet sont appelées à s'exprimer sur le dossier,

Après délibération conforme, le conseil communal,

**d é c i d e**  
par toutes les voix

**de soutenir le syndicat PRO-SUD afin de proposer la candidature de la région Sud au titre de « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO.**

et de transmettre la présente délibération de soutien au syndicat, lequel se chargera d'envoyer le dossier complet aux autorités compétentes.

Ainsi décidé en séance, même date qu'en tête

Suivent les signatures, Pour extrait conforme

Bascharage, le 16 juillet 2019

Le bourgmestre,



Le secrétaire, Pour le secrétaire empêché  
le secrétaire adjoint





GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL  
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL DE KAYL

Séance publique du 06.06.2019

Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers: 31.05.2019

Présents : M. Lorent, bourgmestre, Mme Petry, échevine, M. Becker, Mme Belleville, MM. Birchen, Donven, Gonçalves Dos Anjos, Krings, Lukas, Lux, Thomé et Weiler, conseillers, Mme Braconnier, secrétaire

Absents : a) excusé : M. Humbert, échevin  
b) sans motif :

Point de l'ordre du jour : 6

Objet : **Soutien du projet UNESCO - « Man and the Biosphere » sous la gouvernance du syndicat PRO-SUD.**

Le Conseil Communal,

Revu sa délibération du 12 juillet 2002 autorisant la création du « Syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud », en abrégé PRO-SUD ;

Vu les statuts et l'arrêté grand-ducal du 3 décembre 2002 autorisant la création du syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud », en abrégé PRO-SUD ;

Vu la doléance de la Commission Luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO envers le syndicat PRO-SUD pour qu'il prépare le projet de réserve de biosphère sur le territoire de ses 11 communes syndiquées ;

Considérant la décision du Comité PRO-SUD en date du 18 juin 2018 pour soutenir le projet et en assumer l'élaboration du dossier de candidature et de porter la gouvernance de la réserve de biosphère UNESCO-MAB en cas d'attribution du label par le Comité international UNESCO ;

Considérant l'avenant de convention du 13 février 2019 entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et le PRO-SUD accordant une rallonge financière pour soutenir adéquatement le PRO-SUD dans l'élaboration du dossier de candidature ;

Vu la décision du Comité PRO-SUD du 18 septembre 2018 de créer un poste sous le statut du salarié et à durée déterminée pour la durée de 24 mois

- pour rédiger la candidature finale du syndicat PRO-SUD aux termes du programme UNESCO « l'Homme et la Biosphère », MAB (man and the biosphere).
- pour accompagner, organiser et exploiter le processus participatif prévu dans le bid-book par l'UNESCO.
- pour préparer après décision du Comité UNESCO la mise en œuvre et la transposition du projet MAB ;

Considérant la réunion préparatoire aux consultations citoyennes avec le collège échevinal en date du 20 décembre 2018 ;

Considérant la tenue d'une consultation citoyenne au sujet de la réserve de biosphère en date du 12 mars 2019 à 19h00 ;

Vu la réunion du PRO-SUD du 21 mai 2019 à l'attention de l'ensemble des conseillers communaux des 11 communes syndiquées pour leur présenter les résultats des consultations citoyennes et les réflexions sur une vision partagée de la gestion de la réserve de biosphère ;

Considérant la lettre de demande de soutien à la candidature de la région Sud au label réserve de biosphère de l'UNESCO qui stipule :

*« La région Sud, à travers le syndicat PRO-SUD et la commission nationale du Luxembourg pour la coopération avec l'UNESCO, se portera candidate pour le label « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO le 30 septembre 2019. Bien plus qu'une reconnaissance internationale, ce label est un formidable défi pour la région et ses onze communes.*

*Il s'agit d'un projet-phare ayant pour but de créer et de soutenir une relation durable entre l'homme et son environnement tout en favorisant une plus grande qualité de vie et en mettant l'accent sur l'identité propre à la région*

*Une vaste campagne de mobilisation auprès de la population locale a été lancée entre février et mai 2019. Afin de montrer l'implication des communes de la région Sud dans cette aventure collective, PRO-SUD a invité, à l'occasion de la soirée du 21 mai 2019, l'ensemble des élus communaux à prendre connaissance des grandes lignes du projet de candidature (Cf.: Document annexé faisant partie intégrante de la présente lettre de demande de soutien.)*

*La candidature de la région Sud au titre de „réserve de biosphère“ est soumise à deux conditions pour être éligible :*

- *Elle doit être acceptée et soutenue par un maximum d'acteurs locaux et nationaux;*
- *La région doit présenter une haute valeur écologique et culturelle.*

*L'objectif des parties prenantes est de faire reconnaître internationalement la valeur de la région Sud et de concilier développement économique et respect de l'environnement. L'obtention de ce label contribuerait ainsi à :*

- *Valoriser la région Sud et ses communes sur le plan national et international;*
- *Augmenter le potentiel économique (nouveaux emplois liés à l'environnement, visibilité touristique, financements européens);*
- *Mettre en place une plateforme générant de nouveaux projets régionaux innovants et créer des synergies entre les différents acteurs;*
- *Offrir une vitrine pour les actions communales en faveur du développement durable.*

*Afin de donner toutes les chances à notre territoire d'obtenir cette reconnaissance de l'UNESCO,*

*RECONNAISSANT que la région Sud constitue un milieu naturel exceptionnel se révélant dans un paysage géologique qui a pris, dans l'histoire des hommes, une place incomparable ;*

*CONSCIENT des impacts environnementaux que fait peser actuellement sur ce territoire un développement urbain et économique dense ;*

*NOTANT que le département de l'Aménagement du territoire du Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, soutient financièrement la demande de labellisation UNESCO à travers la convention de coopération territoriale „Etat-communes“;*

le syndicat PRO-SUD demande au conseil communal de soutenir la candidature de la région Sud au label „réserve de biosphère“ du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO. » ;

Considérant que selon les recommandations du bid-book les conseils communaux des communes visées par le projet sont appelées à s'exprimer sur le dossier ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats des communes;

après délibération  
à l'unanimité des membres

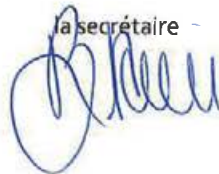
- 1) décide de soutenir le syndicat PRO-SUD afin de proposer la candidature de la région Sud au titre de « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO.
- 2) transmet la présente délibération de soutien au syndicat, lequel se chargera d'envoyer le dossier complet aux autorités compétentes.

En séance, date qu'en tête.  
Suivent les signatures  
Pour expédition conforme  
Kayl, le 7 juin 2019

le bourgmestre



la secrétaire





Date de l'annonce  
publique de la séance:  
31.05.2019

Date de la convocation  
des conseillers:  
31.05.2019

Point de l'ordre du jour:  
No.: 12)b)

## Délibération du Conseil Communal de Mondercange

Séance publique du 7 juin 2019

Présents : M. FÜRPASS, bourgmestre ;  
Mme ARENDT ép. KEMP, M. KIHN, échevins ;  
Mme BASTIAN ép. JUCHEM, Mme BAUSTERT-  
BERENS, M. BIEVER, Mme BOEVER-THILL,  
M. FANCELLI, M. GASPAR, M. QUINTUS, Mme  
SCHWEICH, M. VAN RIJSWIJCK, conseillers ;  
M. HUREMOVIC, secrétaire communal ff.;

Absent(s) et excusé(s) : M. CLEMES, conseiller ;

**Objet: Administration générale - Vote de soutien à apporter  
au projet UNESCO-« Man and the Biosphere » sous la  
gouvernance du syndicat PRO-SUD - Décision**

### ***Le Conseil Communal,***

Revu sa décision du 26 juillet 2002 autorisant la création du « Syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud », en abrégé PRO-SUD ;

Vu les statuts et l'arrêté grand-ducal du 3 décembre 2002 autorisant la création du « syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud », en abrégé PRO-SUD;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats des communes;

Vu la doléance de la Commission Luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO envers le syndicat PRO-SUD pour qu'il prépare le projet de réserve de biosphère sur le territoire de ses 11 communes syndiquées,

Considérant la décision du Comité PRO-SUD en date du 18 juin 2018 pour soutenir le projet et en assumer l'élaboration du dossier de candidature et de porter la gouvernance de la réserve de biosphère UNESCO-MAB en cas d'attribution du label par le Comité international UNESCO,

Considérant l'avenant de convention du 13 février 2019 entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et le PRO-SUD accordant une rallonge financière pour soutenir adéquatement le PRO-SUD dans l'élaboration du dossier de candidature,

Vu la décision du Comité PRO-SUD du 18 septembre 2018 de créer d'un poste sous le statut du salarié et à durée déterminée pour la durée de 24 mois

- pour rédiger la candidature finale du syndicat PRO-SUD aux termes du programme UNESCO « l'Homme et la Biosphère », MAB (man and the biosphere).
- pour accompagner, organiser et exploiter le processus participatif prévu dans le bid-book par l'UNESCO.
- pour préparer après décision du Comité UNESCO la mise en œuvre et la transposition du projet MAB.



Considérant la réunion préparatoire aux consultations citoyennes avec le collège échevinal en date du 21 décembre 2018 ;

Considérant la tenue d'une consultation citoyenne au sujet de la réserve de biosphère en date du 18 mars 2019 ;

Vu la réunion du PRO-SUD du 21 mai 2019 à l'attention de l'ensemble des conseillers communaux des 11 communes syndiquées pour leur présenter les résultats des consultations citoyennes et les réflexions sur une vision partagée de la gestion de la réserve de biosphère,

Considérant la lettre de demande de soutien à la candidature de la région Sud au label réserve de biosphère de l'UNESCO qui stipule :

*« La région Sud, à travers le syndicat PRO-SUD et la commission nationale du Luxembourg pour la coopération avec l'UNESCO, se portera candidate pour le label « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO le 30 septembre 2019. Bien plus qu'une reconnaissance internationale, ce label est un formidable défi pour la région et ses onze communes.*

*Il s'agit d'un projet-phare ayant pour but de créer et de soutenir une relation durable entre l'homme et son environnement tout en favorisant une plus grande qualité de vie et en mettant l'accent sur l'identité propre à la région.*

*Une vaste campagne de mobilisation auprès de la population locale a été lancée entre février et mai 2019. Afin de montrer l'implication des communes de la région Sud dans cette aventure collective, PRO-SUD a invité, à l'occasion de la soirée du 21 mai 2019, l'ensemble des élus communaux à prendre connaissance des grandes lignes du projet de candidature (Cf.: Document annexé faisant partie intégrante de la présente lettre de demande de soutien.)*

*La candidature de la région Sud au titre de „réserve de biosphère“ est soumise à deux conditions pour être éligible :*

- *Elle doit être acceptée et soutenue par un maximum d'acteurs locaux et nationaux;*
- *La région doit présenter une haute valeur écologique et culturelle.*

*L'objectif des parties prenantes est de faire reconnaître internationalement la valeur de la région Sud et de concilier développement économique et respect de l'environnement. L'obtention de ce label contribuerait ainsi à :*

- *Valoriser la région Sud et ses communes sur le plan national et international;*
- *Augmenter le potentiel économique (nouveaux emplois liés à l'environnement, visibilité touristique, financements européens);*
- *Mettre en place une plateforme générant de nouveaux projets régionaux innovants et créer des synergies entre les différents acteurs;*
- *Offrir une vitrine pour les actions communales en faveur du développement durable.*

*Afin de donner toutes les chances à notre territoire d'obtenir cette reconnaissance de l'UNESCO,*

*RECONNAISSANT que la région Sud constitue un milieu naturel exceptionnel se révélant dans un paysage géologique qui a pris, dans l'histoire des hommes, une place incomparable*

*CONSCIENT des impacts environnementaux que fait peser actuellement sur ce territoire un développement urbain et économique dense ;*

NOTANT que le département de l'Aménagement du territoire du Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire, soutient financièrement la demande de labellisation UNESCO à travers la convention de coopération territoriale „Etat-communes”;

le syndicat PRO-SUD demande au conseil communal de soutenir la candidature de la région Sud au label „réserve de biosphère” du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO. »

Considérant que selon les recommandations du bid-book les conseils communaux des communes visées par le projet sont appelées à s'exprimer sur le dossier,

Après délibération conforme,

**à l'unanimité des voix  
d é c i d e**

de soutenir le syndicat PRO-SUD afin de proposer la candidature de la région Sud au titre de « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO.

et

de transmettre la présente délibération de soutien au syndicat, lequel se chargera d'envoyer le dossier complet aux autorités compétentes.

En séance publique à Mondercange, date qu'en tête.

(suivent les signatures)  
Pour expédition conforme.  
Mondercange, le 19 juin 2019

  
Le secrétaire communal ff



  
Le bourgmestre



Date de l'annonce  
publique de la séance:  
31.05.2019

Date de la convocation  
des conseillers:  
31.05.2019

Point de l'ordre du jour:  
No.: 12)c)

## Délibération du Conseil Communal de Mondercange

Séance publique du 7 juin 2019

Présents : M. FÜRPASS, bourgmestre ;  
Mme ARENDT ép. KEMP, M. KIHN, échevins ;  
Mme BASTIAN ép. JUCHEM, Mme BAUSTERT-  
BERENS, M. BIEVER, Mme BOEVER-THILL,  
M. FANCELLI, M. GASPAR, M. QUINTUS, Mme  
SCHWEICH, M. VAN RIJSWIJCK, conseillers ;  
M. HUREMOVIC, secrétaire communal ff.;

Absent(s) et excusé(s) : M. CLEMES, conseiller ;

**Objet: Projet « Red Rock Trail » dans le cadre de la  
candidature UNESCO « Man and Biosphere » et ESCH  
2022 - Déclaration d'engagement de la commune de  
Mondercange – Décision de principe**

### ***Le Conseil Communal,***

Vu sa décision du 3 mai 2019 portant adhésion à l'association sans but lucratif « Capitale Européenne de la Culture 2022 » ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, 163, rue de Luxembourg, ayant pour objet de planifier et de veiller à la mise en œuvre de tous les moyens et de toutes les mesures propres à assurer le déroulement de la manifestation « Capitale européenne de la Culture 2022 » ainsi que de recueillir les fonds nécessaires à son organisation, à sa réalisation et à sa promotion ;

Vu sa décision du 26 juillet 2002 autorisant la création du « Syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud », en abrégé PRO-SUD ;

Vu les statuts et l'arrêté grand-ducal du 3 décembre 2002 autorisant la création du « syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud », en abrégé PRO-SUD ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats des communes ;

Entendu que la région du Sud du pays, à travers le syndicat PRO-SUD et la commission nationale du Luxembourg pour la coopération avec l'UNESCO, se portera candidate pour le label « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO – Man and Biosphere (MAB) ;

Entendu qu'il est prévu de matérialiser les efforts dans le contexte de la Capitale européenne de la Culture ESCH 2022, sous forme d'un projet commun en vue d'augmenter l'attractivité touristique et culturelle de la région Sud ;

Considérant que dans le cadre des réunions préliminaires des différents groupes de travail, est née l'idée du projet dénommé « Red Rock Trail » (titre de travail), récemment renommé « Minett UNESCO Biosphere » (MUB); qu'il est prévu de mettre en réseau, voire d'élargir l'infrastructure existante des chemins et sentiers de promenade, de même que la création de sites destinés à l'hébergement, dans la région Sud afin de permettre aux randonneurs et cyclistes autochtones et exogènes de profiter davantage

de la région des « Terres Rouges » à l'exemple du sentier phare luxembourgeois, le « Müllerthal Trail » ;

Considérant que la réalisation du projet en question permettra non seulement de compléter l'offre des mesures proposées dans le cadre de l'évènement de la « Capitale européenne de la Culture 2022 » mais présente également un caractère durable et d'intérêt général ; que les installations réalisées éphémères ou permanentes continueront à assurer et promouvoir l'attractivité de la région Sud au-delà de l'évènement-même en 2022 ;

Entendu qu'il est notamment prévu de réaliser un concours, sous l'assistance d'un bureau spécialisé en architecture et urbanisme, pour la création de gîtes d'hébergement à vocation artistique, architecturale et écologique sur le territoire de chacune des 11 communes-membres du PRO-SUD ;

Considérant que l'estimation des coûts initiaux pour la mise en place du projet s'élève à 165.000 € au total, équivalant à 15.000 € pour chaque commune participante ; que ces frais comprennent notamment l'élaboration du cadre réglementaire, les levés de géomètre, les frais de publication, la rémunération des participants, la reproduction, l'organisation d'une exposition des projets ainsi que l'édition d'un catalogue ;

Attendu que par la suite, chaque commune devra se doter des crédits nécessaires pour la réalisation du projet de gîte sur son territoire ;

Après délibération conforme,

**à l'unanimité des voix  
d é c i d e**

de soutenir le projet « Red Rock Trail » respectivement « Minett UNESCO Biosphere » (MUB), coordonné par le syndicat PRO-SUD et l'asbl ESCH2022 en vue de renforcer la candidature de la région Sud au titre de « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO ainsi que pour la coordination des activités prévues dans le cadre de la « Capitale européenne de la Culture 2022 »,

et

prie le collège des bourgmestre et échevins de prévoir l'inscription des crédits nécessaires à la mise en place initiale du projet au budget de l'exercice 2019.

Ainsi décidé en séance publique à Mondercange, date qu'en tête.

*(suivent les signatures)  
Pour expédition conforme.  
Mondercange, le 19 juin 2019*

*Le secrétaire communal ff*



*Le bourgmestre*



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Séance publique du 17 juin 2019

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 juin 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Welter Christian, conseiller (excusé).

8.2.	<b>Environnement</b> <b>Vote de soutien à apporter au projet UNESCO « Man and the Biosphere » sous la gouvernance du syndicat PRO-SUD</b>	<b>Décision</b>
------	--	-----------------

Le conseil communal,

Revu sa décision du 12 juillet 2002 par laquelle la commune de Pétange a participé à la fondation du « Syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du sud », en abrégé PRO-SUD ;

Vu les statuts et l'arrêté grand-ducal du 3 décembre 2002 autorisant la création du syndicat PRO-SUD ;

Considérant la doléance de la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO envers le syndicat PRO-SUD pour qu'il prépare le projet de réserve de biosphère sur le territoire de ses onze communes syndiquées ;

Considérant la décision du Comité PRO-SUD du 18 juin 2018 de soutenir le projet susmentionné, de prendre en charge l'élaboration du dossier de candidature et d'assurer la gouvernance de la réserve de biosphère UNESCO-MAB en cas d'attribution du label par le comité international UNESCO ;

Considérant la décision du comité PRO-SUD du 18 septembre 2018 de créer un poste sous le statut du salarié et à durée déterminée pour la durée de 24 mois :

- pour rédiger la candidature finale du syndicat PRO-SUD aux termes du Programme UNESCO « L'Homme et la Biosphère », MAB (man and the biosphere),
- pour accompagner, organiser et exploiter le processus participatif prévu dans le bid-book de l'UNESCO,
- pour préparer après décision du Comité UNESCO la mise en œuvre et la transposition du projet MAB ;

Considérant la réunion préparatoire aux consultations citoyennes avec le collège des bourgmestre et échevins en date du 10 décembre 2018 ;

Considérant l'avenant de convention du 13 février 2019 entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et le PRO-SUD accordant une rallonge financière pour prendre en charge les frais relatifs à l'élaboration du dossier de candidature ;



Considérant la tenue d'une consultation citoyenne au sujet de la réserve de biosphère en date du jeudi 28 mars 2019 ;

Considérant la réunion du PRO-SUD du 21 mai 2019 à l'attention de l'ensemble des conseillers communaux des onze communes syndiquées pour leur présenter les résultats des consultations citoyennes et les réflexions sur une vision partagée de la gestion de la réserve de biosphère ;

Vu la lettre du syndicat PRO-SUD invitant les conseils communaux à soutenir la candidature de la région Sud au label « réserve de biosphère » de l'UNESCO du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO ;

Vu le projet de réserve de biosphère « Minette UNESCO Biosphère » reprenant les grandes lignes du projet de candidature pour la labellisation UNESCO « Man and the Biosphere » ;

Considérant que selon les recommandations du bid-book, les conseils communaux des communes visées par le projet sont appelés à s'exprimer sur le dossier ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité décide

de soutenir la candidature de la région Sud au label « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO.

La présente délibération de soutien est transmise au syndicat, lequel se chargera d'envoyer le dossier complet aux autorités compétentes.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.  
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme:  
Pétange, le 18 juin 2019

Le secrétaire,

Le bourgmestre,



**VILLE DE RUMELANGE**

Numéro :

**15.694**

Point de l'ordre du  
jour :

**1**

Objet :

**Vote de soutien à  
apporter au projet  
UNESCO- « Man  
and Biosphere »  
sous la  
gouvernance du  
syndicat PRO-SUD**

## **EXTRAIT du registre aux délibérations du conseil communal**

**Séance publique du 12 juin 2019**

**Date de l'annonce publique: 5 juin 2019**

**Date de la convocation des conseillers: 5 juin 2019**

Présents : M. Haine, bourgmestre ; Mme Biasini et M. Peiffer, échevins ;  
MM. Theisen et Heil, Mme Marx, MM. Jeitz et Copette, Mmes Lang-Laux  
et Schelinsky, et M. Wagner, conseillers.  
J. Winckel, secrétaire communal

Excusé : Néant.

### **Le conseil municipal,**

Vu les statuts et l'arrêté grand-ducal du 3 décembre 2002 autorisant la création du syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud », en abrégé PRO-SUD;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats des communes;

Vu la doléance de la Commission Luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO envers le syndicat PRO-SUD pour qu'il prépare le projet de réserve de biosphère sur le territoire de ses 11 communes syndiquées ;

Considérant la décision du Comité PRO-SUD en date du 18 juin 2018 pour soutenir le projet et en assumer l'élaboration du dossier de candidature et de porter la gouvernance de la réserve de biosphère UNESCO-MAB en cas d'attribution du label par le Comité international UNESCO ;

Considérant l'avenant de convention du 13 février 2019 entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et le PRO-SUD accordant une rallonge financière pour soutenir adéquatement le PRO-SUD dans l'élaboration du dossier de candidature,

Vu la décision du Comité PRO-SUD du 18 septembre 2018 de créer d'un poste sous le statut du salarié et à durée déterminée pour la durée de 24 mois  
-pour rédiger la candidature finale du syndicat PRO-SUD aux termes du programme

UNESCO « l'Homme et la Biosphère », MAB (man and the biosphere).  
-pour accompagner, organiser et exploiter le processus participatif prévu dans le bid-book par l'UNESCO.  
-pour préparer après décision du Comité UNESCO la mise en œuvre et la transposition du projet MAB.

Considérant la réunion préparatoire aux consultations citoyennes avec notre collège échevinal en date du 12 décembre 2018 ;

Considérant la tenue de consultations citoyennes au sujet de la réserve de biosphère :

Differdange	Mercredi 13.02.2019 à 19h
Dudelange	Jeudi 28.02.2019 à 19h
Bettembourg	Mardi 5.03.2019 à 19h
Kayl	Mardi 12.03.2019 à 19h



**VILLE DE RUMELANGE**

Numéro :

**15.694**

Point de l'ordre du  
jour :

**1**

Objet :

**Vote de soutien à  
apporter au projet  
UNESCO- « Man  
and Biosphere »  
sous la  
gouvernance du  
syndicat PRO-SUD**

Käerjeng	Mercredi 13.03.2019 à 19h
Mondercange	Lundi 18.03.2019 à 19h
Schifflange	Lundi 25.03.2019 à 19h
Pétange	Jeudi 28.03.2019 à 19h
Rumelange	Mardi 2.04.2019 à 19h
Sanem	Mercredi 3.04.2019 à 19h
Esch/Alzette	Mardi 7.05.2019 à 19h

Vu la réunion du PRO-SUD du 21 mai 2019 à l'attention de l'ensemble des conseillers communaux des 11 communes syndiquées pour leur présenter les résultats des consultations citoyennes et les réflexions sur une vision partagée de la gestion de la réserve de biosphère ;

Considérant la lettre de demande de soutien à la candidature de la région Sud au label réserve de biosphère de l'UNESCO qui stipule :

« La région Sud, à travers le syndicat PRO-SUD et la commission nationale du Luxembourg pour la coopération avec l'UNESCO, se portera candidate pour le label « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO le 30 septembre 2019. Bien plus qu'une reconnaissance internationale, ce label est un formidable défi pour la région et ses onze communes.

Il s'agit d'un projet-phare ayant pour but de créer et de soutenir une relation durable entre l'homme et son environnement tout en favorisant une plus grande qualité de vie et en mettant l'accent sur l'identité propre à la région

Une vaste campagne de mobilisation auprès de la population locale a été lancée entre février et mai 2019. Afin de montrer l'implication des communes de la région Sud dans cette aventure collective, PRO-SUD a invité, à l'occasion de la soirée du 21 mai 2019, l'ensemble des élus communaux à prendre connaissance des grandes lignes du projet de candidature (Cf.: Document annexé faisant partie intégrante de la présente lettre de demande de soutien.)

La candidature de la région Sud au titre de „réserve de biosphère" est soumise à deux conditions pour être éligible :

-Elle doit être acceptée et soutenue par un maximum d'acteurs locaux et nationaux;

-La région doit présenter une haute valeur écologique et culturelle.

L'objectif des parties prenantes est de faire reconnaître internationalement la valeur de la région Sud et de concilier développement économique et respect de l'environnement. L'obtention de ce label contribuerait ainsi à :

-Valoriser la région Sud et ses communes sur le plan national et international

-Augmenter le potentiel économique (nouveaux emplois liés à l'environnement, visibilité touristique, financements européens);

-Mettre en place une plateforme générant de nouveaux projets régionaux innovants et

créer des synergies entre les différents acteurs;

-Offrir une vitrine pour les actions communales en faveur du développement durable.

Afin de donner toutes les chances à notre territoire d'obtenir cette reconnaissance de l'UNESCO,

RECONNAISSANT que la région Sud constitue un milieu naturel exceptionnel se révélant dans un paysage géologique qui a pris, dans l'histoire des hommes, une place incomparable

CONSCIENT des impacts environnementaux que fait peser actuellement sur ce territoire un développement urbain et économique dense ;

NOTANT que le département de l'Aménagement du territoire du Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire, soutient financièrement la demande de labellisation UNESCO à travers la convention de coopération territoriale „Etat-communes“;

le syndicat PRO-SUD demande au conseil communal de soutenir la candidature de la région Sud au label „réserve de biosphère" du programme l'Homme et la





**VILLE DE RUMELANGE**

Numéro :

**15.694**

Point de l'ordre du  
jour :

**1**

Objet :

**Vote de soutien à  
apporter au projet  
UNESCO- « Man  
and Biosphere »  
sous la  
gouvernance du  
syndicat PRO-SUD**

biosphère de l'UNESCO. » ;

Considérant que selon les recommandations du bid-book les conseils communaux des communes visées par le projet sont appelées à s'exprimer sur le dossier ;

Après délibération conforme, le conseil communal,

**décide  
à l'unanimité**

**de soutenir la candidature de la région Sud au titre de « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO.**

**et de transmettre la présente délibération de soutien au syndicat PRO-SUD, lequel se chargera d'envoyer le dossier complet aux autorités compétentes.**

**Prie l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente.**

-En séance, date qu'en tête

\*

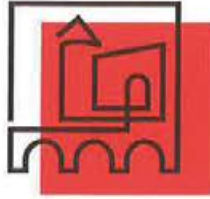
Suivent les signatures-

Pour extrait conforme.

Le secrétaire,



Le bourgmestre,



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

**Extrait du registre aux délibérations  
du Conseil communal de Sanem  
du 14 juin 2019**

date de l'annonce publique: **07 juin 2019**  
date de la convocation des conseillers: **07 juin 2019**  
début: **08h15**  
fin: **13h05**

**Présents:**

M. Engel Georges, président,  
M. Anen Gaston, Mme Asselborn-Bintz Simone, M. Bronzetti Denis, Mme Cecchetti Myriam, M. Cornély Alain, Mme Faber-Huberty Chantal, M. Gierenz Steve, M. Goelhausen Marco, M. Haas Marc, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Romeo Franca, Mme Speck-Braun Patricia, Mme Tornambé-Duchamp Nadine  
Mme Greven Manon, secrétaire communale

Absent(s) excusé(s) : Mme Logelin Anne, M. Lorang Mike

Premier votant : M. Bronzetti Denis

Monsieur Bronzetti Denis n'a pas pris part au vote du point 7, 34 et 35.  
Madame Cecchetti Myriam n'a pas pris part au vote du point 10 et 24.  
Madame Tornambé-Duchamp Nadine n'a pas pris part au vote du point 31.  
Monsieur Haas Marc n'a pas pris part au vote du point 32.  
Monsieur Anen Gaston n'a pas pris part au vote du point 35.  
Madame Faber-Huberty Chantal n'a pas pris part au vote du point 39.

Monsieur Haas Marc a quitté la séance après le vote du point 41.

**Point 40 :**

**Vote de soutien à apporter au projet UNESCO- « Man and the Biosphere » sous la gouvernance du syndicat PRO-SUD**

Le Conseil communal,

Revu sa décision de juin 2002 autorisant la création du « Syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud », en abrégé PRO-SUD  
Vu les statuts et l'arrêté grand-ducal du 3 décembre 2002 autorisant la création du syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud », en abrégé PRO-SUD;  
Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;  
Vu la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats des communes;  
Vu la doléance de la Commission Luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO envers le syndicat PRO-SUD pour qu'il prépare le projet de réserve de biosphère sur le territoire de ses 11 communes syndiquées,

Considérant la décision du Comité PRO-SUD en date du 18 juin 2018 pour soutenir le projet et en assumer l'élaboration du dossier de candidature et de porter la gouvernance de la réserve de biosphère UNESCO-MAB en cas d'attribution du label par le Comité international UNESCO,

Considérant l'avant de convention du 13 février 2019 entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et le PRO-SUD accordant une rallonge financière pour soutenir adéquatement le PRO-SUD dans l'élaboration du dossier de candidature,

Vu la décision du Comité PRO-SUD du 18 septembre 2018 de créer d'un poste sous le statut du salarié et à durée déterminée pour la durée de 24 mois

- pour rédiger la candidature finale du syndicat PRO-SUD aux termes du programme UNESCO « l'Homme et la Biosphère », MAB (man and the biosphere).

- pour accompagner, organiser et exploiter le processus participatif prévu dans le bid-book par l'UNESCO.

- pour préparer après décision du Comité UNESCO la mise en oeuvre et la transposition du projet MAB.

Considérant la réunion préparatoire aux consultations citoyennes avec le collège échevinal en date du 21 janvier 2019

Considérant la tenue d'une consultation citoyenne au sujet de la réserve de biosphère le 3.04.2019 à 19h

Vu la réunion du PRO-SUD du 21 mai 2019 à l'attention de l'ensemble des conseillers communaux des 11 communes syndiquées pour leur présenter les résultats des consultations citoyennes et les réflexions sur une vision partagée de la gestion de la réserve de biosphère,

Considérant la lettre de demande de soutien à la candidature de la région Sud au label réserve de biosphère de l'UNESCO qui stipule :

« La région Sud, à travers le syndicat PRO-SUD et la commission nationale du Luxembourg pour la coopération avec l'UNESCO, se portera candidate pour le label « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO le 30 septembre 2019. Bien plus qu'une reconnaissance internationale, ce label est un formidable défi pour la région et ses onze communes.

Il s'agit d'un projet-phare ayant pour but de créer et de soutenir une relation durable entre l'homme et son environnement tout en favorisant une plus grande qualité de vie et en mettant l'accent sur l'identité propre à la région.

Une vaste campagne de mobilisation auprès de la population locale a été lancée entre février et mai 2019. Afin de montrer l'implication des communes de la région Sud dans cette aventure collective, PRO-SUD a invité, à l'occasion de la soirée du 21 mai 2019, l'ensemble des élus communaux à prendre connaissance des grandes lignes du projet de candidature (Cf.: Document annexé faisant partie intégrante de la présente lettre de demande de soutien.)

La candidature de la région Sud au titre de „réserve de biosphère“ est soumise à deux conditions pour être éligible :

- Elle doit être acceptée et soutenue par un maximum d'acteurs locaux et nationaux;
- La région doit présenter une haute valeur écologique et culturelle.

L'objectif des parties prenantes est de faire reconnaître internationalement la valeur de la région Sud et de concilier développement économique et respect de l'environnement. L'obtention de ce label contribuerait ainsi à :

- Valoriser la région Sud et ses communes sur le plan national et international;
- Augmenter le potentiel économique (nouveaux emplois liés à l'environnement, visibilité touristique, financements européens);
- Mettre en place une plateforme générant de nouveaux projets régionaux innovants et créer des synergies entre les différents acteurs;
- Offrir une vitrine pour les actions communales en faveur du développement durable.

Afin de donner toutes les chances à notre territoire d'obtenir cette reconnaissance de l'UNESCO, RECONNAISSANT que la région Sud constitue un milieu naturel exceptionnel se révélant dans un paysage géologique qui a pris, dans l'histoire des hommes, une place incomparable :

CONSCIENT des impacts environnementaux que fait peser actuellement sur ce territoire un développement urbain et économique dense ;

NOTANT que le département de l'Aménagement du territoire du Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire, soutient financièrement la demande de labellisation UNESCO à travers la convention de coopération territoriale „Etat-communes“;

le syndicat PRO-SUD demande au conseil communal de soutenir la candidature de la région Sud au label „réserve de biosphère“ du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO. »

Considérant que selon les recommandations du bid-book les conseils communaux des communes visées par le projet sont appelées à s'exprimer sur le dossier,

**Après délibération conforme,**

**à l'unanimité des voix,**

**décide de soutenir le syndicat PRO-SUD afin de proposer la candidature de la région Sud au titre de « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO et de transmettre la présente délibération de soutien au syndicat, lequel se chargera d'envoyer le dossier complet aux autorités compétentes.**

En séance à Belvaux, date que dessus.

Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

pour le secrétaire empêché,  
le secrétaire adjoint  
Guillaume WIEN  
Manon Greven



le bourgmestre,

Georges Engel



Grand-Duché de Luxembourg

Commune de  
**SCHIFFLANGE**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE PUBLIQUE

**Séance du 07 juin 2019**

Date de l'annonce publique: 31.05.2019

Date de la convocation des conseillers: 31.05.2019

**Présents:** P. Weimerskirch, bourgmestre. A. Kalmes, M. Spautz, C. Lecuit, échevins.

R. Agovic, I. Cattivelli, C. Feiereisen, Y. Fiorelli, G. Godart, S. Kill, N. Kuhn-Metz, Y. Marchi, V. Nothum, C. Schütz, conseillers.

F. Diederich, secrétaire.

Absente et excusée: J. Caputo-Johanns, conseillère

N° 106/19      **Objet :**

**Projet Unesco man and biosphere - soutien de la candidature du Pro Sud**

Le conseil communal,

Revu sa décision N° 148/02 du 12 juillet 2002 autorisant la création du « Syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud », en abrégé PRO-SUD ;

Vu les statuts et l'arrêté grand-ducal du 3 décembre 2002 autorisant la création du syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud », en abrégé PRO-SUD;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats des communes;

Vu la doléance de la Commission Luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO envers le syndicat PRO-SUD pour qu'il prépare le projet de réserve de biosphère sur le territoire de ses 11 communes syndiquées,

Considérant la décision du Comité PRO-SUD en date du 18 juin 2018 pour soutenir le projet et en assumer l'élaboration du dossier de candidature et de porter la gouvernance de la réserve de biosphère UNESCO-MAB en cas d'attribution du label par le Comité international UNESCO,

Considérant l'avenant de convention du 13 février 2019 entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et le PRO-SUD accordant une rallonge financière pour soutenir adéquatement le PRO-SUD dans l'élaboration du dossier de candidature,

Vu la décision du Comité PRO-SUD du 18 septembre 2018 de créer d'un poste sous le statut du salarié et à durée déterminée pour la durée de 24 mois

- pour rédiger la candidature finale du syndicat PRO-SUD aux termes du programme UNESCO « l'Homme et la Biosphère », MAB (man and the biosphere).

- pour accompagner, organiser et exploiter le processus participatif prévu dans le bid-book par l'UNESCO.

- pour préparer après décision du Comité UNESCO la mise en œuvre et la transposition du projet MAB.

Considérant la réunion préparatoire aux consultations citoyennes avec le collège échevinal en date du 20.12.2018 ;

Considérant la tenue d'une consultation citoyenne au sujet de la réserve de biosphère 25.03.2019 ;

Vu la réunion du PRO-SUD du 21 mai 2019 à l'attention de l'ensemble des conseillers communaux des 11 communes syndiquées pour leur présenter les résultats des consultations citoyennes et les réflexions sur une vision partagée de la gestion de la réserve de biosphère,

Considérant la lettre de demande de soutien à la candidature de la région Sud au label réserve de biosphère de l'UNESCO qui stipule :

« La région Sud, à travers le syndicat PRO-SUD et la commission nationale du Luxembourg pour la coopération avec l'UNESCO, se portera candidate pour le label « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO le 30 septembre 2019. Bien plus qu'une reconnaissance internationale, ce label est un formidable défi pour la région et ses onze communes.

Il s'agit d'un projet-phare ayant pour but de créer et de soutenir une relation durable entre l'homme et son environnement tout en favorisant une plus grande qualité de vie et en mettant l'accent sur l'identité propre à la région

Une vaste campagne de mobilisation auprès de la population locale a été lancée entre février et mai 2019. Afin de montrer l'implication des communes de la région Sud dans cette aventure collective, PRO-SUD a invité, à l'occasion de la soirée du 21 mai 2019, l'ensemble des élus communaux à prendre connaissance des grandes lignes du projet de candidature (Cf.: Document annexé faisant partie intégrante de la présente lettre de demande de soutien.)

La candidature de la région Sud au titre de „réserve de biosphère“ est soumise à deux conditions pour être éligible :

- Elle doit être acceptée et soutenue par un maximum d'acteurs locaux et nationaux;

- La région doit présenter une haute valeur écologique et culturelle.

L'objectif des parties prenantes est de faire reconnaître internationalement la valeur de la région Sud et de concilier développement économique et respect de l'environnement. L'obtention de ce label contribuerait ainsi à :

- Valoriser la région Sud et ses communes sur le plan national et international;

- Augmenter le potentiel économique (nouveaux emplois liés à l'environnement, visibilité touristique, financements européens);

- Mettre en place une plateforme générant de nouveaux projets régionaux innovants et créer des synergies entre les différents acteurs;

- Offrir une vitrine pour les actions communales en faveur du développement durable.

Afin de donner toutes les chances à notre territoire d'obtenir cette reconnaissance de l'UNESCO,

RECONNAISSANT que la région Sud constitue un milieu naturel exceptionnel se révélant dans un paysage géologique qui a pris, dans l'histoire des hommes, une place incomparable

CONSCIENT des impacts environnementaux que fait peser actuellement sur ce territoire un développement urbain et économique dense ;

NOTANT que le département de l'Aménagement du territoire du Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire, soutient financièrement la demande de labellisation UNESCO à travers la convention de coopération territoriale „Etat-communes“;

le syndicat PRO-SUD demande au conseil communal de soutenir la candidature de la région Sud au label „réserve de biosphère“ du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO. » Considérant que selon les recommandations du bid-book les conseils communaux des communes visées par le projet sont appelées à s'exprimer sur le dossier,

Après avoir délibéré conformément à la loi ;

décide unanimement

de soutenir le syndicat PRO-SUD afin de proposer la candidature de la région Sud au titre de « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO.

et de transmettre la présente délibération de soutien au syndicat, lequel se chargera d'envoyer le dossier complet aux autorités compétentes.

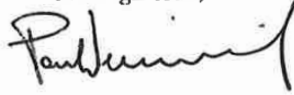
Ainsi décidé en séance

date que dessus.

Schiffflangc, le 19 juin 2019.

Pour extrait conforme.

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,





LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Département de l'aménagement  
du territoire

Affaire suivie par :  
Myriam Bentz, Semiray Ahmedova, Renée Hostert et Christian Plein

Luxembourg, le 19 septembre 2018

Monsieur le Premier Ministre  
Ministre d'Etat  
L - 2910 Luxembourg

**Objet : Avenant à la Convention modifiée relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif de la Région Sud datant du 15 juillet 2015**

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe la proposition pour un avenant à la Convention modifiée relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif de la Région Sud signée entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et le syndicat de communes PRO-SUD en date du 15 juillet 2015.

Suite à l'initiative de la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO, le Syndicat PRO-SUD a déclaré l'intention de poser sa candidature au programme « l'Homme et la Biosphère » pour 2019.

Afin de permettre un accompagnement du projet UNESCO, l'avenant a pour but d'une part d'augmenter les moyens budgétaires et d'autre part de reporter le terme de la convention, prévu initialement pour le 15 juillet 2020, au 31 décembre 2020.

Je vous prie de bien vouloir porter la présente proposition à l'ordre du jour de la séance du Conseil de Gouvernement du 28 septembre 2018.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre du Développement durable  
et des Infrastructures

François Bausch





LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Département de l'aménagement  
du territoire

Luxembourg, le 19 septembre 2018

Affaire suivie par :  
Myriam Bentz, Semiray Ahmedova, Renée Hostert et Christian Plein

### Note à l'attention du Conseil de Gouvernement

**Objet : Avenant à la Convention modifiée relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif de la Région Sud datant du 15 juillet 2015**

**a. Résumé de l'objet et du contenu du dossier**

La loi concernant l'aménagement du territoire prévoit que le ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses compétences peut, suite à l'accord du Gouvernement en conseil, conclure des conventions de coopération territoriale État-communes avec plusieurs communes, avec des communes membres d'un parc naturel ou avec un syndicat de communes. Ces conventions ont pour objet d'inciter les communes à développer et à mettre en œuvre des stratégies intercommunales ou transfrontalières et de contribuer à la mise en œuvre des plans et programmes de l'aménagement du territoire.

Le 15 juillet 2015, l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg a conclu la convention élargie sous rubrique avec le Syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du sud PRO-SUD (cf. Annexe 1). En 2017, un premier avenant ayant trait aux articles relatifs au budget et à la durée de la convention a été conclu (cf. Annexe 2).

L'objet du présent dossier est de parvenir, pour les raisons exposées ci-après, à la conclusion d'un deuxième avenant ayant pour objet la modification des mêmes articles relatifs au budget et à la durée de la convention, étant entendu que la conclusion d'un tel avenant nécessite l'obtention au préalable de l'accord du Gouvernement en conseil (cf. Annexe 3).

Depuis 2016 en effet, la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO prépare un projet de réserve de biosphère sur le territoire des 11 communes de la région du sud.

A ces fins, un groupe de travail « MAB » (« Man and Biosphere ») regroupant des représentants de la Commission UNESCO, du Département de l'aménagement du territoire (DATer) du Ministère du Développement durable et des Infrastructures (MDDI), de l'Administration de la nature et des forêts (ANF), du Musée national d'histoire naturelle (mnhn), du syndicat PRO-SUD, de l'Office régional du Tourisme Sud (ORT-Sud) et du Centre d'animation culturelle régionale Sud ainsi que des experts externes a été mis en place.

L'objet du programme « MAB » est l'étude et l'amélioration des relations entre les êtres humains et leur environnement. Il a pour missions de développer et de renforcer des modèles de

développement durable ainsi que de permettre un partage d'expériences en facilitant la diffusion et l'application de ces modèles à l'échelle mondiale. Le projet « MAB » peut ainsi substantiellement contribuer à la promotion et au développement de la région du sud ainsi qu'à promouvoir la mise en œuvre des objectifs du programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT).

Suite à des visites d'information auprès des autorités communales et à des conférences publiques, les communes de la région du sud ont déclaré au cours du printemps 2018 leur intention de porter le projet « MAB » devant l'UNESCO avec l'aide du DATer. Le dossier de candidature est à présent en cours d'élaboration et sera soumis fin mai 2019 pour avis et commentaires à la Commission nationale pour ensuite être envoyé à la Délégation permanente fin que cette dernière puisse le remettre à l'UNESCO pour fin septembre 2019. Des consultations citoyennes auront lieu fin 2018 et début 2019 dans les communes concernées. D'autres « stakeholders » tels que l'Université du Luxembourg, des instituts de recherche, des initiatives locales, des organisations de jeunesse etc. seront également intégrés dans le processus.

Etant donné que ce projet n'a toutefois pas été prévu dans le programme pluriannuel de la convention, une augmentation de la participation financière étatique est nécessaire pour pouvoir soutenir adéquatement les communes de la région du sud dans l'élaboration du dossier de candidature et de la mise en œuvre du projet « MAB », ce qui engendre la nécessité de modifier à nouveau la convention élargée sous rubrique.

La participation financière étatique aux frais des années précédentes se présente sous la rubrique « e) Impact financier » de la présente note.

Si la convention du 15 juillet 2015 prévoyait initialement un montant total de 300.000,00 € au titre de participation étatique, l'avenant de 2017 a quant à lui prévu un montant de 500.000,00 € (un montant de participation minimal de 50.000,00 € par année ayant en outre toujours été prévu). Il est désormais proposé d'augmenter le montant total à 650.000,00 € tout en maintenant le montant minimal de 50.000,00 € par année en reformulant l'article relatif au budget comme suit (les modifications étant surlignées en jaune) :

*« L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions, s'engage à participer aux frais engendrés par la présente convention jusqu'à concurrence de 650.000 €, TVA incluse, sur la durée de 5 ans et demi de la convention telle que définie à l'article 10 et dans la limite des crédits disponibles. À partir de l'année 2018, l'État s'engage à participer aux frais à hauteur d'un minimum de 50.000 €, TVA incluse, par an sous condition que les frais soient en relation avec les projets précisés au niveau du programme de travail prévu à l'article 8 de ladite convention. »*

En outre, afin que la durée de la convention puisse être prolongée, l'article relatif à la durée est désormais formulé comme suit :

*« La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans et demi et arrivera à terme le 31 décembre 2020. Elle est soumise à l'approbation du Comité PRO-SUD ainsi que du Gouvernement en conseil avant son entrée en vigueur ».*

**b. Modifications par rapport à la législation existante**

Aucune

**c. Aspects relevant des compétences d'autres départements ministériels**

Aucun

**d. Liste des questions à trancher**

Il est proposé au Conseil de Gouvernement de marquer son accord par rapport à l'avenant de la Convention modifiée relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif de la Région Sud datant du 15 juillet 2015. Cet accord pourrait avoir la teneur suivante : « Ayant entendu le Ministre du Développement durable et des Infrastructures en ses explications, le Conseil marque son accord à l'égard de l'avenant à la Convention modifiée pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la Région Sud datant du 15 juillet 2015».

**e. Impact financier**

Les dépenses des années précédentes (2015-2017) et le budget de l'année en cours ainsi que des 2 prochaines années se présentent comme suit :

Dépenses des années précédentes :

Juillet – décembre 2015 :	46.695,78 €
Janvier – décembre 2016 :	100.234,08 €
Janvier – décembre 2017 :	63.081,46 €

Prévisions budgétaires de l'année en cours et des 2 prochaines années :

Janvier – décembre 2018 :	131.274,43 €
Janvier – décembre 2019 :	188.783,02 €
Janvier – juillet 2020 :	65.990,77 €
Juillet - décembre 2020:	53.940,44 € <i>(prolongation de la convention)</i>

**Total des dépenses :** 650.000,00 €

L'impact financier sur le budget pluriannuel représenterait donc une somme supplémentaire de 150.000 € par rapport au montant de 500.000 € prévu dans le cadre de l'avenant de 2017. Ce supplément sera réparti sur les années budgétaires 2018 à 2020.



François Bausch  
Ministre du Développement durable et  
des Infrastructures

Annexes :  
1. Copie de la « Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la Région Sud »;  
2. Avenant de 2017  
3. Le deuxième avenant proposé

# ***Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la Région Sud***

entre

l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses compétences, Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, ci-après dénommé « l'État »,

d'une part, et

le syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du sud «PRO-SUD» avec siège à Esch/Alzette, représenté par les membres du bureau, à savoir: Monsieur Dan Biancalana, président, Monsieur Henri Haine, vice-président, Madame Cátia Gonçalves, membre du bureau et Monsieur Erny Muller, membre du bureau, ci-après dénommé «PRO-SUD»,

d'autre part,

et ci-après désignés collectivement par « les parties ».

Ci-après, la « Région Sud » désigne collectivement les communes membres du syndicat PRO-SUD

Considérant l'article 3 de la loi du 30 juillet 2013 concernant l'aménagement du territoire qui permet au ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions, suite à l'accord du Gouvernement en conseil, de procéder à la conclusion de conventions visant un développement territorial intégratif, coordonné et durable avec plusieurs communes contiguës ;

Considérant l'article 7 de la loi du 30 juillet 2013 concernant l'aménagement du territoire selon lequel le plan d'aménagement général et les plans d'aménagement particulier des communes doivent être conformes aux orientations du programme directeur de l'aménagement du territoire, ci-après dénommé «PDAT» ;

Considérant l'objectif du «PDAT» revendiquant la promotion de la coopération intercommunale au niveau local, régional et transfrontalier en vue de développer les inter-complémentarités entre communes (Partie A II.1.2. – Objectif politique VII) ;

Considérant la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes;

Considérant l'arrêté grand-ducal du 3 décembre 2002 portant sur la création du syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du sud « PRO-SUD»;

Conscientes que le développement des régions et de leur structure urbaine est un thème-clé de l'aménagement du territoire, et que, pour la région SUD, « le PDAT » préconise une politique de développement régional visant la promotion d'activités porteuses d'avenir qui contribueront à renforcer un développement équilibré entre les différentes villes de la région et qui intègre impérativement la reconversion multifonctionnelle des friches industrielles ;

Conscientes que la coordination verticale à assurer entre les niveaux d'intervention, transfrontalier, national, régional et local, joue un rôle important pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement territorial intégrée ;

Conscientes de la nécessité d'une politique régionale de l'aménagement du territoire, basée sur une solidarité intercommunale et une collaboration accrue entre les collectivités locales, autonomes, avec pour objectif prioritaire l'optimisation de l'affectation des sols à l'échelle régionale dans le sens de la priorité 6 de l'objectif politique III du « PDAT » - *Développer des structures urbaines et rurales compatibles avec les exigences environnementales sur le principe d'un aménagement du territoire durable (Diversité des fonctions, densité d'occupation et trajets courts)* ;

Il a été convenu ce qui suit :

## **Chapitre I : Objectifs et missions**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les parties s'engagent à la détermination conjointe de la stratégie de développement de la Région SUD développée à partir du contexte régional, national et transfrontalier de l'aménagement du territoire et d'options politiques spécifiques aux communes et conçue en sorte à en assurer la compatibilité avec les plans et programmes établis en exécution de la loi relative à l'aménagement du territoire.

**Art. 2.** La stratégie de développement de la Région SUD servira de base à l'élaboration de l'étude préparatoire des plans d'aménagement généraux des communes.

**Art. 3.** Les parties s'engagent à la mise en œuvre concrète de la stratégie de développement dans les domaines suivants:

- Promotion du développement durable et de la qualité de vie ;
- Concept régional et transfrontalier de mobilité ;
- Développement économique et reconversion multifonctionnelle des friches industrielles ;
- Planification territoriale et monitoring ;
- Sensibilisation et information auprès du grand public ;

Cette liste n'est pas exhaustive et peut être complétée par le programme de travail.

Les projets directeurs à initier, à accompagner, à coordonner et à réaliser seront définis, précisés et mis à jour de commun accord au niveau du programme de travail pluriannuel mentionné à l'article 8 de la présente convention. Le programme de travail 2015 est annexé à la présente convention.

**Art. 4.** La Cellule Management Régional, qui représente la cellule technique du syndicat PRO-SUD composée de salariés à tâche intellectuelle, mettra en place une plate-forme PAG SUD basée sur un système d'information géographique (SIG) régional. La gestion des données y relatives se fera selon les besoins des deux parties. Le détail de la plate-forme PAG SUD ainsi que les modalités pratiques seront définies de commun accord et feront partie intégrante du programme de travail.

**Art. 5.** La Cellule Management Régional de PRO-SUD mettra prioritairement à disposition des parties des données statistiques et des données cartographiques requises dans le cadre de l'élaboration de l'étude préparatoire du plan d'aménagement général.

## **Chapitre II : Modalités de coopération**

### **Art. 6. Engagement général des parties**

Les parties s'engagent à réaliser conjointement, sur une base volontaire et de manière transparente les missions mentionnées ci-dessus et précisées au niveau du programme de travail. Leur mise en œuvre se fait dans un esprit de partenariat et de coopération, tout en respectant les compétences respectives de chaque partenaire impliqué.

Les parties à la présente convention peuvent mettre à disposition des agents relevant de leurs administrations respectives, y compris les bureaux d'études mandatés pour l'élaboration des

PAG, pour assurer la mise en œuvre de l'objet de la présente convention. Pour l'accomplissement de ses missions, la cellule Management Régional PRO-SUD collaborera avec les services techniques des communes de la Région Sud ainsi que d'éventuels experts externes.

D'une manière générale, la Cellule Management Régional du PRO-SUD collaborera étroitement avec les agents du Département de l'aménagement du territoire du ministère du Développement durable et des Infrastructures en ce qui concerne la mise à disposition et l'échange de données statistiques et cartographiques, de manière à éviter des double-emplois et d'optimiser l'efficacité du système d'information géographique.

Les données collectées et les travaux exécutés par la Cellule Management Régional du PRO-SUD pendant la durée de la présente convention demeurent la propriété des communes et de l'État.

#### **Art. 7. Comité de concertation**

Les parties conviennent d'instaurer un comité de concertation.

Le comité de concertation est composé du Bureau élargi de PRO-SUD et du ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions.

Le comité de concertation se réunit aussi souvent que la mise en œuvre de la convention l'exige et au moins deux fois par an. La cellule de management régional dresse un rapport de chaque réunion du comité de concertation qui est approuvé lors de la réunion suivante par ce comité.

Le comité de concertation peut mettre en place des groupes de travail spécifiques, dont il définit au préalable les missions, la composition et l'organisation pratique.

Selon les besoins de l'ordre du jour, d'autres départements ministériels ou administrations étatiques seront invités à participer aux réunions du comité de concertation.

#### **Art. 8. Programme de travail**

La définition des projets à réaliser dans le cadre de la présente convention se fait sur base d'un programme de travail annuel voire pluriannuel élaboré dans le respect des missions générales définies sous le chapitre I. Le programme de travail comprend une description des objectifs et tâches, un échéancier et un budget prévisionnel. Il sera établi par la cellule de Management régional pour être validé par le comité PRO-SUD et approuvé par le comité de concertation pour mi-mars de l'année courante.

### **Chapitre III : Gestion financière et administrative**

#### **Art. 9. Budget**

L'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions, s'engage à participer aux frais engendrés par la présente Convention jusqu'à concurrence de 300 000 €, TVA incluse, sur la durée de 5 ans de la convention telle que définie à l'article 10 et dans la limite des crédits disponibles. À partir de l'année 2015, l'État s'engage à participer aux frais à hauteur d'un minimum de 50 000 €, TVA incluse, par an sous condition que les frais sont en relation avec les projets précisés au niveau du programme de travail.

Le Syndicat engage et préfinance les frais et honoraires liés à l'engagement d'experts externes ainsi que les frais de fonctionnement et de personnel du PRO-SUD en relation avec les projets tels que précisés au niveau du programme de travail.

La participation financière du département de l'aménagement du territoire est liquidée sur demande écrite du syndicat PRO-SUD. Les demandes doivent être accompagnées des copies des factures et des preuves de paiement afférentes ainsi que du programme de travail mentionné à l'article 8. Ces pièces sont à présenter de préférence au fur et à mesure de l'avancement des travaux, ou semestriellement et au plus tard, avant le 15 février de l'année qui suit l'exercice budgétaire sur lequel elles se rapportent. Les paiements afférents sont faits par virement sur le compte courant No LU80 0019 1655 7371 6000 auprès de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État.

#### Chapitre IV - Dispositions finales

##### **Art.10. Durée et conditions de prolongement de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée renouvelable de 5 années. Le premier terme commence à courir le jour de la signature de la présente convention pour se terminer le 15 juillet 2020. Elle est soumise à l'approbation du Comité PRO-SUD ainsi que du Gouvernement en conseil avant d'entrer en vigueur.

Le prolongement d'une convention État-Communes est lié à l'état d'avancement de la détermination de la stratégie de développement et de sa mise en œuvre concrète.

##### **Art.11. Retrait d'une partie**

Elle peut être dénoncée à tout moment, pour la fin de l'année civile, par chaque partie avec un préavis de 6 mois, notifié aux parties par courrier recommandé.

Fait à Luxembourg, le **15 JUIL. 2015**, en autant d'exemplaires que de parties

Pour le PRO-SUD

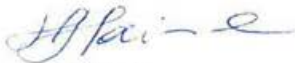
Pour le Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures.



Dan BIANCALANA  
Président



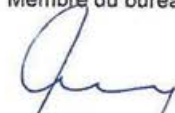
François BAUSCH  
Ministre du Développement durable et des Infrastructures



Henri HAINE  
Vice-président



Cátia GONÇALVES  
Membre du bureau



Erny MULLER  
Membre du bureau

**Avenant à la « Convention relative à un développement  
intercommunal coordonné et intégratif de la Région Sud  
datant du 15 juillet 2015 »**

Les alinéas 1 et 2 de l'article 9 sont modifiés comme suit :

L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions, s'engage à participer aux frais engendrés par la présente Convention jusqu'à concurrence de 500.000 €, TVA incluse, sur la durée de 5 ans de la convention telle que définie à l'article 10 et dans la limite des crédits disponibles. À partir de l'année 2017, l'État s'engage à participer aux frais à hauteur d'un minimum de 50.000 €, TVA incluse, par an sous condition que les frais sont en relation avec les projets précisés au niveau du programme de travail.

Le syndicat engage et préfinance les frais et honoraires liés à l'engagement d'experts externes ainsi que les frais de fonctionnement et de personnel du PRO-SUD en relation avec les projets tels que précisés au niveau du programme de travail

Fait à Luxembourg en autant d'exemplaires que de parties, le

Pour le PRO-SUD



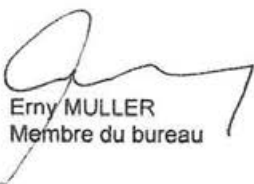
Dan BIANCALANA  
Président



Henri HAINE  
Vice-président



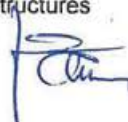
Danielle BECKER-BAUER  
Membre du bureau



Erny MULLER  
Membre du bureau

Pour le Ministère du Développement durable et  
des Infrastructures

François BAUSCH  
Ministre du Développement durable et des  
Infrastructures





## **Avenant à la Convention modifiée relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif de la Région Sud datant du 15 juillet 2015**

Entre les parties:

1° L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions, Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, ci-après dénommé « l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg »,

d'une part, et :

2° le Syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du sud « PRO-SUD », ayant son siège à Esch-sur-Alzette, et représenté par son bureau actuellement en fonctions,

d'autre part,

il est convenu d'un commun accord d'apporter les modifications suivantes à la convention précitée :

### Art. 1<sup>er</sup> :

L'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 9 est modifié comme suit :

*« L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions, s'engage à participer aux frais engendrés par la présente Convention jusqu'à concurrence de 650.000 €, TVA incluse, sur la durée de 5 ans et demi de la convention telle que définie à l'article 10 et dans la limite des crédits disponibles. À partir de l'année 2018, l'État s'engage à participer aux frais à hauteur d'un minimum de 50.000 € TVA incluse, par an sous condition que les frais sont en relation avec les projets précisés au niveau du programme de travail. »*

### Art. 2 :

L'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 10 est modifié comme suit :

*« La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans et demi pour se terminer le 31 décembre 2020. Elle est soumise à l'approbation du Comité PRO-SUD ainsi que du Gouvernement en conseil avant d'entrer en vigueur. »*

L'alinéa 2 est supprimé.

L'avenant prend effet à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Fait à Luxembourg, le [•] en double exemplaire, chaque partie reconnaissant avoir reçu un exemplaire

Pour le PRO-SUD

Roberto TRAVERSINI  
Président

Georges MISCHO  
Vice-président

Dan BIANCALANA  
Membre du bureau

Anouk BOEVER-THILL  
Membre du bureau

Pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg

François BAUSCH  
Ministre du Développement durable et des  
Infrastructures



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Secrétariat général du  
Conseil de gouvernement

à usage administratif interne

### CONSEIL DE GOUVERNEMENT du 28 septembre 2018

Extrait du procès-verbal N°30/18 approuvé dans la séance du 5 octobre 2018

**8. Projet d'avenant à la Convention modifiée relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif de la Région Sud datant du 15 juillet 2015.  
(DEV.DUR. 78/2018)**

M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures saisit le Conseil du projet d'avenant à la Convention modifiée relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif de la Région Sud datant du 15 juillet 2015, conclue entre l'Etat et le Syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du sud PRO-SUD.

En 2017, un premier avenant ayant trait aux articles relatifs au budget et à la durée de la convention a été conclu.

M. le Ministre propose la conclusion d'un deuxième avenant ayant pour objet la modification des mêmes articles relatifs au budget et à la durée de la convention.

Depuis 2016 la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO prépare un projet de réserve de biosphère sur le territoire des 11 communes de la région du sud.

A ces fins, un groupe de travail « Man and Biosphere » (MAB) regroupant des représentants de la Commission UNESCO, du Département de l'aménagement du territoire (DATer) du Ministère du Développement durable et des Infrastructures (MDDI), de l'Administration de la nature et des forêts (ANF), du Musée national d'histoire naturelle (mnhn), du syndicat PRO-SUD, de l'Office régional du Tourisme Sud (ORT-Sud) et du Centre d'animation culturelle régionale Sud ainsi que des experts externes a été mis en place.

L'objet du programme « MAB » est l'étude et l'amélioration des relations entre les êtres humains et leur environnement. Il a pour missions de développer et de renforcer des modèles de développement durable ainsi que de permettre un partage d'expériences en facilitant la diffusion et l'application de ces modèles à l'échelle mondiale. Le projet « MAB » peut ainsi substantiellement contribuer à la promotion et au développement de la région du sud ainsi qu'à promouvoir la mise en œuvre des objectifs du programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT).

Suite à des visites d'information auprès des autorités communales et à des conférences publiques, les communes de la région du sud ont déclaré au cours du printemps 2018 leur intention de porter le projet « MAB » devant l'UNESCO avec l'aide du DATer. Le dossier de candidature est à présent en cours d'élaboration et sera soumis fin mai 2019 pour avis et commentaires à la Commission nationale pour ensuite être envoyé à la Délégation permanente fin que cette dernière puisse le remettre à l'UNESCO pour fin septembre 2019. Des consultations citoyennes auront lieu fin 2018 et début 2019 dans les communes concernées. D'autres « stakeholders » tels que l'Université du Luxembourg, des instituts de recherche, des initiatives locales, des organisations de jeunesse etc. seront également intégrés dans le processus.

Etant donné que ce projet n'a toutefois pas été prévu dans le programme pluriannuel de la convention, une augmentation de la participation financière étatique est nécessaire pour pouvoir soutenir adéquatement les communes de la région du sud dans l'élaboration du dossier de candidature et de la mise en œuvre du projet « MAB », ce qui engendre la nécessité de modifier à nouveau la convention élargie sous rubrique.

Si la convention du 15 juillet 2015 prévoyait initialement un montant total de 300.000 € au titre de participation étatique, l'avenant de 2017 a quant à lui prévu un montant de 500.000 € (un montant de participation minimal de 50.000 € par année ayant en outre toujours été prévu). Il est désormais proposé d'augmenter le montant total à 650.000 € tout en maintenant le montant minimal de 50.000 € par année en reformulant l'article relatif au budget comme suit :

« L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions, s'engage à participer aux frais engendrés par la présente convention jusqu'à concurrence de 650.000 €, TVA incluse, sur la durée de 5 ans et demi de la convention telle que définie à l'article 10 et dans la limite des crédits disponibles. À partir de l'année 2018, l'État s'engage à participer aux frais à hauteur d'un minimum de 50.000 €, TVA incluse, par an sous condition que les frais soient en relation avec les projets précisés au niveau du programme de travail prévu à l'article 8 de ladite convention. »

En outre, afin que la durée de la convention puisse être prolongée, l'article relatif à la durée est désormais formulé comme suit :

« La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans et demi et arrivera à terme le 31 décembre 2020. Elle est soumise à l'approbation du Comité PRO-SUD ainsi que du Gouvernement en conseil avant son entrée en vigueur ».

Les dépenses des années précédentes (2015-2017) et le budget de l'année en cours ainsi que des 2 prochaines années se présentent comme suit :

Dépenses des années précédentes :

Juillet – décembre 2015 :	46.695,78 €
Janvier – décembre 2016 :	100.234,08 €
Janvier – décembre 2017 :	63.081,46 €

Prévisions budgétaires de l'année en cours et des 2 prochaines années :

Janvier – décembre 2018 :	131.274,43 €
Janvier – décembre 2019 :	188.783,02 €
Janvier – juillet 2020 :	65.990,77 €
Juillet - décembre 2020:	53.940,44 € (prolongation de la convention)

Total des dépenses : 650.000,00 €

L'impact financier sur le budget pluriannuel représenterait donc une somme supplémentaire de 150.000 € par rapport au montant de 500.000 € prévu dans le cadre de l'avenant de 2017. Ce supplément sera réparti sur les années budgétaires 2018 à 2020.

Le Conseil marque son accord avec le texte du projet d'avenant précité à la Convention modifiée relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif de la Région Sud datant du 15 juillet 2015.

Pour extrait conforme



Jean-Paul SENNINGER  
Secrétaire général du  
Conseil de Gouvernement

**Transmis pour information :**

- à M. le Ministre de la Culture
- à M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures
- à M. le Ministre de l'Economie
- à M. le Ministre des Affaires étrangères et européennes
- à M. le Ministre des Finances
- à M. le Ministre de l'Intérieur



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Énergie et de  
l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement  
du territoire

Affaire suivie par : Myriam Bentz, Carlos Guedes

Luxembourg, le 5 juillet 2019

Monsieur Roberto Traversini  
Président du PRO-SUD  
12, Avenue du Rock'n Roll  
L-4361 Esch-sur-Alzette

Objet : Soutien à la candidature de la région Sud au label « Réserve de biosphère »

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre courrier en date du 20 mai 2019, je vous confirme mon soutien à la candidature du syndicat intercommunal PRO-SUD en vue de l'obtention du label « Réserve de biosphère » du programme « L'Homme et la Biosphère » de l'UNESCO. Dans ce contexte, je vous assure ainsi de la poursuite de la collaboration entre votre syndicat et le Département de l'aménagement du territoire afin de garantir le plein succès de cette initiative.

Je reste convaincu que ce projet constitue une grande chance pour la région du sud du pays afin que celle-ci puisse davantage développer ses multiples potentiels dans un processus de collaboration État-communes et de coopération intercommunale. Ce projet est un projet-phare alliant le passé et le présent, ayant pour but de créer et de soutenir une relation durable entre l'homme et son environnement tout en favorisant une plus grande qualité de vie et en mettant l'accent sur l'identité propre à cette région. Par ailleurs, j'espère que ce projet pourra s'étendre plus tard au-delà des frontières et revêtir ainsi un caractère transfrontalier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre  
de  
l'Aménagement du territoire

Claude Turmes



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Luxembourg, le 04/06/19

prosud  
Monsieur Traversini Roberto, Président  
12, avenue du Rock'n'Roll  
L-4361 Esch/Alzette

Références : 003391  
Dossier suivi par : WAGNER Mike  
Tél. (+352) 247-86828  
E-mail : mike.wagner@mev.etat.lu

**Objet :** Pro Sud - Soutien à la candidature de la région Sud au label « réserve de biosphère » de l'UNESCO - Réponse

Monsieur le Président,

La présente pour faire suite à votre courrier du 20 mai 2019 me demandant le soutien de mon département ministériel à la candidature de la région Sud au label « réserve de biosphère » de l'UNESCO.

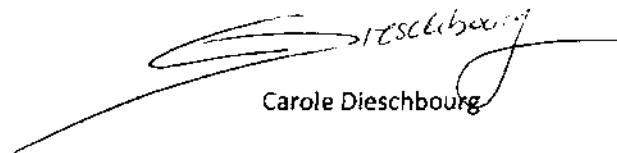
Je suis convaincue qu'il est important de faire reconnaître internationalement la valeur de la région Sud et de concilier développement économique et respect de l'environnement.

Evidemment, au-delà d'une reconnaissance internationale, ce label est un formidable défi pour les onze communes de la région.

Par conséquent, je vous confirme le soutien de mon département ministériel en vue de votre candidature au label « réserve de biosphère ».

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable,



Carole Dieschbourg

MI 15/00007/2019/001/001



Adresse postale  
L-2918 Luxembourg

Tél. (+352) 247-86824  
Fax (+352) 400 410

4, Place de l'Europe  
L 1499 Luxembourg

www.emwelt.lu  
www.gouvernement.lu



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Administration de la nature et des forêts

Diekirch, le 13 juin 2019

Syndicat PRO-SUD  
a. m. Monsieur Traversini, Président  
12, avenue du Rock'n Roll  
L-4361 Esch-sur-Alzette

**Concerne :** Pro-Sud – Soutien à la candidature de la région Sud au label « réserve de biosphère » de l'Unesco

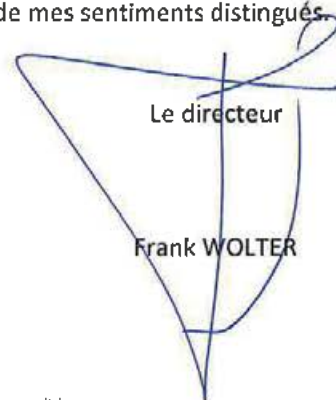
Monsieur le Président,

La présente pour faire suite à votre demande de soutien de mon administration à la candidature de la région Sud au label « Minett - UNESCO Biosphere ».

Comme vous le savez, l'Administration de la nature et des forêts s'est engagée depuis les années 1990 pour la protection de biodiversité de la région de la Minette, en procédant au classement de maintes réserves naturelles ainsi qu'en mettant en œuvre la gestion écologique des anciens sites miniers de cette région.

C'est donc avec grand plaisir que je peux vous assurer le soutien de l'Administration de la nature et des forêts pour votre candidature au label « Minett - UNESCO Biosphere ». Je vous assure également que l'Administration de la nature se tiendra à votre disposition tout au long de l'élaboration du dossier de candidature et se voit comme acteur de terrain engagé dans une future réserve Biosphère.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

  
Le directeur  
Frank WOLTER





LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Luxembourg, le 04/06/19

prosud  
Monsieur Traversini Roberto  
12 Avenue du Rock'n'Roll  
L-4361 Esch-sur-Alzette

Références : 003390  
Dossier suivi par : CALMES Philippe  
Tél. (+352)247-86824  
E-mail : philippe.calmes@mev.etat.lu

**Objet :** Pro Sud - Mise à disposition de locaux administratifs au site Ellergronn à Esch-sur-Alzette - Réponse

Monsieur le Président,

La présente pour faire suite à votre courrier du 20 mai 2019 concernant l'objet sous rubrique.

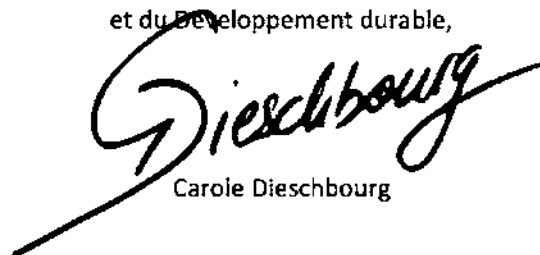
J'ai l'honneur de vous informer que je ne m'opposerais pas en cas d'une demande d'avis de la part du Ministre des Finances, compétent en matière de gérance de propriétés de l'Etat.

Le réaménagement d'un des halls en tant que bâtiment administratif en accord avec les institutions étatiques pourrait profiter à la coordination de tous les acteurs en vue de l'obtention du label UNESCO-MAB de la réserve biosphère.

Dès lors, je vais diriger votre demande avec mon appui personnel à Commission des loyers du Ministère des Finances.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable,



Carole Dieschbourg

110 000008 000001 001 19



Adresse postale  
L-2918 Luxembourg

Té. (+352) 247-86824  
Fax (+352) 400 410

4, Place de l'Europe  
L-1499 Luxembourg

www.emwelt.lu  
www.gouvernement.lu



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Culture

Luxembourg, le 24 mai 2019

Réf. : 82cx2870d

Monsieur Roberto Traversini  
Président Pro-Sud  
12, Avenue du Rock'n Roll  
L-4361 Esch-sur-Alzette

**Objet : Soutien à la candidature de la région Sud au Label « réserve de biosphère » de l'UNESCO**

Monsieur le Président,

Par la présente, j'exprime mon soutien à la candidature du syndicat intercommunal Pro-Sud que vous présidez. En effet, il s'agit d'une initiative importante qui contribue aux *efforts pour faire de la région Sud un point d'attrait culturel et touristique basé sur le patrimoine naturel et industriel* comme l'indique notre programme gouvernemental.

Je vous remercie pour l'excellent travail sur ce dossier et me réjouis de la collaboration fructueuse de nombreux services et partenaires à la réussite de ce projet.

Je vous félicite en particulier pour l'effort d'implication de la société civile et des citoyens en vue de leur action en faveur du développement durable de leur région.

Enfin, je salue particulièrement la collaboration efficace de votre syndicat avec la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO. Je suis persuadée que cette collaboration étroite continuera à porter ses fruits dans le cadre du Comité MAB.

En vous souhaitant une bonne continuation avec ce projet d'envergure, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations très distinguées.

Sam TANSON  
Ministre de la Culture



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie

Direction générale du tourisme

Luxembourg, le : 18 JUIN 2015

Monsieur Roberto Traversini  
Président PRO-SUD  
12, Avenue du Rock'n'Roll  
L-4361 Esch-sur-Alzette

**Objet :** Soutien à la candidature de la région Sud au label « réserve de biosphère de l'UNESCO »

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre courrier du 20 mai 2019 dont objet sous rubrique, je m'empresse de vous informer qu'en tant que Ministre du Tourisme, je soutiens pleinement la candidature de la région Sud en vue de l'obtention du label « réserve de biosphère de l'UNESCO ».

L'obtention de ce label UNESCO serait une reconnaissance supplémentaire pour la région Sud et un formidable outil de promotion pour le développement touristique de celle-ci.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre du Tourisme,  
  
Lex Delles

Affaire suivie par M. Luis SOARES, conseiller  
Courriel : [luis.soares@eco.etat.lu](mailto:luis.soares@eco.etat.lu)  
Tél : 247-84756

19-21, boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg

Téi. (+352) 247 847 51  
Fax (+352) 47 40 11

Adresse postale  
L-2937 Luxembourg

[tourisme@eco.etat.lu](mailto:tourisme@eco.etat.lu)  
[www.meco.gouvernement.lu](http://www.meco.gouvernement.lu)



**Monsieur Roberto Traversini**  
**Président ProSud**  
**12, avenue du Rock'n Roll**  
**L-4361 Esch-sur-Alzette**

Luxembourg, le 2/9/2018

**Objet : Soutien à la candidature de la région Sud au programme « L'Homme et la Biosphère » de l'UNESCO**

Monsieur le Président,

Le comité MAB du Luxembourg a accompagné l'élaboration du dossier de candidature du Syndicat intercommunal Pro-Sud au programme « L'Homme et la Biosphère » de l'UNESCO de longue date. Pendant ce temps, nous avons pu nous rendre compte non seulement de la gestion efficace du dossier, mais aussi du grand intérêt que ce projet suscite dans les communes concernées.

Tout en félicitant Pro-Sud pour une élaboration inclusive et réussie du dossier, le comité MAB soutient avec plaisir la candidature de la région SUD au programme « L'Homme et la Biosphère » de l'UNESCO.

Je tiens à saluer en particulier le recours aux experts internationaux pour les conseils techniques et scientifiques relatifs au projet, ainsi que les échanges et coopérations avec d'autres réserves de biosphère européennes. La présence des responsables du dossier de candidature à EUROMAB à Dublin et leurs voyages d'études prouvent le grand intérêt qu'ils portent tant au dossier de candidature qu'à la gestion et l'orientation d'une future réserve de biosphère.

Le comité MAB se réjouit de continuer à travailler avec le ProSud pour guider et accompagner le développement futur du projet en tant que comité scientifique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**Simone BECK**  
**Présidente du Comité MAB**  
**Point focal MAB**

Comité MAB c/o Ministère de la Culture, 4, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg

# Annexe 8 : AUTRES DOCUMENTS – COMMUNICATION & REVUE DE PRESSE

Dépliants édités en 100 000 exemplaires

### TOUS ACTEURS POUR PORTER LE PROJET

Acteur de PRO-SUD et de la Commission Luxembourgeoise pour la candidature à l'UNESCO, nombreux acteurs apportent leur expertise au comité MINETT UNESCO BIOSPHERE. Mais au-delà de ces organes ou institutions multiples, les associations et les citoyens sont au cœur du projet. Les lieux de rencontres multiples sont des consultations citoyennes menées dans les 11 communes et au-delà de la candidature ont permis d'établir le dialogue. Ces consultations ont permis de définir le projet et de déterminer à l'avenir le rôle de la réserve de biosphère.

### BEAUCOUP D'ACTEURS TRAGENT LE PROJET

Le comité de PRO-SUD et de la Commission Luxembourgeoise pour la candidature à l'UNESCO ont été créés en 2018. Ils ont pour mission de coordonner les actions de candidature et de promouvoir le projet de réserve de biosphère.

### CONTACT / KONTAKT

PRO-SUD  
12, Avenue du Rock'n'Roll  
L-4301 Esch-sur-Alzette  
T +352 2217671  
www.pro-sud.lu

### BUTS ET VISIONS DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE

Dans notre réserve de biosphère, les buts poursuivis sont :

- Protéger les espaces naturels, le patrimoine, les écosystèmes et les paysages.
- Couvrir en faveur d'un développement économique durable comme le patrimoine (Art de la table).
- Sensibiliser les enfants, les adolescents et les adultes à leur cadre de vie et à la protection.
- Encourager la recherche dans les domaines des sciences naturelles, sociales, humaines et économiques.
- Réfléchir sur une réconciliation appropriée des richesses naturelles.
- Soutenir des projets économico-culturels et de participation citoyenne.
- Développer de nouveaux circuits tels que les produits du terroir ou la biomasse durable.
- Collaborer dans le cadre du réseau mondial des Réserves de biosphère.

### ZIELE UND VISIONEN DES BIOSPHERERESERVATES

Für unser Biosphärenreservat verfolgen wir diese Ziele:

- Schutz natürlicher Güter, Biodiversität, Ökosysteme und Landschaften.
- Einsatz für eine nachhaltige wirtschaftliche Entwicklung wie sie auch per UN-Agenda 2030 definiert wird.
- Sensibilisierung von Kindern, Jugendlichen und Erwachsenen für ihre Umgebung und deren Schutz.
• Förderung der Forschung in den Bereichen Natur-, Sozial-, Human- und Wirtschaftswissenschaften.
- Überprüfen bezüglich der angemessenen Sensibilisierung individueller Akteure.
- Unterstützung von Projekten zur Kreislaufwirtschaft und Bürgerbeteiligung.
- Entwicklung neuer Märkte wie solche rund um lokale Produkte oder nachhaltigen Tourismus.
- Zusammenarbeit innerhalb des globalen Netzwerks der "Biosphärenreserven".

### CONSTRUIRE UNE RÉSERVE DE BIOSPHERE ET PARTICIPER ENSEMBLE À LA LABELISATION UNESCO DE NOTRE RÉGION

L'Union de la Région de Luxembourg (UR) est le partenaire principal de la candidature à l'UNESCO.

### EIN BIOSPHERERESERVAT ZUFERTIGEN UND GEMEINSAM AN DER UNESCO-ZERTIFIZIERUNG UNSERER REGION TEILNEHMEN

Die Region und die Biosphäre - UNESCO-Programme für die Gestaltung der Region.

### LE MINETT - NOTRE RÉGION

Le Minett est une région géologique, géomorphologique et architecturale. Elle est riche de sa biodiversité et de ses paysages. Elle est aussi une région d'agriculture et de viticulture. Elle est une région de culture et de patrimoine. Elle est une région de nature et de paysage.

### DAS MINETT - UNSERE REGION

Das Minett ist eine geologische, geographische und architektonische Region. Sie ist reich an ihrer Biodiversität und ihren Landschaften. Sie ist auch eine Region der Landwirtschaft und der Weinbaukultur. Sie ist eine Region der Kultur und des Erbes. Sie ist eine Region der Natur und der Landschaft.

### QUEST - CE QUE LE PROGRAMME "MAN AND THE BIOSPHERE" ?

Le programme "Man and the Biosphere" (MAB) est un programme de l'UNESCO qui vise à promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement. Il vise à promouvoir le dialogue entre les sciences et les sociétés. Il vise à promouvoir la recherche et l'éducation. Il vise à promouvoir la participation citoyenne.

### LES AVANTAGES POUR NOTRE RÉGION

Le programme MAB offre de nombreux avantages à notre région. Il permet de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement. Il permet de promouvoir le dialogue entre les sciences et les sociétés. Il permet de promouvoir la recherche et l'éducation. Il permet de promouvoir la participation citoyenne.

### DER RAMMEN DES PROJEKTES

Das Projekt "Man and the Biosphere" (MAB) ist ein Programm der UNESCO, das darauf abzielt, die nachhaltige Entwicklung und den Umweltschutz zu fördern. Es zielt darauf ab, den Dialog zwischen Wissenschaft und Gesellschaft zu fördern. Es zielt darauf ab, die Forschung und Bildung zu fördern. Es zielt darauf ab, die Bürgerbeteiligung zu fördern.

## Dépliants édités pour les relations internationales

Candidate region for the UNESCO programme "Man and the Biosphere"

Located in the western part of the Grand-Duchy of Luxembourg, the Minett is a diverse landscape of natural and cultural heritage. It is a region of nature and of culture. It is a region of agriculture and of viticulture. It is a region of culture and of heritage. It is a region of nature and of landscape.

### A setting more than a subtitle

The Southern region of Luxembourg, called Minett, is a region of nature and of culture. It is a region of agriculture and of viticulture. It is a region of culture and of heritage. It is a region of nature and of landscape.

### Objectives of a biosphere reserve "Minett"

By bringing together different disciplines and people, the Minett Biosphere Reserve will be able to address the various aspects of its territory. It will be able to address the various aspects of its territory. It will be able to address the various aspects of its territory.

### An added value

As a biosphere reserve, the Minett Biosphere Reserve will be able to address the various aspects of its territory. It will be able to address the various aspects of its territory. It will be able to address the various aspects of its territory.

### Some of the current initiatives

- Consultative process: a series of public consultations in the region to gather the views of citizens, stakeholders and experts.
- Scientific research: a series of scientific research projects to study the natural and cultural heritage of the region.
- Education: a series of educational activities to raise awareness of the region's natural and cultural heritage.
- Cultural heritage: a series of cultural heritage activities to promote the region's cultural heritage.
- Nature: a series of nature activities to promote the region's natural heritage.
- Landscape: a series of landscape activities to promote the region's landscape.

Conférence de presse pour le lancement des consultations citoyennes, communiqué de presse (février 2019)  
et communiqué de presse sur l'état des lieux (mai 2019)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Énergie et de  
l'Aménagement du territoire  
Département de l'aménagement  
du territoire



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Culture

Conférence de presse –  
5 février 2019  
Au centre d'accueil nature et  
forêt Ellergronn

En présence de gauche à droite  
sur la photographie ci-contre  
de : Simone Beck, présidente de  
la Commission nationale pour la  
coopération avec l'UNESCO,  
Sam Tanson, Ministre de la  
Culture, Claude Turmes,  
Ministre de l'Aménagement du  
territoire, Roberto Traversini,  
président du PRO-SUD, Gaëlle  
Tavernier, coordinatrice du  
dossier MAB.



## Invitations personnalisées pour les consultations citoyennes dans les 11 communes

(Canaux de diffusion utilisés par les communes : toutes boîtes aux lettres, bulletin communal, courriers personnalisés, site internet communaux, page Facebook, SMS 2 Citizens, presse)

**MINETT UNESCO BIOSPHERE**

**INVITATION:** Une soirée de partage, d'information et d'échanges d'idées.

**VENEZ DÉCOUVRIR LES TRÉSORS CACHÉS DE NOTRE COMMUNE ET AIDEZ-NOUS À LES METTRE EN ÉVIDENCE !**

Le collège échevinal de la commune de Bettendorf et la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO vous invitent à une soirée participative pour découvrir :

- Le projet MINETT UNESCO BIOSPHERE dans le cadre du programme
- L'Homme et la Biosphère - de l'UNESCO - de quoi s'agit-il ?
- Quels sont les avantages de ce programme ?
- Comment est-ce que je peux participer activement à cet ambitieux projet ?

Parmi les thèmes proposés : tourisme durable, promotion de produits locaux, ...

Vous êtes tous et toutes les bienvenus à cette réunion qui vous donnera la possibilité de participer au développement durable de votre commune et ceci, dans le cadre d'un projet international.

**QUAND ?**  
Mardi, le 5 mars 2019 à 19h00  
Château de Bettendorf, 13, rue du Château, Bettendorf  
Inscription souhaitée - par tél. 51 90 80 898 ou par email [info@bttendorf.lu](mailto:info@bttendorf.lu)

À la fin de la soirée d'information, la commune invitera les participants à un verre de l'amitié.

Ce projet est éligible par l'Etat dans le cadre du programme "Plan de Développement de l'UNESCO" en collaboration avec la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO.

Logo: ebber, femmin, beetebeurg, buichereg, niereg, wir gemeng

**MINETT UNESCO BIOSPHERE**

**INVITATION:** Une soirée de partage, d'information et d'échanges d'idées.

**VENEZ DÉCOUVRIR LES TRÉSORS CACHÉS DE NOTRE COMMUNE ET AIDEZ-NOUS À LES METTRE EN ÉVIDENCE !**

Le collège échevinal de la commune de Differdange et la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO vous invitent à une soirée participative pour découvrir :

- Le projet MINETT UNESCO BIOSPHERE dans le cadre du programme
- L'Homme et la Biosphère - de l'UNESCO - de quoi s'agit-il ?
- Quels sont les avantages de ce programme ?
- Comment est-ce que je peux participer activement à cet ambitieux projet ?

Vous êtes tous et toutes les bienvenus à cette réunion qui vous donnera la possibilité de participer au développement durable de votre commune, ceci dans le cadre d'un projet international.

**QUAND ?**  
Mercredi, le 13 février 2019 à 19 h 00  
Aalt Stadhaus, 38, avenue Charlotte, L-4530 Differdange

À la fin de la soirée d'information, la commune invitera les participants à un verre de l'amitié.

Ce projet est éligible par l'Etat dans le cadre du programme "Plan de Développement de l'UNESCO" en collaboration avec la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO.

Logo: Ville de Differdange

**MINETT UNESCO BIOSPHERE**

**INVITATION:** Une soirée de partage, d'information et d'échanges d'idées.

**VENEZ DÉCOUVRIR LES TRÉSORS CACHÉS DE NOTRE COMMUNE ET AIDEZ-NOUS À LES METTRE EN ÉVIDENCE !**

Le collège échevinal de la ville de Dudelange et la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO vous invitent à une soirée participative pour découvrir :

- Le projet MINETT UNESCO BIOSPHERE dans le cadre du programme
- L'Homme et la Biosphère - de l'UNESCO - de quoi s'agit-il ?
- Quels sont les avantages de ce programme ?
- Comment est-ce que je peux participer activement à cet ambitieux projet ?

Vous êtes tous et toutes les bienvenus à cette réunion qui vous donnera la possibilité de participer au développement durable de votre commune, ceci dans le cadre d'un projet international.

**QUAND ?**  
Jeudi, le 20 février 2019 à 19h00  
Salle de fête de Lycée Nic-Biever, 28, rue du Parc, Dudelange  
Inscription souhaitée - [ecologie@dudelange.lu](mailto:ecologie@dudelange.lu)

À la fin de la soirée d'information, la commune invitera les participants à un verre de l'amitié. Informations détaillées : [www.dudelange.lu](http://www.dudelange.lu)

Ce projet est éligible par l'Etat dans le cadre du programme "Plan de Développement de l'UNESCO" en collaboration avec la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO.

Logo: DUDELANGE

**MINETT UNESCO BIOSPHERE**

**INVITATION:** Une soirée de partage, d'information et d'échanges d'idées.

**VENEZ DÉCOUVRIR LES TRÉSORS CACHÉS DE NOTRE COMMUNE ET AIDEZ-NOUS À LES METTRE EN ÉVIDENCE !**

Le collège échevinal de la commune de Esch-sur-Alzette et la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO vous invitent à une soirée participative pour découvrir :

- Le projet MINETT UNESCO BIOSPHERE dans le cadre du programme
- L'Homme et la Biosphère - de l'UNESCO - de quoi s'agit-il ?
- Quels sont les avantages de ce programme ?
- Comment puis-je participer activement à cet ambitieux projet ?

Vous êtes tous et toutes les bienvenus à cette réunion qui vous donnera la possibilité de participer au développement durable de votre commune et ceci, dans le cadre d'un projet international.

**QUAND ?**  
Mardi, le 7 mai 2019 à 19h00  
Grande salle de l'Hôtel De Ville, Place de l'Hôtel De Ville, Esch-sur-Alzette  
Inscription souhaitée - [mud@vesesch.lu](mailto:mud@vesesch.lu)

À la fin de la soirée d'information, la commune invitera les participants à un verre de l'amitié.

Ce projet est éligible par l'Etat dans le cadre du programme "Plan de Développement de l'UNESCO" en collaboration avec la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO.

Logo: ESCH

**MINETT UNESCO BIOSPHERE**

**INVITATION:** Une soirée de partage, d'information et d'échanges d'idées.

**DÉCOUVRIS LES TRÉSORS CACHÉS DE NOTRE COMMUNE ET AIDEZ-NOUS À FAIRE RAYONNER NOTRE RÉGION.**

Le collège échevinal de la commune de Käerjeng et la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO vous invitent à une soirée participative pour découvrir :

- Le projet MINETT UNESCO BIOSPHERE - de quoi s'agit-il ?
- Quels sont les avantages de ce projet ?
- Comment puis-je participer activement à cet ambitieux projet ?

Vous êtes tous et toutes les bienvenus à cette réunion qui vous donnera la possibilité de participer au développement durable de votre commune, ceci dans le cadre d'un projet international.

**QUAND ?**  
Mardi, le 13 mars 2019 à 19 h 00  
au Centre Culturel "Käerjenger Treff" (2e étage)  
54C, avenue de Luxembourg, Bascharage  
Inscription souhaitée - par tél. 500 552 320 ou [events@kaerjeng.lu](mailto:events@kaerjeng.lu)

À la fin de la soirée d'information, la commune invitera les participants à un verre de l'amitié.

Ce projet est éligible par l'Etat dans le cadre du programme "Plan de Développement de l'UNESCO" en collaboration avec la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO.

Logo: Käerjeng

**MINETT UNESCO BIOSPHERE**

**INVITATION:** Une soirée de partage, d'information et d'échanges d'idées.

**VENEZ DÉCOUVRIS LES TRÉSORS CACHÉS DE NOTRE COMMUNE ET AIDEZ-NOUS À LES METTRE EN ÉVIDENCE !**

Le collège échevinal de la commune de Kierpelt et la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO vous invitent à une soirée participative pour découvrir :

- Le projet MINETT UNESCO BIOSPHERE dans le cadre du programme
- L'Homme et la Biosphère - de l'UNESCO - de quoi s'agit-il ?
- Quels sont les avantages de ce programme ?
- Comment puis-je participer activement à cet ambitieux projet ?

Vous êtes tous et toutes les bienvenus à cette réunion qui vous donnera la possibilité de participer au développement durable de votre commune, ceci dans le cadre d'un projet international.

**QUAND ?**  
Mardi, le 12 mars 2019 à 19 h 00  
Centre Culturel Schüngelbier, 14, rue Pierre Schiltz, Tétange  
Inscription souhaitée - [culturel@kierpelt.lu](mailto:culturel@kierpelt.lu)

À la fin de la soirée d'information, la commune invitera les participants à un verre de l'amitié.

Ce projet est éligible par l'Etat dans le cadre du programme "Plan de Développement de l'UNESCO" en collaboration avec la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO.

Logo: KIERPELT

**MINETT UNESCO BIOSPHERE**

**INVITATION:** Une soirée de partage, d'information et d'échanges d'idées.

**VENEZ DÉCOUVRIS LES TRÉSORS CACHÉS DE NOTRE COMMUNE ET AIDEZ-NOUS À LES METTRE EN ÉVIDENCE !**

Le collège échevinal de la commune de Mondrangé et la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO vous invitent à une soirée participative pour découvrir :

- Le projet MINETT UNESCO BIOSPHERE dans le cadre du programme
- L'Homme et la Biosphère - de l'UNESCO - de quoi s'agit-il ?
- Quels sont les avantages de ce programme ?
- Comment puis-je participer activement à cet ambitieux projet ?

Vous êtes tous et toutes les bienvenus à cette réunion qui vous donnera la possibilité de participer au développement durable de votre commune, ceci dans le cadre d'un projet international.

**QUAND ?**  
Lundi, le 18 mars 2019 à 19h00  
Centre Culturel - Beim Niesert + 14, rue de Schifflange, Bergem  
Inscription souhaitée - [info@mondrange.lu](mailto:info@mondrange.lu) ou téléphone 5505714

À la fin de la soirée d'information, la commune invitera les participants à un verre de l'amitié.

Ce projet est éligible par l'Etat dans le cadre du programme "Plan de Développement de l'UNESCO" en collaboration avec la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO.

Logo: MONDRANGÉ

**MINETT UNESCO BIOSPHERE**

**ERKLÄRUNG:** Ein Abend voller Informationen, Ideen & Austausch

**ENTDECKEN SIE DIE VERBORGENEN SCHATZE UNSERER GEMEINDE UND HELFEN SIE UNS, SIE HERVORZUHEBEN!**

Der Schöffenrat der Gemeinde Pétange und die Luxemburger Kommission für die Zusammenarbeit mit der UNESCO laden Sie herzlich zu einer partizipativen Informations- und Austauschveranstaltung ein.

- Das MINETT UNESCO BIOSPHERE-Projekt im Rahmen des UNESCO-Programms "Mensch und die Biosphäre": Was ist das eigentlich?
- Was sind die Vorteile dieses Programms?
- Wie kann ich aktiv an diesem interessanten Projekt teilnehmen?

Sie sind herzlich zu diesen Treffen eingeladen, bei dem Sie die Möglichkeit haben, an der nachhaltigen Entwicklung Ihrer Gemeinde im Rahmen eines internationalen Projekts teilzunehmen.

**WANN?**  
Dienstag, den 28. März 2019 um 19 Uhr  
Centre de Loisirs zu Lamadelaine, 36, rue de la Providence, Pétange  
Registrierung erwünscht: Tel. 50 151-2030 oder [caude.indem@ptange.lu](mailto:caude.indem@ptange.lu)

Nach der Veranstaltung lädt die Gemeinde alle Teilnehmer zu einem Umtrunk ein.

Ce projet est éligible par l'Etat dans le cadre du programme "Plan de Développement de l'UNESCO" en collaboration avec la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO.

Logo: PÉTANGE

**MINETT UNESCO BIOSPHERE**

**ERKLÄRUNG:** Ein Abend voller Informationen, Ideen & Austausch

**ENTDECKEN SIE DIE VERBORGENEN SCHATZE UNSERER GEMEINDE UND HELFEN SIE UNS, SIE HERVORZUHEBEN!**

Der Schöffenrat der Gemeinde Rumelange und die Luxemburger Kommission für die Zusammenarbeit mit der UNESCO laden Sie herzlich zu einer partizipativen Informations- und Austauschveranstaltung ein.

- Das MINETT UNESCO BIOSPHERE-Projekt im Rahmen des UNESCO-Programms "Mensch und die Biosphäre": Was ist das eigentlich?
- Was sind die Vorteile dieses Programms?
- Wie kann ich aktiv an diesem interessanten Projekt teilnehmen?

Sie sind herzlich zu diesen Treffen eingeladen, bei dem Sie die Möglichkeit haben, an der nachhaltigen Entwicklung Ihrer Gemeinde im Rahmen eines internationalen Projekts teilzunehmen.

**WANN?**  
Dienstag, 2. April 2019 um 19 Uhr  
Centre culturel '96, Grand Rue, Rumelange  
Anmeldung erwünscht: [serviceculturel@rumelange.lu](mailto:serviceculturel@rumelange.lu) oder Telefon 56 31 21 216  
Nach der Veranstaltung lädt die Gemeinde alle Teilnehmer zu einem Umtrunk ein.

Ce projet est éligible par l'Etat dans le cadre du programme "Plan de Développement de l'UNESCO" en collaboration avec la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO.

Logo: RUMELANGE

**MINETT UNESCO BIOSPHERE**

**ERKLÄRUNG:** Ein Abend voller Informationen, Ideen & Austausch

**ENTDECKEN SIE DIE VERBORGENEN SCHATZE UNSERER GEMEINDE UND HELFEN SIE UNS, SIE HERVORZUHEBEN!**

Der Schöffenrat der Gemeinde Sanem und die Luxemburger Kommission für die Zusammenarbeit mit der UNESCO laden Sie herzlich zu einer partizipativen Informations- und Austauschveranstaltung ein.

- Das MINETT UNESCO BIOSPHERE-Projekt im Rahmen des UNESCO-Programms "Mensch und die Biosphäre": Was ist das eigentlich?
- Was sind die Vorteile dieses Programms?
- Wie kann ich aktiv an diesem interessanten Projekt teilnehmen?

Sie sind herzlich zu diesen Treffen eingeladen, bei dem Sie die Möglichkeit haben, an der nachhaltigen Entwicklung Ihrer Gemeinde im Rahmen eines internationalen Projekts teilzunehmen.

**WANN?**  
Mittwoch, 3. April 2019 um 19 Uhr  
Festsal im Gemeindehaus 60, rue de la Poste L-4477 Beles  
Anmeldung erwünscht: [mail@beles.lu](mailto:mail@beles.lu)

Nach der Veranstaltung lädt die Gemeinde alle Teilnehmer zu einem Umtrunk ein.

Ce projet est éligible par l'Etat dans le cadre du programme "Plan de Développement de l'UNESCO" en collaboration avec la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO.

Logo: BELES

**MINETT UNESCO BIOSPHERE**

**INVITATION:** Une soirée de partage, d'information et d'échanges d'idées.

**VENEZ DÉCOUVRIS LES TRÉSORS CACHÉS DE NOTRE COMMUNE ET AIDEZ-NOUS À LES METTRE EN ÉVIDENCE !**

Le collège échevinal de la commune de Schifflange et la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO vous invitent à une soirée participative pour découvrir :

- Le projet MINETT UNESCO BIOSPHERE dans le cadre du programme
- L'Homme et la Biosphère - de l'UNESCO - de quoi s'agit-il ?
- Quels sont les avantages de ce programme ?
- Comment puis-je participer activement à cet ambitieux projet ?

Vous êtes tous et toutes les bienvenus à cette réunion qui vous donnera la possibilité de participer au développement durable de votre commune, ceci dans le cadre d'un projet international.

**QUAND ?**  
Lundi, le 25 mars 2019 à 19h00  
Salle Grand-Duc Jean, Hôtel de Ville, Schifflange  
Inscription souhaitée - [relationspubliques@schifflange.lu](mailto:relationspubliques@schifflange.lu) ou téléphone 54 50 61 315

À la fin de la soirée d'information, la commune invitera les participants à un verre de l'amitié.

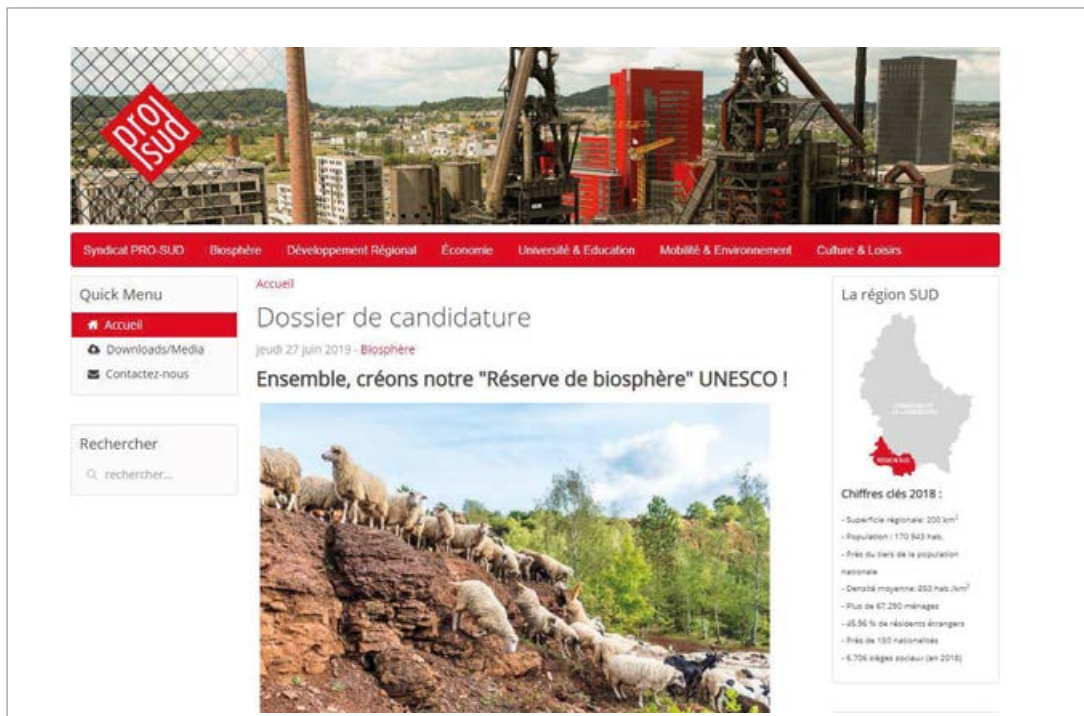
Ce projet est éligible par l'Etat dans le cadre du programme "Plan de Développement de l'UNESCO" en collaboration avec la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO.

Logo: SCHIFFLANGE

### Spot publicitaire et spot radio sur le site de Radio Télé Luxembourg



### Site internet de PRO-SUD [www.prosud.lu](http://www.prosud.lu)



### Deux interview radio sur 100.7 au printemps 2019



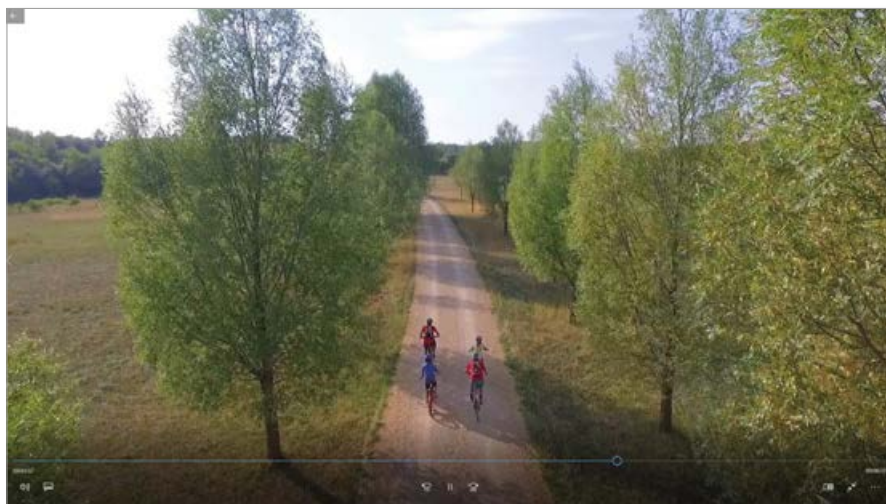
Vidéo diffusée sur Radio Télé Luxembourg en 2019



Vidéo diffusée lors des consultations citoyennes en 2019



Vidéo diffusée en 2018



## Revue de presse

E-Paper

**Tageblatt**  
LUXEMBURG

ABO LOGOUT

Jobs Avis de décès Services Suchen

Presse Politik Meinung Nachrichten Wirtschaft Sport Kultur Wissen Campus Magazin Auto

Print, Web oder als E-Paper




Foto: Isabella Finzi

### Luxemburger Süden will in Unesco-Programm

5. Februar 2018, 22:23 Uhr / Akt: 6. Februar 2018, 14:09 Uhr

[f](#) [t](#) [in](#) [e](#) [p](#)

Die Naturreservate der luxemburgischen Südregion sollen in ein Unesco-Programm aufgenommen werden. Die ehemaligen Tagebaugelände von der Düdelinger Haart über den Lallengerberg bis zum Giele Botter sollen ins Unesco-Programm *„homme et la biosphère“* aufgenommen werden. Das wurde am Montagabend auf einer Konferenz über Industriekultur im Cercle Cité verkündet.


Das Gemeindesyndikat „Pro-Sud“ und die *Commission nationale du Luxembourg pour la coopération avec l'UNESCO* haben eine Arbeitsgruppe zur Ausarbeitung eines gemeinsamen Antrags ins Leben gerufen.

**PREMIUM INHALT\***  
**JETZT KOSTENLOS TESTEN**

\* Nur tagblatt.lu, in version A32 und als E-Paper

Der Antrag soll insbesondere im Hinblick auf die Ausrichtung der europäischen Kulturhauptstadt 2022 in der Südregion gestellt werden.

Das Projekt befinde sich aber noch in der Anfangsphase, erklärte Simone Beck von der zuständigen nationalen Kommission gegenüber dem *Tageblatt*.

 **Luc Labouffe**

Ergebnisse

**Umfrage**

**Momentan hat die Eiseskälte Luxemburg fest im Griff. Fußballspiele am Wochenende wurden wegen der gefrorenen Spielfelder abgesagt, während die Eispiste auf dem Gaalgenberg endlich wieder öffnete. Wie verbringen Sie am liebsten diese frostigen Wintertage?**

- Es ist viel zu kalt draußen, deswegen kuschel ich mich zu Hause schön warm unter die Decke.
- Bei dem tollen Wetter? Natürlich draußen, ganz egal wie kalt es ist!
- Ich wandere aus -dorthin, wo es keinen Winter gibt.

**jetzt abstimmen**

Gewinnspiel

**Tageblatt AEG**

**G-BASKETBALL-TIPPS 2017/2018**

Das AEG-Basketball-

Neuer Pakt zwischen Mensch und Natur (<https://wort.lu/de/kultur/neuer-pakt-zwischen-mensch-und-natur-5a6c698c1097ee25b88bb8>)



## Neuer Pakt zwischen Mensch und Natur

Foto: Biosphären-Zweckverband Bliesgau  
[Kultur](https://wort.lu/de/kultur) (<https://wort.lu/de/kultur>) 7 Min. 05.05.2018

### Frau Beck, warum noch mehr Unesco-Initiativen? Luxemburg ist ja in den Kulturerbeprogrammen schon gut vertreten ...

Die Unesco hat drei Arten von Programmen: die kulturellen, die naturwissenschaftlichen und die sozialwissenschaftlichen. Und ja, mit der Festung und Altstadt Luxemburgs (Welterbestätte des Weltkulturerbes, 1994), der Fotografie-Ausstellung „Family of Man“ (Weltdokumentenerbe, 2003) und der Echternacher Springprozession (immaterielles Kulturerbe der Menschheit, 2010) ist Luxemburg bereits in den drei Kulturprogrammen vertreten. Aber genau aus dem Grund hat die neue Unesco-Kommission auf die naturwissenschaftlichen Programme geschaut, um zu sehen, ob etwas für Luxemburg passend wäre und einen neuen internationalen Fokus auf das Großherzogtum setzen könnte.



Simone Beck  
Foto: Bohumil Kostohryz

### Aber auch im Bereich Naturwissenschaft sind ja gleich zwei Initiativen geplant ...

Zwei kommen jedenfalls in Frage: Das erste sind die „Global Geoparks“ – da liegt der Akzent auf Gebieten, die geologisch von großem Interesse sind. Für dieses Programm hat der Naturpark Müllerthal im November 2017 seine Kandidatur gestellt. Derzeit prüfen internationale Experten bei Besuchen vor Ort die Bewerbung und dann dürfte im Frühjahr 2019 zu rechnen sein. Das Dossier war ausgezeichnet vorbereitet – auch dank der jahrelangen Aufbauarbeit um den Naturpark, wo die Weichen gestellt wurden. Das zweite Programm, „Man and the Biosphere“ (MAB), ist vom Ansatz her schon sehr lange in der Unesco existent. Es wurde schon Anfang der 70er-Jahre diskutiert, wie man Schutz und Nutzung der natürlichen Umwelt rational und nachhaltig verbinden könnte, um die Biosphäre, d. h. der Raum, in dem der Mensch lebt und arbeitet, nicht zu gefährden. Dieser Raum ist allerdings von den natürlichen und wirtschaftlichen Gegebenheiten abhängig. Zentral ist wirklich der Gedanke zum Schutz und zur Nutzung der natürlichen Ressourcen. Damit nahm die Unesco etwas voraus, was wir heute als Konzept der „nachhaltigen Entwicklung“ kennen. Und das steht dann auch im Kern des Programms.

### Aber wie konkret sähe das denn im Süden Luxemburgs aus? Die deutsche Unesco-Kommission beispielsweise spricht bei ihren 16 MAB-Programmen von „Lernorten für nachhaltige Entwicklung“ und „Modellregionen“ ...

Das MAB-Programm war zunächst ein Inventar repräsentativer Gebiete, in denen Menschen ganz unterschiedlich mit ihrer Umwelt umgehen: Wüsten, Polarregionen, Küsten. Nach und nach rückte der „Man“ in den Mittelpunkt. Das Programm untersucht heute, wie die menschliche Arbeit die Natur verändert und wie sich die Natur ihren Lebensraum zurückkämpft, wenn der Mensch anders wirtschaftet. Ein Beispiel: Im Minett ist der Tagebau ja offensichtlich. Als er aufgegeben wurde, wurden diese vom Menschen geschaffenen Gebiete wieder von der Natur zurückerobert. Die Fragen, die sich zu einem so genannten Unesco-Biosphärenreservat stellen, sind: „Lässt man die Natur gewähren? Oder greift der Mensch in diesen Prozess ein?“ Und er greift in diesen Prozess ein. Wäre die Natur sich selbst überlassen, würden durch den Tagebau entstandene Ökosysteme wie Trockenwiesen zerstört. Und um diese zu erhalten, aber anders zu bewirtschaften, werden zum Beispiel Schafe eingesetzt.

### Die Ausweisung eines Reservats hat ja noch andere Auswirkungen ...

Gleich vorweg: Die Unesco macht überhaupt keine Auflagen für die Menschen, die in den Biosphärenreservaten leben. Sie müssen nicht von heute auf morgen zum Beispiel auf Bio-Landwirtschaft wechseln. Es geht darum, über Projekte Stück für Stück Beispiele zu entwickeln, von denen Menschen in der Region lernen können, wie eine nachhaltige Entwicklung gelebt werden könnte – wenn sie es nicht sowieso schon tun. Die Kernzonen unterliegen der nationalen Luxemburger Gesetzgebung der Naturreservate, während in den Pufferzonen der Mensch pflegend eingreifen kann, etwa nach den europäischen Bestimmungen, die in den Natura2000-Gebieten gelten. Und in den Entwicklungszonen des Reservats soll nachhaltiges Wirtschaften nach und nach gelebt werden. Aber das ist ein Prozess von Generationen und jenseits der gerade herrschenden politischen Konstellation.

### Veranstaltungstipp

Am Montag, dem 4. Juni, wird der **ehemalige Direktor des MAB-Programms** und jetzt unabhängiger MAB-Berater (auch der Luxemburger Unesco-Kommission), **Dr. Thomas Schaaf**, in einem Vortrag um 18.30 Uhr im Cercle Cité auf das Unesco-Programm und die Luxemburger Initiative eingehen. Nach dem Vortrag können Fragen an den Experten gestellt werden. Der Eintritt ist frei.

### Aber das Gemeindeforscher Prosud ist doch stark politisch gefärbt ...

Im Gegensatz zum Müllerthal gibt es keine bereits bestehende Struktur im Süden, die ein Projekt wie das MAB koordinieren und tragen könnte. Allerdings ist eine Trägerstruktur eine wichtige Voraussetzung, nicht nur für die Unesco, sondern ganz einfach für die Umsetzung des Projekts. Aber ich bin zuversichtlich, da die Gemeindeautoritäten, denen wir das Projekt vorgestellt haben, ihm mit Interesse, wenn nicht gar Begeisterung, begegnet sind. Im Moment arbeiten wir mit informellen Arbeitsgruppen an der Analyse und der Ausfüllung der Kandidaturunterlagen. Ab September 2018 wollen wir dann – mit der schon angebotenen Unterstützung der Prosud-Gemeinden – Bürgerforen organisieren, damit wir die Wünsche, Anregungen und auch Vorbehalte der betroffenen Einwohner mit in die Kandidatur einfließen lassen können. Dieser partizipative Ansatz ist von vorrangiger Wichtigkeit, wenn das Projekt gelingen soll. Im September 2019 könnten wir dann die Kandidatur bei der Unesco einreichen. Mit einem Bescheid wäre dann im Sommer 2020 zu rechnen. Ein Unesco-Titel zu diesem Zeitpunkt wäre ein schönes Resultat, auch im Hinblick auf die nachhaltigen Projekte, die wir Esch 2022 vorschlagen wollen.



Das Biosphärenreservat Bliesgau im Saarland wurde 2009 ausgewiesen. Dort spielen Kulturräume wie Streuobstwiesen eine zentrale Rolle.

FOTO: BIOSPHÄRENZWECKVERBAND BLIESGAU

### Und finanziell? Der Aufbau einer Struktur und entsprechende Programme werden Geld kosten. Wäre es nicht an den einstigen Nutznießern der Biosphäre Minett, sich an den gesellschaftlichen Kosten für den Wandel des ehemaligen Wirtschaftens zu beteiligen?

Das unterschreibe ich Ihnen gerne. Aber das ist letztlich dann doch eine politische Frage, ob Unternehmen in Verantwortung gezogen werden können.

### Ein wichtiger Punkt der Reservate ist der Auftrag zur Bildung. Wie ist das zu verstehen?

Es ist mehr als das. Biosphärenreservate – das zeigen die Beispiele weltweit – schaffen eine Verankerung, eine Identifikation der Menschen vor Ort mit ihrem Lebensraum. Es geht darum, den Menschen, die in dem Gebiet leben oder den Menschen, die es besuchen, zu zeigen, was die Besonderheit dieser Gegend ausmacht: ihre Geschichte, ihre Entwicklung, ihre Gesellschaft, ihre biologische Diversität, die Ökosysteme, aber auch die Gebräuche, Gewohnheiten und die „Produits du terroir“. Die Arbeiter, die in einer rezenten Vergangenheit – und so rezent, dass sie sich noch daran erinnern können, in diesen jetzt leeren und toten Hallen gearbeitet haben, sehnen sich nach der Anerkennung ihrer Leistung und nach deren Verankerung in einem kollektiven Bewusstsein. Es ist daher wichtig, ihre Spuren und die Veränderung aus ihrer Sicht aufzufangen. Und auch das kann ein solches Projekt unterstützen. Müssen dann andere Institutionen ihre Arbeit einstellen? Nein, im Gegenteil. Dieses Projekt könnte ohne die Arbeit und den Einsatz der zahlreichen Initiativen, die sich für den Erhalt der Industriekultur, die Studien zur Migration oder den Schutz der für diese Gegend so typischen Natur nicht funktionieren. Ohne sie hätte ein MAB-Prosud keinen Inhalt und keinen Sinn. Durch einen Unesco-Titel würde ihre Arbeit anerkannt und international vernetzt. Außerdem würde dieser Titel einer Gegend des Landes, die so viel zu unserem heutigen Reichtum beigetragen hat und die zu den landschaftlich reizvollsten gehört, eine längst überfällige Ehre erweisen.

Mehr zu den Unesco-MAB-Programmen unter: <http://bit.ly/Unesco-MAB> (<http://bit.ly/Unesco-MAB>)



# Das Land der roten Erde wird grüner

UNESCO Südregion soll Teil des „Man and Biosphere“-Netzes werden

Luc Laboulle

Die luxemburgische Südregion soll in das Unesco-Netz „Man and Biosphere“ (MAB) aufgenommen werden. Auf diese Weise sollen das sozial-historische und industriekulturelle Erbe der Region geschützt und der sanfte Tourismus gefördert werden. Das Programm soll auch weit über die Europäische Kulturhauptstadt 2022 hinaus noch wirken.

Die „Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'Unesco“ hat in den vergangenen Wochen nicht nur Nachhaltigkeitsminister François Bausch und Umweltministerin Carole Dieschbourg, sondern auch die Bürgermeister der meisten ProSud-Gemeinden getroffen, um ihnen das MAB-Projekt vorzustellen. „Wir sind überall auf große Begeisterung gestoßen“, erklärt die Präsidentin der Kommission, Simone Beck (65), die mit ihren Mitarbeiterinnen die Initiative ergriffen hat.

Das MAB-Projekt analysiert einerseits den Einfluss der menschlichen Arbeit auf die Natur und untersucht andererseits, wie die Natur sich diese Gebiete zurückerobert, wenn der Mensch sich aus ihnen zurückzieht. Ein Paradebeispiel für diesen Prozess sind bekanntlich die Tagebaugebiete in der Minetteregion. Doch auch die mitunter noch aktiven Steinbrüche sind Teil dieser Entwicklung. Die zu untersuchende Zeitspanne soll aber nicht erst mit Einsetzen des Industriezeitalters beginnen, sondern bis zur Zeit der Keltsiedlungen auf dem „Tötelberg“ zurückreichen, wie Simone Beck betont. „Das Projekt erlaubt es, zu studieren, wie sich die Region sozial, technisch, demografisch und wirtschaftlich entwickelt hat“, erläutert die ausgebildete Historikerin. Im Luxemburger Süden lasse sich der Verlauf von einer vorindustriellen über eine industrielle zu einer postindustriellen Gesellschaft gut nachzeichnen.

Neben dem Studium der sozialen und kulturellen Geschichte der Menschen, die diese Region geformt haben, lege die Unesco auch Wert darauf, dass sich die Bevölkerung der Region über nachhaltige Entwicklung, Ökosysteme und Biodiversität informiert und austauscht.

Weiter sieht das MAB-Programm vor, dass sich Restaurants und kleine Ferienunterkünfte („gîtes“) in diesem Raum ansiedeln, die sich auf den Verkauf von lokalen und regionalen Produkten spezialisieren. Das Programm fördere zudem die Ausbildung von jungen Menschen als „Scouts“ oder „Rangers“, die dann geführte Besichtigungen für Besucher übernehmen können.

Zurzeit seien Arbeitsgruppen dabei, das Dossier für die Bewerbung zu erstellen. Wenn der technische Teil der Kandidatur in trockenen Tüchern ist, soll das Projekt der Öffentlichkeit im Detail vorgestellt werden. Im Rahmen von Bürgerforen sollen sich die Einwohner der betroffenen Gemeinden mit eigenen Vorschlägen aktiv einbringen können. Erst dann werde die Kandidatur definitiv eingereicht, sagt

Beck. In groben Zügen sieht die Bewerbung vor, dass die gesamte Südregion als Unesco-Biosphären-Reservat eingestuft wird. Dabei gibt es einige Kernzonen wie den „Prénzeberg“, die „Haard“, den „Lal-lengerberg“ oder den „Ellergronn“, die bereits als nationale Naturschutzgebiete klassiert sind. Um diese Kernzonen herum werden sogenannte Pufferzonen definiert, die etwa als Natura-2000-Gebiete eingestuft sind und weniger strengen Auflagen unterliegen. Doch auch die Städte und Gemeinden sollen Teil der Zone sein. Dementsprechend soll sich auch die wirtschaftliche Entwicklung innerhalb des gesamten Reservats an nachhaltigen Kriterien orientieren, was aber nicht verhindern, dass man das „Zoning“ so anlege, dass bestimmte Bereiche ausgespart werden, legt Simone Beck dar. Auf diese Weise könnten bereits geplante Projekte, die den Kriterien der Nachhaltigkeit nicht unbedingt entsprechen, gegebenenfalls trotzdem umgesetzt werden. Das wichtigste wirtschaftliche Ziel ist aber die Förderung des sanften Tourismus in der Region. Natürlich stelle das Projekt eine Bereicherung bei der Ausrichtung der Europäischen Kulturhauptstadt 2022 dar, betont Simone Beck, doch es soll auch darüber hinaus Bestand haben und dem Kulturjahr zusätzliche Nachhaltigkeit verleihen.

## Industriegebäude erhalten

In einer ersten Phase soll ein Inventar des industriellen Erbes erstellt werden. Dabei kann auch bereits über eine mögliche Nutzung der Industriegebäude nachgedacht werden. Auch die zuletzt in die Diskussion geratene Gebläshalle auf Belval soll eine wichtige Rolle in dem Konzept spielen. Zusammen mit dem „Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils“ soll dann ein Architekturwettbewerb veranstaltet werden, um etwa Ferienunterkünfte in ungenutzten Industriegebäuden einzurichten.

Die Finanzierung des MAB-Projekts obliegt den Gemeinden selbst. Als Trägerstruktur könnte das Gemeindegewerbe ProSud in Frage kommen. Die meisten Bürgermeister seien nicht abgeneigt, doch beschlossen sei noch nichts, bestätigt die Kommissionspräsidentin. Das ProSud bezieht seine finanziellen Mittel über eine Konvention mit dem Ministerium für Nachhaltigkeit und Infrastruktur, die gemäß den Bedürfnissen des MAB-Projekts angepasst werden könnten, so Simone Beck. Die Unesco selbst verfüge nicht über ein Budget, könne aber ein effizientes Consulting bereitstellen. Das MAB-Netz umfasst derzeit rund 670 Reservate in 120 Ländern weltweit.

Bis Herbst dieses Jahres soll der technische Teil der Kandidatur abgeschlossen sein. Anschließend sollen die Bürgerforen in den Gemeinden veranstaltet werden. Im September 2019 soll dann die Kandidatur beim Unesco-Komitee in Paris eingereicht werden. Ein Bescheid wäre im Frühjahr 2020 zu erwarten. Laut Einschätzungen von Experten stehen die Chancen auf Erfolg nicht schlecht.



Die Naturschutzgebiete, wie hier der „Brüchberg“, „Lal-lengerberg“ sollen die Kernzonen des MAB-Projekts darstellen (Foto: Editress/Alain Rischard)

Simone Beck



## Die Unesco-Kommission

Die „Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'Unesco“ besteht seit September 2015 und hat ein Mandat für vier Jahre. Solche Kommissionen gibt es in fast allen Ländern. Sie vertreten die Werte und Ideale der Unesco in ihrem jeweiligen Land und haben eine beratende Funktion. Ihre Aufgaben bestehen darin, die Unesco-Programme bekannt zu machen, die Regierung in bestimmten Fragen zu beraten und zu gewissen Angelegenheiten eine

Stellungnahme abzugeben. Die Kommissionen können aber auch selbst Initiative ergreifen. Zudem sind sie zuständig für den Aufbau und die Erhaltung eines Unesco-Netzes für Schulen, die Projekte umsetzen, die sich mit den Werten der Unesco decken. In Luxemburg sind zurzeit rund ein Dutzend Schulen Teil dieses Netzes.

## Unesco in Luxemburg

Luxemburg ist in den drei kulturellen Programmen der Unesco vertreten. Die Altstadt und Festung der Stadt Luxemburg sind Unesco-Weltkulturerbe. Die Springprozession ist im Register des immateriellen Kulturerbes eingetragen. Und die Ausstellung „Family of Man“ ist Teil des Weltdokumentenerbes („Mémoire du monde de patrimoine documentaire“) der Unesco. Im November 2017 hat der Naturpark Müllerthal zudem seine Kandidatur für das Global Geopark-Label der Unesco gestellt. Eine Entscheidung soll Anfang 2019 gefällt werden.

# Luxemburg will Kandidatur für „Biosphärenregion Süden“ 2019 einreichen

4. April 2018, 07:10 Uhr - Akt: 4. April 2018, 14:25 Uhr



Einstige Tagebaugelände könnten künftig von der Unesco klassiert werden. Foto: Tageblatt-Archiv

Es gibt bereits eine Reihe von Naturreservaten im Süden des Landes. Im September kommenden Jahres soll der Titel Biosphärenreservat (auch im Kontext mit dem Kulturjahr 2022) bei der Unesco beantragt werden. Dann soll das entsprechende Dossier in Paris eingereicht werden. Dies geht aus der Antwort auf eine parlamentarische Anfrage des Abgeordneten Fernand Kartheiser hervor, die nun gemeinsam von Umweltministerin Carole Dieschbourg und dem Staatssekretär für Kultur, Guy Arendt, beantwortet wurde.

Die Regierungsmitglieder erklären einleitend, dass Biosphärenreservate Gebiete sind, die teils durch nationale Gesetze geschützt sind und durch die Unesco im Rahmen des Programms "Man and Biosphere" anerkannt werden.

Neben dem Naturschutz wird bei diesem Programm großer Wert auf nachhaltige Entwicklung gelegt. Weltweit gibt es zurzeit 669 solcher Reservate in 120 Ländern. Erfahrungen werden ausgetauscht: Der Nutzen der Klassierung ist aber auch ein pädagogischer und die Reservate sollen bei der Umsetzung der Agenda 2030 eine Rolle spielen.

Die Idee zu der Kandidatur sei von der Luxemburger Unesco-Kommission ausgegangen, die im permanenten Austausch mit den Pro-Sud-Gemeinden stehe. Das Projekt beschränke sich nicht auf die ehemaligen Tagebaugebiete, sondern umfasse auch Gegenden im Süden, die andere Besonderheiten aufzeigen.

Eine Arbeitsgruppe, bestehend aus Vertretern der Unesco-Kommission, der Verwaltung der Landesplanung, der Natur- und Forstverwaltung, dem ORT, der "Animation culturelle" aus dem Süden, dem Syndikat Pro-Sud, dem Naturhistorischen Museum und externen Experten, bereitet zurzeit das entsprechende Dossier vor.

### **Drei Typen von Zonen**

Diese Arbeitsgruppe soll auch die diversen Zonen einer solchen Biosphäre bestimmen. Hierbei handelt es sich um eine oder mehrere Zentralzonen, deren Natur- und Ökosysteme von der nationalen Gesetzgebung langfristig geschützt sind, sowie um Pufferzonen, die um die Zentralzonen herum schützend wirken und in denen Forschung, nachhaltige Entwicklung, Ökotourismus und Sensibilisierung für die Agenda 2030 im Mittelpunkt stehen sollen. Schließlich sollen Entwicklungs- oder Übergangszonen definiert werden, in denen Menschen wohnen und arbeiten.

Wie die Minister unterstreichen, stelle der geplante Differdinger Windpark keine Hürde dar. Er füge sich im Gegenteil gut in das Biosphärenreservat ein, da erneuerbare Energien ein wichtiger Aspekt eines nachhaltigen Entwicklungs- und Klimaschutzes seien.



## Helfen macht glücklich

Wenn Wohltätigkeit zur Lebenseinstellung wird: Rita Krombach engagiert sich seit 34 Jahren bei der Croix-Rouge.  
Seite 13



## Freiheit über den Wolken

Mondorfer Fliegermuseum zeigt Luftfahrtgeschichte auf erneuertem Parcours.  
Seite 15

### GAZETTCHEN

## Wer braucht die Großstadt?

Den Großstadtdschungel sucht man in Luxemburg vergeblich. Zwar haben Luxemburg-Stadt, Esch/Alzette und Co. einiges zu bieten, im Vergleich mit anderen Städten im Ausland wirken sie aber wie ein kleines Dorf. Zu ruhig, zu verschlafen: Natürlich gefällt das nicht jedem. So manch einer hat deshalb schon dem Großherzogtum den Rücken gekehrt, lebt jetzt an einem Ort, wo die Geschäfte bis spät abends geöffnet sind und man nicht immer den gleichen Leuten begegnen muss. Jedem das Seine. Für diejenigen, die bleiben müssen oder dürfen, hat das Großherzogtum aber auch einiges zu bieten. Denn unser Land ist vielleicht verschlafen, dafür liegt es aber zumindest im Grünen. Anders als in manchen Großstädten gibt es nämlich hier nicht nur ein paar Parkanlagen mit Zigarettenschlummeln und Hundehaufen. Nein, Luxemburg hat noch echte Naherholungsgebiete, die sogar aus dem „tiefsten“ Stadtgebiet in etwa zehn Autominuten erreichbar sind – vorausgesetzt man steht nicht im Stau ... Punkt ist, wir haben noch echte Wälder mit Wildschweinen, Rehen, und zum Leidwesen einiger Schafe verirrt sich sogar ab und zu ein Wolf zu uns. Und das ist keine Selbstverständlichkeit. Viele Stadtbewohner sehnen sich nach diesem Privileg. Denn der Wald tut gut. Bereits wenige Minuten in der Natur stärken das Immunsystem und lindern Stress. Und das kann man auch im verschlafenen Großherzogtum gut gebrauchen. Denn um gestresst zu sein, braucht es kein hektisches Großstadtleben, das kann man auch in Luxemburg. Nur davon erholen, kann man sich hier besser.

Maximilian

### HEUTE IN LUXEMBURG

#### ZENTRUM

Veränderte Straßenführung wegen Arbeiten am Boulevard Raiffeisen. 13

#### SÜDEN

Kehlen beschließt ein Pilotprojekt zur Aufwertung der Abwässer. 14

#### NORDEN

Nei Ettelbréck erfährt ab diesem Jahr keine Neuaufgabe mehr. 15

#### OSTEN

Bad Mondorf: Fliegermuseum erzählt die Geschichte mutiger Pioniere. 15

#### Notdienste

Service & Termine 33

#### Immobilien

Todesanzeigen 44

Todesanzeigen 37

# Nächster Unesco-Titel im Visier

Luxemburg strebt Aufnahme der Südregion ins Programm der Biosphärenreservate an

VON DIANE LECORSAIS

Die Hauptstadt hat schon einen, Echternach und Clerf irgendwie auch, das Müllerthal ist Kandidat. Nun liebt auch die Südregion mit einem Unesco-Titel.

Luxemburg arbeitet auf eine weitere Unesco-Auszeichnung hin. Das Großherzogtum bereitet derzeit eine Kandidatur zur Aufnahme der Südregion ins Unesco-Programm der Biosphärenreservate vor. Im September nächsten Jahres soll das entsprechende Dossier bei der Unesco in Paris eingereicht werden. Dies bestätigt Umweltministerin Carole Dieschbourg (Déi Gréng) in ihrer Antwort auf eine parlamentarische Anfrage des ADR-Abgeordneten Fernand Kartheiser.

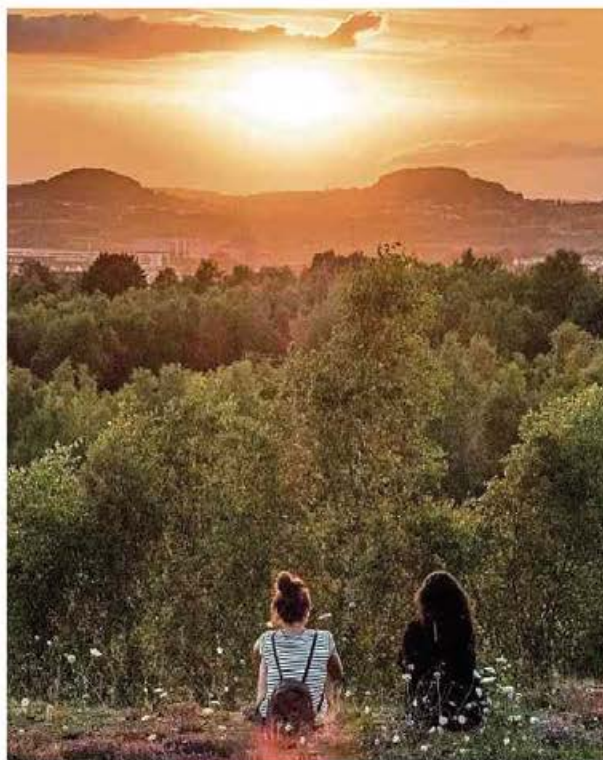
Aktuell zählt besagtes Unesco-Netzwerk, das im Jahr 1971 ins Leben gerufen wurde, 669 Biosphärenreservate in 120 Ländern – darunter 20 grenzüberschreitende Gebiete, wie der Internetseite der Unesco zu entnehmen ist. Im Großherzogtum gibt es aktuell noch keines. Ein bekanntes Beispiel aus der Umgebung ist der Schwarzwald, der im vergangenen Jahr in der Liste aufgenommen wurde. Die Region Bliesgau im Saarland gehört seit 2009 dazu.

### Südregion hat bereits viel zu bieten

Wie Carole Dieschbourg erklärt, handelt es sich bei Biosphärenreservaten um Gebiete, die zum Teil durch nationale Naturschutzgesetze geschützt sind und von der Unesco im Rahmen des Förderprogramms „Der Mensch und die Biosphäre“ anerkannt werden. „Neben dem Naturschutz wird in diesen Biosphärenreservaten großen Wert auf die nachhaltige Entwicklung gelegt“, unterstreicht die Ministerin. Somit handele es sich um „Modellregionen, in denen die Erhaltung, Forschung, Sensibilisierung der Menschen, die dort leben, der Touristen sowie Bildung großgeschrieben werden“.

Konkret zielt das Programm auf einen internationalen Wissens- und Erfahrungsaustausch ab. Außerdem soll das Bewusstsein der Menschen für die Gegend, in der sie leben, auf diese Weise gestärkt werden. „Weil die Forschung – sowohl in naturhistorischer als auch in historischer, soziologischer und kultureller Hinsicht – ein wichtiger Bestandteil des Programmes ist, kann unser Land allgemein von einem solchen Projekt profitieren“, betont die Ministerin.

Die Idee für die Kandidatur gehe auf die luxemburgische Unesco-Kommission zurück, die in ständlichem Austausch mit den Verantwortlichen der Gemeinden, die dem ProSud-Syndikat angehören, stehen. Das Vorhaben beschränke



Im Süden des Landes gibt es nicht nur diverse Naturschutzgebiete wie das ehemalige Tagebaugelände Giele Botter (Foto), sondern auch viele private und kommunale Initiativen im Sinne der Natur, argumentiert Umweltministerin Carole Dieschbourg.

(FOTO: CLAUDE FISCITELLI / LW-ARCHIV)

sich denn auch nicht nur auf die Tagebaugelände, sondern auf mehrere Gegenden im Süden des Landes, die für dieses Programm von Interesse sind.

Durch die nationale Gesetzgebung, aber auch durch europäische Programme wie Natura 2000, sei in den ProSud-Gemeinden nämlich bereits eine ganze Reihe von Naturschutzgebieten ausgewiesen, unterstreicht die Umweltministerin. Darüber hinaus gebe es in diesen Kommunen bereits zahlreiche interessante Initiativen rund um die Themen Naturschutz, Industrie- und Kulturgeschichte, Einwanderung und Nachhaltigkeit. Mit der Kandidatur – laut der Mi-

nisterin ein „komplexer Vorgang“ – sei derzeit eine Arbeitsgruppe befasst. Darin wirken Vertreter der Unesco-Kommission, der Abteilung Aménagement du Territoire des Nachhaltigkeitsministeriums, der Natur- und Forstverwaltung, des Office régional du tourisme, der Animation culturelle aus dem Süden, des ProSud, des naturhistorischen Museums sowie externe Experten mit.

### Genaueres Gebiet muss noch definiert werden

Zu den Aufgaben dieser Arbeitsgruppe gehört es unter anderem, die einzelnen Zonen, aus denen sich dieses Reservat zusammen-

setzen würde, zu bestimmen. Laut Dieschbourg besteht ein Biosphärenreservat, wie es im Unesco-Programm vorgesehen ist, aus drei Komponenten: einer oder mehrerer Zentralzonen, deren Ökosysteme und Biodiversität die nationale Gesetzgebung langfristig schützt, Pufferzonen, in denen Forschung, nachhaltige Entwicklung, Ökotourismus und Sensibilisierung im Mittelpunkt stehen und der sogenannten Entwicklungs- oder Übergangszone, in der Menschen leben und arbeiten.

Auf die Frage des Abgeordneten Fernand Kartheiser, ob das Vorhaben denn auch mit dem in der Gemeinde Differdingen geplanten Windpark vereinbar ist, entgegnet Dieschbourg, dass letzterer sich sogar gut in das Konzept eines Biosphärenreservats einzeichnen – „weil erneuerbare Energien ein wichtiger Bestandteil von nachhaltiger Entwicklung und Klimaschutz sind“.

Der Ministerin zufolge sollen die Vorbereitungen für die Kandidatur bis September dieses Jahres abgeschlossen sein. Anschließend sollen die Bürger in einer großen partizipativen Phase mit Bürgerforen und Rundtischgesprächen in das Vorhaben einbezogen werden.

### Drei Auszeichnungen und ein Antrag

Nicht nur für den Süden, auch für den Osten des Landes hat Luxemburg einen Unesco-Titel im Visier. Ende vergangenen Jahres hatte das Großherzogtum bereits eine Kandidatur zur Klassierung des Müllerthals mit seiner spektakulären Felsenlandschaft als Unesco Global Geopark eingereicht. Dieser erst im Jahr 2015 lancierten Kategorie von Unesco-Stätten gehören bislang 127 Gebiete in 35 Ländern an. Die Entscheidung für das Müllerthal soll voraussichtlich

nächstes Jahr im Frühling fallen. Zur berühmtesten Unesco-Kategorie, dem Weltkulturerbe, zählt in Luxemburg seit 1994 die Altstadt mit den Überresten der Festung. Darüber hinaus wurde im Jahr 2003 die Fotoausstellung „The Family of Man“ von Edward Steichen ins Verzeichnis des Weltkulturerbes der Unesco aufgenommen. 2010 wurde ferner die Echternacher Springprozession zum immateriellen Welt-erbe der Unesco erklärt. DL



ENVIRONNEMENT

## LES TERRES ROUGES EN ROUTE VERS L'UNESCO

La région du sud veut intégrer le Réseau mondial des réserves de biosphère de l'Unesco.

13-04-2018



La présence de la sidérurgie est encore très palpable dans le topo du bassin minier. Suite à l'arrêt de l'exploitation minière, la nature et la végétation ont repris leur droit et de nouveaux milieux se sont développés. Dans le but de préserver ces réserves naturelles, le Luxembourg envisage d'intégrer le programme des biosphères de l'UNESCO. La candidature concerne notamment les réserves naturelles dans le sud du pays.

### UNE BIOSPHERE DANS UNE ANCIENNE REGION SIDÉRURGIQUE

Un groupe de travail a été mis en place pour préparer les démarches ainsi que le dossier de la candidature qui permettrait à la région du sud d'être classée "réserve de biosphère". La réserve naturelle dite *Haard*, classée "zone protégée" depuis 1994, fait partie d'un parc naturel de 600 hectares et s'étend sur les territoires des communes de Dudelange, Kayl et Rumelange.

Une autre réserve naturelle très prisée par les visiteurs est le circuit *Giele Botter* dans les communes de Differdange et Pétange. Ce sentier en forme de boucle passe à travers une ancienne exploitation minière à ciel ouvert. Le site, jadis dominé par le rouge de la minette, se caractérise aujourd'hui par sa végétation et la multitude de ses biotopes, une zone humide, des mares, un grand nombre de papillons ainsi que différentes espèces d'orchidées.

Selon **Guy Arendt, secrétaire d'Etat à la Culture**, le site éolien prévu à Differdange pourrait faire partie de cette réserve de biosphère comme il s'agit d'une mesure d'énergie renouvelable et de développement durable.

### LES DOSSIERS SONT SUR LE POINT D'ÊTRE FICELÉS

Dans les mois qui suivent, le groupe de travail doit déterminer le rôle des différentes zones, y compris comment l'écosystème protégé contribue à la conservation des paysages et des espèces et comment la zone implique les personnes vivant dans la région afin d'être à l'échelle des conditions du [Programme sur l'homme et la biosphère \(MAB\) de l'UNESCO](#).

De plus, le groupe organisera une série de forums et des tables rondes qui engagent également les citoyens. Le dossier de candidature final sera ensuite déposé à Paris en 2019.

Actuellement il existe **669 réserves de biosphère dans 120 pays**, dont 20 sites transfrontières. Les nouvelles réserves sont désignées chaque année par le Conseil international de coordination du programme composé des représentants élus de 34 Etats membres de l'UNESCO.

*(Article rédigé par l'équipe rédactionnelle du portail luxembourg.lu / Source: Unesco)*

# „Großes touristisches Potenzial“

## MAB-PROGRAMM DER UNESCO Kandidatur der Südregion nimmt Form an

Die Kandidatur der luxemburgischen Südregion, um in das „Man and the Biosphere“-Programm (MAB) der Unesco aufgenommen zu werden, nimmt langsam Form an. Am 5. Juni soll eine Informationsveranstaltung für die Räte der elf Südgemeinden stattfinden, bei der sie über das Projekt aufgeklärt werden sollen.

**BELVAL** Gestern war die Präsidentin der „Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'Unesco“, Simone Beck, zu Gast in der Vorstandssitzung des Gemeindegremiums Pro-Sud, um den Mitgliedern das Projekt noch einmal vorzustellen. Dr. Thomas Schaaf von der „Terra-Sana environmental consulting“ aus Freiburg, der 25 Jahre für die Unesco gearbeitet hat und nun Staaten berät, die Biosphärenreservate ausweisen wollen, erläuterte die Vorteile des MAB-Programms.

Biosphärenreservate seien ein Instrument zur Förderung der nachhaltigen wirtschaftlichen Entwicklung und für Forschung und Bildung, sagte Schaaf. Ziel des Programms sei es, den Schutz und die Nutzung natürlicher Ressourcen in Einklang zu bringen. Insgesamt gibt es zurzeit 669 MAB-Reservate weltweit.

Die meisten Mitglieder des Pro-Sud-Vorstands äußerten sich positiv zur Kandidatur. Insbesondere vor dem Hintergrund der Europäischen Kulturhauptstadt 2022 könnte das MAB-Programm einen zusätzlichen Gewinn darstellen, weswegen es gut wäre, wenn die Strukturen bis dahin betriebsbereit wären, wie der Düdelinger Bürgermeister Dan Biancalana (LSAP) betonte.

In der luxemburgischen Südregion seien viele Voraussetzungen für einen Erfolg der Kandidatur bereits gegeben, unterstrich Thomas Schaaf. Neben den Naturschutzgebieten und Natura-2000-Zonen verfügten insbesondere das kultur- und wirtschaftshistorische Erbe im Süden über großes touristisches Potenzi-

al. Die Uni Luxemburg in Belval stelle einen weiteren Pluspunkt dar.

Auf die Frage des Saanerer Bürgermeisters Georges Engel (LSAP), welchen konkreten Mehrwert die MAB-Zertifizierung der Südregion bringe, antwortete Schaaf, dass insbesondere die touristische Vermarktung durch die internationale Anerkennung der Unesco gefördert werde.

### Entscheidung bis Mitte 2020

In vielen Biosphärenreservaten sei nach der Verleihung des Labels ein Anstieg der Besucherzahlen verzeichnet worden. Davon hätten nicht nur Hotels und Restaurants, sondern auch lokale Produzenten profitiert, weil sich der Absatzmarkt durch die Touristen vergrößert habe. Befürchtungen einer Landnutzungseinschränkung in den Kernzonen hätten sich nicht bestätigt, so Schaaf.

Auch über den Zeitplan der Kandidatur wurde gestern bereits gesprochen. Bis September 2018 wolle man den mehrseitigen Prägebogen für die Kandidatur „ausfüllen“, schlug Simone Beck vor. Anschließend soll der partizipative Teil der Kandidatur beginnen. Bürgerbeteiligung sei ein wichtiger Aspekt des MAB-Programms, so Beck.

Danach sollen die Vorschläge der Zivilbevölkerung in die Kandidatur mit einfließen, die im September 2019 bei der Unesco eingereicht werden soll. Mit einer Entscheidung sei dann Mitte 2020 zu rechnen.

Der Vorschlag der luxemburgischen Unesco-Kommission, den Prozess der Bürgerbeteiligung über Transition Minett abzuwickeln, stieß insbesondere bei den CSV-Bürgermeistern Paul Weimerskirch (Schifflingen) und Laurent Zeimet (Bettemburg) auf Ablehnung. Die meisten Pro-Sud-Vorstandsmitglieder waren



Die Düdelinger „Haardt“ soll eine Kernzone des Biosphärenreservats werden

mit ihrem Präsidenten Roberto Traversini („d'ei gréng“) einverstanden, dass die Unesco-Kommission zuerst die Räte der betroffenen Gemeinden informieren solle. Eine entsprechende Informationsversammlung soll am 5. Juni um 19.00 Uhr in der „Téitenger Schungfabrik“ stattfinden. Neben den Räten sollen auch die technischen Dienste und die kommunalen Umweltberater teilnehmen.

Trägerstruktur soll das Gemeindegremium Pro-Sud bleiben, das einen zusätzlichen Mitarbeiter für die Koordination des Pro-

gramms einstellen will. Diese Person soll auch dafür sorgen, dass die Gemeinden ihren Bürgern die Inhalte gemeinsam kommunizieren, wie der Kayler Bürgermeister John Lorent (LSAP) forderte. Neben den Pro-Sud-Gemeinden müssen auch mehrere Ministerien eingebunden werden.

Bislang besteht bereits eine Arbeitsgruppe (AG) mit Vertretern des „Département de l'aménagement du territoire“ und der Forstverwaltung sowie Mitgliedern der Zivilbevölkerung. Zurzeit sei diese Gruppe dabei, den Red-Rock-

Trail für ausländische Besucher attraktiver zu gestalten und mögliche Locations für kleine Hotels und Ferienunterkünfte ausfindig zu machen, erklärte Robert Garcia, der an der AG beteiligt ist. 89 solcher Orte habe man bereits gefunden. Von Wohnwagenplätzen über Industriegebäude bis zur Nutzung von ehemaligen Grubenstellen sei vieles möglich. Zusammen mit dem „Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils“ (OAI) soll ein Wettbewerb für Architekten ausgeschrieben werden, um diese Unterkünfte zu gestalten. LL

Foto: Eolipress/Jean-Claude Ernst

# Luxembourg Métropole



EN LORRAINE  
L'INSOLITE SE MULTIPLIE  
Lire en page 15



## GUIDE HACHETTE DES VINS GRANDE SÉLECTION À REMICH

REMICH La dégustation qui permettra de déterminer les crus étoilés qui figureront dans le prochain *Guide Hachette des vins* a eu lieu hier matin.  
Lire en page 13

## La Minett bientôt protégée par l'Unesco

ESCH-BELVAL Les communes du sud du Luxembourg souhaitent adhérer au Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'Unesco dans le cadre d'Esch 2022.

Le projet a été présenté hier aux membres du syndicat Pro-Sud. Si la candidature luxembourgeoise est acceptée par l'Unesco, le patrimoine social et industriel de la région pourra être préservé et un tourisme durable, encouragé. Le programme est destiné à préserver les écosystèmes naturels ainsi qu'à améliorer les environnements humains et les relations entre les hommes et la nature. L'idée de soumettre cette candidature émane de la Commission nationale du Luxembourg pour la coopération avec l'Unesco. Le projet étudiera l'influence de l'activité humaine sur la nature ainsi que la manière dont la nature reprend ses droits une fois que l'homme s'est retiré, comme c'est le cas dans les anciennes mines à ciel ouvert qui feront d'excellents sujets d'étude. D'autant que le territoire sur lequel elles se trouvent était déjà occupé à l'époque des Celtes. Outre cet aspect social et historique, le projet présente également

des aspects économiques et écologiques. Il est question de sensibilisation de la population au développement durable et du développement d'un tourisme doux, respectueux des valeurs sociales, culturelles et écologiques. Certaines zones incluant les mines à ciel ouvert comme le «Giele Botter», le «Prénzebierg» ou l'«Ellergroum», entre autres, devraient être classées réserves de biosphères de l'Unesco. Celles qui les entourent devraient devenir des zones tampons Natura 2000 et d'autres zones non protégées continueraient d'accueillir des activités économiques qui ne sont pas durables. Si l'Unesco retient la candidature luxembourgeoise, le projet sera financé par les communes. La candidature sera remise à l'Unesco en septembre 2019. Une réponse devrait suivre au printemps 2020. Les communes se chargeront du financement de ce projet fait pour durer dans le temps. Ce réseau comprend 670 réserves dans 120 pays.



Les patrimoines naturels et sidérurgiques seront préservés.

### 16 000 coureurs attendus en mai



La 13<sup>e</sup> édition de l'ING Night Marathon Luxembourg rassemblera encore plus de monde que l'an passé! Plusieurs références internationales sont attendues le 12 mai, notamment Komen, en quête d'une troisième victoire au Grand-Duché.  
Lire en page 14

### «Du jamais vu à Schrassig»



«C'était un incident comme on n'en a encore jamais eu à Schrassig.» Il y a trois ans, un jeune détenu avait mis le feu à sa cellule. Hier, au deuxième jour du procès, les gardiens de la prison étaient appelés à témoigner. Plusieurs d'entre eux ne sont pas prêts d'oublier cette soirée mouvementée où ils étaient intervenus avec casques et boucliers.  
Lire en page 18

### N7: l'enquête se poursuit



Hier, le parquet a annoncé la libération du conducteur qui avait provoqué la course poursuite sur la N7 le 14 avril dernier qui avait coûté la vie à un policier. Dans le même temps, l'enquête a été étendue au policier qui conduisait le fourgon lors de l'accident.  
Lire en page 18

# Titeljagd im Süden

ProSud liebäugelt mit Kandidatur für Unesco-Biosphären-Programm

VON LUC EWEN

**Kandidiert die Südregion für den Unesco-Titel eines Biosphärenreservates? Und wenn ja, welche Rolle spielt das ProSud dabei? Diese und ähnliche Fragen, diskutierten gestern Vertreter der staatlichen Unesco-Kommission mit dem Vorstand des Südsyndikates.**

Wenn der Bürgermeister von Kayl, John Lorent, der noch vor Kurzem mit seiner Gemeinde aus dem ProSud-Syndikat austreten wollte, begeistert zum Telefon greift, um spontan abzuklären ob in seiner Gemeinde noch ein Saal frei ist für eine Informationsversammlung des ProSud, dann kann man wohl von einem Umschwung in den Beziehungen von Kayl mit dem ProSud sprechen. Doch damit nicht genug, Begeisterung war allgemein im Versammlungsraum des Feierstücker-Gebäude in Belval zu spüren, als gestern Vertreter der nationalen Unesco-Kommission in einer öffentlichen ProSud-Vorstandssitzung das Projekt vorstellten, die Luxemburger Südregion in das Unesco-Biosphärenprogramm aufzunehmen. Worum geht es?

669 Biosphärenreservate der Unesco gibt es derzeit weltweit. Sie verteilen sich über 120 Länder. Luxemburg ist bisher nicht darunter (siehe auch LW vom 9. April). Thomas Schaaf arbeitete mehr als 25 Jahre lang für das Unesco-Programm „Man and Biosphere“. Nun berät er öffentliche Instanzen, die sich für Biosphärenreservate interessieren. „Die Reservate erfüllen drei Funktionen“, erklärt er. Erstens gehe es um den Schutz der Natur und die Erhaltung der biologischen Vielfalt. Zweitens solle das Gebiet der Reservate nachhaltig genutzt werden und drittens, sollen innerhalb der geschützten Gebiete Forschung und Bildung eine nicht unwesentliche Rolle spielen.

Nun stand Thomas Schaaf den Bürgermeistern und ihren Vertretern, die Mitglied im ProSud-Vorstand sind, Rede und Antwort. So erkundigte sich Georges Engel (Sassenheim) nach dem konkreten Nutzen, den ein eventueller Beitritt der Südregion bringen würde.

Thomas Schaaf wies auf die internationale Anerkennung hin, die solch ein Titel mit sich bringe. Die sei hilfreich bei der touristischen Vermarktung einer Region. Auch lokale Produkte, zum Beispiel aus der Landwirtschaft, könnten dank des Unesco-Labels ihre Absätze steigern.

Von Dan Biancalana (Düdelingen) nach einem Zeitplan gefragt, meinten Schaaf und die Präsi-



Sollte die Südregion zum Biosphärenreservat werden, so erhoffen sich die Verantwortlichen positive Impulse für lokal produzierte Produkte und für den Tourismus.

(FOTO: CIRIS KARARA)

tin der Unesco-Kommission, Simone Beck, bei einer Einreichung zur Deadline am 30. September 2019 könnte eine Anerkennung im besten Fall bis Juli 2020 erfolgen. Allgemein war den Reaktionen der Gemeindevertreter zu entnehmen, dass dies auch als eine Bereicherung im Zuge des Kulturjahres Esch 2022 angesehen würde.

## „Mehr als nur schöne Schilder am Ortseingang“

Dan Biancalana sprach von einer zusätzlichen „Trumpfkarte“. Georges Misch (Esch/Alzette) meinte, dass das Biosphärenprogramm mit den touristischen Entwicklungsmöglichkeiten dazu beitragen könnte einen Schwachpunkt der Südregion zu beseitigen. Damit sprach er den oft angeprangerten Mangel an Unterbringungsmöglichkeiten an.

Robert Garcia von der staatlichen Kommission mahnte aber an, es reiche nicht „schöne Schilder am Ortseingang aufzustellen“. Es gehe auch darum, das Projekt mit Leben zu füllen. In diesem Sinne habe man sich zum Beispiel schon mit der Idee befasst, den Red-Rock-Trail auf das gleiche Niveau wie den Müllertal-Trail zu bringen. Dabei gehe es eben auch darum Unterbringungsmöglichkeiten für Touristen zu schaffen.

Zuvor hatte Thomas Schaaf erklärt, dass bei den Unesco-Biosphären drei Zonen im zu klassierenden Gebiet geschaffen würden. Rechtlich geschützte Kernzonen würden von Pufferzonen umgeben, die negative Einflüsse auf diese Kernzonen verhindern sollten. Die restlichen Gebiete gehören zu Entwicklungszonen, in denen der Mensch lebt und arbeitet.

Es war besonders diese Aufteilung, die bei Henri Haine (Rümelingen) Bedenken hervorrief. Er verwies auf die Lage der Stadt am Roten Felsen zwischen mehreren Schutzzonen und wollte wissen, welchen Einfluss diese Klassifizierung auf die künftige Stadtentwicklung haben würde. Thomas Schaaf erwiderte, dass in allen drei Zonen wirtschaftliche Entwicklung weiter möglich sei, nur eben auf unterschiedliche Art und Weise. So seien auch in den Kernzonen Forschungs- und Bildungstätigkeiten möglich.

Das eingangs erwähnte Telefonat von John Lorent war übrigens von Erfolg gekrönt. Am 5. Juni wird es in Kayl eine Informationsversammlung für die Gemeinderäte der Südregion zum Thema geben. Wer nicht zu diesem illustren Kreis gehört, hat schon am Vortag, dem 4. Juni, die Möglichkeit sich im Rahmen der „Rendez-Vous de l'Unesco“ im hauptstädtischen Cercle um 18.30 Uhr zu informieren. Dann wird dort Thomas Schaaf über das Projekt „Men and Biosphere“ referieren.

Ob das ProSud-Syndikat die Führung bei einer eventuellen Kandidatur der Südregion für den Unesco-Titel übernehmen wird, wurde gestern nicht entschieden. Zuerst sollen, wie gesagt, die Gemeinderatsmitglieder der Südgemeinden informiert werden.

## NOTIZBLOCK SÜDEN

**Esch-sur-Alzette.** - Porte ouverte. Le Lycée technique de Lallange invite dimanche prochain de 9 à 11.30 heures pour les futurs élèves de 7<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, et 4<sup>e</sup>. Infos: [www.ttl.lu](http://www.ttl.lu).

**Lasauvage.** - Conférence. Dans le cadre de son 30<sup>e</sup> anniversaire, l'Ecole Nature de Lasauvage organise la conférence «Fermant de Saintignon, ses origines, sa carrière militaire et sa vie de maître des forges sur l'enfance du comte de Guen-

trange demain à 19 heures à la salle des fêtes. Entrée gratuite.

**Uewerker.** - Theater Den Däfferdenger Theater spillt am Theatersal „Dé lescht Fläsch Cola an der Wüst“, e Samschdeg, a Sonndeg um 20 Auer, e Méindeg um 18 Auer. Entrée: 12 Euro (Erwuessener), 8 Euro (Kanner bis 15 Joer). Reservatioune: Tel. 691 616 587 (mündes bis freides 18 bis 20 Auer) oder op [www.tmd.lu](http://www.tmd.lu).

## TÉTANGE

Organisée à l'initiative du syndicat PRO-SUD en collaboration avec la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO, une séance d'information portant sur la candidature de la région Sud au programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO aura lieu le mardi, 5 juin à 19h au centre culturel «Schungfabrik» de Tétange. Déclinée en deux parties, présentation du projet et séance de questions/réponses, la séance se déroulera en présence des conseillers communaux du Sud, des représentants des services techniques, écologiques, culturels et de communication, des représentants de la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO, des gestionnaires d'Esch2022, ainsi que de l'anthroposophe et consultant en réserves biologiques Thomas Schaaf.

Source: [www.prosud.lu](http://www.prosud.lu)

Tageblatt

Donnerstag, 7. Juni 2018 • Nr. 131

# LËTZEBUERG SÜDEN 31

## Aufwertung der Minette-Region

### UNESCO Ab 2020 ein Biosphärenreservat?

Ab 2020 könnten die Einwohner der elf Pro-Süd-Gemeinden in einer Region leben, die von der Unesco als Biosphärenreservat anerkannt wird. Neben der Umwelt sollen aber auch die Bewohner von dieser Auszeichnung profitieren.

**TETINGEN** Thomas Schaaf, ehemaliger Mitarbeiter der Unesco, begleitet zahlreiche Regionen, die bereits als Biosphärenreservat anerkannt wurden. Er unterstützt die elf Gemeinden bei ihrer Kandidatur. Am Dienstagabend erklärte er den Gemeinderäten und den Mitarbeitern in der Tettinger „Schungfabrik“, was man unter dem Begriff Biosphärenreservat versteht und wie dieses Prädikat die Region aufwertet und Mensch und Natur zugutekommt. Auf die Frage, ob die Voraussetzungen noch nicht erfüllt seien, um als Biosphärenreservat der Unesco anerkannt zu werden, antwortete der Experte aus dem Schwarzwald: „Keine. Ich habe bislang keine Schwächen entdeckt.“

Ein Biosphärenreservat ist eine von der Unesco initiierte Modellregion, in der nachhaltige Entwicklung in ökologischer, ökonomischer und sozialer Hinsicht verkörpert werden soll. Jedes Biosphärenreservat ist ein Großschutzgebiet mit einer Schutz-, einer Entwicklungs-, einer Forschungs- und einer Bildungsfunktion. Die Biosphärenreservate sind in drei Zonen eingeteilt: eine naturschutzorientierte Kern-, eine am Landschaftsschutz orientierte Pflege- und eine sozioökonomisch orientierte Entwicklungszone. Als Kernzonen werden in der Minette-Region die bereits bestehenden Natura-2000-Gebiete



Im „Ellergronn“ könnte das Informationszentrum entstehen. Das Erbe der Stahlindustrie soll zudem erhalten bleiben.

festgelegt. Auch das Erbe der Schwerindustrie soll weiter erhalten und aufgewertet werden. Das notwendige Informationszentrum könnte im Escher „Ellergronn“ entstehen. Dafür müsse man die bestehenden Strukturen lediglich ausbauen.

### 669 Biosphärenreservate in 121 Ländern

Weltweit hat die Unesco bereits 669 Biosphärenreservate in 121 Ländern anerkannt. 16 davon liegen in Deutschland und 14 in

Frankreich. Neben einer verstärkten Identifizierung soll der Titel zudem wirtschaftliche Vorteile für die Region bieten.

„Die Region Entlebuch im Kanton Luzern in der Schweiz kann sich durch den Titel der Unesco über einen Mehrwert von rund 2,4 Millionen Euro jährlich freuen“, rechnete Schaaf vor. Gleiches sei auch in der Minette-Region zu erwarten, so seine Einschätzungen.

„Das Biosphärenreservat kann auch grenzüberschreitend anerkannt werden. Ich bin jedoch der Meinung, dass wir uns als Erstes um die Kandidatur der elf Pro-

Süd-Gemeinden kümmern sollen, da das Dossier sehr komplex ist. Erst dann wäre es sinnvoll, über eine grenzüberschreitende Zusammenarbeit mit unseren französischen Nachbarn nachzudenken“, erklärte der Differdinger Bürgermeister Roberto Traversini („déli gréng“).

Georges Liesch („déli gréng“) sprach sich jedoch dafür aus, einige französische Gemeinden sofort mit in die Planungen einzubeziehen. Insgesamt befinden sich 16 Biosphärenreservate in zwei Ländern und drei erstrecken sich sogar über drei Landesgrenzen.

Am 18. Juni werden die elf Pro-Süd-Gemeinden darüber abstimmen, ob sie eine Kandidatur bei der Unesco einreichen wollen. „Nach den Parlamentswahlen im Oktober werden die Bewohner über Bürgerforen und Diskussionsabende aktiv in die Gestaltung des Projekts eingebunden. Die fertige Kandidatur soll dann im September 2019 zur Unesco nach Paris geschickt werden. Mit einer Antwort von der Unesco ist nicht vor Sommer 2020 zu rechnen“, erläuterte Simone Beck von der Unesco-Kommission.

AH

# „Das Rad nicht neu erfinden“

PRO-SUD Unesco-Biosphärenreservat und Esch 2022 auf der Tagesordnung

Laurent Graaff

Insgesamt acht Punkte umfasste die Tagesordnung bei der gestrigen Pro-Sud-Sitzung. Die beiden wichtigsten Punkte erörtern wir im Folgenden gemeinsam mit dem Differdinger „député-maire“ Roberto Traversini, dem Präsidenten des Syndikats, der elf Gemeinden umfasst.

Tageblatt: Vor rund drei Wochen fand in der Tetinger „Schungfabrik“ eine Informations-sitzung im Rahmen der geplanten Auszeichnung des Unesco-Biosphärenreservats an eben diese elf Gemeinden statt. Wo ist dieses Projekt gegenwärtig dran?

Roberto Traversini: In unserer gestrigen Sitzung herrschte zunächst Einigkeit darüber, dass wir unsere Kandidatur stellen werden. Festgehalten wurde ebenfalls, dass Pro-Sud Haupt-träger dieses Labels werden wird. Auch das wurde einstimmig festgehalten.

Was muss jetzt in dem Zusammenhang passieren?

Wir müssen uns mit Simone Beck, der Leiterin des Unesco-Büros, treffen, um alles Nötige in die Wege zu leiten, um unsere Kandidatur zu stellen. Wir müssen auch eine Arbeitsgruppe gründen, die unter dem Lead von Pro-Sud tätig werden wird. Das alles bedeutet eine Menge Arbeit, die gut aufgeteilt werden muss, und reichlich Koordination, die ebenfalls reibungslos laufen muss. Wichtig ist in dem Zusammenhang auch die Partizipation der Bürger aus den elf Gemeinden. Denn sie werden davon profitieren.

Was erwarten Sie sich denn konkret?

Der Süden hat eine einmalige Chance und die gilt es unbedingt zu nutzen. Es geht dabei aber nicht nur um den Ausbau des Tourismus, sondern auch ganz eindeutig um die lokale Wirtschaft. Von der Verleihung dieses Titels werden nämlich eine ganze Reihe von Produzenten profitieren. Es wird also in der Hinsicht eine positive Auswirkung geben. Es geht eindeutig nicht nur um eine verstärkte Identifizierung der Region. Aus diesem Grund müssen wir jetzt eine Liste dieser po-



Pro-Sud-Präsident Roberto Traversini

tenziellen Akteure zusammenstellen.

Mit Esch 2022 stand ein weiterer interessanter Punkt auf der gestrigen Tagesordnung. Was gibt es in dem Dossier Neues?

Wir haben uns in dem Zusammenhang die Frage gestellt, inwieweit Esch 2022 unsere Region nachhaltig verändern wird. Das ist neben dem ganzen Projekt an sich eine entscheidende Frage. Wichtig ist dann auch, dass wir auf einer Linie sind mit der kulturellen Strategie der Stadt Esch. Da wurde im Rahmen der Bewerbung viel Vorarbeit gemacht. Es macht überhaupt keinen Sinn, das Rad jetzt neu zu erfinden. Esch gibt in der Hinsicht nämlich ganz klar den Ton an. Was wir gegenwärtig benötigen, ist eine Art Inventar von all denen, die in Sachen Kultur „um Terrain sinn“, wie es so schön heißt. Denn ohne deren Unterstützung ist alles nichts. Eines der Probleme, die sich jetzt bereits abzeichnen, ist der Zeitmangel. Wir müssen in Erfahrung bringen, wer wann wo zur Verfügung steht. Das wird in einer nächsten Arbeitssitzung auf dem Programm stehen.

## Le Sud vise un label Unesco

ESCH-SUR-ALZETTE Le syndicat PRO-Sud, qui réunira plusieurs communes du sud du pays, a décidé hier de proposer officiellement la candidature de la région au label «réserve biosphère» de l'Unesco.



Dans le sud du pays, la nature a repris ses droits.

Selon le président du syndicat intercommunal, Roberto Traversini, cette reconnaissance internationale pourrait intervenir d'ici 2020 et servirait à la fois les intérêts d'Esch 2022 ainsi que des producteurs locaux qui verraient, leur production largement valorisée.

MARDI 19 JUIN 2018 / LESSENTIELLU

# Unesco und Esch 2022

Das ProSud wird sich mit der Kandidatur der Südregion als Biosphärenreservat befassen

VON LUC EWEN

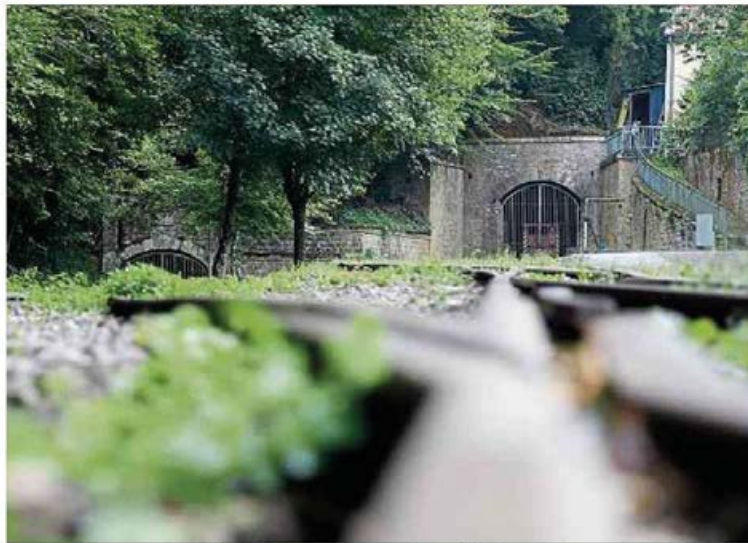
**Das Biosphärenreservat, Esch 2022 und die Night Card Sud waren die Hauptthemen, mit denen sich die Vertreter der ProSud-Gemeinden gestern beschäftigten.**

Die Südregion soll das Unesco-Label eines Biosphärenreservats erhalten. Die Vertreter der elf Mitgliedsgemeinden im ProSud sind sich in diesem Punkt einig. Sie beschlossen gestern in öffentlicher Vorstandssitzung, dass das Gemeindegremium die Leitung der Kandidatur übernehmen soll.

ProSud-Präsident Roberto Traversini (Differdingen) sprach von einer einzigartigen Chance für die Südregion und auch von einem der wichtigsten Projekte des ProSud-Syndikats seit dessen Gründung. Ziel sei es, noch in diesem Jahr ein Vordossier einzureichen, um bis 2019 eine erste und bis 2020 eine definitive Antwort der Unesco zu erhalten. Sollte die Südregion zum Unesco-Biosphärenreservat ausgewiesen werden, so erhofft man sich positive Auswirkungen auf den Tourismus und für die Vermarktung lokaler Produkte. Dan Biancalana (Düdelingen) sagte, dass man zur Finanzierung der Kandidatur aber auch die Unterstützung des Staates erwarte.

## Kulturelle Strategie und Esch 2022

Ein weiteres Großprojekt der Südregion ist Esch 2022. Hier geht es um das Austragen der Europäischen Kulturhauptstadt in vier Jahren. So stand auf der Tagesordnung die Schaffung einer Arbeitsgruppe zur kulturellen Strategie. Hier gab es allerdings unterschiedliche Sichtweisen, wie diese Arbeitsgruppe am besten zusammengestellt sein sollte. Während Dan Biancalana meinte, es sei besser, schnell im kleinen Kreis mit der Arbeit zu beginnen, vertrat John Lorent (Kayl) die Ansicht, man solle von Anfang an auch andere lokale kulturelle Institutionen mit ins Boot nehmen. Am En-



Vom Biosphärenreservat erhofft sich das ProSud neue Impulse, auch für den Tourismus. (FOTO: CHRIS KARABA)

de wurde beschlossen, dass das ProSud es den Gemeinden überlässt, wen sie delegieren. Die Arbeitsgruppe soll möglichst noch vor den Sommerferien erstmals tagen. Der Präsident der Vereinigung Esch 2022 und Vertreter von Esch/Alzette im ProSud, Georges Mischo, kündigte indes eine Pressekonzferenz für kommenden Donnerstag an. Hier soll das neue Organigramm vorgestellt werden und somit auch bekannt werden, ob Jantina Strögen und Andreas Wagner Koordinatoren von Esch 2022 bleiben, oder ersetzt werden.

**Night Card Sud 2019.** Der Vertrag zur Night Card Sud, die es den Einwohnern der meisten ProSud-Gemeinden erlaubt, zu günstigen Bedingungen den Night-Rider-Dienst der Firma Sales-Lentz zu benutzen, wird für das kommende Jahr nicht aufgekündigt und somit automatisch um ein Jahr verlän-

gert. Die Karte für den nächtlichen Rufbusdienst gilt in acht von elf ProSud-Gemeinden. Kayl hat ein eigenes Abkommen und Bettemburg und Käerjeng beteiligen sich nicht an dieser Dienstleistung. Im vergangenen Jahr kostete die Night Card Sud die acht Gemeinden rund 250 000 Euro. 20 Prozent der Fahrten fanden innerhalb dieser Gemeinden statt, 60 Prozent führten in die Hauptstadt oder zurück. Die Aufforderung von Dan Biancalana, die Karte solle verstärkt beworben werden, wurde allgemein bejaht. Allerdings meinte Präsident Roberto Traversini, dies sei vorrangig Aufgabe der einzelnen Gemeinden und nicht des ProSud.

**Finanzierung.** Während der Sitzung kam kurzzeitig eine Diskussion zur Finanzierung des ProSud auf. John Lorent regte an, ins Auge zu fassen, eine Haushaltsvor-

lage aufzustellen und diese in den Gemeinderäten votieren zu lassen statt der Finanzierung über den bisherigen Verteilungsschlüssel. Nach diesem zahlt derzeit jede Mitgliedsgemeinde zwei Euro pro Einwohner pro Jahr an das ProSud. Laurent Zeimet (Bettemburg) gab klar zu verstehen, dass das für seine Gemeinde nicht in Frage käme. Nach der Sitzung sagte Präsident Roberto Traversini dem LW auf Nachfrage hierzu, man müsse sich in der Tat Fragen zur Finanzierung des ProSud stellen, wenn dieses große Projekte, wie etwa das des Biosphärenreservats, angehen soll. Allerdings erlaube auch die derzeitige, in den Statuten festgelegene Regelung mit dem Finanzierungsschlüssel, den Beitrag noch zu erhöhen, sollte dies notwendig sein. Das ProSud stehe keineswegs vor Finanzierungsproblemen.

## DER KOMMENTAR

### Die Lehren aus Esch 2022 ziehen

VON NICOLAS ANEN

Nun ist es offiziell, die Südregion will in das prestigereiche Programm des Unesco-Biosphärenreservats aufgenommen werden. Kandidaten sind die elf Gemeinden, die sich bereits einen internationalen, ruhmreichen Titel besorgen konnten: den der europäischen Kulturhauptstadt. Da gilt es die Fehler, die bei Esch 2022 in puncto Kommunikation getätigt wurden, zu vermeiden. Auf der Habenseite steht eine Informationsversammlung zum Unesco-Label, die am 5. Juni stattgefunden hat. Auf der Soltseite: Das Thema wurde im Vorfeld nicht in allen betroffenen Gemeinden öffentlich debattiert. So nahm das ProSud gestern seine Entscheidung, die Leitung der Kandidatur zu übernehmen, ohne dass alle Gemeinderatsmitglieder, geschweige denn Bürger, sich im Vorfeld dazu positionieren konnten. Dies wohl, weil die Zeit drängt und das Einreichen eines Vordossiers für das Unesco-Label im September angepöllt wird. Danach sind Diskussionen und Bürgerforen vorgesehen, heißt es. Es bleibt, dass die Situation an Esch 2022 erinnert, wo man sich vom Abgabetermin treiben ließ und scheinbar vergaß, die gewählten Ratsmitglieder mit ins Boot zu nehmen. Dabei können sie zu wichtigen Botschaftern des Vorhabens werden. Dass die Kandidatur gut für den Süden ist, steht außer Frage. Aber das muss auch mitgeteilt werden. Ansonsten droht, wie bei Esch 2022, im Nachhinein viel Energie für Überzeugungsarbeit investiert werden zu müssen.

# Gute Voraussetzungen für Unesco-Label

ProSud-Gemeindesyndikat will am 18. Juni über Kandidatur für Biosphärenreservat entscheiden

VON NICOLAS ANEN

Von 2020 an könnten die aktuell mehr als 170 000 Einwohner der elf ProSud-Gemeinden in einer von der Unesco als Biosphärenreservat anerkannten Region leben. Ein Label, das Touristen anziehen, aber auch die Identifikation der Einwohner mit ihrer Region fördern soll.

„Mir sind noch keine negativen Punkte aufgefallen“, sagte der frühere Unesco-Mitarbeiter Thomas Schaaf, als er am Dienstagabend in der Tetinger Schungfabrik nach den Schwächen der Südregion Luxemburgs in Bezug auf eine mögliche Kandidatur zum Unesco-Biosphärenreservat gefragt wurde. Thomas Schaaf ist ein früherer Unesco-Mitarbeiter und berät heute unter anderem Regionen, die den Unesco-Titel anstreben.

Zuvor hatte er Gemeinderäten und Mitarbeitern aus den elf ProSud-Gemeinden erklärt, dass ein Biosphärenreservat eine Region darstellt, die vom Staat als Großschutzgebiet ausgewiesen und als solches von der Unesco anerkannt wird. Im Fall der Südregion könnte sich das Biosphärenreservat über das Gebiet der elf ProSud-Gemeinden erstrecken.

## Sich mit der Region identifizieren

Für die Einwohner gebe es im Alltag vor allem zwei Vorteile. Einerseits eine bessere Identifizierung mit der Region. „Ich selbst stamme aus dem Schwarzwald“, erklärte Thomas Schaaf im Gespräch mit dem LW. „Mir wurde aber erst bewusst, wie außergewöhnlich die Region ist, als ich, nachdem ich im Ausland tätig war, wieder zurückkam“. Das gleiche Phänomen könne sich in der Minetteregion abspielen, wo sich viele nicht bewusst seien, welche Natur und Industriekultur sich vor ihrer Haustür befinden. Dem Schwarzwald wurde übrigens 2017 das Unesco-Label des Biosphärenreservates verliehen.

Erwartet werden sich andererseits aber auch wirtschaftliche Vorteile. „Das Unesco-Label kann wie ein Magnet sein“, so Thomas Schaaf. Die Gastronomie- und Tourismusbranche könne davon profitieren. Aber auch Betriebe, die, unter bestimmten Auflagen, Produkte herstellen könnten, mit dem Label „Im Unesco-Biosphärenreservat hergestellt“.

Weltweit gibt es derzeit 669 Biosphärenreservate in 121 Ländern, davon 16 in Deutschland und 14 in Frankreich. Sie dienen dem Naturschutz, aber nicht nur. Konkret werden in solchen Regionen Kernzonen ausgemacht. In den ProSud-Gemeinden könnten dies

sixt Naturschutzgebiete sein. Rundherum gibt es Pufferzonen, dies könnten die Natura-2000-Zonen sein. Und den Rest des Territoriums, die größte Fläche, stellt die sogenannte Entwicklungszone, mit den Siedlungen und Industriegebieten, dar.

Auch braucht es ein Besucherzentrum. Dafür könne das Centre d'accueil der Naturverwaltung im Ellergronn ausgebaut werden. Der Präsident des ProSud, Roberto Traversini, drückte es so aus: „Wir haben eigentlich schon alles, nützen es aber noch nicht richtig aus.“

In den Kernzonen gelten Regeln zum Erhalt der biologischen Vielfalt. Darüber hinaus muss sich für eine nachhaltige Nutzung der natürlichen Ressourcen in der Region eingesetzt werden. Außerdem müsse Ökosystemforschung betrieben werden. Hier könne eventuell die Universität in Belval mit eingebunden werden, erklärte Schaaf noch. „Ziel ist es, Schutz und Nutzung der Natur in Einklang zu bringen“, resümierte er.

## Gewissheit frühestens 2020

Wie Roberto Traversini erklärte, werden die Vertreter der ProSud-Gemeinden am 18. Juni entscheiden, ob sie eine Kandidatur stellen möchten. Laut Simone Beck, Vertreterin der luxemburgischen Unesco-Kommission, könne eine erste Kandidatur im September eingereicht werden. Nach den Parlamentswahlen sollen die Einwohner mit Bürgerforen eingebunden werden. Eine definitive Kandidatur könne dann, falls noch immer gewünscht, im September 2019 bei der Unesco eingereicht werden. Im Sommer 2020 wäre dann das Resultat zu erwarten.

In der Schungfabrik schienen die Zuhörer der Initiative positiv gegenüber eingestellt. Es wurde aber auch betont, dass jede Gemeinde einzeln über eine Teilnahme abstimmen soll. Später könnten sich weitere Kommunen, auch außerhalb des ProSud, dem Biosphärenreservat anschließen.

## Und die Nachbarn aus Frankreich?

Das gilt auch für Gemeinden in Frankreich und Belgien. Der Differdinger Schöffe Georges Liesch sprach sich dafür aus, die französischen Nachbarn sofort mit ins Boot zu nehmen. Simone Beck riet aber davon ab. Die Prozedur sei so schon kompliziert genug. Nichts verhindere aber, dass in einer zweiten Phase ein grenzüberschreitendes Biosphärenreservat entstehe. Davon gibt es weltweit 16 und vier, die trinational sind.

Aber bereits jetzt scheint es, als trage die Identifizierung als gemeinsame Region erste Früchte. So verpasste es Roberto Traversini nicht, hervorzuheben, dass die erste Informationssitzung des ProSud unter seiner Präsidentschaft in der Gemeinde Kayl stattfand – die Kommune, die den ProSud verlassen wollte und nur geblieben ist, weil eine Mehrheit der anderen Gemeinden sich dagegen ausgesprochen hatte. In seiner Begrüßungsrede hatte der Kayler Bürgermeister John Lorent noch in Bezug auf das mögliche Biosphärenreservat unterstrichen, dass seine Gemeinde „mittendrin liegt“.



Das Naturschutzgebiet Prënzeberg könnte zu einer der sechs Kernzonen des Biosphärenreservats der Südregion Luxemburgs werden. (FOTO: CLAUDE DISCHALD)

## “Meng Schoul”

### Informationsversammlungen

Welche Sekundarschule passt am besten zu dir? Wo werden die Sektionen, die Berufsausbildungen oder die *Brevets de technicien supérieur* (BTS) angeboten, die deinen Interessen entsprechen?

Der Minister für Bildung, Kinder und Jugend, Claude Meisch, lädt alle Schüler und ihre Eltern zu **Informationsversammlungen** über das vielfältige Angebot in den Sekundarschulen ein.

Informier dich an Ständen der Schulen aus deiner Region und sprich mit Experten.

Entdecke auch die neue Webseite [mengschoul.lu](http://mengschoul.lu) und die interaktive Karte mit allen möglichen Ausbildungswegen.

DATUM	UHRZEIT	GEBÄUDE	ADRESSE
Samstag, 9. Juni 2018	14 Uhr	Tramsschapp	49, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg
Dienstag, 12. Juni 2018	18 Uhr	Al Seeérel	Rue de l'Industrie L-9230 Diekirch
Samstag, 16. Juni 2018	10 Uhr	Kulturfabrik	116, rue de Luxembourg L-4221 Esch-sur-Aizette

LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

## Die elf ProSud-Gemeinden

Esch/Azette (35 040 Einwohner),  
Differdingen (26 193),  
Düdelingen (20 869),  
Petingen (18 688),  
Sassenheim (16 780),  
Bettemburg (11 003),  
Schillingen (10 750),  
Käerjeng (10 294),  
Kayl (9 098),  
Monnerich (6 936),  
Rümlingen (5 545).



# Luxembourg : les anciens sites miniers ont leur comité Natura 2000

Dans Au Sud, Luxembourg, Mis à jour le 28/07/18 14:15 | Publié le 28/07/18 14:13  
LE QUOTIDIEN



Les responsables politiques du sud du Luxembourg, ainsi que les responsables administratifs, forment désormais un comité Natura 2000 propre à prendre des décisions au-delà de leurs compétences de territoire (Photo :Tania Feller).

Le comité de pilotage de la zone Natura 2000 «Anciens sites miniers» a vu le jour cette semaine. Objectif ? Mieux coordonner la protection des 3390 hectares de biodiversité « remarquable », qui étaient auparavant des zones de l'industrie du fer.

C'est une première. Jeudi, le comité de pilotage de la zone Natura 2000 «Anciens sites miniers» du Luxembourg a vu le jour. C'est une mise en œuvre concrète de la nouvelle loi sur la protection de la nature (au total, car il est prévu de créer huit comités de pilotage Natura 2000 au Luxembourg). «Le comité de pilotage sera une plateforme régionale dynamique et proactive dont le but sera de travailler concrètement ensemble pour que tous se sentent responsables du site et aussi pour la promotion de la région, indique la ministre de l'Environnement, Carole Dieschbourg. L'objectif est que tous les acteurs travaillent ensemble.» Regroupant l'État, huit communes et des partenaires privés (lire encadré bleu), le comité de pilotage aura la responsabilité d'une zone de quelque 3 390 hectares située, comme le nom de la structure l'indique, sur les anciens sites miniers de l'État, des communes et du sud du pays (lire le chiffre). Ces anciens sites miniers, fortement marqués par l'activité industrielle lourde, ont évolué vers des sites Natura 2000 remarquables par leur biodiversité et constituent un espace multifonctionnel avec le développement d'activités très diverses et hétéroclites : la protection de la nature, la sylviculture, le tourisme et les activités récréatives et sportives, ainsi que la préservation du patrimoine industriel et l'agriculture.

### **Bonne coopération à l'échelle d'une région**

«L'objectif est de prendre ensemble des mesures concrètes concernant ce site des anciennes mines industrielles», souligne Michel Leytem, le responsable de l'arrondissement Sud de l'administration de la Nature et des Forêts et président du comité de pilotage Natura 2000 «anciens sites miniers».

Les missions principales du comité de pilotage sont les suivantes : l'information et la sensibilisation des principaux acteurs tels que les communes, les exploitants agricoles ou le grand public sur les enjeux et les objectifs du site ; la responsabilisation des acteurs locaux et la coordination de leurs actions avec celles des administrations ; la promotion de filières de production soutenant les objectifs des plans de gestion ; la facilitation de la mise en œuvre de mesures contractuelles ; la formulation de recommandations au ministre sur la base d'expériences régionales.

Aux Terres-Rouges d'Esch-sur-Alzette...  
des airs de vastes espaces à l'américaine !  
(Photo : Tania Feller).



### **Pelouse sèche, hêtraies, géologie...**

«L'idée est de mettre l'accent sur l'existant et de faire un pas en avant pour la biodiversité du site, estime le bourgmestre de Dudelange, Dan Biancalana. On fait le lien entre le passé, le présent et le futur du site.»

Les habitats principaux du site sont les pelouses sèches, les complexes rocheux, les éboulis, les hêtraies ou les grottes et les galeries non exploitées par le tourisme. Les espèces sont l'Alouette Lulu, le Grand duc d'Europe, le pic noir ou le sonneur. Et pour les protéger, l'administration de la Nature et des Forêts ne chôme pas. «Il y a beaucoup de travail, mais c'est un travail très intéressant, confie Jan Herr, l'animateur gestionnaire du comité de pilotage. Il s'agit de préserver la biodiversité du site tout en créant un aspect touristique et récréatif durable.» Des moyens ont été débloqués pour atteindre cet objectif et même aller plus loin : être candidat pour le projet «Homme et biosphère» de l'Unesco.

*Guillaume Chassaing*

#### La zone concernée dans le détail

Le champ d'application du comité de pilotage Natura 2000 «Anciens sites miniers» correspond à 3 390 hectares et à huit zones Natura 2000 : Differdange Est – Prenzebiërg/anciennes mines et carrières; Esch-sur-Alzette sud-est – anciennes minières/Ellergrohn; Dudelange – Haard Dudelange – Ginzeberg; massif forestier du Waal; minière de la région de Differdange – Giele Botter, Tilleberg, Rollesbiërg, Ronnebiërg, Metzbiërg et Galgebiërg.

Au niveau des rapports de propriété, il est à noter que les communes représentent plus d'un tiers de la surface, l'État un tiers, ArcelorMittal, 20 % et les terrains privés, 10 %.

# „Keine Bürde, sondern eine Chance“

BELVAL Seminar „Hallz we need“ am Freitag in der „Halle des poches“

Luc Labouille

„Hallz we need“ lautet (in Anlehnung an eine Ausstellung aus dem Kulturjahr 2007) der Titel eines Seminars, das am kommenden Freitag in der „Halle des poches“ auf Belval stattfindet. Im Mittelpunkt steht der Erhalt der Gebläsehalle auf Belval und weiterer Industriegebäude in der Südreion.

Die Gebläsehalle auf Belval hat in den vergangenen Monaten für reichlich Gesprächsstoff gesorgt. Spätestens seit die mittlerweile aus ihrem Amt geschassten Koordinatoren von Esch 2022, Janina Strößen und Andreas Wagner, das Gebäude im Bidbook zum Epizentrum der Europäischen Kulturhauptstadt erkoren hatten, war es wieder in aller Munde. Wieder, denn die Gebläsehalle wurde schon im Kulturjahr 2007 als Ausstellungsraum genutzt und die „Amicale des hauts-fourneaux“ setzt sich seit über zehn Jahren aktiv für ihren Erhalt ein. Zu teuer, zu groß, in zu schlechtem Zustand: So lauteten lange Zeit die Argumente der Politiker, die auf die „Halle des soufflantes“ angesprochen wurden. Zudem hatte die Denkmalschutzbehörde im Februar 2018 – entgegen der Meinung zahlreicher Historiker und Architekten – erklärt, sie sehe keinen ganz großen historischen und architektonischen Wert in der Halle.

## Nancy Braun will ihr Headquarter

Wegen sich hartnäckig haltender Gerichte, die Gebläsehalle solle abgerissen werden und einem Neubauprojekt weichen, hatte Präsident Dan Cao im Namen der „Amicale“ Ende März dieses Jahres eine öffentliche Petition zu ihrer Rettung eingereicht. Die Petition wurde jedoch nur von 1.076 Personen unterzeichnet und erreichte damit die vorgeschriebene Marke von 4.500 Unterschriften nicht, sodass die

Chamber nicht über die Zukunft des Gebäudes beraten musste.

Am vergangenen Wochenende ließ dann die neue Generaldirektorin von Esch 2022, Nancy Braun, auf RTL Radio verlaublich, dass auch sie sich die Gebläsehalle als Headquarter der Kulturhauptstadt wünschen würde.

Bereits im März dieses Jahres hatte die dem Kulturministerium untergeordnete luxemburgische Unesco-Kommission vorgeschlagen, die Südreion in das „Man and the Biosphere“-Programm (MAB) der Unesco aufzunehmen. Als Träger des Projekts soll der Gemeindeverbund Pro-Sud fungieren. Experten bescheinigten der Minetereion gute Chancen, in das MAB aufgenommen zu werden, erklärte Robert Garcia gestern auf einer Pressekonferenz in den Räumen von Pro-Sud. Er ist Mitglied der Arbeitsgruppe „EiseStol“, die sich im Rahmen der Unesco-Bewerbung mit der Sozial- und Industriegeschichte beschäftigt. Die Industriegebäude seien neben den Tagengebieten, die von der Natur

zurückerobert wurden, wichtige Zeugen dieser Geschichte, deshalb müssten sie erhalten bleiben, damit die Bewerbung erfolgreich sein könne, erläuterte Garcia.

## Wo bleibt das Zentrum für Industriekultur?

Eine der wichtigsten Maßnahmen bestehe nun darin, ein Inventar der noch vorhandenen Industriegebäude zu erstellen, betonte die Historikerin Antoinette Lorang von der 1989 gegründeten „Fondation Bassin minier“. Lorang unterstrich auch die Wichtigkeit des „Centre national de la culture industrielle“ (CNCI), das ursprünglich am Fuße von Hochoten A auf Belval eingerichtet werden sollte, wegen Sparmaßnahmen infolge der Finanzkrise 2008 aber auf Eis gelegt wurde. Zwar seien die beiden Hochöfen dort restauriert worden, doch es fehle an einer umfangreichen, historischen Aufar-

beitung der Geschichte der Hütten und Stahlwerke in Luxemburg. Während der Bergbau seit der Schaffung des „Musée national des mines“ gut dokumentiert sei, gebe es für die „Schmelzen“ keine vergleichbare Dokumentation. Das CNCI könne nicht nur im Rahmen des MAB-Programms, sondern auch für Esch 2022 ein großes Plus darstellen. Um über die Erhaltung der Industriegebäude und ihre spätere Nutzung zu beraten, organisiert die rund zehnköpfige Arbeitsgruppe „EiseStol“ am kommenden Freitag ein Seminar in der „Halle des poches“ auf Belval. Dort werden sowohl Forscher und Architekten aus Luxemburg als auch renommierte internationale Experten über die historische und architektonische Bedeutung der Gebläsehalle und die Notwendigkeit ihres Erhalts referieren.

„Wir sollten die Erhaltung der Industriegebäude nicht als Bürde, sondern als Chance sehen“, sagte Robert Garcia. Und Antoinette Lorang unterstrich, dass

Belval ohne die Hochöfen und die Gebläsehalle nichts als ein isoliertes Viertel sei. Nicht nur die touristische, sondern auch die identitätsstiftende Funktion der Industriekultur wird am Freitag Thema sein.

## Seminar

- 9.30 Uhr: Einschreibung
- 10.00 Uhr: Begrüßung
- 10.15-12.00 Uhr: Impulsreferate zur Gebläsehalle Belval von Prof. Walter Buschmann (Aachen) und Jacques Maas (C2DH Uni Luxemburg)
- 13.00-15.00 Uhr: Referate zur innovativen Nutzung von Industrieerbau von Heinrich Böll (Architekturbüro Böll Essen), Gabriëlle Muris (Urban Impact Rotterdam) und Sophie Kaiffer (Architektin aus Zürich)
- 15.30-17.00 Uhr: drei Workshops:

**WS 1:** Zukunftsperspektiven für die Gebläsehalle im Kontext von Belval

**WS 2:** Eine kohärente Strategie für die Nutzung derzeitiger und künftiger Industriebrachen in Luxemburg

**WS 3:** Die künftigen Nutzer und die Vernetzung des evolvierenden Industrieerbes

• 17.00-18.00 Uhr: Vollversammlung der Teilnehmenden: Berichte der Arbeitsgruppen und abschließende Empfehlungen

Das Seminar findet am kommenden Freitag, 5. Oktober, in der „Halle des poches“ in Belval statt. Anmeldung bis zum 3. Oktober per E-Mail an [eisestol@gmail.com](mailto:eisestol@gmail.com).



Robert Garcia (l.) von der Arbeitsgruppe „EiseStol“ und Antoinette Lorang von der „Fondation Bassin minier“ engagieren sich für den Erhalt der Industriegebäude

Foto: Edgrest/Julia Garrey

# Bürger sollen mitbestimmen

**BELVAL** Unesco-Biosphärenreservat erneut auf der Tagesordnung von „Pro Sud“



Foto: Tageblatt-Archiv

Ehemalige Tagebaugelände wie der „Giele Botter“ bei Differdingen könnten von der Unesco klassiert werden

Anne Ludwig

Das Pro-Süd-Komitee hat sich gestern versammelt, um Entscheidungen zur Unesco-Kandidatur und zur Fahrradtauglichkeitsstudie zu treffen. Das *Tageblatt* hat sich dazu mit Roberto Traversini, dem Präsidenten des Syndikats, unterhalten.

**Tageblatt:** Die Kandidatur, um in das „Man and the Biosphere“-Programm (MAB) der Unesco aufgenommen zu werden, stand gestern wieder auf der Tagesordnung. Wie ist der aktuelle Stand?

Roberto Traversini: „Pro Sud“ ist Träger des Projektes. Mittlerweile wurden zwei Mitarbeiter rekrutiert. Die eine Stelle dient

dazu, die ganze Koordination zwischen „Pro Sud“, den Gemeinden und der Unesco-Kommission zu bewältigen. Da es ein sehr wichtiges Dossier ist, haben sich die Pro-Süd-Mitglieder dazu entschieden, jemanden einzustellen, der nur dafür zuständig ist. Einer der wichtigsten Aspekte bei diesem Vorhaben ist die Bürgerbefragung, damit die

Bürger mitbestimmen können. Bei den elf Pro-Süd-Mitgliedern werden im nächsten Jahr Bürgerforen stattfinden. Die jeweilige Gemeinde ist für die Organisation zuständig. Die zweite Person soll diese Koordination übernehmen.

**Welche Etappe der Kandidatur steht jetzt an?**

Die zuständigen Personen treffen die Schöffenräte und erklären, wie die Bürgerbefragung und Kommunikation ablaufen soll. Nebenbei besteht ein Komitee mit rund 25 Mitgliedern, das sich regelmäßig trifft. Außerdem wurden vier Arbeitsgruppen zusammengestellt. All dies, um die Kandidatur zum Unesco-Label zu konkretisieren, damit sie im September 2019 in Paris eingereicht werden kann.

**Die Ergebnisse der Studie zur Fahrradtauglichkeit wurden im September vorgestellt. Gestern wurde bei „Pro Sud“ eine Entscheidung dazu getroffen.**

Bei der Phase I der Studie wurde erst einmal untersucht, was alles möglich ist. Jetzt geht es darum, diese Ergebnisse umzusetzen. Den Gemeinden werden Vorschläge unterbreitet und es wird erörtert, was diese kosten werden. Manchmal reicht es schon, Höchstgeschwindigkeiten herabzusetzen.

## Die Studie

Die Untersuchung wurde in Auftrag gegeben, um die Fahrradtauglichkeit der luxemburgischen Südregion und der französischen Grenzregion zu untersuchen. Vor allem beschäftigt sie sich mit dem Gebrauch des Fahrrads im Alltag.



Foto: Edipress/Tonia Feiler

Differdingens „Député-maire“ Roberto Traversini

# Un label Unesco pour le Sud?

Le sud du Grand-Duché, fort de son histoire du fer et d'une nature retrouvée, est candidat au label «Man and Biosphere» de l'Unesco. Le dossier entre dans le vif du sujet dès le début de l'année 2019.

La Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'Unesco et le syndicat Pro Sud souhaitent voir le territoire des onze communes labellisé «Homme et biosphère» par l'Unesco.

De notre journaliste  
Hubert Gamelon

Qui a façonné la nature à l'image de l'industrie du fer dans le Sud? L'homme bien sûr. Qui a laissé des friches industrielles en jachère pendant des années et (sans vraiment le vouloir) la nature reprendre ses droits? L'homme encore. Qui tente de reconverter ces friches avec comme objectif premier la protection de la nature retrouvée? L'homme encore!

Voici, en trois lignes, le résumé de la course au label «Man and Biosphere» (MAB) dans le sud du Grand-Duché.

Le syndicat Pro-Sud (oaze communes de l'étange à Dudelange) a entre les mains le dossier initié par la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'Unesco. Des consultations publiques vont être lancées dès le début du mois de février. Le dossier de candidature sera déposé en septembre 2019 au siège de l'Unesco à Paris et puis... on croise les doigts!

## Une valorisation pluridisciplinaire

Il faut le dire: ça serait une superbe nouvelle pour le sud du Grand-Duché. Un miroir de son potentiel et de son histoire, qui n'est pas le miroir déformant que l'on veut toujours lui tendre (cette injonction de devenir une «jolie région en tirant un trait sur le passé»). «Ça serait un label qui incite à une valorisation pluridisciplinaire,



Simone Beck est l'une des instigatrices du projet.



La nature a repris ses droits dans le sud du Luxembourg. C'est précisément cette mutation pleine d'empreintes sociales qu'il s'agit de valoriser.

glisse Simone Beck, la présidente de la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'Unesco. Il s'agit de renforcer le lien entre l'Homme et son environnement à tous les niveaux: sciences humaines, sociologie, culture, protection des écosystèmes, territoire durable... Chaque commune est invitée à participer avec ses points forts.

Et en ligne de mire: montrer que la reconversion de ce territoire impose un défi à la hauteur de ce que fut l'aventure du fer.

Les prémices du projet remontent à 2016. «J'étais à une conférence internationale à propos de ces "MAB" de l'Unesco», explique Simone Beck. J'entendais parler de «mettre en valeur des endroits où le travail de l'Homme a changé la nature», d'endroits où l'Homme intervient pour désormais gérer la reconversion: j'ai pensé à la région du Sud dans notre pays.

Rapidement Simone Beck rassemble une équipe de travail informelle

autour d'elle. Elle y bénéficie de l'aide précieuse de Catherine Decker, son bras droit à la Commission. Mais aussi de figures du Sud: Robert Garcia et Joan Goedert (ex-architecte-directeur de la commune d'Esch) en premier lieu.

«Le travail humain a détruit des écosystèmes, mais en a créé d'autres», reprend Simone Beck. Prenons les exemples des galeries de mine: elles accueillent aujourd'hui des espèces de chauve-souris et de papillon rares. On connaît également les prairies calcaires des anciennes carrières et les espèces rares d'orchidées. «Comment préserver tout cela en même temps que l'on continue à développer le territoire dans une optique durable?», questionne Simone Beck.

## MUB? «Minett Unesco Biosphère»

Trois zones sont distinguées dans le dossier qui sera présenté: les zones centrales du futur MAB,

les plus protégées par des législations nationales (zone naturelle du Giele Botter, la Haard à Dudelange...). Elles sont entourées de zones tampons dont la protection est soumise à des programmes Natura 2000. Et enfin les zones de développement où les habitants exercent leurs activités économiques, où ils travaillent, se déplacent et construisent.

«L'Unesco n'impose aucune réglementation», précise Simone Beck. Le but est de reconnaître le mérite des initiatives qui font de cette région du pays un joyau, à tort méconnu.

L'appui de la recherche est un élément clef: «Nous avons la chance d'avoir des instituts de recherche renommés comme l'université, et l'IST et le Liser à nos côtés. Avec l'université, nous réfléchissons à établir des chaires Unesco dans des disciplines de sciences naturelles.»

Pour l'anecdote, le label MAB donnerait du MUB ici. Du quoi? «Minett Unesco Bios-

phère!», répond Simone Beck avec un large sourire. Et de prévenir: «Avec l'Unesco, il ne s'agit jamais de mettre sous cloche un territoire, mais d'en souligner la valeur.»

Le tourisme responsable serait également une ligne directrice, tout comme la mise en valeur des produits du terroir. «Nous réfléchissons à un sentier de randonnée de type Mullerthal Trail (NDR: reconnu par des notations internationales). Cela inclurait un réseau de gîtes touristiques que l'on pourrait imaginer dans d'anciens sites industriels (par exemple, une tour de refroidissement). L'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils travaille déjà sur un concours.»

Autant dire que l'obtention d'un label MAB empêcherait définitivement qu'une structure comme le hall des soufflantes à Belval soit mise à terre. On le voit bien, plus qu'un label, il s'agirait de consacrer une renaissance du sud du Grand-Duché.

## L'Unesco et le Luxembourg: les grandes dates

**1994** Le vieux quartier de Luxembourg et les fortifications obtiennent le plus prestigieux label de l'Unesco: le Patrimoine mondial de l'humanité. «Ce patrimoine est d'une valeur universelle exceptionnelle», précise Simone Beck. Luxembourg fêtera les 25 ans de la distinction en 2019 avec des nouveautés. «On ne se repose pas sur les lauriers d'un label Unesco», glisse Simone Beck. Au contraire, il y a une exigence de mise en valeur permanente. «Après la promenade Unesco dévoilée en été, un circuit à vélo Unesco de 9 kilomètres sera présenté sous peu, tout comme une promenade accessible aux fauteuils roulants ou aux poussettes.

**2003** L'exposition photographique *The Family of Man*, conçue par Edward Steichen en 1955 pour le MoMA de New York, est admise dans le programme «Mémoire du monde» qui honore le patrimoine documentaire.

**2010** La procession dansante d'Fechternach obtient le label Patrimoine vivant de l'Unesco. «Il s'agit d'un patrimoine culturel et immatériel qui met en valeur des traditions, des habitudes ou des coutumes transmises de génération en génération et toujours vivantes», relève Simone Beck. Qui a déjà vu les cordées de danseurs en l'honneur de saint Willibrord comprend le sujet!

**Depuis 2009** le Luxembourg entretient un registre national du patrimoine immatériel. Il s'agit d'un éventuel tremplin vers l'Unesco. Trois patrimoines immatériels sont inscrits: la Schueberfouer, l'octave (pèlerinage en l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg) et la procession dansante. Deux inscriptions ont été réalisées en vue d'une candidature avec d'autres pays: l'art des sonneurs de trompe (Belgique, France, Italie) et la construction de murs en pierres sèches dans la Moselle (avec la Grèce et Chypre, notamment).

**Mars 2019?** C'est la prochaine échéance: l'inscription du parc naturel du Mullerthal au programme Global Geopark de l'Unesco. Les experts sont déjà passés, le parc naturel a fait un boulot remarquable pour «faire le lien entre cette grande inconnue qu'est la géologie et les habitants d'un territoire», note Simone Beck. Encore une fois, il ne s'agit pas de mettre un territoire sous cloche, mais de valoriser un environnement, une topographie et une géologie exceptionnelle (la Petite Suisse luxembourgeoise) et le travail des habitants.



Le Mullerthal pourrait décrocher le label Géoparc Unesco en mars.



# Le Quotidien

INDÉPENDANT LUXEMBOURGEOIS



## SPORTS

**LE T71 SE REPREND  
AVANT NOËL**

Lire en page 22

## SOCIÉTÉ

**LA VIOLENCE  
AU MASCULIN**

Lire en page 3

## ÉCONOMIE

**DES RÉSIDENTS  
FRIENDS DE VACANCES**

Lire en page 6



## LABEL «MAN AND BIOSPHERE» LE SUD AUSSI MÉRITE L'UNESCO!

La capitale est estampillée «Patrimoine mondial de l'humanité» depuis 1994. Le Mullerthal est en bonne voie pour devenir Géoparc Unesco. Et le Sud? Un mélange d'histoire industrielle et de nature à valoriser...  
Lire en page 2

Photo : Julien Garrey

# Die Natur erobert ihren Lebensraum zurück

ELLERGRUND Bürgerbefragung zur MAB-Kandidatur beginnt am 13. Februar in Differdingen

Anne Ludwig

Die Bürgerbefragung kommende Woche stellt einen wichtigen Bestandteil der Kandidatur für das Unesco-Programm „Man and Biosphere“ (MAB) dar. Im September wird das Dossier eingereicht.

„Wir erwarten uns von dieser Kandidatur, dass hervorgehoben wird, welchen Reichtum wir hier im Süden haben“, sagte Pro-Sud-Präsident Roberto Traversini bei der gestrigen Pressekonferenz im Ellergrund. Die Menschen müssten wieder auf ihre Umgebung achten und sich bewusst werden, was sich um sie herum befindet. In der Minetteregion habe der Mensch in die Natur eingegriffen, um den Reichtum des Landes zu begründen, erklärt Traversini.

Die Südregion, mit dem Syndikat Pro-Sud als Ansprechpartner, kandidiert für das MAB-Programm. Fünf interdisziplinäre Arbeitsgruppen mit rund 50 Beteiligten legen das entsprechende Dossier an.

Bei dieser Zusammenarbeit geht es unter anderem um nachhaltigen Tourismus, die Entwicklung industrieller Branchen oder die Förderung lokaler Produkte. Zudem werden die Einwohner der jeweiligen Gemeinden dazu ermutigt, ihre eigenen Ideen einzubringen. Hierfür werden Veranstaltungen organisiert, bei denen ein Informationsaustausch entsteht und die Bürger mit diskutieren können. Am Ende würden sie dann konkret sehen, in welche Richtung es gehe.

Ergebnis im

## Frühjahr 2020

Von Februar bis April werden diese Bürgerbefragungen in den elf Pro-Sud-Gemeinden in Zusammenarbeit mit der Unesco-Kommission organisiert. Am 13. Februar macht Differdingen den Auftakt. „Die Kandidatur soll im Juni schriftlich vorliegen“, erklärt die Koordinatorin der MAB-Kandidatur, Gaëlle Tavernier. Danach wird das Dossier den elf Kommunen sowie den zuständigen Ministerien vorgestellt.

Ende September wird die Kandidatur in Paris eingereicht. Das Ergebnis wird im Frühjahr 2020 erwartet. In Luxemburg war bereits im Vorfeld ein Experte aus dem Ausland zurate gezogen worden. Dieser sollte die Südregion unter die Lupe nehmen und herausfinden, ob sich eine Bewerbung überhaupt lohnt. Der Experte sei begeistert wieder nach Hause gefahren, versichert Simone Beck, Vorsitzende der luxemburgischen Unesco-Kommission.

Sollte die Südregion den angestrebten Titel erhalten, wäre einer der wichtigsten Aspekte die inter-

ationale Anerkennung der zahlreichen Bemühungen, die hier gemacht würden. Kulturministerin Sam Tanson hob die Aufwertung der Natur und des kulturellen Erbes hervor. „Die Region zeigt, wie der Mensch in die Natur eingegriffen hat. Die Natur hat sich diesen Platz wieder zurückgenommen.“

## Die Termine

- Differdingen: 13. Februar (Aalt Stadhaus)
- Düdelingen: 28. Februar
- Bettemburg: 5. März
- Kayl: 12. März
- Käerjeng: 13. März
- Monnerich: 18. März
- Esch/Alzette: 20. März
- Schifflingen: 25. März
- Petingen: 28. März
- Rümelingen: 2. April
- Sanem: 3. April

Die Termine finden jeweils um 19:00 Uhr statt.

Weitere Informationen und die jeweiligen Versammlungsräume finden Sie unter [www.prosud.lu](http://www.prosud.lu).

## Das MAB-Programm

Ziel des „Man and Biosphere“-Programms ist es, in den ausgewiesenen Gebieten die wirtschaftliche Entwicklung und den Schutz der Natur in Einklang zu bringen. Bei Erhaltung von Biodiversität und der Ökosysteme soll eine nachhaltige Entwicklung der gesamten Region garantiert werden.

Eine wirtschaftliche Nutzung soll im Respekt der Natur vorangetrieben werden. Ein großer Wert wird auf einen vernetzten Ansatz der einzelnen Projekte gelegt.

„Man and Biosphere“ wurde 1970 eingeführt. Mittlerweile gibt es insgesamt 669 Unesco-Biosphärenreservate in 120 Ländern.



Die zuständigen Ministerien und Pro-Sud stehen voll und ganz hinter der Kandidatur

## À l'assaut du label Unesco!

**I**ls veulent embarquer les habitants dans leur aventure. Pro-Sud, les ministres et tous ceux impliqués dans le projet de candidature d'un label «Man and Biosphere» pour la région sud du pays insistent sur l'importance de l'adhésion des citoyens à cette idée. Pour leur ouvrir la porte, des soirées de consultation citoyenne seront organisées dès ce mois-ci, en mars et en avril, dans les onze communes qui participent à cette initiative.

En obtenant ce label, la nature forgée par l'homme de ce territoire serait valorisée et devrait attirer davantage de touristes.



Pour Roberto Traversini, président de Pro-Sud, ce label serait une chance unique.



# Unesco : les habitants consultés

**ESCH-SUR-ALZETTE** Pour impliquer les habitants dans le projet de candidature au label «Man and Biosphere» de l'Unesco, des consultations citoyennes seront organisées.

On devrait savoir au printemps 2020 si le Sud obtient ou non le label. Si c'est le cas, sa fréquentation touristique devrait augmenter.

De notre journaliste  
Audrey Libiez

Avant d'arriver au Centre d'accueil nature et forêt Ellergronn à Esch-sur-Alzette, notre regard est obligatoirement attiré par ce paysage atypique, un peu cabossé, à la fois rouge et verdoyant où la trace de l'homme est partout. En ce moment la neige, encore bien présente dans ces terres reconquises par la nature, met en relief un territoire au charme unique. C'est exactement ce type de patrimoine que les onze communes du Sud ont décidé de mettre en lumière.

C'est aussi là que les ministres Sam Tanson et Claude Turmes et tous les acteurs qui s'engagent pour que la région sud du pays obtienne le label «Man and Biosphere» (MAB) de l'Unesco ont donné une conférence de presse. On y voit désormais plus clair dans le planning et surtout on apprend que le dossier de candidature va être alimenté par des soirées de consultation citoyenne qui auront lieu en février, mars et avril (*lire ci-contre*) dans les onze communes qui participent au projet.

Des équipes multidisciplinaires préparent actuellement la demande de labellisation de la région Sud en tant que «réserve de biosphère» et des groupes de travail examinent des projets visant par exemple à la conservation du patrimoine industriel, au tourisme durable ou encore aux produits du terroir.

«On espère présenter le dossier

fin juin pour le soumettre aux onze communes et aux ministères», explique Gaëlle Tavernier coordinatrice MAB de Pro-Sud. Le dossier devrait être remis en septembre à l'Unesco à Paris et le résultat est attendu pour le printemps 2020. «Ce sont les citoyens qui font vivre les biosphères», souligne-t-elle pour expliquer le choix d'organiser des consultations qui seront coordonnées par Jan Glas de la société Yellow Ball.

Claude Turmes l'assure : «En tant que ministre, je soutiens financièrement ce projet. C'est un projet phare pour les onze communes du Sud. C'est important pour la qualité de vie.» Pour lui, il est important que les gens s'impliquent dans le projet. Le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire devrait allouer environ 150 000 euros au Sud pour faciliter sa candidature.

## » «Une nature construite par l'homme»

«C'est une chance unique pour le Sud de travailler sur ce projet. Cela montre que notre territoire est intéressant», s'enthousiasme Roberto Traversini le président du syndicat Pro-Sud. «C'est une nature construite par l'homme. Si vous étiez venus il y a 30-35 ans, la nature autour de vous aurait été rouge, partout.» Le sol était à vif après des centaines d'années d'exploitation du minerai de fer. «Aujourd'hui la nature a repris le dessus, mais il reste certaines industries. Cela montre que l'économie et l'écologie peuvent marcher ensemble. Si on obtenait

ce label ce serait super, notamment pour augmenter le tourisme. Les produits locaux aussi pourraient profiter du label. Dans les zones qui ont déjà le label, nous avons vu l'effet positif que cela a produit.»

Le député-maire de Differdange se félicite également que les onze communes aient mis de côté la politique pour permettre à cette candidature d'exister «pour notre Sud».

Comme les autres acteurs de cette initiative, Roberto Traversini appuie sur la nécessité d'intégrer les habitants dans le projet : «C'est eux qui vont en faire la réussite ou non!»

Au-delà de compléter la candidature avec les remarques des citoyens, ces consultations sont un moyen leur permettant de s'approprier cette ambition. On verra dans les prochains mois si les habitants du Sud répondent à l'appel.

## Les dates des rencontres

Deux consultations citoyennes auront lieu dès ce mois-ci.

Differdange : mercredi 13 février, à 19 h, à l'Aalt Stadhaus  
Dudange : jeudi 28 février, à 19 h, au lycée Nic-Biever.

Les consultations pour Bettembourg, Kayl, Bascharage, Mondercange, Esch-sur-Alzette, Schifflange et Pétange auront lieu en mars et celles de Rumelange et Sanem en avril.

[www.prosud.lu](http://www.prosud.lu)



Les acteurs de la candidature de la région Sud au titre de «réserve de biosphère» du programme «L'homme et la biosphère» de l'Unesco insistent tous sur l'importance d'intégrer les citoyens du Sud au projet.

Photo : Fabrizio Pizzolante

## Le Sud tente le label Unesco

**ESCH-SUR-ALZETTE** La région le dossier de candidature. Le Sud du Luxembourg a présenté sa candidature au label «L'Homme et la biosphère» de l'Unesco, afin de devenir une réserve de biosphère (il y en a à ce jour 669 dans 120 pays). Pro-Sud a reçu une enveloppe de 150 000 euros pour monter le dossier de candidature. Le syndicat travaillera sur des projets de conservation et organisera également de février à avril des consultations auprès des habitants afin de collecter leurs idées. Le résultat de la candidature est attendu pour le printemps 2020.

# Die verwobene Landschaft

„PRO-SUD“ bewirbt sich um das Label UNESCO-Biosphäre für das alte Minette-Revier

ESCH-ALZETTE  
PATRICK WELTER

**K**aum jemand wird vor vier Jahrzehnten geglaubt haben, dass der Untergang der luxemburgischen Montanindustrie, das Ende der Minen und Hütten, sich eines Tages mal so auszahlen würde, dass sich die „Minette“, das einstige Stahlrevier des Landes zu einer Vorzeig Landschaft entwickeln würde. Zu einer Kulturlandschaft im Wortsinn, also einer Landschaft die durch den Menschen gestaltet wurde und teilweise von der Natur zurückerobert wurde. Die Minette-Landschaft, das Konglomerat aus Zeugen der industriellen Entwicklung, Gebäuden, Maschinen, Stollen und Tagebaugruben die zu wahren biologischen Gärten wurden, ist einmalig. Im wörtlichen Sinne. Industriegeschichte und Natur sind dort eng und untrennbar ineinander verwoben.

Da man bekanntlich mit seinen Pfunden wuchern soll, wagt man jetzt im luxemburgischen Süden unter der Führung des Raumentwicklungssyndikates PRO-SUD den ganz großen Sprung und bewirbt sich bei der UNESCO, der Kulturorganisation der Vereinten Nationen (UN) um den Status eines UNESCO-Biosphärenreservates. Wobei man in den Luxemburg den Begriff „Reservat“ vermeiden will, obwohl er nur die Fläche des UNESCO-Gebietes abgrenzt und keineswegs eine „Käseglocke“ für die Landschaft bedeutet, aber es klingt komisch. Bei PRO-SUD spricht man von UNESCO-Biosphäre oder vom UNESCO-Programm „Man and Biosphere“.

## Weltweit nur 680 UNESCO-Biosphären

Die Auszeichnung mit dem UNESCO-Label „Biosphäre“ ist keine Banalität. Weltweit tragen nur etwas mehr als 680 Gebiete dieses Label von höchstem Rang. In einem Umkreis von 200 Kilometern um Luxemburg gibt es nur drei (siehe Kasten), in Deutschland insgesamt 16 und in Belgien keines. Eine UNESCO-Biosphäre ist - banal formuliert - ein touristisches Verkaufsargument erster Güte.

Überall wo das Label bisher verliehen wurde, war der wirtschaftliche Erfolg danach messbar. Allerdings muss man sich vorher mit guten Argumenten bei der UNESCO bewerben, ähnlich wie bei den Weltkulturerbe-Stätten. Obwohl alles dafür spricht, sich mit den elf PRO-SUD-Gemein-

den um die Auszeichnung zu bemühen soll die Idee nicht „top down“, also über die Köpfe der Bürger hinweg, umgesetzt werden. Für Roberto Traversini, Präsident des Syndikates und Bürgermeister von Differdingen, ist die frühe Einbeziehung der Bürger aus den elf Gemeinden unabdingbar.

Mit Bürgerbefragungen und Informationsveranstaltungen will man die Einwohner unter der Projektüberschrift „Man and Biosphere“ auf möglichst breiter Basis mit ins Boot holen. Dabei sollen diese nicht nur informiert werden, sondern auch eigene Ideen mit einbringen können.

Es geht nicht nur um Tourismus, sondern auch um die Förderung lokaler Produkte, die Erhaltung der kulturellen und biologischen Vielfalt - ohne sie unverrückbar zu konservieren - und der Schönheit der Natur.

## Querschnitt durch die Industriegeschichte

Für Traversini gehört auch die Pflege der eigenen Identität dazu, als der Landstrich, der als erstes von der Einwanderung profitierte und die Grundlage für den Reichtum des Großherzogs legte. Bereits jetzt arbeiten fünf Arbeitsgruppen am Bewerbungsprogramm.

Für die Koordination „Man and Biosphere“ wurde extra eine Mitarbeiterin eingestellt. Die Bewerbung muss im September bei der UNESCO eingereicht werden, eine Antwort wird es im Frühjahr 2020 geben. Das Vorhaben zur UNESCO-Biosphäre zu werden, ergänzt für Roberto Traversini auch das anstehende europäische Kulturjahr „Esch 2022.“ Simone Beck, die Präsidentin der luxemburgischen UNESCO-Kommission, betonte, dass es sich bei einer UNESCO-Biosphäre - anders als zu den Anfängen 1969 - nicht um ein Naturschutzprojekt handelt, sondern um die Würdigung eines besonderen und einmaligen Lebensraums. Für „Man and Biosphere“ in der Minette spreche, dass man hier einen Querschnitt durch die Industriegeschichte erleben könne. Hier fänden sich proto-industrielle und hoch industrielle Spuren genauso wie postindustrielle Entwicklungen. Von Seiten des Ministeriums für Landesplanung wurden dem Syndikat PRO-SUD für „Man and Biosphere“ zunächst 500.000 Euro und dann noch einmal 150.000 Euro bis 2020 bewilligt. ☞

## UNESCO-BIOSPHÄREN IN DER NÄHE Dünn gesät

Die nächstgelegenen Unesco Biosphärenreferate oder einfach UNESCO-Biosphären sind:

**Bliesgau** (Saarland), im Bild ein Heckenrind

**Pfälzer-Wald - Nordvogesen** (Rheinland-Pfalz/Alsace)

**Maasheggen** (südöstliche Niederlande)

## WIE MITMACHEN?

### Bürgerbefragungen

Zusammen mit der Luxemburger UNESCO-Kommission organisiert PRO-SUD von Februar bis April 2019 Bürgerbefragungen in den elf PRO-SUD Gemeinden (Bettemburg, Differdingen, Düdelingen, Esch-sur-Alzette,

Käerjeng, Kayl, Monnerich, Petingen, Rümelingen, Sassenheim et Schiffelingen). So können alle interessierten Einwohner sich vor Ort über das Projekt informieren und diskutieren, wie sie sich aktiv einbringen können.

PRO-SUD und die Luxemburger UNESCO-Kommission organisieren diese Bürgerbefragungen ab dem 13. Februar 2019, in Zusammenarbeit mit Yellow Ball. Den Auftakt macht die Veranstaltung in **Differdingen**, am **13. Februar** 2019 um **19.00** im Alten Stadthaus.

Zusätzliche Informationen und der Kalender

der Veranstaltungen sind auch auf

[www.prosud.lu](http://www.prosud.lu) abrufbar.

**WAS IST DAS?**

### UNESCO-Biosphäre

Wie kann in einer konkreten Landschaft nachhaltige Entwicklung gelingen, wie kann man dort Naturschutz und Wirtschaft zusammen bringen? Die UNESCO zeigt dies mit ihren 686 Biosphärenreservaten (deutsche Terminologie) weltweit, Modellregionen und Lernorten für nachhaltige Entwicklung, in 122 Ländern.

Ein Biosphärenreservat erfüllt verschiedene Aufgaben: Es fördert nachhaltige Wirtschaftsformen, Naturschutz, Forschung und Bildung für nachhaltige Entwicklung ebenso wie internationale Kooperation. Ein Biosphärenreservat ist in Zonen unterteilt, in denen unterschiedliche

Regeln gelten. Es muss für einen besonderen Naturraum repräsentativ sein - noch wichtiger sind aber die Menschen im Gebiet und ihre möglichst naturschonenden Lebens- und Wirtschaftsformen. Biosphärenreservate stehen für einen Paradigmenwechsel: Naturschutz mit und durch den Menschen. Sie bieten Rahmen für langfristige Nachhaltigkeitsprozesse und halten eine Landschaft somit „lebensfähig“. Sie sind ein Qualitätssiegel für Touristen, sie stehen für neue Einkommens- und Beschäftigungschancen ebenso wie für Identität und Stolz auf eine Region in einem Weltnetz. Sie tragen bei zu internationaler Zusammenarbeit und Frieden. Der Weg zur Anerkennung ist nicht einfach, bringt aber nachweislich große Erfolge.

QUELLE: WWW.UNESCO.DE



Roberto Traversini (2.v.r.) schilderte den Weg der Bewerbung, das Vorhaben „Man and Biosphere“ wird auch von Raumplanungsminister Claude Turmes und Kulturministerin Sam Tanson unterstützt

Foto: Editpress/F. Pizzolante

# Die Einwohner haben das Wort

Start der Bürgerbefragung um Kandidatur der Südregion in Unesco-Programm

VON NICOLAS ANEN

**Die Südregion will ihren Unesco-Titel. Bevor die Kandidatur für das „Man and Biosphere“-Programm eingereicht wird, findet aber zuerst eine Bürgerbefragung in den elf betroffenen Gemeinden statt.**

Läuft alles nach Plan, wird die Südregion im September ihre Kandidatur bei der Unesco einreichen, um in das Programm „Man and Biosphere“ (MAB) aufgenommen zu werden. Betroffen sind die elf ProSud-Gemeinden. Um deren Einwohnern zu erklären, was auf sie zukommt, ist in den kommenden Wochen jeweils eine Informationsversammlung pro Gemeinde vorgesehen. Die erste findet am 13. Februar in Differdingen statt, die letzte am 3. April in Sassenheim. Die Daten sind auf der Webseite prosud.lu nachzulesen.

Das Unesco-Programm ist kein Naturschutzprogramm – das stellte die Vorsitzende der Luxemburger Unesco-Kommission Simone Beck gestern bei einer Pressekonferenz klar.

Ziel des MAB-Programmes sei es, Schutz der Natur mit wirt-

schaftlicher Entwicklung in Einklang zu bringen. Es gehe um den Einfluss des Menschen auf die Natur und darum, wie diese sich ehemalige Industriegebiete zurückerobert.

Ein ausländischer Experte, der sich die Lage im Vorfeld angesehen habe und der anfangs Zweifel am Vorhaben hegte, sei nach zwei Tagen in der Südregion begeistert gewesen, erzählte Simone Beck. Denn dort sei auf kleiner Fläche anschaulich, wie sich ein Gebiet aus der vorindustriellen Zeit in das Industriezeitalter weiterentwickelt hätte und nun in die heutige postindustrielle Zeit fortgeschritten ist.

Für die Region bringe das Unesco-Programm viele Vorteile, erklärte ProSud-Präsident Roberto Traversini. Es soll zum Beispiel den Tourismus ankurbeln: „Es bringt Leute in die Region, die sonst nie hierhergekommen wären“. Auch sollen regionale Produkte durch das Unesco-Label aufgewertet werden. Außerdem verspricht man sich dadurch eine bessere Identifizierung der Einwohner mit ihrer Region: „Oft rei-

sen wir sehr weit, um Neues zu entdecken. Dabei gibt es so vieles vor der eigenen Haustür.“

Sind die elf Informationsversammlungen abgeschlossen, wird das Büro Yellow Ball Richtlinien formulieren, die in die Akte einfließen werden. So wird sich erwartet, dass die Bürger in den Versammlungen Denkanstöße geben. „Das können ganz konkrete Ideen, aber auch Träume sein“, so Jan Glas von Yellow Ball.

Bis Juni sollen diese Arbeiten abgeschlossen sein. Dann werden die elf Gemeinderäte über das Projekt abstimmen müssen. Bis dahin gebe es aber noch reichlich Arbeit, hieß es am Dienstag. Deshalb wurden fünf Arbeitsgruppen ins Leben gerufen.

## Ein „Red Rock Trail“

Die Arbeitsgruppe Eisen Stolz ist dabei, ein Inventar über Kulturgut aufzustellen. In einer anderen Arbeitsgruppe wird ein „Red Rock Trail“ ausgearbeitet. Dabei handelt es sich um einen Weg, der durch das gesamte Gebiet führen wird. Vorgesehen sind an dessen

Rande Übernachtungsmöglichkeiten an originellen Orten.

Auch sollen ein oder mehrere Besucherzentren eröffnet werden. Wo diese entstehen, darauf wollte sich am Dienstag noch keiner festlegen. Angedacht ist, dass das ProSud das MAB-Programm später verwalten könnte.

Zählen kann die Südregion auch auf die Unterstützung der Regierung. So haben gleich zwei Minister, Sam Tanson und Claude Turmes, den Weg zur Pressekonferenz in den Ellergronn in Esch/Alzette gefunden.

Mit einer Entscheidung vonseiten der Unesco ist für Frühjahr 2020 zu rechnen. Erst dann wird man wissen, ob die Südregion in das MAB-Programm aufgenommen wird. Derzeit gibt es weltweit 669 solcher Unesco-Biosphärenreservate in 120 Ländern.

## Die elf ProSud-Gemeinden

Bettemburg, Differdingen, Düdelingen, Esch/Alzette, Käerjeng, Kayl, Monnerich, Petingen, Rümelingen, Sassenheim, Schifflingen.

## Unesco-Programm »Man and Biosphere«: Die Südregion bewirbt sich

**G**estern wurde im Centre d'accueil Ellergronn in Esch/Alzette das Vorhaben von Regierung und Pro-Sud vorgestellt, mit dem die Zertifizierung als Biosphärenreservat für das Minette erreicht werden soll.

Bereits seit einigen Monaten seien 5 Arbeitsgruppen dabei, die entsprechende Bewerbungspräsentation vorzubereiten, hieß es. Inhalte darunter sind etwa territoriale Festlegung der einzelnen Zonen, nachhaltiger Tourismus, die Konversion industrieller Brachen oder die Entwicklung und Promotion lokaler Produkte. Das Projekt solle auch im Kontext der Kulturhauptstadt Esch/Alzette 2022 zu verstehen sein, so der Differdinger Bürgermeister Roberto

Traversini.

Die Kandidatur werde bis zum kommenden Juni fertig gestellt und dann »hoffentlich einstimmig, das wäre ein starkes Signal« (Traversini) von den 11 Gemeinderäten der Südregion abgesegnet werden, bevor sie Ende September 2019 bei der Unesco in Paris eingereicht werde. Eine Antwort, ob positiv oder negativ, sei dann etwas mehr als einem Jahr, etwa im Frühjahr 2020, zu rechnen.

Besonders am Herzen läge den Organisatoren die 11 Bürger-Informationsabende in den einzelnen Pro-Sud-Gemeinden, auf denen die Gemeinden Ideen der Einwohner sammeln sollen, um diese dann mit in die Bewerbung einfließen zu lassen. So soll die Bevölkerung nicht nur ak-

tiv an der Bewerbung beteiligt werden, sondern auch lernen, welchen Schatz der Industriekultur man vor der eigenen Haustüre habe.

Unterstützt wird das Projekt von den Ministerien für Kultur und für Energie und Raumentwicklung, deren Minister Sam Tanson und Claude Turmes (beide déi gréng) bei der Vorstellung am Dienstagnachmittag anwesend waren.

### »Man and Biosphere« (MAB)

Das Anliegen des »Man and Biosphere«-Programmes ist es, in Biosphärenreservaten, wie es sie bereits im benachbarten Saarland (Bliesgau), im Schwarzwald, an der Nordsee, im Harz oder auch

in den Niederlanden gibt, die wirtschaftliche Entwicklung und den Schutz der Natur in Einklang zu bringen. Es gehe darum, heißt es in der Erklärung, Biodiversität und Ökosysteme zu erhalten und zu erforschen, jedoch auch die nachhaltige Entwicklung nicht aus den Augen zu verlieren, die der ganzen Regionen dienen soll. Es handele sich mitnichten schlicht um »noch ein Naturschutzgebiet«. Aktuell gibt es 669 Unesco-Biosphärenreservate in 120 Ländern.

Weitere Informationen zur Bewerbung, die durch eine »Enveloppe« von rund 650.000 Euro, durch Staat und Gemeinden bezahlt, finanziert werden soll, gibt es unter [www.prosud.lu](http://www.prosud.lu). In den nächsten Wochen wird auch ein kurzer Werbespot im Fernsehen gezeigt werden. Auch die Termine der erwähnten Bürgerabende sind dort einsehbar. **CK**

<http://www.lesessentiel.lu/fr/luxembourg/story/la-region-du-sud-s-attaque-a-un-label-de-l-unesco-30838145>

L'ESSENTIEL 06.02.2019

## La région du sud s'attaque à un label de l'Unesco

*LUXEMBOURG - La région du sud a transmis une candidature à l'Unesco pour devenir une réserve de biosphère, afin de générer un développement durable et rajeunir son identité.*

[Voir le diaporama en grand »](#)



La région du sud, représentée par Roberto Traversini (à droite), président du syndicat Pro-Sud, est candidate à l'obtention du label «L'Homme et la biosphère» de l'Unesco.

«La nature dans le sud est exceptionnelle et a le potentiel pour créer une nouvelle identité», souligne Claude Turmes, ministre de l'Aménagement du territoire. La région du sud du pays a présenté ce mardi sa candidature au label «L'Homme et la biosphère» de l'Unesco, afin de devenir une réserve de biosphère (il y en a ce jour 669 dans 120 pays).

### Une réponse «fin avril-début mai» pour le Mullerthal

Le parc naturel Mullerthal a de son côté déposé en novembre 2017 une autre candidature pour un label de l'Unesco, à savoir le label «Géoparc mondial». Nous attendons une réponse de l'Unesco «fin avril-début mai», glisse Simone Beck, présidente de la commission nationale pour la coopération avec l'Unesco.

Pour rappel, il existe déjà trois éléments du patrimoine luxembourgeois qui ont été officiellement reconnus par l'Unesco. La forteresse et la vieille ville de Luxembourg figurent ainsi depuis 1994 sur la liste du patrimoine mondial de l'institution. La célèbre collection de photographies «The Family of Man», créée en 1955 par le photographe américain d'origine luxembourgeoise, Edward Steichen, pour le MOMA de New York, est pour sa part inscrite depuis 2003 au registre «Mémoire du Monde» de l'Unesco. Enfin, la procession dansante d'Echternach qui a lieu tous les mardis de la Pentecôte, a été inscrite en 2010 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

### Une enveloppe de 150 000 euros supplémentaire pour Pro-Sud

Le ministère de l'Aménagement du territoire a un poste budgétaire pour les conventions avec les communes. En moyenne, il attribue dans ce cadre une enveloppe de 500 000 euros au syndicat Pro-Sud, qui représente onze communes du sud. «L'enveloppe a cette année été augmentée à 650 000 euros pour que Pro-Sud puisse monter un bon dossier pour ce label important qu'est "L'Homme et la biosphère" de l'Unesco», confie Claude Turmes, ministre de l'Aménagement du territoire.

«C'est un territoire où l'on étudie l'interaction entre l'homme et la nature, décrypte Simone Beck, présidente de la Commission nationale luxembourgeoise pour la coopération avec l'Unesco. Les enjeux sont de voir comment le travail humain modifie la nature, comment cette nature reprend ses droits, et comment tout une communauté de citoyens peut travailler ensemble pour le développement durable de sa région».

### Réponse attendue au printemps 2020

À ce titre, des groupes de travail examinent des projets, notamment dans les domaines de la conservation du patrimoine industriel, du tourisme durable, ou encore des produits du terroir. «Il y a par exemple un travail sur la création d'un "red rock trail", un sentier de promenade comparable au Mullerthal Trail, qui permettrait d'aller à pied à travers les onze communes du sud, illustre Simone Beck. Nous sommes aussi en train de concevoir un concours d'architecture pour établir dans les communes des gîtes touristiques, qui pourraient par exemple s'installer dans des infrastructures industrielles désaffectées».

En parallèle, le syndicat Pro-Sud, qui représente les onze communes (Bettembourg, Differdange, Dudelange, Esch-sur-Alzette, Käerjeng, Kayl, Mondercange, Pétange, Rumelange, Sanem et Schifflange), va organiser de février à avril, des consultations auprès des habitants, afin d'alimenter le dossier de candidature avec leurs idées. Le document sera remis en septembre prochain à l'Unesco, à Paris. Le résultat de la candidature est attendu pour le printemps 2020.



## **VIDEO – Unesco De Süde vum Land soll als Biosphär unerkannt ginn**

Domadder bezeechent d'Unesco eng Regioun, déi duerch Recherchen a Projeten d'Biodiversitéit erhält an Nohaltegkeet grousschreift.

Vum Anne-Sophie Heck (Télé)

*Domadder bezeechent d'Unesco eng Regioun, déi duerch Recherchen a Projeten d'Biodiversitéit erhält an Nohaltegkeet grousschreift.*

Déi 11 Pro-Süd-Gemenge stellen dëst Joer no laanger Aarbecht d'Kandidatur, fir an dëst Unesco-Netzwerk "Mënschheet a Biosphär" opgeholl ze ginn.

Domadder sinn Etüden a Studie verbonnen, awer och regional Projete fir de Patrimoine nohalteg ze valoriséieren.

De Projet gouf schonn d'lescht Joer annoncéiert, elo geet en an déi nächst Phas, déi vun de Bierger-Consultatiounen. Déi sinn an den 11 Pro-Süd-Gemengen a se ginn d'nächst Woch zu Déifferdeng un. D'Bierger ginn informéiert a kënnen hir Iddie matdeelen, also wat een nach zur nohalteger Entwécklung vun der Regioun bäidroen kann.

De Minett géif jiddefalls elo schonn erausstiechen, virop doduerch, wéi d'Industrieregion zum Naturschutzgebitt ginn ass. Do géif ee gutt gesinn, wéi de Mënsch d'Natur verännert huet a wéi d'Natur d'Iwwerhand zrëckgeholl huet. Da wier de Label nieft dem Erfuersche vun Patrimoine a vun der Natur och fir den Tourismus interessant. D'Kandidatur muss elo nach fäerdeg gemaach a vun de Gemengen ofgeseent ginn. Deposéiert gëtt se Enn dës Joers.

**Unesco Biosphär / Reportage Anne-Sophie Heck**

Prêts à se jeter  
à l'eau

#### OPINION

La chaleur s'installe peu à peu dans le pays. Et c'est tant mieux. Malgré les orages qui gâcheront quelque temps l'ambiance estivale, le soleil brillera ces prochains jours sur le Grand-Duché. C'est le moment de piquer une petite tête. Pour ceux qui n'aiment pas la piscine, ils pourront se rendre au lac de Weiswampach, au lac de la Haute-Sûre et à l'étang de Remerschen. Mais ne vous jetez pas à l'eau avec imprudence! Il convient de redoubler de vigilance et de respecter les consignes de sécurité, surtout lorsque l'on se trouve seul dans ce type de lieux. Il y a quelques règles à respecter. Ainsi, il ne faut pas surestimer sa force physique, au risque de se retrouver piégé loin de la berge. Il faut aussi éviter de consommer de l'alcool avant de se baigner. Évitez également de manger en grande quantité avant de vous jeter à l'eau! Il y a un risque d'hydrocution qui peut être fatal. Et n'hésitez pas à vous baigner en groupe. Un ami pourra toujours vous aider en cas de pépin.

Laurent Duraisin

## Vite vu... vite lu

### AU FINDEL

#### Des perturbations

**FINDEL** L'administration de la Navigation aérienne (ANA) informe de la mise en application d'un nouvel équipement radar des contrôleurs aériens à partir de samedi. La phase de transition vers le nouvel équipement pourrait être à l'origine de perturbations dans l'espace aérien et à l'aéroport de Luxembourg, précise l'ANA. Il s'est avéré par l'évaluation de la sécurité que pendant cette période de transition, des restrictions du trafic aérien devront s'appliquer (Restrictions IFR (Instrument Flight Rules, ou règles de vol aux instruments) du samedi 8 juin à 17 h (UTC) jusqu'au 7 juillet à 22 h (UTC) et des restrictions VFR (Visual Flight Rules, ou règles de vol à vue, y compris formations IFR et travail aérien) du samedi 8 juin à 17 h (UTC) jusqu'au lundi 10 juin à 22 h (UTC), cette phase pouvant être prolongée jusqu'au 16 juin à 22 h UTC si jugé nécessaire par le contrôle de trafic aérien de l'ANA).

Les restrictions feront l'objet de révisions régulières et seront adaptées en conséquence. Une consultation des parties prenantes de l'aéroport et des compagnies aériennes s'est tenue le 15 mai dernier, ajoutent les services de l'État.



## Un patrimoine à faire connaître

**ESCH-SUR-ALZETTE** Le syndicat Pro-Sud a fait un point d'étape sur le dossier «Biosphère» de l'Unesco dans le Bassin minier.

Depuis près d'un an, la région Sud, à travers le syndicat Pro-Sud et la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'Unesco, s'attèle à développer son dossier de candidature en vue d'obtenir le label «Réserve de biosphère» du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'Unesco. Gaëlle Tavernier, coordinatrice en charge du dossier de labellisation, travaille main dans la main avec les équipes multidisciplinaires et les groupes de travail afin de préparer le dossier, qui sera remis en septembre à Paris.

À la suite de la tenue de consultations citoyennes de février à mai 2019 dans les 11 communes faisant partie du syndicat Pro-Sud, les élus des conseils communaux ont été conviés, le 21 mai, à une réunion de présentation. À cette occasion, ont été présentés les résultats des consultations ainsi que les grandes lignes directrices du projet de candidature et les diverses plus-values du label recherché.

En associant les 11 communes à 3 lycées de la région (le lycée Guillaume-Kroll et lycée des garçons d'Esch-sur-Alzette et l'école internationale de Differdange), les consultations citoyennes ont permis à plus de 500 personnes de s'engager dans le futur développement de la réserve de biosphère.

Parmi plus de 1 000 idées dans tous les secteurs – économie sociale, tourisme et loisirs, énergie et ressources, éducation et savoir, culture, économie de partage, agriculture et alimentation, identité – ont émané 104 propositions de projets. Les lycéens se sentent quant à eux très concernés par le développement de la nature en ville, la lutte contre le plastique et les déchets et le développement de la mobilité douce, a précisé Pro-Sud, hier, dans un communiqué.

#### Plan de financement en cours d'élaboration

Les grands projets du dossier MAB de Pro-Sud tablent sur la valorisation du patrimoine industriel, la mise en réseau des institutions culturelles, le tourisme durable, la pérennisation de Esch 2022, le développement des produits du terroir et des zones calmes, la mise en place d'un observatoire de la biodiversité... le tout en développant des partenariats nationaux, transfrontaliers et internationaux.

Pour y parvenir, un plan de gouvernance et de financement sont en cours d'élaboration avec l'appui des services de l'État. Dans un premier temps et avant la phase finale de relecture du dossier au mois



Photo : archives lq/julien garroy

Près de 500 personnes ont participé aux consultations citoyennes.

de juillet, chaque conseil communal des 11 communes est invité à délibérer sur son soutien à la candidature au label de l'Unesco.

### INFO-SERVICE

#### Permanence

**LUXEMBOURG** L'état civil de la Ville assurera une permanence pour les déclarations de naissance et de décès le lundi 10 juin (lundi de Pentecôte) de 9 h 30 à 11 h 30.

www.vdl.lu

#### Une brocante annulée

Le comité HB Red Boys Differdange/Hobbydiff94 a annoncé que la traditionnelle brocante de la fête des mères, organisée depuis 1998, devait être annulée. La manifestation devait avoir lieu dimanche. L'hôtel de ville de

Differdange a retiré son autorisation par courrier le 22 mai. La raison : un festival multiculturel doit se tenir dans le centre de la Cité du fer, samedi et dimanche. Avec la brocante, le centre sera trop encombré, selon la commune.

**POUR CONTACTER LA RÉDACTION**

**Tél : 44 77 77-1**  
redaction@lequotidien.lu

+ TV- & KINO-  
PROGRAMM

Nr. 12  
20.03.2019  
LUX €3,20

# revue

# Natureerbe

Elf Südgemeinden als  
UNESCO-Biosphärenreservat

**VOGELSTERBEN**

Patric Lorgé  
im Interview

**AKRIBISCHE ARBEIT**

Baumkataster der  
Gemeinde Differdingen

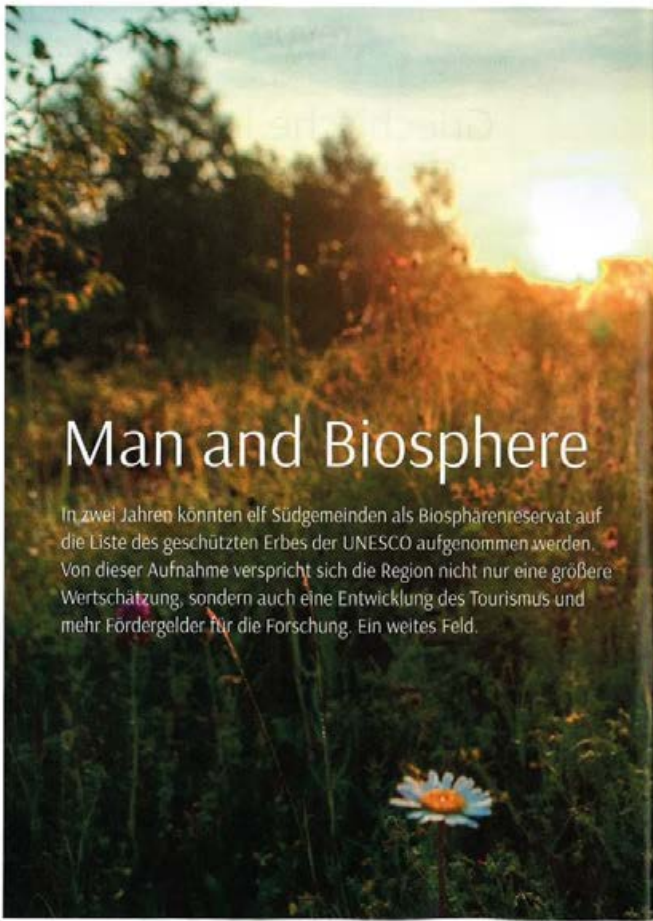
**GUT GEBRÜLLT LÖWE**

Jacques Schneiders  
faire Mode

 **VEOLIA**

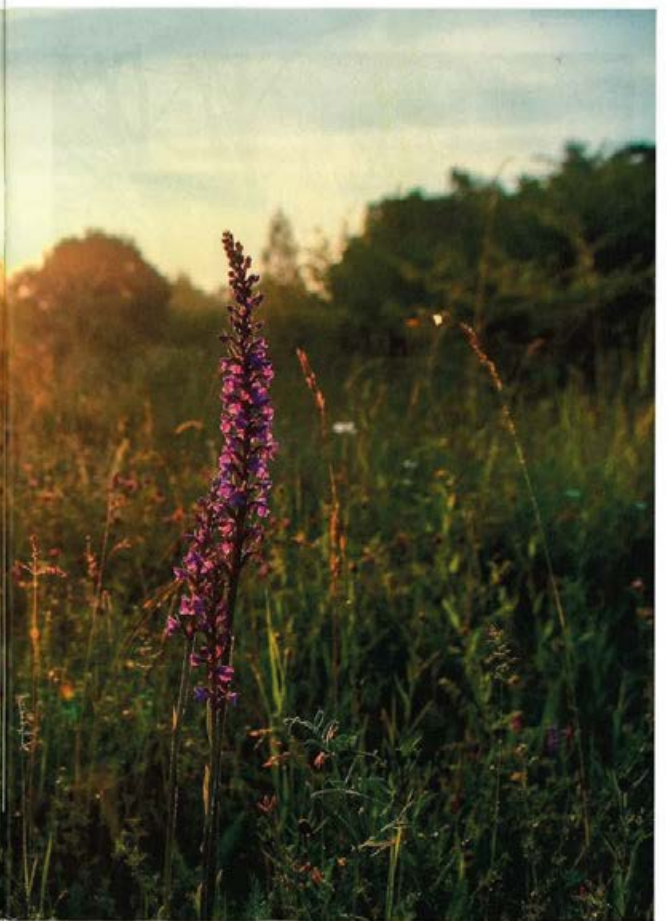
Retrouvez nos informations  
pages 38-39





# Man and Biosphere

In zwei Jahren könnten elf Südgemeinden als Biosphärenreservat auf die Liste des geschützten Erbes der UNESCO aufgenommen werden. Von dieser Aufnahme verspricht sich die Region nicht nur eine größere Wertschätzung, sondern auch eine Entwicklung des Tourismus und mehr Fördergelder für die Forschung. Ein weites Feld.



8 COVERSTORY

COVERSTORY 9



**P**apier ist ökologisch geduldig. Doch die Zeit läuft. Bis September soll die endgültige Bewerbung für das Biosphärenreservat – also bei der UNESCO eingereicht sein. Noch sind alle vier vom alten Roberto Francini, als Vorsitzender des Gemeindeförderungsausschusses (GFA) tätig, verantwortlich. Er wird klappen. Alle Bedingungen seien erfüllt. Im Frühjahr 2020 sollte das „Land der roten Erde“ eines von insgesamt 600 Biosphärenreservaten in 120 Ländern sein.

Wie Bildungspolitik in der Vergangenheit und zahlreiche Projekte in der breiteren Industriekultur, nachhaltiger Tourismus und lokale Ökonomie gepflanzt werden. So wird beispielsweise an der Schaffung eines „Red Rock Trail“ gearbeitet, einem Wanderweg, der alle elf Gemeinden im Südtiroler Ladinien verbindet. Zudem ist ein Anreizprogramm für Familien im

geplant. Das Projekt, das ebenfalls in Ladinien und in der Weinbauregion Südtirols liegt, ist das „Man and Biosphere“ (MAB) nicht nur um den Schutz von Natur und die Bewahrung der biologischen Vielfalt, sondern auch um ein nachhaltiges gesellschaftliches Zusammenleben und eine wirtschaftlich nachhaltige Ressourcennutzung. Jedes Biosphärenreservat muss sich den Kriterien des Weltkulturerbes (UNESCO) unterziehen, die durch die UNESCO mit einem mehrjährigen Prozess erarbeitet wurden. Das Projekt, das ebenfalls in Ladinien und in der Weinbauregion Südtirols liegt, ist das „Man and Biosphere“ (MAB) nicht nur um den Schutz von Natur und die Bewahrung der biologischen Vielfalt, sondern auch um ein nachhaltiges gesellschaftliches Zusammenleben und eine wirtschaftlich nachhaltige Ressourcennutzung. Jedes Biosphärenreservat muss sich den Kriterien des Weltkulturerbes (UNESCO) unterziehen, die durch die UNESCO mit einem mehrjährigen Prozess erarbeitet wurden.

„Alles noch viel Arbeit, und ist es tatsächlich auch. Angesichts der recht unspektakulären organisatorischen Herausforderungen (siehe Kasten) stellt sich allerdings die Frage, ob die Bewerber und Bewunderer der Südtiroler sich ihre

Wertschätzung bewahren wird. Bei der Umsetzung der Rekonstruktion, die eine Lage zum Glück anders aus. Im Moment gibt es durchaus mehrere charakteristische und markante, in der Landschaft, die in ihrer Form noch mehr im Vergleich der Biosphärenreservate vermerkt sind. Jüngere Generationen der Natur, so wie Appart ein Geistes der Natur, stelle eine der schönsten Wälder in Ladinien. Das ist ein Ort, der sich von Dörfchen über Schichten bis nach Frazzetta erstreckt, haben zu ein Viertel der Läden geöffnet und das Leben der Winter nachhaltig verändert. Seit die Gärten und meterhohen 800m anlagern und die Felder verschwand sind, erobert sich die Natur im Terrain zurück. Auf dem Pflanzberg, der 1991 offiziell zum Biosphärenreservat erklärt wurde, sind heute zahlreiche Orchideen, Vogel- und Nachtfauna

**Zu den Zielen eines Biosphärenreservats zählt unter anderem die Sensibilisierung von Kindern und Jugendlichen für ihre Umgebung und deren Schutz.**



### Bürgerbefragung – wie bitte?

Du bist ein, du bist ein, du bist ein... In der letzten Nummer der Zeitschrift "Biosphärenreservate" haben wir über die Bürgerbefragung in der Biosphäre "Sud" berichtet. Wie ist die Vorbereitung der Befragung und die Durchführung? Was ist die Rolle der PRO-SUD-Gemeinden? Wie wird die Befragung durchgeführt? Wie wird die Befragung durchgeführt? Wie wird die Befragung durchgeführt?

- Termin:**
- 28. März: Prägen
  - 2. April: Rückfragen
  - 3. April: Auswert
- Die Bürgerbefragung beginnt jeweils um 9 Uhr, von 9 bis 12 Uhr. Finden Sie unter [www.pro-sud.lu](http://www.pro-sud.lu)

in diese. Im Grunde ist die Bürgerbefragung ein Prozess, um die Meinung der Bürger zu hören. Sie wird durch die PRO-SUD-Gemeinden durchgeführt. Die Befragung wird durch die PRO-SUD-Gemeinden durchgeführt. Die Befragung wird durch die PRO-SUD-Gemeinden durchgeführt.

Die letzten drei Jahre haben wir die Bürgerbefragung durchgeführt. Die Befragung wird durch die PRO-SUD-Gemeinden durchgeführt. Die Befragung wird durch die PRO-SUD-Gemeinden durchgeführt. Die Befragung wird durch die PRO-SUD-Gemeinden durchgeführt.



in der Biosphäre. Auch wenn die Bürgerbefragung ein Prozess ist, um die Meinung der Bürger zu hören. Sie wird durch die PRO-SUD-Gemeinden durchgeführt. Die Befragung wird durch die PRO-SUD-Gemeinden durchgeführt. Die Befragung wird durch die PRO-SUD-Gemeinden durchgeführt.

### Weltweit wird die Gesamtfläche aller Biosphärenreservate auf über zehn Millionen Quadratkilometer geschätzt.



### Das Luxemburger Biosphärenreservat würde die elf PRO-SUD-Gemeinden mit ihren Naturschutzgebieten, den Regionen des Natura 2000-Programms sowie andere Orte von ökologischem Interesse umfassen.



**Marc Weis**

Jahrgang 1964, gelernter Industriemaler und Mitglied von PRO-SUD. Seit 1991 ist er Mitglied der Luxemburger Naturschutzbewegung. Er ist seit 1995 die Naturgeschichte zu seinem Hobby geworden. Marc Weis ist auch ein aktiver Teilnehmer an den verschiedenen Projekten der Biosphäre "Sud". Er ist ein aktiver Teilnehmer an den verschiedenen Projekten der Biosphäre "Sud".

und der nationalen Kommission für die Zusammenarbeit mit der UNESCO vorbereitet werden. Die Befragung wird durch die PRO-SUD-Gemeinden durchgeführt. Die Befragung wird durch die PRO-SUD-Gemeinden durchgeführt. Die Befragung wird durch die PRO-SUD-Gemeinden durchgeführt.



Am 30. September sollen die Pro-Sud-Gemeinden das Dossier für das „Man and Biosphere“-Programm abgeben (Foto: Editpress/Isabella Finzi)

## Zusammen für das MAB-Label

UNESCO-KANDIDATUR Kernthemen ausgearbeitet

Anne Ludwig

An der Bürgerbefragung zur Unesco-Kandidatur für das „Man and Biosphere“-Label haben sich über 500 Menschen beteiligt. Mehr als 1.000 Ideen wurden zusammengetragen. Das 250 Seiten umfassende Dossier wird Ende September abgegeben.

Ziel des „Man and Biosphere“-Programms ist es wirtschaftliche Entwicklung und Naturschutz in den ausgewiesenen Gebieten miteinander in Einklang zu bringen. Das Label wurde 1970 eingeführt. Mittlerweile sind insgesamt 700 Gebiete in 120 Ländern

als Unesco-Biosphärenreservate ausgewiesen. Unter den Bewerbern befindet sich Luxemburgs Südregion, die von den elf Pro-Sud-Gemeinden vertreten wird.

Am 21. Mai wurden die Ergebnisse der Bürgerbefragungen im Laufe der vergangenen vier Monate sowie die Leitlinien des Projektes vorgestellt. Die teilnehmenden Gemeinden haben zusammen mit drei Schulen – dem Lycée Guillaume Kroll, dem Lycée des Garçons in Esch und der Internationalen Schule in Differdingen – aus über 1.000 Ideen 104 Projektvorschläge konzipiert. Es habe sich herauskristallisiert, dass in Zukunft viel mehr zusammengearbeitet wer-

den soll, erklärt Pro-Sud-Präsident Roberto Traversini. Die Lyceumsschüler interessierten sich insbesondere für die Entwicklung der Natur in den Städten, Müllvermeidung, den Kampf gegen Plastik und die Entwicklung der sanften Mobilität.

### 104 Projektvorschläge

Die Kernpunkte des Dossiers stehen nun fest. Dazu gehören unter anderem die Aufwertung des industriellen Erbes, die Vernetzung der kulturellen Institutionen, der sanfte Tourismus oder die Nachhaltigkeit des Kulturhauptstadtprojektes „Esch 2022“. Lokale Produkte sollen entwickelt, eine

Beobachtungsstelle für Artenvielfalt soll aufgebaut werden. Die zuständigen Stellen arbeiten derzeit an einem entsprechenden Verwaltungs- und Finanzierungsplan. Dabei wird besonders viel Wert auf nationale, grenzüberschreitende und internationale Partnerschaften gelegt.

Die Abgabe des Dossiers ist am 30. September vorgesehen. Die Entscheidung soll im Frühjahr 2020 erfolgen.

In nächster Zeit sollen die elf Gemeinderäte in Sachen Unterstützung für die MAB-Kandidatur Stellung beziehen. Es sei ein Plus, wenn sich die Gemeinden positiv äußerten, hofft Traversini. Heute hat der Differdinger Gemeinderat die Gelegenheit dazu.

# Gemeinsame Identität schaffen

Unesco-Label: Südregion strebt internationale Anerkennung und gemeindeübergreifenden Zusammenhalt an

Von Anne Heintz

**Esch/Alzette.** 200 Quadratkilometer, 175 000 Einwohner, 150 Nationalitäten und eine Mission: das Unesco-Label eines Biosphärenreservats erhalten. Die elf ProSud-Gemeinden feilen seit einem Jahr an der Fertigstellung des 250 Seiten dicken Kandidaturschreibens für das Unesco-Programm „Man and Biosphere“. Am 30. September ist Stichtag. Dann muss das fertige Dossier eingereicht werden. Im Frühling 2020 soll eine Entscheidung vorliegen.

Bis dahin bedarf es unter anderem der Beschlüsse jeder einzelnen Mitgliedsgemeinde des ProSud-Syndikats. Als erste hat gestern die Stadt Differdingen in ihrer Ratsitzung einstimmig ihren Beschluss verabschiedet. Zudem erfordert die Kandidatur ein Unterstützungsschreiben der beteiligten Ministerien. 669 Biosphärenreservate in 120 Ländern hat die Unesco bis dato weltweit anerkannt. Darunter mehrere grenzüberschreitende Reservate. Im Mittelpunkt steht stets das harmonische Miteinander von Mensch und Natur.

## Ansporn für ProSud-Gemeinden

„Im Vergleich zu den meisten anderen Biosphärenreservaten weltweit sind die demografischen, urbanen und ländlichen Gegebenheiten der Südregion in Hinsicht auf das Unesco-Label einzigartig. Gleichzeitig stellen sie eine Herausforderung für die Südregion dar. Die Natur – die in Anbetracht der Bevölkerungsexplosion eingengt zwischen Agglomerationszentren liegt – gilt es, in Einklang mit dem nachhaltigen und respektvollen Umgang ihrer Schätze sci-

tens der Menschen zu bringen. Diese Aufgabe sollte ein Ansporn für die elf ProSud-Gemeinden sein, eine starke, gemeinsame Strategie für die Bodennutzung zu entwickeln“, erklärt Gaëlle Tavernier, Koordinatorin des Projekts.

Laut dem Präsidenten des Syndikats, Roberto Traversini, ist dies zu einem großen Teil schon geschehen. „Denn ob wir das Label nun erhalten oder nicht – aber das werden wir ohne Zweifel – haben wir schon gewonnen. Ich würde behaupten, dass wir als ProSud zum ersten Mal ein richtiges gemeinsames Projekt haben, durch das wir ein gutes Stück näher zusammengerückt sind. Zudem können wir mit dem Projekt denjenigen etwas zurückgeben, nämlich den Minen- und Hüttenbergarbeitern, denen wir so-

wohl das materielle als auch immaterielle Erbe der Südregion zu verdanken haben“, so der Präsident.

Mehr als 500 Interessierte haben sich in den vergangenen Monaten in den Entwicklungsprozess des zukünftigen Biosphärenreservats mit eingebracht. Im Zuge der Bürgerbefragung in den betroffenen Südgemeinden wurden die Ideen und Einwände der Bürger zusammengetragen. Auch die Schüler aus drei Lyzeen, dem Lycée Guillaume Kroll in Esch, Lycée de garçons Esch und die École internationale in Differdingen, durften ihre Anliegen und Interessen hervorbringen.

Zudem haben fünf multidisziplinäre Arbeitsgruppen, darunter die Gruppe „Eise Stof“, im Geschehen mitgewirkt. 104 Projektvorschläge

zu unterschiedlichen Kernthemen, die aus rund 1000 gesammelten Ideen hervorgehen, sind das Resultat des Bürgerbeteiligungsprozesses. „Es obliegt nun den Gemeinden zu entscheiden, welche zurückbehalten und umgesetzt werden. Dabei sollten sie stets die ganze Region, sprich grenzüberschreitende Projekte, im Blick haben. Dies würde maßgeblich zum innovativen Charakter des Biosphärenreservats beitragen“, so Traversini und Tavernier einstimmig.

## Industriegut und Umwelt

Kernthemen in der Ausarbeitung der Kandidatur sind die Bewahrung und Beobachtung der Biodiversität, die Herstellung und Vermarktung lokaler Produkte, nachhaltige Tourismusangebote, die

Wertschätzung und Erhaltung des industriellen Erbguts sowie tiefgreifende Strategien gegen die Umweltverschmutzung. „Vor allem die Lyzeenschüler zeigten Interesse gegenüber Umweltthemen“, so die Koordinatorin.

Aber auch kulturelle Themen, die Entwicklung der Natur innerhalb der Städte, der Umgang mit Ressourcen und die Herstellung einer gemeinsamen Identität liegen den Beteiligten ganz oben. Ein Zuschuss von 150 000 Euro wurde dem ProSud vom Staat für die Finanzierung der Vorarbeiten zum Kandidaturschreiben gewährt. Die zukünftige Finanzierung bleibt noch zu definieren. Für Roberto Traversini ist aber klar, dass die zuständigen Ministerien ihren Beitrag dazu leisten müssen.



Ein möglicher Standort für das Besucherzentrum des Biosphärenreservats ist der Ellergronn.

Foto: Guy Jallay

## **ANNEXE II AU FORMULAIRE DE NOMINATION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE JANVIER 2013**

Documents promotionnels et de communication  
pour la réserve de biosphère

*Veillez nous faire parvenir les documents promotionnels concernant le site proposé, notamment des photos de haute qualité, et/ou des courtes vidéos de votre site afin de permettre au Secrétariat de préparer des dossiers pour les conférences de presse. À cet effet, nous sommes à la recherche d'une sélection d'images en haute résolution (300 dpi) avec les crédits et légendes des photos et des séquences vidéo (« rushes »), sans aucun commentaire ou sous-titres, de qualité professionnelle – DV CAM ou BETA uniquement.*

*De plus, veuillez nous retourner la copie signée de l'Accord ci-joint sur les droits non exclusifs. Un maximum de dix (10) minutes pour chaque réserve de biosphère seront ensuite montées par la section audiovisuelle de l'UNESCO et le produit final, appelé B-roll, sera envoyé à la presse.*





United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للترجمة والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

Photothèque de l'UNESCO  
Bureau de l'Information du Public

**ACCORD DE CESSION NON EXCLUSIVE DE DROITS**

Référence: Orchidée – Ellergronn © Ann-Katherin Wirth

1. a) Je soussigné, titulaire des droits de la photographie mentionnée ci-dessus cède par le présent accord à l'UNESCO gratuitement le droit non exclusif d'exploiter, publier, reproduire, diffuser, communiquer au public sous n'importe quelle forme ou sur n'importe quel support, y compris numérique, tout ou partie des photographies et de donner à des tiers l'autorisation d'exploiter les photographies en vertu du pouvoir dévolu à l'UNESCO.  
  
b) Ces droits non exclusifs seront cédés à l'UNESCO pour toute la durée de la protection de la propriété par le droit d'auteur et pour tous les territoires du monde.  
  
c) Toute reproduction sera accompagnée du nom du photographe suivi de celui de l'UNESCO.
2. Je certifie que:
  - a) Je suis le seul titulaire des droits des photographies et suis habilité à accorder tous les droits visés dans le présent accord et autres droits que me confère la législation nationale et les conventions internationales pertinentes sur le droit d'auteur et que j'ai tous pouvoirs pour effectuer le présent accord ;
  - b) Les photographies ne portent atteinte à aucun droit d'auteur ou autre droit et ne contiennent aucun élément diffamatoire ou contraire aux lois à quelque autre égard.

Nom et adresse :

Ann-Kathrin Wirth  
13A, rue de l'Eau  
L-3232 Bettembourg  
Luxembourg

Date :  
Signature :

26/08/2019

*(Prière de signer, et retourner à l'UNESCO deux copies du présent formulaire et de garder l'original)*

Adresse postale : 7 Place Fontenoy, 75352 Paris 07SP, Téléphone direct : 00331 – 45681687

Téléfax direct : 00331 – 4568565 5; e-mail : [Photobank@unesco.org](mailto:Photobank@unesco.org), [m.ravassard@unesco.org](mailto:m.ravassard@unesco.org)

192019-13+24-0013



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединённых Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

Photothèque de l'UNESCO  
Bureau de l'Information du Public

ACCORD DE CESSION NON EXCLUSIVE DE DROITS

Référence: Hauts fourneaux à Belval© Le Fonds Belval

1. a) Je soussigné, titulaire des droits de la photographie mentionnée ci-dessus cède par le présent accord à l'UNESCO gratuitement le droit non exclusif d'exploiter, publier, reproduire, diffuser, communiquer au public sous n'importe quelle forme ou sur n'importe quel support, y compris numérique, tout ou partie des photographies et de donner à des tiers l'autorisation d'exploiter les photographies en vertu du pouvoir dévolu à l'UNESCO.
- b) Ces droits non exclusifs seront cédés à l'UNESCO pour toute la durée de la protection de la propriété par le droit d'auteur et pour tous les territoires du monde.
- c) Toute reproduction sera accompagnée du nom du photographe suivi de celui de l'UNESCO.
2. Je certifie que:
  - a) Je suis le seul titulaire des droits des photographies et suis habilité à accorder tous les droits visés dans le présent accord et autres droits que me confère la législation nationale et les conventions internationales pertinentes sur le droit d'auteur et que j'ai tous pouvoirs pour effectuer le présent accord ;
  - b) Les photographies ne portent atteinte à aucun droit d'auteur ou autre droit et ne contiennent aucun élément diffamatoire ou contraire aux lois à quelque autre égard.

Nom et adresse  
Fonds Belval  
1, avenue du Rock'n'Roll  
L-4361 Esch-sur-Alzette

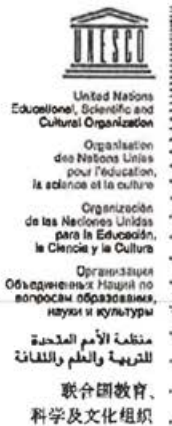
Date : 26.08.2019

Signature :

Daniela Di Santo  
Directeur adjoint

*(Prière de signer, et retourner à l'UNESCO deux copies du présent formulaire et de garder l'original)*

Adresse postale : 7 Place Fontenoy, 75352 Paris 07SP, Téléphone direct : 00331 - 45681687  
Téléfax direct : 00331 - 4568565 5; e-mail : [Photobank@unesco.org](mailto:Photobank@unesco.org), [m.ravassard@unesco.org](mailto:m.ravassard@unesco.org)



Photothèque de l'UNESCO  
Bureau de l'Information du Public

ACCORD DE CESSION NON EXCLUSIVE DE DROITS

Fond de Gras – Train 1900 © Pulsa Pictures ORT SUD  
Réserve naturelle – Haard © Pulsa Pictures ORT SUD  
Réserve naturelle – Giele Botter Prénzeberg 1 © Pulsa Pictures ORT SUD

Référence:

Réserve naturelle – Giele Botter Prénzeberg 2 © Pulsa Pictures ORT SUD  
RedRock Mountain Bike Trails\_Lalléngerberg © Pulsa Pictures ORT SUD  
RedRock Mountain Bike Trails © Pulsa Pictures ORT SUD  
Musée National des Mines de Fer Luxembourgeoises © Pulsa Pictures ORT SUD

1. a) Je soussigné, titulaire des droits des photographies mentionnées ci-dessus cède par le présent accord à l'UNESCO gratuitement le droit non exclusif d'exploiter, publier, reproduire, diffuser, communiquer au public sous n'importe quelle forme ou sur n'importe quel support, y compris numérique, tout ou partie des photographies et de donner à des tiers l'autorisation d'exploiter les photographies en vertu du pouvoir dévolu à l'UNESCO.  
b) Ces droits non exclusifs seront cédés à l'UNESCO pour toute la durée de la protection de la propriété par le droit d'auteur et pour tous les territoires du monde.  
c) Toute reproduction sera accompagnée du nom du photographe suivi de celui de l'UNESCO.
2. Je certifie que:  
a) Je suis le seul titulaire des droits des photographies et suis habilité à accorder tous les droits visés dans le présent accord et autres droits que me confère la législation nationale et les conventions internationales pertinentes sur le droit d'auteur et que j'ai tous pouvoirs pour effectuer le présent accord;  
b) Les photographies ne portent atteinte à aucun droit d'auteur ou autre droit et ne contiennent aucun élément diffamatoire ou contraire aux lois à quelque autre égard.



Nom et adresse

**REDROCKREGION**  
Esperanto diversity  
Office Régional du Tourisme Sud a.s.b.l.  
28b, rue Dicks L-4082 Esch-sur-Alzette

Date :

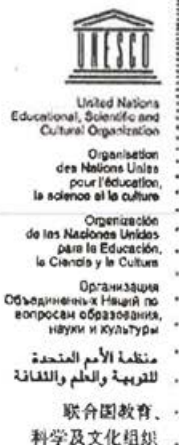
24.07.2019

Signature :

*L. Peter-Abel*

*(Prière de signer, et retourner à l'UNESCO deux copies du présent formulaire et de garder l'original)*

Adresse postale: 7 Place Fontenoy, 75352 Paris 07SP. Téléphone direct: 00331 – 45681687  
Téléfax direct: 00331 – 45685655; e-mail: [Photobank@unesco.org](mailto:Photobank@unesco.org), [m.ravassard@unesco.org](mailto:m.ravassard@unesco.org)



Photothèque de l'UNESCO  
Bureau de l'Information du Public

**ACCORD DE CESSION NON EXCLUSIVE DE DROITS**

Référence: Vidéo promotionnelle de la région sud du Luxembourg

3. a) Je soussigné, titulaire des droits des vidéos mentionnées ci-dessus cède par le présent accord à l'UNESCO gratuitement le droit non exclusif d'exploiter, publier, reproduire, diffuser, communiquer au public sous n'importe quelle forme ou sur n'importe quel support, y compris numérique, tout ou partie des vidéos et de donner à des tiers l'autorisation d'exploiter les vidéos en vertu du pouvoir dévolu à l'UNESCO.
- b) Ces droits non exclusifs seront cédés à l'UNESCO pour toute la durée de la protection de la propriété par le droit d'auteur et pour tous les territoires du monde.
- c) Toute reproduction sera accompagnée du nom du producteur/titulaire des droits suivi de celui de l'UNESCO.
4. Je certifie que:
- a) Je suis le seul titulaire des droits des vidéos et suis habilité à accorder tous les droits visés dans le présent accord et autres droits que me confère la législation nationale et les conventions internationales pertinentes sur le droit d'auteur et que j'ai tous pouvoirs pour effectuer le présent accord;
- b) Les vidéos ne portent atteinte à aucun droit d'auteur ou autre droit et ne contiennent aucun élément diffamatoire ou contraire aux lois à quelque autre égard.



Nom et adresse

**REDROCKREGION**  
Espace Energie  
Office Régional du Tourisme Sud a.s.b.l.  
28b, rue Dicks L-4082 Esch-sur-Alzette

Date: 24.07.2019

Signature:

*Robert Ravassard*

*(Prière de signer, et retourner à l'UNESCO deux copies du présent formulaire et de garder l'original)*

Adresse postale: 7 Place Fontenoy, 75352 Paris 07SP, Téléphone direct: 00331 – 45681687  
Téléfax direct: 00331 – 45685655, e-mail: [Photobank@unesco.org](mailto:Photobank@unesco.org), [m.ravassard@unesco.org](mailto:m.ravassard@unesco.org)



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للترقية والتعليم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

Photothèque de l'UNESCO  
Bureau de l'Information du Public

**ACCORD DE CESSION NON EXCLUSIVE DE DROITS**

Référence: Vidéo consultation citoyenne

1. a) Je soussigné, titulaire des droits des vidéos mentionnées ci-dessus, cède par le présent accord à l'UNESCO gratuitement le droit non exclusif d'exploiter, publier, reproduire, diffuser, communiquer au public sous n'importe quelle forme ou sur n'importe quel support, y compris numérique, tout ou partie des vidéos et de donner à des tiers l'autorisation d'exploiter les vidéos en vertu du pouvoir dévolu à l'UNESCO.

b) Ces droits non exclusifs seront cédés à l'UNESCO pour toute la durée de la protection de la propriété par le droit d'auteur et pour tous les territoires du monde.

c) Toute reproduction sera accompagnée du nom du producteur/titulaire des droits suivi de celui de l'UNESCO.

2. Je certifie que:

a) Je suis le seul titulaire des droits des vidéos et suis habilité à accorder tous les droits visés dans le présent accord et autres droits que me confère la législation nationale et les conventions internationales pertinentes sur le droit d'auteur et que j'ai tous pouvoirs pour effectuer le présent accord;

b) Les vidéos ne portent atteinte à aucun droit d'auteur ou autre droit et ne contiennent aucun élément diffamatoire ou contraire aux lois à quelque autre égard.

Nom et adresse  
Syndicat PRO-SUD  
12 av du Rock'n'Roll  
L-4361 Esch-sur-Alzette

Date : 21/08/2019

Signature :   
Roberto Traversini, Président PRO-SUD

*(Prière de signer, et retourner à l'UNESCO deux copies du présent formulaire et de garder l'original)*

Adresse postale: 7 Place Fontenoy, 75352 Paris 07SP, Téléphone direct: 00331 – 45681687  
Téléfax direct: 00331 – 45685655; e-mail: [Photobank@unesco.org](mailto:Photobank@unesco.org), [m.ravassard@unesco.org](mailto:m.ravassard@unesco.org)

**ACCORD DE CESSION NON EXCLUSIVE DE DROITS**

Référence: Anacamptis pyramidalis © Jan HERR



1. a) Je soussigné, titulaire des droits de la photographie mentionnée ci-dessus cède par le présent accord à l'UNESCO gratuitement le droit non exclusif d'exploiter, publier, reproduire, diffuser, communiquer au public sous n'importe quelle forme ou sur n'importe quel support, y compris numérique, tout ou partie des photographies et de donner à des tiers l'autorisation d'exploiter les photographies en vertu du pouvoir dévolu à l'UNESCO.  
b) Ces droits non exclusifs seront cédés à l'UNESCO pour toute la durée de la protection de la propriété par le droit d'auteur et pour tous les territoires du monde.  
c) Toute reproduction sera accompagnée du nom du photographe suivi de celui de l'UNESCO.
2. Je certifie que:
  - a) Je suis le seul titulaire des droits des photographies et suis habilité à accorder tous les droits visés dans le présent accord et autres droits que me confère la législation nationale et les conventions internationales pertinentes sur le droit d'auteur et que j'ai tous pouvoirs pour effectuer le présent accord ;
  - b) Les photographies ne portent atteinte à aucun droit d'auteur ou autre droit et ne contiennent aucun élément diffamatoire ou contraire aux lois à quelque autre égard.

Jan HERR  
23 ceinture des rosiers  
L-2446 Howald  
Luxembourg

Date : 4/09/2019

Signature :



*(Prière de signer, et retourner à l'UNESCO deux copies du présent formulaire et de garder l'original)*

Adresse postale : 7 Place Fontenoy, 75352 Paris 07SP, Téléphone direct : 00331 – 45681687

Téléfax direct : 00331 – 4568565 5; e-mail : [Photobank@unesco.org](mailto:Photobank@unesco.org), [m.ravassard@unesco.org](mailto:m.ravassard@unesco.org)



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للإدوية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

Photothèque de l'UNESCO  
Bureau de l'Information du Public

**ACCORD DE CESSION NON EXCLUSIVE DE DROITS**

Référence: Forêt mixte - Léifrechen - Kayl©Guy Conrady

1. a) Je soussigné, titulaire des droits de la photographie mentionnée ci-dessus cède par le présent accord à l'UNESCO gratuitement le droit non exclusif d'exploiter, publier, reproduire, diffuser, communiquer au public sous n'importe quelle forme ou sur n'importe quel support, y compris numérique, tout ou partie des photographies et de donner à des tiers l'autorisation d'exploiter les photographies en vertu du pouvoir dévolu à l'UNESCO.  
b) Ces droits non exclusifs seront cédés à l'UNESCO pour toute la durée de la protection de la propriété par le droit d'auteur et pour tous les territoires du monde.  
c) Toute reproduction sera accompagnée du nom du photographe suivi de celui de l'UNESCO.
2. Je certifie que:
  - a) Je suis le seul titulaire des droits des photographies et suis habilité à accorder tous les droits visés dans le présent accord et autres droits que me confère la législation nationale et les conventions internationales pertinentes sur le droit d'auteur et que j'ai tous pouvoirs pour effectuer le présent accord ;
  - b) Les photographies ne portent atteinte à aucun droit d'auteur ou autre droit et ne contiennent aucun élément diffamatoire ou contraire aux lois à quelque autre égard.

Nom et adresse

Guy CONRADY  
40, Rue Méckenheck  
L-3321 BERCHEM

Date : 9/9/2019

Signature :

Conrady

(Prière de signer, et retourner à l'UNESCO deux copies du présent formulaire et de garder l'original)

Adresse postale : 7 Place Fontenoy, 75352 Paris 07SP, Téléphone direct : 00331 - 45681687

Téléfax direct : 00331 - 4568565 5; e-mail : [Photobank@unesco.org](mailto:Photobank@unesco.org), [m.mnassard@unesco.org](mailto:m.mnassard@unesco.org)



## PRO-SUD

Syndicat de communes pour la promotion et le développement de la région du Sud.  
Bettembourg | Differdange | Dudelange | Esch/Alzette | Käerjeng |  
Kayl | Mondercange | Pétange | Rumelange | Sanem | Schifflange

12, Avenue du Rock'n'Roll  
L-4361 Esch-sur-Alzette  
[prosud@prosud.lu](mailto:prosud@prosud.lu)  
+ 352 26 17 97 1

Illustration de couverture :  
Alouette lulu © Ann-Katherin Wirth



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Commission luxembourgeoise  
pour la coopération  
avec l'UNESCO



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Énergie et de  
l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement  
du territoire



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Culture